LA POSSIBILITÉ DU MÊLANGE

DANS LES OEUVRES SURNATURELLES DU GENRE MERVEILLEUX.

PROUVÉE PAR L'ÉCRITURE, RECONNUE PAR LES SAINTS PERES ET AUTRES AUTEURS ECCLESIASTIQUES, AVEC L'EXAMEN DE L'ECRIT INTITULÉ: *DEUX PROBLEMES, &c.* ET DU RECUEIL D'AUTORITEZ qui se trouvent à la fin de cet Ecrit.

L'IMPRESSION qui résulte de tous les Ecrits qu'on a faits contre les convulsions, lorsqu'on les lit sans beaucoup d'attention, c'est que le mêlange est impossible dans l'ordre surnaturel *du genre merveilleux*, & que l'opération de Dieu dans cet ordre ne peut se trouver réunie avec des traits dont il ne pourroit être l'auteur, & qui seroient réellement indignes de lui. Il est cependant certain que ce n'est pas là le sentiment de ces Messieurs : & si je ne sçavois que de fortes préventions peuvent avoir les mêmes effets que la malice, je croirois que c'est exprès & à dessein qu'ils en imposent au Public, & qu'ils agissent contre leur conscience, lorsqu'ils s'efforcent de persuader que ceux qui défendent les convulsions, avancent une nouvelle hérésie dans l'Eglise. Dans la vérité il ne s'agit que de quelques exceptions, que ces Messieurs prétendent qu'il faut mettre à l'étendue qu'on doit donner à la possibilité du mêlange. Et comme ces exceptions n'ont été imaginées, que pour excepter réellement les convulsions du nombre des œuvres surnaturelles où le mêlange se peut trouver, je crois nos amis tout prêts à les abandonner, si on leur en présentoit quelqu'une plus heureuse & plus juste pour arriver à leur but.

J'ai lû ce que M. Del. dit du mêlange dans ses Ecrits. Il est vrai qu'il commence ordinairement par le condamner d'une maniere très-generale. Mais lorsqu'il fait l'application de ces principes, & sur-tout lorsqu'il répond aux objections, il y met de grandes restrictions. *Toujours*, dit-il, *un seul trait indigne de Dieu a décidé sans ressource contre une mission prétendue divine.* Ce mot de *mission* a été mis par M. Del. avec très-grande attention; car il le répete dans tous les endroits où il dit que le mêlange est impossible. Il ajoute une seconde restriction importante que nous allons voir; & s'il les réunit toutes deux, assurément il laisse à la possibilité du mêlange une si grande étendue, que ce n'est quasi pas la peine de disputer sur ce qu'il réserve. Il se fâche même contre l'Auteur de *la Recherche de la vérité*, de ce qu'il a accumulé un si grand nombre de passages de la Tradition, pour prouver que l'opération du Démon peut se trouver quelquefois mêlée avec celle de Dieu; il dit que c'est bien de l'érudition perdue. *Mais au moins,*

* Deff. III. Part. p. 86.

Ibid. p. 141.

dit M. Del. *il résulte* (de cette suite de Tradition) *que nos Peres connoissoient une espéce de combat entre Dieu & le Démon dans la délivrance des possédez ; qu'ils y voyoient Dieu tourmentant le Démon , & le Démon faisant quelque résistance : ainsi le mêlange ne leur étoit pas inconnu. C'est la conséquence que l'Auteur tire à la fin de la VI. Lettre. Eh ! qui a jamais révoqué en doute un combat aussi-bien établi par l'expérience de tous les jours , qu'il est clairement marqué dans les saintes Ecritures & dans toute la Tradition ? Il en est de même d'un certain mélange : personne ne le conteste , & ne pourroit le contester avec raison ; je l'ai déja dit. Il se peut faire même qu'il trouve sa place* JUSQUES DANS LES VISIONS ET LES RÉVÉLATIONS *de quelques particuliers qui ne sont pas nécessaires à l'Eglise ; Dieu permettant qu'ils prennent une impression fausse de leur esprit abusé , & une pure imagination pour une lumiére celeste. Ce que S. Gregoire Pape entend même jusqu'aux vrais Prophétes ; mais en ajoutant qu'ils apperçoivent bien-tôt eux-mêmes leur méprise , & qu'ils ne donnent jamais comme certainement de Dieu , ce qu'ils soupçonnent seulement pouvoir venir de lui ; ou qu'au moins ils ne sont pas long-tems à se reprendre eux-mêmes. Et c'est en ce sens qu'il faut entendre ce que dit M. Nicole, tant dans la Lettre XLV, qu'il se mêle de fausses impressions dans les lumieres véritables des gens de bien , que dans la VI. du Tome II. des Lettres imprimées à Liége, que des gens de grande piété & de grand esprit très-affectionnés à sainte Therése, qu'il avoit vûs, étoient persuadez que parmi ses visions & ses révélations il y en avoit de fausses.*

Assurément je ne demanderois rien de plus que ce que M. Del. accorde ici. Mais si cela est, que deviennent tous ses Ecrits ? Avant que de composer près d'un *in*-4°. sur cette matiére , il faudroit commencer du moins par établir l'état de la question , & sçavoir au juste le sentiment qu'on prétend attaquer.

Deff. III. P rt. p. 109. 110. & 111. M. Del. répete une infinité de fois dans ce même Ecrit , tant il craint qu'on n'étende pas ses principes trop loin , qu'il ne prétend combattre *que le mélange du bon avec le mauvais* (qui se trouveroit) *dans un agent libre , au moment même que par une impression divine & miraculeuse il n'a plus l'usage de sa liberté , parce que Dieu qui le tire malgré lui de son état naturel , le fait passer dans un état surnaturel.* Il ajoute : *dans un état dont Dieu seul est auteur , & où la créature sans liberté ne répondant plus de ce qu'elle dit , ni de ce qu'elle fait , il ne faut s'en prendre qu'à l'agent qui l'a mise dans une situation involontaire.*

Ibid. p. 104. *Tout est mêlé dans ce monde* , dit-il ailleurs , *les Empires , les Royaumes, les societez, les discours , les livres , les particuliers, l'esprit & le cœur. On voit dans tout cela du bon & du mauvais , plus de mauvais que de bon. Le bien sans mélange n'est que pour le Ciel. Ce qu'on dit être impossible & indigne de Dieu, ce n'est donc pas précisément que Dieu laisse agir le Démon à côté de quelqu'une de ses opérations,* (remarquez la force de ce terme) *puisqu'il en est nombre qui se suivent de cette sorte , & qu'on ne peut pas ne point voir. Car qui sçait que le Démon tourmente quelquefois le corps de ceux même que Dieu protége , comme Job ?... que J. C. dans l'Evangile est tenté extérieurement par le Démon , & transporté sur le pinacle du temple & sur une haute montagne ; que dans l'ancien Testament une femme attachée au culte des faux Dieux, évoque Samuël que Dieu fait paroître devant Saül , & qu'il y a mille traits de cette nature ? Il n'est pas vraisemblable que ceux qui combattent le mélange , les ayent ignorez. Ils ont donc eu un sens plus restraint quand ils ont parlé d'un mélange impossible & indigne de Dieu ; ils n'ont pensé qu'au cas semblable à celui où se trouvent les Convulsionnaires ; & ils ont voulu dire seulement , qu'on ne conçoit pas , & qu'il est indigne de Dieu , qu'un agent libre , mais absolument privé de l'usage de sa liberté , & sous la motion immédiate de Dieu , se prête alternativement dans une opération qui paroit unique , au bien & au mal, au vrai & au faux, au grand & au ridicule , à des actions de sagesse & à des indécences , au bien , au vrai , au grand par l'impression de Dieu ; au mal, au faux , au ridicule , & à l'indécent par l'opération du Démon.*

Il n'y a de trop dans ce discours , que d'avoir nommé les Convulsionnaires , qui ne sont pas dans le cas dont parle M. Del. Car du reste on ne peut pas faire une plus petite brèche à l'étendue qu'on reconnoît qu'on doit donner au mélange , que d'en soustraire les tems où *il plairoit* à l'Esprit Saint de *se saisir pleinement d'un agent libre pour se communiquer à lui , où il le priveroit de sa liberté , afin de l'empêcher d'interrompre son opération , & où l'homme sous la motion immédiate* de l'Esprit qui fait parler les Prophétes , n'étant plus que comme un instrument passif, il n'y auroit plus que celui qui l'auroit mis dans cet état qui seroit responsable de ce qu'il diroit & de ce qu'il feroit.

Je ne sçai si M. Del. a fait attention à ce qu'il a avancé , & s'il trouveroit bon que je prisse acte de la supposition qu'il fait ici pour prouver deux points très-opposés à ce qu'on a établi dans la Consultation : sçavoir : 1°. Qu'il n'est pas impossible que Dieu prive quelqu'un de sa liberté par une opération surnaturelle : 2°. Qu'il ne l'est pas non

plus que Dieu communique des lumiéres prophétiques à une personne qui se trouveroit dans un pareil état. La supposition que fait M. Del. renferme ces deux points: & c'est le seul cas où il croit que le mélange est impossible; sans quoi il l'admettroit sans exception.

Mais je ne veux point faire à M. Del. un si grand nombre de difficultez tout à la fois; je me contenterai de lui proposer trois questions. La premiere, pourquoi il laisse croire qu'il combat le mélange dans l'ordre surnaturel, pendant qu'il l'admet dans toute son étendue, à la réserve d'un seul cas, qu'il conviendra du moins être très-rare, & que peut-être il prétendra ne pouvoir jamais arriver, quand il en aura compris la conséquence.

2°. Pourquoi il refuse de reconnoître que le mélange est possible dans les convulsions; puisque de son aveu les Convulsionnaires ne sont pas dans le cas, qu'il dit être le seul où le mélange ne peut pas se rencontrer. Car il croit que les Convulsionnaires ne sont pas privez de leur liberté pendant leurs convulsions. *Je suis persuadé*, dit-il, *comme l'Auteur de la Dissertation Théologique, qu'on n'a point de preuve dans les Convulsionnaires, de mouvemens tout-à-fait involontaires, si ce n'est de ceux que les maladies & la douleur procurent.* Refut. de la VII. Lett. de M. P. p. 70.

3°. Je demanderai s'il pourroit citer quelque garant de l'exception qu'il met à l'étendue qu'on doit donner à la possibilité du mélange; & s'il pourroit prouver qu'il n'en est pas le premier auteur, à quelqu'un qui lui soutiendroit le contraire.

L'Auteur des Problêmes a donné la même étendue que M. Del. à la possibilité du mélange dans l'ordre surnaturel du genre merveilleux: il n'excepte, comme lui, qu'un seul cas, où il prétend qu'il ne peut jamais y avoir de mélange de l'opération de Dieu avec celle du Démon. Mais il ne s'accorde pas avec M. Del sur cette unique exception. Je ne croi pas que celle de M. Del. soit de son goût, car il n'en a jamais fait mention dans aucun de ses Ecrits. Voici sa maniere de raisonner.

Mais il ne faut pas ici prendre le change. Qu'entendons-nous par le mélange de principes dans une œuvre? Est-ce une simple concomitance? Nullement: car qui doute que Dieu ne puisse opérer dans le même lieu & dans le même tems que le Démon agit de son côté? MAIS CE QUI EST EN QUESTION, *c'est de sçavoir, si dans une même œuvre qui fait un tout, dont toutes les parties sont assorties, pour se lier les unes avec les autres, dont toutes les portions se tiennent & retentissent à un même point; où l'on voit par exemple une indécence tournée en mystére par la priére, ou le discours édifiant qui l'accompagne; ensorte que c'est comme la matiére & la forme: sçavoir, dis-je, si dans une telle œuvre on peut admettre un mélange de principes, un concert de l'opération divine avec celle de Satan; ensorte que l'indécence soit donnée à celui-ci, & le discours qui l'érige en mystére attribué au Seigneur. Voilà l'état de la question.* Probl. pag. 11.

Il faut bien remarquer que cet Auteur dit ici que c'est là *l'état de la question*: car il le changera dans la suite sans en avertir, & il me donnera un démenti bien net sur ce que j'ai dit dans ma XIII. Lettre, qu'il admettoit un mélange de concomitance. Je ferai à cet Auteur les mêmes questions que j'ai faites à M. Del.

1°. Pourquoi nous fait-il un reproche d'admettre le mélange, & nous appelle-t'il *Mélangistes* à cette occasion, puisqu'il fait lui-même profession d'admettre le mélange de concomitance, qui est le seul dont on ait entendu parler avant lui? Je vas le mettre dans son fort, car il s'agira de Logique. Quand il seroit vrai que nous serions en dispute avec lui sur un cas particulier, qu'il prétendroit qu'on devroit excepter de la régle générale, par quelle régle de Logique se croit-il en droit de tourner en reproche le zéle pour la régle, parce qu'on ne veut pas convenir de l'exception?

2°. Y a-t'il quelque régle de Logique, qui l'autorise à tirer une conclusion générale de prémisses particulieres? Il rapporte trois faits dont il dit qu'il est témoin oculaire; & voici la conclusion qu'il tire de ces trois faits. *Ces trois exemples*, dit-il, *tiendront lieu de deux mille autres. Car du petit au grand c'est à proportion la même chose par tout: les caractéres favorables & ceux qui sont désavantageux, le beau & le choquant, le sérieux & le badin, le vrai & le faux, l'édifiant & le furieux, sont toujours tellement liés aux convulsions, tellement appartenans à la même motion individuelle. Les Convulsionnaires de même, quoique de differentes espéces, sont tellement unis ensemble par une association avouée réciproquement & par une même conformité de vûes, qu'il en résulte un tout unique, un tout moral, dans lequel il n'est pas possible d'admettre le mélange de principes.* Premier Avis aux Fideles, p. 3.

Je ne sçai s'il est possible d'imaginer rien de plus téméraire & de plus absurde qu'une pareille conclusion. Il n'y a point de concert qui ne soit l'effet de la direction d'un es-

prit. L'Auteur ne prétend pas apparemment que ce soit celui des hommes ; qui soit l'Auteur d'un concert si prodigieux & d'une aussi vaste étendue, que celui qui réuniroit non-seulement toutes les parties d'une même convulsion, non-seulement toutes les convulsions d'une même personne pendant plusieurs années mais même tous les Convulsionnaires ensemble & toutes leurs convulsions, pour former un tout unique, dont toutes les parties se répondroient les unes aux autres Il n'y auroit que Dieu ou le Démon, qui pourroient être les auteurs d'un pareil concert, & je doute fort que le Démon eût assez d'esprit pour en venir à bout. Ce qui est certain, c'est que si les convulsions étoient conformes à cette idée que l'Auteur en veut donner, il faudroit dire qu'elles seroient dirigées & conduites par un ordre surnaturel dans toutes leurs parties

Mais le fait n'est pas vrai ; il ne l'est pas même dans les trois exemples que l'Auteur rapporte ; il ne l'étoit même point du tout dans le troisiéme exemple. La Convulsionnaire, dont l'Auteur parle dans le troisiéme exemple, le saisit si fort quand il la vit, qu'elle le décida pleinement en faveur des convulsions. Entre plusieurs autres opérations qu'elle faisoit pendant ses convulsions, elle représentoit les céremonies de la Messe avec une sorte de dignité, comme M. B. est obligé d'en convenir : elle chantoit un cantique dans un langage inintelligible, ayant le corps en arc : & elle prononçoit une priere en françois d'une très-grande beauté, à genoux, & avec un air digne assurément d'une personne qui seroit réellement inspirée. Je demande à M. B. où il trouve son prétendu concert entre ces trois differentes opérations, qui ne se suivoient pas même immédiatement ? Comme cet Auteur ne rapporte jamais rien exactement, il a supposé que cette Convulsionnaire prononçoit ses discours, qu'il convient *être très-beaux*, dans une langue inconnue, *le corps plié en deux en forme d'arc, à la renverse, la tête & le front touchant la terre.* Le fait est faux, & son recit le prouve. Car comment auroit-on reconnu que les discours de cette Convulsionnaire étoient très-beaux, si elle les avoit faits dans un langage inintelligible ?

3°. Comment peut-il se justifier du reproche essentiel qu'on peut lui faire, d'avoir donné dans le vice qu'on appelle *ignoratio elenchi* dans la Logique, par rapport à tous les Textes qu'il a rapportés dans sa prétendue Tradition ? Car il n'y en a pas un seul, dont il puisse montrer qu'il ait le moindre rapport, ni de près, ni de loin, au mélange de concert ; quoiqu'il avertisse à plusieurs reprises que c'est uniquement de ce mélange dont il est question, & que c'est le seul dont il ait entrepris de prouver l'impossibilité.

4°. Je pourrois encore réduire à un défaut de Logique ma quatriéme reflexion : mais je trouve que ce reproche tient de la pédanterie, lorsqu'on le réitere trop souvent. Ce que j'ai à dire, c'est qu'il n'y a point d'autre concert impossible entre deux Agens, dont l'un seroit bon & l'autre mauvais, que celui qui les réuniroit dans une même fin derniere. Les bons & les méchans peuvent avoir les mêmes vûes & les mêmes fins prochaines, & travailler de concert à les faire réussir. Les Démons & les méchans ne font rien, quant aux effets physiques, que Dieu ne veuille & ne fasse comme eux & plus qu'eux, puisque c'est par sa puissance qu'il s'exécute. Mais tout ce qu'il y a d'ordre, de sagesse, de beauté dans les œuvres où les méchans ont part, est tout entier de Dieu ; à peu près comme si un grand Peintre, pour faire voir son habileté, faisoit entrer dans un fort beau tableau des coups de pinceau formés au hazard, que des envieux auroient jettés sur la toile où il voudroit le peindre.

pag. 8. Dans la quatriéme Section de *la Réponse succinte à l'Auteur de l'Examen de la Consultation*, M. B. a produit tout d'un coup une nouvelle restriction à la possibilité du mélange, dont il n'avoit point été question jusqu'alors dans aucun Ecrit. Par cette restriction il attaque le mélange de concomitance qu'il avoit reconnu, & il prétend qu'il y a pag. 19. un cas où il est impossible : sçavoir, lorsqu'*une personne est élevée pour le tems de l'inspiration & de l'énonciation prophétique à un état surnaturel extérieurement dans le genre merveilleux, dans l'ordre des prodiges & des signes : in signum & portentum.*

Je crois rêver, quand je considére toutes ces visions qu'on introduit dans la Théologie. A-t on jamais avancé plus légerement une maxime d'une aussi grande importance, que celle que M. B établit ici ? Je suis très-assuré qu'il lui est impossible de citer un seul Auteur qui l'ait avancée ; & il ne faudroit rien moins qu'une Tradition toute entiére pour la confirmer. Je ne m'arréterai pas à faire voir que cette nouvelle régle a les mêmes défauts que son prétendu mélange de concert, & qu'elle est aussi inutile

inutile à son dessein. Ce que j'ai à dire est bien d'une autre conséquence. M. B. n'a pensé qu'à se débarrasser d'une multitude d'autorités & d'exemples ausquels il n'avoit point de réponse à donner : & il n'a pas fait réflexion que l'expédient dont il se sert pour se tirer d'embarras, ne tend à rien moins qu'à affoiblir l'autorité des Apôtres & des Prophétes, & à donner la liberté à un chacun de soutenir qu'ils se seront trompez dans plusieurs de leurs discours. M. B. convient que le mélange du vrai & du faux peut se trouver dans de véritables inspirations. *L'état de la question*, selon lui; *c'est que ce même mélange est impossible dans une personne actuellement élevée à un état non-seulement surnaturel & divin en lui-même, mais surnaturel à l'extérieur dans l'ordre des prodiges.* Il étend cette régle jusqu'aux Chefs de la Religion & aux Prophétes, dont la mission est prouvée, & il fait dépendre l'autorité de ce qu'ils disent, de la maniere dont ils le prononcent. Rep. suce. quatriéme sect. p. 51.

Il fait l'application de cette régle à S. Paul. Il ne trouve pas le plus léger inconvenient à prononcer que S. Paul s'est trompé, & a dit faux dans son discours à Milet. *Le fait de S. Paul au reste*, dit-il, *tel qu'il est rapporté dans les Actes, ne fournit pas le plus léger fondement à une telle chimére. S. Paul n'est pas actuellement inspiré dans le moment qu'il prononce ce discours. Il raconte seulement, hors l'inspiration, ce qui lui a été révelé dans un autre tems : sçavoir que des liens & des chaines l'attendent à Jerusalem; ce qui est vrai. A quoi il ajoute tout de suite sa pensée, qui n'est qu'une conjecture humaine : qu'il ne reverra plus les Prêtres à qui il a parlé .... Je m'arrête à l'observation très-simple & très-naturelle que je viens de faire : que mal à propos ce discours de S. Paul est cité comme un exemple de mélange de fausseté dans un vrai Prophéte pour le tems de l'inspiration & de l'énonciation prophétique : puisque S. Paul n'est pas ici dans le cas d'inspiration, dont cependant il s'agit.* ibid. p. 55.

C'est bien assurément ici le cas dont parle l'Evangile. Notre Auteur prétend tirer une paille de l'œil de son frere, pendant qu'il a une poutre dans le sien. Mais qu'a donc dit l'Apologiste de Charlote d'approchant d'une aussi grande erreur ? Je ne prétends point traiter M B en ennemi. Je suis persuadé que son dessein n'est pas de s'écarter de la doctrine de l'Eglise; je ne l'accuserai que d'imprudence : mais je demanderai qu'il satisfasse à ce qu'il doit à l'Eglise, & qu'il rétracte ce qu'il a avancé : & je le prie de trouver bon que je lui marque l'étendue que doit avoir cette rétractation.

Le tort de l'Apologiste de Charlote, que je suis fâché de rappeller, puisqu'il ne subsiste plus après une réparation aussi édifiante que celle qu'il a faite : son tort, dis-je, ne consiste pas à avoir prétendu qu'*il arrive quelquefois que des vices & des erreurs se mêlent dans des inspirations saintes & divines* : Ce n'est pas sur ce point-là qu'il s'est rétracté. Sa méprise consiste uniquement à avoir avancé que ce mélange du faux peut se trouver dans ceux que Dieu nous ordonne d'écouter, & que S Paul par exemple a dit une chose fausse dans son discours à Milet. M. B. l'a dit de même : jusques-là la faute est égale de part & d'autre. Mais M. B. dit de plus que le discours de S. Paul tout entier n'étoit pas inspiré. En le disant, il laisse la liberté de dire la même chose de tous les discours des Apôtres qui sont rapportés dans les Actes. Or dans cette supposition il est évident que tous ces discours ne feront plus la parole de Dieu. Un tel excès fait presque disparoître la méprise qui lui est commune avec l'Apologiste de Charlote, & mériteroit toute l'attention des Théologiens, s'il s'agissoit d'un autre que de M. B. qu'on pourroit soupçonner de vouloir le soutenir.

Ce dont il doit être question, & sur quoi il est nécessaire que M B. s'explique, c'est du principe qui l'a conduit à avancer de tels paradoxes : sçavoir, que le mélange du vrai & du faux n'est impossible dans une personne, que lorsqu'*elle est actuellement élevée à un état non-seulement surnaturel & divin en lui-même, mais surnaturel à l'extérieur dans le genre des prodiges.* Il faut nécessairement qu'il abandonne ce principe. Il ne faut point chercher d'autre régle que l'autorité des Prophétes, pour être assuré qu'ils disent toujours vrai quand ils exercent leur ministére. L'opération de l'Esprit Saint qui les éclaire & qui les conduit, est presque toujours cachée à ceux qui les écoutent. Il n'y a rien dans l'Ecriture ni dans la Tradition, qui donne le plus léger prétexte de prétendre que les Apôtres étoient dans un état surnaturel à l'extérieur, lorsqu'ils préchoient l'Evangile, & que c'étoit par cette marque qu'on devoit discerner les discours où ils étoient inspirés, & ceux où ils ne l'étoient pas. Une telle régle n'est propre qu'à accréditer les faux Prophétes & à décréditer les véritables. On dira des uns que ce qu'ils auront dit de faux, ne doit point préjudicier à leur autorité, parce qu'ils ne l'auront pas dit dans un état surnaturel à l'extérieur : & on prétendra se

dispenser de croire les autres dans ce qu'ils diront de vrai, sous prétexte qu'ils étoient dans un état naturel & ordinaire, lorsqu'ils l'auront dit.

J'insiste sur cet article, parce que M. B. a avancé de nouveau dans la cinquiéme section un principe qui fait voir qu'il continue dans la même erreur, faute d'entendre cette matiere. Il prétend que l'énonciation prophétique dont parlent les Théologiens, doit s'entendre d'une énonciation extérieurement & sensiblement surnaturelle. *Dès que ces personnes, mues par maniere d'instinct, ne sont point au dehors dans un état au-dessus du naturel; que tout ce qui se passe en elles est absolument secret & pour elles & pour tout autre; qu'en un mot on ne s'apperçoit de rien, elles ne sont plus dans le cas dont parle la Consultation, qui est celui de l'*ENONCIATION. Il faut qu'il n'ait pas lû les Théologiens. L'état d'un Prophéte, sur qui l'esprit de Dieu fait sensiblement des impressions, dont il n'est pas le maître, appartient visiblement à ce que les Théologiens appellent la *réception de la prophétie*, & dont ils disent qu'on ne doit point entendre ce que dit Saint Paul, que *l'esprit des Prophétes est soumis aux Prophétes:* parce que, comme dit S. Thomas, dans le tems de la révélation, *on doit* au contraire *plûtôt dire, que les Prophétes sont soumis à l'esprit de prophétie, c'est-à-dire au don prophétique.*

Rep. succ. pag. 79. Voyez aussi la p. 78.

Le desir de faire condamner les Convulsionnaires comme de faux Prophétes, est la cause de toutes ces méprises où est tombé M. B. Il n'a pas voulu voir que l'unique raison qui nous assure que les Prophétes sont infaillibles, c'est l'autorité dont ils sont revêtus: cette raison lui auroit fait tomber les armes des mains, s'il l'avoit apperçue. Il n'auroit eu plus rien à dire contre les Convulsionnaires; car dès qu'il sera décidé que c'est l'autorité seule d'un Prophéte & sa mission qui le rendent infaillible, il sera évident que le même mélange qui se rencontre dans l'ordre ordinaire de la grace, pourra se trouver dans les personnes qui seront élevées à l'ordre surnaturel, mais qui n'auront ni mission ni autorité. On conviendra sans peine alors qu'on doit juger de leur état, pour sçavoir s'il vient de Dieu ou s'il n'en vient pas, par des regles du même genre que celles dont il se sert pour discerner si un homme est juste ou s'il ne l'est pas. Tous les Auteurs qui écrivent contre les convulsions, ne manquent jamais d'avoir recours à cette derniere regle, qui est la seule véritable, lorsqu'on les pousse sur les principes théologiques, & qu'ils ne sçavent plus que répondre; car pour lors ils font des convulsions le portrait le plus affreux qu'il leur est possible; & ils demandent ensuite bien sérieusement, s'il n'y auroit pas de la folie à respecter un état qui, selon eux & selon qu'ils le représentent, n'est qu'un ramas de folies & d'impertinences.

Il résulte de l'exposé que je viens de faire, que Messieurs les Consultans se sont conduits dans toute la dispute, comme des personnes qui voudroient tromper. Je ne les accuse pas d'avoir positivement ce dessein; je dis seulement qu'ils se conduisent comme des personnes qui l'auroient. Ils dissimulent qu'ils sont d'accord avec nous sur la possibilité du mélange dans l'ordre surnaturel, même du genre merveilleux, & qu'ils ne sont différens que par rapport à trois restrictions, qu'ils prétendent qu'on doit mettre à l'étendue que peut avoir ce mélange. Ils cachent, autant qu'ils peuvent, ces trois restrictions, & ils parlent & ils écrivent, comme si ils prétendoient condamner tout mélange dans l'ordre *du genre merveilleux*. Ils commettent cette injustice jusques dans le titre de leurs Ecrits, qu'ils intitulent hardiment contre le mélange. Il est évident que c'est une mauvaise finesse, que je qualifierois même plus durement, si je respectois moins ces Messieurs. Ils se défient de ces trois restrictions, parce qu'ils sçavent bien qu'elles sont de leur invention, & qu'ils ne les ont trouvées dans aucun Auteur.

Il suffiroit pour répondre à la Tradition des Problêmes, & même pour la rendre ridicule, de mettre ces trois restrictions à la tête de cette prétendue Tradition, & d'avertir le Public que ce n'est pas le mélange dans l'ordre surnaturel *du genre merveilleux*, que l'Auteur a prétendu combattre par les autoritez qu'il a recueillies, mais uniquement celui qui se trouveroit dans les trois hypotheses que ces Messieurs ont fabriquées.

Ces trois hypotheses sont si nouvelles & tellement de pure fantaisie, que je suis moi-même embarrassé par rapport à l'objet que je dois donner au Recueil d'Autoritez que je prétens opposer à la Tradition des Problêmes. Comme ces trois restrictions ne sont jamais venues dans l'esprit de qui que ce soit au monde, on ne peut ni les justifier, ni les combattre directement par autorité. Je n'y perdrai cependant rien, je n'en serai que plus fort pour les renverser. Voici comme je veux m'y prendre: J'établirai cinq propositions que je choisirai exprès les plus opposées qu'il me sera possible aux faux

principes avancés par Messieurs les Consultans, & je mettrai ces cinq propositions à la tête des passages que j'ai recueillis : & je mettrai d'un autre côté à la tête de la Tradition des Problêmes ces trois hypotheses, dont ces Messieurs prétendent qu'on doit exclure le mélange selon les principes de l'Ecriture & de la Tradition.

Mais comme les véritez que je prétens établir, sont également certaines par la foi & par la raison, & qu'elles perdroient de leur évidence si on alloit s'imaginer qu'elles ont besoin qu'on les prouve, je veux faire mes protestations, & j'avertis qu'on doit regarder cet Ecrit, comme les Factums que font contre de mauvais plaideurs ceux dont la cause est claire. Ces sortes de Factums deviennent inutiles lorsque le procès est gagné, parce qu'ils n'apprennent rien par rapport aux loix, sinon qu'on les a violées. Je croi de même que je n'apprendrai rien à personne par ce Recueil, sinon que les Avocats qui ont entrepris la défense de la Consultation, ignorent, ou font semblant d'ignorer ce qui est sçû de tout le monde.

Principes qui doivent servir de fondement à l'Examen de la Consultation & des Ecrits qu'on a fait pour la défendre.

1°. Les Apôtres & les Prophétes, dont la mission est reconnue, font un ordre à part : & comme c'est sur l'autorité dont ils sont revêtus, que sont fondez les privileges qui les distinguent des autres hommes, on ne doit point se servir de leur exemple pour juger ceux qui ne sont pas élevez au même rang.

2°. Dieu peut se communiquer aux hommes dans une aussi petite mesure qu'il lui plaît, & faire sur toutes sortes de personnes, dans quelques dispositions qu'elles se trouvent, toutes les impressions surnaturelles dont elles sont susceptibles.

3°. Et par conséquent la possibilité du mélange de l'opération de Dieu avec le vice de la nature, & même avec l'opération du Démon, a la même étendue dans l'ordre du genre merveilleux, que dans l'ordre ordinaire, soit de la nature, soit de la grace.

4°. Dieu peut rabaisser l'homme par miracle, le dégrader, l'avilir, le réduire à la condition des bêtes Il le peut incontestablement par justice, il le peut aussi par miséricorde, uniquement pour éprouver ceux qu'il aime.

Principes de Messieurs les Consultans, qui selon eux doivent servir de fondement à l'examen des convulsions & de toute œuvre du genre merveilleux.

La Tradition nous enseigne, que dès lors qu'une œuvre, qui est du genre merveilleux, renferme un mélange d'indécent & d'édifiant ; de vrai & de faux, &c. elle est réprouvée dans sa totalité, qu'une seule portion vicieuse dégrade le tout, & que Dieu n'en est pas l'Auteur, même en partie, s'il ne l'est pas du tout. *Probl. p.* 11.

[Cette proposition a été abandonnée par ces Messieurs, presqu'aussi-tôt qu'ils l'ont eu avancée; & ils se sont réduits à trois hypotheses, desquelles seules ils prétendent exclure le mélange.]

I. Hypothese. Ceux qui combattent le mélange, veulent dire seulement qu'il est indigne de Dieu, qu'un agent libre, mais absolument privé de l'usage de sa liberté, & sous la motion immédiate de Dieu, se prête alternativement dans une opération qui paroit être unique, au bien & au mal ; au bien, au vrai, au grand par l'impression de Dieu ; au mal, au faux, au ridicule, & à l'indécent par l'impression du Démon. *M. Del. Def. p.* 14.

II. Hypothese. Personne ne contestera jamais la possibilité du mélange de simple concomitance... Il s'agit donc d'un mélange de principes opposez, agissans comme de concert, opérans conjointement, produisans par une opération combinée des syptômes tout disparates, beaux & laids, édifiants & indignes de Dieu : ensorte que de ces différentes parties, il en résulte une œuvre unique, un tout moral, un corps assorti & composé de plusieurs piéces, qui se tiennent parfaitement, & qui sont faites l'une pour l'autre. *Premier Avis aux Fidéles, p.* 2.

Principes des Théologiens.

5°. Les regles immuables de l'Ecriture & de la Tradition, nous apprennent qu'il y a plusieurs choses défendues dans l'ordre ordinaire, qui sont non seulement permises, mais qui deviennent de précepte dans l'ordre surnaturel & par un ordre exprès de Dieu.

Principes des Consultans.

III. Hypothese. Quand nous parlons du mêlange du vrai & du faux, nous l'entendons d'une personne qui est élevée pour le tems de l'inspiration & de l'énonciation prophétique, à un état surnaturel extérieurement dans le genre merveilleux, dans l'ordre des prodiges & des signes. C'est toujours de quoi il s'agit dans la discipline sur le Convulsionisme. *Rép. succ. IV. sect. p. 19.*

Si l'on veut bien rapprocher de ces trois hypotheses tous les passages qui se trouvent citez dans les Problêmes, soit de l'Ecriture, soit des Auteurs ecclésiastiques, on verra avec étonnement qu'il n'y en a pas un seul, qui ait le moindre rapport à ces trois visions, & qui puisse seulement faire soupçonner que quelqu'un de ces Auteurs y ait jamais pensé.

TRADITION DES PROBLÊMES.

Deut. 6. *Non tentabis Dominum Deum tuum:* Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu; soit en faisant des choses qui iroient à blesser ou à tuer, s'il n'arrivoit un miracle, comme J. C. l'explique dans l'Evangile, où il fait l'application de cette loi à la tentation du Démon, qui lui suggeroit de se jetter du haut du temple en bas; soit en recherchant & sollicitant des miracles, uniquement pour faire des épreuves & par principe de pure curiosité, comme St Augustin l'entend: *Deus tentatur, cum signa & prodigia flagitantur ad solam experientiam flagitata*; soit en prenant une voie extraordinaire & surnaturelle pour parvenir à une fin pour laquelle Dieu a établi des moyens naturels, comme l'ont entendu tous ceux qui ont combattu les pratiques superstitieuses de l'épreuve par le fer chaud, par l'eau froide.

[Dès ce premier passage l'Auteur paroît avoir oublié toute sa logique. Il perd de vûe ce qu'il a à prouver. Il s'agit selon lui-même de poser des regles & des principes pour juger si une œuvre de l'ordre surnaturel appartient à Dieu ou au démon. Or il est évi-

AUTORITEZ DE L'ECRITURE.

Gen. 19. 31. L'inceste de Loth étoit en même tems un très-grand crime & une prophétie. Les XXX. Docteurs en conviennent dans leur Consultation. Ce n'est pas le seul exemple de l'Ecriture, où des actions très-criminelles sont en même tems prophétiques. Or toutes ces actions en tant que prophétiques, appartiennent à l'ordre surnaturel du genre merveilleux, & par conséquent l'opération de Dieu surnaturelle peut se trouver mêlée d'une maniere la plus intime avec les plus grands défauts, & dans des actions constamment indignes de Dieu, & qu'on ne pourroit lui attribuer sans blasphême. M. de L. & M. B. se donnent la torture pour expliquer comment toutes ces actions pourroient être prophétiques sans qu'il y eût rien de surnaturel. Leurs efforts sont pueriles. Ce qu'il y a de plus important dans ces prophéties, ce sont les instructions & les mysteres qu'elles renferment. S'il étoit indigne de Dieu que son opération se trouvât mêlée avec des choses dont il ne pourroit être l'auteur, il le seroit bien davantage que ses conseils, ses mysteres, sa pensée fussent cachées sous des crimes & dans l'ordure, & que des actions honteuses fussent le livre où il nous renvoyeroit pour les apprendre: & il est vrai que cela est fort étonnant. Mais cela est.

Gen. 34. L'action de Simeon & de Levi qui saccagerent la ville de Sichem, est louée par Judith comme une action inspirée: & Jacob condamne cette même action comme un très-grand crime, & prononce une terrible malediction contre ces deux freres pour l'avoir commise. Il est impossible de lever autrement que par le systême du mêlange cette espéce de contradiction qui se trouve entre deux jugemens si différens, que portent d'une même action deux personnes qui étoient certainement inspirées de Dieu. Je rapporterai dans la suite un passage de M. Duguet, où il démêle dans l'action de ces deux freres ce qui venoit de leur corruption, & ce qui venoit de l'esprit de Dieu, & que M. Duguet n'hesite pas à regarder comme miraculeux & même comme divin.

Cet exemple aussi bien que le précedent prouve décisivement

cisivement qu'on ne doit point mettre de distinction par rapport au mêlange entre l'ordre surnaturel *du genre merveilleux* & l'ordre ordinaire.

Gen. 41. Les songes de Pharaon étoient certainement surnaturels & prophétiques. Ils prouvent par conséquent que l'Esprit de Dieu est le maître de se communiquer dans une aussi petite mesure qu'il lui plaît. L'opération prophétique sur ce Prince fut renfermée toute entiére dans le tems de son sommeil, où il étoit aliéné de ses sens, & où il n'avoit aucun usage de sa raison. Il se ressouvint de ses songes à son réveil, mais il se trouva destitué de toute lumiere prophétique pour les expliquer.

Exode, 12. Nous apprenons du Livre de la Sagesse, que les Egyptiens *étoient troublés par des songes & des visions horribles, pendant que l'exterminateur frappoit les premiers nez* de l'Egypte. Il n'y a pas d'apparence que ces visions & ces songes fussent aussi distincts & aussi démêlez de ce que l'imagination une fois effrayée pouvoit y ajouter, que le devoient être les révelations faites aux anciens Prophétes. Je ne croi pas que personne prétende après y avoir refléchi, que cela fût nécessaire pour constater le prodige. Je croi au reste que les convulsions, du moins une grande partie, ont beaucoup de rapport avec ces songes & ces visions des Egyptiens.

Nomb. 22. La prophétie de Balaam est comparable à celle des plus grands Prophétes & elle a la même autorité, quoique ce méchant homme ait été en beaucoup de points différent des vrais Prophétes. Cependant presque tous les Auteurs supposent que Balaam l'a prononcée malgré lui, forcé par l'Esprit de Dieu qui se saisit de lui, sous l'impression de l'Esprit de Dieu qui le fait parler : mais par l'impression de l'esprit de Satan, il conçoit un dessein détestable pour faire périr tout Israël, & pour empêcher, s'il se pouvoit, l'effet des bénédictions qu'il ne peut s'empêcher de prononcer. Dans un intervale fort court où Dieu le laisse à lui-même, ch. 24. v 34. au milieu de sa prophétie, il avertit Balac qu'il a ce dessein, que si l'on ajoute, comme il paroît que c'est le sentiment de la plûpart des Auteurs, que Balaam étoit un Prophéte des faux Dieux, il aura apparemment souvent fait des prophéties fausses ; & l'on trouvera dans ce seul homme presque tous les caractéres que Messieurs les Consultans prétendent incompatibles avec la présence de l'Esprit de Dieu, & qu'ils veulent qu'on regarde comme des preuves décisives, qu'un homme n'aura pas parlé par son inspiration.

Nomb. 22. 18. *Dieu ouvrit la bouche de l'ânesse* & elle prophétisa. Elle ne reçut pas certainement le don de prophétie, elle n'en étoit pas susceptible par sa nature. L'opération de Dieu sur cette bête se termina à lui faire prononcer des sons purement materiels, qui n'avoient aucun sens par rapport à elle. Pourquoi auroit-il été plus impossible & plus indigne de Dieu d'ouvrir la bouche à un insensé ou à un enfant privé de raison, & de s'en servir pour confondre ce faux sage ? La disproportion auroit été moins grande, & son humiliation moins compléte. Cet exemple est une preuve à laquelle il n'y a point de réplique, que Dieu peut faire sur tous les Etres

dent que la défense de tenter Dieu ne peut servir de rien pour faire ce discernement. Cette défense ne regarde que ceux qui sont dans l'ordre naturel & ordinaire, à qui il n'est pas permis d'exiger que Dieu les tire de cet ordre pour les élever à l'ordre surnaturel. Mais à l'égard de ceux qui sont réellement dans un ordre surnaturel, la tentation de Dieu n'a point de lieu par rapport à eux, s'ils ne font que suivre l'impression que Dieu leur donne, ou les commandemens qu'il leur fait. On peut faire usage de cette loi pour regler la conduite qu'il est à propos de tenir à l'égard des Convulsionnaires. Mais quelle application en peut-on faire, quand il s'agit de juger des convulsions considérées en elles-mêmes ?]

Deut. 14. 1. *Filii estote Domini vestri* ; *non vos incidetis*, Heb. *lacerabitis* selon Gerson : Montrez-vous les enfans de votre Dieu, ne vous faites point d'incision, n'attentez point en aucune maniere à l'intégrité de votre corps, ne le frappez point violemment, ne le tourmentez point, ne le déchirez point. Le terme dont se servent les Septante, porte tous ces sens.

[*Rép.* Je commencerai dès ce second passage à faire à M. B. un reproche que je répéterai souvent dans la suite : c'est que presque tous les passages qu'il a produits sont falsifiez. Celui-ci qu'il cite du Deuteronome, l'est d'une maniere qui ne peut se couvrir. Il y a dans le texte : *Vous ne vous ferez point d'incisions, & vous ne vous raserez point au deuil que que vous ferez pour les morts.* Dieu ne défend point absolument dans cet endroit ni de se raser, ni de se faire des incisions. Ce qu'il condamne, c'est de faire ces choses par superstition, & pour se conformer aux coutumes des Nations.

M. B. supprime ce motif de l'ordre que Dieu donne à son peuple : il dissimule de même que la défense de se raser est jointe à celle de se faire des incisions.

Après cette falsification, M. B. s'est trouvé embarrassé par rapport à l'usage qu'il pourroit faire de ce passage ainsi tronqué, *vous ne vous ferez point d'incisions.* Il sçait bien qu'on n'en a jamais fait aux Convulsionnaires, & par conséquent que cette défense ne les regarde pas. Il prétend donc qu'on doit rendre le terme *incidetis* par celui de *lacerabitis*, & il cite Gerson pour garant, que c'est ainsi qu'on doit traduire le terme hébreu. Et comme ce second terme ne lui a pas encore parû fort propre, parce qu'en effet on n'a pas plus déchiré les Convulsionnaires qu'on ne leur a fait des incisions, il a eu recours aux Septante ; & il nous assure que le terme grec dont ces Interprétes se sont servis, peut signifier qu'on ne doit point frapper son corps ni le *tourmenter.* C'est une assez plaisante idée, que M. B. prétende que l'Ecriture nous défende de tourmenter notre corps. Mais si cela est, le passage du Deuteronome est encore plus propre pour faire condamner les instrumens de pénitence, que les secours qu'on a rendus aux Convulsionnaires. Il y a des Saints qui se sont roulés tout nuds dans des épines, & qui en sont sortis tout déchirés : d'autres qui ont fait dégouter sur leur chair nue des goutes de cire enflammée pour amortir les mouvemens de la concupiscence. Ils se trouveront donc condamnés par ce passage du Deuteronome.]

Deut. 18. 21. *Si vous dites secrétement en vous même : comment puis-je discerner une parole que le Seigneur n'a point dite ? Voici le signe que vous aurez pour le connoître : si ce que*

dans l'ordre des prodiges, toutes les impressions qu'ils peuvent recevoir : & c'est même une chose qui réleve infiniment son souverain pouvoir, de ce que dans sa main toutes sortes d'instrumens se trouvent propres pour tout ce qu'il en veut faire.

1. Reg. 6. 2. *Les Philistins firent venir leurs Prêtres & leurs devins, & leur dirent : Que ferons-nous de l'Arche du Seigneur ? Dites-nous comment nous la renvoyerons au lieu où elle étoit ? Ils leur répondirent :* V. 3. *Si vous renvoyez l'Arche du Seigneur, ne la renvoyez pas vuide, mais rendez-lui ce que vous lui devez pour vôtre péché ; & alors vous serez guéris, & vous sçaurez pourquoi sa main ne se retire point de dessus vous.* V. 5. *Faites cinq anus d'or & cinq rats d'or, selon le nombre des Provinces des Philistins.* V. 7. *Prenez un chariot que vous ferez faire tout neuf, & attelez-y deux vaches qui nourrissent leurs veaux, auxquelles on n'aura point encore imposé le joug, & renfermez leurs veaux dans l'étable.* V. 8. *Prenez l'Arche du Seigneur, & mettez là dessus le chariot ; & ayant mis à côté dans une cassete les figures d'or que vous lui aurez payées pour votre péché, laissez-la aller.* V. 9. *Si elle va par le chemin qui méne en son païs vers Bethsamés, c'est le Dieu d'Israël qui nous a fait tous ces grands maux.*

[Il faut convenir que de pareilles histoires sont faites pour pousser à bout la raison humaine. Je ne sçai quel parti prendront Messieurs les Consultans sur la maniére dont on doit expliquer celle-ci. Pour moi je ne crois pas qu'on puisse douter que ce ne soit Dieu qui faisoit parler ces devins, & que tout ce qu'ils dirent dans cette occasion ne leur fût inspiré de sa part. C'étoient cependant, selon toutes les apparences, les démons qu'ils consultoient, & vraisemblablement au milieu de toutes les superstitions du Paganisme : & c'est dans ces circonstances si indignes de la sainteté de Dieu, que son esprit les inspire pour leur faire donner un conseil de miséricorde & de bonté, qui devoit sauver le peuple. Mais quel conseil ! Je ne crois pas qu'il fût jamais venu dans la pensée de nos Messieurs ; ils sont trop délicats sur les bienséances. Je voudrois qu'ils voulussent bien nous dire pourquoi ils croiroient plus indigne de Dieu de faire parler les Convulsionnaires qui l'honorent, qui sont attachés à sa cause, qui souffrent pour elle, que des devins qui consultent des Dieux étrangers.]

1. Reg. 10. 10. *Lorsqu'il fut venu* (Saül) *avec son serviteur à la colline qui lui avoit été marquée* (par Samuël) *il fut rencontré par une troupe de Prophétes, l'esprit du Seigneur se saisit de lui, & il prophétisa au milieu d'eux.* V. 11. *Tous ceux qui l'avoient vû ou connu un peu auparavant, voyant qu'il étoit avec les Prophétes, & qu'il prophétisoit, s'entredisoient : Qu'est-il donc arrivé au fils de Cis ? Saül est-il aussi Prophéte ?*

Il est évident par ce Texte de l'Ecriture, que Saül n'étoit pas dans son état naturel, & que la présence de l'esprit de Dieu sur lui, aussi-bien que sur les Prophétes au milieu desquels il se trouva, étoit manifestée par des mouvemens extérieurs qui ne dependoient pas de leur liberté. Or jusqu'où pouvoit aller ce défaut de liberté ? On le voit ch. 19. V. 20. & suiv. Saül envoye par

trois différentes fois des Archers pour prendre David, qui s'étoit retiré auprès de Samuël à Ramatha. Ces trois différentes troupes d'Archers se trouvent toutes trois saisies par l'esprit de Dieu ; ils prophétisent avec les Prophétes, & ne pensent plus à exécuter les ordres de Saül. Alors Saül entrant dans une grande colére :

V. 22. S'en alla lui-même à Ramatha, il s'avança jusqu'à la grande citerne qui est à Soco, & il demanda en quel lieu étoient Samuël & David ; on lui répondit : ils sont à Naïoth près de Ramatha.

V. 23. Aussi-tôt il s'y en alla, & fut saisi lui-même de l'esprit du Seigneur, & il prophétisoit durant tout le chemin, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Naïoth près de Ramatha.

V. 24. Il se dépouilla aussi lui-même de ses habits, prophétisa avec les autres devant Samuël, & demeura nud par terre tout le jour & toute la nuit : ce qui donna lieu à ce proverbe, Saül est-il donc aussi Prophéte ?

[Il n'y a qu'une forte prévention qui puisse empêcher de reconnoître & de convenir que l'état où se trouvoit Saül pour lors, étoit tout semblable à celui des Convulsionnaires ; avec cette différence néanmoins qu'il étoit beaucoup plus honteux & plus humiliant. Cette histoire, à proprement parler, ne prouve pas le mélange, c'est-à-dire qu'elle ne prouve pas que l'opération de Dieu surnaturelle peut se trouver mêlée avec des traits choquans, dont Dieu ne seroit pas l'Auteur ; elle va bien au de-là : elle fait voir que l'état le plus honteux & le plus indécent, non-seulement n'est pas incompatible avec le don de prophétie, comme le prétendent Messieurs les Consultans, mais même qu'un pareil état peut être en même tems, quand il plaît à Dieu, & une punition & un signe de la présence de l'esprit prophétique, & un effet surnaturel de son opération.]

1. *Reg.* 18. 8. C'est une preuve bien sensible de la possibilité du mélange, de voir Saül dans des états à peu près semblables à l'extérieur, être successivement tantôt sous l'impression surnaturelle du démon, & d'autres fois sous celle de l'Esprit Saint.

1. *Reg.* 28. Mais ce qui prouve cette possibilité d'une maniere bien étonnante & bien capable de faire taire tous les raisonnemens de l'esprit humain, c'est de voir paroître Samuël dans l'antre d'une Pythonisse, & de le voir paroître au milieu d'une évocation magique, sur la demande que Saül avoit faite à cette malheureuse de le faire venir. Personne, que je sçache, avant les Consultans n'a été embarrassé d'expliquer comment l'opération de Dieu surnaturelle, pouvoit se trouver mêlée dans un état semblable à celui des Convulsionnaires. Mais à l'égard de ce fait de la Pythonisse, il est réellement si surprenant, que tous les Commentateurs généralement en ont été embarrassés. Il y en a même plusieurs qui ont osé nier que Samuël fût véritablement apparu, quoique le fait soit constant par l'Ecriture.

1. Reg. 21. 13. David contrefait le fou chez Achis. Les Peres ont regardé cette circonstance de la vie de David comme prophétique, & par conséquent sous ce

ce Prophête a prédit au nom du Seigneur n'arrive point, c'est une marque que ce n'étoit point le Seigneur qui l'avoit dit, mais que ce Prophéte l'avoit inventé par l'orgueil & l'enflure de son esprit : c'est pourquoi vous n'aurez aucun respect pour ce Prophéte.

[Dieu ordonne dans le verset précedent qu'on fasse mourir ce Prophéte : & je suis tenté de croire que c'est un artifice de M. B. d'avoir supprimé cet ordre de Dieu. Son sentiment assurément n'est pas qu'on fasse mourir les Convulsionnaires, & tous les Saints & Saintes dont les prédictions n'auront pas eu leur accomplissement. Et il se sera apperçu sans doute que s'il donnoit le passage entier, on auroit reconnu tout d'un coup qu'il ne pouvoit avoir aucune application aux personnes qui soumettent leur état au jugement de l'Eglise ; mais qu'il s'agit uniquement dans cet endroit de faux Prophétes qui prétendroient avoir une autorité égale à celle des Apôtres & des anciens conducteurs du peuple de Dieu. Or il est bien certain que de tels hommes doivent être infaillibles dans tout ce qu'ils disent de la part de Dieu, & lorsqu'ils parlent en son nom.]

Isaïe, 44. 25. *Irrita faciens signa divinorum & ariolos in furorem vertens.* C'est moi, dit Dieu, (nous donnant des marques pour discerner ses oracles de ceux des démons) qui fais voir la fausseté des prédictions des devins, & qui force ceux qui se mêlent de deviner, de prendre tous les mouvemens des insensés & des furieux.

[*Rép.* C'est encore ici une falsification du texte de l'Ecriture. La traduction que M. B. donne ici de ce passage d'Isaïe, paroît forgée exprès pour son dessein, elle n'a aucun fondement dans le texte. Il faut traduire ce passage comme

M. de Sacy conformément à tous les Interprétes & à tous les Commentateurs. *C'est moi qui fais voir la fausseté des prodiges de la magie, qui rends insensés ceux qui se mêlent de deviner, qui renverse l'esprit des sages, & qui convainc de folie leur vaine science.* Le mot hebreu que la Vulgate a rendu par *furorem vertens* se trouve dans Job, *ch.* 12. *v.* 17. précisément le même, & il est appliqué aux sages que Dieu prend plaisir de confondre; & *Judices in stuporem* (adducit) que M. Duguet a fort bien rendu par *in insaniam vertit.* Le moyen même d'entendre ce terme autrement, quand on fait reflexion que Dieu remonte à son souverain pouvoir & à la force avec laquelle il a étendu les cieux & il a affermi la terre, avant que de faire cette menace contre les devins, voulant dire par là qu'il exécutera cette menace en qualité de souverain Maître des événemens, & en empêchant qu'ils ne répondent aux vaines prédictions des Astrologues & des devins? Si la Tradition de notre Auteur étoit juste, il s'ensuivroit 1°. que Dieu seroit l'auteur de ces mouvemens insensés & furieux que prendroient ceux qui se mêlent de deviner, puisque n'étant pas libres de leur part, ce seroit lui qui les forceroit de les prendre: 2°. Le Prophéte se seroit trompé; car il n'est pas vrai que tous ceux qui se mêloient de deviner parmi les Payens, prissent toujours les *mouvemens des insensés & des furieux.* Les devins de cette espéce étoient fort rares en comparaison de ceux qui devinoient de sens froid. L'art de deviner étoit une science qu'on prétendoit étudier comme les autres sciences, & qui demandoit toute l'attention d'un homme d'un sens rassis.]

Sag. 7. 23. 22. 27. *Il y a dans la Sagesse eternelle un es-*

rapport elle appartient à l'ordre surnaturel du genre merveilleux. Mais de plus il n'y a aucun inconvenient de supposer que ce fut par une inspiration & en conséquence d'une lumiere surnaturelle, que David eut recours à un moyen aussi humiliant pour conserver sa vie. Or dans cette supposition il se trouvera que des actions extérieures de folie auront eu l'Esprit de Dieu pour principe. Si l'on répond que cette folie apparente de David étoit l'effet d'une grande sagesse, j'en conviendrai assurément; car c'est par cet endroit que je trouve l'action de David pleinement décisive contre les Consultans. Si la sagesse humaine peut avoir des motifs de se couvrir des dehors de la folie, & si c'est un devoir de ne pas condamner une telle conduite dans ceux qui sont reconnus pour sages, quoiqu'on ignore les motifs qui les font agir, n'est-ce pas une insigne témérité de prononcer, comme font ces Messieurs, par rapport à une multitude de choses, que Dieu ne peut en être l'auteur, & qu'il est impossible que sa sagesse puisse jamais lui fournir des motifs pour les faire ou pour les commander?

3. *Reg.* 13. 18. Un exemple où le mélange est bien étonnant & bien difficile à expliquer, c'est celui de ce Prophéte de Bethel qui trompe le Prophéte de Juda que Dieu avoit envoyé à Jeroboam. Il commence par lui dire qu'il étoit Prophéte comme lui, & cela étoit vrai. Il ajoute qu'un Ange est venu lui dire de la part de Dieu de le ramener dans sa maison, & de l'obliger à manger du pain & à boire de l'eau: & pendant que ces deux Prophétes sont à table, Dieu fait entendre sa voix au Prophéte menteur, & il annonce par l'Esprit de Dieu au Prophéte de Juda qu'il ne sera point enterré dans le sépulcre de ses peres, parce qu'il avoit mangé à Béthel contre l'ordre que Dieu lui avoit donné. Ce qui rend cette histoire très-embarrassante, c'est que ce vieux Prophéte n'étoit pas comme un Convulsionnaire, il étoit d'un ordre infiniment plus élevé. Il confirma même, *v.* 32. la prophétie qu'avoit faite le Prophéte de Juda; & cependant il ment par malice & par son propre esprit, & il prophétise dans la même séance par l'Esprit de Dieu.

Judith. L'action de Judith est contraire aux regles dans toutes ses circonstances: c'est une des plus difficiles à expliquer de toute l'Ecriture. On ne sçait presque comment justifier son dessein & ses vûes. Son discours à Holopherne paroit un tissu de mensonges: & je ne sçai si jusqu'à présent on a pû trouver un denouement qui satisfit. Il est cependant certain qu'elle n'a pas mérité, & qu'elle n'a fait aucune faute, & que sa conduite a été légitime en tout. On est heureux dans ces circonstances de n'être pas Consultant, & de n'être pas obligé de condamner ce qu'on n'est pas en état de justifier.

[Messieurs les Consultans s'impatientent lorsqu'on leur allégue ces exemples de l'Ecriture; ils évitent toujours d'y répondre; & pour s'en débarrasser, ils ont recours à la calomnie, & nous imputent de nous en servir pour autoriser dans des Convulsionnaires les choses mêmes qui se trouveroient contraires aux régles les plus essentielles. Je les avertis donc que je mets à part l'application qu'on voudroit faire de ces exemples aux convulsions

vulsions, & que mon unique but en les rapportant, est de combattre les principes qu'ils prétendent établir, pour juger des effets surnaturels dans tous les cas possibles.]

Job. On voit par l'histoire de Job jusqu'où peut s'étendre le pouvoir du Démon sur un Juste & sur un Prophéte, car Job étoit l'un & l'autre dans un degré très-éminent. Dieu ne réserve que la vie de Job, à laquelle il défend au démon de toucher; tout le reste lui est abandonné, & Satan devient le maître de faire sur le corps d'un aussi grand Prophéte, sur ses sens, sur son imagination toutes les impressions de douleurs, de terreurs, & tous les symptômes de maladies qu'il a voulu, & par conséquent celles dont Messieurs les Consultans prétendent que Dieu ne peut être l'auteur dans l'ordre du genre merveilleux, pendant qu'ils accordent qu'il le pourroit être dans l'ordre ordinaire. Car son dessein étoit de le rendre méprisable à des espéces de Consultans, qu'il devoit faire venir pour mettre le comble à ses maux par leurs reproches. Nos amis ne doivent point se blesser de cette comparaison; car ces amis de Job étoient des hommes très-éclairés & de fort honnêtes gens, qui eurent part ensuite aux bénédictions que Dieu répandit sur Job. La possibilité du mélange de l'opération de Dieu surnaturelle avec celle du démon avoit la même étendue par rapport à Job, que la malice du démon & le pouvoir qu'il avoit reçû de l'humilier & de le faire souffrir.

Le mélange du vrai & du faux se trouve dans les discours des amis de Job, qui paroissent eux-mêmes avoir été très-éclairés des lumiéres de l'Esprit Saint; & on n'a aucune raison de révoquer en doute la vision qu'Eliphaz dit avoir eue & qu'il rapporte au chap. 4.

La Sagesse, ch. 7. v. 24. *Car la Sagesse est plus active que les choses les plus agissantes, & elle atteint par tout à cause de sa pureté.* Messieurs les Consultans ont établi pour défendre leur Consultation, un principe diamétralement opposé à celui qui est renfermé dans ce passage de l'Ecriture, & qui est évident par lui-même. Ils ont appréhendé pour la souveraine pureté de Dieu, & c'est par cette raison qu'ils ne veulent pas que son opération se trouve mêlée avec des choses indignes de lui & dont il ne pourroit être l'auteur. Ils se sont imaginés que ce caractére qui convient à la sagesse de Dieu, d'être inaltérable & incapable d'être souillée, étoit une raison qui l'obligeoit à se tenir toujours très séparée de tout ce qui est contagieux. C'est un éblouissement d'esprit inconcevable, & qui ressemble à celui d'un homme qui prétendroit qu'à la vérité c'est un devoir à des hommes mortels & qui peuvent gagner les maladies, d'assister les pestiferés & de les servir; mais que s'il y avoit parmi nous des hommes immortels, il ne leur seroit pas permis d'en approcher. Je ne sçai qu'elle idée nos Messieurs se sont formée des opérations surnaturelles dont il s'agit ici, & pourquoi ils les relevent si fort. Elles sont assurément très-inférieures à celles de la grace, & elles le sont infiniment au-dessous du Corps & du Sang de J. C. qui n'est point souillé de se trouver dans les mains des hommes les plus corrompus, & lorsqu'on l'employe à

prit d'intelligence, qui est saint, unique, multiplié dans ses effets, subtile, discret, agile, sans tache, clair, doux, ami du bien, pénétrant, que rien ne peut empêcher d'agir, bienfaisant, amateur des hommes, bon, stable, infaillible, calme, qui peut tout & qui est intelligible, pur & subtile.... Elle se répand dans les ames saintes, & elle forme les amis de Dieu & les Prophétes.

Sag. 11. 21. *Vous réglez toutes choses avec mesure, avec nombre, & avec poids.*

Ps. 103. *Vous faites toutes choses avec une souveraine sagesse.*

Ps. 114. 13. *Le Seigneur est saint dans toutes ses œuvres.*

Jacques, 3. 17. *La Sagesse qui vient d'en haut est premiérement chaste, puis amie de la paix, moderée, douce, équitable, susceptible de tout bien, pleine de miséricorde & de fruits des bons bonnes œuvres; elle ne juge point, elle n'est point dissimulée.*

[*Rép.* C'est une terrible méprise de la part de M. B. d'avoir cité tous ces passages, pour prouver que le mélange dont il reconnoît la possibilité dans l'ordre ordinaire, même dans celui de la grace, est impossible dans celui qu'il appelle *surnaturel du genre merveilleux.* Car tous ces passages s'entendent principalement de l'ordre de la grace. Et à l'égard de ceux de la Sagesse & des Pseaumes qui sont plus généraux, & qui considérent la Sagesse du côté de Dieu, ils sont le fondement du mélange selon tous les Interprétes. *Il ne s'ensuit pas de ces caractéres de la sagesse*, dit Jansenius de Gand avec tous les autres, *qu'elle ne se mêle point avec rien d'impur; mais au contraire son acte est si pur & si simple, qu'il n'y a point d'être si grossier & si souillé, qu'il ne pénétre sans contracter aucune souillur; semblable en cela aux rayons du soleil qui ne sont point*

infectés en se répandant dans les lieux les plus infects, comme dit fort bien S. Augustin dans son Livre de la foi contre les Manichéens.]

1. Corinth. 11. 5. 10. 13. *Je veux que vous sçachiez.... que toute femme qui prie, ou qui prophétise n'ayant point de voile sur sa tête... C'est pourquoi la femme doit porter un voile sur sa tête à cause des Anges. Jugez vous-même s'il est bienséant à une femme de prier Dieu sans avoir la tête voilée.*

1. Corinth. 15. 24. *Si tous parlent différentes langues,* (sans qu'on s'entende) *& que des ignorans ou des infidéles entrent dans l'Assemblée, ne diront-ils pas que vous êtes des insensez?* C'est-à-dire que ni dans les dons du Seigneur & les opérations du S. Esprit, ni dans la conduite des serviteurs de Dieu qu'il inspire, il ne se trouve rien qui ait un air de folie & d'extravagance, ni qui scandalise.

[Ces deux citations sont une preuve palpable de la précipitation & de l'inattention avec lesquelles cet Auteur a composé cette prétendue Tradition. Car ces deux passages prouvent démonstrativement le contraire de ce qu'il prétend établir. Il est évident que son *c'est-à-dire* est manifestement contraire au texte de S. Paul, & que les défauts que S. Paul reprend étoient réellement mêlés dans les Assemblées des Corinthiens avec la présence de l'Esprit Saint, avec le don de prophétie, & avec celui de parler diverses langues.]

1. Corinth. 14. 32. 33. 37. 40. *Les esprits des Prophétes sont soumis aux Prophétes; car Dieu est un Dieu de paix & non de desordre... si quelqu'un croit être Prophéte ou spirituel parmi vous, qu'il reconnoisse que les choses que je vous écris sont des ordonnances du Seigneur... Que tout*

des usages abominables & qui font horreur. La Sagesse est comme le soleil, qui répand ses rayons dans les cloaques, & qui éclaire les lieux les plus infects, sans en recevoir aucune souillure. C'est ainsi que les Commentateurs expliquent ce passage de la Sagesse, *Est enim actu purus* (Sapientia;) *Inde fit ut ubique sit & omnia penetret, nec ullis finibus terminari, nullis sordibus inquinari possit, & Solis instar se rebus etiam sordidissimis inserat.* Tirin. C'est jusques-là qu'il faut remonter pour établir le principe du mélange.

Isaïe, 20. 2. *Le Seigneur parla à Isaïe, & il lui dit: Otez le sac de dessus vos reins & les souliers de vos pieds. Isaïe le fit, & il alla nud & sans souliers.* V. 3. *Alors le Seigneur dit: Comme mon serviteur Isaïe a marché nud & sans souliers, pour être comme un prodige qui marque ce qui doit arriver pendant trois ans à l'Egypte & à l'Ethiopie:* V. 4. *Ainsi le Roi des Assyriens emmenera d'Egypte & d'Ethiopie une foule de captifs & de prisonniers de guerre, les jeunes gens & les vieillards, tout nuds, sans habits & sans souliers, sans avoir même de quoi couvrir ce qui doit être caché dans le corps à la honte de l'Egypte.*

[M. Duguet dans son Commentaire sur Isaïe, & M. l'Abbé d'Asfeld dans l'Analyse qu'il a faite de ce Commentaire, prétendent qu'on doit regarder comme une chose certaine qu'Isaïe alla réellement tout nud, & il est vrai que le texte paroît le dire clairement. Ces Messieurs disent de plus qu'il y a bien de l'apparence que le Prophéte répéta cette action symbolique pendant trois jours de suite. Je n'aurois aucune peine à me rendre à ce sentiment; mais ce que je ne comprens pas, c'est comment ces Messieurs ont pû ne pas s'appercevoir qu'un pareil exemple renversoit les régles qu'ils ont établies pour juger des œuvres de Dieu dans l'ordre surnaturel. On m'a rapporté qu'un homme de mérite avoit dit à cette occasion, pour se mocquer de la décision de ces Messieurs, que cette nudité d'Isaïe étoit une faute qu'ils vouloient bien qu'on pardonnât à Dieu, à condition qu'il n'y retomberoit plus: & je trouve cette raillerie très-bien appliquée.]

Ezechiel, 4. 12. *Ce que vous mangerez sera comme un pain d'orge cuit sous la cendre; vous le couvrirez devant eux de l'ordure qui sort du corps de l'homme.* Et sur l'extrême répugnance que le Prophéte témoigna d'exécuter un pareil ordre: V. 15. *Dieu lui répondit: Allez, je vous donne de la fiante de bœuf au lieu de celle de l'homme, & vous en mettrez avec votre pain.*

Daniel, 10. 17. *Comment le serviteur de mon Seigneur pourra-t'il parler avec mon Seigneur? Je suis demeuré sans aucune force, & je perds même la respiration.*

[Voilà l'état où le met la présence du S. Esprit. Maldonnat ajoute que c'est ce qui arrivoit ordinairement aux Prophétes lorsqu'ils voyoient Dieu, & une des preuves les plus sensibles de la vérité de leurs visions.]

Daniel, 4. 30. Dieu ôte le sens à Nabuchodonosor, & le réduit à la condition des bêtes.

[C'est à ces Messieurs à nous apprendre comment on peut accorder une telle dégradation de l'humanité avec un principe de nouvelle fabrique qu'ils répétent avec

complaisance ; sçavoir, que Dieu étant l'Auteur de la décence & de la dignité de l'homme, il ne peut rien commander, ni faire dans l'ordre surnaturel, qui tende à le dégrader & à l'avilir.

M. Duguet, Explication du mystére de la Passion, ch. 18. art. 6. » sans l'indignation des Prêtres, & sans » l'occasion qu'ils donnerent à J. C. de nous découvrir ce » qu'il y avoit de divin & de surnaturel dans les accla» mations des enfans qui crioient dans le temple, *hosan» na au fils de David* ; ou nous n'aurions fait aucune at» tention à cette circonstance, ou nous l'aurions attri» buée à la coutume qu'ont les enfans de répéter ce qu'» ils entendent dire à des personnes plus âgées ; & nous » n'aurions pû croire qu'elle avoit été prédite par le » Prophéte. Mais c'est J. C. même qui nous l'apprend, » & qui nous revéle un mystére, qui eut parû sans vrai» semblance à notre fausse sagesse, s'il ne l'avoit pas » découvert, ou s'il n'avoit pas étouffé tous nos rai» sonnemens par sa supréme autorité. »

[M. B. répond à l'exemple de ces enfans : que *Messieurs les Consultans n'ont jamais fait difficulté d'admettre que Dieu par miracle peut élever des enfans sans raison à des opérations merveilleuses.* (Rép. succ. *p*. 9.) J'en félicite ces Messieurs. Mais pourquoi ne veulent-ils donc pas que Dieu puisse faire parler par miracle un fou qui aura perdu la raison, ou un phrénetique sur qui la maladie aura fait le même effet ? Pourquoi ne pourroit-il pas faire parler de même une personne en qui le Démon ne feroit autre chose que de lui causer des agitations dans les membres & d'horribles convulsions, comme il y a bien de l'apparence que fut traité S. Antoine ? Car dans toutes ces hypothéses Dieu ne rabaisseroit point l'homme ; il le feroit déja ou par la maladie, ou par l'opération du Démon ; l'opération divine ne lui feroit que du bien, & l'éleveroit au-dessus de l'état où elle l'auroit trouvé. Je parle ainsi pour me mettre à la portée de ces Messieurs ; car pour moi je mets Dieu bien plus au large, s'il m'est permis de m'expliquer ainsi, pour me mocquer de toutes ces puérilités. Car je suis très-persuadé que Dieu peut rabaisser l'homme, le dégrader, & par rapport au corps & par rapport à l'ame, qu'il le peut surnaturellement & par miracle, & qu'après l'avoir réduit dans le dernier avilissement ou par justice, ou par miséricorde pour l'éprouver, il peut se servir de lui pour dire & faire tout ce qu'il lui plaira : & je crois cela aussi certainement, que je crois que Dieu est tout-puissant. Je sçais bien que Dieu ne fait rien qui ne soit souverainement sage ; mais je crois qu'il n'est pas plus possible aux hommes de sonder l'abîme de sa sagesse, que celui de sa puissance.]

S. Jean, ch. 11. V. 49. *L'un d'eux nommé Caïphe, qui étoit le Grand Prêtre de cette année-là, leur dit ; vous n'y entendez rien.* V. 50. *Vous ne considerez pas qu'il vous est avantageux qu'un seul homme meure pour le peuple, & que toute la Nation ne périsse point.* V. 51. *Or il ne disoit pas cela de lui-même ; mais étant grand Prêtre cette année-là, il prophétisa que Jesus devoit mourir pour la Nation.*

[La même parole est en même tems une prophétie di-

se fasse dans la bienséance & avec ordre. Que si quelqu'un aime à contester, pour ce qui est de nous, ce n'est point là notre coutume, ni celle de l'Eglise de Dieu.

[Le sens de ce passage de S. Paul n'est pas fixé, il est entendu differemment par les Interprétes. Si on le prend dans ce sens, qui paroît en effet le plus naturel, sçavoir que ceux qui sont sous l'impression de l'esprit de Dieu, sont soumis aux autres Prophétes qui ont reçu l'esprit de Dieu comme eux, il ne signifiera autre chose, sinon que ceux qui reçoivent quelqu'impression surnaturelle de l'esprit de Dieu, ne doivent point en conséquence se prétendre les Maîtres de se conduire, par rapport à l'usage de ces dons, comme il leur plaît & sans aucune dépendance. C'est le sens que Théodoret donne à ce passage de S. Paul. » L'Apôtre, dit-il, ap» pelle les dons du nom d'es» prit. C'est ainsi que Josué » étoit soumis à Moïse, Eli» zée à Elie, la multitude des » Prophétes à Elisée, & à » l'Apôtre Tite, Timothée, » & les autres. *Spiritum vocat dona. Ita Jesus subjiciebatur Moysi, ita Eliseus Eliæ, ita ipsi Eliseo multitudo prophetarum, ita ipsi Apostolo Titus, Timotheus, & reliqui* (in primam ad Corinthios.) L'autre sens que les Interprétes donnent à ces paroles de S. Paul, est que les Prophétes sont libres & maîtres d'eux-mêmes dans l'énonciation des choses qui leur ont été revélées ou inspirées. Mais S. Paul n'établit pas assurément dans cet endroit que toutes les opérations de l'esprit sont soumises à la liberté de ceux qui les reçoivent. Il ne prétend pas réprouver les extases, où l'on est dans l'aliénation des sens, & où l'on n'est pas, pendant qu'elles durent, en état d'écouter les

préceptes qu'on voudroit nous donner.]

Timoth. 2. 7. 8. *Rendez-vous le modéle des fidéles ... par la gravité de votre conduite. Que vos paroles* (& vos actions aussi bien que toute vôtre conduite) *soient irrepréhensibles, afin que nos adversaires rougissent, n'ayant aucun mal à dire de nous.*

Eph. 5. *Qu'on n'entende point parmi vous de paroles fades & bouffonnes, ni de choses qui ne conviennent point.*

1. Pierre, 1. 15. *Soyez saints dans toute la conduite de votre vie, comme celui qui vous a appellés est saint, selon qu'il est écrit : soyez saints parce que je suis saint.*

1. Pierre, 2. 12. *Conduisez vous & comportez-vous d'une maniere pure & sainte. . . . afin que vous fermiez la bouche par votre bonne conduite aux hommes ignorans & insensés* (qui cherchent à calomnier.)

[Je n'ai pas besoin d'avertir que ces préceptes regardent généralement tous les états, & qu'ils ne sont point particuliers à l'ordre surnaturel. L'Auteur ne les cite apparemment que pour faire remarquer qu'on ne les a pas toujours suivis dans la conduite qu'on a tenue à l'égard des Convulsionnaires. J'en conviendrai avec lui. Je ne veux pas sonder les intentions de cet Auteur : mais en les laissant à part, je dis qu'il a réellement trompé le public ; & il l'a fait par rapport à la Tradition, comme il le fait ici par rapport à l'Ecriture. Il ne pense qu'à multiplier les passages, sans s'embarrasser de les choisir, & sans se mettre en peine si les Auteurs qu'il cite, disent dans une multitude d'endroits le contraire de ce qu'il leur impute. Il y a une infinité de traits dans l'Ecriture, où l'opération de Dieu de l'ordre surnaturel se trouve diversifiée en mille ma-

vinement inspirée par l'esprit de Dieu, & un blasphéme horrible dans l'intention de Caïphe qui l'a prononcée. Dieu lui découvrit par une lumiére surnaturelle, à cause de sa qualité de Grand Prêtre, qu'il étoit nécessaire que J. C. mourût pour le salut du peuple. Il saisit cette pensée, dont il ne comprend pas le véritable sens ; il la trouve merveilleusement assortie avec ses dispositions ; & cette lumiére divine se confondant avec ses préjugés & ses passions, devient le fondement de la condamnation qu'il prononce contre J. C. & le motif dont il se sert pour persuader à toute l'assemblée qu'il est nécessaire de le condamner. Nous n'avons pas assurément besoin dans la dispute présente d'un mélange poussé aussi loin, si ce n'est peut-être pour ne pas laisser pierre sur pierre de la Consultation & des Ecrits qu'on a faits pour la défendre.]

1. *Corinth.* 14. S. Chrysostome dans son Commentaire sur cette Epitre, fait remarquer que tout ce chap. 14. est fort obscur : & la raison qu'il en rend, c'est qu'on ne sçait pas comment les choses se sont passées, parce qu'on ne voit à présent rien de semblable. Il y a cependant plusieurs choses très-évidentes. On voit par exemple, par les avis que S. Paul donne aux Corinthiens, & sur lesquels il insiste, qu'il s'étoit mêlé plusieurs abus dans l'usage des dons surnaturels : & l'on est en droit de conclurre en conséquence, que la présence de l'esprit de Dieu dans l'ordre surnaturel n'est point incompatible avec des abus repréhensibles. 1°. Il paroît que les Corinthiens desiroient avec trop d'empressement les dons surnaturels. 2°. Ils ne les desiroient pas avec assez de discernement ; & il y en avoit qui preferoient ceux qui avoient plus d'éclat, comme le don des langues, à ceux qui étoient plus utiles. 3°. Il y en avoit à qui ces dons étoient une occasion de s'enfler & de s'élever au-dessus des autres. 4°. Lorsqu'il y avoit plusieurs fidéles qui étoient inspirés dans les assemblées, il arrivoit quelquefois qu'ils parloient tous ensemble sans ordre & sans subordination. 5°. Comme l'esprit de prophétie se répandoit aussi sur les femmes, celles qui étoient inspirées pensoient que l'inspiration leur donnoit le droit de parler dans les assemblées : il y en avoit même qui le faisoient sans voile, la tête nuë ; ce que S. Paul condamne comme une grande indécence. 6°. Tous les discours que prononçoient ces Prophétes, n'avoient pas la même autorité que ceux des Apôtres. S. Paul veut qu'on prenne garde qu'il ne s'y glisse des erreurs, & que l'on soit attentif à les discerner. 7°. Enfin, & ce dernier trait est bien surprennant, c'est que le Démon se mêloit dans ces assemblées, & qu'il y avoit de ces Prophétes qui parloient par son esprit, & qui n'étoient distingués par aucune marque extérieure, de ceux qui parloient par l'esprit de Dieu. Il n'étoit pas toujours possible de discerner ces deux sortes de Prophétes, lorsque les uns & les autres ne disoient rien qui fût contraire à la foi : il n'y avoit que ceux, qui avoient reçu le don surnaturel du discernement des esprits qui pouvoient les reconnoître. A l'égard de ceux qui n'avoient pas reçû ce don, S. Paul ne donne aucune autre régle, que celle de juger

juger de toutes ces prophéties par leur conformité avec la régle de la foi. Il paroît que ces abus, & sur tout que le mélange des vrais & des faux Prophétes, qu'il étoit très-difficile de distinguer, avoient refroidi quelques Eglises par rapport à ces dons surnaturels, & qu'il étoit à craindre que leur indifference ne fût punie par l'extinction de l'esprit de prophétie. Je ne vois pas que les avis que S. Paul donne aux Thessaloniciens dans la premiere Epitre, puissent avoir un autre fondement. Voici ces avis qui méritent qu'on en fasse un article particulier.

1. Thessalon. v. 19. *N'éteignez point l'esprit.* V. 20. *Ne méprisez point les prophéties.* V. 21. *Eprouvez tout & approuvez ce qui est bon.* V. 22. *Abstenez-vous de tout ce qui a l'apparence du mal.*

[Messieurs les Consultans ont tenu une conduite toute opposée à celle que S. Paul prescrit ici à toutes les Eglises en la personne des Thessaloniciens. Ils affectent dans leur Consultation & dans tous les Ecrits qu'on a faits pour la défendre, d'inspirer un grand mépris pour tout ce qui est extraordinaire & qui a l'apparence de surnaturel. Ils ont prétendu qu'il étoit inutile d'examiner les Convulsionnaires en détail pour en juger. Il a été impossible de faire consentir les plus illustres d'entre eux à en voir aucun ; & ils ont suivi pour être en droit de les condamner tous, cette maxime que je regarde comme une erreur capitale en ce genre ; qu'il suffit d'être assuré qu'il y a eu dans quelques-uns des choses qu'on est obligé de condamner, pour réprouver l'état de tous, présens, passés & à venir, & pour prononcer que Dieu n'est pour rien dans cet évenement.]

nieres différentes, afin que tous les siécles futurs pussent trouver dans les Livres saints des exemples qui servissent à confondre les vains raisonnemens que la fausse sagesse ne manque jamais d'opposer aux œuvres de Dieu. C'est en effet l'usage qu'en ont toujours fait tous les Peres & tous les Théologiens. On trouve ces exemples repetés dans tous les Ecrits, toutes les fois qu'il s'agit d'œuvres extraordinaires & au-dessus des régles communes. D'où vient donc que M. B. n'a pas cité un seul de ces exemples ?]

1. Corinth. 14, 13. *Que celui qui parle une Langue, demande à Dieu le don de l'interpréter.* V. 14. *Car si je prie en une Langue que je n'entends pas, l'esprit qui est en moi prie, mais mon ame & mon intelligence est sans fruit.*

[Il paroît par ce passage que ceux qui avoient le don des Langues, n'avoient pas toujours celui de les interpréter & de les entendre. Dieu séparoit assez souvent ces deux dons, afin d'unir les fidéles entre eux, en les rendant plus dépendans les uns des autres. Mais pour lors il faut convenir que ceux qui parloient des Langues qu'ils n'entendoient pas, recevoient les dons du S. Esprit dans une bien petite mésure.]

Ecclesiastique 3. V. 21. *Il n'y a que Dieu dont la puissance soit grande, & il n'est honoré que par les humbles.* V. 22. *Ne recherchez point ce qui est au-dessus de vous, & ne tâchez point de pénétrer ce qui surpasse vos forces ; mais pensez toujours à ce que Dieu vous a commandé, & n'ayez point la curiosité d'examiner la plûpart de ses ouvrages.* V. 23. *Car vous n'avez que faire de voir de vos yeux ce qui est caché.* V. 24. *Ne vous appliquez point avec empressement à la recherche des choses non nécessaires, & n'examinez point avec curiosité les divers ouvrages de Dieu.* V. 25. *Car il vous a découvert beaucoup de choses qui étoient au-dessus de l'esprit de l'homme.* V. 26. *Plusieurs se sont laissez séduire à leurs fausses opinions, & l'illusion de leur esprit les a retenus dans la vanité & dans le mensonge.*

Ibid. ch. 11. V. 4. *Il n'y a que le Très-haut, dont les ouvrages sont admirables & dignes de gloire, & ils sont cachés & inconnus aux hommes.*

Ibid. ch. 18. V. 4. *Qui représentera la toute-puissance de sa grandeur, ou qui entreprendra d'expliquer sa miséricorde ?* V. 5. *On ne peut ni diminuer, ni ajouter rien aux merveilles de Dieu, & elles sont incompréhensibles.* V. 6. *Lorsque l'homme sera à la fin de cette recherche, il montrera qu'il ne fait que commencer ; & après s'y être long-tems appliqué, il ne lui en demeurera qu'un profond étonnement.*

Ecclesiaste, ch. 5. v. 1. *Dieu est dans le Ciel & vous sur la terre, c'est pourquoi parlez peu.*

[Ces passages renferment les régles sur lesquelles on doit juger la Consultation, & par lesquels il est évident qu'on doit la condamner & faire le procès à ceux qui l'ont dressée. Ceux qui ont posé dans l'Eglise cette pierre de scandale, ont franchi les bornes qui limitent la science des créatures ; ils ont prétendu sçavoir ce que la Sagesse elle-même nous apprend qu'il est impossible aux hommes de connoître. Pour être plus sûrs que Dieu n'avoit aucune part dans l'œuvre des Convulsions, & pour se mettre en

droit de décider de cet événement, sans entrer dans la discussion des faits, ils sont remontés jusqu'au souverain pouvoir de Dieu & aux profondeurs de sa Sagesse; ils ont pénétré ces abîmes, & de ce point de vûe ils ont prononcé qu'il étoit indigne de Dieu, & par conséquent impossible en soi, qu'il eût aucune part dans tout ce qui arrive de plus singulier & de plus extraordinaire dans les convulsions. Ces Messieurs prétendent sçavoir qu'il a des effets qui ne renferment aucune contradiction, & qui sont possibles, considérés en eux-mêmes, & qui cependant sont impossibles à Dieu; parce que sa sagesse borne sa puissance, & qu'elle ne peut former aucun plan où elle puisse faire entrer ces effets d'une maniere qui lui fasse honneur. Ils sçavent de plus que les convulsions sont du nombre de ces malheureux effets, dont Dieu même ne sçauroit rien faire de bon; & ils connoissent avec une telle assurance ces bornes de la toute-puissance de Dieu & de sa sagesse, qu'ils protestent qu'ils ne se rendroient pas à des miracles qu'on feroit pour prouver qu'ils se trompent. *IV. Avis aux Fidéles.*

Quand des Théologiens ont franchi une fois de telles barrieres, il n'y a plus rien qui les retienne; ils deviennent les maitres de dire tout ce qu'il leur plait Aussi depuis la Consultation il n'y a rien qui soit plus ordinaire à ces Messieurs que de dire sur chaque chose qui n'est pas de leur goût: Dieu ne peut pas la faire, il ne peut pas telle & telle chose. Ils ont hazardé une multitude de propositions de ce genre, que je regarde comme autant de blasphêmes. Dieu ne peut pas selon eux être auteur de grimaces, de contorsions dans l'ordre surnaturel; il ne peut pas dégrader l'homme & l'avilir par miracle; il ne peut pas faire prononcer des discours par des personnes qui seroient aliénées de leurs sens; il ne peut pas se servir de ces mêmes personnes, pendant qu'elles sont en extâse, pour opérer des miracles; il ne peut pas faire une opération surnaturelle & miraculeuse au milieu de choses dont il ne seroit pas l'auteur, & qui seroient réellement indignes de lui; il ne peut pas permettre au démon de mêler les effets de sa malice dans ses œuvres, lorsqu'elles sont dans l'ordre que ces Messieurs appellent *du genre merveilleux*: enfin lorsque Dieu fait des prodiges & des miracles, il faut que son opération soit débarrassée de tous les nuages qui la couvrent dans tous ses autres ouvrages, & il doit aux hommes de leur parler si clairement, qu'il n'y ait point de lieu à l'illusion & à la méprise. J'avoue que mes oreilles ne sont point faites à entendre un pareil langage.

Mais, diront ces Messieurs, ne doit-il pas y avoir des regles pour éviter l'illusion, & pour discerner les œuvres de Dieu de celles du démon, & la raison n'aide-t'elle pas à faire ce discernement? J'en conviens: mais ce discernement & ces regles ne sont pas pour toujours fondées sur l'examen des œuvres de Dieu considérées en elles-mêmes, & sur leur conformité avec ce que dicte la raison humaine? Des choses qui paroitront une folie aux hommes les plus sages, peuvent être de la part de Dieu des effets d'une profonde sagesse. C'est par les preuves que Dieu a mises à notre portée, & principalement par les miracles, que nous devons juger des œuvres extraordinaires que Dieu fait; & quand ces preuves sont décisives, elles nous dirigent dans le jugement de tout le reste.



LES COMMENTATEURS ET LES INTERPRETES DE L'ECRITURE.

Tradition des Problêmes.

IL n'y a rien sur cet article dans la Tradition des Problêmes. Je croi que M. B. a étendu sa maxime, qu'on ne doit point opposer des faits aux régles, jusqu'aux exemples de l'Ecriture ; & que c'est par cette raison qu'il a mis à l'écart toutes les histoires de l'Ecriture, & toutes les réflexions que les Peres & les Interprétes ont faites sur ces histoires.

Essai de Tradition.

SUr le V. 29. du 14. chap. de la 1. Epit. aux Corinthiens : *Pour ce qui est des Prophétes, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent, & que les autres qui sont présens écoutent & jugent.*

C'étoit, dit Estius, pour examiner & éprouver si les choses que disoient ces Prophétes dans le tems de leurs prophéties, étoient vraies & conformes à la saine doctrine : *Examinare & probare num vera sint & sana quæ dicuntur à loquentibus.*

C'étoit, dit Fromond, pour constater & vérifier s'il n'y avoit rien d'erroné, qu'ils y eussent *mêlé*, ou par illusion de leur propre esprit, ou peut-être par la séduction & l'opération de l'esprit de mensonge : *An aliquid erroneum, vel proprio spiritu, aut forte à spiritu mendacii misceant.*

C'étoit, dit Menochius, pour reconnoître & s'assûrer par un don qui étoit accordé à cet effet, si ce que disoit ou ce Docteur, ou ce Prophéte en débitant ses prophéties ou ses dogmes, & en faisant part des lumieres & des avertissemens qu'il avoit reçus de Dieu : si tout cela, dis-je, étoit vraiment prophétique & inspiré, & contenoit une doctrine utile & salutaire, ou non.

C'étoit enfin, comme on le lit dans une note qui se trouve dans la Bible de Sacy, de peur que l'esprit de mensonge, ou l'esprit humain ne mêlassent dans ces sortes de discours des choses fausses, vaines, & contraires à l'esprit de l'Evangile.

S. Thomas sur le même verset. L'Apôtre pour éviter la confusion & l'ennui, veut qu'il n'y en ait que deux ou trois tout au plus qui parlent & qui exhortent, & que les autres jugent, c'est-à-dire examinent ce qui peut être proposé, pour voir s'il est bien ou mal dit, afin d'approuver ce qui seroit bien, & faire rétracter ce qui seroit mal.

Le même sur le 5. chap. de la 1. aux Thessaloniciens. L'Apôtre instruit ici les Fidéles de la maniere dont ils doivent se comporter à l'égard de ce qu'ils entendent, en leur recommandant d'user de discernement en toutes choses. Car sur cette matiere on ne peut apporter un trop diligent examen, pour retenir le bien & rejetter le mal. Or cela ne regarde que les choses douteuses ; car pour les manifestes, elles n'ont pas besoin de discussion.

Estius, sur le même verset. Par les prophéties l'Apôtre entend en général tout discours inspiré de Dieu & proféré par son mouvement, soit pour manifester des choses futures, soit pour expliquer le sens des Ecritures, soit pour découvrir des mystéres cachés. Or il ne veut pas qu'on méprise & qu'on rejette généralement ces sortes de discours, de peur qu'on n'étouffe & qu'on n'éteigne l'Esprit. Et il apprend par là à ne pas rejetter, ni mépriser généralement & sans distinction les révélations particuliéres, que l'on lit dans les histoires qui ont été faites à différentes personnes.

[M. B. convient 1°. que les Fidéles dont parle S. Paul étoient *réellement inspirés*, & que leur don étoit véritablement surnaturel en lui-même. 2°. Il permet qu'on dise, que le faux & même l'erreur pouvoit se trouver mêlé dans les discours qu'ils prononçoient. Il est évident qu'il nous accorde tout ce que nous prétendons. Mais malheureusement pour nous il est Logicien, ainsi nous ne tenons rien. Après ces deux aveus il prend de nouvelles forces, & il prétend que *les textes de S. Paul & de ses Interprétes sont réellement étrangers à notre sujet. On sera*, continue-t'il, *peut-être étonné de ce que j'avance.* Il a raison de prévenir son Lecteur ; car dans la vérité, cette prétention est un étrange paradoxe.

Rép. suc. IV. Part. p. 19. & 20.

Il donne ensuite son merveilleux denouement qui consiste à dire : *que le don* de prophétie des premiers Fidéles, *quoique surnaturel en lui même, comme les autres dons, accordé à un petit nombre de personnes par une grace spéciale & hors de l'ordre commun, n'étoit*

pas toujours néanmoins surnaturel & miraculeux quant à l'exercice : & que le seul cas où l'on est pleinement assuré, que les personnes inspirées ne peuvent mêler aucune fausseté & aucune erreur dans leurs discours, c'est celui où l'inspiration se trouve revêtue de signes surnaturels, sensibles à l'extérieur dans l'ordre des prodiges, *in signum & portentum.* Il étend cette régle jusqu'aux Apôtres ; ensorte que, selon lui, *il n'y a point d'autre discernement à faire entre les visions, révélations, prophéties, que celui de l'état surnaturel & de l'état ordinaire de la personne.* J'ai suffisamment réfuté cette pernicieuse régle dans mon Discours préliminaire. J'ajouterai ici seulement trois refléxions

1°. Je demande en quoi consistent ces signes extérieurs qui doivent, selon M. B. accompagner les inspirations, afin qu'on soit assuré qu'il ne peut s'y mêler rien de faux. Car dès lors que ces signes sont surnaturels à l'extérieur, ils doivent être indépendans de la liberté des personnes inspirées : & cependant dans toute la suite de ses Ecrits M. B. exclut toujours tous mouvemens involontaires de l'énonciation prophétique, & prétend qu'ils sont toujours des marques qu'elle ne vient pas de Dieu.

2°. Qui sçait si ceux qui étoient inspirés sur le champ dans les Assemblées, n'avoient pas des marques extérieures & surnaturelles qui servoient à faire reconnoître que l'Esprit de Dieu les saisissoit ? C'est peut-être pour cette raison que S. Paul veut qu'on les laisse parler préférablement à ceux qui rapportoient ce qui leur avoit été inspiré avant que de venir à l'Assemblée.

3°. Je ne doute nullement que le don de prophétie si commun dans ces premiers tems ne fût un très-grand signe, & qu'il ne servît, comme les autres dons, & même préférablement aux autres, de preuve de la descente du S. Esprit sur l'Eglise primitive, & de l'accomplissement de la prophétie de Joël. Comment même peut-on en douter, après ce que dit S. Paul : *que si toute une Eglise étant assemblée en un lieu, tous parlent diverses Langues, & que des ignorans ou des infidéles entrent dans cette assemblée, ne diront-ils pas que vous êtes des insensés ? Mais si tous prophétisent, & qu'un infidéle ou un ignorant entre dans votre assemblée, tous le convainquent, tous le jugent ; le secret de son cœur est découvert ; de sorte qu'en se prosternant le visage contre terre il adorera Dieu, rendant témoignage que Dieu est véritablement parmi vous.* Il faut se crever les yeux pour ne pas voir dans des effets aussi admirables, la preuve que le don de prophétie, communiqué aux premiers Fidéles, étoit un très-grand signe & un très-grand prodige, très-propre à convaincre & à convertir les infidéles.

Mais de plus, & je croi que M. B. ne trouvera point de distinction dans sa Logique pour éluder cette raison : c'est qu'il y avoit de ces discours prophétiques, que prononçoient les premiers Fidéles, qui leur étoient inspirés dans des Langues étrangeres, que quelquefois ils n'entendoient pas. M. B. ne niera pas que ceux-là ne fussent énoncés d'une maniere surnaturelle à l'extérieur dans le genre des prodiges ; & cependant S. Paul n'excepte point ces sortes de discours du nombre de ceux qu'il veut qu'on soumette à l'examen, parce qu'en effet il n'est pas au-dessus du pouvoir du démon de faire parler des Langues qu'on n'aura jamais apprises.

Je ferai remarquer en passant une erreur grossiere où est tombé l'Auteur du Systême du Mélange, & qu'il a avancée avec autant d'assurance que s'il étoit inspiré. Cet Auteur prétend, mais sans citer aucun Auteur qui l'ait dit avant lui, que les œuvres du *genre merveilleux* que Dieu fait pour manifester sa puissance, ne peuvent point souffrir les mêmes obscuritez que les œuvres ordinaires ; parce qu'autrement les dons de Dieu seroient douteux & incertains. Les dons surnaturels que Dieu répandoit avec une telle abondance sur la primitive Eglise, sont une preuve sensible de sa témérité ; car il étoit quelquefois si difficile de discerner l'opération de Dieu & celle du démon, que nulle lumiere de la raison, jointe aux lumieres de la foi, n'étoit suffisante pour faire ce discernement, & qu'il a fallu que Dieu communiquât avec ses autres dons celui du discernement des esprits, pour n'y être pas trompé, & pour reconnoître tout d'abord l'œuvre du démon.

pag. 96. 2. edit. in-12.

Il est vrai qu'il n'étoit pas douteux en général que la multitude de ces dons ne vînt de Dieu, & qu'il n'y avoit que lui seul qui pût être l'Auteur d'un si grand signe : mais la même évidence ne se rencontroit pas dans le discernement de tous les effets particuliers. J'en dis autant des convulsions. Il faut se crever les yeux pour ne pas voir que Dieu est sensiblement au milieu de nous dans ce prodigieux événement. Il n'y a d'incertitude que dans les circonstances & dans les cas particuliers.

Pineda,

Pineda, célébre Jesuite, dans son Commentaire sur Job, parle d'Eliu en cette maniere : » Il ne faut point attribuer à celui-ci moins de sagesse & moins de connoissances sublimes qu'aux autres amis de Job, quoique plus anciens & plus âgés que lui ; » & ayant nommé ceux-ci Prophétes, nous donnons ce nom avec bien plus de raison » à ce dernier, nous conformant en cela à l'exemple de S. Augustin, qui dit de lui, que » l'Ecriture nous l'annonce comme allant parler en prophétie. Aussi S. Thomas, continue Pineda, juge-t'il celui-ci bien plus élevé dans ses discours, & approchant bien » plus près de la vérité que les autres : « *cæteris quoque acutiorem & in dicendo acriorem, propiusque accedentem ad veritatem Divus Thomas censet.*

[Ce qui montre non-seulement le mélange dans certaines personnes réellement inspirées, mais encore la distinction & les divers degrez d'inspiration & de prophétie plus ou moins parfaites dans les unes que dans les autres.]

Hadrianus Hadriani, autre Jesuite, *Opuscule de divinis Inspirationibus cap. 69. p. 423.* » Il arrive souvent que Dieu inspire des hommes, qui cependant ne connoissent pas » quelle est la volonté de Dieu, & qui ne comprennent pas ce que Dieu leur révéle. » Au contraire ils s'éloignent quelquefois de ce que Dieu veut, *imo diffidet & in contrarium fertur.* On en voit un exemple dans le quatriéme chap. de Job. Il n'y a pas dans » toute l'Ecriture un endroit plus propre pour nous apprendre la maniere & la forme » dont se communiquent les saintes inspirations ; *cui par locus in tota Scriptura non est,* » *qui perinde aperiat rationes & quasi formam sanctissimarum inspirationum.* C'est cependant par la faute d'Eliphaz & des autres, & peut-être en conséquence d'une ambition secrette, qu'ils abusent des inspirations, en leur donnant un faux sens. Car » S. Denis dit que la révélation qu'il avoit reçue étoit d'elle-même très excellente & » très-vraie, venant de Dieu même, malgré le mauvais usage qu'il en fit en s'en servant contre l'ami de Dieu ; *Erat hac revelatio ex se præstans & vera, nimirum auctore* » *Deo, quâ Eliphaz contra amicum Dei Job abusus est* ; de même qu'il arrive souvent que » la raison tire des fausses conclusions de principes qui sont vrais.

Menochius parlant d'Eliphaz dit, qu'il paroît par ses paroles qu'il avoit eu une révélation divine, & que ce qu'il dit est ce que l'Ange du Seigneur lui avoit appris.

Estius dans ses Annotations sur Job, en raportant une parole d'Eliphaz, fait cette réfléxion ; que » l'on trouve communément dans les Anciens plusieurs sentences des » amis de Job, reçues non-seulement pour très vraies & très-certaines, mais regardées même comme dictées par l'Esprit prophétique, ainsi que Béde le reconnoît de » celle qu'il explique, & qu'il oblige à en chercher le vrai sens ; *Quia illis sententiis* » *veteres passim utuntur tanquam veris & receptis, adeo ut Beda super hoc caput scribens dicat, ab amicis Job multa dicta esse prophetico Spiritu.* Il faut cependant sçavoir que les » paroles des amis de Job n'ont pas la même autorité que l'Ecriture Sainte, & l'intention de l'Eglise n'est pas de les canoniser toutes : *nec eorum verba intendit Ecclesia omnia canonisare.*

Estius va plus loin : car il étend ce principe à Job lui-même. Il demande si tout ce que Job a dit dans cette dispute a force de loi & d'autorité divine, comme l'ont les paroles des saints Prophétes : car, dit-il, » il est au moins bien certain que Job a eu » l'esprit de prophétie, & a tenu quelques discours vraiment prophétiques. « Sur quoi il remarque deux sentimens : » Les uns pensent, dit-il, qu'il faut donner à toutes ses paroles une autorité vraiment divine ; fondés sur cette raison, que sans cela on seroit » entiérement incertain de ce qu'on y devroit regarder ou comme venant du S. Esprit, » ou comme procédant de l'esprit de l'homme. Mais d'autres soutiennent l'opinion » contraire, & s'appuyent sur ces raisons : 1°. parce que Dieu le reprend dans la suite » comme ayant parlé imprudemment : 2°. parce que lui même en certains endroits » s'accuse d'avoir mal parlé & se condamne : 3°. parce qu'en effet quelques Peres, » comme Bede & S Thomas, avouent qu'il étoit repréhensible en quelques-uns de » ses discours. Et ce sentiment, ajoute-t'il, est le plus commun & suivi par presque tous » les modernes. Et à ce qu'on objecte, qu'on demeureroit incertain sur ce qu'on devroit tenir pour inspiré ou non dans ses paroles, & ce qui seroit *divin* ou *non divin*, » ils répondent que ceux qui ont le don du discernement des esprits, ne se méprendront pas, & pourront suffisamment s'en assurer ; *Respondet iis qui discretionem habent spirituum non esse usquequaque in certum quæ à Spiritu Sancto profecta sint, quæ non.*

Le P. Calmet, *Préface sur le Livre de Job pag. 132.* » Eliphaz tout occupé du malheur

» de son ami, s'applique fortement à en découvrir la cause : Dieu lui révéle quelque » chose de la profondeur de ses jugemens. Eliphaz n'en demeure pas là, il veut porter » ses réfléxions plus loin, il s'égare dans ses pensées. On ne doit imputer son erreur » qu'à lui-même. »

» J'ai oui, continue Eliphaz, une parole secréte & comme à la dérobée... Je l'ai » eue pendant mon sommeil au milieu de la nuit, comme je roulois dans mon esprit » les causes de votre disgrace. Un Ange envoyé de Dieu s'est présenté devant moi & » m'a rempli de frayeur... On croit que le discours qu'il rapporte, est celui que l'An- » ge lui tint.

» Eliphaz a donc rapporté ce qui lui avoit été dit en vision, & ce qu'il avoit ajouté » de lui-même. Les choses que Dieu lui avoit révélées sont très-justes & très-véritables; » mais ses réfléxions sont outrées.

» Eliphaz avoit dit que Dieu lui avoit parlé en songe. Sophar semble insinuer la mê- » me chose ; & Eliu paroît le dire encore plus expressément. Je me sens comme rempli » d'un esprit qui fait effort pour sortir ; je ne puis tenir contre la force de son impres- » sion ; je ne puis m'empêcher de vous répondre. C'est, remarque ici le P. Calmet, » que les Prophétes étoient quelquefois tellement transportés par la force de l'esprit » de Dieu, qu'ils ne pouvoient lui résister. Cependant on ne peut nier qu'il n'y ait eu » de l'ignorance & de la présomption dans ce que dit Eliu, au milieu de toutes les » choses grandes, sublimes & admirables qu'il publie, & sur tout une étrange préven- » tion & une injustice visible dans la plûpart des accusations qu'il forma contre Job. «

S. Bruno d'Aste, Cardinal & Evêque de Signi, *Expos. in lib. Job. cap. 36. Bibliot. PP. Ecce Deus excelsus in fortitudine suâ.* » Ces paroles sont une prophétie manifeste de J. C. » Or c'est une chose bien étonnante, que cet Eliu parle par l'esprit de prophétie. Ce- » pendant l'esprit souffle où il veut ; car Saül a été au rang des Prophétes, & Caïphe » a prophétisé. » (a)

Hugues de S. Cher. sur le chap. 36. de Job. » Cet Eliu prophétise le premier avéne- » ment de J. C. dans cet endroit, comme dit S. Gregoire ; & l'on ne doit pas être » étonné qu'un homme arrogant soit rempli de l'esprit prophétique, puisque Saül a été » au nombre des Prophétes. «

» M. Duguet sur les vers. 29. & 30. du chap. 22. de Job. » C'est ainsi que le S. Esprit » se sert de la bouche d'Eliphaz, dans le tems même qu'il a un voile sur les yeux, » pour marquer en des termes aussi clairs que ceux des Prophétes, que J. C. figuré par » Job sera un Roi universel, qu'il sera établi au-dessus des Princes, que tous les oppri- » més viendront à lui, qu'il relévera tous ceux qui s'abaisseront sous sa main, qu'il les » rétablira dans leurs droits, qu'il les sauvera par son innocence & ses mérites, & » que tous ceux qu'il sauvera seront humbles & n'auront de confiance qu'en lui. Eli- » phaz avoit dit avant cela des choses si propres à marquer le caractére de la vraie jus- » tice, &c. qu'on voyoit bien qu'une intelligence supérieure à la sienne, conduisoit » ses paroles & se proposoit un objet digne d'elle.

» Ces lumiéres répandues dans les discours des amis de Job, les ont rendus dignes de » respect dans tous les tems, & sur tout depuis la manifestation de l'Evangile, parce » que J. C. a pleinement dissipé les ténébres qui avoient empêché qu'on ne le vît dans » la personne de cet homme admirable ; & qu'en accomplissant toutes les prophéties, » il nous a appris combien il y en avoit dans les discours même des amis de Job, qui » le regardoient «

[Je rapporterai dans la suite d'autres passages, où les Peres parlent de la même maniére des discours des amis de Job.]

M. Duguet sur le trente quatriéme chap. de la Genese. Sur ce que l'action de Simeon & de Levi est condamnée par Jacob, & louée par Judith comme une action inspirée de Dieu. » Je crois, dit M. Duguet, que le jugement de Jacob, qui est net & pré- » cis, doit nous servir de régle, & que nous devons condamner tout ce qu'il con- » damne dans l'action de Simeon & de Levi, leur colére, leur dissimulation, le dé- » sir de la vengeance, l'excès du châtiment, l'injustice de la guerre.

(a) *Hæc manifesta de Christo prophetia est. Quod autem Eliu spiritu prophetiæ loquatur, mirùm valdè est. Spiritus tamen ubi vult spirat : nam & Saül inter Prophetas, Caïphas quoque prophetavit, insuper & asina locuta est, denique Sybilla Dei vatem se esse dixit.*

» Je pense que le courage de ces deux freres, le succès de leur entreprise, & la » terreur des Nations voisines furent des choses miraculeuses, & qui ne pouvoient » venir que de Dieu seul.

» Je suis persuadé que Dieu se servit des dispositions où étoient les freres de Dina, » pour accomplir par eux des choses pleines d'instructions & de mystéres, sans que » ces dispositions devinssent justes par l'usage qu'il plaisoit à Dieu d'en faire pour ma- » nifester ses jugemens & prédire l'avenir.

» Enfin, je crois que Judith ne considéroit que le courage, le succès, la protec- » tion, & les desseins de Dieu dans l'action de Simeon; car tout cela étoit divin: & » qu'elle ne louoit que son indignation contre l'impureté & la violence; car elle étoit » juste, & pouvoit se séparer de ce que la passion y avoit ajouté de criminel.

» On pourroit peut-être penser que Jacob ne jugeoit que selon les régles communes » de l'action de ses deux fils, & que Judith la regardoit comme inspirée: que dans la » premiere vûe elle méritoit d'être condamnée, & que dans la seconde elle étoit di- » gne de louange: que c'étoit une exception, non un exemple; & que dans un des- » sein extraordinaire & presqu'égal, Judith n'étoit attentive qu'à ce qui pouvoit » l'autoriser, & Jacob au contraire s'étoit appliqué à réprimer les conséquences qu'on » pouvoit tirer d'une action *miraculeuse* à la verité, mais d'une dangereuse imitation.

» Si l'on prenoit ce dernier parti, il faudroit bien se garder de comprendre dans le » *merveilleux* & le *surnaturel* la dissimulation de Simeon & de Levi, qui ne venoit » que de leur propre fond & de leurs ténébres: & il faudroit avouer que se sentant » pressés d'un *mouvement divin* d'exterminer une Ville, & n'étant ni assez éclairés sur » les moyens, ni assez attentifs à consulter Dieu sur la maniére dont ils exécuteroient » ses volontés, ils choisirent avec précipitation & peu de lumiére un moyen injuste, » qu'une espéce de nécessité & la pente naturelle au mensonge leur suggererent. »

(M. Nicole sur la prophétie de Caïphe, *Continuation des essais de morale.*) » Il est mar- » qué expressément dans l'Evangile, dit M. Nicole, que Caïphe ne dit pas de lui-mê- » me, qu'il étoit avantageux qu'un seul homme mourût pour le peuple, & que toute » la Nation ne pérît pas; mais qu'étant Grand Prêtre cette année là il prophétisa: » c'est-à dire qu'en le disant, il avoit dans l'esprit une lumiére de Dieu & une lumiére » prophétique; & cette lumiére, en tant qu'elle venoit de Dieu, ne pouvoit être mau- » vaise. Cependant ce fut sur cette lumiére que la résolution de faire mourir J. C. fut » prise; & ce fut là l'usage que Caïphe en fit, & l'impression qu'elle fit sur tous ces » Prêtres & ces Phariſiens.

» C'est qu'il faut bien distinguer entre cette lumiére *en tant qu'elle venoit de Dieu, &* » *en tant qu'elle étoit altérée dans l'esprit de l'homme par les additions* que les passions y fai- » soient. La *lumiére de Dieu* lui découvrit simplement que la mort de J. C. seroit utile » aux Juifs; & cette lumiére étoit exactement véritable; mais elle ne déterminoit » point la maniére dont cela seroit utile; elle ne marquoit point qu'il fût juste de pro- » curer la mort de J. C. & de n'avoir aucun égard à son innocence & à ses miracles; » c'étoient toutes additions que Caïphe y faisoit par la corruption de son cœur. Il en » concluoit qu'il seroit utile que J. C. mourût, pour empêcher que les Romains ne » détruisissent le Temple & la Nation. C'est ce que cette lumiére ne marquoit pas, & » qui n'étoit point compris dans la lumiére de Dieu, & qui étoit une pure addition de » la malice de l'homme. «

[L'Auteur de l'*Examen de la Consultation* a rapporté une longue suite d'Auteurs, qui tous s'expriment de la même maniere au sujet de la prophétie de Caïphe: je ne les inférerai point ici. L'Ecriture est si claire pour montrer que Caïphe a réellement prophétisé par l'esprit de Dieu, qu'il est inutile de vouloir le prouver par d'autres autorités. C'est un article de foi, qu'il n'a pas parlé de lui-même; il faut par conséquent qu'il se soit fait sur lui une impression surnaturelle de l'Esprit Saint qui l'ait fait parler. Son exemple est donc une preuve décisive, que l'opération de Dieu de l'ordre surnaturel peut se trouver réunie d'une maniére intime avec des choses indignes de lui, & qu'il deteste.

M. B. n'est pas le moins du monde embarrassé de toutes ces autorités: il ne trouve pas le plus petit inconvenient que l'opération de Dieu de l'ordre surnaturel se trouve mêlée d'une maniere intime avec le crime. Il n'y a rien là qui soit indigne de Dieu, pourvû que ce mélange soit sécret, que le surnaturel ne paroisse pas à l'extérieur. Avec cette distinction, il nous avertit qu'il est *en état de faire face à tout.* Caïphe *n'étoit point*

Rép. succ. sixiéme part. pag. 80.

élevé au dehors au dessus de l'humain, faisant une énonciation prophétique, soit par révélation, soit par instinct. Voilà toute sa réponse, il n'en donne point d'autre. Ainsi tous ces grands raisonnemens, dont ces Messieurs ont cherché à éblouir le public, & qui étoient fondés sur ce qu'il étoit indigne de la sagesse de Dieu, qu'il étoit contraire à ses attributs de faire telles & telles choses, aboutissent à nous apprendre qu'il le peut ; pourvû que ce ne soit pas devant le monde, & qu'il le fasse *incognitò.* A-t'on jamais avancé rien de plus absurde ?]

Le P. Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, sur le mot de *Prophéte.* » Comme les vrais Pro-» phétes dans le tems qu'ils étoient transportés par l'esprit de Dieu, s'agitoient quel-» que-fois d'une maniere violente, on appella prophétiser les mouvemens que se » donnoient ceux qui étoient remplis du bon & du mauvais esprit. Par exemple, Saül » ému du mauvais esprit prophétisoit dans sa maison ; c'est-à-dire, il s'agitoit avec » violence & d'une maniere convulsive, comme faisoient les Prophétes. «

Et dans la *Préface sur les Prophétes* à la tête du Commentaire sur Isaïe, en parlant de ceux qui du tems de S. Paul possédoient des dons surnaturels & en usoient dans les assemblées publiques, il ajoute : qu'ils » étoient dits aussi Prophétes ; apparemment » parce que ceux qui faisoient ces fonctions, étoient censés remplis du S. Esprit, & se » donnoient quelques mouvemens semblables à ceux des Enthousiastes. «

[La réponse de M. B. c'est que, *qui nimis probat nihil probat.* Comme il n'a pû expliquer le P. Calmet, il l'abandonne ; & il nous assure bien que le P. Calmet ne se seroit pas servi d'expressions qu'il regarde comme peu mesurées, s'il avoit pû prévoir le mauvais usage que devoient en faire les Convulsionistes. Et il fait à cette occasion à des Auteurs du XVII. siécle l'application de ce que dit S. Augustin des premiers Auteurs Ecclésiastiques ; *securi loquebantur, cum nundum orta esset hæresis.*]

Le même sur les Nombres, pag. 239. & 240. » Balaam, dit-il, étoit selon l'opinion » la plus commune un Magicien, un idolâtre, mais de l'aveu de tout le monde un » scélerat. Il ne cherchoit (dans le tems même de sa prophétie) qu'à se derober à l'im-» pression de l'esprit de Dieu, qui manioit sa langue, & qui lui inspiroit des choses » toutes contraires à son intention ... Il avoue néanmoins (*p.* 243.) qu'il se sentoit en-» traîné & contraint malgré lui à dire ce que Dieu lui faisoit prononcer, & qu'il ne » pouvoit y resister. Et alors se sentant transporté malgré lui par l'esprit du Seigneur... » il commença à parler dans son enthousiasme, il s'exprima en Prophéte & en hom-» me inspiré ... & rempli en effet d'un enthousiasme divin, il désigne & prédit le » Messie. »

Sur Isaïe Pag. 239. Le même sur la nudité de Saül. » Malgré ces raisons, il y a des Interprétes qui sou-» tiennent qu'il quitta réellement tous ses habits, & se coucha sur la terre tout nud. » C'est le premier sens que les paroles du Texte présentent à l'esprit. L'indécence que » nous trouvons en cela, ne doit pas s'estimer sur le pied de nos mœurs ... Quand Dieu » dit à Isaïe d'ôter le sac qui étoit sur ses reins, on ne peut guéres l'entendre autrement » que d'une nudité parfaite ... En quoi, dit-il, Eusebe & S. Jerôme admirent son » obéissance. »

Sanctius dans son Commentaire sur les Rois, dit expressément que Saül poussé & divinement inspiré par l'esprit du Seigneur, *spiritu Domini pulsus, & mente novâ inspiratâ divinitùs*, fut aliéné dans tout le tems qu'il demeura parmi la troupe des Prophétes : *viribus & sensibus destitutus ... à mente alienatus quo tempore fuit in cœtu prophetantium.* Il ajoute qu'il étoit même si peu à lui dans sa prophétie, qu'il en oublia jusqu'à sa dignité de Roy, par l'état dans lequel il parut ; *Eò processit à spiritu correptus, ut ornatu deposito regio, regem se esse non meminerit* : qu'il chanta pendant tout ce tems des hymnes & des cantiques qu'il n'avoit jamais sçus, qu'il ne sçavoit pas même qu'il chantât dans le tems qu'il les chantoit, & dont après qu'il fut revenu à lui, il ne lui resta pas le moindre ressouvenir ; *à spiritu divino mutatus, carmina recitabat quæ nunquam didicisset, imo quæ neque ipse aut adverteret cum illam carminibus sacris operam daret, neque cum ad se rediit, quidquam ejus à se fuisse tentatum recordaretur* : & que peut être ne vit-il pas même pendant tout ce tems ni Samuël, ni ces Prophétes au milieu desquels il louoit Dieu, tant il étoit hors de lui, & ignoroit ce qu'il disoit & ce qu'il faisoit ; *Quos* (Samuelem, &c.) *verisimile est vidisse nunquam, cum extrà se esset, neque quid faceret cogitaret, aut nosset.* (L'aliénation, & cette aliénation qui fait qu'on n'est maître ni de son esprit, ni de ses sens, peut-elle être mieux caractérisée ?)

Maldonat

Maldonat prouve par cet exemple de Saül, l'état de transport & d'une sorte de fureur, qu'il ne fait point difficulté d'admettre quelquefois dans les Prophétes. *Solebant Prophetæ furiosis hominibus similes videri; nam & nudos aliquando cecinisse legimus, ut patet in Saüle.* In Jerem. c. 19. v. 26.

Menochius reconnoît de même dans Saül une espéce de transport & de fureur prophétique, qui le priva tout à la fois de l'usage de ses forces & de ses sens. *In furorem propheticum versus .... Spiritu Domini illum agente ... viribus & sensibus destitutus.*

Les grands Critiques s'expriment d'une maniere toute conforme à ce qu'on vient de lire. » Saül tomba, dit Grotius, *cecidit Saül*, c'est-à-dire, qu'il souffrit comme une » éclipse de l'esprit, *id est de mentis statu excessit.* Il tomba par terre, dit Vatable, *corruit in terram*, ainsi que plusieurs de ceux qui étoient saisis & possédés de l'Esprit di- » vin, en qui les sens extérieurs liés & retenus ne peuvent plus faire leurs fonctions: *ut & alii qui corrupti erant ac possessi spiritu illo divino; non enim fungebantur sensus exteriores officiis suis.* D'où Mariana infére que Saül & ceux qu'il avoit envoyés, prophétiserent dans l'aliénation, *Fortassis non uno modo omnes prophetarunt, sed Saül & milites alienato sensu; filii Prophetarum laudantes Deum; Samuël & David vaticinantes futura.* (Tous ces Auteurs tenoient donc cet état au moins possible, & le supposoient même dans Saül & dans ses gens.)

[Dans le tems qu'il n'y avoit point encore de convulsions, & qu'on ne s'étoit pas formé de nouveaux principes pour les combattre, voici ce que M. Delan lui-même, lorsqu'il étoit Professeur de Sorbonne, dictoit publiquement à ses Ecoliers dans son Traité des lieux théologiques au titre de l'Ecriture sainte. » Quoique toutes les par- » ties de l'Ecriture sainte soient divinement inspirées, leur inspiration n'est pas tou- » jours la même. Elle est plus calme & plus tranquille dans les Historiens sacrés, elle » est plus vive & plus agitée dans les Prophètes.... Et quant à ceux ci même, il est » certain que tous n'ont pas toujours été agités par des mouvemens égaux & unifor- » mes: *certum est ipsos non fuisse omnes eodem semper abreptos motu ad prophetandum.* Té- » moins Saül & Balaam, qui n'étant presque plus maîtres d'eux, *penè sui impotentes*, » & étant même transportés hors d'eux à la maniere d'hommes furieux, *extra se rapti* » *furientium in modum*, ne pensoient à rien moins qu'à être Prophétes, & disoient ce » qu'ils n'avoient pas pensé, *quæ non cogitaverant locuti sunt*; bien différens en cela d'I- » saïe, de Jeremie, & des autres.

Et plus bas le même Théologien en parlant encore de Balaam, de Saül, & de Caïphe, qu'il s'objectoit d'avoir prophétisé sans intelligence & sans liberté, répond que, » quoiqu'ils l'ayent fait sans le sçavoir & contre leur gré, *etsi inscios nec sponte*, ils n'é- » toient pas destitués néanmoins en le faisant de tout sentiment & de toute intelligen- » ce; *non tamen omni sensu & intelligentiâ destitutos prophetasse.* Ce qui est du moins cer- » tain, ajoute-t'il de Balaam & de Caïphe, *quod saltem de Balaam & Caipha certum est.* Pour ce qui est de Saül, il n'ose l'assurer, & le laisse au moins douteux. Il permettoit donc au moins de présumer que Saül n'avoit alors ni sentiment ni intelligence de ce qu'il disoit. & qu'il agissoit en tout cela sans connoissance & sans liberté, & par conséquent dans une sorte d'*aliénation* très-réelle de *l'esprit* & des *sens.* Il ne jugeoit donc pas cet état absolument impossible, & il ne faisoit un crime à personne de le croire même réel.]

Le Cardinal du Perron dans sa *Replique aux Ministres* sur leur vocation, *pag.* 24. & 42. » Pour vérifier leur vocation. ils étoient (les Prophétes) obligés, outre les mouvemens, » extâses, & horreurs visibles dont ils étoient saisis, quand l'Esprit de Dieu les agi- » toit, d'apporter pour le moins au commencement de leur vocation, des miracles ex- » térieurs. Quand le Prophéte en l'enthousiasme prophétique faisoit quelque comman- » dement, il étoit nécessaire de lui obéir, voire encore que l'action commandée non » seulement ne parût pas actuellement conforme à la loi, mais même qu'en apparence » elle y fût contraire, pourvû que ce ne fût point directement contre le premier pré- » cepte du Decalogue. « Sur quoi il rapporte l'exemple du 3. Liv. des Rois ch. 20.

M. Dupin, *Dissertation préliminaire sur la Bible*, Liv. 1. ch. 2. p. 113. & suivantes. » La révélation immédiate est ou *intérieure*, ou *extérieure*.... L'intérieure se fait ou » pendant le *sommeil*, ou dans une *extâse* & une *émotion qui met l'homme hors de lui-même*, » ou à des personnes qui sont éveillées & de *sens rassis*... Dans l'extâse qui arrive quand » un homme *tombé en défaillance & hors de lui-même*, voit ou entend des choses dont il

» se souvient, & qu'il recite ensuite ; ou quand l'homme *se sent ému ou agité violemment » par un mouvement extraordinaire qui échauffe son imagination ; ensorte que n'étant plus le » maître de ses pensées ni de ses paroles, il ne fait que prêter sa langue ou sa plume à l'Esprit » de Dieu qui le remplit.* Or *cette sorte de révélation a été assez commune* dans les *anciens Pro- » phétes*, qui étoient remplis soudainement de l'Esprit de Dieu : ce que l'Ecriture ap- » pelle, *irruit super eum Spiritus Domini*, qui s'emparoit *de leurs sens & de leur esprit, & » leur faisoit prononcer leurs prophéties avec violence & emportement.* C'est *cet état* que Jere- » mie compare élegamment à celui d'un homme yvre : *Je suis semblable à un homme yvre, » à un homme dont le vin s'est rendu le maître ... Seigneur, vous m'avez emporté, vous avez » été plus fort que moi, vous avez pris le dessus .... Votre parole est dans mon ame comme un » feu ardent renfermé dans mes os ; je me lasse à force de le retenir, & je ne puis plus le porter.* » Enfin Dieu découvre des véritez à des personnes éveillées & de *sens rassis* par inspira- » tion en deux manieres : ou quand il répresente à leur imagination & à leur esprit » d'une maniere vive & claire les véritez qu'ils ne sçauroint pas autrement, & les leur » fait déclarer, ou mettre par écrit par une inspiration intérieure à laquelle ils ne peu- » vent résister, comme quand Amos dit ; *Le Seigneur a parlé, comment pourroit-on ne pas » prophétiser ?* ou quand le S. Esprit conduit & dirige l'esprit de celui qui parle & qui » écrit ; ensorte que, quoiqu'il sçache d'ailleurs ce qu'il dit, & qu'il parle ou écrive » naturellement, librement & sans contrainte, le S. Esprit ne permet pas néanmoins » qu'il écrive rien contre la pieté ou la vérité.

Quelques pages plus bas en expliquant les différentes manieres, ou les différentes voïes par lesquelles Dieu fait connoître aux hommes certaines veritez qu'il a révélées à ses Prophétes, M. Dupin s'exprime encore à peu près de la même maniere. » La premiere » & la plus ordinaire est quand ils leur disent de vive voix les choses que Dieu leur a » apprises. Ils l'ont fait quelquefois par un commandement exprès de Dieu, qui leur a » ordonné d'aller dire ce qu'il vient de leur apprendre à un tel Prince & à un tel peu- » ple. *Quelquefois ils le font malgré eux, poussés, & même forcés par l'Esprit qui les oblige de » parler, & le plus souvent volontairement & librement*, pour enseigner, pour instruire, » & pour avertir les autres, leur faire part des lumieres que Dieu leur a communiquées, » & s'acquitter de leur ministére de Prophéte.

» Les *Prophétes* avoient aussi des *extâses*, dans lesquelles Dieu représentoit à leur ima- » gination des choses futures. Telles furent celles de S. Pierre & de Paul.... Agabus, » Judas, Sillas, les filles de Philippe Diacre, Ammias de Philadelphie, Quadratus » sont comptés parmi les Prophétes du Christianisme dans Eusebe. Mais les *extâses* & » les visions de ces Prophétes étoient reglées, & n'étoient pas des emportemens que » le même Auteur appelle *parextâses*, qui étoient accompagnées d'imprudence & d'ef- » fronterie, dont le commencement étoit une ignorance volontaire, & la fin une folie » involontaire ; telles qu'étoient les prophéties & les extâses des Montanistes, qu'il » rejettoit sur ce principe. Car il faut remarquer que les vrais Prophétes, *quoique ex- » tâsiés & aliénés des sens, ne disent point d'extravagances* & ne font point d'impertinences: » l'Esprit de Dieu qui les conduit & les gouverne, étant la sagesse même, ne les fait » point tomber, & ne permet pas qu'ils tombent, en énonçant leurs prophéties, dans » des folies véritables & réelles.

Quant aux Montanistes, M. Dupin met leur erreur à soutenir l'*aliénation* même *de l'esprit* dans les Prophétes, & les plus grands Prophétes. » C'est sur le *principe* contraire, » dit-il, qu'on les a rejettés. Miltiade avoit composé un Livre exprès pour le prouver » contre les Montanistes : & S. Epiphane remarque sur leur hérésie, que tout ce que » disent les vrais Prophétes a de la suite & du sens ; & qu'une marque certaine qu'un » homme n'est pas *vrai Prophéte*, c'est lorsque ce qu'il dit est extravagant. S. Chry- » sostôme dit que l'on distingue les devins d'avec les Prophétes, en ce que le devin a » coutume d'avoir l'*esprit aliené*, de s'agiter, de se remuer, de se déchirer comme un fu- » rieux ; au lieu que le Prophéte a l'esprit sain, rassis & moderé, & qu'il parle avec » intelligence. S. Jerôme fait la même remarque : *Le Prophéte ne parle point en extâse, » comme Montan & Maximile*, mais tout ce qu'il prophétise est l'effet d'une vision plei- » ne d'intelligence. *On ne peut pourtant nier*, poursuit M. Dupin, *que les vrais Prophetes » n'ayent eu quelquefois des extâses & des mouvemens extraordinaires, même violens* ; mais » ces extâses ne les ont jamais portés à faire des extravagances, ni à dire, ou à écrire » des folies *en quoi* leurs extâses & leurs prophéties sont différentes de celles des faux » Prophétes.

[M. B. même réponse que celle qu'il a donnée plus haut au sujet du P. Calmet, *qui nimis probat nihil probat.* Il abandonne encore M. Dupin]

Estius, *Annot. in Lib. Reg. c. 6.* sur se conseil que donnerent les devins des Philistins. » Il paroît, dit-il, que ce conseil venoit d'un instinct divin, quoique ce soient des Prê- » tres des Idoles & des devins qui le donnent. Car les démons inspirent quelquefois leurs » Prophétes, non comme il leur plaît, mais selon que Dieu le leur permet, ou qu'il le » leur ordonne; & il est vraisemblable qu'il y a quelques Oracles des Païens auxquels » cela convient.

» De plus, quand on prétendroit que ce seroient les démons qui auroient donné ce » conseil, rien n'empêcheroit que Dieu ne fût l'auteur de l'effet qu'il a eu.

[Je serois tenté de croire qu'Estius étoit Prophéte, & qu'il a eu M. B. en vûe : car c'est là précisément ce qui l'a fait changer de sentiment sur les convulsions. Il s'est imaginé qu'il y avoit dans les convulsions des effets qui répondoient les uns aux autres d'une maniere si juste, qu'ils sembloient faits l'un pour l'autre : comme par exemple lorsqu'une Convulsionnaire se mettoit la tête en bas & les pieds en haut pour prononcer un discours qui eût rapport à cette situation où elle se mettoit : ou bien lorsque les Convulsionnaires ont demandé des secours qu'on ne devoit pas leur rendre, & que cependant ils n'en ont point été blessés; ce qui étoit visiblement l'effet d'une force surnaturelle. M. B. a cru que dans des cas semblables il étoit impossible que Dieu & le démon fussent les auteurs séparément d'effets qui fussent si bien assortis. Je mets à part la question de fait, qui regarde le jugement qu'on doit porter de ces phénomenes dans les convulsions : je ne fais attention qu'à la question de droit qui regarde la possibilité de la chose en soi, & je prie qu'on veuille bien faire attention au peu de cas que fait Estius de cette grande difficulté, qui a terrassé M B. car il ajoute tout de suite cette raison, qui auroit dû être la seule qu'on eût dû employer contre Messieurs les Consultans.]

» C'est, dit-il, que Dieu fait tout ce qu'il lui plaît, & que quelquefois par un juste » jugement il fait lui-même ce que l'on attendoit d'une pratique superstitieuse.

[Estius répond ensuite à une autre difficulté, qui est le grand cheval de bataille de Messieurs les Consultans, & qui est tirée de la décence dont ces Messieurs sont si jaloux, & de ce qu'il ne paroît pas qu'il fût honnête d'offrir à Dieu de si vilains présens.]

» Il ne faut pas croire, dit Estius, que ce conseil ne venoit pas de Dieu, parce qu'il » ne paroît pas décent de représenter en or des anus, c'est-à-dire une partie honteuse » du corps, & de les offrir ensuite en présent au Dieu d'Israël : cela tournoit au con- » traire à sa gloire.

Isidorus Clarus Brixianus Episcopus Fulginatensis, in suâ bibliâ ad primum Reg. c. 19. *Il se dépouilla.* » Car lorsque les Prophétes étoient saisis par l'Esprit de Dieu, ils per- » doient souvent l'usage des sens extérieurs, & n'appercevoient point ce qui se passoit » au dehors. Et c'est de là que Saül & ses Satellites jetterent leurs vêtemens & tom- » berent par terre, ne pouvant se tenir sur leurs pieds à cause de la parole intérieure de » l'Esprit de Dieu. Il y en avoit qui ressembloient à des hommes endormis & les autres » à des hommes morts. L'Esprit prophétique se saisit donc de Saül, afin que David » pût plus sûrement échapper de ses mains. « Et sur le ch. 4. du 4. Liv. des Rois, *ce fou* ou *ce furieux.* » Les méchans appellent les Prophétes fous & insensés, parce que sou- » vent ils étoient privés de sentiment, & qu'ils n'appercevoient pas ce qui se passoit » autour d'eux. « Et sur les Nombres, ch. 24 *Qui cadit.* » Cet homme impie & incir- » concis ne pouvant résister à la force de l'Esprit de Dieu, tomba par terre : *ce qu'on* » *lit qui est arrivé aux bons Prophétes.* Et sur le ch. 23. de Jeremie, *comme un homme yvre*, » c'est-à-dire qui étoit peu maître de son esprit; *hoc est parum compos mentis.*

D. Martianay dans son *Traité historique du Canon des Ecritures*, Part. 1. ch. 1. » La » seconde maniere dont les Prophétes ont publié leurs révélations & leurs prédictions, » est tout-à-fait extraordinaire & surprenante, *puisqu'elle paroît contraire à la pudeur* » *naturelle*, & qu'elle n'a rien en apparence *qui ne choque nos sens & la raison même.* Car » les Prophétes que Dieu choisissoit pour être comme des signes & des prodiges à la » maison d'Israël, ont souvent passé aux yeux de ce peuple pour des fous & des fana- » tiques : mais ce qui étoit une folie aux yeux des hommes, étoit la sagesse de Dieu » même renfermée dans des mystéres & des emblêmes, dont le développement a tou-

jours été très-funeste aux incrédules... Le commandement qu'Isaïe reçut avec une
» parfaite soumission, auroit pû choquer l'orgueil d'un simple berger. Cependant il
» n'étonne pas un grand Prophéte & Prince du sang des Rois de Juda, parce qu'il
» étoit persuadé que la véritable noblesse est fondée sur l'obéissance qu'on rend à Dieu.
» Jerusalem vit donc alors un prodige auquel elle ne s'attendoit pas ; & Dieu qui con-
» noissoit la dureté de ce peuple, voulut le frapper par un objet qui choquoit les sens.
» Cette maniere si extraordinaire de prophétiser n'est pas particuliere à Isaïe ; nous en
» avons des exemples dans plusieurs chapitres d'Ezechiel.

Menochius, Liv. 3. de la *République des Hebreux*, c. 14. » On appelloit aussi Prophétes
» ceux qui étant saisis & mûs par le bon Esprit, chantoient les louanges de Dieu en
» marquant par les mouvemens de leur corps la présence de l'Esprit qui les agitoit.
» C'est ainsi qu'il est dit que Saül & ses gardes prophétiserent... Je réponds que Dieu a
» souvent ordonné aux Prophétes de prédire par leurs actions ce qui devoit arriver.
» C'est ainsi qu'Isaïe alla nud, &c... Il y a encore une autre utilité dans cette maniere
» de prophétiser, c'est que les spectateurs excités par la nouveauté & par ce qu'il y
» avoit d'absurde dans ce que faisoient les Prophétes, *rei novitate & absurditate*, étoient
» portés à en chercher la raison. Car on ne croit pas que ce que font les hommes recon-
» nus pour sages & pour saints, se fasse sans mystére. S. Jerôme dit que les Prophétes
» étoient des hommes donnés en signe, par cette raison qu'ils faisoient quelquefois par
» l'ordre de Dieu & par un instinct divin des choses extraordinaires, qui étoient hors de
» l'usage commun, & qui en apparence étoient indécentes, *& in speciem indecora*. Il
» n'est pas surprenant que des hommes donnés en signe fassent des choses qui tiennent
» du prodige.

Alanus Copus *Dialogus* 2. c. 14. » Que si les actions des deux Simeons, l'un surnom-
» nommé le Stilite, & l'autre surnommé l'Insensé, aussi-bien que celles de S. Antoi-
» ne, de S. Hilarion, &c. paroissent aux Centuriateurs de Magdebourg non seulement
» incroyables, mais même ridicules, on ne doit point être étonné qu'ils pensent ainsi
» aussi-bien que plusieurs autres : cela vient en partie de leur haine contre l'Eglise &
» contre les Moines, & en partie de ce qu'ils prétendent mesurer les raisons des ouvra-
» ges de Dieu sur les regles de la sagesse humaine ; quoique les plus grands génies ne les
» puissent pénétrer : & si nous voulons suivre les paroles & les actions des Saints, que
» Dieu a ordonnées par une profonde sagesse pour l'utilité de l'Eglise, elles paroitront
» souvent ne mériter que le mépris & la risée. Et afin que vous le conceviez mieux,
» ressouvenez-vous des Moines de l'Ancien Testament, (je parle des Prophétes) &
» & premierement d'Isaïe, à qui Dieu ordonna non-seulement de marcher nuds pieds,
» mais entiérement nud : il est hors de doute que plusieurs de ceux qui le virent, le re-
» garderent comme un fou & un insensé. On doit penser la même chose d'Ezechiel, à
» qui Dieu ordonna de faire son pain avec de la fiente de bœuf, de coucher 390 jours
» sur le côté gauche, 40 sur le côté droit, de se raser la tête & la barbe, & de brûler
» une partie de ses cheveux au milieu de la ville, d'en poursuivre une autre partie avec
» l'épée, & de jetter la troisiéme partie au vent. Enfin on doit dire la même chose de
» ce Prophéte qui ordonna à son compagnon de lui faire des blessures. Qui peut douter
» que ces saints Prophétes n'ayent été exposés aux mêmes injures & au même mépris
» de la part des Juifs, que le sont les deux Simeons & les autres Saints de la part des
» Centuriateurs de Magdebourg ?

Hyeronimus Pradus & Joannes-Baptista Villalpandus è S. J. in c. 3. Ezech. v. 25.
» Nous avons vû au v. 15. le Prophéte demeurer pendant sept jours assis dans une mê-
» me place, interdit, étonné, dans l'admiration, occupé des jugemens de Dieu,
» &, comme nous croyons, prononçant de tems en tems à voix basse des paro-
» les entrecoupées qu'il ne prononçoit qu'à demi, montrant par son air qu'il avoit
» l'esprit rempli de grands objets, ayant la tête baissée, le regard fixe, les mains
» tantôt étendues, tantôt croisées, tantôt posées l'une sur l'autre, & faisant voir par
» la posture de son corps & par ses gestes le feu divin dont il étoit consumé : car le
» cœur humain est trop étroit pour contenir l'abondance de l'Esprit de Dieu, sans qu'il
» se fasse jour au dehors. C'est pourquoi le Prophéte pouvoit paroitre avec raison dans
» l'aliénation d'esprit. Car, comme dit Platon, il y en a que les bienfaits dont Dieu
» les comble, rendent insensés, commes les Prophétes & les Sybilles : & l'on donne
» le nom de folie à cet art admirable qui fait qu'on prédit l'avenir, quoiqu'il soit
» plus

» plus sage que toute autre sagesse, parce qu'il ne suit pas les régles de la prudence
» humaine, &c. Ce nom est aussi donné aux Prophétes parmi les adorateurs du vrai
» Dieu; car l'on voit un Général d'armée dire d'un Prophéte, qu'est-ce que ce fou
» vous est venu dire? Les voisins & les amis d'Ezechiel voyant les gestes qu'il faisoit
« le regarderent comme un fou & le lierent avec des cordes. «

Et sur le V. 26. du même chap. *je ferai que votre langue demeurera collée à votre palais, & vous serez muet.* » Cette phrase marque non-seulement l'ordre que Dieu donna au
» Prophéte de garder le silence; mais elle fait voir de plus que l'usage de la langue
» lui fut ôté, comme l'ont crû S. Jerôme, Polycrone & Theodoret. «

Gaspard Sanctius sur le même endroit d'Ezechiel. » Je suis de l'avis de Pradus. Que
» si l'on doit entendre ce que dit l'Ecriture de véritables liens, il faut dire que le Pro-
» phéte fut enchaîné par ses amis & par ceux de sa maison, & non par les autres Juifs,
» dont on pouvoit avoir lieu de craindre, parce qu'ils étoient aigris contre lui en con-
» séquence de la dureté de leur cœur: autrement il n'auroit pas été enchaîné dans sa
» propre maison, il l'auroit été dans une maison étrangére ou dans les prisons publi-
» ques. Or il paroît une raison importante, pourquoi ceux de sa maison l'auront lié,
» & cela par amitié: car, comme ils le virent assis pendant sept jours auprès d'un
» tas de gerbes, & selon qu'on peut le conjecturer, dans l'étonnement par l'horreur
» que lui causoit la vision qu'il appercevoit, & comme hébété prononçant en lui-mê-
» me quelques paroles à voix basse; ces hommes qui ne comprenoient pas la grandeur
» des vûes qui occupoient le Prophéte, se persuaderent aisément que son esprit étoit
» dérangé, & crurent que pour empêcher qu'il ne fût exposé aux insultes & aux moc-
» queries, il convenoit de le renfermer dans sa maison. «

Antoine Fonseca Dominicain, Docteur de Paris, dans ses *Notes sur le Commentaire de Cajetan sur les cinq Livres de Moïse.* Sur le ch. 11. des Nombres. » Il arrivoit à ceux qui
» étoient saisis par l'esprit de Dieu & par un instinct & un souffle divin, de faire des
» gestes & des choses inusitées. Car c'est de cette maniere que la chair a coutume d'ê-
» tre changée & comme engourdie par l'esprit divin. C'est ainsi que nous lisons que
» Saül, lorsque l'esprit de Dieu se saisit de lui, se dépouilla de ses habits au milieu
» des Prophétes, & demeura nud tout un jour & toute une nuit étendu par terre. Il
» arrivoit de là que ceux qui étoient inspirés par le bon esprit, discouroient des cho-
» ses divines, & accompagnoient leurs discours de signes & d'actions qui les faisoient
» passer pour fous aux yeux des hommes charnels. «

Adamus Sasbout Professeur de l'Ecriture à Louvain, sur le chap. 20 d'Isaïe; *il fit ce qui lui fut ordonné, & il alla nud.* » S. Jerôme & S. Augustin entendent cet endroit
» tout simplement, & croyent que le Prophéte marcha entiérement nud. Voici ce
» que dit S. Jerôme. On peut reconnoitre par cet endroit quelle étoit l'obéissance des
» Prophétes. On voit dans Isaye un homme noble qui ne rougit point d'aller tout
» nud, & qui ne trouvant rien de plus décent que d'obéir à Dieu, quitte son sac &
» demeure nud après l'avoir quitté, car il n'avoit qu'une seule tunique. Le sentiment
» de S. Jerôme & de S. Augustin est appuyé sur ce qu'il est dit ensuite: *c'est ainsi que*
» *le Roi d'Assyrie menera les Egyptiens en captivité*, &c. Ce sentiment est encore appuyé
» sur ce que les Prophétes & les autres pénitens n'avoient point d'autres habits sous
» leurs sacs, & que ces sacs étoient appliqués immédiatement sur la chair. Il paroit
» donc que le Prophéte marcha entiérement nud *& discoopertis naturalibus*. Nous faisons
» cette remarque, non que nous la croyions fort importante, mais pour ne pas nous
» écarter facilement du sentiment des anciens, parce qu'ils ont approfondi les Ecritu-
» res avec un grand soin. «

François Hallier Docteur de Sorbonne, *lib. 1. de Hierarc. Ecclef. sect. 3.* » On appelle
» Prophétes ou fils de Prophétes, ceux qui étoient élevés en commun sous la conduite
» de quelque Prophéte extraordinairement envoyé de Dieu. Nous voyons deux Com-
» munautez de cette espéce du tems de Samüel; l'une qui vint au-devant de Saül, *Rois,*
» *ch.* 10 & l'autre *ibid.* ch. 19. L'Ecriture en parlant de ces deux assemblées, fait men-
» tion du prodige par lequel Saül fut changé en un autre homme, & étant lui-même
» parmi les Prophétes, *il fut ravi hors de lui, extra se raptus*, & commença à pro-
» phétiser, oubliant ce qu'il avoit dans l'esprit auparavant.

S. Augustin. serm. 204. *de Tempore.* » Du tems qu'Elisée étoit en Judée, ni lui, ni les
» autres Prophétes n'étoient point respectés par la plus grande partie du peuple, au

» contraire ils étoient exposés à la risée & au mépris, & on les regardoit comme » des insensés, & on les croyoit possedés; ensorte que lorsque Elisée envoya un Prophéte pour sacrer Jehu, les Chefs de l'armée qui étoient avec Jehu, lui dirent: » *Qu'est-ce que ce fol a affaire à vous?* Ils voyoient le Prophéte du Seigneur, & ils le » maudissoient comme un possédé.

Jacobus Bosius lib. 5. *de triomphanti cruce.* » Personne ne doit trouver étrange ni impossible que Dieu ait voulu que les symboles & les figures de notre Redemption se » trouvassent dans des simulacres d'idoles impies: c'est par un effet de sa bonté & pour » porter les Gentils à l'adorer, qu'il a voulu que dans les instrumens de l'idolatrie, & » ce qui est encore plus étonnant & ce qui paroit horrible à dire & même à penser, il a » permis que dans les statues des idoles où les démons habitent, on y trouvât des images & des figures de la croix... C'est de cette maniere que, lorsque Balac s'efforçoit de faire maudire le peuple de Dieu par Balaam, & qu'il se servoit pour y parvenir de sacrifices impies & de l'art de la magie, Dieu cependant qui est bon & misericordieux, ne dédaigna pas de se trouver présent, *presens adesse non dedignatus » est*, non à la vérité dans les sacrifices, mais il mit ses paroles dans la bouche de ce » Magicien; en sorte qu'il bénit Israël au lieu de le maudire. «

Alger Scolastique de Liege, *lib. de miser. & just. c. 74. Anecd. du P. Martene, t. 5. col.* 1055. » Il n'y a pas lieu de s'étonner que cela arrive aux bons, puisque l'Esprit Saint » inspire aussi les méchans & en fait les organes. Balaam prophétisa quoiqu'il fût un » Magicien: Nabuchodonosor vit au milieu des trois enfans qu'il avoit fait jetter dans la » fournaise un quatriéme qui ressembloit au Fils de Dieu: Saül dans le tems qu'il persécutoit David, se trouva à Ramatha avec Samuel au milieu des Prophétes: Caïphe » prophétisa, parce qu'il étoit Grand Prêtre. Rien de tout cela ne doit surprendre; » puisque Dieu même a mis ces paroles dans la bouche d'une ânesse pour reprendre » Balaam, & il mit aussi dans la bouche de ce devin le mords de sa puissance, & l'obligea de bénir le peuple qu'il vouloit maudire. A quoi tendent tous ces faits, sinon » à nous convaincre que le S. Esprit souffle non pas toujours *où il paroit digne qu'il le » fasse*, mais où il veut & comme il veut?... Il n'y a donc point d'indignité qui puisse » empêcher les opérations de sa grace & de sa puissance. « *Quorsum hæc omnia; nisi ut credamus quia Spiritus non semper ubi dignum est, sed ubi vult & quomodo vult spirat?... Ergo nulla merita præjudicare possunt sua gratia vel potentia.*

[Je suis le maître de produire autant d'Auteurs qu'il me plaira, qui disent la même chose que ceux que je viens de citer. J'ai entre les mains, comme je l'ai déja dit, un recueil où il s'en trouve au moins douze ou quinze cent, & ce recueil, tout considérable qu'il est, est un essai fort imparfait de ce qu'on peut recueillir de la Tradition sur ces matieres. Il est évident que les Théologiens qui ont dressé la Consultation, & qui continuent à la défendre, sont des hommes trompés, qui se sont abandonnés sans précaution à leurs préventions contre les convulsions, & qui ont suivi les premiers moyens qu'on leur a présentés pour les condamner sans aucun examen. La proposition qui a servi de base à la Consultation, est une erreur condamnée par l'Ecriture, & généralement par tous les Peres & tous les Théologiens. Il n'est point vrai, comme le prétendent ces Messieurs, que l'opération de Dieu de l'ordre surnaturel ne puisse jamais se trouver au milieu de circonstances qui seroient indignes de lui, & dont il ne pourroit être l'Auteur. On doit regarder un tel paradoxe comme une convulsion aussi honteuse pour des Théologiens, qu'il l'est qu'une fille sage se mette la tête en bas & les pieds en haut par convulsion. L'Auteur des *Vains-Efforts* paroit chercher à me rendre très-criminel pour me punir du mépris que je fais de la Consultation. Que ne se renferme t'il dans les principes que tous ces Messieurs nous débitent comme des articles de foi? Que ne fait-il consister mes hérefies à les nier? Il a eu la témérité (c'est par ménagement que je ne me sers pas d'un terme plus fort) dans son *Systême du Mélange*, d'avancer que si l'Eglise universelle s'assembloit en Concile, elle se conduiroit très-certainement comme les XXX. Docteurs. Si c'est là sa prétention, il n'y a pas un plus grand hérétique que moi dans toute l'Eglise, car je suis Anticonsultant très-déclaré: je ne l'accuserai pas assurément de me calomnier, si c'est sur cet article qu'il prétend me faire mon procès. Je crois si peu le mélange impossible dans l'ordre surnaturel du genre merveilleux, que je le crois au contraire plus ordinaire dans cet ordre & plus difficile à discerner: & si l'on remonte jusqu'aux profondeurs de la conduite de Dieu,

il est sans comparaison plus difficile à comprendre que Dieu permette qu'un Evêque, qu'un Curé trompe des simples & des petits dont il est le Pasteur, & que Dieu leur ordonne de respecter, qu'il ne l'est qu'une dévote mêle ses imaginations dans de véritables inspirations, qu'on ne doit jamais recevoir qu'après les avoir examinées, sur lesquelles il est permis de demeurer en suspens, & qu'on est toujours obligé de rejetter lorsqu'elles sont contraires aux vérités qu'on a apprises dans l'Eglise. Aussi l'on voit que la plûpart des Peres & des Auteurs Ecclésiastiques, pour prouver la possibilité du mêlange dans l'ordre ordinaire, ont souvent recours à celui qui se trouve dans l'ordre surnaturel, comme plus sensible & plus frappant.]

LES TROIS PREMIERS SIECLES.

Essai de Tradition.

Philon dans son Ouvrage intitulé, *Quis rerum divinarum hæres*, reconnoît quatre sortes d'extâses. » La » premiere est un vrai délire qui affecte la raison, & » qui fait perdre l'esprit; délire qui provient de la » vieillesse, de la maladie, ou de quelqu'autre cause » semblable. La seconde, qui est la suite du saisissement & de la frayeur dans des personnes, qui sont » inopinément frappées de quelque évenement subit. » La troisiéme consiste dans un certain repos & une » certaine tranquillité d'esprit, où l'ame est d'autant » plus à elle, qu'elle est plus libre & plus dégagée des » sens. Et la quatriéme qui, selon cet Auteur, est la » plus excellente de toutes, est une fureur divine qui » convient aux Prophétes; » *Longe optimus (mentis excessus) quando mens furore divino corripitur, qualis est prophetici generis.*

[M. B. ne veut pas qu'on rende le terme ἐνθεῖσα par celui de *furor* en latin, & par celui de *fureur* en françois. Il prend ce terme au sens du peuple, & il ne fait pas attention que tous les bons Auteurs s'en servent souvent pour marquer tout transport divin. Je le renvoye à tous les Dictionnaires. (Rep. succ. cinquiéme sect. *p.* 43.) Mais ce que je trouve de plus étonnant, c'est l'assurance avec laquelle il prononce, que tout ce que Philon dit ici de l'enthousiasme des Prophétes, se réduit à une forte détermination de la volonté, mais qui ne la nécessite point, comme il arrive dans le cours ordinaire de la grace. Cette prétention est visiblement absurde; & il l'est encore davantage que M. B. n'ait encore apporté pour l'établir aucune autre preuve que le ton & l'assurance même avec laquelle il l'avance.]

» Nous avons, continue Philon, un exemple de la » troisiéme espéce dans la formation de la femme, » lorsqu'il est dit que Dieu envoya une extâse à

Tradition des Problêmes.

Lactance Inst. lib. 1. art. 4. (*a*) » Les Prophétes qui ont été » en très-grand nombre, ne parlent que d'un seul Dieu, ne » prêchent qu'un seul Dieu; & » c'est parce qu'ils étoient tous » remplis de l'Esprit de ce Dieu » unique, qu'ils ont prédit les » choses futures avec un si grand » concert. Ceux qui n'ont aucune » connoissance de la vérité, ne » veulent pas qu'on ajoute foi à » ce qu'ils ont écrit, parce qu'ils » prétendent que leurs paroles » ne sont pas la parole de Dieu, » mais celle des hommes. Ils » veulent qu'on les regarde » comme des fous & des menteurs, par cette raison même » qu'ils ne prêchent qu'un seul » Dieu. Cependant nous voyons » que ce qu'ils ont prédit est » accompli & s'accomplit tous » les jours: & leurs prophéties » qui se rapportent toutes au » même but, montrent qu'ils » n'étoient pas des insensés. Car » quel est l'homme qui pourroit, » ayant l'esprit troublé, je ne » dis pas prédire l'avenir, mais » même soutenir un discours de suite? (*b*)

[Il ne s'agit, comme l'on voit, dans ce passage, que de prouver que les discours des Prophétes

(*a*) *Prophetæ, qui fuerunt admodum multi, unum Deum prædicant, unum loquuntur; quippe qui unius Dei spiritu pleni, quæ futura essent, pari & conjonâ voce prædixerunt. At veritatis expertes, non putant esse credendum; illas enim non divinas, sed* humanas *voces fuisse aiunt; videlicet quia de uno Deo præconium faciunt, aut insani, aut mendaces fuerunt. Atqui impleta esse, implerique quotidie illorum vaticinia videmus, & in unam sententiam congruens divinatio docet non fuisse furiosos.*

(*b*) *Quis enim mentis emotæ non modò futura prædicere, sed etiam cohærentia loqui possit? Num ergo fallaces erant qui talia loquebantur?*

sensible, mérite d'être remarqué ; car c'est ce qu'ont remarqué la plupart des Anciens, & c'est par cette raison qu'ils ont cru que les malades, les mourans, les phrénetiques, les personnes qui tomboient en foiblesse & qui perdoient l'usage de leurs sens, devenoient plus propres à recevoir des visions surnaturelles, & qu'elles étoient en état de prédire l'avenir. Voyez la Question 172. de S. Thomas art. 1. ad 3.]

Joseph. Antiq. Liv. 4. ch. 6. » Telle fut la prophétie „ de Balaam ravi hors de lui-même & poussé par l'Es„ prit de Dieu pour prophétiser. « (Il met encore dans la bouche de Balaam cette réponse aux plaintes du Roi Balac :) » Croyez-vous que lorsque l'Esprit de „ Dieu s'est saisi de nous, il dépende de nous de nous „ taire & de parler sur les choses qu'il nous révéle ? „ C'est lui qui prononce les paroles & les discours qu'il „ lui plaît de nous donner, & qui m'a ainsi suggéré „ ce que je ne voulois pas dire. Lorsqu'il est une fois „ entré en nous, il ne reste plus rien qui soit à nous.

Le même sur Saül. *Vehementi spiritu agitatus, & ampliùs non suus, abjecto vestitu per totam diem & noctem nudus jacuit.* » Saül étant agité par la véhémence de „ l'Esprit de Dieu qui s'étoit saisi de lui, & mis ainsi „ hors de lui-même, se dépouille de ses habits, & se „ couche nud par terre pendant tout le jour & toute „ la nuit.

[Or, quoique ces deux Auteurs, Joseph & Philon, ne puissent être comptés parmi les Auteurs Chrétiens, leur témoignage n'en est pas moins recevable : ils parlent d'un point qu'ils devoient parfaitement connoitre, ils n'en parlent point en doutant, ils ne le donnent point comme un sentiment qui leur étoit particulier ; ils représentent en cela les idées communes de la nation sur les caractéres de ses propres Prophétes ; caractéres qu'elle ne pouvoit ignorer, & qu'elle tenoit par une suite de Tradition dont ils ne sont ici que les témoins.]

Les Sybilles. Presque tout le monde convient aujourd'hui, qu'il n'y a point eu de Sybilles qui ayent fait des prédictions qui regardent l'établissement de l'Eglise & la ruine du Paganisme. Le fait est faux : mais quoique faux, il n'en est pas moins propre pour prouver qu'on a toujours cru dans tous les tems, que l'aliénation n'étoit point une raison qui dût empêcher qu'on attribuât à Dieu des prophéties ou tout autre effet surnaturel. La raison en est évidente : on a cru presqu'universellement pendant 14. à 15. siécles qu'il y avoit eu des Sybilles, ou du moins une, qui avoient prophétisé par l'Esprit de Dieu. Cependant on n'ignoroit pas la maniére dont les Sybilles prononçoient leurs oracles ; on sçavoit leurs agitations & leurs transports : & S. Justin marque très-positivement que le souvenir de ce que la Sybille avoit dit, cessoit souvent avec l'inspiration, & qu'elle n'en conservoit pas la memoire : *evanescente instinctu, simul quoque dictorum memoria evanuit.* Et cependant je n'ai point remarqué dans tous les livres que j'ai lûs sur cette matière qu'il y en a de véritables : & c'est ce que l'Auteur ne pense point à démêler.]

Probl. Asterius Urbanus. C'est, selon M. Valois, l'Anonyme dont parle Eusébe au même endroit, ch. 16. » Un de ces Au„ teurs rapporte les divinations „ de cette femme & la prédiction „ qu'elle avoit faite, qu'il de„ voit arriver dans ce tems-là „ des guerres & des troubles. Or „ il convainc de faux ces préten„ dues prophéties par ces paro„ les : Ce mensonge n'est-il pas „ devenu évident à tout le mon„ de ? Voici déja plus de treize „ années qui se sont écoulées de„ puis la mort de Maximille, „ (c'est le nom de cette Prophé„ tesse) & cependant nous n'a„ vons vû nulle part aucune ap„ parence de guerre, ni générale, „ ni particuliére.

[*Rép.* Je suis bien assuré qu'il est impossible à M. B. de marquer l'usage qu'il prétend faire de cet exemple. Son sentiment n'est pas qu'on soit en droit de conclure qu'une personne n'aura pas eu de véritables inspirations, parce qu'elle en aura eu de fausses sur lesquelles elle se sera méprise. Cette Maximille étoit dans le cas dont il est parlé dans le dix-huitiéme chapitre du Deuteronome. Elle prétendoit avoir une mission extraordinaire, & que son autorité étoit égale à celle des Apôtres. Or ce cas est le seul où le mélange du faux est impossible, & où il est absolument décisif contre ceux qui prétendent être revêtus d'une telle autorité. Mais à l'égard de ceux qui ne prétentendent en avoir aucune, & qui soumettent ce qui se passe en eux d'extraordinaire à l'autorité des Supérieurs, il est évident qu'on ne doit pas les juger sur la même regle.]

Probl. Autres Auteurs qui ont réfuté ou condamné les Montanistes, rapportés par M. de Tillemont, p. 457, 458, 459. & par M. Fleuri tom. 1. liv. 4. n. 5.

» Ils remarquerent, dit M. de

„ Tillemont, que cette préten-
„ due prophétie de Montan étoit
„ bien différente de celles que
„ que l'Eglise a reçûes de la
„ Tradition des Apôtres. Car
„ son enthousiasme paroissoit
„ comme un accès de fureur, &
„ lui ôtoit la liberté de sa rai-
„ son : ce qui ne se trouvoit
„ point dans aucun des vérita-
„ bles Prophétes, soit de l'Ancien
„ Testament, soit du Nouveau,
„ *lesquels n'ont jamais perdu l'in-*
„ *telligence & la suite de leurs pro-*
„ *phéties.* Car c'est ce qu'on ne
„ peut nier, disent S. Athanase
„ & S. Jerôme, sans tomber dans
„ l'impiété & dans la folie de
„ Montan & des Phrygiens. Aussi
„ Tertullien y étoit déja tombé,
„ lorsqu'il dit que la prophétie
„ venoit d'une violence spirituel-
„ le, qu'il appelle une folie &
„ une démence.

[*Rép.* M. B. n'a pas cité un seul passage qui ne serve de preuve contre lui, qu'il écrit sans réfléxion. Ce passage de M. de Tillemont le prouve décisivement. Car M. de Tillemont n'insiste point sur ce que les Montanistes parloient dans leurs extâses, mais uniquement sur ce que leurs extâses ressembloient à des accès de folie, & *qu'ils perdoient l'intelligence & la suite de leurs prophéties.*]

Probl. » D'autres au contrai-
„ re, continue M. de Tillemont,
„ oubliant que J. C. nous a com-
„ mandé de veiller, pour n'être
„ pas surpris par les artifices des
„ faux Prophétes, se réjouis-
„ soient de ce qu'ils voyoient
„ dans Montan, comme si c'eût
„ été un effet du S. Esprit & de
„ la grace de la prophétie, & ils
„ s'enfloient sur cela d'une ex-
„ trême vanité. Ils invitoient
„ même à parler ces esprits mal-
„ heureux, qui ravis de se voir
„ honorés par des Chrétiens
„ avec aussi peu de sujet... em-
„ ployoient divers artifices pour
„ tromper... Le démon publioit
„ par la bouche de ces Pro-
„ phétes & de ce petit nombre de
„ Phrygens, qui faisoient gloire

tiére, qu'on ait cité quelques-uns des Anciens qui ait insisté sur cette circonstance, pour contester l'autorité des prophéties qu'on attribuoit à la Sybille. Les uns l'ont crue Chrétienne par avance à cause de la clarté de ses prophéties ; les autres ont prétendu qu'elle avoit prophétisé comme Balaam ; & depuis que presque tout le monde a été desabusé par rapport à ces prophéties, & qu'on a reconnu que c'étoit un ouvrage supposé, quelques-uns des Modernes, mais en petit nombre, ont fait attention à l'état où étoient les Sybilles lorsqu'elles prononçoient leurs oracles, & s'en sont servis comme de preuves pour montrer que ces prophéties étoient supposées. Le P. le Nourri propose cette objection dans son Livre *Apparatus ad Bibliothecam maximam.* » Les uns, dit-il, répondent que
„ les Sybilles avoient l'esprit aliéné, & qu'elles pro-
„ nonçoient leurs prophéties par l'esprit du démon
„ avec une fureur qui tenoit de la rage, & qu'elles
„ parloient comme des folles & des insensées, en sorte
„ qu'elles ne sçavoient ce qu'elles disoient, & ne pou-
„ voient jamais s'en rappeller le souvenir.« On voit visiblement que c'est plutôt sur les circonstances qui accompagnoient l'aliénation, puisqu'ils les exagerent, que ces Auteurs s'appuyent. Aussi c'est à ces seules circonstances que le P. le Nourri répond de la part de ceux qui tiendroient encore que les prophéties attribuées aux Sybilles sont véritablement d'elles. » Ils
„ disent, répond le P. le Nourri, que dans ces Livres
„ dans l'état où nous les avons, on ne doit regarder
„ comme sincére que ce qu'on en trouve cité par les
„ Anciens. Or de tels oracles n'ont point été pro-
„ noncés par des femmes folles & possédées par l'es-
„ prit du démon, avec fureur & avec rage ; & il ne
„ faut pas faire valoir l'oubli où les Sybilles étoient
„ de tout ce qu'elles avoient dit, « parce que cela ne mérite pas qu'on y réponde. C'est ce que veut dire ce qu'il ajoute ; *esto, omnia illa nescierint.* Tout le monde, comme l'on voit, ne raisonne pas comme Messieurs les Consultans. En vérité si un tel concert ne nous répond pas du sentiment de la Tradition, je ne sçai pas ce qu'on peut appeller une démonstration, lorsqu'il s'agit de s'assurer de ce que pensent les hommes.

[M. B. a commencé par mettre à l'écart le jugement qu'on a porté des Sybilles, & l'autorité de ceux qui en ont parlé. *Comme ces autoritez prouveroient trop*, dit-il, *elles se trouveront jointes à celles qui ne prouvent rien du tout ; parce qu'en matiére de raisonnement, c'est une chose certaine que qui prouve trop ne prouve rien.* (Rép. succ. V. Sect.) Voilà ce que c'est que d'être Logicien, on ne demeure jamais court. Mais M. B. me permettra de lui dire que l'application qu'il fait de cette regle, prouve qu'on peut avoir étudié & même professé la Logique sans la sçavoir. Je m'étonne même qu'il n'ait pas été averti par sentiment que sa science le menoit trop loin. La regle de Logique qui dit que, *qui prouve trop ne prouve rien*, n'a d'application qu'aux preuves qui sont tirées de la raison ; mais elle n'en a point à celles qui sont fondées uniquement sur de

autoritez. On prouvera parfaitement bien, par exemple, que l'usure est défendue par l'autorité d'un Auteur qui l'aura comparée à l'homicide; la preuve tirée de son autorité n'en sera que plus forte.

M. B. après s'être débarrassé par le moyen de sa Logique, de l'autorité des Peres & des Auteurs ecclésiastiques qui ont parlé de la Sybille, se débarrasse encore par une nouvelle ruse de Logique, du fait de la Sybille considéré en lui-même indépendamment du jugement que les Auteurs en ont porté. Il avoit avancé que *les regles immuables de l'Ecriture & de la Tradition nous apprennent que dès-lors qu'une œuvre du genre merveilleux renferme un mélange de vrai & de faux &c. elle est réprouvée en entier, & décidée non-divine dans sa totalité, que Dieu n'en est pas l'Auteur, même en partie, s'il ne l'est pas en tout.* L'exemple de la Sybille & mille autres qu'on lui a opposés, l'ont déterminé à mettre une grande restriction à cette maxime, mais sans en avertir. Il dit donc à présent qu'il y a une grande partie des œuvres du genre merveilleux, auxquelles sa maxime n'a point d'application; mais que la regle est que Dieu peut agir surnaturellement & par miracle au milieu des œuvres du démon, mais que le démon ne peut pas agir surnaturellement dans les œuvres de Dieu *du genre merveilleux.* Et une distinction de cette importance est avancée sans autre autorité que la sienne, & sans autre raison que celle de ne vouloir pas convenir qu'il s'est trop avancé.]

Les Montanistes. » Dieu, dit M. de Tillemont, » accordoit encore à l'Eglise plusieurs graces extraor-» dinaires, & entr'autres le don de prophétie. C'est » ce qui rendoit l'artifice du démon plus dangereux, » à cause de la difficulté qu'il y avoit de discerner cet-» te fausse prophétie de la véritable. Aussi l'on se » trouva fort partagé sur ce sujet; & ceux qui furent » les premiers témoins de cet événement extraordi-» naire, n'en firent pas tous le même jugement.

[M. B. s'est bien donné de garde en copiant ce que M. de Tillemont dit des Montanistes, de rapporter cet endroit, qui fait voir qu'il y avoit beaucoup de difficulté à distinguer les fausses extâses des Montanistes, de celles qui accompagnoient quelquefois le don de prophétie dans ceux qui le recevoient. Il falloit en effet que les apparences extérieures fussent fort grandes, puisque c'étoit par cet endroit que les Montanistes prétendoient en imposer aux Fidéles, & qu'ils en séduisirent en effet plusieurs. Cela supposé, il est évident, qu'on ne peut se servir du fait des Montanistes pour juger de l'état des personnes qui tombent en extâse, qu'autant qu'on aura démêlé & marqué la différence qui se trouvoit entre les fausses extâses de

» de lui obéir, qu'ils étoient vé-» ritablement heureux, & il les » enfloit de vanité par les gran-» des promesses qu'il leur fai-» soit. Mais aussi quelquefois » pour faire croire qu'il étoit » sévére & ennemi des vices, il » il les reprenoit ouvertement » des fautes, qu'il jugeoit par » des conjectures vraisembla-» bles, qu'ils avoient commises.

M. Fleuri rapporte à peu près les mêmes choses à l'endroit cité.

[Ce qui regarde les Montanistes, est suffisamment expliqué dans l'autre colomne.]

Probl. S. Firmilien Epir. 75. parmi celles de S. Cyprien. » On » vit paroître une femme, qui, » tombant en extâse, se disoit » Prophétesse, & faisoit comme » si elle eût été remplie du Saint » Esprit. . . . Par ses mensonges » elle avoit gagné créance dans » l'esprit de plusieurs personnes » . . . entre autres merveilles que » les démons faisoient par son » moyen, elle marchoit pieds » nuds au travers des neiges dans » la plus grande rigueur de l'Hy-» ver, sans qu'elle en reçût au-» cun mal . . . . (a) Or parmi » les autres choses que cette » femme faisoit pour abuser les » Chrétiens, elle osoit souvent » sanctifier le pain & faire l'Eu-» charistie par une invocation qui » ne paroissoit pas méprisable, » & offrir au Seigneur le sacrifi-» ce, en y employant les prie-» res accoutumées. Elle bapti-» soit aussi plusieurs personnes, » se servant de paroles dont on se » sert pour interroger, sans rien » omettre des cérémonies de l'E-» glise. Que dirons-nous donc » de ce baptême que le malin es-» prit donnoit par le ministére » d'une femme? Il n'est point dit » que cette femme se revêtît

(a) *Inter catera quibus illa mulier plurimos deceperat, etiam hoc frequenter ausa est, ut & invocatione non contemptibili sanctificare se panem, & Eucharistiam facere simularet, & sacrificium Domino non sine Sacramento solita pradicationis offerret, baptisaret quoque multos, usitata & legitima verba interrogationis usurpans, ut nihil discrepare ab ecclesiasticâ regulâ videretur. Quid igitur de hujus baptismo dicemus, quo nequissimus demon per mulierem baptisavit?*

„ d'ornemens sacerdotaux, qu'el-
„ le prît des vases sacrés, qu'el-
„ le montât à l'autel, &c. Les
„ Auteurs ecclésiastiques rap-
„ portent seulement qu'elle re-
„ présentoit les cérémonies au-
„ gustes de nos redoutables mys-
„ téres, &c. M. de Tillemont,
„ tom. 4. pag. 11. ne l'en traite
„ pas même de prophanatrice
„ des choses les plus sacrées.

[*Rép.* Il est évident que M. B. cite au hazard tout ce qui se présente sous sa main, & qu'il paroît n'avoir d'autre vûe que de rendre les Convulsionnaires odieux. Cet horrible exemple, qu'il a voulu insérer dans son Recueil, n'a visiblement aucun rapport aux convulsions. Cette misérable femme usurpoit réellement le Sacerdoce, & prétendoit en faire toutes les fonctions. Je ne sçaurois m'empêcher de plaindre cet Auteur & de déplorer ses préventions, si son dessein a été de faire l'application de cet exemple à une fille aussi vertueuse que la Convulsionnaire qui imitoit les cérémonies de la Messe, pendant ses convulsions, & qui le faisoit par une impression dont elle n'étoit pas la maîtresse.

C'est une étrange vision, que de s'imaginer, comme fait M. B. que cette femme dont parle S. Firmilien, ne prétendoit pas dire réellement la Messe, mais que son intention étoit uniquement de représenter les cérémonies de l'Eglise, comme font quelquefois les enfans. *Invocatione non contemptibili Eucharistiam facere simularet*, marque visiblement qu'elle prétendoit consacrer réellement l'Eucharistie. On ne diroit pas d'une cérémonie qui se feroit par maniere de jeu, *invocatione non contemptibili*. Le terme *simularet*, marque seulement qu'elle ne pouvoit pas faire ce qu'elle vouloit faire réellement. La traduction que M. B. a copiée, auroit dû l'empêcher de donner dans une telle bévûe : car le Traducteur a rendu ces termes, *Eucharistiam*

ces hérétiques & les véritables extâses : & c'est sur cette différence uniquement qu'on doit insister. C'est assurément ce que n'ont point fait jusqu'à présent tous ceux qui ont écrit contre les convulsions. Ils se servent de la condamnation des Montanistes, de maniere qu'il sembleroit qu'ils voudroient condamner indifféremment tout état extatique : ce seroit certainement une grande erreur.

» Les Auteurs Ecclésiastiques au contraire, conti-
» tinue M. de Tillemont, & tous ceux qui ont parlé
» des Montanistes, ont été très-attentifs à empêcher
» qu'on ne confondit les extâses qui viennent de l'es-
» prit de Dieu avec celles qui viennent du démon. Ils
» en ont marqué la différence ; & cette différence
» consiste, selon eux, en ce que le faux Prophéte
» parle dans une *fausse extâse, qui a son commence-*
» *ment dans une ignorance volontaire, que la licen-*
» *ce & la témérité accompagnent, & sa fin dans la fo-*
» *lie & l'extravagance involontaire.* S. Epiphane remar-
» que sur l'Histoire des Montanistes, que tout ce que
» disent les vrais Prophétes, a de la suite & du sens,
» & qu'une marque certaine qu'un homme n'est pas
» vrai Prophéte, c'est lorsque ce qu'il dit est extra-
» vagant. *On ne peut nier*, dit M. Dupin, *que les vrais*
» *Prophétes n'ayent eu quelquefois des extâses & des mou-*
» *vemens extraordinaires : mais il faut remarquer que*
» *les vrais Prophétes, quoique extâsiés & aliénés des sens,*
» *ne disent point d'extravagances, & ne font point d'im-*
» *pertinences.* «

[M. B. convient lui-même que les extâses des Montanistes ressembloient à des accès de folie. (Rép. succ. *p.* 59.) *J'accorderai*, dit-il, *que ce qu'on nous assure de l'aliénation de l'esprit réunie avec celle des sens dans les Prophétes du Montanisme, peut être vrai.* Mais si cela est, quel usage peut-il donc faire de cet exemple ? Le point dont il s'agissoit par rapport aux Montanistes, ne regarde donc pas les Convulsionnaires, car leurs extâses assurément ne ressemblent à rien moins qu'à des accès de folie. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur cette matiére : je ne m'arrêterai qu'à faire remarquer qu'il y a quatre ou cinq points sur cette matiére, qui sont entierement certains.

1°. Il est certain qu'il ne s'est point agi dans la dispute contre les Montanistes, de prononcer sur les différentes manieres dont Dieu pouvoit se communiquer aux hommes. On a supposé qu'il étoit le maître de faire tout ce qu'il lui plaisoit. Il s'est agi uniquement des caractéres qui doivent convenir à des Prophétes qui seroient revêtus d'une mission extraordinaire, & qui prétendroient avoir une autorité égale à celle des anciens Prophétes, comme les Montanistes le soutenoient d'eux-mêmes.

2°. Il est certain que les plus grands Prophétes ont souvent reçu leurs révélations dans un tems où ils étoient aliénés de leurs sens, comme dans les extâses, & même dans le tems où ils n'avoient plus le libre usage de leur raison, comme dans le sommeil.

3°. Il est certain que le passage de S. Paul, que *l'es-*

prit

prit des Prophétes est soumis aux Prophétes, ne doit point s'entendre de la reception du don de la prophétie, mais uniquement de l'énonciation prophétique & de l'usage de ce don. Or il est visible que la réception de la prophétie a pour étendue tout le tems qu'un Prophéte est sensiblement sous l'impression surnaturelle de l'esprit de Dieu. On a rapporté un grand nombre d'exemples de Saints & de Saintes qui ont parlé dans leurs extâses: & on a fait remarquer de plus que ces mêmes extâses où ces Saints ont parlé, ont été inserées dans les Bulles de leur Canonisation, comme des marques de l'impression de Dieu sur eux, qu'on a fait entrer dans les motifs sur lesquels on les a canonisés.

4°. Il est certain que la distinction qu'on doit mettre entre l'aliénation des sens & celle de la raison, n'est point une distinction *subtile*. Cette distinction est solide, elle est de tous les Théologiens qui ont traité de la prophétie; elle est nécessaire pour distinguer l'aliénation qui convient aux Prophétes, de celle que les Peres ont reprouvée dans les Montanistes.

5°. Il est certain que Dieu peut faire annoncer des prophéties & donner des avertissemens par des personnes qui auroient perdu l'esprit, & qui seroient réellement insensées.]

Miltiades, *apud Eusebium*, *lib. 5. c. 17.* » Si, comme le disent les Montanistes, ces Prophétesses de » Montan ont succedé à Quadrat & à Ammias de » Philadélphie dans la grace de la prophétie, qu'ils » nous montrent ceux qui parmi eux ont succedé à » Montan & à ces femmes; car le don de la pro- » phétie, selon l'Apôtre, doit demeurer dans l'Eglise » jusqu'au dernier avénement de N. S. Mais ils n'en » pourront montrer aucun, quoique nous soyons déja » à la quatorziéme année depuis la mort de Maxi- » mille.

Les visions de Sainte Perpetue. (Serm. 280. to 5.) S Augustin soutient deux choses par rapport à ces visions, qui prouvent démonstrativement qu'il croyoit que le faux pouvoit se trouver mêlé avec des erreurs humaines dans de véritables inspirations. 1°. Il soutient avec une assurance entiere, que ces visions de Sainte Perpetue sont divines & dignes de respect. 2°. Il ne veut pas qu'on les égale en autorité à l'Ecriture, ni par conséquent qu'on soit obligé de les croire vraies dans toutes les circonstances. Dom Thierry Ruinart fait la même observation d'après S. Augustin. Il remarque que ces révélations, quoique divines & reconnues pour telles par ce S. Docteur, n'avoient pas, de son aveu, la même autorité que l'Ecriture. A quoi il ajoute: qu'encore qu'elles soient du nombre de celles qui ont été promises à l'Eglise par la prophétie de Joël, on ne peut les égaler à celles qui sont contenues dans les Livres Saints; parce que l'Eglise ne met point en ce rang les paroles ou les Ecrits des fidéles, quoiqu'elle ne doute point qu'ils ne soient inspirés par l'Esprit Saint, qui donne aux uns le don des langues, aux autres celui de prophétie, à d'autres le

facere simularet, par ceux-ci, *elle osoit souvent faire l'Eucharistie*, qui excluent l'idée d'une simple répésentation. Et dans la suite le terme de *simulare* est toujours retranché; il est dit qu'elle offroit, qu'elle baptisoit, &c.

Une autre méprise où est tombé cet Auteur, que je qualifierai simplement d'un défaut d'attention, mais il est grand assurément: c'est la remarque qu'il fait, qu'il n'est point dit que cette femme se révêtit des habits sacerdotaux. Seroit-il possible qu'il ignorât que dans ces premiers siécles les habits dont on se servoit à l'Autel n'étoient point differens de ceux dont on se servoit dans la vie civile? & que la seule attention qu'on avoit quand on le pouvoit, étoit d'en avoir de plus propres & de plus magnifiques que ceux dont on se servoit à l'ordinaire.]

Toute la Tradition des Problêmes par rapport aux trois premiers siécles, se reduit à quatre passages différens: & de ces quatre passages, il y en a trois qui n'ont aucun rapport au sujet. Et à l'égard du passage de Miltiades, comme cet Auteur distingue deux sortes d'extâses, une véritable & une fausse, son Texte est autant contre M. B. du premier coup d'œil, que pour lui. Ce qui restera à examiner, c'est le fait & non le droit; c'est-à-dire de sçavoir si les extâses des Convulsionnaires appartiennent aux véritables, ou aux fausses extâses.

De plus M. B. nous jette à la tête la condamnation des Montanistes en général, sans entrer dans l'examen de ce qui déplaisoit à l'Eglise dans leurs extâses. C'est à peu près ce que faisoient les Pélagiens, lorsqu'ils reprochoient aux Catholiques d'être Manichéens, & ce que font ordinairement ceux qui ont plus d'animosité contre leurs adversaires, que de raisons pour les convaincre. Car tant qu'on n'explique pas le point précis en quoi consiste une erreur, on peut abu-

ser de sa condamnation, & s'en servir indistinctement contre toute vérité qui déplaît, & qui paroîtra avoir quelque rapport à l'erreur condamnée.

don de parler dans une haute sagesse, lesquels il est certain que Dieu a promis de conserver dans l'Eglise.

[M B. ne donne point d'autre réponse à cet exemple, que celle qu'il a donnée au sujet des premiers fidéles. (Rép. succ. sect. 4. p. 22.) *Ces visions*, selon lui, *n'étoient pas des énonciations prophétiques surnaturelles à l'extérieur dans le genre des prodiges; c'étoient seulement des révélations intérieures & secretes, que la personne racontoit ensuite dans son état naturel, dans lequel elle pouvoit par méprise humaine, ajouter quelque chose à la révélation.* M. B ne s'entend pas lui-même. D'un côté selon lui, jamais personne ne parle dans de véritables extâses; si l'on y parloit, ce seroit une preuve que la révélation ne viendroit pas de Dieu. Et d'un autre côté selon lui, ce qu'on rapporte de ses visions, quand on est rendu à soi même, n'est pas assuré; parce que lorsqu'on est dans son état ordinaire, on peut mêler des erreurs humaines dans le rapport qu'on fait de ce qu'on a vû. Quand donc est-on assuré?]

S. Cyprien Epist. 56. » Puisque le Seigneur, dit-il, nous fait la grace de nous presser » si souvent, & de nous avertir, il est juste que nous vous fassions part des avertissemens qu'il nous donne. Vous sçaurez donc, mes freres, & vous devez le tenir pour » très-assuré, que le jour de la tribulation est déja tout proche de nous, & que l'ora» ge de la persécution est déja formé sur nos têtes; & de plus, que la fin du monde, » & que le tems de l'Antechrist approche. Je vous le dis, afin que nous nous dispo» sions tous au combat, & que nous ne pensions plus qu'à la gloire de la vie éternelle, » & à la couronne du martyre Il faut ramasser dans le camp de J. C. avoit-il dit au» paravant, ce qui nous reste de soldats, pour les armer contre l'ennemi, que je sçai » être à la porte, & prêt à fondre sur nous.

» Au reste, poursuit-il, ne vous imaginez pas que la persécution, qui est sur le point » de s'elever, soit semblable aux précedentes. Nous sommes menacés d'une guerre » bien plus grande & bien plus cruelle: il faut que les Soldats de J. C. s'y préparent » par une foi incorruptible & un courage inébranlable, considérant que c'est pour » cela qu'ils reçoivent tous les jours le calice du Sang de J. C. afin qu'ils puissent eux» mêmes repandre leur sang pour J. C.... Voilà ce qui nous est souvent montré, ce » que Dieu nous révéle en mille manieres, & à quoi vous devez vous attendre. » *Hoc nobis frequenter divinitùs ostenditur, de hoc nos providentiâ & misericordiâ Domini sæpiùs admonemur.* Ailleurs il paroît persuadé sur ces mêmes avertissemens, qu'il sera luimême emporté par cette persécution, & qu'il y finira ses jours par la gloire du martyre.

Tom. 4. sur S. Cyprien, p. 116. » Il paroit, dit M. de Tillemont, par la Lettre 54. de S. Cyprien, (aussi bien que » par plusieurs autres qu'il cite en marge) que Dieu prépara son Eglise au combat, » (c'est-à dire à la persécution prochaine,) en les avertissant par avance dans beau» coup de visions manifestes (qu'eut ce Saint) qui lui firent croire que cette persécu» tion devoit être beaucoup plus violente & plus terrible que la précédente, & mê» me que l'Antechrist & la fin du monde étoient proche: & il se persuadoit encore » que le terme de son combat & de son martyre arriveroit dans peu de tems.

L. 4. p. 293. & 294. D. Gervaise dans la vie de S. Cyprien s'exprime encore plus clairement. » Ce qui » n'étoit, dit-il, qu'une simple conjecture, devint presqu'aussi-tôt une assurance & » une conviction, par la bonté que Dieu eut d'avertir les fidéles de ce qui alloit arri» ver, & de préparer ainsi son Eglise à soutenir les furieux assauts qu'on devoit lui » livrer. S. Cyprien, plusieurs Saints Evêques, & d'autres particuliers en eurent des » révélations certaines: & soit que ce Saint en fût effrayé, ou que l'amour qu'il por» toit à son peuple, grossît les objets dans son imagination, & lui fit concevoir le mal » plus grand qu'il ne seroit en effet: ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il prît ce » que Dieu lui avoit revélé, tant de la persécution de Gallus, que de celle de Vale» rien son successeur, pour une seule persécution, il est certain qu'il demeura persuadé » que celle dont l'Eglise alloit être battue, seroit plus terrible que la précedente, que » l'Antechrist & la fin du monde étoient proche, & qu'enfin le tems de son martyre » étoit arrivé.

Et les PP. Bénédictins dans la Vie de S. Cyprien, qu'ils ont mise à la tête de l'Edition de M. Baluze, parlent ainsi: *Cum horum prœcognitionem accepisset Cyprianus, multis visionibus divinitùs oblatis ... Vicariis pro se litteras misit, in quibus eos admonet se Domini*

instruentis dignatione cognovisse, idque sciendum esse, ac pro certo credendum ac tenendum; graviorem nunc quàm antea, & ferociorem pugnam imminere.

[S. Cyprien confondoit avec les révélations qu'il reçevoit de la part de Dieu, plusieurs choses qui n'y étoient pas comprises. Il est évident par conséquent que toutes ces visions n'étoient pas du même genre que celles des anciens Prophétes, & qu'elles ressembloient au contraire, quoique d'un ordre surnaturel & miraculeux, aux inspirations ordinaires de la grace, dont on se sert selon les inclinations & les pensées dont on est préoccupé, & par lesquelles on se détermine souvent à faire des choses qui ne sont pas selon l'ordre de Dieu dans toutes leurs circonstances. C'est par cet endroit que je trouve cet exemple de S. Cyprien d'une grande importance. Il sert à autoriser une regle qui n'est pas du goût de Messieurs les Consultans, mais qui n'en est pas moins vraie ; sçavoir, qu'il se mêle quelquefois des erreurs dans des inspirations vraies, soit par le vice de la nature, soit par la malice du démon. Il y a un grand nombre de Saints & de Saintes depuis cinq ou six cens ans, qui ont été avertis par des visions & par des révélations, que de grands maux devoient tomber sur l'Eglise, si on ne pensoit sérieusement à fléchir la colére de Dieu, & qui ont prédit aussi un grand renouvellement. On trouve dans toutes ces prédictions les mêmes méprises que l'on remarque dans S. Cyprien. Les tems y paroissent confondus, les événemens heureux & malheureux trop rapprochés, & les circonstances ajustées aux préjugés, dont les différentes personnes étoient prévenues. On est ravi de voir par un aussi grand exemple que celui de S. Cyprien, que ces legeres méprises n'empêchent pas qu'on ne doive regarder le fond des prédictions comme très-certain.

Rép. de M. B. *Le fait de S. Cyprien est hors d'œuvre : ses visions & ses révélations dans le tems qu'il les recevoit, n'étoient point dans l'espéce dont il s'agit ; elles étoient toutes intérieures, secretes, non du genre des œuvres singulieres, qui sont pour les spectacles. La même solution servira à l'exemple de Sainte Therese, de S. Bernard, & des Saints mystiques.*

Que signifie une pareille réponse, sinon : Abandonnez les convulsions, & nous vous permettrons, par rapport à tous ces exemples, de dire tout ce que vous voudrez?]

(a) Le même, *Epist. 9. Edit. Baluz.* » Dieu ne cesse point de nous reprendre jour » & nuit. Car, outre les visions nocturnes, le jour même les enfans innocens qui sont » avec nous, sont remplis du S. Esprit ; ils voyent en extâse de leurs yeux, & entendent & disent les choses dont le Seigneur a la bonté de nous avertir. Vous apprendrez tout à mon retour.

[Messieurs les Consultans ne veulent pas voir que ces enfans étoient de vrais Convulsionnaires, tout semblables à un grand nombre de ceux que nous avons sous les yeux. Pour moi, il me semble que le contraire doit paroitre plus clair que le jour à tous ceux qui n'auront point d'intérêts qui les empêcheront de l'appercevoir.

Mais qui vous a dit, répond M. B. *que cette extâse etoit l'extâse proprement dite? Ne puis-je pas supposer que si ces enfans étoient des jeunes gens ayant l'usage de raison, c'étoit seulement un état dans lequel d'un côté l'esprit étoit distraict des objets présens, sans cesser de l'autre d'être maitres de produire & d'arrêter dans leurs corps les mouvemens qui lui appartiennent?* Rép. succ. p. 91.
C'est ainsi que cet Auteur demeure court à tous les exemples & à toutes les autoritez qu'on lui allégue, & qu'il donne devant le Public, dans une dispute sérieuse, les mêmes réponses qu'il feroit donner à des Ecoliers dans une Classe.]

S. Firmilien, *Epist. 37. inter Cypr.* » Durant ce trouble (la persécution) on vit paroître ici une femme, qui tombant en extâse, se disoit Prophétesse, & agissoit » comme si elle eût été remplie du S. Esprit.

[L'état de cette femme étoit donc semblable à l'extérieur à celui des personnes qui prophétisoient par l'Esprit de Dieu. S. Firmilien se feroit-il exprimé ainsi, s'il avoit pensé comme les Consultans? Il se feroit arrêté à ce premier caractére, & il en auroit fait une preuve contre l'état de cette malheureuse femme.]

S. Justin, *Cohort. ad Græc. p. 34.* » Il vous sera aisé, dit-il aux Païens, d'apprendre

(a) Voici la Note de Rigault sur cet endroit : *Hac epistola per extaticos puerorum innocentium effatus, monita quadam sive mandata inculcat .... Recte in extasi, nam adventans in pueris vir divini Spiritûs elocabat quidquid in illis erat mentis inquilina, sive domestica, ita ut quisque non jam sui compos magno illo in habitatore plenus, nihil præter hospitem suum sentiret, nec videret, nec loqueretur.*

» en partie la véritable religion de l'ancienne Sibylle, laquelle étant mûe par une » forte agitation, vous enseignera par ses Oracles des choses qui approchent fort de la » doctrine des Prophétes. « Et sur la fin du même Livre il ajoute : » Si votre salut vous » est plus cher que tout ce que l'on vous débite sous vos fausses divinitez, rapportez- » vous-en, comme j'ai déja dit, à cette ancienne Sibylle, dont on conserve les Livres » par toute la terre Ses Oracles fondés sur une forte inspiration de Dieu souverain & » tout-puissant, vous enseignent que vos prétendus Dieux n'existent point, & prédi- » sent clairement & ouvertement la venue de N. S. J. C. aussi-bien que tout ce qu'il » devoit faire « Et dans la suite de son discours S. Justin avoit remarqué que cette ancienne Sibylle ne pouvoit pas, comme font les Poëtes après qu'ils ont composé leurs poëmes, corriger & polir ses réponses, en rectifiant la mesure des vers; parce que son pouvoir de prophetiser étoit renfermé dans le tems qu'elle étoit saisie par l'Esprit qui la poussoit, & que, *lorsque l'inspiration cessoit, elle perdoit le souvenir de tout ce qu'elle avoit dit.*

S. Irénée, *advers. Hæres. l. 4. n. 6. p. 27.* » Il jugera aussi (l'homme spirituel) les » faux Prophétes, qui sans avoir reçu la grace de la prophétie, & ne craignant point » Dieu, font semblant de prophétiser, ou par vaine gloire, ou par vûe d'intérêt, par » le desir du gain, ou par l'opération du mauvais esprit, mentant ainsi contre Dieu » même.

[Ce sont vraisemblablement les Montanistes que S. Irenée a en vûe, *fingunt se prophetare.* S. Irénée ne leur reproche pas que leur extérieur en prophétisant, ne ressembloit pas à celui des vrais Prophétes; il falloit au contraire qu'ils en eussent les apparences, puisque S. Irénée leur fait un crime de les usurper, n'ayant pas la réalité du don de prophétie, dont ils feignoient les dehors. Les extâses & les transports étoient donc un des caractéres des vrais Prophétes, qui servoit même à les faire reconnoitre dans les occasions.]

Le même, *Ibid. l. 21. c. 32. n. 4.* S. Irénée parle en cet endroit des dons du S. Esprit, qui de son tems étoient encore très-communs dans l'Eglise. Il assure que parmi les Fidéles il y en avoit un grand nombre, dont les uns chassoient réellement les démons des corps des possedés, les autres soulageoient par l'imposition de leurs mains & opéroient des guérisons miraculeuses; quelques-uns ressuscitoient même des morts, & d'autres enfin à qui la connoissance des choses futures étoit donnée, prédisoient l'avenir, avoient des visions, & tenoient des discours prophétiques.

[On ne peut gueres entendre par ces *discours prophétiques*, que des discours prononcés en extâse, puisque S. Irénée les distingue des prédictions de l'avenir. Ces Fidéles ressembloient apparemment aux enfans dont parle S. Cyprien, qui parloient en extâse.]

Actes des Martyrs S. Genés Comédien. Parmi toutes les autoritez que je dois citer, il n'y en a point qui soit plus propre à confondre les vains raisonnemens de Messieurs les Consultans, que la révélation qui fut faite à S. Genés au milieu d'une dérision impie qu'il faisoit de la Religion avec une troupe de Comédiens. Ne semble-t'il pas en effet que Dieu eût changé une profanation sacrilége de nos plus augustes mystéres en une cérémonie salutaire, qui opéroit le changement de ce Comédien ? On fit sur lui sur le théatre toutes les cérémonies du Baptême; les autres Comédiens les contrefaisoient par impiété, & lui faisoit son personnage au milieu d'eux par religion : & comme si cette troupe de profanateurs eût tenu la place des Ministres de l'Eglise, Dieu lui manifesta en vision que le Livre où étoient écrits ses péchez, étoit plongé dans l'eau des fonts, où les Comédiens l'avoient plongé pour contrefaire le Baptême. *O merveille surprenante!* dit il lui-même à l'Empereur à qui il fut présenté, *dès que l'eau du Baptême a eu touché mon corps, & que sur la demande qu'on m'a faite si je croiois, j'ai répondu : Je croi; dans ce moment-là j'ai apperçu une troupe d'Anges tout éclatans de lumiére, qui descendans du Ciel se sont arrêtés autour de moi : ils lisoient dans un Livre tous les péchez que j'ai commis depuis l'enfance, & ils ont ensuite plongé ce Livre dans l'eau des fonts où j'étois encore; d'où l'ayant retiré, ils m'ont fait voir les feuillets aussi blancs que la neige, sans qu'il paroût qu'il y ait eu jamais rien d'écrit. Vous donc, ô Empereur, & vous Romains qui m'écoutez, croyez que J. C. est le vrai Dieu, par lui vous pourrez obtenir le pardon de vos péchez.*

[Une pareille histoire doit tenir lieu d'une Tradition toute entiere. On y voit un mélange des plus étonnans de l'opération de Dieu dans le genre merveilleux avec la profanation la plus impie. Il est même bien difficile de rapporter le mélange qui s'y trouve,

ve, à un simple mélange de concomitance. Et pour moi, elle me convainc de ce que j'ai dit déja, qu'il n'y a point d'autre concert impossible entre deux agens, dont l'un seroit bon, l'autre mauvais, que celui qui les réuniroit dans une même fin derniere.

AUTEURS DU QUATRIE'ME SIECLE.

Essai de Tradition.

L'Ancien Auteur du Commentaire sur Isaïe attribué à S. Basile, n. 5. du Prologue. » Les Prophétes » non-seulement voyent les choses futures, mais ils » découvrent dans celles qui sont présentes ce qu'il y » a de plus caché. Les songes par lesquels on est in- » struit de l'avenir, appartiennent aussi à la prophé- » tie. Et c'est de cette maniere que Joseph en Egypte » & Daniel en Babilone ont connu les choses futures. » Mais comment Pharaon lui-même & Nabuchodo- » nosor ont-ils pû connoître l'avenir? C'étoit parce » qu'il convenoit que les prophéties qui regardoient » l'état du monde, fussent faites à ceux qui en étoient » les maitres, afin que leur témoignage fût plus au- » tentique. Mais comment Balaam & Caïphe ont-ils » pû prophétiser? C'est aussi parce que ces hommes-là » avoient des peuples qui leur étoient soumis; l'un » parce qu'il étoit Grand-Prêtre, & l'autre parce » qu'il étoit reconnu pour divin. Et à l'égard de tou- » tes ces personnes, *ce n'a point été ni la pureté de l'es- » prit, ni la connoissance de la contemplation de la vérité, » qui ont été la cause qu'ils ont prophétisé;* mais ç'a été » par une disposition particuliere de la Providence » que la parole de Dieu leur a été adressée, sans au- » cun mérite de leur part, selon que Dieu jugeoit qu'il » convenoit au tems où ils vivoient.

[M. B. a retranché tout cet endroit, qui, comme l'on voit, est absolument décisif, pour montrer que Dieu se communique comme il lui plaît, & que son opération même de l'ordre surnaturel, n'exige aucune sorte de préparation, ni de condition de la part de ceux à qui il se communique. Ce que M. B. rapporte de cet Auteur, est restraint par la suite même du texte aux plus grands Prophétes, comme Isaïe, Ezechiel: il est même visible qu'il ne convient qu'à des hommes de ce caractére. Et cependant M. B. nous présente ce texte dans sa Tradition, comme renfermant les regles pour juger de la nature des opérations surnaturelles dans tous les cas possibles, & cela sans avoir égard à l'exception formelle de l'Auteur qu'il cite si mal: ensorte que le texte de cet Auteur qu'il a crû lui être favorable, doit servir de clef pour répondre à tous passages des autres Auteurs qu'il pourra rapporter, qui tous doivent être entendus avec l'exception qui est marquée dans celui-ci. Voici la suite de ce passage, que M. B rapporte séparée de ce qui précede, & qu'il a encore tronquée par beaucoup d'endroits, pour empêcher qu'on ne s'apperçoive qu'il est visiblement restraint aux seuls Prophetes marqués dans l'Ecriture.]

» Rien n'est plus éloigné de l'effet que doit produi- » re la présence de Dieu dans un Prophéte, que de lui

Tradition des Problêmes.

Probl. L'ancien Auteur du Commentaire sur Isaïe attribué à S. Basile: *Rien n'est plus éloigné, &c.*

[*Rép.* Cet Auteur appartient à cette colomne pour le titre, puisque M. B. l'a cité. Mais son texte appartient à notre Tradition; parce que M. B. ne l'a pris pour lui que parce qu'il l'a horriblement tronqué, & que ce qu'il en a retranché fait voir clairement que cet ancien Auteur est décisif contre les maximes de Messieurs les Consultans.]

Probl. S. Cyrille de Jerusalem, *Catechése 16. n. 15.* » Il y » a une fort grande différence » entre ces deux sortes d'esprits. » Le démon est un esprit impur... » & quand il entre dans une ame, » il y vient avec fureur, il trou- » ble les sens, il obscurcit l'en- » tendement.. il se sert du corps » d'un homme comme si c'étoit » le sien, il le tourmente visible- » ment, il agite & renverse ses » membres, il fait tourner la » bouche, il roule la langue, il » aveugle les yeux, il empêche » de voir, il met le corps en trem- » blement, & fait souffrir l'hom- » me en toute maniere... Certes » les démons sont les ennemis du » genre humain, ils en abusent » honteusement. A Dieu ne plai- » se que nous pensions ainsi du » S. Esprit, qui tourne tout au » bien de l homme & à son sa- » lut: sa venue est douce, conso- » lante, accompagnée de suavi- » té; il fait préceder son entrée » par les rayons de sa lumiere & » par le don d'intelligence; car » il ne vient que pour éclairer » l'esprit, tant de celui qui le re- » çoit, que de ceux à qui il veut » aussi se communiquer par son » ministére. « (Et plus bas S Cyrille ajoute encore ce que M. B.

n'a pas rapporté.) » Que celui » qui est honoré de la présence » du S. Esprit, est éclairé, & » étant élevé au-dessus de l'hu- » manité, il voit les choses qu'il » ignoroit, son corps est sur la » terre, & son ame contemple » les Cieux.

[*Rép.* Il est de la derniere évidence qu'on doit entendre ce passage de S. Cyrille avec la même restriction, que l'Auteur du Commentaire attribué à S. Basile a mise au passage qu'on a rapporté de lui, qu'on peut voir dans l'autre colomne. Ce passage est le même en substance que celui de S. Cyrille. S. Cyrille réunit sous un même point de vûe toutes les impressions que fait le démon sur ceux qu'il posséde, & tous les caractéres de l'Esprit Saint dans ceux qui le reçoivent dans toute sa plénitude. Mais il ne prétend nullement que tous ces différens caractéres se trouvent toujours réunis dans tous ceux qui sont inspirés par le démon, ou qui sont conduits par l'Esprit Saint. Tous les Fanatiques que le démon séduit ne ressemblent pas à des possédés, & tous ceux qui reçoivent des inspirations ou des songes de la part de Dieu ne ressemblent pas aux Prophétes. M. B. ne le croit pas lui-même. Il perd donc le tems quand il nous présente ces textes, qui ne regardent que des cas particuliers selon les Peres: comme des regles générales & sans exception, qui doivent nous fixer par rapport à tous les cas possibles & à tous les effets surnaturels, quels qu'ils puissent être.]

Probl. S. Athanase, *Orat. in Arianos*, *p. 596.* » Gardez-vous » de donner dans l'impiété des » Montanistes, qui assurent que » les Prophétes Interprétes & » Ministres de la parole du Sei- » gneur *étoient aliénés*, (ces mots sont ajoutés par M. B. & ne sont pas dans S. Athanase) » & ne sça- » voient ni ce qu'ils faisoient, ni » ce qu'ils annonçoient.

[*Rép.* S. Athanase entreprend

» faire perdre la raison en s'emparant de son ame, & » de le jetter dans l'aliénation de son esprit, au mo- » ment qu'il commence à être rempli des decrets de la » divine Sagesse; *ensorte qu'il ne retire aucun fruit de ses » propres discours pendant qu'ils sont utiles aux autres.* (Cette phrase est retranchée dans les Problêmes.) » En un mot, quelle apparence y a-t'il que cet Esprit » de sagesse rende un homme semblable à un insensé, » & que l'Esprit d'intelligence empêche l'ame d'être » intelligente & raisonnable? *Au contraire la lumiere » bien loin de causer l'aveuglement, rend plus forte la puis- » sance de voir que la nature nous a donnée; & l'Esprit » bien loin de répandre les ténébres dans les ames, les éléve » à la contemplation des choses spirituelles, & les rend pures » de toute tache de péché.* (Autre phrase retranchée.) Il » est assez vraisemblable que la puissance maligne des » démons mette la confusion dans l'ame des hommes: » mais c'est une impiété que de dire que la présence de » l'esprit de Dieu ait le même effet. *Outre cela, si les » Saints sont sages, comment n'ont-ils pas eu l'intelligence » des oracles qu'ils prononçoient? Car il est dit que le sage » comprend le sens des paroles qui sortent de sa bouche, & » qu'il porte l'intelligence sur ses lévres.* « (Autre retranchement.) Qui ne voit qu'un tel passage ne peut avoir d'application qu'aux seuls Prophétes fondateurs de la Religion, en qui la lumiere prophétique a été accompagnée d'une sagesse, d'une sainteté, & d'une pureté extraordinaire? On ne peut pas même s'imaginer que M. B. lui-même prétende exiger des qualitez aussi éminentes de toutes les personnes qui sont élevées à l'ordre surnaturel, & qu'il veuille qu'on se mesure sur une telle regle pour juger de leur état.

Saint Chrysostôme, *Hom. 26. in 2. ad Corinthios.* » Les ossemens des Saints arrêtent & appliquent » à la torture les démons, en même tems qu'ils dé- » lient les hommes que ces mauvais esprits tenoient » enchaînés. Quoi de plus terrible que ce tribunal! » Personne ne paroît au dehors qui tourmente le dé- » mon; & cependant les plaintes améres, les déchi- » remens, les coups de fouet, les tortures, les lan- » gues brûlantes, se font entendre, le démon ne pou- » vant supporter la puissance admirable qui éclate. » Ceux qui ont été revêtus d'une chair fragile & mor- » telle, remportent la victoire sur des puissances tou- » tes spirituelles: la poussiére même de leurs sépul- » cres, leurs os, leurs cendres déchirent & tourmen- » tent des natures invisibles. De là vient qu'au lieu » que personne n'entreprend des voyages pour voir les » Palais des Empereurs, plusieurs Empereurs ont sou- » vent fait de longs pélérinages pour être témoins » de tels spectacles. Les temples où reposent les corps » des Martyrs, nous montrent des vestiges & des » signes du Jugement dernier; puisque les démons y » sont battus à coups de fouet, & les hommes tour- » mentés & délivrés. Vous voyez quelle est la vertu » des Saints, même après leur mort.

S. Paulin, *init. Natal. 7. in sanct. Felicem.* » C'est alors, dit-il, (à la fête du Saint Confesseur) que les

» démons sont tourmentés plus vivement qu'à l'ordi-
» naire, qu'ils jettent des cris plus lamentables, &
» que subjugués avec plus de force ils attestent par
» leurs gémissemens l'excès de leurs tourmens. Ils vou-
» droient fuir à l'instant des corps qui leur sont une
» occasion de souffrances si aiguës ; mais des liens in-
» visibles les y retiennent malgré eux, & ne les lais-
» sent ensuite échapper qu'après avoir essuyé diver-
» ses sortes de supplices. On les voit s'élever en haut,
» y demeurer long-tems arrêtés & comme enchaînés,
» & souffrir au milieu de l'air, quoique dans des
» corps étrangers : les douleurs qu'ils éprouvent leur
» sont propres. *Ces mêmes corps sont exempts de peines*
» *dans le tems même qu'ils paroissent en endurer de vio-*
» *lentes : leurs ames alors sans souffrir, considerent avec*
» *tranquillité dans leurs propres membres, des tourmens*
» *qui leur sont étrangers : le démon est pris, & l'homme*
» *est en liberté ; le corps n'a que l'apparence des peines &*
» *non le sentiment, parce que ce n'est pas l'homme, mais*
» *le démon qui est à la torture.*

[L'on insulteroit à la bonne foi, si l'on ne cédoit pas à l'évidence de ces passages, & si l'on prétendoit que des expressions si magnifiques ne prouvent pas que les Peres ont regardé les convulsions que la présence des saintes Reliques causoient aux possedés, étoient une merveille distinguée de celle de leur guérison, & même plus frappante : & l'on ne pourroit, sans mépriser ouvertement le témoignage de la Tradition, refuser de porter de ces convulsions le même jugement que les Peres en ont porté. Car tous ceux généralement, qui ont été témoins de ce prodige, en ont parlé avec la même admiration. Cependant M. B. s'obstine encore dans son dernier écrit à soutenir qu'il n'y avoit rien de merveilleux dans ces convulsions, rien dont Dieu fût l'auteur, que la guérison des possedés. Il l'avoit dit dans sa Tradition, il n'a pas voulu se retracter. Ces Messieurs veulent prendre leurs sûretés pour maintenir le résultat de leur Consultation : sçavoir, que *le prodige de nos jours* (les convulsions) *doit être livré à tout le mépris qu'il mérite : puisse-t'il être à jamais oublié* ! Ils ont apprehendé qu'on ne les forçât à le respecter, quand même on conviendroit que le démon y auroit quelque part. C'est là le motif secret qui les rend de mauvaise humeur, quand on leur parle des anciennes convulsions : ils veulent que Dieu ne soit pour rien par tout où il se rencontre des convulsions, ou quelque difformité.

M. B. fait l'étonné qu'on ait rappellé dans la cause présente, le jugement que les Peres ont porté de ces convulsions dont les possedés étoient agités aux tombeaux des Saints ; pendant que ces Messieurs font voir eux-mêmes qu'ils sentent combien ce jugement des Peres leur est contraire, par l'attention qu'ils ont à dégrader ce qui faisoit l'objet de leur admiration. Pour moi, sans entrer dans aucune autre discussion, je ne m'arrête qu'à un seul point. En rapportant ici les passages des Peres, je veux prouver par autorité une chose que je crois évidente par elle-même : sça-

de prouver contre les Ariens que ces paroles de J. C. *personne ne sçait le jour du Jugement, pas même le Fils de l'Homme*, ne prouvent pas que J. C. ignorât effectivement quand ce jour arrivera : & voici comme il s'y prend pour les réfuter. „ Je voudrois, dit-
„ il, qu'ils me répondissent à
„ cette question: S. Paul connois-
„ soit-il, ou ne connoissoit-il
„ pas ce qui lui étoit arrivé en
„ vision, lorsqu'il disoit, *je ne*
„ *le sçais pas* ? Si vous répondez
„ qu'il ne le sçavoit pas, *prenez*
„ *garde de donner dans l'impiété*
„ *des Phrygiens, qui assurent que*
„ *les Prophétes, Interprétes & Mi-*
„ *nistres de la parole de Dieu, ne*
„ *sçavoient ni ce qu'ils faisoient,*
„ *ni ce qu'ils annonçoient.* Que si
„ l'on est obligé de convenir
„ qu'il sçavoit ce qu'il dit qu'il
„ ne sçavoit pas, parce qu'il
„ avoit J. C. en lui-même, qui
„ lui manifestoit toutes choses,
„ ne seroit-ce pas un travers in-
„ concevable de convenir que
„ l'Apôtre lorsqu'il dit, *je ne*
„ *sçais pas*, ne laissoit pas que
„ de sçavoir, & de prétendre
„ que N. S. ne sçavoit pas, par-
„ ce qu'il dit, *je ne sçais pas* ?
„ Car si l'Apôtre sçavoit les
„ choses qu'il dit qu'il ne sça-
„ voit pas, & s'il les sçavoit,
„ parce que J. C. étoit en lui,
„ à plus forte raison doit-on di-
„ re que J. C. sçavoit ce qu'il dit
„ qu'il ne sçavoit pas.

M. B. ne prend de ce passage que cette seule phrase : *prenez garde de donner dans l'impiété des Montanistes, qui assurent que les Prophétes, Interprétes & Ministres de la parole du Seigneur* ETOIENT ALIENE'S, *& ne sçavoient ni ce qu'ils faisoient, ni ce qu'ils annonçoient.* Il sépare cette phrase du reste du passage, qu'il n'auroit osé donner tout entier ; & il falsifie cette unique phrase, en ajoutant ces deux mots essentiels, *étoient aliénés*, qui non seulement ne sont point dans le texte de S. Athanase, mais qui contredisent formellement ce texte ; puisqu'il s'agit

du ravissement de S. Paul, qui étoit certainement bien aliéné de ses sens pour lors.

La méprise où est tombé M. B. ne sçauroit être plus grande; car il seroit impossible de choisir un passage plus décisif, pour prouver le contraire de ce qu'il prétend établir. Il est clair par ce texte de S. Athanase, que la dispute avec les Montanistes ne rouloit point ni sur l'aliénation, ni sur les discours qu'on pourroit prononcer dans de véritables extâses; mais uniquement sur l'état où devoient être les Prophétes, & sur les connoissances qu'ils devoient avoir lors qu'ils exerçoient leur ministére, & qu'ils rapportoient aux peuples ce qu'ils avoient appris de la part de Dieu.

Il est visible que S. Athanase donne trop d'étendue au reproche] de Montanisme, lorsqu'il prétend que ce seroit tomber dans cette hérésie, que de soutenir que S. Paul ignoroit effectivement ce qu'il dit qu'il ne sçavoit pas. Mais son texte prouve décisivement, quand on supplée ce que M. B. en a retranché; que dans la dispute de l'Eglise avec les Montanistes au sujet de leur maniere de prophétiser, il s'agissoit des caractéres qui doivent convenir à des Prophétes égaux en autorité aux Apôtres, & à tous ceux qui ont une mission divine qu'on est obligé de reconnoître. S. Athanase n'ignoroit pas assurément, qu'il y avoit beaucoup de personnes qui avoient parlé par une inspiration vraiment divine, & qui ne comprenoient ni le sens de ce qu'ils disoient, ni ce qui se passoit en elles. Mais il ne s'arrête qu'à ce qui convient à ceux qui avoient reçu l'esprit de prophétie dans le dégré le plus élevé, parce que les Montanistes se donnoient pour des Prophétes de cet ordre: & c'est pourquoi dans l'Eglise on se mesuroit sur les régles qui servent à discerner les Prophétes revêtus d'une mission divine, pour juger de

voir, que toutes les fois que l'on voit des convulsions produites extraordinairement aux tombeaux des Saints, on doit commencer par y respecter la toute-puissance de Dieu & la gloire de ses serviteurs.]

S. Pacome. (Tillem. to. 7. *p.* 214) » La premiere » vision qu'eut S. Pacome étant en la compagnie de » ses freres, sur le déreglement que le tems apporte- » roit à son Ordre, est assez probablement celle qu'- » il eut dans le Monastére de Mocanse, où ayant été » ravi en extâse, les Solitaires qui étoient avec lui » écrivirent les paroles que l'esprit de Dieu lui fit pro- » noncer pour leur instruction, sur ce qui devoit arri- » ver dans la suite des tems aux Chefs & aux Supé- » rieurs de ses Monasteres. Nous avons encore ces » paroles, qui sont d'un stile figuré & prophétique, » avec quantité de caractéres grecs, qui étoient en » chiffre & une espéce de Langue qu'un Ange lui avoit » apprise.

[M. B. demande froidement (Rép. succ. *p.* 90.) *quelle preuve on a que S. Pacome étoit dans un état à n'être plus maitre de ses sens.* Quand on en est réduit là, on fait voir son embarras, & qu'on n'apperçoit point de porte pour en sortir. Est ce que selon le langage de tous les hommes ce n'est point la même chose d'être ravi en extâse, & de n'être plus le maitre de ses sens?]

Les Vies des Peres des déserts. On a vû dès les commencemens de l'Eglise dans les Solitaires des déserts les mêmes choses qu'on rencontre dans les Saints des derniers tems, & qu'on remarque dans les Convulsionnaires. Tous ces Saints ont été exposés, comme ceux des derniers tems, aux insultes des démons: ils souffroient les plus extrémes douleurs par son opération; ils paroissoient quelquefois tout meurtris; ils tomboient comme morts au milieu de leurs cellules. Un rayon de lumiére paroissoit, & ils étoient tout d'un coup rétablis dans leur premier état. Comme il n'y avoit ordinairement que ces Saints qui vissent les démons & les objets invisibles, ceux qui auroient été auprès d'eux, & qui auroient été témoins de ce qui se passoit, les auroient pris pour des Convulsionnaires: & je ne sçai s'il ne se seroit point trouvé dans les corps de ces Saints ainsi tourmentés par les démons, quelques uns de ces mouvemens violens qui choquent si fort ceux qui sont opposés aux convulsions. Ces contorsions cependant & ces mouvemens affreux étoient joints dans ces Saints avec les révélations les plus sublimes; Dieu étoit présent à ce spectacle qui auroit fait horreur, si on s'étoit arrêté à ce qui paroissoit au dehors. » Un jour, est-il dit Vie de S. Antoine, *c.* 5. *p.* 33. ce saint Solitaire au milieu de ces rudes com- » bats levant les yeux, vit le comble du bâtiment » s'entr'ouvrir, & un rayon resplendissant dissiper » les ténébres & l'environner de lumiére. Soudain » tous les démons disparurent, toutes ses douleurs » cesserent, & le bâtiment fut rétabli dans son pre- » mier état. Antoine connut aussi-tôt que le Seigneur » étant venu pour l'assister, remplissoit ce lieu de sa » présence, & ayant encore davantage repris ses esprits,

» esprits, & se trouvant soulagés de tous ses maux, » il dit en adressant la parole à cette divine lumiére: » où étiez vous, mon Seigneur & mon Dieu, & » pourquoi n'êtes-vous pas venu dès le commence» ment, afin d'adoucir mes douleurs? Alors il ouït » une voix qui lui répondit; Antoine, j'étois ici, » mais je voulois être spectateur de ton combat.

[Cet exemple tiendra lieu de mille; car je ne crois pas que Messieurs les Consultans contestent que la même chose ne soit arrivée une infinité de fois dans les solitudes des déserts. Or de pareils faits renversent de fond en comble la plûpart des raisons dont ces Messieurs se servent pour prouver que Dieu ne peut être l'Auteur des discours ou des visions des Convulsionnaires. *Des contorsions*, disent ils, *des grimaces ne peuvent être l'effet de la présence de l'esprit* prophétique, en quelque dégré qu'il se communique: je le veux. Mais peut-être le démon a-t'il part à ces contorsions qui leur déplaisent si fort dans les Convulsionnaires; Peut-être Dieu lui a-t'il donné ce pouvoir, pour nous mettre sous les yeux un tableau de ce que nous méritерions tous de souffrir, si Dieu nous traitoit selon toute l'étendue de sa justice? Dans ce cas les Convulsionnaires ressembleront à S. Antoine par cet endroit, & pourroient recevoir les mêmes faveurs de la part de Dieu. Et bien loin que leur état de souffrances les rendît indignes des graces de Dieu, elles les mettroient en état d'avoir part à ses plus excellens dons. Au reste je parle ainsi, parce que ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans l'examen des faits. Mais je dois avertir que ces Messieurs ne les représentent pas tels qu'ils sont: car, comme je l'ai déja dit, lorsque les Convulsionnaires prononcent leurs discours, ils le font presque toujours avec une dignité bien différente de l'idée que ces Messieurs s'efforcent d'en donner.]

S. Hilaire, *in Ps.* 118. *p.* 365. Ce Pere veut prouver que le discours prophétique est très-different de tout discours purement humain, comme il paroît par la maniere dont l'Ecriture en parle; *Eructavit cor meum verbum bonum: eructaverunt labia mea hymnum:* ce qu'il est impossible de rendre dans notre Langue par un seul terme. » Or, poursuit S. Hilaire, cette différence » consiste en ce que tout discours humain a pour prin» cipe le sens ou la pensée de l'homme qui, le portant » à s'expliquer, lui fait déclarer librement par ses pa» roles ce qu'il conçoit dans son esprit. Mais lorsque » par une opération divine l'homme se trouve élevé » au-dessus de ses propres pensées, & comme enlevé » hors de la sphère de l'esprit humain, *extra humanæ mentis instinctum*, sa langue ne le sert plus aux purs » desirs de sa volonté; mais l'esprit qui s'en saisit, & » qui en use comme d'un instrument qui lui est propre, » la meut comme il lui plaît, & parle lui-même par » notre bouche, en proférant par elle ses oracles di» vins. Et c'est alors qu'arrive ce que dit le Prophéte, » *illic eructatum videtur esse quod dicitur*; lors, dis-je, » que sans qu'il ait précedé en nous ni sentiment, ni » pensée, l'esprit emporté tout d'un coup par ce qui

l'état de ces hérétiques.]

Probl. S. Jerôme, Préface sur le Prophéte Nahum, *tom.* 3. *p.* 559. » Le Prophéte ne parle pas „ dans l'aliénation, comme l'ont „ follement avancé Montan & „ ses Prophétesses, Prisque & „ Maximille: mais la prophétie „ est appellée le *Livre de la vision*, parce qu'il voit & con„ noît tout ce qu'il annonce.

Le même dans sa Préface sur Isaïe, *tom.* 3. *p.* 3. » Les Pro„ phétes comprenoient ce qu'ils „ disoient, & ainsi tout étoit „ raison & sagesse chez eux. „ Comment des hommes sages, „ tels qu'étoient les Prophétes, „ auroient-ils été comme des „ bêtes brutes sans intelligence „ dans leurs oracles?

[*Rép.* En vérité n'est-ce pas vouloir en imposer au public, que de vouloir étendre de si beaux caractéres à tous ceux généralement qui reçoivent des impressions surnaturelles.

A l'égard de ce que dit S. Jerôme, que les Prophétes ne parlent point dans l'aliénation, on peut voir ce que j'en ai dit dans ma quatriéme Lettre. J'insérerai ici de nouveau ce que Medina a répondu à cet endroit de Saint Jerôme qu'il s'est objecté.

„ On a levé, dit ce Théolo„ gien, *in* 1. 2. *q.* 28. *art.* 3. une „ difficulté qu'il faut expliquer: „ sçavoir, s'il est arrivé aux „ Prophétes de prophétiser en „ extâse, *utrum propheta in suis prædictionibus & vaticiniis extasim passi fuerint.* L'Ecriture paroît appuyer le sentiment qui dit „ que les Prophétes ont prophé„ tisé en extâse: car David ce „ grand Prophéte étoit en extâse „ lorsqu'il disoit: *j'ai dit dans* „ *mon ravissement, tout homme* „ *est menteur.* De plus très-sou„ vent les prophéties se sont pas„ sées dans les songes, comme „ on le voit par plusieurs endroits „ de l'Ecriture. Ou dans les son„ ges l'aliénation des sens qui est „ une suite de l'extâse, est très„ grande. Il n'est donc pas absur„ de en soi de dire que les Pro-

» phétes ont prononcé leurs oracles en extâse ; *non est ergo absurdum concedere quod Propheta in extasi vaticinia sua eloquebantur.*

» S. Jerôme dit le contraire „ contre l'hérétique Montan dans „ son Prologue sur Isaïe : *Les „ Prophétes*, dit-il, *n'ont pas par„ lé en extâse, comme l'a rêvé „ Montan, ensorte qu'ils ne sçus„ sent ce qu'ils disoient, & que pen„ dant qu'ils instruisoient les au„ tres ils ignorassent ce qu'ils pro„ nonçoient.* Comme il seroit trop „ long de mettre ici tout ce qui a „ rapport à cette matiere, on peut „ consulter Saint Thomas. Pour „ moi, je m'en tiens au sentiment „ que S. Augustin établit dans „ ses Questions sur la Genese, „ q. 80. que l'extâse ayant cou„ tume d'arriver dans les révéla„ tions, qui ont pour objet des „ choses très-sublimes, on ne „ doit point révoquer en doute „ que les Prophétes n'ayent eu „ quelquefois des extâses. Ce que „ nie S. Jerôme ; c'est que les ex„ tâses des Prophétes fussent tel„ les qu'ils ne sçussent point du „ tout ce qu'ils disoient ; car c'é„ toit là la folie de Montan : sur „ quoi il faut voir ce que dit Eu„ sebe.

S. Jerôme fait lui-même une une application à Saül de cet endroit du Ps. 67. *Le jeune Benjamin „ se trouve au milieu d'eux en ex„ tâse.* Ce qui marque, dit-il, „ que Saül, qui étoit de la Tri„ bu de Benjamin, prophétisa en „ extâse pendant tout un jour jus„ qu'au soir. S. Jerôme croyoit „ donc qu'on pouvoit prophéti„ ser en extâse.

Le même, *Medina in* 1. 2. *q.* 25. *art.* 3. » Il y a plusieurs re„ gles, dit-il, pour discerner les „ véritables visions de celles qui „ sont fausses ; je les répéterai „ en peu de mots, mais je dois „ avertir auparavant qu'il n'y a „ aucune regle que l'homme „ puisse imaginer qui quelque„ fois ne trompe, ou du moins „ ne puisse tromper dans le cas „ particulier, excepté celle qui

» lui est montré, & à quoi il se sent intérieurement » poussé, l'exprime aussi-tôt par l'organe de la voix, » dont l'Esprit qui l'anime convertit les sons en paro» les distinctes, bien que les sens les ignorent ; *cum » non ante cogitatione motuque percepto, id ad quod impul» sa sit mens, loquatur ; sed ignorante sensu Spiritus vocem » in verba distinguat.*

» Lorsque la bouche du Prophéte s'est ainsi prêtée, » comme sans le sçavoir, à la louange divine, sa lan» gue ensuite plus instruite de la doctrine qu'elle avoit » annoncée, prononce ce qu'elle sçait ; & la déclara» tion publique qu'elle en fait pour l'utilité des au» tres, est la suite & la preuve sensible de la connois» sance qu'elle en a. Or comme la conduite de Dieu » est très-sage, on doit croire qu'il est très-digne de » lui de commencer par donner au Prophéte la con» noissance de ses volontez, afin qu'elles soient pu» bliées par le moyen de la prédication, & qu'elles » parviennent à la connoissance de tout le monde.

[Ce passage de S. Hilaire est très-important par un endroit : c'est qu'il y établit très-nettement la distinction qu'on doit mettre, selon tous les Théologiens, entre la reception de la prophétie & l'énonciation prophétique. Il ne dépend point de la liberté des Prophétes de recevoir l'esprit de prophétie ; cet esprit les saisit quelquefois avec une telle impétuosité; qu'il leur fait prononcer des discours prophétiques, avant d'en recevoir l'intelligence : mais cette intelligence leur est communiquée aussi-tôt, & les met en état, après qu'ils sont rendus à eux-mêmes, d'annoncer les ordres de Dieu avec toute la maturité & le sens froid d'un Docteur qui instruit.]

M. B. récuse cette autorité de S. Hilaire par le moyen de son refrein ordinaire que, *qui nimis probat nihil probat.* (Rép Succ. V. Part. p. 50.

S. Ambroise, *in Ps.* 34. *n.* 4. sur ces paroles du Pseaume : *Heureux l'homme qui ne s'est point attaché à la vanité, & qui n'a point donné dans des folies pleines de mensonges.* Il avoit dit d'abord que c'étoit le caractére des faux Prophétes, de tâcher d'imiter les vrais par les gestes & les discours qu'ils affectoient à la maniere des oracles célestes. Puis il ajoute : » Que le Psalmiste » donne à entendre qu'il y a d'autres folies pleines de » véritez, ou si l'on veut, de sages folies : & ce sont » peut-être celles des Prophétes qui prophétisoient » en extâse & dans le ravissement de l'esprit, étant » tellement remplis de celui du Seigneur, qu'ils pa» roissent à plusieurs comme fous & insensés *qui in » excessu mentis positi prophetabant, repleti Dei Spiritu, ut » quibusdam insanire viderentur.* Ce qui arrivoit sur» tout, poursuit S. Ambroise, lorsqu'oubliant leur » propre conversation, nuds la plûpart du tems & » déchaussés, comme Isaïe, ils couroient dans les villes » exposés aux yeux des peuples, & publiant à haute » voix & avec de grands cris, non ce qu'ils jugeoient » à propos, mais ce que le Seigneur leur ordonnoit de » dire ; *cum propria salutis immemores, nudi plerumque » & excalceati per populos currerent, vociferantes non*

» quæ ipsi vellent, sed quæ à Domino juberentur.

[M. B. C'est toujours la même réponse, *qui nimis probat nihil probat*; & il récuse en conséquence l'autorité de S. Ambroise. Mais quelle sorte d'Avocat Messieurs les Consultans ont-ils donc choisi pour défendre leur Consultation & pour conserver leur réputation? Est-ce donc ainsi qu'on répond à l'autorité des Peres? Cet Auteur croit-il que la Logique tienne lieu de toutes les autres sciences? Il a écrit près de cent pages *in*-4°. pour répondre à un Auteur qui n'emploie pour preuves que des autoritez. M. B ne s'embarrasse point de les discuter : à chaque fois qu'il se met en devoir de répondre, il commence par chercher dans sa Logique une distinction purement arbitraire, & qu'il ne se met point en peine de justifier par l'autorité des Auteurs qu'il prétend expliquer : & il applique ensuite cette distinction sans discernement & sans choix à tous les passages qu'on lui cite. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que cet Auteur prétend qu'il y a une regle dans la Logique, qui apprend que c'est ainsi qu'on doit répondre aux objections, quand on est sûr qu'on a raison & qu'on a bien prouvé sa thése. J'ai rapporté plus haut le passage où il le dit. Je n'ai aucune connoissance de cette merveilleuse regle. Ce que je sçai, c'est que lorsqu'on est assuré par la raison ou par la foi qu'un sentiment est vrai, on ne doit point se laisser ébranler par les difficultez qu'on n'est pas en état de résoudre. Mais quand on en est réduit là, on est dans le rang des simples & des petits, & l'on ne doit pas se mêler de faire des Livres. Je sçai encore qu'il y a des matieres, où il se rencontre des difficultez sur lesquelles les plus habiles sont quelquefois embarrassés; mais ces difficultez sont rares, & sont ordinairement connues des Sçavans. Mais de prétendre sous ce prétexte, qu'on pourra de ce cas très-rare en faire une réponse banalle par rapport à toutes sortes de matieres, c'est un nouveau phénomene, qui n'a encore paru que dans les Ecrits de l'Auteur des Problêmes.]

Le même S. Ambroise, *Epist. ad Chromatium*, sur Balaam. « S'il n'y a point d'augure dans Israël, d'où » vient à Balaam, qui étoit un devin, cette inspi- » ration divine qui lui découvre les choses futures? » S'il prononce des oracles divins, par où avoit-il » mérité que Dieu l'inspirât? Mais l'on ne doit point » être surpris que Dieu ait inspiré à un devin ce qu'il » devoit dire, puisque nous lisons dans l'Evangile que » Dieu inspira ces paroles au Chef de la Synagogue, » qui étoit un des persécuteurs de J. C. *Il faut qu'un* » *seul homme meure pour tout le peuple* .... Or en quoi » consiste la faute de Balaam? C'est parce qu'il disoit » une chose & qu'il en machinoit une autre. Car Dieu » veut que les vases dont il se sert soient purs, & qu'ils » ne soient pas souillés par des impuretez & par des » ordures ... Alors Dieu se mettant en colére par la » la bouche de l'Ange : Allez, & vous direz tout ce » que je vous inspirerai; c'est-à-dire, vous direz, non » ce que vous voudrez, mais ce qu'on vous obligera

» vient d'en haut & qui est l'effet » d'un don de Dieu.]

Probl. S. Jean Chrysostôme, *Homel.* 28. *sur la* 1. *Epit. aux Cor. tom.* 10. *p.* 259. « S. Paul donne ici » la différence de la prophétie & » de la divination qui vient du dé- » mon. .. Celui qui étoit inspiré » de l'esprit impur pour faire des » prédictions, étoit emporté par » l'esprit comme un homme » qu'on tient lié & qu'on traîne, » ne sçachant rien de ce qu'il di- » soit. Car c'est le caractére » d'un devin ou d'un faux Pro- » phéte d'avoir l'esprit trou- » blé, d'être sous une main vio- » lente qui le tourmente, qui le » pousse, qui l'agite, qui le met » dans un état furieux. Mais il » n'en est pas de même du vrai » Prophéte : tout ce qu'il dit, il » le dit avec un esprit rassis, une » contenance modeste & mesu- » rée, une connoissance entiére » de ce qu'il prononce. C'est » pourquoi on peut discerner le » vrai & le faux Prophéte à ces » marques, sans attendre même » l'événement de ses prédictions.

» Ecoutez Platon lui même » qui s'explique ainsi : Ils sont » comme les devins & les Pro- » phétes des Idoles, qui disent » à la vérité beaucoup de belles » choses, mais sans sçavoir ce » que leur bouche prononce. Je » ne puis me dispenser de vous » rapporter un autre trait de la » turpitude de ces sortes de gens, » que la pudeur devroit faire » passer sous silence, pour mé- » nager vos oreilles chastes. » C'est la maniere dont la Pi- » thienne rend ses oracles, & » l'attitude qu'elle prend pour » cela, & il rapporte ensuite le » cérémonial honteux & indé- » cent qui se pratiquoit alors.

» Les vrais Prohétes prophé- » tisoient dans une pleine éviden- » dence; ils parloient avec l'in- » telligence & la liberté d'esprit » qui convenoit à une telle fonc- » tion : il étoit en leur pouvoir de » parler ou de se taire; ce n'étoit » point la nécessité qui les con- » traignoit, mais ils jouissoient

„ d'une liberté qui faisoit leur „ gloire. Dieu ne les poussoit „ point avec violence... il n'of- „ fusquoit point leur esprit par „ des ténébres répandues ; car il „ n'appartient qu'au démon de „ produire les ténébres & de cau- „ ser le désordre & la fureur. „ Mais le propre du Seigneur est „ d'éclairer & de donner l'intel- „ ligence qu'il enseigne *avec une* „ *parfaite bienséance.*

[Il est impossible à M B. de citer un seul passage sans le falsi- fier, pour l'ajuster à ses vûes. Ces paroles, *avec une parfaite bienséance*, sont une addition de sa façon, qui n'a aucun fondement dans le texte de S. Chrysostôme : il y a uniquement dans ce texte tel que M. B. le rapporte : *Dei autem est illuminare, & quæ oportet docere cum intelligentiâ.*

On doit entendre ce passage de S. Chrysostôme avec les mêmes restrictions que celui de S. Cyrille. Je m'en vais appuyer cette explication par l'autorité d'un Théologien de mérite, comme j'ai fait à l'égard de celle que j'ai donnée à celui de S. Jerôme rapportée par M. B. Voici ce Théologien.

Jacques Pinatelli, *Tom. 1. Consul. Canonicar. Consul. 246. n. 15. & 16.* » Je croi devoir ajou- „ ter ici ce qu'on trouve dans les „ Peres & dans les Théologiens „ par rapport au discernement „ des vraies & des fausses révé- „ lations & visions. 1°. S. Chry- „ sostôme, *Hom. 28. 1. Cor. c. 12.* „ donne cette regle pour discer- „ ner l'Esprit de Dieu dans ceux „ en qui il paroît des lumieres „ surnaturelles & extraordinai- „ res. *Le propre du démon*, dit-il, „ *est de répandre les ténébres & de* „ *causer le désordre & la fureur.* „ *Le propre du Seigneur au con-* „ *traire est de donner l'intelligen-* „ *ce de ce qu'il enseigne.* S. Chry- „ sostôme ajoute une autre re- „ gle, qui a beaucoup de rapport „ à cette premiere : sçavoir, *Que* „ *ceux qui prophétisent par l'im-* „ *pression du démon, ne compren-*

„ de dire : vous prêterez à mes discours le son de vo- „ tre voix comme un vain instrument ; c'est moi qui „ parlerai, & non pas vous ; vous ferez retentir ce „ que vous entendrez, mais que vous ne comprendrez „ pas..... Balac l'entendant prononcer des béné- „ dictions, se mit en colére en lui disant : Je vous ai „ fait venir pour maudire ce peuple, & vous le bé- „ nissez. Balaam répondit : Vous me faites des repro- „ ches pour une chose dont je n'ai point de connois- „ sance ; car ce n'est pas moi qui parle, je ne suis que „ comme une cimbale qui rend du son.... Il auroit „ dû se retirer ; mais il s'imaginoit qu'il pourroit em- „ pêcher la volonté de Dieu : mais comme il n'étoit „ plus le maître de son esprit, il désiroit une chose & „ en disoit une autre ... Et comme il vit que lorsque „ son esprit étoit aliéné, il ne pouvoit maudire le „ peuple, il donne un conseil au Roi en lui disant : „ Régardez les paroles que je dis comme des oracles „ que Dieu ordonne, & recevez le conseil que je vous „ donne pour empêcher que ces oracles n'ayent leur „ effet.

[Ce passage de S. Ambroise est aussi formel, pour prouver qu'on peut parler par l'Esprit de Dieu, quoiqu'on soit dans l'aliénation & forcé de parler, que celui que je viens de citer de S. Jerôme l'est, pour faire voir qu'il peut se trouver un mélange de choses qu'on doit rejetter dans les discours de personnes qui en diroient d'ailleurs plusieurs excellentes par une inspiration vraiment divine.]

S. Grégoire de Nazianze, *Orat. 47.* contre Julien. „ Je ne suis pas bien déterminé, si je dois rapporter „ ce prodige dont j'entens parler à tout le monde, ou „ si je dois n'en rien croire. Je suis véritablement em- „ barrassé, & je ne vois point de raison pour pencher „ d'un côté plûtôt que d'un autre ; parce que les cho- „ ses qui méritent créance sont *mêlées* avec d'autres „ qui paroissent ne la pas mériter. « (C'est l'objection des Consultans, dont S. Grégoire paroît embarrassé.) „ Car, continue S. Grégoire, il n'est pas contre la „ vraisemblance, qu'un crime aussi nouveau, & qu'u- „ ne aussi grande impiété ayent été précédés par quel- „ que signe : au contraire il est ordinaire d'en voir dans „ les grands changemens. Mais ce qui paroît souve- „ rainement digne d'admiration, & qui doit le paroî- „ tre à tous ceux qui voudroient *que ce qui est pur fût* „ *déclaré purement*, c'est la maniere dont ce pronostic „ a été donné ; car l'on dit que lorsqu'il faisoit des sa- „ crifices, on vit une croix au milieu d'une couronne „ dans les entrailles des bêtes. Ce prodige épouvanta „ tous ceux qui étoient présens, & les remplit d'in- „ certitude & d'anxiété, de maniere qu'ils commen- „ çoient à reconnoître notre puissance. Mais il rassura „ au contraire celui qui présidoit aux sacrifices, & lui „ donna du courage, comme si ce signe marquoit que „ que nous étions renfermés & environnés de toutes „ parts : car c'est ainsi qu'il interpréta sur le champ & „ la croix & le cercle dont elle étoit environnée. Or „ c'est un pareil signe, que je regarde comme un grand » prodige.

» prodige. S'il est faux, il ne faut pas s'en mettre en » peine : mais s'il est vrai, c'est de nouveau Balaam » qui prophétise ; c'est Samuël qui sort de son tombeau, ou qui paroît en sortir par le moyen d'une » Magicienne; ce sont les démons qui sont obligés de » rendre malgré eux témoignage à J. C. & la vérité » est manifestée par des choses contraires, afin qu'elle » ait plus d'autorité & de crédit. Et peut-être que la » Providence se servoit de ce moyen pour arrêter l'impiété de Julien ; car Dieu, dont le caractére est la » bonté & la miséricorde, a une infinité de voyes admirables pour conduire au salut, qu'il exécute d'une maniere toute nouvelle ; *multas enim & mirabiles » salutis vias Deus inusitato modo aperire novit ad humanitatem & misericordiam propendens.*

[L'Auteur du Systême des Discernans somme M. B. de répondre sur cette question : *S'il est permis de reconnoître au milieu de l'erreur & de la folie, ou des actions indécentes & visiblement contraires aux bonnes mœurs, une opération miraculeuse & bienfaisante de la main de Dieu : & s'il est permis d'hésiter à rejetter des merveilles qui auroient été accompagnées de plusieurs circonstances indignes de la sainteté des mœurs.* Ce passage de S. Grégoire de Nazianze servira de réponse à cette sommation.

S. Jerôme, *Comment. in Matth. c. 7. v. 22.* » Prophétiser, faire des miracles, chasser les démons, n'est » pas toujours un effet du mérite de celui qui fait ces » choses. Mais ou il les fait par l'invocation du nom » de J. C. ou ce pouvoir est accordé pour la condamnation de ceux qui invoquent ce nom, & pour l'utilité de ceux qui en sont témoins, qui rendent gloire à Dieu en voyant les grandes merveilles qu'on » opére en son nom, pendant qu'ils n'ont que du mépris pour ceux qui les opérent. Saül, Balaam, Caïphe ont prophétisé sans sçavoir ce qu'ils disoient : » Pharaon & Nabuchodonosor ont eu connoissance » de l'avenir par des songes : & dans les Actes des » Apôtres, les enfans de Sceva paroissent avoir chassé les démons : & Judas l'Apôtre a fait plusieurs miracles, ayant le dessein de trahir J. C. *sed & Judas » cum animo proditoris, multa signa inter cateros Apostolos » fecisse narratur.*

S. Jerôme, ou plutôt l'ancien Auteur des Commentaires sur Job, qui se trouve parmi les Ouvrages de ce Pere, sur le chap. 13. de Job. » Eliphaz paroît » dire contre Job ce qu'il dit ici ; mais je croi qu'étant » inspiré par l'esprit de prophétie, il fait cette invective contre tous les méchans, ou même contre le » diable & ceux qu'il anime. « Et sur la fin du chapitre : » Eliphaz dit tout cela contre Job ; mais nous » avons dit plus haut, que par l'esprit de prophétie » ce qu'il dit contre Job, il le dit contre le diable & » contre tous les impies. « Et au commencement du chap. 33. » Cet Eliu, comme il paroît, semble avoir » été un homme juste. Il a eu aussi l'esprit de prophétie ; mais, comme je croi, il ne l'a pas eu de la même maniere ou dans le même genre de don que les » saints Prophétes ; *qui & spiritum prophetia habuit, sed*

» *nent point le sens de ce qu'ils disent : au lieu que ceux qui sont » inspirés par l'Esprit de Dieu, » ont l'intelligence de tout ce qu'ils » prononcent comme il convient. » Ceux-là sont les esclaves du » démon, ils prêtent leur bouche » & non leur intelligence aux » choses qu'ils disent : ceux-ci au » contraire sont les maîtres de parler ou de se taire : ceux-là ont » l'esprit troublé, & sont poussés » comme s'ils étoient agités par » les Furies.*

Et *n. 17. p. 295.* » Cette doctrine de S. Chrysostôme pourra peut-être donner lieu à quelqu'un de regarder comme suspectes d'illusion certaines horreurs, & les défaillances qui arrivent à quelques personnes dans » le tems qu'elles reçoivent des » visions surnaturelles, ou quelque bienfait de la part de Dieu » utile à leur corps ou à leur » ame, & qui tombent à terre à » demi mortes, lorsque l'Esprit » de Dieu les saisit, & principalement parce que l'on voit » dans l'Evangile que la même » chose arrive à plusieurs possédés, & que la même chose » s'apprend par l'expérience » dont je suis moi-même témoin, » ayant été revêtu de la fonction » d'Exorciste, dont je m'acquitte ici à Rome. *Or cette conséquence ne seroit pas juste.* Saint » Chrysostôme parle du discernement des Prophêtes & des » devins. Or nous lisons dans » l'Ecriture, que très-souvent » de saintes personnes sont troublées à la vûe des Anges, & » qu'elles tombent à terre toutes » tremblantes, comme il est arrivé à Tobie ; qu'il ne leur » reste plus de force, comme » Daniel le dit de lui-même. J'ai » souvent observé dans les histoires qu'avant les vrais miracles par lesquels Dieu procure » la santé, il arrive quelquefois » qu'on ressent des tremblemens, » & qu'on tombe en foiblesse. Je » n'en rapporterai qu'un exemple tiré de S. Augustin, *serm. » de diversis* 131. Il rapporte que

Lorsque Jesus eut dit ces choses, il délivra le possédé. » Mais ce n'est pas dans la délivrance seule de ce pos » sédé, que vous devez admirer sa providence & sa » bonté : mais l'on doit la remarquer dans le tems » même qu'il permit au démon de demeurer dans son » corps. Car s'il n'avoit pas été conservé par les soins » de la Providence, il y auroit eu long-tems qu'il au» roit péri ; car le démon le jettoit souvent dans le feu » & dans l'eau : & puisqu'il avoit cette hardiesse, il » l'auroit sans doute fait mourir, si Dieu n'avoit mis » un frein à sa fureur. Et c'est ce qu'auroient éprouvé » ceux qui couroient tout nuds dans les déserts, & qui » se frappoient avec des pierres.

Guillaume de Paris 2. *partis de universo, parte* 3. *p.* 162. col. 1. fait la même remarque que S. Chrysostôme, & la confirme par l'expérience. » On peut faire, » dit-il, la même question sur les pierres que le dé» mon jette. Car encore aujourd'hui les démons pa» roissent faire les mêmes choses, ou plûtôt ils les » font véritablement ; car il est rare, ou plûtôt il » n'arrive jamais qu'ils blessent les hommes lorsqu'ils » jettent des pierres sur eux. Ce qui fait voir que leur » puissance est bornée par la bonté de Dieu, ensorte » qu'ils n'ont pas la liberté de jetter des pierres toutes » les fois qu'ils le voudroient bien. Et ce qui doit cau» ser un grand étonnement, c'est que celles-mêmes » qu'ils ont le pouvoir de jetter sur les hommes, tom» bent sur eux sans les blesser : la raison en est, que la » bonté de Dieu régle & borne les efforts qu'ils font » pour blesser.

[J'ai dit dans mes Lettres que les secours violens qu'on a rendus aux Convulsionnaires, prouvoient évidemment que ces sortes de convulsions qui exigoient de pareils secours, étoient surnaturelles. Je me suis arrêté à cette conclusion ; & j'ai dit de plus que le Démon pouvoit être l'auteur de l'impression qui les faisoit demander aux Convulsionnaires ; & je le crois très-certainement de quelques-uns. J'ai cependant soutenu que rien n'empêchoit que Dieu par bonté n'arrêtât les mauvais effets que ces secours pourroient avoir. Nos Messieurs m'ont insulté à cette occasion ; car leurs préventions sont cause que nous ne pouvons plus être d'accord sur aucun point, qui de près ou de loin leur paroît avoir rapport aux convulsions. Je suis bien aise de leur faire voir par ces passages de Saint Chrysostôme & de Guillaume de Paris, que, quand même l'impression qui porte les Convulsionnaires à demander les terribles secours qu'on leur a donnés, viendroit du démon, on pourroit encore les regarder sous la protection de Dieu dans l'ordre surnaturel, & lui attribuer tous les effets qui tendent au bien des Convulsionnaires, ou à les préserver de quelque mal.]

S. Epiphane *adversus hæreses, lib.* 11 sur l'hérésie des Montanistes.

[M. B. en a inséré un morceau informe dans sa tradition, dont on ne pourroit rien conclurre, quand S Epiphane n'auroit rien dit de plus. Je rapporterai ce morceau tout entier dans la suite de ce que je mets

„ prier, recommençant cela tant „ de fois qu'à peine nous permet„ tent-ils de prendre un peu de „ repos. Mais il ne faut pas les „ écouter, encore qu'ils nous „ éveillent pour prier, qu'ils „ nous portent à des jeûnes ex„ cessifs, qu'ils nous conseillent „ de ne point manger du tout, „ qu'ils nous exhortent à nous „ accuser & à nous prosterner en „ terre, à cause des fautes que „ nous avons commises autre„ fois, & qu'ils nous pardon„ noient alors ; car ils ne font „ tout cela ni sincerement, ni par „ pitié, mais pour tromper les „ simples.

Et chap. 11. „ Souvent ils nous „ avertissent de la venue des Fre„ res quelques jours auparavant, „ & ils viendront au tems qu'ils „ vous auront dit, sans se sou„ cier de la chose en soi ; mais „ afin de vous persuader de les „ croire, & de vous perdre ensui„ te après s'être rendus les maî„ tres de votre esprit. C'est pour„ quoi ne les écoutez pas, mais „ au contraire repoussez-les, en „ leur disant, que vous n'avez „ nul besoin de leurs prédictions.

„ Ce Saint rapporte plusieurs „ autres opérations des démons „ de ce genre, qu'on peut voir „ dans sa vie, & dont il avertit „ ses disciples de se défier.

„ Il est rapporté dans la vie „ de S. Hilarion autre célébre „ Solitaire, traduite encore par „ M. d'Andilly, qu'un jour un „ Officier des Gardes de l'Empe„ reur Constance, François d'o„ rigine, étant venu trouver le „ Saint pour qu'il le délivrât „ d'un démon qui le possédoit, „ & qui faisoit que toutes les „ nuits il heurloit, gémissoit & „ grinçoit les dents ; si tôt que „ le Saint l'eut interrogé, on le „ vit comme élevé en l'air, tou„ chant à peine la terre du bout „ des pieds, & rugissant effroya„ blement. Il répondit ensuite au „ Saint en la même Langue Sy„ riaque, en laquelle il étoit in„ terrogé : & ainsi l'on voyoit „ sortir d'une bouche barbare,

„ qui ne sçavoit d'autre Langue „ que la Françoise & la Latine, „ des paroles syriaques si pures, „ qu'il n'y manquoit ni le sifle-„ ment, ni l'aspiration, ni au-„ tres marques quelconques de „ l'idiome de la Palestine.... Le „ Saint l'interrogea aussi en Grec, „ afin que ceux qui lui servoient „ de truchement, pûssent enten-„ dre ce qu'on lui disoit; & il „ répondit dans la même Lan-„ gue.

[*Rép.* Personne n'a jamais douté que le démon ne puisse être l'auteur de ce qui arrivoit à ce possédé, non plus que de toutes les ruses dont S. Antoine avertit ses disciples, que le démon peut se servir pour les tromper. On n'apperçoit aucune raison pourquoi M. B. a rapporté ces faits dans son Recueil. Il est le maître de multiplier les passages autant qu'il lui plaira, pour couvrir sa disette d'autorités: mais il trouvera bon qu'on rétranche ceux-ci du nombre de ceux qui servent à prouver ce qu'on lui conteste.]

Probl. » S. Hilaire, S. Jerô-„ me, S. Paulin, S. Sulpice Sé-„ vere, dans le recit uniforme „ qu'ils font de ce qui se passoit „ aux tombeaux des Prophétes „ & des Saints, attribuent au „ démon tout ce qui s'y passoit „ de contraire à la modestie, à la „ décence, & au bien du corps, „ & regardent tout ce spectacle, „ qui arrivoit aux tombeaux des „ Saints, comme triste & lamen-„ table, bien loin d'en faire le „ sujet de leur admiration, l'ob-„ jet de leurs désirs, & la matie-„ re de leurs actions de graces.

[*Rép.* Quelle méprise de la part de cet Auteur! On regardoit au contraire les convulsions dans les possédés aux tombeaux des Saints, comme un effet & une preuve de la présence de Dieu qui tourmentoit le démon. On accouroit de toutes parts à ce spectacle, comme à un des plus grands de la Religion. Les Peres en relevent la grandeur dans les termes les plus magnifiques. Ce

ici de S. Epiphane; & l'on verra avec étonnement combien on en a imposé au public par cette tradition si vantée.]

» On convainc les Montanistes, dit S. Epiphane, » par l'objet même qu'ils se sont proposé, qu'ils n'ont » pas pû remplir les promesses qu'ils ont faites avec » tant d'ostentation. Car si nous devons admettre ces » dons célestes (dont ils se vantent) & qu'il convien-» ne que l'Eglise en soit ornée, pourquoi depuis Mon-» tan, Priscille, & Maximille, n'ont-ils plus de » Prophétes? Est-ce que les dons de Dieu sont épui-» sés? Mais ils ne le sont certainement pas dans l'E-» glise Catholique: *at in Ecclesiâ Catholicâ minimè id* » *quidem est exhaustum.* Que si ils ont prophétisé pen-» dant un tems, & qu'ils cessent aujourd'hui de pro-» phétiser, c'est une conséquence que Priscille ni » Maximille n'ont point rendu des oracles comme » sont ceux des Apôtres qui sont reçus dans l'Eglise. » C'est pourquoi on peut les convaincre de folie par » deux endroits: car il faut qu'ils nous montrent des » Prophétes depuis Maximille, de peur que la grace » dont ils se vantent ne paroisse éteinte, ou que Ma-» ximille & les siens passent pour de faux Prophétes, » qui depuis que le tems de la prophétie sera passé, » n'ont pas craint d'imposer à ceux qui les écoutent, » & de recevoir des impressions qui ne viennent pas » du S. Esprit, mais des démons.

[Il est nécessaire de rapporter quelques-uns de ces passages des Peres, qui font voir que l'esprit de prophétie doit toujours demeurer dans l'Eglise. Car Messieurs les Consultans se conduisent par rapport à ce qu'on leur cite des dons extraordinaires que Dieu a communiqués dans ces derniers tems, comme s'ils ignoroient ce privilége de l'Eglise Catholique, de conserver pour toujours les dons dont elle a été favorisée à son origine.]

» Tant que les Prophétes ont été nécessaires, dit » S. Epiphane, ils ont prononcé leurs oracles avec » un esprit rassis, une ame ferme, & avec l'intelli-» gence de ce qu'ils disoient .... C'est pourquoi les » Prophétes s'appelloient *Voyans* dans l'Ancien Tes-» tament. La vision, est-il dit, qu'a eue le Prophéte » Isaïe fils d'Amos: J'ai vû le Seigneur assis sur un » trône haut & élevé, &c. Et après qu'il a entendu » ce que dit le Seigneur, il vient vers le peuple & » parle ainsi: *Voici ce que dit le Seigneur.* Voyez-vous » comme ces paroles sont d'un homme qui entend ce » qu'il dit, & non pas d'un homme qui seroit hors de » lui?

[S. Epiphane distingue bien nettement deux états où se trouve le Prophéte: celui où Dieu lui parle en vision, & celui où il rapporte au peuple ce que Dieu lui a appris. Il exige pour ce second état, que le Prophéte soit pleinement rendu à lui-même, & qu'il ait l'intelligence de ce qu'il dit; & cela est certain pour la perfection de la prophétie. Mais S. Epiphane dit-il un seul mot pour régler l'état où se doit trouver le Prophéte dans le tems de son extâse? Dit il que son

extâse

extâse auroit dû être déclarée fausse, s'il eût répondu tout haut dans le tems de son aliénation, *me voici, envoyez-moi ?* Et peut-être que le Prophéte a répondu effectivement tout haut. Ce que l'on peut & ce que l'on doit même conclure du Texte de S. Epiphane, c'est que si un Convulsionnaire vouloit qu'on le reglât sur ce qu'il dit en convulsion, & qu'on le regardât comme un Prophéte auquel on doit obéir en conséquence de ses extâses, ce seroit vraiment pour lors l'erreur des Montanistes ; parce qu'il faut que l'énonciation prophétique soit parfaitement libre, & se fasse de sens rassis.]

» Daniel lui-même ne paroît-il pas avoir été rempli » d'une sagesse universelle, & avoir la parfaite intel-» ligence de ce qu'il concevoit dans son esprit, puis-» qu'il expliquoit à Nabuchodonosor ses énigmes, & » qu'il le fit ressouvenir de ce qu'il avoit vû en songe, » & qu'il avoit oublié, & qu'il lui en donna sur le » champ l'explication, en conséquence de l'abondan-» ce de lumiéres dont il étoit rempli... Au contrai-» re ce que ceux-ci se vantent d'annoncer, ils ne le » font point avec une entiére assurance, & ils n'ont » point l'intelligence de ce qu'ils disent ; mais leurs » paroles sont équivoques, embarrassées, & ils ne » disent rien de net & de précis. (a)

[Voilà en quoi S. Ephiphane fait consister une partie des reproches qu'il fait aux Montanistes ; sçavoir, de ce qu'ils vouloient usurper une autorité pareille à celle des Prophêtes, sans avoir aucun de leurs caractéres. S. Epiphane n'auroit pas assurément allégué l'exemple de Daniel, si ces hérétiques se fussent contentés de comparer leur état à celui de Nabuchodonosor. Ce Pere croyoit sans doute que les songes de ce Prince étoient des inspirations divines ; & cependant il remarque qu'elles étoient accompagnées des mêmes défauts qu'il reproche ensuite aux Montanistes. N'est-ce donc pas par une falsification insigne du Texte de ce Pere, que M. B. détache les qualités que S. Epiphane donne à Daniel, comme si c'étoient des régles générales qu'il donnât pour juger de toutes les inspirations divines ?]

» Par exemple, continue S. Epiphane, c'est ainsi » que Montan s'exprime : *l'homme est comme un Luth,* » *& moi je suis comme l'archet qui court sur l'instrument* ; » *l'homme est endormi, & moi je veille* ; *voici le Seigneur* » *qui jette l'ame dans la stupeur, & qui donne un cœur* » *aux hommes*... Or ces expressions, *je cours, je vole,* » *je frappe, je veille, le Seigneur jette les ames dans la*

qui est surprenant, c'est que le contraire de ce que prétend cet Auteur, est évident par le passage même qu'il cite.]

Probl. „ On entendoit les cris „ & les tourmens des démons ; „ on voyoit devant les sépulcres „ des Saints, des hommes qui „ heurloient comme des loups, „ qui aboyoient comme des „ chiens, qui imitoient les rugis-„ semens des lions, qui sifloient „ comme des serpens, qui mu-„ gissoient comme des taureaux. „ D'autres faisoient un cercle „ avec la tête, la tournoient avec „ une rapidité inconcevable. „ Quelques-uns courbant leurs „ corps en arc par derriere, tou-„ choient la terre de leur front. „ On y voyoit aussi des femmes „ qui étoient suspendues les pieds „ en l'air, *sans que leurs vête-* „ *mens tombassent sur leur visage.* „ Sainte Paule étoit touchée de „ compassion pour tous ces affli-„ gés, & invoquoit la miséricor-„ de de Dieu avec une abondan-„ ce de larmes, pour la délivran-„ ce de chacun d'eux.

[*Rép.* C'étoit un grand malheur assurément pour tous ces misérables, d'être ainsi livrés au démon : & c'est ce qui prouve évidemment le mélange de l'opération de Dieu avec celle du démon. Car n'étoit-ce pas la plus grande chose du monde, que d'entendre les *cris* du démon & d'être témoins de ses *tourmens* ? & n'étoit-ce pas un miracle bien grand & bien visible de la protection de Dieu, de voir que, pendant que le démon renversoit les femmes la tête en bas & les tenoit ainsi suspendues, Dieu veilloit à leur pudeur & à la décence du lieu saint, & empêchoit que

(a) *Nam Daniel ipse, nonne plenus omni sapientiâ fuisse, quaque animo conceperat plane intellexisse videtur ? Qui & Nabucodonosor ænigmata dissolvit, & quæ ei per somnium oblata fuerant, sed illum ipsum qui viderat effugerant, non aliter in memoriam reduxit, & cum eâdem animi firmitate, ac celesti illo dono uberrimè perfusus, citra ullam moram interpretatus est, cum prudentiâ, intelligentiâ cæteris hominibus antecelleret, ob eam scilicet quâ præditus erat Spiritûs Sancti gratiam, quæ non modo prophetam informat, sed nos omnes, quibus illius adminiculo Deus doctrinam veritatis impertit. At contra quæ isti vaticinare se jactitant, neque certâ cum animi firmitate prædicant, nec quæ dicunt intelligentiâ consequuntur ; sed obliqua sunt illorum ac perplexa verba, nec recti omnino quidquam effutiunt.*

leurs vêtemens ne tombassent sur leur visage ? Assurément l'Auteur n'y pense pas, s'il n'apperçoit rien que de funeste & de lamentable dans un si beau spectacle.

Probl. Cassien dans sa septiéme conférence, ch. 12. expliquant ces paroles de Dieu au démon, au sujet de Job; *Je le livre entre tes mains, seulement gardes son ame*, leur donne ce sens; » c'est-à-dire, ne le jettes „ pas dans l'aliénation & dans „ l'égarement de l'esprit, en „ affoiblissant la demeure de son „ ame; & n'étouffes pas de telle „ sorte l'action principale de son „ cœur, que tu renverses l'esprit „ & que tu confonde le jugement „ de celui qui te resiste „ (Voici la reflexion que fait notre Auteur sur ce que dit ici Cassien.) Par où *il est clair* que ce saint Solitaire regarde l'aliénation de l'esprit comme une opération du démon, & non comme un effet de la présence de la sagesse divine, qui remplit & anime celui en qui elle se trouve.

[*Rép*. Ce qui *est bien clair*, c'est qu'il n'y a pas ombre de raison dans la reflexion de notre Auteur; & cela par deux endroits. 1°. Parce qu'il ne s'agit ni de près ni de loin dans le passage de Cassien de l'aliénation des Prophétes, ou de ceux qui prétendroient l'être. 2°. Parce que personne n'a jamais révoqué en doute, que Dieu ne puisse être l'Auteur, aussi-bien que le démon, d'une maladie qui feroit perdre la raison.]

Probl. Le célébre Auteur du Traité de la vocation des Gentils, *Liv. 2. ch. 18*. se fait cette double question: „ Est-il possible „ que le mystére de la vocation „ des Gentils ait été inconnu aux „ Prophétes ? Et a-t'il pû se „ faire que ceux par l'organe „ desquels parloit le S. Esprit, „ ayent ignoré les choses que „ cet esprit leur faisoit prononcer ? & il répond ainsi à l'une „ & à l'autre. „ Non, *cela ne se peut dire ni enseigner*. (Où l'on voit que cet Auteur établit comme une maxime générale, que celui qui est animé & qui parle par l'esprit de Dieu, sçait, connoît & comprend ce que cet esprit divin lui fait dire.)

» *stupeur*, sont d'un homme en délire, & qui ne sçait » point ce qu'il dit. Ce caractére est bien différent de » celui du S. Esprit, qui a parlé par les Prophétes an» ciens, & qui tenoit une méthode toute opposée.

» Que s'ils veulent mêler le mensonge à la vérité, » & ramasser quelques endroits de l'Ecriture, pour ap» puyer leur erreur, & pour la rendre semblable, » autant qu'il leur est possible, aux divins oracles; » par exemple en rapportant ce que dit l'Ecriture, » *Dieu envoya une extâse à Adam, & il s'endormit*... » Mais l'extâse d'Adam étoit un sommeil & non une » folie: *nam Adami stupor ille somni quidam torpor ex» titit, non mentis insania*. Car l'extâse se prend en dif» férentes manieres. Il y a une extâse qui est l'effet » d'une grande admiration, & il y en a une qui se » prend pour la fureur & pour la folie... Or quand » on lit dans l'Ecriture, que les Prophétes ont été » ravis hors d'eux-mêmes, il ne faut pas l'entendre » comme s'ils avoient perdu l'usage de la raison. » *Quod vero prophetæ extra se rapti dicuntur, non sic accipiendum est, quasi rationis usum amiserint*.

[Il est évident par toute cette suite de S. Epiphane qu'il ne s'est point agi dans toute la dispute avec les Montanistes, si l'on pouvoit parler ou non dans de véritables extâses. Il ne s'est agi uniquement que de la nature des extâses & des caractéres qui doivent convenir à ceux que Dieu revêt de l'autorité de Prophétes, & qu'il charge de conduire les hommes de sa part. Il n'y a pas un seul mot dans S. Epiphane, qui regarde les discours qu'on pourroit prononcer dans de véritables extâses.]

S. Cyrille de Jérusalem Catech. 18. n. 23 » L'Eglise » est appellée Catholique, parce qu'elle est répandue » par toute la terre, parce qu'elle enseigne sans inter» ruption tous les dogmes que les hommes doivent » sçavoir; parce qu'elle embrasse toutes les condi» tions, & qu'elle se soumet également les Princes & » les particuliers, les sçavans & les ignorans; parce » qu'elle guérit généralement toutes les différentes » sortes de péchés qu'on peut commettre, soit par » l'esprit, soit par le corps; enfin parce qu'elle pos» séde tous les dons & toutes les différentes vertus, » de quelque nom qu'on les appelle, soit en paroles, » soit en actions, soit en toute espéce de dons spiri» tuels, quels qu'ils puissent être.

Note des Bénédictins sur cet endroit. Les dons sur» naturels étoient communs dans ces premiers tems. » S. Cyrille les renferme dans le principal caractére » qui convient à l'Eglise; & il a crû qu'on ne pouvoit » pas plus les en séparer que les vertus. Il est aisé d'ap» puyer ce sentiment de l'autorité des autres Peres: & » quoique, depuis que l'Evangile est promulgué, ils » soient devenus plus rares, il ne feroit pas cependant » difficile de prouver qu'il n'y a point de siécle dans » l'Eglise où l'on n'en ait des exemples.

[*Rép.* Il s'en faut bien que cette maxime soit générale. Je n'examine pas si les anciens Prophétes comprenoient toujours toute l'étendue de ce que l'esprit divin leur faisoit dire. Mais quel usage M B. prétend-t'il faire de ce passage dans la dispute présente ? Sa pensée n'est pas apparemment, qu'on ne doit attribuer à Dieu les révelations & les songes prophétiques, que lorsqu'avec le songe on reçoit encore l'intelligence de ce qu'il signifie. Il ne veut pas nier que Caïphe n'ait prophétisé sans sçavoir ce que le S. Esprit nous annonçoit par la bouche de cet indigne Pontife. Il est clair que cet Auteur parle des Prophétes & des hommes dont le S. Esprit remplit le cœur & l'esprit, en même tems qu'il les fait parler.]

Probl. L'excellent Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matth., attribué à S. Chrysostome.

„ (*N'avons-nous pas prophétisé en votre nom* ? Faites attention qu'ils ne disent pas qu'ils „ ont prophétisé par l'esprit de J. C. mais qu'ils l'ont fait en son nom : parce qu'il y en a „ plusieurs qui se couvrent du nom de J. C. pour séduire, & qui n'ont pas son esprit.) Il „ y en a donc qui prophétisent à la vérité au nom de J. C. mais c'est par l'inspiration du „ démon, comme font les devins. Et voici comment on en fait le discernement ; c'est que „ le diable dit quelquefois vrai, mais le S. Esprit ne dit jamais faux. Il a été accordé au „ démon de dire quelquefois la vérité, & d'autoriser ainsi ses mensonges & les superche- „ ries par le mélange de quelque vérité.

„ (*N'avons-nous pas chassé les démons en votre nom* ?) Car ils chassent les démons au „ nom de J. C. quoiqu'ils soient mûs par l'esprit de son ennemi. Mais c'est plûtôt qu'ils „ paroissent les chasser, qu'ils ne les chassent véritablement. C'est un jeu & une collusion „ de la part des démons ... Ainsi on voit devant ces hommes les démons qui crient tou- „ jours, comme s'ils étoient vexés & dominés, & qui cependant ne sont jamais forcés de „ sortir & de se retirer effectivement.

„ (*N'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom* ?) Ils font aussi des prodiges, „ comme nous l'avons dit : mais ce ne sont pas des miracles utiles & nécessaires, ce ne sont „ que des prestiges sans utilité & sans réalité.

[*Rép.* Je ne prétends point insulter à M. B. sur ce qu'il donne à l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu, le titre d'*excellent Auteur*, qu'il mérite si peu. Je n'ai d'autre dessein, en faisant remarquer cette multitude de fautes qui se sont glissées dans cet écrit, que de faire voir combien il est méprisable. Les retranchemens qu'a fait dans ce passage celui qui l'aura fourni, & que j'ai marqués entre deux crochets, sont une faute bien moins pardonnable qu'une simple ignorance. Il a supprimé, & il faut bien que ce soit à dessein, tous les endroits qui auroient pû décrediter sa citation, & qui font voir que l'Auteur de l'Ouvrage imparfait a interprêté tout de travers les paroles de J. C. Il faut que cet Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu, soit un Consultant renforcé, & qu'il ait une telle opposition au mélange, qu'il ne veuille pas que de mauvais Chrétiens puissent prophétiser véritablement, & faire de vrais miracles au nom & par l'Esprit de J. C. Je ne sçais si on trouvera un autre Auteur, qui ait prétendu que ceux qui diront à J. C. au jour du jugement, *n'avons-nous pas prophétisé en votre nom* ? &c. sont des Devins & des Magiciens, qui auront mêlé le nom de J. C. à leurs enchantemens, & qui auront la hardiesse de soutenir au Tribunal de J C. même, qu'ils auront fait des miracles en son nom, pendant qu'ils n'auront fait que des prestiges sans réalité.

Mais quand l'Auteur de l'Ouvrage imparfait seroit un Pere de l'Eglise, & que le passage que M. B. cite de lui, ne seroit pas falsifié : que s'ensuivroit-il de ce passage pour ou contre le mélange ? Voilà ce que dit ce passage : Les Devins disent quelquefois vrai, quelquefois faux, quand ils se mêlent de faire des prédictions ; ils font semblant de chasser les démons, & ils ne les chassent pas ; ils font des prestiges qui n'ont rien de réel, & qu'ils veulent faire passer pour de vrais miracles M. B. connoît-il quelqu'un qui nie cela ? Je lui sçais plus mauvais gré d'avoir ainsi multiplié les passages inutiles, que de tout le reste, & de faire ainsi le personnage, apparemment sans s'en appercevoir, d'un homme qui voudroit en imposer au Public, & qui use de supercherie pour couvrir la disette où il est d'autorités pour prouver ce qu'il avance, & qui va se vanter ensuite qu'il a produit une Tradition toute entiére, pendant qu'il n'a fait qu'entasser sans choix des passages, qui ne prouvent rien de ce qu'on lui conteste.]

Probl. S. Epiphane *adversus hæreses, lib.* 2. Titre des Montanistes.

[*Rép.* Je suis encore en droit de faire à l'égard de S. Epiphane ce que j'ai fait par rapport au Commentaire sur Isaïe attribué à S. Basile. Je ne mettrai ici que le Titre tout seul, car le Texte appartient à notre Tradition.

Tradition des Problêmes.

PRobl. Rien n'est plus commun dans Saint Augustin que ce principe, que tout ce qui se fait dans l'aliénation & le trouble de l'esprit, ne peut être regardé comme l'effet de la présence & de l'opération de l'Esprit de Dieu. Il établit ce principe dans le Liv. 1. contre les Académiciens, c. 6. art. 19. T. 1. p. 259. où il dit en termes formels, » qu'il » ne fait aucun cas de tout devin qui parle » dans le trouble de l'aliénation d'esprit : » ***nam de vatibus nihil mihi puto esse haben-» dum, qui mente loquuntur alienâ.***

[*Rép.* En vérité n'est-on pas en droit de traiter un pareil discours de bravade & de fanfaronade, lorsqu'on est en état de produire des passages formels, où S. Augustin dit si positivement le contraire de ce que l'Auteur prétend, qu'il s'est trouvé sans réponse lorsqu'on les lui a mis devant les yeux, & qu'il a pris le parti d'abandonner & les passages & les Livres de S. Augustin où ils se trouvent? Mais ce qui est bien plus étonnant, c'est de voir un Auteur parler avec cette assurance lorsqu'il n'a qu'un seul passage à produire, passage tiré d'un Livre que S. Augustin a écrit avant son baptême. Et par surcroit de malheur pour M. B. ce passage n'est point de S. Augustin ; il est d'un Ecolier qui l'avance dans une Conférence que S Augustin faisoit tenir devant lui à ses Disciples pour les exercer. Et pour comble d'infortune, c'est que ce passage ne doit point s'entendre des devins, mais des vrais Prophétes. Mais ce qui est de plus fâcheux, c'est que M. B. pour trouver ce qu'il veut dans ce passage, change un mot essentiel dans le texte latin, qui fait que ce passage n'a point de sens, & traduit dans un sens contraire à ce texte le reste du passage qu'il n'a pas estropié. Et il fait cette multitude de fautes par rapport à un passage qui n'a qu'une ligne. Voici ce passage de la maniere que M. B. le raporte : ***nam de vatibus nihil mihi puto esse habendum, qui mente loquuntur alienâ*** : & voici sa traduction : ***Je ne fais aucun cas de tout devin qui parle dans le trouble & l'aliénation de l'esprit.***

Voici le même passage tel qu'il se trouve dans S. Augustin : *Nam de vatibus nihil mihi puto esse laborandum, qui loquuntur mente alienâ* : & voici comme il faut traduire : *Je ne crois pas que je doive ici m'arrêter aux Prophetes* ; ou, comme M de Villefore traduit : *il ne s'agit pas ici des Prophétes qui ne parlent*

Essai de Tradition.

SAint Augustin, *Quest. ad Simplician. Lib.* .. *p.* 103. *tom.* 6. Tous les différens degrez de la prophétie se trouvent admirablement bien démêlés par S Augustin dans ses Questions à Simplicien. Je prie qu'on veuille bien le consulter, je donnerai ici un précis de sa doctrine.

Les impressions de l'Esprit de Dieu ne » sont pas les mêmes sur tous ceux sur qui » il agit. On peut être inspiré sans le sça» voir, sans même le soupçonner, sans » pouvoir le discerner. On peut quelque» fois s'y méprendre, & ne pas distinguer » ce qui vient de son propre esprit d'avec » ce qui vient de l'Esprit de Dieu. On peut » avoir des visions & des songes prophéti» ques, sans sçavoir ce qu'ils signifient, ni » même s'ils signifient quelque chose, & » sans s'en souvenir, comme Nabuchodo» nosor. On peut en avoir dans des extâ» ses, où l'on est totalement aliéné des » sens, & dans le sommeil, où l'on est sans » l'usage de la raison. Tous ces degrez de » l'esprit prophétique peuvent être com» muniqués separément, & sont tous in» férieurs au don de prophétie proprement » dit. On n'est censé n'avoir reçu le don de » prophétie proprement dit, que lorsqu'on » en use avec liberté, qu'on sçait ce que » l'on dit, que l'on en a l'intelligence, & » que l'on est assuré que ce qu'on a reçu, » nous vient de la part de Dieu. (*Quest.* 1, *n.* 1. *p.* 104.)

(Il faut encore monter un degré, selon S. Augustin, pour être élevé à la qualité de Prophéte, comme Isaïe & Jeremie. Ce Pere croit que Saül reçut le don de prophétie proprement dit immédiatement après son sacre, & que l'impression de l'Esprit de Dieu qui se fit sur lui, fut accompagnée d'intelligence ; & cependant parce qu'il ne posséda ce don que passagérement, il ne veut pas qu'on le mette au rang des Prophétes, tels qu'Isaïe & Jeremie.) » Il y » a autant de différence, dit-il, entre ceux » qui sont inspirés de cette maniere & ces » Prophétes, qu'il y en a entre la parole » d'un homme lorsque ce sont les hommes » qui parlent, & cette même parole lors» que ce fut une ânesse qui parla.... Car » de même qu'on n'est pas censé sage pour » avoir dit quelque chose qui appartienne » à la Sagesse, on ne doit pas être mis au » rang des Prophétes pour avoir prophé» tisé

» tifé une fois en passant. (*Ibid. num.* 2. *pag.* 105.

[Je ne trouve rien de plus important par rapport à la dispute présente, que de bien faire remarquer cette double distinction, qu'on doit mettre d'un côté entre le don de prophétie proprement dit, & ces impressions imparfaites de l'esprit de prophétie; & d'un autre côté entre le don même de prophétie accordé passagérement, & l'état des Prophétes, tels qu'Isaïe & Jeremie.

Cette double distinction autorisée par S Augustin, fournit une réponse pleinement décisive à toutes les difficultez, sur lesquelles ceux qui écrivent contre les convulsions insistent le plus, & qu'ils croyent le plus triomphantes. Elle apprend à reconnoitre que les Prophétes sont un ordre à part, & à ne pas prétendre qu'une personne ne peut être dans un état surnaturel, parce qu'elle n'est pas élevée à celui de Prophéte, & parce qu'on remarque dans son état des défauts incompatibles avec celui des Prophétes.]

A l'égard du don de prophétie, & du mélange qui peut se trouver dans les personnes à qui Dieu le communique, voici ce que pense S Augustin: Simplicien l'avoit consulté à l'occasion de Saül & de la Pythonisse sur les difficultez qu'on nous propose aujourd'hui, & qui embarrassent si fort nos amis. A l'égard de Saül, il s'agissoit de sçavoir comment le même homme pouvoit être successivement sous l'impression naturelle de l'Esprit de Dieu, & sous l'opération extraordinaire du démon: *quomodo dictum sit, & insiluit Spiritus Domini in Saül, cum alibi dicat, & Spiritus Domini malus in Saül* (Q. 1. n. 1. p. 103.) Et plus bas: *Quomodo post bonum spiritum spiritus malus, & rursum post malum bonus?* (Ibid. n. 6. p. 108.) Et à l'égard de la Pythonisse, comment ces deux impressions pouvoient être réunies dans le même tems & par rapport à la même personne, voici le principe qu'établit S. Augustin pour résoudre cette question. Je prie qu'on en veuille bien considérer l'étendue & la fécondité. » Je ne croi pas, dit ce Pere, » qu'il y ait ici la moindre difficulté; car » l'Esprit de Dieu souffle où il veut. L'es» prit de prophétie ne peut être souillé » par l'impureté des ames auxquelles il se *que par un esprit étranger.* Trigetius, dont est ce passage, met à l'écart ce qui regarde les Prophétes, bien loin de prétendre rien décider à leur sujet. Et le *loquuntur mente alienâ*, ne signifie point assurément, *parler dans le trouble & l'aliénation*, comme le traduit M. B. mais *parler par un autre esprit que le leur*; ce qui est fort différent. De plus, *nihil mihi puto esse habendum*, que M. B. a mis à la place de *nihil mihi puto esse laborandum*, a un sens tout différent, & n'est pas même latin dans la signification que M. B. y donne. Il faut présentement prouver que ce passage doit s'entendre des vrais Prophétes. Et pour le prouver, il faut nécessairement rapporter avec quelqu'étendue ce qui précede cette phrase. Je me servirai de la traduction de M. de Villefore.

» Je n'appelle point science, dit Trige» tius, une connoissance qui trompe quelque» fois celui qui la posséde; car une science » n'est pas seulement un systême de véritez » comprises, mais tellement comprises qu'on » ne doit jamais se tromper dans l'usage » qu'on en fait, ni chancellant au milieu des » opinions & des obstacles dont on peut être » ébranlé. De là vient que quelques Philo» sophes ont eu raison de dire que la science » ne peut se trouver que dans le Sage, qui » non-seulement doit concevoir ce qu'il sou» tient & ce qu'il sçait, mais même s'y te» nir d'une maniere ferme & inébranlable. » Or nous sçavons que celui dont vous venez » de parler, a dit beaucoup de choses faus» ses, « (C'étoit un devin nommé Abicerius, dont Licentius avoit rapporté l'exemple pour combattre la définition de la science que défend Trigetius.) » Outre que je l'ai appris » par le rapport d'autrui, j'en ai été con» vaincu par ma propre expérience. Appel» lerai-je donc sçavant un homme qui dit si » souvent des faussetez, puisque je n'appel» lerois pas même ainsi celui qui ne diroit la » vérité qu'en hésitant? Persuadez-vous » que j'en dis autant des Aruspices, des Au» gures, & de tous ceux qui consultent les » astres & qui se mêlent d'expliquer les son» ges. Ou montrez-moi, si vous pouvez, » quelqu'un des hommes de ce genre, qui ait » répondu d'abord & décisivement à ceux qui » les consultoient, & n'ait enfin jamais don» né de fausses réponses; car il ne s'agit pas » ici des Prophétes qui parlent par un esprit » étranger. (a)

(a) *Ego scientiam non appello, in quâ ille qui eam profitetur aliquando fallitur. Scientia enim non solum comprehensis, sed ita comprehensis rebus constat, ut neque in eâ quis unquam errare, nec quibuslibet adversantibus impulsus nutare debeat. Unde verissimè à quibusdam*

Il est évident que cette derniere phrase s'entend des vrais Prophétes, & cela pour deux raisons. La premiere, c'est que Trigetius avoit déja répondu à l'exemple des devins que Licentius lui avoit opposés pour combatre la définition de la science. Cette réponse de Trigetius consiste à dire que les démons se trompent souvent, & qu'ils ne sont jamais pleinement assurés de ce qu'ils disent. La seconde, c'est qu'il n'y a que les Prophétes seuls à qui il convienne d'être pleinement assurés de ce qu'ils disent, & de ne se tromper jamais, sans cependant posséder ce que Trigetius avoit dit qu'il entendoit par la science. C'est pourquoi comme il prévoit qu'on pourroit les lui objecter, pour combattre la définition de la science qu'il défend, il répond *qu'il ne doit pas être question des Prophétes, parce qu'ils parlent par un autre esprit que le leur;* & qu'ainsi ils peuvent ne point se tromper, & être assurés de ce qu'ils disent sans posséder la science, parce que c'est celui qui les fait parler qui la posséde.]

Probl. S. Augustin n'est pas moins éloigné de regarder comme possédés de l'Esprit de Dieu ceux qui disent tantôt vrai, tantôt faux dans leurs prophéties : en voici un exemple.

[M. B. se trompe encore plus lourdement sur ce second exemple que sur le précedent. Car il entend des vrais Prophétes un passage qui s'entend des démons, & il insere de lui-même dans le texte, sans en avertir, les termes de *vrais Prophétes*, qui ne s'y trouvent pas. Voici le passage entier, dont M. B. ne rapporte qu'une phrase tronquée à son ordinaire.

S. Augustin, *de Divinatione dæmonum, tom. 6. p. 59.* S. Augustin suppose que les démons ont des corps beaucoup plus déliés que ceux des hommes; & que comme leurs sens sont beaucoup plus subtils, ils apperçoivent par leur moyen des choses que les hommes ne peuvent appercevoir. » C'est, dit-il par » le moyen de la vivacité de leurs sens que » les démons prédisent plusieurs choses : » mais ils sont très-éloignés de cette sublime » prophétie, que Dieu communique » communique : & c'est sa grande pureté » qui fait qu'il peut se trouver mêlé avec » ce qu'il y a de plus vicieux sans crainte » d'en être infecté; *Et hoc quidem non puto » habere aliquid quæstionis : spiritus enim ubi » vult spirat : & spiritum prophetiæ nullarum » animarum potest maculare contactus, attin- » git enim ubique propter suam munditiam.* (Ibid. n. 1. p. 104.) (Je ne vois pas quel principe plus clair & plus étendu on pourroit desirer pour résoudre toutes les difficultez qu'on propose contre le mélange qui se trouve dans les convulsions, mélange qui est assurément moins odieux que celui qui s'est trouvé dans Saül, & qui l'est encore moins que celui qui se trouve dans la Pythonisse.)

S. Augustin propose dans la suite un autre principe, qui me paroit de la même étendue que ce premier, & qui sappe de même par le fondement toutes les objections. C'est que l'homme demeure toujours susceptible de tous les défauts dont il est capable par sa nature. » Ces alternatives, » dit-il, ne doivent point surprendre dans » l'esprit humain, c'est-à-dire dans une » créature changeante; *nec movere debent » hæc alternantia in animo humano, hoc est » in creaturâ mutabili.* (Ibid. n. 3. p. 106.)

[Je dirai de même des Convulsionnaires. On ne point être surpris de leur voir faire des puérilitez & des enfances, ce sont des enfans : Dieu en se servant d'eux pour ses desseins, ne change pas leur caractére. S. Augustin ignoroit absolument la distinction que les nouveaux Auteurs qui écrivent contre les convulsions, prétendent établir entre l'ordre surnaturel du genre merveilleux & de l'ordre commun. Il croit au contraire contre ce que pensent ces Messieurs, qu'on devoit raisonner de ces deux ordres de la même maniere, & admettre le même mélange dans tous les deux. C'est pourquoi il se sert pour prouver que ces alternatives & le mélange ne sont pas impossibles dans l'ordre surnaturel, de l'exemple de S. Pierre à qui J. C. reproche presque dans le même moment

Philosophis dicitur, in nullo eam posse nisi in Sapiente inveniri, qui non modo perceptum habere debet id quod tuetur ac sequitur, verum etiam inconcussum tenere. Scimus autem illum quem commemorasti, multa sæpe falsa dixisse, quod non solum aliis mihi referentibus comperi, sed præsens aliquando percepi. Eumne igitur scientem vocem, cum sæpè falsa dixerit, quem non vocarem, si cunctanter vera dixisset? Hoc me de aruspicibus, & de auguribus, & de his omnibus qui sydera consulunt, & de conjectoribus somniorum dixisse putatote : aut aliquem ex hoc genere hominum præferte, si potestis, qui consultus nunquam de responsis suis dubitaverit, nunquam postremo falsa responderit. Nam de vatibus nihil mihi puto esse laborandum, qui mente loquuntur alienâ.

d'être inspiré par l'esprit du démon, après l'avoir déclaré très-heureux de ce que l'Esprit de Dieu l'avoit éclairé pour lui faire connoître qu'il étoit le Messie.]

Le même Pere, *de Genesi ad Litteram, lib.* 12. *cap.* 6. a traité la même matiere avec beaucoup d'étendue. Sa grande regle, c'est que Dieu peut faire sur l'esprit de l'homme diverses sortes d'impressions, qu'il les peut faire séparément & dans le degré qu'il lui plaît. S. Augustin (*tom.* 1. *c.* 6. *n.* 15. *p.* 301. *c.* 9. *n.* 2. *p.* 303.) distingue trois sortes de visions selon les trois manieres différentes dont nous appercevons les objets, par les sens, par l'imagination, par l'entendement. Ces trois sortes de visions peuvent être séparées; & il n'y a que celles qu'on apperçoit par l'entendement, & qui sont accompagnées d'intelligence, qui méritent le nom de prophétie. Quant à l'effet physique, les visions surnaturelles ne sont pas différentes de celles dont la nature est le principe: la nature de la vision peut être la même, quoique l'origine en soit différente; *cum autem sano corpore, nec somno sensibus consopitis, aliquo occulto opere spirituali in ea visa, quæ similia sunt corporalibus, anima rapitur, non quia modus diversus est; ideo est etiam diversa natura visorum.* (c. 21. n. 44. p. 312.)

» Lorsque c'est un bon esprit qui est » l'auteur de ces visions, il faut croire qu'el» les signifient toujours quelque chose d'u» tile; *cum autem spiritus bonus in hæc visa humanum spiritum assumit aut rapit, nullo modo illas imagines signa rerum aliarum esse dubitandum est, & earum quas nosse utile est; Dei enim munus est.* (c. 13. n. 28. p. 306. & c. 22. n. 45. p. 313.) » Quelquefois on se » souvient de ces visions, il arrive aussi » qu'on ne s'en souvient pas: *resipiscentes aliqui referunt quod vidissent, aliqui non possunt.* (c. 12. n. 23. p. 305.) [Et c'est ce ce qu'il faut bien remarquer par rapport à la dispute présente; car c'est le point qui embarrasse le plus les Théologiens judicieux; sçavoir, si on peut regarder comme venant de Dieu, une vision dont on ne conserveroit aucun souvenir après qu'on

» saints Anges & aux Prophêtes. Car s'ils » prédisent quelque chose de cette œcono» mie des desseins de Dieu, il faut qu'ils l'ap» prennent des saints Anges avant de pou» voir l'annoncer: & lorsqu'ils prédisent » ce qu'ils apprennent par cette voie, ils ne » trompent point & ne sont point trompés; » car les prédictions des Prophêtes & des An» ges sont très-certaines. Et l'on ne doit » point être étonné que les démons enten» dent & prédisent de telles choses, comme » s'il y avoit de l'indignité que ce qui est dit » pour être manifesté aux hommes, le soit » également par les bons & par les méchans; » puisque nous voyons que la même chose » arrive parmi les hommes, & que les bons » & les méchans chantent également les pré» ceptes de bien vivre. (a)

Il est plus clair que le jour que c'est ainsi qu'on doit traduire ce passage de S. Augustin. J'avois relevé cette méprise de M. B. & j'avois tâché de l'excuser, en disant que je croyois que M. B. avoit emprunté ce passage d'un autre Auteur qui avoit fait la même faute, & qu'il n'auroit pas pris la peine de le vérifier. M. B. n'a pû souffrir qu'une aussi lourde faute se trouvât dans une Tradition qui a servi de fondement à la Consultation. Voici comme il a répondu.

M. B. » Le passage de S. Augustin *de Divinatione dæmonum*, sur lequel le Censeur » vigilant m'a relevé avec un ton si haut, » que d'abord j'ai eu peur de m'être mépris » en effet, servira au contraire à montrer » combien sa critique est peu redoutable. » J'avois prouvé par S. Augustin que les » vrais Prophêtes ne mêlent jamais rien de » faux dans leurs prophéties; & voici les » paroles de ce Pere: *Non fallunt, neque » falluntur, veracissima enim sunt angelica & » prophetica oracula.* Rien n'est plus précis. » M. P. prétend que ce n'est pas des vrais » Prophêtes que parle S. Augustin, mais » des Prophêtes des démons, lesquels ne » nous trompent point lorsqu'ils nous disent » des choses que les Anges leur ont révélées. » Qui de nous deux a raison? Il ne faut qu'a» voir des yeux, & sçavoir expliquer le la» tin, pour voir que la méprise n'est pas de

(a) *Hæc atque hujusmodi facultate multa dæmones prænuntiant, cum tamen ab eis longè sit altitudo illius prophetiæ, quam Deus per Angelos sanctos suos & Prophetas operatur. Nam si quid de illâ dispositione prænuntiant, audiunt ut prænuntient; & cum ea prædicunt quæ inde audiunt, non fallunt neque falluntur, veracissima enim sunt angelica & prophetica oracula. Sic autem indignanter accipitur, quod aliqua etiam talia dæmones audiunt & prædicant, quasi aliquid indignum sit, ut quod ideo dicitur ut hominibus innotescat, hoc non solùm boni, verùm etiam mali non taceant: cum in ipsis hominibus etiam vitæ bonæ præcepta videamus pariter à justis perversisque cantari.*

„ mon côté. Voici le passage entier. *Multa* „ *Dæmones prænuntiant, cum ab eis longe sit* „ *altitudo illius prophetiæ, quam Deus per* „ *Angelos sanctos suos & prophetas operatur :* „ *nam si quid prænuntiant, non fallunt ne-* „ *que falluntur; veracissima enim sunt*, &c. „ N'est-il pas clair comme le jour, que „ *Sancti Angeli & Prophetæ* est le nominatif „ de *prænuntiant, non fallunt, neque fal-* „ *luntur?*

Qui n'y seroit trompé, & qui ne croiroit que, lorsque M. B. dit qu'il va donner le passage entier, il le donne en effet tout entier? Et cependant dans un passage si court, il retranche du milieu la valeur de près de deux lignes. Après *si quid*, il faut ajouter, *de illâ dispositione prænuntiant, audiunt ut prænuntient, & cum ea prædicunt quæ inde audiunt, non fallunt*, &c. Avec de pareils tours on est sûr du suffrage du public, jusqu'à une nouvelle réplique; mais aussi on se prépare une terrible confusion, lorsque cette réplique vient à paroître. J'ai voulu éviter cette confusion à M. B. Je lui ai fait écrire, que je le priois de rétablir par un *errata* ces deux lignes qu'il avoit passées. Il a répondu d'abord que c'étoit la faute de l'Imprimeur, qui avoit omis de mettre des points au milieu du passage. Mon entremetteur ne s'est pas contenté de cette réponse; il a récrit à M. B. que l'omission des points n'étoit qu'une partie de l'*errata* qu'on lui demandoit, qu'il falloit encore sçavoir s'il consentoit qu'on mît sur le compte de l'Imprimeur, d'avoir ajouté, *voici le passage entier*; parce qu'il falloit nécessairement que les deux fautes fussent sur le compte de la même personne, attendu qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il eût dit, *voici le passage entier*, s'il l'avoit donné avec des points. M. B. a été importuné de cette seconde question, & il a répondu fort séchement qu'il n'avoit point d'*errata* à donner, & que je n'avois qu'à me pourvoir comme il me plairoit. M. B. a écrit depuis une nouvelle Lettre publique, où il continue de soutenir le contresens qu'il a donné au passage de S. Augustin.

On m'a rapporté qu'il y avoit quelques Docteurs Consultans, qui croyoient que M. B. avoit raison. Si cela étoit, cela viendroit de ce que la petite contrée, où habitent ces Messieurs les Consultans, est couverte d'un nuage qui les empêche de voir. Car je suis très-assuré qu'il n'y aura personne de ceux qui n'épousent point leurs intérêts & qui sçaura le Latin, qui hésite sur le sens qu'on doit donner à ce passage. Je croirois cependant plûtôt que ces Messieurs ne voudroient

seroit rentré dans son état naturel.]

[Il y a encore un autre point qui n'est pas moins embarassant à cause du passage de S. Paul, où il est dit que l'*esprit des Prophétes est soumis aux Prophétes:* paroles que S. Thomas & les Théologiens restraignent avec raison à l'énonciation de la prophétie : c'est de sçavoir, si l'on doit regarder comme une fausse extâse, & comme une marque que c'est le démon qui en est l'auteur, lorsqu'on parle dans cet état, & que l'on y fait des discours suivis. Ces deux difficultés se trouvent toutes deux décidées par le passage de S. Augustin que je vais citer.] *ibid.* » Lorsqu'il arrive, dit ce Pe- » re, ou par une trop grande application, » ou par maladie, ou parce qu'un esprit » étranger *bon ou mauvais* se mêle avec le » nôtre, que les images des choses corpo- » relles se présentent à notre esprit, & » font sur nous la même impression que si » les corps étoient présens, sans qu'on » soit pour cela privé de l'usage de ses » sens par rapport aux objets qui sont pré- » sens, alors on voit par l'esprit les ima- » ges des corps, & on apperçoit en même » tems les corps mêmes par l'organe des » sens. J'en ai vû à qui cela arrivoit, qui » parloient avec ceux qui étoient vérita- » blement devant eux, & qui parloient » en même tems avec des personnes absen- » tes, comme si elles étoient réellement » présentes; & après qu'ils sont revenus » à eux, il y en a qui rapportent ce qu'- » ils ont vû, & d'autres qui ne s'en sou- » viennent point, comme il y en a qui re- » tiennent leurs songes, & d'autres qui les » oublient. » (Voilà l'état des Convulsionnaires peint au naturel : & cependant S. Augustin n'hésite pas à dire qu'un pareil état peut venir d'un bon principe.) (*c.* 13. „ *n.* 28. *p.* 306.) Souvent il n'y a d'abord „ aucune différence entre la maniere dont „ l'esprit de Dieu, ou le démon se saisit „ de l'esprit de ceux qu'il fait parler. Lors- „ que le démon le fait tranquillement, & „ sans que leurs corps soient tourmentés „ comme celui des possedés, si d'ailleurs „ il ne dit que des choses vraies & utiles, „ comme cela peut arriver, il est impos- „ sible de reconnoitre que c'est lui qui „ agit, si ce n'est qu'on ait reçu le don „ surnaturel du discernement des esprits.

De plus pour consoler ceux qui n'ont pas reçû ce don, ce Docteur avertit que, *c.* 24. *n.* 30. *p.* 307. » s'il arrive qu'on se trompe, » & qu'on attribueroit à Dieu ce qui vien- » droit du démon, c'est sans aucun dan- » ger;

» ger ; pourvû que notre imagination & » nos sens soient seuls trompés, & que » notre esprit ne tombe dans aucune er- » reur contre la foi, ou dans aucune opi- » nion superstitieuse & sacrilége.

[Le passage que je viens de citer, est une nouvelle preuve que S. Augustin n'a pas crû que lorsqu'on parloit dans l'aliénation, ce fût toujours un signe certain que ce n'étoit pas l'esprit de Dieu qui faisoit parler. Il falloit que ces états extraordinaires fussent assez communs du tems de S. Augustin, puisqu'il en parle comme d'une chose ordinaire.] Il croit que » lorsque ces aliénations qui arrivent dans la » veille, ne sont pas l'effet d'une indispo- » sition corporelle, on doit les attribuer » aux esprits, soit que ceux qui sont ainsi » aliénés apperçoivent encore les objets » par les organes corporels, pendant que » par l'esprit ils en apperçoivent d'autres » qu'ils regardent comme présens ; soit qu'- » ils n'apperçoivent plus rien par leurs » sens, & qu'ils soient totalement absor- » bés dans ce qu'ils voyent en esprit : & » pour lors, si c'est le malin esprit qui les » transporte ainsi, il en fait des Démonia- » ques : si c'est un bon esprit, il en fait des » hommes qui publient des mystéres, il en » fait même des Prophétes, s'il leur donne » l'intelligence de ce qu'ils voyent & de ce » qu'ils disent : Ou enfin il leur fait voir & » raconter pour un tems ce qu'il juge à pro- » pos de faire connoitre par leur moyen.

S. Augustin après avoir posé ces principes, rapporte plusieurs histoires sur lesquelles il fait des réflexions qui montrent avec quelle précaution on doit juger des effets surnaturels. J'en mettrai ici trois, que je trouve toutes semblables à ce que j'ai vû arriver à des Convulsionnaires. La premiere est celle d'un Phrénetique, qui pendant sa maladie ne vouloit écouter personne, ni recevoir de la nourriture de la main de ceux qui avoient soin de lui. Il n'avoit du respect que pour un Prêtre : il étoit modeste & soumis devant lui, & faisoit ponctuellement tout ce que le Prêtre lui disoit. Lorsque ce Prêtre, qui demeuroit à douze mille pas de l'endroit où demeuroit ce phrénetique, se mettoit en chemin pour venir le visiter, le malade en étoit instruit : il avertissoit que ce Prêtre étoit en marche, il nommoit les endroits par où il passoit, il disoit quand il étoit arrivé sur le terrein appartenant à la maison, quand il y entroit, & qu'il étoit prêt d'entrer dans la chambre. S. Augustin dit

pas s'expliquer pour ne pas contredire M. B., & parce qu'ils ont eu égard à ce que M. B. a mis dans un *Postscriptum* ; qu'il prioit ceux qui croiroient que j'aurois raison, de ne le pas dire. Il faut que sa Requête n'ait pas été enterinée par le public, car toutes les personnes que je rencontre me disent qu'il a tort. M. B. se tue dans l'Apologie qu'il a faite de sa Traduction, à prouver que le passage de S. Augustin ne pourroit de rien servir pour justifier les convulsions, quand on le traduiroit comme je prétends qu'on doit le traduire. C'est bien de la peine perdue. M. B. n'a pas rencontré le juste milieu pour cette fois ; car je prétends que le passage n'est ni pour lui ni pour moi. Je n'ai voulu prouver qu'une seule chose ; sçavoir, que la compilation qui est à la fin des Problêmes, a été faite sans choix & sans discernement. Il me semble que c'est le prouver assez bien, que de faire voir qu'on y donne ce qui est dit des démons comme étant dit des Prophétes.]

Probl. Le même Pere, *Liv. 12. sur la Genese n. 28. to. 3. p. 305.* » Il n'est pas surprenant „ que des hommes possédés du démon disent „ quelquefois des choses vraies ... Cela ar- „ rive par l'union assez incompréhensible qui „ se fait de l'esprit du démon avec le leur ; „ ensorte qu'on diroit que l'Agent qui tour- „ mente & le patient qui souffre, ne sont „ qu'un seul & même esprit.... Jamais le „ discernement n'est plus difficile à faire, „ que lorsque le mauvais esprit affecte une „ maniere paisible & tranquille, qu'il obsé- „ de l'esprit de l'homme sans faire sentir au- „ cune vexation à son corps : alors il dit tout „ ce qu'il peut, quelquefois du vrai & des „ choses utiles, se transformant en Ange de „ lumiere dans l'intention de séduire & de „ faire croire ses mensonges, après avoir „ gagné créance dans ce qui avoit l'apparen- „ ce du bien.

[*Rép.* Ce passage ne dit rien autre chose, sinon que les apparences extérieures sont souvent toutes semblables entre les impressions du démon & celles de l'Esprit Saint, & qu'il faut du discernement pour en bien juger. Je ne vois pas ce que M. B. prétend en conclure.]

Probl. *n. 41. p. 311.* » Lorsque le malin „ esprit se saisit de quelqu'un, ou il le rend „ démoniaque, ou le prive de sa raison, ou „ lui fait dire de fausses prophéties.

[*Rép.* C'est ici la plus honteuse de toutes les falsifications de M. B. Je demande la permission de m'y arrêter. Je vais commencer par donner en entier le passage de S. Augustin, dont M. B. ne donne qu'un morceau tronqué. Voici ce passage.

„ Lorsque les aliénations qui arrivent dans „ la veille ne sont pas l'effet d'une indisposition naturelle, on doit les attribuer aux „ esprits ; soit que ceux qui sont ainsi aliénés „ apperçoivent encore les objets par les organes corporels, pendant que par l'esprit „ ils en apperçoivent d'autres, qu'ils regardent comme présens ; soit qu'ils n'apperçoivent plus rien par leurs sens, & qu'ils „ soient totalement absorbés par les choses „ qu'ils voyent en esprit ; & pour lors *si c'est* „ *le malin esprit qui se saisit ainsi de quelqu'un,* „ *ou il le rend démoniaque, ou il le prive de* „ *sa raison, ou lui fait dire de fausses prophéties.* Si c'est un bon esprit qui saisit ainsi „ les personnes, il en fait des hommes qui „ publient des mystéres, il en fait même des „ Prophétes, s'il leur donne l'intelligence „ de ce qu'ils voyent & de ce qu'ils disent : „ ou enfin il leur fait voir & raconter pour „ un tems ce qu'il juge à propos de faire „ connoître par leur moyen.

[Quand on nous auroit laissé les maîtres de fabriquer un passage à notre fantaisie, pour nous donner une pleine victoire sur les Consultans, il nous auroit été impossible d'en forger un qui fût plus propre à nous donner gain de cause sur toutes nos prétentions. Aussi n'a-t'on pas manqué de citer ce passage bien des fois dans les Conférences que l'on a tenues au sujet des convulsions. M. B. en étoit, il n'a pû l'ignorer ; outre qu'on a cité ce passage depuis dans la plûpart des Ecrits. Cependant M. B. tronque ce passage, qui est devenu comme un monument public : il en sépare ces deux lignes : *lorsque le malin esprit se saisit ainsi de quelqu'un, ou il le rend démoniaque, ou il le prive de sa raison, ou lui fait dire de fausses prophéties.* Il supprime tout le reste, & il insére ce morceau ainsi tronqué dans sa Tradition contre les convulsions.

Il y a ici quelque chose que je ne veux pas approfondir. On a enfin forcé M. B. de rétablir ce passage dans son entier, & de convenir qu'il formoit une difficulté à laquelle il n'avoit point de bonne réponse à donner. Qu'a-t'il fait ? Il a abandonné ce passage & les 12. Livres de S. Augustin *de Genesi ad Litteram*, parce que ce passage est tiré du douziéme Livre. Il prétend que ces douze Livres sont sans autorité dans l'Eglise, & qu'en bonne régle on est *dispensé de répondre* à ce qu'on pourra citer de cet Ouvrage. Je reviendrai sur cet article, après avoir fait remarquer le procédé, & combien il y a peu de fonds à faire sur tout ce qu'écrit cet Auteur. Quand il tronque le texte de S. Augustin, & qu'il le qu'on croyoit que ce Phrénétique étoit possédé à cause uniquement de cette circonstance. S. Augustin ne dit pas qu'il le crût ; au contraire il pensoit que cet homme pouvoit n'être que phrénétique, *forte reverà phreneticus erat.* En effet, puisque cet homme guérit de sa maladie par les reméndes, *sicut phrenetici sanari solent*, pourquoi attribuer au démon la connoissance qu'il avoit de ce Prêtre, qu'on peut également attribuer aux bons Anges ?]

» J'en ai connu un autre, dit S. Augus- » tin, qui étoit certainement phrénétique. » Il prédit la mort d'une femme qui se por- » toit bien : dans le tems qu'il annonça sa » mort, il en parla avec une entiére assu- » rance, comme étant déja arrivée : elle » est morte, dit-il, je l'ai vûe porter en » terre, on a passé par ici avec son corps. » Ce qui arriva quelques jours aprés, com- » me il l'avoit prédit.

[Pour la troisiéme histoire, il y a cinquante Convulsionnaires à qui la même chose est arrivée. C'est celle d'un jeune homme, qui avoit une maladie extérieure très-douloureuse. Lorsque les accès de son mal le prenoient, il jettoit de grands cris, & s'agitoit extrémement ; après quoi il tomboit dans une espéce d'extâse où il devenoit insensible ; il ne voyoit personne, quoiqu'il eût les yeux ouverts. Lorsqu'il étoit revenu à lui, il racontoit plusieurs choses qu'il avoit vûes. Il disoit qu'il voyoit presque toujours deux personnes, un vieillard & un enfant qui lui montroient & lui disoient tout ce qu'il rapportoit qu'il avoit vû & entendu. Il vit une fois les Bienheureux dans une lumiére céleste, qui chantoient des cantiques avec des transports de joie. Il vit dans la même vision, toujours conduit par ses deux guides, les differens supplices des damnés. Il eut cette vision le jour de Pâques. Il avoit passé tout le Carême sans souffrir, quoiqu'ordinairement il ne fût jamais trois jours sans tomber dans ses accés de douleurs. Il avoit vû ces deux mêmes personnes au commencement du Carême qui lui avoient promis qu'il ne souffriroit point pendant les quarante jours. Ils lui ordonnerent ensuite d'avoir recours aux Chirurgiens pour faire un retranchement dans la partie malade. Son mal fut interrompu. Il lui reprit de nouveau, il eut les mêmes extâses, il vit les mêmes personnes ; elles lui conseillerent de se baigner dans la mer jusqu'à la ceinture & d'y rester quelque tems ; & elles l'assurerent qu'il seroit guéri pour toujours de ses gran-

des douleurs, & qu'il ne lui resteroit qu'une incommodité. Il guérit comme il l'avoit prédit, & ses visions finirent avec sa maladie. Les Médecins acheverent ce qui restoit à guérir. Il ne resta pas dans les saintes dispositions, où il avoit été pendant la durée de son mal.]

» Si quelqu'un, dit S. Augustin, est en „ état de comprendre la cause de ces vi„ sions & de ces prédictions, & d'expli„ quer la maniere dont elles s'exécutent, „ j'aimerois mieux l'écouter, que d'être „ obligé de dire ce je pense. Je dirai ce„ pendant mon sentiment, mais à condi„ tion que les Sçavans ne se mocqueront „ pas de moi, comme si je voulois déci„ der, & que ceux qui sont moins instruits „ ne s'imaginent pas que je veuille les en„ seigner; mais que les uns & les autres „ fassent reflexion que je cherche ce que je „ ne sçai pas. Je comparerois volontiers tou„ tes ces choses aux rêves & aux songes qui „ arrivent dans le sommeil. Car comme „ parmi les songes il y en a de vrais, il y „ en a de faux; il y en a qui sont plus agi„ tés & plus confus, d'autres où l'on est „ plus tranquile; il y en a qui se trouvent „ tout-à-fait conformes à des événemens „ qui arrivent dans la suite; il y en a où le „ sens est manifeste, & d'autres où il est „ caché sous des figures & des symboles: il „ en est ainsi de toutes ces histoires. (*Lib. 12. de Gen. ad Litteram.*)

[S. Augustin s'en tient à cette comparaison, & ne veut pas décider par rapport à toutes les histoires qu'il rapporte, quelle en étoit la cause; *hæc nosse cui non sufficit, unde existant quærat ab aliis, me ignorare confiteor.* Je crois qu'il auroit été moins embarrassé, s'il n'avoit voulu assigner la cause, que de ce qui seroit arrivé dans ces trois histoires; mais il en joint d'autres dont il est effectivement très difficile d'en dire le principe.]

Le même à Volusien, *Lettre 137.* Il parle des difficultez qui révoltent la raison humaine dans le mystére de l'Incarnation. „ Or dans tout cela, dit S. Augustin, il „ n'y auroit rien d'admirable si on en pou„ voit rendre raison, ni rien de singulier „ s'il y en avoit des exemples. Concevons „ que Dieu peut faire des choses qui nous „ sont incompréhensibles, & qu'il n'y a „ point d'autre raison à rendre de ces mer„ veilles, que la puissance de celui qui les „ a opérées; *Tota ratio facti est potestas fa„ cientis.* « Ces dernieres paroles sont pas-

cite à son avantage, il ne trouve rien qui soit d'un plus grand poids que l'Ouvrage de Saint Augustin *de Genesi ad Litteram.*]

Prob. Ce Livre de S. Augustin, dit-il, ne peut être lû avec trop d'attention: il contient des *principes* & des rapports de faits, qui jettent un grand jour sur ce qui se passe aujourd'hui au milieu de nous, & qui peuvent servir à en faire juger sainement.

[*Rép.* Et quand ce même Auteur se trouve obligé de renoncer au passage qu'il a tronqué, & qu'on le force de reconnoître la vérité d'un texte, qui ne lui laisse point de porte pour le tirer d'embarras, le même Ouvrage, où il renvoye dans ses Problêmes comme un Ouvrage important pour les *principes* & qu'on ne sçauroit lire avec trop d'attention, devient un ouvrage si méprisable qu'*en bonne regle on est dispensé d'y répondre.* Il paroît même bien plus jaloux de sa réputation, que de l'autorité de S. Augustin, & bien plus embarrassé de se trouver en contradiction avec lui-même, que du respect qu'il doit à ce Pere. *L'Auteur des Problêmes*, dit-il, *il est vrai, fait cas de cet Ouvrage de S. Augustin, & y renvoye dans la contestation présente; mais c'est plûtôt pour les faits singuliers qui y sont racontés, que pour les décisions qu'il enferme, qu'on doit en faire usage.* (Rép. Succ. p. 97. Il est vrai que mes sens se révoltent, & que j'ai de la peine à soutenir jusqu'au bout une pareille discussion.

Mais quelle est donc cette nouvelle découverte, qui autorise cet Auteur à avancer de telles absurditez? C'est un passage qu'il a trouvé dans les Retractations de S. Augustin, qu'il n'a pas entendu, & auquel il donne un contre-sens complet dans toutes ses parties. Ecoutons-le.]

M. B. (Rép. Succ. p. 9.) » Je dois avertir „ d'abord que S. Augustin ne garantit point „ ce qu'il a écrit dans ses Livres *de Genesi ad* „ *Litteram.* Voici comme il en parle dans ses „ Retractations: *J'ai cherché plûtôt la vérité en beaucoup de points dans cet Ouvrage, que* „ *je ne l'ai trouvée: il y a très-peu de choses* „ *que je donne pour certaine. Pour celles-là* „ *même que j'avance affirmativement, je l'ai* „ *fait sans préjudice d'une plus grande discus*„ *sion. In quo opere plura quæsita quàm in*„ *venta sunt; & eorum quæ inventa sunt, pau*„ *ciora firmata; cætera vero ita posita, velut* „ *adhuc requirenda sint.*

» Ce debut de S. Augustin commence déja „ à rabattre de beaucoup le triomphe des „ Mélangistes. Car quel fond fera-t'on rai„ sonnablement sur un texte de ce Pere pris

„ d'un ouvrage sur lequel il fait tous ces „ aveus ? L'Auteur des Problêmes, il est „ vrai, fait cas de cet ouvrage de S. Augustin, & y renvoye dans la contestation présente; mais c'est plûtôt pour les faits singuliers qui y sont racontés, que pour les décisions qu'il renferme, qu'on doit en „ faire usage. Celles-ci donc ne feront autorité, qu'après qu'on les aura examinées „ suivant les regles d'une critique intelligente, & qu'elles se trouveront conformes „ aux principes que ce Pere a établis ailleurs & qu'il a donnés pour certains. Nous „ verrons dans un moment, que c'est ce qui „ manque au texte du Saint Docteur, dont il „ s'agit en cet endroit, après cet important „ préliminaire, qui nous dispenseroit en bonne regle de répondre à la citation de Saint „ Augustin, &c.

[*Rép.* En vérité cela fait compassion, de voir un homme qui a du mérite, mais qui n'en a pas assurément pour écrire, donner dans de tels égaremens. J'en suis bien fâché, mais je ne sçaurois lui faire de quartier ; il faut nécessairement qu'il nous restitue les 12. Livres de S. Augustin *de Genesi ad Litteram*. Examinons donc sa traduction, & comparons-la avec le texte latin de S. Augustin.

In quo opere plura quæsita, quam inventa sunt. M. B. traduit : *J'ai cherché plûtôt la vérité en beaucoup de points dans cet ouvrage, que je ne l'ai trouvée.* C'est un contre-sens : cette traduction ne fait pas entendre que S. Augustin ait rien trouvé, elle dit plûtôt le contraire ; elle laisse du moins incertain s'il a trouvé quelque chose. Or S. Augustin dit qu'il a trouvé quelque chose, mais qu'il a moins trouvé de choses qu'il n'en a cherchées.

Et eorum qui inventa sunt. Il n'y a rien dans la traduction de M B. qui réponde à ce membre de la période, il l'a passé : est-ce exprès ? On n'ose le croire : on ne sçait seulement comment on peut expliquer autrement cette omission. S'il avoit expliqué ces termes, il semble qu'il n'auroit pas pû se tromper sur le sens du passage.

Pauciora firmata. Traduction de M. B. *Il y a peu de choses que je donne pour certaines.* Il a expliqué le comparatif comme si c'étoit un positif ; & c'est une suite de son omission : Il faut traduire : » Et entre les choses que j'ai » trouvées, c'est le plus petit nombre que » j'ai appuyées comme certaines.

Cætera vero ita posita, vel ut adhuc requirenda sint. Pour celles-là même, traduit M. B. *que j'avance affirmativement, je l'ai fait sans*

sées en axiome parmi les Théologiens. » Cela ne veut pas dire, dit S. Augustin, » *Lettre* 142. à Evode, que cet événement » soit sans raison, mais qu'elle est inconnue à ceux à qui Dieu a voulu qu'il fût » admirable.

[M. B. a senti combien le reproche que j'ai fait à Messieurs les Consultans, d'attaquer la toute-puissance de Dieu, étoit grave. Il a usé de récrimination, & a prétendu que je séparois la toute-puissance de Dieu de sa sagesse. Il s'est trompé, je ne l'ai pas dit : je sçai bien que ces deux attributs sont toujours réunis : Dieu ne fait jamais rien qui ne soit accompagné d'une souveraine sagesse. Mais ces Messieurs n'en sont pas plus avancés, pour se mettre en droit de juger des œuvres de Dieu, parce que sa sagesse est aussi impénétrable que sa puissance ; Dieu peut faire des choses infiniment sages, & qui pourront paroître une folie aux sages du monde.]

Le même, *Q. in Numeros, lib.* 4. *n.* 48. en parlant de Balaam. » Dieu, dit S. Augustin, ne lui permit pas de dire ce qu'il » vouloit, mais ce que la puissance de l'Esprit Saint l'obligeoit de dire.

Théodoret, *in c.* 1. *Osée*, sur ces paroles ; *Or Dieu lui dit, vous l'appellerez Jezraël.* » Je ne sçaurois assez m'étonner de la hardiesse de ceux qui ne craignent pas de » dire, que ces ordres de Dieu n'ont pas » été accomplis : qu'à la vérité Dieu les » donnoit, mais que le Prophéte ne les exécutoit pas. Et après avoir eu cette témérité, ils croyent qu'il en est de même de » plusieurs ordres que Dieu a donnés ; comme celui qu'il donna à Isaïe, d'ôter son » sac de dessus ses reins, & de marcher » nuds pieds & le reste du corps nud, & » d'enseigner & de manger dans cet état ; » à Jeremie, de mettre des chaines autour de son col ; à Ezechiel, de coucher » pendant trois cens cinquante jours sur le » côté gauche & quarante sur le côté » droit, & de manger son pain couvert » de fiante d'homme, &c. On trouve une » infinité d'autres exemples semblables » dans la Sainte Ecriture, que ceux qui » n'en comprennent pas le sens & le but, » croiront indignes de Prophétes. Mais » ceux qui connoissent bien la bonté & » l'amour que Dieu a pour les hommes, & » comme il ordonne tout par rapport à » leur salut, trouveront occasion de le » louer de cela même que les autres méprisent, & ils admireront la promptitude » avec

» avec laquelle les Saints Prophétes obéissoient à Dieu en tout ce qu'il lui plaisoit » de leur ordonner. (*a*)

» Car Dieu qui est le maître de l'univers, » voyant que les paroles ne faisoient aucune impression sur les hommes, à cause qu'ils étoient assoupis par une léthargie inveterée, s'est servi de symboles » pour figurer les choses futures, & il a » employé des signes, dont la nouveauté » fût capable d'attirer l'attention de ceux » que les péchez avoient endurcis ..... » C'est pour cette raison qu'il obligea » Osée d'épouser une femme impudique, » afin de reprocher au peuple son impiété » par une action aussi extraordinaire, & » lui mettre devant les yeux son incroyable patience. Car si Dieu que est le maître du monde, a toleré la Synagogue » adultére & souillée par mille impuretez, » & si la source de la sagesse n'a point été » corrompue par son union avec cette impure & cette exécrable, son Prophéte » n'a contracté aucune tache en s'unissant » à une femme impudique. (*b*)

Le même sur Nathan. » La grace du » S. Esprit agit diversement sur les Prophétes. Il y en a qu'elle instruit par des » visions, comme Isaïe, Michée, Daniel, » &c. Il y en a à qui elle se communiquoit » par des songes où ils croyoient entendre » parler quelqu'un. Il y en avoit sur qui » elle faisoit souffler l'esprit de prophétie, » & se servoit de leur langue pour leur » faire dire ce qui lui plaisoit. Car la grace » de la prophétie se saisissant tout d'un » coup de leur esprit, les séparoit de toutes les choses humaines, & les préparoit par là à servir aux discours prophétiques. Le Prophéte appelle donc *ce saisissement de l'esprit*, un ravissement & un » transport de toutes les choses du monde. » Mon ame donc, dit-il, étant ravie par » l'Esprit de Dieu, a vû ce qui devoit arriver à Ninive.

[Ce passage de Theodoret est tout semblable à ceux que j'ai cités plus haut de S. Hilaire & de S. Ambroise. Il faut s'attendre que M. B. s'en débarrassera apréjudice d'une plus ample discussion*. C'est assurément une bévûe inimaginable de traduire *cætera vero*, par *celles-là même :* un Cinquiéme ne feroit pas une pareille faute.

C'est ainsi qu'il faut traduire tout le passage. » J'ai cherché dans cet Ouvrage plus » de choses que je n'en ai trouvées, & parmi » celles que j'ai trouvées, je n'ai donné & appuyé comme certaines que le plus petit nombre, & j'ai établi les autres de maniere qu'il » semble qu'on doive encore les examiner.

S. Augustin n'a pas prétendu assurément par ces paroles affoiblir en rien l'autorité de ses Livres sur la Genese. Il faut seulement remarquer la maniere dont il a traité les matieres, maniere dont il est impossible de ne pas s'appercevoir, quand même on ne seroit pas averti. L'extrême reserve avec laquelle S. Augustin décide les questions dans ces Livres, est ce qui les rend plus précieux. Les endroits où il ne décide pas, & où il propose des questions dont il dit qu'il ne sçait pas la solution, sont les plus nécessaires pour ceux qui ont dressé la Consultation & qui prétendent la défendre. Ces Messieurs sont trop sçavans, il vaudroit mieux qu'ils ne prétendissent pas en sçavoir plus que S. Augustin, & qu'ils ne passassent pas les bornes où il s'est arrêté.

C'est la méthode qu'ont suivie tous les Théologiens qui ont écrit depuis sur ces matieres, & en particulier S. Thomas. On trouve ces Livres de S. Augustin cités continuellement dans tous les Auteurs. Il faut assurément que M. B. n'ait point étudié cette matiere, & qu'il n'ait ouvert aucun Livre qui en traite ; car il n'auroit pas été assez téméraire pour mépriser un Ouvrage qu'il auroit reconnu que tout le monde respecte. Mais finissons. Il faut que Messieurs les Consultans obligent M. B. à nous restituer ces Livres de S. Augustin, ou qu'ils le désavouent. Mais est-ce donc que les XXX. Docteurs dorment depuis qu'ils ont signé leur Consultation ? Est-ce à leur insçu & sans qu'ils y prennent aucune part, que M. B. écrit pour leur défense, & qu'il prétend le faire en leur nom ? Ignorent-ils qu'ils en sont responsables, & que malheureusement pour eux, ils sont les seuls dans l'affaire présente, qu

(a) *Hujusmodi mille alia in sacrosanctâ Scripturâ invenire licet, quorum scopum & propositum si quis ignoraverit, propheticâ virtute hac indigna ducet. Qui autem Dei studium & amorem in homines plane sciunt, utque omnia ad hominum salutem administrat, inde, unde alii contemnunt, Dei laudationum occasiones arripiunt, ac divinos Prophetas omni ex parte Domino obedire studentes, admirantur*

(b) *Si vero universorum Deus libidine perditam & adulteram toleravit Synagogam, & non contaminatus est sanctitatis fons ex impurâ hâc & execrabili, neque Propheta ex illâ prostibulâ uxore maculam accepit.*

se soient liés les uns aux autres, & qui se soient rendus solidaires par une signature commune? Quand je me plains à quelques-uns d'entr'eux, il semble que tout ce qu'on écrit ne les regarde pas. J'ai frappé à plusieurs portes; j'ai demandé par trois fois d'avoir des conférences avec ces Messieurs, & je m'engageois à leur donner des éclaircissemens sur tout ce qu'ils pouvoient désirer de moi, & à leur proposer mes difficultez avec la plus grande modestie. On m'a toujours refusé; & c'est parce qu'on ne m'a pas voulu écouter en secret, que je me plains en public. (*a*)

paremment, comme il a fait des autres, en disant que ce passage ne prouve rien, parce qu'il prouve trop.]

Le même Pere sur Joël: *Dans ces jours-là je répandrai mon Esprit.* » Cette prophétie » s'est accomplie visiblement le jour de la » Pentecôte, lorsque les Apôtres parloient » différentes Langues, selon que le Saint-» Esprit les inspiroit. Et après eux, ce mê-» me Esprit a été communiqué par leur ca-» nal à tous les Fidéles, comme on le voit » par les Prophétes qui étoient à Antio-» che, par Agabus. Les quatre filles de » Philippe reçurent aussi la grace de la pro-» phétie... Mais je fais une chose super-» flue, de vouloir montrer que la grace de la prophétie doit toujours demeurer dans » l'Eglise: car ce don est demeuré jusqu'à nous: & il y en a parmi les Saints, qui ayant une grande pureté d'esprit, connoissent & prédisent beaucoup de choses futures.

Le même, sur le ch. 5. de la 1. aux Thessal. sur ces paroles; *Eprouvez tout, retenez ce qui est bon.* » Il vous est facile de discerner quelles sont les marques de l'Esprit de » Dieu, & quelles sont celles du mauvais esprit. Séparez donc ce qui vient de l'illu-» sion, & retenez ce qui est vrai.

Le même, Lib. 6. *de curandis Græcorum affectibus*, Edit. Colon. 1567. p. 66. » Que » si vous admirez les miracles, comme il est raisonnable, & que vous condamniez » la conduite que Dieu a tenue pour nous sauver: 1°. Je dirai que votre hardiesse & » votre folie sont extrêmes, si vous vous croyez plus sages que la Sagesse elle-mê-» me qui a fait toutes choses: & si vous désaprouvez ce qu'elle a fait, & que vous » croyez que vous pouvez découvrir mieux qu'elle ce qu'il convient de faire. Pour » moi, je ne doute point que si la Sagesse avoit pris d'autres voyes pour nous sauver, » vous n'en eussiez été aussi choqués. Vous êtes dédaigneux, il n'y a point de paix » à espérer avec vous; vous ne sçavez que vous mocquer, & railler les mystéres de » l'œconomie des desseins de Dieu.

[Je ne prétens pas appliquer ce passage à Messieurs les Consultans dans toute son étendue. Mais il est certain qu'ils ont besoin d'en prendre une bonne dose pour la guérison de leur mal. Ces Messieurs sont trop sages; ils montent sur les clochers pour juger des merveilles de Dieu, dont on n'apperçoit les raisons & la beauté que lorsqu'on a le visage enfoncé dans la poussiere. Pour comprendre la sagesse de Dieu, il faut commencer par faire le sacrifice de la sienne.]

Sedulius: Il se trouve dans Saint Basile, sur le même endroit, *ne méprisez point les prophéties.* » Eprouvez seulement si ce qu'on dit est contraire à la regle; & si vous » trouvez quelque chose de semblable, reprenez-le. Eprouvez tout, & voyez si ce » qu'on dit vient de Dieu ou du démon; *Prophetias nolite spernere; tantum ut probetis si legi contraria sint quæ dicuntur; & si quid tale fuerit, refutate. Omnia probate, si à diabolo, an à Deo sint.*

S. Eucher Evêque de Lyon, *de Quæst. vet. Testam. Bibl. PP. tom 6. p.* 342. » Il n'est pas » douteux qu'Eliu dans le Livre de Job n'ait prédit des choses futures: *Eliu in Job Libro de futuris haud dubiè multa prædixit.*

Le Prêtre Philippe disciple de S. Jerôme, *Comm. in Job*, *Edit. de Bâle*, *Lib.* 1. *p.* 22. sur ces paroles de Job à ses amis: *In ventum verba profertis.* » Il se présente ici une ob-

(*a*) L'Auteur des *Vains Efforts* a fait une partie de ce que l'intérêt de l'Eglise exigeoit de lui, en restituant aux 12 Livres de S. Augustin sur la Genese, l'autorité que M. B. prétend leur ôter. Il y a beaucoup d'apparence que c'est pour lever ce scandale, qu'il s'explique ainsi p. 21. de son Ecrit: *Nous ne pouvons puiser la doctrine de l'Eglise touchant la prophétie dans un témoin plus fidéle que S. Thomas. Nous avons par là cet avantage, que nous serons instruits des sentimens de S. Augustin sur cette matiere; car l'Ange de l'Ecole nous avertit qu'il a toujours sous les yeux les Livres de la Genese à la Lettre.* Ce témoignage ne dispense pas M. B. d'une réparation, il est au contraire une nouvelle raison de l'y obliger.

» jection importante ; la voici : Si ce que disent les amis de Job ressemble à du vent ; » comment cela s'accorde-t'il avec ce que nous avons dit au commencement de cet » Ouvrage ; qu'il y a des choses qu'ils ont dites par esprit de prophétie : car ces choses » ne peuvent pas être comparées au vent, c'est-dire à la vanité. Ils ont prophétisé, » quand ils ont été remplis de l'Esprit de prophétie : & ils ont dit des choses mau- » vaises & vaines par leur propre esprit, lorsqu'ils ont fait des reproches au saint homme Job, comme auroient fait des ennemis : *Prophetarunt quidem, quando adimpleti sunt Spiritu prophetiæ; & mala ac vana locuti sunt propriâ voluntate, quando sancto Job, velut inimici, exprobare voluerunt.*

AUTEURS DU SIXIE'ME SIE'CLE.

Essai de Tradition.

SAint Grégoire, Morales sur Job, *liv.* 23. *c.* 3. » Le jeune Eliu nous représente certains Docteurs » entre les fidéles, qui sont arrogans & présomp- » tueux. Mais pour bien juger de ses paroles, il faut » considerer celles dont le Seigneur se sert ensuite » pour le reprendre, lorsqu'il lui dit : *Qui est celui-ci,* » *qui mêle des sentences parmi des discours impertinens ?* » En disant simplement des sentences, sans ajouter » quelles sentences il entend, il ne faut pas douter » qu'il ne les prenne en bonne part ... Or ce que » Dieu dit d'Eliu, qu'il mêloit des sentences parmi » des discours impertinens, nous fait assez connoitre » qu'elles partoient d'un esprit présomptueux & dé- » reglé ; puisque c'est une grande impertinence à ce- » lui qui dit des choses vraies, de ne les pas dire » avec modestie & humilité, & de joindre à des vé- » rités des sentimens de présomption.

Liv. 27. *c.* 1. » Ainsi Eliu qui n'étoit pas moins » présomptueux que sçavant, fait quelquefois des » discours comme tout parfumés de la bonne odeur » de la vérité ; & il en fait quelquefois d'autres tout » hérissés d'épines piquantes ; de sorte qu'en attirant » ce qu'il y a de bonne senteur dans sa doctrine, il » faut éviter avec grand soin cet esprit d'orgueil qui » nous peut blesser.

» Il a enseigné dans les paroles précedentes, plu- » sieurs belles vérités morales : mais dans celles qui » suivent, il passe aux oracles de la prophétie, & » il abandonne le sens moral qui étoit plus propor- » tionné à notre bassesse, pour s'élever à la sublimi- » té des mystéres qui étoient encore cachés dans l'a- » venir. *Et il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un superbe* » *comme lui, ait pû être rempli de l'esprit de prophétie :* » puisque nous voyons bien un Saül parmi les Pro- » phétes. Mais pourquoi nous arrêter à Saül, après » avoir lû dans l'Ecriture qu'un âne même a pû pro- » férer des paroles raisonnables ? Comme donc un » animal irraisonnable a pû parler raisonnablement, » sans passer à une nature doüée de raison, il arrive » quelquefois qu'un homme indigne dit par inspira- » tion de prophétie des choses saintes, sans mériter » pour cela la gloire de la sainteté.

Le même sur Ezechiel, *liv.* 1. *hom.* 1. » La fausse » réponse du Prophéte de Bethel n'auroit pas trompé

Tradition des Problêmes.

PRobl. S. Gregoire de Tours, *liv.* 2. des miracles de Saint Martin *ch.* 25. rapporte l'histoire suivante. Un pauvre malade nommé Bonusle fut saisi de violentes douleurs au tombeau de S. Martin. Pressé par la douleur il fit des reproches à ce Saint, de ce qu'il lui avoit envoyé ces douleurs & ces agitations violentes, au lieu de la santé. S. Gregoire de Tours répond qu'en cela il calomnioit S. Martin, & que Bonusle se trompoit fort en attribuant à l'opération divine par l'invocation du Saint, des douleurs & des vexations qui n'en venoient pas.

[*Rép.* S. Grégoire ne dit pas un mot de cela. C'est encore ici une de ces méprises grossieres où M. B. donne à chaque instant. Il n'a pas entendu le sens de ces paroles latines qu'il rapporte : *Interea de supplice dolor excitat contumacem, & qui venerat inquirere medicinam, cœpit inferre calumniam :* & qu'il traduit fort mal à propos de cette maniere : *la douleur fit d'un suppliant un homme qui s'éleve contre le Saint, & celui qui venoit implorer le Saint comme un Medecin, en devint le calomniateur.*

Le mot de *calumniam* en cet endroit doit être rendu par celui de *reproche*, d'*injure*, & point du tout, comme le traduit l'Auteur, par celui de *calomnie* : il est relatif au terme *contumacem*, qui marque un homme que la douleur a rendu bouru, chagrin, de mauvaise humeur. S. Gregoire de Tours ne dit pas un seul

mot, qui fasse entendre que cet homme imputât à tort à S. Martin d'être l'auteur de ses douleurs, sans qu'il le fût, mais seulement qu'il avoit tort de dire des injures à S. Martin, à cause qu'il commençoit par le faire souffrir avant que de le guérir. Peut-on douter un moment que ce ne soit là le sens de S. Gregoire de Tours, quand on sçait que le terme, *calumnia*, signifie reproche, injure? Il y a apparence que M. B. n'y a pas fait attention, & qu'il a crû qu'il ne signifioit jamais que *calomnie*. Il y a dans la VII. Lettre de la Recherche de la vérité soixante ou quatre vingt autorités differentes, où l'on voit des faits semblables, & où les Auteurs qui les rapportent, attribuent les convulsions & les douleurs que les malades éprouvoient aux tombeaux des Saints, les regardent comme des signes & des commencemens de la guérison qui devoit suivre. Il est évident que S. Gregoire de Tours doit être expliqué dans le même sens.]

Probl. S. Grégoire Pape, *liv.* 1. *in Ezech. hom.* 1.

[M. B. s'est trompé; ce passage ne lui appartient pas. C'est pourquoi je ne mets ici que le titre pour lui donner acte qu'il l'a cité, & pour prendre acte moi-même que c'est fort mal à propos. On trouvera ce passage de S. Grégoire dans notre Tradition.]

Probl. Le même S. Gregoire, Morales sur Job., *liv.* 33. *c.* 2. Ce même Pape nous apprend avec quelle attention il faut examiner les choses extraordinaires & merveilleuses, & combien il est nécessaire que dans ces circonstances l'examen précede l'admiration.

[*Rép.* L'avis en lui-même est très-sage: mais il ne s'agit ni de près ni de loin de choses extraordinaires & merveilleuses dans le texte de S. Gregoire. Et ce qui me fait craindre que ce ne soit pas une simple mépri-

» le Prophéte de Juda, s'il avoit eu l'esprit de pro» phétie présent en lui. Il faut sçavoir au reste que » les vrais Prophétes répondent quelquefois par leur » propre esprit à ceux qui les consultent; ce qui vient » de ce qu'ils sont accoutumés à prophétiser: & lors» qu'ils ont donné ainsi une réponse suggérée par leur » propre esprit, ils présument qu'ils l'ont rendue par » l'esprit de prophétie. Mais parce que ce sont de » Saints Prophétes, il arrive que le S. Esprit les retire » promptement de l'erreur, leur faisant entendre la » vérité; & ils se reprennent de ce qu'ils ont dit de » faux.

[M. B. ne sçauroit trouver mauvais que je transporte ici ce passage de S. Grégoire, qu'il a cité dans sa Tradition. Car M. Del. a employé lui-même ce passage pour faire voir qu'il y a un certain mélange qui est certain, & que personne ne conteste, & qui peut se trouver même dans les Prophétes. J'ai rapporté ce passage de M. Del. à la tête de cet Ecrit. Il y a bien plus; c'est que M. B. paroit abandonner ce passage & S. Gregoire: (Rép. succ. *p.* 82.) *Quoi qu'il en soit*, dit-il, *de la supposition de S. Gregoire, que S. Thomas & le Cardinal Bona ont copiée, d'un vrai Prophéte qui pourroit quelquefois se tromper sur l'instinct, dans laquelle ce Pere est seul de son avis.* Quand ce seroit M. Debonnaire, il ne répondroit pas plus cavalierement à l'autorité des Peres, & il ne le feroit pas plus inconsidérément: car c'est en disant que S Thomas & le Cardinal Bona sont de l'avis de S. Grégoire, qu'il dit cependant qu'il est *le seul de son avis.* Si M. B. avoit mieux lû les Théologiens, il sçauroit que tous généralement ont adopté cette maxime de S. Grégoire par rapport à l'instinct prophétique, que tous disent qu'on s'y peut méprendre, qu'il est facile de s'y méprendre, & plusieurs même comme Thomas à Jesu, qu'il est impossible de ne s'y pas méprendre.

Si ces sortes de méprises ne sont pas de durée dans les Prophétes, on voit tout d'un coup que c'est par un privilége particulier, & parce que l'erreur est incompatible avec l'autorité dont ils sont revêtus: au lieu qu'on n'apperçoit aucune raison, pourquoi Dieu seroit obligé de désabuser des personnes qui se tromperoient sur de fausses inspirations, parce qu'il les auroit favorisées en passant de quelques inspirations véritables. Il est au contraire bien plus naturel de penser qu'il les laisse à cet égard dans la dépendance de ceux qui les conduisent, & qu'il ne permet même ces illusions que pour les rendre plus édifiantes d'elles-mêmes & plus soumises à ceux qui sont chargés de sa part de leur conduite. Ainsi l'autorité de S. Gregoire prouve décisivement par rapport à ces personnes, qu'elles peuvent se tromper, puisque cela peut arriver aux Prophétes; mais elle ne prouve pas assurément qu'elles se corrigent toujours d'elles-mêmes comme les Prophétes.]

Le même dialog. *liv.* 4. *c.* 26. » Vous connoissez, » dit S. Gregoire, Ammonius Religieux de ce Mo» nastére. Pendant qu'il étoit dans le monde, il épou» sa

» sa la fille de Valerien Avocat de cette même Ville : » & comme il étoit fort assidu auprès de lui, il sça» voit ce qui se passoit dans sa maison. Or il m'a ra» conté, étant pour lors dans le Monastére, que » pendant la mortalité, dont cette Ville fut attaquée » du tems que Narce étoit Patrice, il y avoit dans » la maison de ce Valerien un petit Vacher qui étoit » d'une simplicité & d'une humilité admirable. La » maison de cet Avocat fut aussi attaquée de la peste, » & ce jeune garçon la gagna : & lorsqu'il fut à l'ex» trémité, il fut tout d'un coup élevé en esprit. Etant » revenu à lui, il fit appeller son maître à qui il dit : » j'ai été dans le Ciel, & j'ai connu tous ceux de » cette maison qui devoient mourir. Celui-là & ce» lui-là mourront ; pour vous, ne craignez point, » car vous ne mourrez point pour le présent : & afin » que vous sçachiez que je dis vrai quand je dis que » j'ai été dans le Ciel, c'est que j'y ai reçu le don de » parler toutes les Langues. Vous sçavez que je ne » sçais point du tout le Grec ; & cependant je vais » parler Grec, afin que vous reconnoissiez par cet » exemple la vérité de ce que je dis, que j'ai reçu le » don de parler toutes les Langues. Son Maître lui » parla aussi-tôt en Grec, & il lui répondit dans la » même Langue ; de maniere que tous ceux qui étoient » présens, en étoient étonnés. Il y avoit dans la mai» son de ce Narce dont j'ai parlé, un Garde qui » étoit Bulgar, qu'on fit venir promptement auprès » du malade pour lui parler en Langue Bulgare ; & » cet enfant qui étoit né & élevé en Italie, répondit » dans cette Langue barbare aussi facilement que si » ç'avoit été sa Langue naturelle. Tout le monde » étoit dans le dernier étonnement : & l'expérien» ce qu'on fit sur ces deux Langues qu'on sçavoit qu'il » ignoroit, persuada qu'il en seroit de même de tou» tes les autres qu'on ne pouvoit pas éprouver. Il ne » mourut que deux jours après ; & le troisiéme jour, » on ne sçait par quel secret jugement de Dieu, il » mourut en se déchirant les mains & les bras avec » les dents. Après sa mort, tous ceux dont il avoit » prédit la mort moururent, & il n'y en eut aucun » autre de ceux qu'il n'avoit pas nommés.

» Pierre. C'est une chose bien terrible, que celui » qui avoit reçu un tel don, ait ensuite été puni par » une telle peine.

» S. Gregoire. Qui peut connoître la profondeur » des jugemens de Dieu ? Nous devons craindre, & » non approfondir les choses que nous ne pouvons » comprendre dans les œuvres de Dieu.

[Cette réponse de S. Grégoire vaut assurément mieux que tout mon Ecrit. Aussi ai-je fait mes protestations en commençant, & j'ai pris acte, que ce que j'entreprenois de prouver, n'avoit point besoin de l'être, parce qu'il étoit plus clair que toutes les preuves. En vérité c'est se mocquer, c'est même insulter à la toute-puissance de Dieu, que de se mettre en si grands frais pour prouver qu'il fait tout ce qu'il lui plait. Que ces Messieurs nous fassent donc

se, c'est que l'Auteur altére en plusieurs endroits le Texte de S. Grégoire par des additions & des retranchemens, pour empêcher, autant qu'il le peut, qu'on ne s'apperçoive qu'il ne s'agit dans le texte de S. Grégoire que des moyens & des régles pour discerner la vraie vertu de l'hypocrisie. Voici le passage entier.

» Mais les Elûs sçavent d'autant mieux faire un vrai dis„ cernement des vertus d'avec „ les vices, qu'ils sont plus inti„ mement unis à la lumiere in„ térieure. Et y a-t'il lieu de „ s'étonner que nous fassions spi„ rituellement ce que nous „ voyons tous les jours faire aux „ Changeurs en des choses ma„ terielles ?

Tout ce qui précede dans S. Grégoire a rapport au même sujet. M. B. a été très-attentif à supprimer ce commencement, qui auroit fait voir trop clairement de quoi il étoit question dans le passage de S. Grégoire. Voici par où il commence.]

Probl. „ Lorsque les Chan„ geurs reçoivent quelques pie„ ces de monnoye, ils en exa„ minent premierement la qua„ lité, puis la marque, & en„ fin le poids ; de crainte qu'il „ n'y ait du cuivre caché sous „ l'or.

[*Rép.* S. Grégoire croyoit donc le mélange possible dans le sujet dont il parle.]

Probl. „ Ou qu'étant pur or, „ la marque ne soit pas telle „ que le porte la bonne mon„ noye ; ou qu'étant de bon or „ & de bonne marque, elle ne „ se trouve trop légére. Lors „ donc que nous voyons faire „ des actions merveilleuses à des „ personnes dont nous ne con„ noissons pas le fond : *cum mira* „ *ignotorum hominum facta cons*„ *picimus.*

[*Rép.* M. B. a changé le terme, *éclatantes* qui se trouve dans la Traduction qu'il a copiée ; parce qu'il a crû que le terme de *merveilleuses* conver-

noit mieux à son dessein. Il découvre par là son intention, mais sans fruit; car ces deux termes peuvent également convenir à l'ordre ordinaire de la grace.]

Probl. „ Nous devons recourir à la balance intérieure de „ notre ame, afin d'examiner „ d'abord l'or de ces actions, de „ crainte que le vice ne se cache „ sous le masque de la vertu. (Il „ est donc question de l'ordre ordinaire), & que ce que pro- „ duit une intention dépravée, „ ne soit déguisé par une appa- „ rence de bien. Quand on en „ aura éprouvé l'intention, il „ en faut venir à l'examen de la „ figure, qui est imprimée sur „ cette monnoye: sçavoir si el- „ le est de la façon des ouvriers „ légitimes qui ont droit de la „ marquer, c'est-à-dire si elle „ porte un caractére qui pût me- „ riter l'approbation des anciens „ Peres. *Si à probatis monetariis, „ id est ab antiquis Patribus ducitur*; (& tout de suite, *& ab eorum vita similitudine nullo modo vitiatur*.)

[*Rép.* M. B. a retranché ces dernieres paroles *& ab eorum vita similitudine nullo errore vitiatur*; parce qu'elles faisoient voir trop clairement qu'il s'agit dans ce passage d'actions morales, & non d'œuvres du genre merveilleux. Il n'a pas entendu la force du mot, *ducitur*, qui doit s'entendre comme dans l'endroit de Virgile, *ducent de marmore vultus.* Et ce qui fait voir qu'il fait tout cela exprès, c'est qu'il corrige en cet endroit la traduction qu'il a copiée & la corrige mal. Le Traducteur a fort bien rendu le sens: *c'est à dire si elle porte la vraie ressemblance des actions des anciens Peres, sans être défigurée par quelqu'erreur*]

Probl. „ Enfin après avoir re- „ connu la qualité de l'œuvre „ par l'intention & la bonté de „ la marque, *par la conformité „ aux œuvres anciennes vraiment „ merveilleuses*, il ne reste plus

voir en quoi ce jeune Convulsionnaire, (car je ne sçaurois l'appeller d'un autre nom) étoit différent des nôtres. Que diroient Messieurs les Consultans, s'ils avoient un pareil fait à nous rapporter de quelque Convulsionnaire? Ils le répéteroient continuellement dans leurs Ecrits, & s'imagineroient avoir trouvé un fait triomphant. Qu'ils soient de bonne foi. N'est-il pas vrai que, si nous leur avions donné la réponse de S. Gregoire, sans dire qu'elle fût de lui, ils se seroient mocqués de nous, ou plûtôt ils nous en auroient fait un crime, comme si nous dégradions la majesté de Dieu?]

C'est dans ce siécle qu'on doit placer l'époque du tems, où les Auteurs Ecclésiastiques ont commencé à parler de guérisons miraculeuses précedées & accompagnées de convulsions. Il y en a une multitude prodigieuse, qui font mention de ces guérisons; & leur témoignage forme une Tradition non interrompue depuis S. Grégoire inclusivement jusqu'à présent. Les faits ont toute la certitude qu'on peut désirer: ce sont des faits publics, qui se sont passés à la vûe de tout un peuple, & dont il y a eu grand nombre de témoins. Ces faits sont de nature, qu'il est impossible de s'y méprendre & de les rapporter autrement qu'ils se sont passés. Ceux qui les rapportent en ont été eux-mêmes témoins; ils racontent ce qu'ils ont vû de leurs yeux; ils le font dans un tems, où ils auroient pû être démentis par un million de personnes, s'ils avoient voulu en imposer. Il y en a une suite de ce caractére pendant mille ans. Il y auroit de la folie à supposer que tous ou ont été trompés, ou ont voulu tromper.

Le jugement que tous ces differens Auteurs portent de ces guérisons, est uniforme pendant dix siécles. Tous sans exception les regardent comme de très-grands miracles, qui n'ont rien d'inférieur à ceux qui sont opérés sans convulsion. Il n'y en a pas un seul, qui donne le plus léger prétexte de penser qu'il réprouve ces convulsions, & qu'il les attribue au démon ou à une cause naturelle. Aucun n'en est embarrassé, & la plûpart les regardent comme le moyen dont Dieu se servoit pour opérer les guérisons. Que Messieurs les Consultans ne s'y trompent pas: il n'est pas en leur pouvoir de renverser une preuve appuyée sur une pareille autorité. Ils disent à présent tout ce qu'il leur plaît; & leurs préventions sont si fortes, qu'elles les empêchent d'appercevoir les abimes où ils se jettent. Mais à mesure que les matieres s'éclaircissent, tout leur échape des mains, & l'on découvre qu'ils ont contre eux non-seulement la raison, mais toutes les autorités. Ils ont formé un trop grand projet: au lieu de se borner à juger d'un évenement particulier qu'ils avoient sous les yeux, ils ont voulu réformer le jugement de tous ceux qui les avoient précedés, & régler celui de tous ceux qui devoient les suivre.

Comme cette Tradition dont je parle, se trouve recueillie dans la VII Lettre *de la Recherche de la vérité*, je rapporterai ici trois ou quatre miracles du

même genre que ceux qu'on a donnés dans cet Ouvrage. Ces derniers sont accompagnés de circonstances encore plus singulières, & qui ont un plus grand rapport avec l'évenement présent.

I. L'an 1389. La Bienheureuse Etheldrede Reine d'Angleterre, laquelle étoit toujours demeurée vierge, s'apparut à un jeune garçon : elle l'avertit de se donner de garde de quelques dangers ausquels il étoit exposé, qu'elle lui marqua. Elle l'instruisit en même tems de grands malheurs qui tomberoient immanquablement sur le Royaume, si on n'appaisoit par de ferventes prieres, la colére de Dieu qui étoit prête d'éclater. Elle chargea aussi ce jeune garçon d'aller trouver le Prieur & les Religieux du Monastére d'Ely, & de leur dire de sa part de faire des prieres, pour détourner la colére de Dieu ; qu'elle promettoit d'adresser aussi elle-même ses priéres à Dieu pour le fléchir. Comme ce jeune homme hésitoit, & qu'il n'osoit pas se charger de cette commission, la Sainte lui donna ce signe en lui disant : Vous êtes à présent en bonne santé & sans aucun mal, mais vous allez devenir perclus de tous vos membres, sans pouvoir en faire aucun usage jusqu'au jour de ma fête : ce jour-là on vous portera à mon tombeau, & vous y recouvrerez une santé parfaite. Ce jeune garçon raconta ce qu'il avoit vû, & donnoit pour preuve de ce qu'il disoit, le mal qui lui étoit arrivé par punition : & ce qui faisoit voir qu'il n'y avoit point d'imposture de sa part, c'est que ses jambes furent tellement desséchées qu'il ne lui restoit que la peau sur les os ; & ses talons étoient si fort collés à ses cuisses, qu'on ne pouvoit les en détacher. Le bruit de cet événement attira beaucoup de monde. On lui enfonçoit des éguilles dans les jambes & dans les pieds ; mais comme ces parties étoient mortes, il ne sentoit aucun mal. On tenta de même de séparer ses jambes de ses cuisses, mais sans pouvoir y réussir. On se résolut donc d'attendre le jour marqué, qui devoit justifier si ce que disoit ce jeune garçon étoit vrai ou faux.

Le jour de la Fête de la Sainte on le porta à l'Eglise. Il commença d'abord par s'endormir, & peu après il se réveilla & s'agita. On entendoit ses nerfs qui craquoient, & en conséquence ses membres s'etendoient. Ensuite il se leva en sautant, & en présence de tout le monde il fit plusieurs fois le tour du tombeau de la bienheureuse Vierge. Comme il avoit révélé par ordre de la Sainte beaucoup de choses qui regardoient un grand nombre de personnes, qu'il avoit découvertes à son Curé sous le sceau de la confession, celles-ci dont on vit l'accomplissement, firent qu'on n'hésita pas à le croire sur tout ce qu'il avoit dit qui devoit arriver.

II. Mais outre cela, ce miracle & cette vision furent encore confirmés par une autre vision, qui fut faite à une femme de 80 ans, qui étoit toute décrepite. La bienheureuse Vierge & Reine Etheldrede s'apparut plusieurs fois à elle. Elle lui annonça les mêmes malheurs qu'elle avoit découverts au jeune homme,

» que d'en remarquer l'intégrité » du poids.

[*Rép.* Peut-on une altération plus marquée du text de Saint Grégoire ? Il y a dans ce texte : *cum vero & per intentionem qualitas & recta per exemplum figura cognoscitur.* M. B. rend ces mots, *per exemplum*, par ceux-ci, *par la conformité aux œuvres anciennes vraiment merveilleuses* : & c'étoit pour se mettre en droit d'expliquer ainsi *per exemplum*, qu'il a retranché plus haut, *ab eorum vita similitudine*, pour falsifier plus aisément le *per exemplum*, qui a un rapport visible à *vita similitudine.* Une falsification si bien ajustée s'est-elle faite par hazard ?]

Probl. » Car si le bien qui » éclate au dehors par des si» gnes miraculeux, n'a une per» fection entiere & absolue, *per» fectionis summam*, il le faut » examiner avec toute la précau» tion & la circonspection possi» ble, de peur que si on reçoit » comme quelque chose de par» fait *en ce genre, ce qui réelle» lement ne le seroit pas par le dé» faut de quelqu'une des marques » ci-dessus rapportées, cela ne » tourne à la perte & au desavan» tage de quiconque l'admire com» me quelque chose de merveil» leux.*

[Rép. *En ce genre* n'est point dans le texte, c'est une addition de M. B. pour le restraindre & pour le détourner, s'il le pouvoit, à son genre merveilleux. Et tout le reste de sa traduction est un commentaire de sa façon : il y a seulement dans S. Grégoire, *ne dum imperfecta res quasi pro perfectâ accipitur, in accipientis damnum vertatur.*

Suite du texte de S Grégoire supprimée par M. B. » Or comment les prédicateurs de l'Antechrist auroient-ils les qualitez » d'une monnoye légitime, si » leur intention n'est pas droite » en tout ce qu'ils font, puis» qu'ils n'y recherchent que la » gloire temporelle & non la cé» leste patrie ? Comment n'au-

» roient-ils pas une marque dif-
» férente de celle de la vraie
» monnoye, puisqu'en persécu-
» tant les Justes, ils sont très-
» éloignés de la véritable piété ?
» Et comment pourroient-ils
» avoir tout le poids qui leur est
» nécessaire, puisque bien loin
» d'avoir atteint la perfection de
» l'humilité, ils n'en ont pas seu-
» lement le moindre vestige ?

M. B. supprime hardiment toute cette suite de S. Grégoire, qui fait voir qu'il applique uniquement aux actions morales toute sa comparaison de la monnoye. Et après cette suppression, qui est une falsification grossiere, il en fait une autre d'une plus grande conséquence, en rapportant la fin du passage, & en s'écartant de nouveau de la traduction qu'il a copiée. Je prie qu'on y fasse attention, & qu'on juge quel fond on peut faire sur tout ce qu'écrit un Auteur si peu fidéle, ou plûtôt, parce que je veux le ménager, si peu exact.]

Probl. » Or par une attention
» sérieuse à toutes ces marques,
» conclut S. Grégoire, les Elus
» & les Fidéles reconnoîtront le
» peu de cas qu'on doit faire de
» ces actions merveilleuses, qui
» répugnent aux regles de la con-
» duite & aux exemples des Saints
» Peres.

[*Rép.* Vraie traduction. » Les
» Elus reconnoîtront le peu de
» cas qu'ils doivent faire des si-
» gnes de ces personnes dont les
» actions choquent tout ce qu'on
» apprend qu'ont fait les Saints
» Peres. « Texte latin de S. Grégoire : *Hinc ergo, hinc Electi cognoscant quomodo eorum signa despiciant, quorum profecto actio omne quod à piis Patribus gestum memoratur, impugnat.*

M. B. a devant ses yeux, puisqu'il l'a copié, une traduction qui rend le vrai sens du passage, & il la change pour en donner une fausse qui convienne à ses vûes. Est-ce donc exprès & à dessein ?

Ce ne sont pas les signes miraculeux dont Saint Grégoire dit

& même plusieurs autres. Elle ordonna de même à cette femme, d'annoncer publiquement à tout le monde ce qu'elle lui disoit. Elle lui marqua de plus de se faire porter à son tombeau le jour de Sainte Magdeleine, & qu'elle y seroit guérie de la contraction de ses membres, & y recouvreroit la santé devant tout le peuple. Cette femme étoit depuis trois ans tellement percluse par une douleur insupportable dans les jambes, qu'elle étoit obligée de demeurer toujours au même endroit sans se remuer, à moins que ses voisins par compassion ne la portassent d'un lieu à un autre. On la porta donc dans une corbeille au tombeau de la Sainte au jour marqué. Lorsqu'elle y fut, elle s'y endormit, (comme le jeune garçon) & elle vit la glorieuse Vierge qui sortoit de son tombeau, & qui s'approchant d'elle lui prit les jambes & les étendit. Plusieurs de ceux qui étoient présens, entendirent ses nerfs craquer. Cette femme se releva peu de tems après parfaitement guérie, quoiqu'auparavant elle fût malade, vieille & percluse. Elle fit par trois fois le tour de sa tombe, la baisa dévotement, & rendit graces à Dieu, & à la glorieuse Dame Etheldrede. *Thomas Walsingham Monachus S. Albani in Gallià Hist. Angl. in Ricardo II. ad annum 1339. inter Scriptores Anglicanos. Francofurti anno 1602. pag. 338.*

III. L'année 1128. dans le tems que la maladie qu'on appelloit *du feu ardent*, faisoit de grands ravages, il y eut un enfant d'onze ans qui gardoit les troupeaux, qui fut attaqué de ce mal aux pieds. Sa mere le mena à Notre-Dame de Soissons, où il fut guéri pendant l'espace de peu de jours. De retour dans la maison de sa mere, il désira ardemment par un instinct divin de retourner à Notre-Dame de Soissons : & comme il importunoit continuellement sa mere de l'y remener, & qu'elle ne vouloit pas y consentir : Eh bien ! dit-il, que mon infirmité me reprenne donc, afin qu'on soit obligé de m'y conduire de nouveau. C'est ce qui arriva. Etant donc reporté à l'Eglise Notre-Dame, il commença par s'endormir ; après quoi s'étant reveillé, il éclata en cris & en actions de graces ; & il raconta devant tout le monde qu'il avoit été enlevé en la présence de Dieu, & qu'il avoit vû la Sainte Vierge qui prioit pour le peuple, & qui demandoit à Dieu de détourner cette maladie.

Ce même enfant prédit qu'il mourroit dans très-peu de tems. Ce qui arriva, car il ne survécut pas d'un mois. Or ce qu'il y avoit de surprenant dans cet enfant, c'est qu'il racontoit toute l'Histoire Sainte depuis le commencement du monde : il le faisoit rapidement, & son discours étoit plein de cadences. Il rapportoit l'histoire de l'Evangile & des Actes dans un tel ordre, qu'il auroit semblé qu'il lisoit dans un livre, ou qu'il répetoit ce que d'autres lui auroient dicté. Il faisoit sa narration les yeux fermés, comme s'il eût pris en aversion la lumiére terrestre & temporelle. Il daignoit à peine parler aux Laïques & aux hommes sans Lettres par dégoût pour leur ignorance. La grace se répandit avec tant d'effusion sur son corps, lorsqu'il

lorsqu'il fut mort, qu'il y parroissoit quelque chose d'angelique & de divin par sa blancheur & par son éclat. *S. Antonin Hist. part. 2. tit. 17. §. 2.*

S. Antonin avertit qu'il a tiré ce recit de Vincent de Beauvais, *Speculi Historialis, lib. 28.* [Ce fait a peu de rapport avec les exemples *de la Recherche de la vérité* : mais il en a visiblement un très-grand avec les convulsions. Cet enfant étoit réellement Convulsionnaire selon le stile présent, & son état extâtique étoit lié à une guérison miraculeuse.]

IV. En 1383. Un jeune homme nommé Guillaume, dont la mere s'appelloit Elisabeth & le pere Jean Feityus du village d'Hermerta proche Huoda, fit une horrible chûte la nuit d'après la fête de S. Lambert environ à neuf heures du soir. Comme il menoit un chariot de la Dame d'Hemerta, & qu'il étoit tout près du village d'Overe, les chevaux du chariot s'emporterent. Il tomba, & ses pieds s'embarrassans dans les courroies, les chevaux le trainerent ainsi environ cinq cens pas. La trace de son sang marquoit le chemin qu'il avoit fait. On porta son corps à Husdam tout couvert de sang & de blessures : & comme on le crut mort, on le mit dans une chapelle voisine. Il y resta trois jours & trois nuits, sans donner aucun signe de vie. Les Habitans d'Hemerta, & particuliérement ses amis & ses compagnons accoururent pour le voir, ou pour assister à ses funerailles. Et comme ils virent qu'il étoit mort, ils eurent recours à la seule ressource qui leur restoit, qui étoit de s'adresser à Notre-Dame de Boisleduc, pour demander son assistance. Il est certain qu'il y en eut quinze qui firent vœu d'aller jusqu'à Boisleduc avec Guillaume, pour rendre leurs actions de graces à la Sainte Vierge, si elle lui rendoit la vie. Personne ne douta que leur desir ne fût exaucé, car sur le champ le mort revint à lui, & commença à parler.

Tout le monde étoit dans l'admiration & faisoit éclater ses louanges & sa reconnoissance pour un si grand prodige de la toute-puissance de Dieu & de la protection de Notre-Dame de Boisleduc. Mais cette joye se changea bien-tôt en deuil ; car comme ce jeune homme se réjouissoit avec ceux qui le congratuloient de sa guérison, il fut saisi tout d'un coup d'un accès de rage & de fureur, qui lui donnoit une telle force que six hommes avoient bien de la peine à le retenir. Cette rage se jetta d'abord contre sa mere, qu'il vouloit déchirer avec ses dents ; & il l'auroit fait, si on ne l'en eût empêché. Le mal augmentant, il s'agitoit d'une maniere effroyable, il faisoit des heurlemens qui retentissoient dans tout le voisinage : tout le monde étoit saisi de frayeur ; mais rien n'égaloit la consternation & la douleur de sa mere, qui se lamentoit d'une maniere déplorable. Cependant comme elle n'avoit pas oublié la grace singuliere que la Sainte vierge venoit de faire à son fils de lui rendre la vie, elle ne crut pas qu'un aussi grand miracle pût se terminer à le voir périr d'une si terrible maniere. Elle pensa que celle à qui la vie de son fils avoit été chere, prendroit encore plus de soin de lui tranquiliser l'esprit, & qu'elle acheveroit le bien qu'elle avoit commencé à lui faire. Elle fit donc plusieurs vœux à la Sainte Vierge, & aussi-tôt la fureur de Guillaume s'appaisa : il revint à son premier état ; il prit un air serein : sa mere & ses amis étoient transportés de joie, tant l'événement étoit au dessus de ce qu'on pouvoit espérer. En très-peu de tems il fut parfaitement rétabli : sa mere & ses quinze amis qui avoient fait vœu de l'accompagner jusqu'à Boisleduc, y allerent tous ensemble avec lui, pour y faire leurs actions de graces, & s'en retournerent ensuite à Hemerta, publiant par tout cette merveille. *Othozylius, Hist. Mirac. B. M. Sylvaducensis, Lib. 2. c. 6. p. 144.*

[Je ne sçai quel jugement nos Messieurs porteront de ces faits, ni même s'ils voudront les croire ; car il s'y rencontre plusieurs circonstances qui renversent toute leur théologie. Or c'est une de leurs méthodes de nier ou de révoquer en doute tout ce qui les embarrasse. Pour moi, par rapport à tout ce qui est hors de l'ordre commun, je ne me sers de mon esprit que pour examiner si les faits sont certains, & si les preuves qu'on en apporte sont convainçantes. Je me trouve bien de cette méthode, & j'éprouve que les difficultez, dont ces Messieurs paroissent comme accablés, ne font aucune impres-

qu'ils répugnent à tout ce qu'on sçait qu'ont fait les Saints Peres, ce sont les actions de ceux qui font ces signes. Il est évident par conséquent que le dessein de S. Grégoire dans cet endroit, n'est pas de donner des regles particulieres pour juger des actions miraculeuses, en les séparant du mérite de ceux qui les font ; mais uniquement d'avertir qu'il y a des regles pour juger des hypocrites, & pour empêcher qu'ils ne nous trompent, quand bien-même ils feroient des prodiges surnaturels.]

sion sur moi. Je ne suis ordinairement choqué que de leurs raisonnemens ; mais les principes qu'ils contestent, me paroissent presque toujours plus clairs que le jour. Je ne comprens pas, par exemple, pour m'arrêter à une seule circonstance de faits que je viens de rapporter, comment Messieurs les Docteurs ont pû se mettre dans l'esprit que Dieu ne pouvoit être auteur des convulsions surnaturellement & par miracle. On ne sçauroit assurément sans témérité contester la vérité de la vision qu'eut cette bonne femme au tombeau de Sainte Etheldrede, puisqu'on la voit confirmée par un très-grand miracle. Cependant si cette vision est vraie, il paroit qu'elle prouve assez bien que les convulsions qui précéderent la guérison de cette femme, étoient l'effet d'une opération surnaturelle. J'en dis autant d'un grand nombre d'exemples rapportés dans la VII. Lettre de *la Recherche de la vérité*, qui sont accompagnés de visions, dans lesquelles les malades voyoient que c'étoient les Saints eux-mêmes qui étoient les auteurs des agitations qu'ils éprouvoient avant leur guérison. Mais indépendemment de ce que nous apprennent ces visions, il est de la derniere évidence que toutes les convulsions qu'on a vûes aux tombeaux des Saints, & qui ont été suivies de guérisons miraculeuses, avoient un principe surnaturel ; & je ne crois pas qu'il soit possible à nos Messieurs de produire un seul Auteur qui ait paru en douter.

Il est au contraire inconcevable que des Théologiens osent soutenir qu'il n'y avoit rien que de naturel dans des effets si surprenans. Le moyen même dont ces Messieurs se servent pour appuyer une aussi étonnante prétention, est si bizarre, que je suis surpris que des gens d'esprit n'en ayent pas senti l'absurdité. Voici en quoi consiste ce rare expédient. Ces Messieurs ont imaginé que toute guérison miraculeuse devroit naturellement & selon le cours ordinaire, être accompagnée de convulsions, & que c'étoit un nouveau miracle lorsqu'une guérison s'opéroit sans convulsions ; & qu'ainsi ce ne sont pas les convulsions, lorsqu'il en arrive, mais la suppression de convulsions qu'on doit regarder comme surnaturelle. Voici comme ils s'y prennent pour prouver ce paradoxe. Toute guérison miraculeuse, dit M. Del. doit naturellement causer de la douleur : or les convulsions sont un effet naturel de la douleur : donc les convulsions doivent être regardées comme une suite naturelle des guérisons miraculeuses, & non comme un effet surnaturel ; parce qu'elles ne sont pas proprement l'effet du miracle, mais qu'elles le sont de la douleur qui en est une suite nécessaire. (*a*) La majeure & la mineure de ce raisonnement sont non-seulement fausses, mais absurdes. Il est évident que toutes les guérisons subites ne doivent causer aucune douleur : or ces guérisons sont certainement les plus ordinaires ; celles qui s'opérent lentement sont infiniment rares en comparaison. A l'égard des guérisons lentes & qui se font par degrez, il est encore évident que ce n'est pas la guérison qui cause de la douleur, c'est ce qui la précede ou ce qui l'accompagne : or il est clair que ce qui précede ces guérisons qui s'opérent lentement, ce sont les mouvemens qui se font dans le corps, & qu'on regarde avec raison comme convulsifs, parce qu'on ne voit pas la main invisible qui les produit. On doit par conséquent regarder ces mouvemens, ou comme étant une préparation à la guérison, ou même comme en faisant partie, lorsqu'on voit que chaque chose se met à la place qu'elle doit avoir. Comment peut-on ne pas s'appercevoir que les agitations qu'un malade éprouve à un tombeau, sont l'effet de la vertu invisible qui le prépare à sa guérison, ou qui en donne le signal ? Comment peut-on les regarder comme des suites d'une guérison, dont elles ne sont visiblement que le prélude ?

2°. C'est une hérésie en physique, de prétendre que la douleur cause des convulsions ; ce sont au contraire les convulsions, ou tout autre dérangement du corps qui causent de la douleur à l'ame. La douleur est le moyen dont Dieu se sert pour intéresser l'ame à la conservation de son corps ; mais cette douleur que l'ame éprouve, ne cause aucun nouveau mal au corps ; & on ne ressent jamais de douleur, qu'on ne la rapporte à quelque partie du corps qui souffre quelque dérangement. Cette douleur est une espéce de mesure par laquelle l'ame estime la grandeur de ce mal : elle est en même tems

(*a*) Les convulsions anciennes ne sont présentées par presque tous les Auteurs qui en parlent que comme des suites naturelles de la douleur causée par la guérison même, qui, quoique surnaturelle & divine, ne pouvoit pas ne les pas causer, dès qu'il ne plaisoit pas à Dieu de l'empêcher par une seconde opération, qui fût autant un miracle que la guérison. *Défense, pag.* 151.

un avertissement & une suite d'un mal qui doit préceder. Il est vrai que les douleurs excessives sont souvent accompagnées de convulsions : & c'est ce qui a trompé M. Del. Il ne s'est pas apperçu que c'étoit le dérangement qui arrivoit au corps, qui étoit en même tems la cause & de la douleur & des convulsions. M. Del. & nos autres amis, comme Théologiens, ne sont pas obligés de sçavoir cette physique ; mais leur qualité de Théologiens devoit assurément leur donner de la défiance d'une physique qui tendoit à expliquer naturellement & sans miracle une merveille qu'on a toujours regardée dans la Tradition comme très-surnaturelle, & qu'ils ont regardée eux-mêmes, sans en excepter un seul, comme l'étant très-certainement, lorsqu'il l'ont vûe paroitre au tombeau de M. de Paris. Ils veulent le dissimuler à présent ; mais il est à propos de les en faire ressouvenir de tems en tems. Tous sans exception ont pris part à l'admiration commune, & quelques-uns d'entr'eux, comme M. l'Abbé d'Asfeld, peut-être plus que tous les autres.

Comme nos amis ne se fient jamais parfaitement aux expédiens qu'ils imaginent pour se tirer d'embarras, ils nous font envisager une autre ressource pour se mettre à couvert des exemples de la VII. Lettre de *la Recherche de la vérité.* J'avoue que cette ressource me paroit un abîme,& je serois bien affligé de les y voir tomber : c'est de nier tous les faits, & de mépriser toutes les autoritez qu'on leur a alléguées. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur les pernicieuses conséquences qu'auroit une pareille entreprise, ni de prouver combien toutes ces autoritez réunies sont au contraire autentiques & décisives par rapport aux faits qui sont attestés. Je me contenterai de remarquer ici que pendant que ces Messieurs écriront contre les convulsions, tout est en souffrance : Logique, Physique, Théologie, Histoire, événemens surnaturels de tous les tems, miracles. Je suis fâché de le dire ; mais tout ce qui se trouvera avoir rapport aux convulsions, & dont ces Messieurs seront embarrassés, est en péril.]

AUTORITEZ DES VII. VIII. IX. X. ET XI. SIECLES.

Essai de Tradition.

SAint Odon, tom. 17. de la BB. des PP. sur ces paroles d'Eliu, Job c. 36. v. 22. *Ecce Deus excelsus, &c.* » Dans cet endroit Eliu contemple l'avénement humble de » notre Redempteur sans être humble, & il attaque par des sentimens d'orgueil celui » qu'il annonce par le don prophétique.

[J'ai deux vûes en multipliant ainsi les passages de la Tradition, qui font voir que les amis de Job étoient inspirés dans leurs discours. La premiere, c'est de donner de la défiance du ton que nos Messieurs prennent dans leurs Ecrits : car ils avancent avec la plus grande assurance les choses les plus fausses & qu'ils sçavent le moins. *Eliu étoit-il donc inspiré de Dieu,* dit M. Del. *& quelqu'un oseroit-il prétendre qu'il l'ait été dans ses discours ?* La réponse qu'on doit faire à M. Del. c'est que tout le monde l'a crû, & qu'il est fort surprenant qu'un Théologien comme lui n'en sçache rien. La seconde vûe que j'ai, & qui est la plus importante, c'est de faire voir où conduisent les principes des Consultans ; car ils les conduisent à nier que Dieu puisse faire ce que toute la Tradition a reconnu qu'il a fait. Le mélange, dont ces Messieurs contestent la possibilité, est précisément celui qui se trouve dans les discours des amis de Job, & que tous les Peres y ont reconnu. Et cependant non-seulement les amis de Job parloient par l'impression de l'Esprit de Dieu, mais cette impression étoit sensible sur eux pendant qu'ils parloient. S. Augustin le remarque par rapport à Eliu à l'occasion de ce qu'il dit, que *son ventre étoit comme un outre rempli de vin nouveau.* » L'Ecriture, dit-il, nous rend re- Tom. 3. Job; » commendable cet Eliu, comme allant parler par l'esprit prophétique : *Commendat* c. 32. v. 19. *hunc* (Eliu) *Scriptura, quia in propheta locuturus sit.* Et sur le v. 2. du ch. 37. *Audite sonitum terroris & vocis ejus.* » Il paroit par ces paroles qu'Eliu parle par l'esprit de pro- » phétie ; car il commence à dire pourquoi son cœur s'est déplacé : *Hinc enim apparet ista in spiritu dicere : nam incipit dicere, cur invulsum sit cor ejus de loco suo.* C'est qu'Eliu avoit dit au verset précedent : *Super hoc expavit cor meum, & emotum est de loco suo.*]

LES E'PREUVES.

Essai de Tradition.

La Tradition des Problêmes se trouve interrompue depuis S. Gregoire jusqu'à Saint Thomas, l'espace de six siécles. M. B. a essayé de couvrir cette difformité & de remplir ce vuide, par une longue digression sur la condamnation que l'Eglise a faite des anciennes épreuves. Il est inutile de rapporter ici les autorités qu'il a alleguées, & qu'il a prises tout de suite dans le P. le Brun, sans le citer. Je lui donne acte que je tiens les épreuves pour tout aussi-bien condamnées, que si elles l'étoient par un Concile général. Je n'aurai de dispute avec lui & avec Messieurs les Consultans, que sur l'application que ces Messieurs prétendent faire aux convulsions, de cette condamnation qu'on a faite des épreuves. Et comme je n'ai rien de plus précis & de plus fort à dire, que ce que j'ai dit sur cette matiére dans ma XIII. Lettre, & que ces Messieurs l'ont laissé sans réponse, je prie qu'on me permette de le rappeller ici.

Les épreuves, ai-je dit, ont été défendues. Quelle application peut-on faire de cette défense aux convulsions ? Peuvent-elles jamais devenir un objet de précepte, ni de défense, lorsqu'on les considére en elles-mêmes ? Ces Messieurs n'auroient dû se servir de cet exemple, que pour arrêter les abus ausquels les convulsions pussent donner occasion. Il peut servir à prouver que, quelque surprenans que soient les effets qui les accompagnent, ils ne sont pas suffisans pour autoriser le violement des régles. Pour moi, je m'en servirai ici pour montrer que, quand même on prouveroit que ce qui choque ces Messieurs dans les convulsions, seroit aussi répréhensible que le violement manifeste de la loi de Dieu qui se rencontroit dans les épreuves, on ne seroit pas pour cela dispensé de l'examen des caractéres favorables ; parce que les effets les plus merveilleux de la tout-puissance de Dieu peuvent se trouver réunis dans un seul tout, avec des circonstances non-seulement choquantes, mais répréhensibles.

Les épreuves font voir le mélange que ces Messieurs contestent, & elles le font voir dans le cas le plus difficile à imaginer. Elles étoient contraires à la loi de Dieu : ceux qui les ordonnoient & ceux qui s'y soumettoient, étoient hors de l'ordre : & cependant il arrivoit souvent que Dieu faisoit les miracles que les hommes sembloient vouloir lui prescrire. Il paroissoit autoriser une pratique qu'il condamnoit, & qui a été séverement condamnée dans la suite. La liaison de l'œuvre de Dieu avec l'œuvre défectueuse de l'homme paroissoit intime : on ne pouvoit pas dire qu'elles fussent unies par une simple *concomitance*, & parce que l'une s'opéroit auprès de l'autre & dans le même tems. Le miracle étoit une suite d'une priere qu'on n'auroit pas dû faire ; il en étoit l'effet ; c'est à cette priere qu'il étoit accordé ; les miracles étoient réels, & non apparens. Ces Messieurs le reconnoissent expressément.

Avoüons que ce n'est pas aux hommes à sonder les œuvres de Dieu. Car une telle conduite nous auroit paru contraire à toutes nos lumieres avant l'évenement. Il s'en faut bien que le mélange soit aussi difficile à comprendre dans les convulsions. Comme on n'y doit considérer que ce qui ne depend pas de la liberté des Convulsionnaires ; que, quelque choquantes qu'elles soient, elles ne les rendent pas criminels, & qu'en les supposant innocens, on doive régarder leur état comme une épreuve qui les rend respectables, s'ils en usent bien ; on ne voit pas pourquoi, à cause d'une affliction qu'ils ne font que souffrir, à laquelle ils n'ont point contribué, & qu'ils n'ont point méritée, ils seroient privés d'aucune des faveurs de Dieu ; & pourquoi Dieu, qui les frappe sans cesser de les aimer, ne pourroit pas en même tems les consoler par des graces signalées.

J'appréhenderois, si je n'ajoutois rien à ce que je viens de dire, qu'on n'en abusât, & que ceux qui sont opposés aux convulsions, sans s'embarrasser de notre dispute avec Messieurs les Consultans, ne trouvassent le mélange si bien établi par les épreuves, qu'ils prétendissent en conséquence que la liaison des miracles avec les convulsions ne prouve rien en leur faveur, comme ils ne pouvoient servir assurément à autoriser les épreuves. C'est pourquoi il faut faire encore une nouvelle distinction, & admettre un nouveau mélange : c'est celui qui se trouve dans les prieres qu'on adresse à Dieu, où le zéle pour sa gloire & la confiance en sa bonté peuvent être mêlés avec l'i-

gnorance

gnorance & de grands défauts. Dieu écoute ses prieres, il autorise ce qui vient de lui, & pardonne ce qui n'en vient pas.

Je crois que c'est ainsi qu'il faut juger de toutes les occasions, où les épreuves ont été suivies de quelques marques signalées de la protection de Dieu. Il faut dire que Dieu excusoit ce qu'il y avoit de défectueux dans l'épreuve, & qu'il écoutoit les prieres qu'on lui faisoit avec une grande foi & une grande confiance. Il se trouvoit souvent des personnes innocentes, qui étoient forcées malgré elles de se soumettre à ces redoutables jugemens: Dieu renouvelloit en leur faveur le miracle promis dans l'ancien peuple en faveur des femmes faussement accusées d'adultére : il avoit égard à la situation où se trouvoit l'innocent, qu'on auroit régardé, en conséquence d'une prévention trop généralement répandue, comme convaincu par le jugement de Dieu même, du crime qu'il n'avoit pas commis, si Dieu se tenoit dans le silence : il le rompoit & le justifioit. Les épreuves ont été défendues, & on a eu raison de les défendre ; parce que le miracle n'étoit pas promis, & que Dieu ne l'accordoit pas toujours. Mais quand il l'accordoit, il avoit égard aux circonstances qui le précedoient ; il démêloit parmi plusieurs choses qu'il désapprouvoit, une priere, un besoin qu'il vouloit écouter. On étoit en droit de conclurre du miracle, & que la personne étoit innocente, & que sa priere pour demander sa délivrance avoit été exaucée.

La cause des Convulsionnaires est infiniment plus favorable, parce que les convulsions par elles-mêmes ne les rendent responsables d'aucun tort : & comme ce n'est pas de leur personne dont il s'agit, mais de leur état, & qu'ils sont haïs & persécutés à cause des convulsions, que c'est là la matiere du procès injuste qu'on leur fait ; il est raisonnable de penser que les miracles que Dieu opére sur eux & qui paroissent liés à leur état & en être une suite, sont des marques que c'est Dieu même qui les y a placés par un ordre qu'il veut que nous respections. M. B. prétend qu'il y a un défaut de Logique dans ce raisonnement. Mais je suis assuré que ceux qui n'auront point étudié la Logique & qui n'en auront point d'autre que le bon sens, le trouveront très-juste & très-bon.

» C'est ainsi que les épreuves forment un argument décisif en faveur des convulsions
» en deux maniéres. 1°. Elles levent la difficulté qu'on auroit à reconnoitre une opé-
» ration de Dieu au milieu de plusieurs choses qui ne viendroient pas de lui. 2°. Elles
» montrent que Dieu ne les auroit pas réunis avec des miracles, s'il n'y avoit rien qui
» vint de lui, & qu'il les réprouvât toutes entiéres.

Le désir immoderé qu'ont eu Messieurs les Consultans, de faire usage contre les convulsions de la condamnation des épreuves, a fait qu'ils sont tombés dans deux erreurs intolérables. D. La Taste s'est fait honneur de remarquer ces deux méprises. Je les ai aussi rélevées avec beaucoup de force à la fin de ma XIII. Lettre. Ces Messieurs n'ont dit mot pour s'en plaindre. Je crois que c'est la seule satisfaction que j'en tirerai. C'est par cette raison qu'afin que cette satisfaction soit plus complète, j'en avertis le public, afin qu'on soit attentif, s'ils garderont encore le silence cette derniere fois.

La premiere de ces erreurs, c'est d'avoir avancé que l'Eglise avoit condamné indistinctement toutes les épreuves, & qu'on devoit les regarder toutes comme *detestables*. C'est un grand excès, comme l'a remarqué D. La Taste. Ce Reverend Pere a eu raison de soutenir contre ces Messieurs qu'il a pû y avoir & qu'il y a eu en effet des épreuves qui ont été légitimes en tout. Nos amis n'ont pas fait attention qu'on n'a point prétendu toucher à celles auxquelles on seroit déterminé par un mouvement particulier de l'esprit de Dieu, & qui appartiendroient à l'ordre surnaturel *au genre merveilleux*, comme l'appellent ces Messieurs, & duquel il s'agit uniquement. La condamnation de l'Eglise ne regarde que l'ordre ordinaire. Ce que l'Eglise a decidé, c'est que les épreuves sont contraires aux régles communes que Dieu a établies : mais il est bien certain qu'elle n'a point prétendu que la loi qui défend les épreuves, fût exceptée de toutes les autres, dont Dieu s'est réservé le pouvoir de dispenser qui il lui plait. C'est par cette raison que Leon X. sans avoir égard à toutes ces défenses qu'on a faites des épreuves, en a inseré deux dans la Bulle de Canonisation de S. François de Paule, qu'il prétend qu'on doit régarder comme des preuves qui doivent servir à faire reconnoitre sa sainteté.

Extrait de la Bulle de Canonisation de S. François de Paule. » Paul II. informé du
» bruit que faisoient presque dans tout le monde les miracles de S. François de Paule,

» envoya un de ses Cameriers à Pyrrhus Archevêveque *Consentinensem*, pour le char-
» ger d'examiner ces miracles, & de lui en faire son rapport. L'Archevêque voulant
» obéir au Pape, & n'ayant personne qui pût mieux faire les informations & en faire
» le rapport au Pape, que le Camerier lui-même que le Pape lui avoit envoyé, il lui
» persuada d'aller trouver le Bienheureux, & lui donna une personne pour l'ac-
» compagner.

» Le Camerier y alla autorisé par l'Archevêque : & lorsqu'il aborda le saint hom-
» me, il voulut lui baiser les mains; mais le Saint ne le voulut pas souffrir. Il le pria
» au contraire de permettre que ce fût lui qui baisât les siennes, l'assurant que cela
» convenoit mieux, puisqu'il y avoit 33. ans qu'il étoit Prêtre. Le Camerier se res-
» souvint que cela étoit vrai, & admira l'esprit qui le faisoit parler. Il se retira dans
» une chambre avec lui : & comme le discours tomba d'abord sur la vie austère que
» menoit le saint homme, & que le Camérier soutenoit qu'il n'y avoit que ceux qui
» seroient extrémement robustes, qui pourroient la supporter; le Bienheureux Pere
» l'entendant parler, s'approcha du feu, & il prit entre ses mains, sans se brûler,
» des charbons ardens, & il dit au Camerier : toutes choses obéissent à ceux qui ser-
» vent Dieu de tout leur cœur. Cet homme épouvanté de ce miracle, lui demanda
» pardon, & vouloit lui baiser les pieds; mais le Bienheureux ne le voulant pas souf-
» frir, il prit son habit qu'il baisa avec respect. Et après qu'il l'eut quitté, il retourna
» vers le Souverain Pontife à qui il raconta les miracles dont il avoit été témoin.

» Il y avoit un Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, nommé Antoine, qui
» étoit Professeur, & qui étoit très-docte & d'une très-sainte vie. Cet homme blâ-
» moit publiquement dans ses prédications ce Bienheureux, de ce que n'étant qu'un
» simple Laïque & sans lettres, il avoit l'effronterie de promettre la santé aux mala-
» des par le moyen de quelques herbes. Or il arriva que ce Frere Antoine fut chargé
» de la part des autres freres de son Convent, d'aller trouver ce bienheureux homme,
» pour lui faire des reproches sur sa conduite. Lorsque ce Religieux fut venu le trou-
» ver, il le chargea d'injures, lui reprochant sa grossiereté & sa paresse. (Il falloit que
» ce fût un Consultant que cet homme-là,) l'homme de Dieu demeura dans sa tranquil-
» lité ordinaire à souffrir avec une extrême patience tous ces mépris & toutes ces
» injures : mais s'approchant du feu, il prit entre ses mains des tisons ardens qu'il ser-
» roit très-étroitement, & il montra évidemment que tout étoit possible par la puissan-
» ce de Dieu. Pour lors celui-ci voyant sa simplicité & sa foi, & que tout ce que fai-
» soit ce saint homme étoit l'effet de la grace & d'une foi très-animée, il se jetta à ses
» pieds, il les embrassa étroitement pour les baiser, & lui demanda très-humble-
» ment pardon; & il ne voulut point se lever que le Bienheureux Pere ne lui eût don-
» né sa bénédiction. Et il arriva que cet homme, qui auparavant chargeoit l'homme
» de Dieu publiquement d'une multitude d'injures, confessa son erreur, & publia la
» sainteté du Bienheureux, & lui donna les louanges qu'il méritoit.

La seconde erreur où sont tombés ces Messieurs, & que D. La Taste a encore rélevée, c'est d'avoir prétendu & de soutenir qu'on doit croire qu'une œuvre ne vient pas de Dieu dans l'ordre surnaturel, lorsqu'il s'y rencontre quelque trait contraire aux régles. Car par ces régles ils entendent sans doute celles que Dieu a imposées aux hommes. Or c'est précisément le contraire de ce que prétendent ces Messieurs, qu'il faut dire. La régle par rapport à l'ordre ordinaire, est de condamner tout ce qui se trouve de contraire aux régles. Mais par rapport à l'ordre surnaturel, *les régles immuables de l'Ecriture & de la Tradition, nous apprennent* qu'il y a plusieurs choses défendues & contraires aux régles ordinaires, qui sont non-seulement permises, mais qui deviennent même de précepte dans l'ordre surnaturel & par un ordre exprès de Dieu.

L'exemple des épreuves peut servir à régler ce qui regarde certains secours qu'on a rendus aux Convulsionnaires, qu'on a appellé meurtriers. Je crois que c'est tout l'usage qu'on en peut faire : & encore cet exemple n'est pas parfaitement juste; parce qu'il a paru dans les Convulsionnaires qui ont exigé ces sortes de secours, un besoin, qui a trompé même Messieurs les Consultans, & qui leur a fait croire qu'il pouvoit *se trouver dans la disposition naturelle du corps de quoi les autoriser*. Mais ce que le fait des épreuves prouve fort bien, c'est que les effets surnaturels, qu'on suppose avoir été une suite ordinaire de ces secours, ne doivent point rassurer ceux qui les donnent, & ne sont point une raison suffisante pour les autoriser & pour les croire légitimes. D'un autre

Consul. pag. 18.

côté les épreuves prouvent un second point, qui n'est pas du goût de Messieurs les Consultans : sçavoir qu'en supposant qu'on n'a pas dû rendre ces secours, & qu'on a tenté Dieu en les rendant, comme on faisoit dans les épreuves, on n'est pas cependant en droit en conséquence de prétendre que la conservation des Convulsionnaires au milieu de ces terribles opérations, n'a pas été l'effet d'une opération de Dieu extraordinaire & miraculeuse.

Theophylacte, *in Luc. c.* 1. » Zacharie est troublé. Car les visions extraordinaires » troublent même les Saints; mais l'Ange appaise sur le champ ce trouble. Et c'est » toujours par cette marque que l'on discerne les visions qui viennent de la part de » Dieu, de celles qui viennent du démon. Car si l'esprit est d'abord troublé, mais que » la crainte se dissipe aussi-tôt, & que l'ame rentre dans son calme ordinaire, la vi» sion est véritablement divine. Mais si la crainte & le trouble croissent de plus en plus, » c'est une marque que la vision vient du démon.

[Si je voulois insister sur cette régle, dont généralement tous les Auteurs font mention, je serois en droit d'en conclurre, que les visions des Convulsionnaires sont divines; car rien n'égale la paix & la joie que ces visions leur procurent, & il est vrai que ce caractére est très-favorable. Mais je ne le crois point décisif, non plus que la plûpart des régles particuliéres; elles souffrent presque toutes de grandes exceptions. On voit par exemple dans les Juges, *c.* 13. *v.* 22. que Manué demeura si effrayé après une vision divine, qu'il crut qu'il mourroit. Je fais cette remarque par rapport à M. B. qui a pris toutes les régles que donnent les Auteurs pour discerner les opérations du démon dans l'ordre surnaturel, comme des régles sans exception.]

Le même sur Nahum, *c.* 1. » La grace du S. Esprit agissoit differemment sur les Pro» phétes. Il y en avoit à qui elle faisoit voir les choses futures: elle inspiroit à d'au» tres ce qu'il lui plaisoit, & il sembloit qu'ils entendoient quelqu'un qui leur dictoit » les prophéties. Il y en avoit d'autres, dont l'esprit se saisissoit tout d'un coup, s'en » rendoit le maitre, & les séparoit de toutes les choses humaines, & prédisoit par » eux les choses futures. Nahum appelle cette impression de l'esprit de Dieu qui se » rend maitre de l'esprit, d'un nom qui signifie *enlevement*, comme s'il disoit: mon » ame étant enlevée par l'esprit, a apperçu ce qui devoit arriver à Ninive. (*a*)

[M. B. n'entend certainement rien à toutes ces distinctions. Il s'est imaginé que l'esprit prophétique agissoit toujours sur les Prophêtes, de la même maniere que la grace agit sur l'esprit & sur le cœur de ceux qu'elle sanctifie.]

(*a*) *Spiritus Paracleti gratia variis modis in prophetis operabatur. Nam alios quidem videre faciebat futura; aliis vero quadam ut volebat inspirabat, videbanturque audire veluti à differente quopiam vaticinia... Porro quosdam de repente spiritùs apprehendebat gratia, eosque detinens & ab humanis separans, per ipsos futura loquebatur. Hanc igitur repentinam mentis detentionem lemma vocavit Nahum, perinde quasi hoc dicat: arrepta mens mea à spiritu, prævidit quæ Ninivæ essent obventura.*

AUTEURS DU TRE'ZIE'ME SIE'CLE.

Essai de Tradition.

SAint Bonaventure *de profectu, Relig. lib.* 2. *c.* 72. *p.* 629. *Jubilum.* » La jubi» lation est causée par un transport de joie » qui saisit tout d'un coup à l'occasion de » quelque bonne pensée ou de quelque dis» cours dont on est touché. Le cœur est » quelquefois tout ébranlé par sa véhe» mence & dans une sorte de tremblement. » Le mouvement de joie console, mais le » corps en demeure affoibli : & quelque» fois ce transport semble s'évaporer par » des cris, des sanglots, & des gestes *ex» traordinaires*, parce qu'il ne peut de-

Tradition des Problêmes.

PRobl. S. Bonaventure dans son traité *du progrès de la vie spirituelle & religieuse.* Liv. 11. ch. 5.

[*Rép.* M. B. a étrangement défiguré le passage qu'il cite de S. Bonaventure. Je le donnerai tout entier, & je mettrai entre deux crochets ce que M. B. en a retranché.

» Le démon se transforme en Ange de lu» miere; parce que s'il se présentoit autre» ment à ceux qui font profession de piété, » ils auroient horreur de lui & le fuiroient. *Si enim eis in suâ figurâ, quæ turpis est, appareret, horrerent eum & fugerent.* M. B. a

retranché cette suite. » (Car les bons détestent tous les péchez qui sont impurs, parce » qu'ils sont purs, & parce qu'ils sont vertueux ; ils s'opposent courageusement à » tout ce qu'ils reconnoissent être mal. Satan vient donc avec l'apparence d'un bon » Ange, qu'il sçait que les bons aiment, afin » de les tromper plus facilement, qu'on le » regarde comme un porteur de bonnes nou- » velles, qui n'a coutume d'annoncer & de » persuader que ce qui est bien.) « Après ce retranchement M. B. continue : » Il propose » d'abord de bonnes choses, il fait ensuite un » mélange de bonnes & de mauvaises *qu'il » expose à leurs yeux :* (ces dernieres paroles ne sont point dans le texte, M. B. les ajoute, pour faire croire qu'il s'agit de visions dans ce passage) » & après les avoir par là enga- » gés dans ses filets, il les précipite ensuite » dans le mal. « (Nouvelle ruse d'avoir mis ce mot de *mal*, pour faire croire qu'il s'agit d'une simple illusion. Il y a dans S. Bonaventure, *in aperta peccata eos dejicit.* L'Auteur s'est bien donné de garde de rapporter les exemples que donne S. Bonaventure de ces différens degrez de séduction, il auroit découvert la fraude.) Voici la suite du passage qu'il a omise.

» Combien y en a t'il, qui sous prétexte » d'une affection spirituelle & de se voir pour » prier ensemble, fréquentent des femmes » devotes? Il ne paroit pas qu'on puisse avoir » une intention plus pure, car c'est la charité & la dévotion qu'on se propose pour » objet. Ensuite on se laisse aller à de longues conversations, où l'on parle tantôt » de Dieu, tantôt de l'affection réciproque » qu'on sent l'un pour l'autre : *Modo de ipsorum mutuo amore & fide, & amorosi aspectus, » & munuscula pro memorialibus charitatis.* » Pour lors commence le mélange du bien » avec le mal, du bien d'une consolation spirituelle, d'une amitié fidelle avec le mal » des discours inutiles, d'une familiarité indiscrete, & d'un cœur (affoibli) qui s'occupe inutilement de celle qu'on aime. Suivent après les faux biens, qui sont de véritables maux ; *scilicet amplexus & oscula ; tactus manuum & uberum, & similia ; postremo impudica succedunt quasi fructus praecedentium, scilicet aperta opera iniquitatis.*

J'avoue que lorsque j'ai vérifié ce passage, & que j'ai vû toutes ces ordures, je n'ai pû retenir mon indignation. M. B. prétend-t'il donc que de pareilles infamies appartiennent à l'ordre surnaturel du genre merveilleux ? Il ne le prétend pas assurément : il faut donc qu'il souffre qu'on dise qu'il écrit sans réflé-

„ meurer caché.... L'yvresse spirituelle „ peut convenir à un grand amour & à une „ grande dévotion, qui comme un vin „ fort, réjouit l'esprit & fait qu'il ne peut „ se contenir. Comme il est dit dans Job, „ *je suis plein comme d'un vin nouveau*, qui „ n'a point d'air ; je suis prêt à éclater „ comme des vaisseaux neufs que la force „ du vin fait entr'ouvrir .... Il appelle ces „ vases, nouveaux ; parce que, lorsque cette „ ferveur d'esprit se répand dans des esprits „ qui n'y sont pas accoutumés, il est impossible qu'elle se contienne, il faut nécessairement qu'elle s'évapore par des „ gestes extraordinaires, *insuetatos motus*, „ par des cris, par des sanglots... Le corps „ devient roide, les membres sont inflexibles, & ne peuvent plus faire leurs fonctions ordinaires ; la langue perd l'usage „ de la voix, les mains ne peuvent plus „ agir, les pieds & les jambes ne peuvent „ marcher, jusqu'à ce que la ferveur se refroidisse, que les conduits se rouvrent „ pour donner passage aux esprits : & l'on „ ne doit pas être étonné que les passions „ divines ayent de tels effets ; puisque leur „ force est fort supérieure à celle des passions humaines, qui *souvent ont de semblables effets.*

Le même, *ibid. c. 76. p. 632.* » Il y a de „ grandes précautions à prendre par rapport à tous les genres de révélations & „ de visions, pour empêcher qu'on ne se „ méprenne & qu'on ne confonde le faux „ avec le vrai, ce qui est nuisible avec ce „ qui est salutaire, ce qui est de très-peu „ de valeur avec les choses les plus excellentes, ce qui est incertain avec ce qui „ est assuré, ce que l'on doit recevoir dans „ ces visions & ces révélations avec ce „ qu'on doit réprouver ; & même pour „ sçavoir comment on en doit faire usage. „ Il n'y a que le S. Esprit qui puisse par le „ don du discernement des esprits éclairer „ les hommes, & leur faire discerner avec „ assurance ce qu'il faut recevoir dans les „ révélations, ce qu'il faut rejetter, & la „ maniere dont on en doit user.... Il y en „ a à qui il paroît plus sûr de ne point rechercher ces sortes de faveurs, de ne pas „ s'y livrer promptement lorsqu'elles se „ présentent ; afin d'éviter l'illusion, d'en „ faire même peu de cas quand on les reçoit, comme n'étant pas ce qu'il y a de „ plus utile ; afin qu'on n'en soit pas fort occupé quand même elles seroient vraies, & „ que, si elles sont fausses, on ne soit pas „ exposé à l'illusion, comme on le seroit si

„ on y prenoit trop de confiance ; & que, „ si on veut faire attention à ces choses, on „ prenne le conseil de personnes éclairées, „ mais (avec cette précaution) de ne s'ouvrir qu'à peu de personnes.

» Les personnes vertueuses éprouvent „ aussi des goûts & des douceurs sensibles : par exemple, elles sentent des „ odeurs d'une douceur admirable, des „ goûts qui leur causent un plaisir ineffable ; elles entendent des voix & des sons „ qui forment une mélodie (angelique) & „ par le toucher même elles éprouvent des „ contentemens inexprimables. Lorsque „ toutes ces choses viennent véritablement „ de Dieu, on peut penser qu'il les donne „ à ceux qui sont encore novices & peu „ expérimentés dans la vertu, & qui ne „ sont pas capables de soutenir la lumiére „ des choses spirituelles, pour les consoler dans le service du Seigneur par des „ choses sensibles, jusqu'à ce qu'ils puissent connoître la vertu des choses purement spirituelles, dont l'efficace est plus „ grande, la vérité plus assurée, les progrès d'une plus grande utilité, & la perfection plus pure. Ceux qui sont plus „ avancés éprouvent aussi des consolations „ sensibles, qui sont comme un écoulement de la douceur intérieure dont ils „ sont remplis.

» Or il en est de tous ces goûts sensibles „ comme des visions & des révélations. Il „ y en a pour qui ils sont une occasion de „ séduction, parce que les uns regardent „ comme venant de Dieu ce qui n'est peut-être qu'une illusion de leur imagination ; „ d'autres font trop de cas de ce qui considéré en soi-même, n'est d'aucun prix & „ d'aucun mérite ; d'autres enfin tirent vanité de ces sortes de choses, & s'élevent „ comme si elles étoient des marques d'une „ sainteté extraordinaire.

[J'ai obligation de ce passage à M. B. Il se trouve à la suite de celui qu'il a cité dans ses Problêmes ; & il fait voir combien il s'est peu mis en peine de représenter le véritable sentiment des Auteurs qu'il rapporte ; & qu'il n'a pas cherché à s'instruire en parcourant les Livres qu'il a consultés, mais uniquement à se fortifier dans ses préventions. Ce passage qu'il a omis est décisif pour le mélange. Mais ce que j'y trouve de plus important, c'est qu'on voit par ce texte que tous ces Auteurs n'ont point mis de différence entre l'ordre ordinaire & l'ordre surnaturel & merveilleux, & qu'ils ont prétendu qu'on devoit juger xion ; car c'est le seul moyen qui reste pour justifier sa bonne foi, & pour empêcher qu'on ne croye qu'il a voulu tromper.]

Probl. Ce même Saint fait plus bas ch. 76. une remarque sur plusieurs prédictions qui se faisoient de son tems, qui peut trouver ici sa place. » On a, dit-il, souvent la tête rebattue de mille prédictions sur la venue de … » sur la persécution de l'Eglise, & sur diverses autres calamitez, que l'on dit devoir arriver. Il se trouve même des personnes pieuses & sensées qui donnent dans ces » prédictions outre mesure. Or, poursuit » notre Docteur, quand toutes ces prédictions seroient véritables, il y a mille autres choses dont on pourroit s'occuper » avec plus de fruit : & cela d'autant plus, » que J. C. a condamné dans ses Apôtres une » curiosité semblable, quand il leur a dit : » *Ce n'est point à vous à connoitre les tems & » les momens que le Pere a reservés à son souverain pouvoir.*

[*Rép.* Comment est-il possible que M. B. ne s'apperçoive pas que de pareils passages prouvent le contraire de ce qu'il prétend établir ? Car dès-lors que S. Bonaventure permet de supposer, que parmi toutes ces prédictions il peut y en avoir de véritables, il reconnoît donc la possibilité du mélange. A l'égard de ce qui regarde la conduite, je voudrois que par rapport à la multitude des Convulsionnaires, on suivît ce que prescrit ici S. Bonaventure. Je croi qu'il y a des personnes qui s'en occupent trop. J'ai toujours cru qu'on ne devoit point s'arrêter à ce qu'ils disent, quand ils articulent trop les tems, & qu'ils fixent ou le jour, ou le mois, ou l'année. Et comme je regarde que Dieu nous avertit par cet événement de le fléchir par la pénitence, parce qu'il est extrêmement irrité, je croi qu'il y a de la folie à se borner à aller tous les jours entendre les Convulsionnaires donner ces avis, sans songer sérieusement à les mettre en pratique. Si M. B. le vouloit, il pourroit tirer de mes Lettres au sujet des convulsions, une multitude de passages tout semblables à celui qu'il vient de citer de S. Bonaventure, pour décréditer contre le sentiment de ce Saint Docteur toute vision & toute révélation : ce qui assurément est un grand excès.]

Probl. S. Thomas, 2. 2. Q. 171. *art 6.* » Ce que j'ai à opposer à toutes ces raisons, (par lesquelles on voudroit prouver que les Prophétes peuvent dire faux,) » c'est cette » parole de Cassiodore, que la prophétie est » une inspiration & une révélation divine, » qui annonce l'avenir avec une certitude in-

» faillible. Or on ne pourroit dire qu'il y a » dans la prophétie infaillibilité, si la fausse- » té pouvoit s'y rencontrer.

[*Rép.* On voit ici un exemple sensible de la précipitation de M. B. & de la facilité avec laquelle il tombe dans les méprises les plus grossieres. Il y a infaillibilité dans la prophétie, comme il y a certitude dans l'évidence: Donc, conclut aussi-tôt M. B. tous ceux qui reçoivent de véritables inspirations, ne se trompent point par rapport à ces inspirations. La réponse qu'on doit faire à M. B. c'est qu'ils ne se trompent point quand ils ne mêlent rien du leur à ces inspirations, & qu'elles sont si expresses qu'ils ne les confondent pas avec leurs préjugez. On doit entendre ces autoritez dans le même sens que ce que dit S. Jean, *omnis qui natus est ex Deo non peccat.*]

Probl. Le même, *Q. 171. ad 3.* » Il y a » un moyen pour discerner les prédictions » qui sont suggerées par le démon, de celles » qui ont Dieu pour auteur: ce qui doit gui- » der dans ce discernement, c'est ce principe, » que le diable peut mentir & dire faux, mais » que le S. Esprit ne le fait jamais & *ne le peut faire.*

Le même, *ibid. art. 6. ad 2.* » Un vrai » Prophéte est toujours inspiré par l'Esprit » de vérité, chez lequel la fausseté ne se » trouve point, & par conséquent il ne dit » jamais rien de faux. Mais le faux Prophé- » te n'est pas toujours suggeré par l'esprit » de fausseté, il l'est quelquefois par l'Esprit » de vérité: il peut même arriver que l'esprit » de fausseté lui-même annonce quelque- » fois des choses véritables, qu'il mêle aux choses fausses qu'il débite.

de ces deux ordres par les mêmes régles. Or c'est ce qui me paroît d'une extrême conséquence, parce qu'en effet Dieu tient la même conduite dans ces deux ordres.]

Henricus Harphius, Theol. Ord. Min. Theol. myst. *Lib. 2. part. 3. c. 41. p. 568. & 569. Edit. Colon.* s'exprime comme S. Bonaventure. » Il faut sçavoir que l'yvresse » spirituelle enflamme tellement le cœur & » cherche si fort à l'étendre, qu'il se trou- » ve trop petit & trop resserré pour la con- » tenir; en sorte qu'il est nécessaire que » l'abondance de l'esprit sorte avec une » grande impétuosité, & qu'elle se mani- » feste par des signes extérieurs, qu'on le » veuille ou qu'on ne le veuille pas, parce » que sa violence ébranle l'homme tout en- » tier..., Cette grace surabondante se fait » jour au dehors par des gestes extérieurs, » en différentes manieres: dans les uns par » des cantiques divins & des transports de » joie; dans d'autres par de grands gémis- » semens & une grande abondance de lar- » mes; dans les autres par des cris, des » voix, & des tons extraordinaires de tou- » te espéce. Il y en a qui tremblent de tous » les membres, & d'autres qui ne sentent » des agitations que dans quelques-uns, » mais si grandes qu'elles les obligent de » courir ou de sauter; les autres frappent » des mains,... D'autres éprouvent des » choses semblables, mais diversifiées en » mille maniéres différentes, qui toutes » marquent l'abondance de l'esprit dont » ils sont remplis.

[*Rép.* Je suis très assuré qu'il est impossible à M. B. de marquer à quoi ces passages lui peuvent servir. Il s'agit visiblement dans ces endroits de Prophétes, qui se prétendroient envoyés de la part de Dieu, & qui voudroient se servir de cette autorité prétendue pour séduire.

Voici ce que dit Sylvius sur cet endroit de S. Thomas. » Il faut remarquer que les faux » Prophétes ne le sont pas précisément, parce qu'ils prédisent quelque chose de faux; » mais 1°. parce qu'ils ont intention de perdre les ames par leurs prédictions & par leur » fausse doctrine: 2°. parce que non-seulement ils disent faux, mais qu'ils le disent avec » assurance, & cela dans des choses qui appartiennent à la foi, & qui sont dangereuses » pour le salut.]

Probl. Le même, *Q. 173. art. 3. ad 4.* » *Les esprits des Prophétes sont soumis aux Pro-* » *phétes*, selon S. Paul, quant à l'énonciation prophétique, dont parle ici l'Apôtre; c'est- » à-dire, qu'ils annoncent avec liberté & présence d'esprit ce qu'ils ont vû, & non pas » dans un état de délire & d'absence de raison, comme les Energumenes, selon que Mon- » tan & Priscille l'ont imaginé.

[*Rép.* Ce passage m'a toujours paru décisif, pour empêcher qu'on ne pût se servir du texte de S. Paul, pour reprouver l'état des Convulsionnaires. Tout ce qu'ils éprouvent pendant leurs convulsions, qui peut avoir rapport à l'ordre prophétique, est renfermé dans ce que S. Thomas appelle la reception de la prophétie. Les Convulsionnaires n'ont rien de ce qui appartient à l'énonciation prophétique, comme l'entend S. Thomas, après qu'ils sont rendus à eux-mêmes; ceux même qui se souviennent de ce qu'ils ont dit, n'en

sont point assurés, & ne sçavent point avec certitude de quelle part cela vient. Il n'est pas nécessaire d'être Théologien pour reconnoître que les Convulsionnaires ne sont pas Prophétes, il ne faut que du bon sens. Un Prophéte qui est chargé de parler aux hommes de la part de Dieu, de les instruire, & d'être leur conducteur & leur guide; un homme de ce caractére doit, après qu'il est rendu à lui-même, recevoir de la part de Dieu une lumiere qui l'assure que ce qu'il aura vû en songe ou en vision, lui vient de la part de Dieu. C'est dans cette plénitude de lumiére que consiste le don de prophétie proprement dire. Mais je croi que c'est aujourd'hui une chose démontrée, que les différens degrez de prophétie peuvent être communiquées séparément. C'est ce qu'on peut voir dans l'exposé que j'ai fait de la doctrine de S. Thomas & des Théologiens dans ma IV. & V. Lettre.]

Probl. Le même, *ibid. in Corp.* » L'aliénation des sens dans les Prophétes, (qui n'emportent pas sans doute, comme on vient de le voir, l'aliénation de la raison, selon Saint Thomas,) » se fait toujours sans aucun désordre dans la nature de l'homme, comme il » arrive aux Energumenes & aux Epileptiques.

[*Rép.* Il n'y a point de passage dont Messieurs les Consultans abusent davantage que de celui-ci. Car sous ce prétexte que de véritables extâses ne sont point accompagnées de desordre dans la naure, ils appellent désordre tout ce qui leur plaît, & se mettent en droit de rejetter toutes sortes d'extâses.

J'ai suffisamment expliqué toute la doctrine de S. Thomas dans mes Lettres: c'est pourquoi pour éviter les répétitions, je n'en mettrai rien ici: je prie qu'on veuille bien relire les endroits où j'en ai parlé.]

Probl. Le P. Alexandre, Hist. *tom.* 1. *p.* 334. » La Secte des Flagellans prit naissance vers » l'an 1260. Ce n'étoit plus tant dans les Villes que dans les Campagnes, que cris lamen- » tables, que chants lugubres d'hommes pénitens. Les cœurs les plus endurcis s'ouvroient » & étoient touchés à cette prédication. On ne voyoit par tout que réconciliations de per- » sonnes divisées, que conversions d'usuriers qui restituoient des biens mal acquis. Les gens » qui vivoient dans le crime, se hâtoient de recourir au Sacrement de Pénitence: rachat des » prisonniers, pardon des injures, œuvres de miséricorde, toutes sortes d'actions de pié- » té formerent le spectacle le plus religieux & le plus édifiant.

Le P. Alexandre rapporte ensuite historiquement comment on s'est élevé contre cette nouvelle invention, sur le principe que Gerson a employé depuis dans le Traité qu'il a fait contre cette Secte; q. c c'est une fausse conséquence, qu'on ne doive réprouver une œuvre mauvaise d'ailleurs, parce qu'il en revient de grands biens.

[*Rép.* A quel propos, je vous prie, M. B. fait-il mention de cette dévotion bizarre des Flagellans, comme il l'appelle? Est-ce qu'il prétend que cette dévotion étoit dans l'ordre surnaturel du genre merveilleux? Il n'y a pas d'apparence. Et cependant un pareil fait cité hors de propos tient lieu de preuve de la Tradition de tout un siécle. M. B. n'a pas fait difficulté de la mettre toute seule sous le titre d'Autorités du XIII. siécle. Car pour couvrir les vuides de sa Tradition, il a avancé S. Thomas & S. Bonaventure de tout un siécle, & les a placés dans le XII. siécle.

M. B. a répondu à ce reproche que je lui ai déja fait. Il prétend que *ce trait de la dévotion bizarre des Flagellans, fait voir évidemment que, quand même l'œuvre des convulsions auroit été l'occasion de la conversion de plusieurs pécheurs, il ne s'ensuivroit pas qu'elle fût divine en aucune façon.* Il faut toujours qu'il convienne que ce fait n'a pas le moindre rapport à la possibilité du mélange dans l'ordre surnaturel. A l'égard de l'usage qu'il nous apprend qu'il a voulu faire de cette histoire des Flagellans, il n'est pas légitime. La dévotion des Flagellans étoit une action libre: or toutes les actions libres ont une régle connue, & c'est par leur conformité à cette régle qu'on doit ou les approuver ou les condamner. A l'égard des effets surnaturels, qui ne dépendent point de la liberté de l'homme, & qui n'ont point d'autre régle que la volonté de Dieu, le moyen le plus sûr pour discerner de quelle part ils viennent, c'est d'en juger par leurs suites avantageuses & par les bons effets qu'ils produisent.]



AUTEURS DU XIV. ET XV. SIECLES.

Tradition des Problêmes.

PRobl. Le Cardinal d'Ailli dans son traité *des faux Prophétes*, qui se trouve dans les œuvres de Gerson, *to.* 1. *p.* 500. après avoir dit que le don de prophétie peut absolument se trouver dans une personne qui n'auroit pas la grace sanctifiante, ajoute qu'il ne se trouveroit point dans ceux qui auroient *malitiam morum secundo modo, scilicet secundum passiones animæ & actiones exteriores.* (Je prie qu'on fasse attention à la maniere dont M. B. traduit ces paroles latines qu'il rapporte,) c'est-à-dire, traduit-il, » des » mauvaises mœurs qui le feroient connoî- » tre à l'extérieur, & des vices ou des ha- » bitudes criminelles dans le cœur.

[*Rép.* Il n'est point question dans le texte du Cardinal d'Ailli ni d'habitudes criminelles, ni de mauvaises mœurs connues à l'extérieur. Ces termes, *actiones exteriores*, signifient des occupations extrémement dissipantes & tumultueuses. Voici le commencement du passage, qui est nécessaire pour entendre ce que M. B. en a rapporté.

„ Si l'on considére la bonté des mœurs de „ la seconde maniére, c'est-à-dire par rap- „ port aux passions de l'ame & aux actions „ extérieures, elle peut être un obstacle à la prophétie. Car la prophétie exige que l'es- „ prit soit très-élevé pour contempler les „ choses spirituelles; & cette disposition est „ empêchée par des passions violentes & „ par des occupations extérieures. (Suit ensuite ce que M. B. a rapporté de ce passage.) „ Je trouve la preuve de ce que j'avance „ dans la maniere dont parle le Prophéte „ Isaïe: car voulant montrer comment s'ac- „ complit cette prophétie: vos vieillards „ auront des songes mystérieux, & vos jeu- „ nes gens seront favorisés de visions célestes, „ (il ajoute de suite) alors les chemins tor- „ tus seront redressés, ceux qui étoient ra- „ boteux seront applanis, & la gloire du „ Seigneur se manifestera; comme s'il disoit „ que les dispositions perverses de plusieurs „ ames seront réformées & rectifiées, & qu'- „ elles deviendront comme des surfaces „ unies, sur lesquelles la gloire de Dieu „ rayonnera par des visions prophétiques, „ comme sur des miroirs.

J'ai suffisamment expliqué dans ma V. Lettre ce qui regarde la malice des mœurs par rapport à la prophétie. L'on peut voir dans l'autre colomne ce que j'ai rapporté du Cardinal d'Ailli, qui se trouve parfaitement

Essai de Tradition.

PIerre d'Ailli *de falsis prophetis*, Tract. 2. *p.* 529. » Lorsque l'esprit reçoit des » impressions ou pour appercevoir des ob- » jets, ou pour parler, ou pour agir, s'il » comprend le sens de ce qu'il dit ou de ce » qu'il fait, & qu'il sçache que c'est le » S. Esprit qui le fait agir ou parler, il re- » çoit le don de prophétie proprement » dite: autrement ce n'est point ce qu'on » appelle prophétie, mais un simple ins- » tinct prophétique, ou si l'on veut, le » plus bas dégré de la prophétie.

» Il s'ensuit en troisiéme lieu que, quoi- » qu'il y ait des esprits qui apperçoivent » des objets de loin, ce qui fait qu'on dit » qu'ils prophétisent, comme nous l'avons » montré; cependant comme tous les ob- » jets visibles ne peuvent pas être apper- » çus dans toute sorte de miroirs & à tou- » te sorte de distance; il en est de même » des ames qui apperçoivent les choses fu- » tures; elles sont communément renfer- » mées dans certaines limites, & ne sont » pas en état de les voir à toute sorte de » distance. Mais quoique leur puissance de » voir soit bornée par rapport à certaines » choses, elles pourroient peut-être en » voir de plus grandes à une plus grande » distance. Il faut cependant remarquer » que cela ne s'étend pas à la toute-puis- » sance de Dieu, qui peut révéler tout ce » qu'il lui plait sans en être empêché par » aucune borne. De même comme les dif- » férentes distances des objets sont rare- » ment apperçues dans les miroirs, si ce » n'est fort confusément; il arrive aussi » que les ames voyent les choses futures, » sans appercevoir distinctement si elles » sont proches ou éloignées.

» Il s'ensuit en quatriéme lieu que, de » même que la raison qui fait qu'on n'ap- » perçoit que confusément dans un miroir » les choses qui sont très-éloignées, c'est » parce qu'on n'apperçoit pas (parfaite- » ment) ni leur grandeur ni leur figure. De » même par rapport aux visions de l'ame, » lorsque les objets qui nous sont montrés » sont très éloignés, on les apperçoit rare- » ment aussi distinctement que ceux qui » sont proche, & l'on ne distingue pas » exactement toutes les circonstances par- » ticulieres. D'où il arrive que quelqu'un » peut voir un objet futur véritablement » quant à son fond, & cependant se trom- » per

» per par rapport à quelqu'une de ses qualités. Et c'est ce qui est arrivé à Hermès l'Egyptien. Il a prévû par une inspiration véritable que les idoles de l'Egypte seroient détruites, & il a déploré cet évenement comme devant être un sujet d'affliction & de deüil.

Le même *ibid. p.* 512. » S. Augustin a dit que ce n'étoit pas le S. Esprit qui avoit révélé à Hermès les choses qu'il a prédites, comme il les a révélées aux saints Prophétes. Mais il n'y a point de régles ni de principes dans l'Ecriture, par lesquels S. Augustin a pû connoître que ces révélations d'Hermès ne venoient point du S. Esprit, & que c'étoit le Démon qui en étoit l'auteur. Une raison qui le fait voir, c'est que la Sibylle a prédit plusieurs choses par rapport à J. C. Or S. Augustin aussi bien que Lactance regardent ce que la Sibylle a prédit, comme étant de vraies prophéties : ce qui ne se devroit pas faire, si ce n'étoit pas le S. Esprit qui les eût révelées ; & cependant la Sibylle n'étoit pas moins idolâtre que Hermès Trimegiste. Et par conséquent il est évident qu'il ne s'ensuit pas qu'un homme ne soit pas vrai Prophéte, de ce qu'il est idolâtre.

[Non-seulement Pierre d'Ailli croit, comme l'on voit, qu'il peut se glisser des erreurs dans de véritables révélations, mais il s'est appliqué à montrer comment cela peut arriver.]

Le même *ibid. p.* 541. » Quoiqu'il y ait des indispositions naturelles qui pourroient empêcher de recevoir le don de prophétie, si on ne les ôtoit pas ; par exemple si quelqu'un étoit totalement destitué de tout sentiment naturel : il ne s'ensuit pas cependant qu'on puisse dire absolument qu'il y a une voye de se procurer le don de prophétie. Mais il faut convenir qu'il y a des dispositions actuelles, comme une passion de colére & une forte concupiscence, *qualis est in coitu*, qui peuvent empêcher l'acte de la prophétie.

[L'Auteur des Problêmes n'a pas été si avant, & n'a pas pénetré le sens de tous ces Auteurs. Il auroit vû qu'en suivant les principes de ces Auteurs, il n'y a point de conclusion à tirer d'un effet surnaturel à un autre effet, & qu'une indisposition des esprits peut être incompatible avec un don d'un certain ordre, sans l'être avec tout autre effet.]

Gerson *de Probatione spirituum.* Conside- conforme à ce que disent les autres Théologiens, & en particulier S. Thomas dont le Cardinal d'Ailli emprunte les expressions & les exemples. Je ne me plaindrai ici que d'une seule chose, c'est que de pareilles citations sont de vraies calomnies. M. B. suppose donc que la multitude des Convulsionnaires se trouve dans le cas dont parle le Cardinal d'Ailli ; puisqu'il ne rapporte ce passage apparemment, que pour montrer que les Convulsionnaires sont hors d'état de recevoir quoi que ce soit qui appartienne au don prophétique. Si cela est, M. B. est bien à plaindre, car dans la vérité il y a eu très-peu de déreglement d'une certaine espéce dans les Convulsionnaires : c'est même une chose digne de remarque, qu'il y en ait eu si peu sur un si grand nombre. Tout ce qu'on peut leur reprocher, c'est la légereté, l'imprudence, la dissipation, &c.]

Probl. Gerson *de Probl. spir. tom.* 1. *p.* 40. » L'Examen & le discernement des esprits ne se borne pas à la qualité des personnes qui reçoivent des visions, mais il doit s'étendre aussi aux caractéres des visions mêmes. Et il faudra voir si tout y est vrai jusqu'à la moindre partie ; parce que le faux ne peut jamais se rencontrer dans l'esprit de vérité, au lieu que l'esprit de mensonge peut employer & suggérer mille vérités évidentes ; ce qu'il fait pour tromper le monde par une seule erreur qu'il y sçait envelopper.

[*Rép.* Après tout ce que j'ai rapporté de la doctrine de Gerson dans l'autre colomne, il est évident qu'on doit entendre ce passage de la même maniere que celui de S. Jean, *qui natus est ex Deo non peccat.* Gerson ne laisse pas son sentiment douteux, puisqu'il dit que *le faux ne peut jamais se rencontrer dans l'esprit de vérité* qui communique une révélation. Mais Gerson ne dit pas assurément que le faux ne peut se rencontrer dans celui qui la reçoit. Comme on est assuré que rien de faux ne peut se trouver dans ce que Dieu révéle véritablement, c'est une raison de se défier d'une révélation, lorsqu'elle se trouve fausse dans quelques circonstances, parce qu'on est assuré que ce faux ne vient pas certainement de Dieu. M. B. a été forcé lui même de reconnoître que le faux pouvoit se trouver mêlé dans les révélations divines, & il ne l'a exclus que de celles qui étoient accompagnées de signes extérieurs, *in signum & portentum.*]

Probl. Le même *de distinctione verarum visionum à falsis*, *t.* 1. *p.* 51. » Jamais un Ange ou un Prophéte n'a prédit une chose comme future, qu'elle ne soit arrivée ef-

„ fectivement.... Il est vrai que quelquefois la chose peut arriver d'une autre maniere que ne porte la prédiction prise à la lettre : mais en ce cas Dieu commencera par révéler au Prophéte, que sa prophétie doit être entendue de telle & telle maniere. . . . Et c'est ce que j'ai voulu dire plus haut, lorsque j'ai avancé que dans ces sortes de cas Dieu ne manque pas de reclamer, c'est-à-dire d'avertir du contraire, & de découvrir salutairement le sens dans lequel on doit entendre sa prédiction.

[*Rép.* En bonne foi n'est-il pas évident qu'un si grand privilége ne peut convenir qu'aux Prophétes qui sont révétus d'autorité, & dont Dieu garantit les prédictions? Je ne parle pas des Convulsionnaires : mais je m'en rapporte à l'Auteur lui-même : voudroit-il étendre un pareil privilége à des personnes qui seroient dans le rang de Sainte Thérese & de Sainte Hildegarde ?]

Prob. Le même Auteur, *ibid. pag.* 52. » Une révélation faite par un Ange, ou par un Prophéte sur quelque point qui, hors le cas de dispense ou d'un commandement exprès du Seigneur, répugneroit aux bonnes mœurs, est toujours ou doit être revêtue de telles circonstances, qu'elle ne laisse aucun doute de sa réalité, ni à celui qui la reçoit, ni à ceux pour qui elle est faite. Car il faut qu'il soit aussi clair qu'une révélation vient de Dieu, qu'il est clair qu'une chose est décidée par l'Ecriture Sainte & conforme à la raison ; « c'est-à-dire, (ajoute M. B.) que l'exception de la regle doit être aussi claire que la regle même.

[*Rép.* J'en conviens, & avec moi tous ceux que M. B. a en vûe. Par conséquent cette citation n'a point de rapport à l'objet de la dispute. C'est en vertu de cette regle qu'on a établi qu'on ne devoit rien faire de ce que disent les Convulsionnaires, qui s'écarteroit de l'ordre ordinaire, précisément parce qu'ils le disent, sans autre raison. Il faut cependant remarquer qu'on ne doit pas exiger, pour justifier des personnes qui se présenteroient d'elles-mêmes au martyre, des révélations du même ordre, que celle qu'Abraham a dû avoir pour obéir au commandement qui lui fut fait d'immoler son fils.]

Probl. Le même, *ibid. p.* 54. » Il y a des choses qui, quoiqu'elles ne répugnent pas à la toute-puissance divine, dont l'Ecriture nous donne une si haute idée, doivent cependant être rejettées par provision comme choses vaines, frivoles, indignes de la sagesse divine, & nullement marquées au coin de la vérité.

ratio 4. Il est impossible, ou du moins fort difficile de » pouvoir s'assurer par aucune régle certaine, dans tous les cas particuliers, si les esprits viennent de Dieu : il faut pour le faire, avoir reçu le don du S. Esprit, que l'Apôtre appelle le discernement des esprits.

» *Consideratio* 5. Il s'agit dans ce Concile de traiter de la Canonisation des Saints & de l'examen de leur doctrine, & en particulier d'une Sainte nommée Brigitte, laquelle assure qu'elle avoit coutume de recevoir des visions non-seulement des Anges, mais de J. C. de la Sainte Vierge, de Sainte Agnés, & des autres Saints, & qui étoit continuellement avec J. C. qui lui parloit avec la même familiarité qu'un époux parle à son épouse. Or il y a du péril des deux côtés, ou de rejetter ces visions, ou de les approuver ; car rien ne seroit plus indigne & plus éloigné de la sagesse de ce sacré Concile, que d'approuver des choses fausses, & de déclarer véritables des visions frivoles & pleines d'illusion. D'un autre côté il est à craindre qu'on ne cause un grand scandale dans la Religion, & qu'on ne scandalise le peuple, si on les désapprouve ; parce qu'elles sont extrémement répandues, & qu'elles sont respectées dans differentes Nations comme très-vraies. Il y a aussi du péril à se taire & à ne pas prononcer, à cause que l'affaire a été mise en déliberation.

» *Consideratio* 6. Lorsqu'il s'agit d'éprouver les esprits par le moyen de l'art & de la doctrine, & c'est à quoi nous nous arrêterons dans toute la suite, l'Ecriture seule ne suffit pas, il faut encore y joindre l'expérience. . . . Au reste je crois qu'il y a la même difference entre deux hommes dont l'un est Théologien & l'autre contemplatif, que celle qui se trouve entre deux hommes dont l'un seroit très-habile dans la science de la Médecine, & l'autre auroit une grande expérience. . . . Or lorsqu'on veut éprouver l'esprit d'un autre par le moyen de la doctrine, comme on ne peut sonder son cœur ni le voir il faut s'arrêter aux signes que donnent les œuvres. Il faut cependant faire attention qu'un seul signe, ou même un petit nombre, peuvent tromper, & qu'il en faut réunir plusieurs. . . .

» Quelqu'un pourroit dire : cette personne ne veut pas s'en rapporter au jugement d'autrui, parce qu'elle est assurée du sien par un jugement intime.

„ Je réponds que Dieu n'est pas un Dieu „ de division pour révéler une chose à „ une personne qui le craint, & pour „ dire le contraire à une autre qui le „ craint de même. Ainsi si c'est Dieu qui „ est l'auteur de la vision, il ne permettra „ pas qu'elle demeure sans effet par rap- „ port à celui qui aura l'humilité de se sou- „ mettre au jugement d'autrui ; au con- „ traire elle prendra une nouvelle vigueur, „ & sera reconnue pour ce qu'elle est.

» On peut prendre encore une autre „ précaution par rapport à l'approbation „ qu'on peut donner ou ne pas donner à „ ces visions ; c'est celle que quelqu'un a „ donnée par rapport aux songes : sçavoir, „ si on reçoit en songe quelques avis utiles „ soit de la part des morts ou autrement, „ il ne faut point les rejetter absolument „ comme de purs songes ; il ne faut pas „ non plus les regarder comme quelque „ chose d'autentique & de (certainement) „ divin, mais il faut les considérer comme „ de (simples) conseils qui nous sont don- „ nés pour éviter le mal & pour faire quel- „ que bien, selon la qualité du songe.

Consideratio 12. » Quoique les esprits „ soient fort différens, il y a souvent une „ grande ressemblance entre les inspira- „ tions dont ils sont la cause.... Une vi- „ sion semblable peut venir d'esprits fort „ différens: &, quoique dans le fond elles „ soient fort différentes, la ressemblance „ qui s'y trouve empêche que ceux qui sont „ sans expérience .... ne puissent les dis- „ cerner. On ne doit point en être étonné, „ puisqu'il se trouve peu de personnes qui „ sçachent discerner les pensées & les af- „ fections de la partie raisonnable de leur „ ame en tant que raisonnable, des im- „ pressions qui se font dans la partie ani- „ male.... Qui trouverez-vous, je vous „ prie, parmi ceux qui craignent Dieu, & „ qui désirent d'éviter le péché, qui puis- „ sent toujours, pendant que dure la ten- „ tation, distinguer clairement & généra- „ lement si ce qu'ils éprouvent n'est que „ dans le sens ou l'imagination, ou s'ils y „ ont donné leur consentement, tant il est „ difficile de distinguer les simples impres- „ sions du consentement ? Combien est-il „ plus difficile de démêler les quatre sortes „ d'esprits dont j'ai parlé, & de sçavoir si „ c'est Dieu, ou un bon ou mauvais Ange, „ ou notre propre esprit, qui sont les au- „ teurs d'un instinct ou d'une inspiration, „ pendant qu'elle dure & que son impres- „ sion est très-forte ?

[*Rép.* M. B. donne ici le change par le re- tranchement qu'il fait des exemples dont se sert Gerson pour faire entendre sa pensée. Les voici :

» Comme si quelqu'un prétendoit, conti- » nue Gerson, qu'il lui a été révélé que tout » le monde tout entier se remueroit demain » en ligne droite ; que Dieu anéantiroit un » Ange pour le créer de nouveau, sans en » apporter de raison qui en fasse voir l'utili- » té : que tous les Prélats doivent marcher » chacun en particulier, seul & tout nud, » portant une croix materielle sur ses épau- » les ; autrement que toute l'Eglise périra.

C'est après avoir donné ces exemples, que Gerson dit ce que M. B. ajoute de lui.]

Probl. Il faut rejetter ces choses sur le » champ, comme des extravagances qui ne » peuvent être le sujet de la révélation divi- » ne. Car ce n'est pas la toute-puissance tou- » te seule du Seigneur qui reluit dans ses » œuvres ; sa sagesse & sa bonté y ont leur » part, selon cette parole de l'Ecriture ; *vous* » *faites toutes choses avec une profonde sa-* » *gesse.*

[*Rép.* M. B. a fort bien senti qu'un pareil passage ne pouvoit lui servir de rien pour dé- crediter les discours des Convulsionnaires, s'il le donnoit tout entier. C'est pourquoi je consens de le louer de son habileté, d'avoir fait disparoître ce qui l'auroit empêché de s'en servir. Mais en vérité où est la bonne foi ?]

Probl. Le même, *ibid. p.* 58. » Mon avis » est qu'en toutes choses, & sur tout dans ce » discernement dont nous parlons, on ne doit » point précipiter son jugement, mais de- » meurer dans la suspension, jusqu'à ce que » tout ait été mûrement examiné ; si ce n'est » que ce fût une chose où il y eût des traits » de faussetez, ou des caractéres marqués » d'impertinence ; car celle-ci va de pair » avec l'autre. Mais lorsque d'une premiere » vûe on n'apperçoit rien *dans une œuvre* (petite falsification de l'Auteur, *dans une œuvre* n'est pas dans le texte) » de faux ou » d'extravagant, non-seulement il convient » d'examiner soigneusement les faits, mais » il est même à propos d'attendre le dénoue- » ment.

[*Rép.* Ce passage suffit tout seul pour faire le procès à l'Auteur & à tous les Consultans. Car je suis très-assuré, que si on s'arrête à la multitude des Convulsionnaires, on ne trouvera rien dans leurs discours qui appro- che des exemples de folie que Gerson a don- nés, pour montrer qu'on devroit mépriser des révélations où il se trouveroit quelque

chose de semblable. J'ajoute de plus qu'on y trouvera un concert par rapport à de très-grandes choses, qui doit les rendre respectables à toute personne censée qui les examinera avec attention. On en peut juger par ceux que j'ai déja donnés, qui ont été admirés de tous ceux qui les ont lûs.]

Probl. Gerson montre ensuite que le démon gagneroit à cette manœuvre d'opérations divines en apparence par quelques traits; & il met au nombre des avantages qu'il en retireroit, *l'obscurcissement des miracles qui tourneroient au bien de notre sainte Religion*, *qu'il rendroit par là suspects & ridicules.*

[C'est ainsi que M. B. traduit ces paroles de Gerson, *impugnationem miraculosarum operationum nostræ Religionis, quibus fides innixa subsistit* : ce qui signifie simplement, *pour combattre les miracles de la Religion*, *sur lesquels notre foi est appuyée.* M. B. a traduit ce passage selon ses préventions, & afin d'autoriser une des prétentions de Messieurs les Consultans ; sçavoir, que les convulsions ont décredité les miracles de M. de Paris.]

Probl. Le même : *Trilogium Astronomiæ Theolog. tom.* 1. *p.* 196. » Si l'on objecte que » dans les opérations magiques & les sortiléges, il y a plusieurs choses qu'on ordonne de faire qui sont saintes & honnêtes, » comme de jeûner, de garder la continence, » de dire le *Pater noster*, de reciter l'Evangile ; je me servirai de la réponse que quelqu'un a faite, qui est très vraie & conforme à la doctrine de l'Eglise ; sçavoir, que » la superstition est d'autant plus dangereuse, qu'elle est mêlée de plus de bonnes » choses, parce que par ce moyen le diable » se fait honorer à la place de Dieu.

[*Rep.* On demeure interdit quand on découvre une aussi étonnante prévention. L'Auteur étoit-il donc de sens froid quand il a cru pouvoir faire aux abstinences forcées des Convulsionnaires & aux priéres admirables qu'ils font pendant leurs convulsions, l'application d'un passage où il n'est question que des profanations libres & criminelles que font les Sorciers & les Magiciens des pratiques & des usages de la Religion ? Ce qui rend M. B. plus criminel, c'est qu'il a senti lui-même l'indignité de ce procédé, il en a rougi, il n'a osé mettre le commencement de ce passage en latin ; & il en a donné le précis au lieu de le traduire, & il ôte les termes de *magie*, qu'il a lui-même senti qui révolteroient tout le monde.]

Probl. Le même contre la secte des Flagellans, *tom* 2. » On pourroit en dire autant » des personnes de condition de l'un & l'au-

[Messieurs les Consultans ont imaginé une distinction entre l'ordre surnaturel du genre merveilleux & l'ordre ordinaire, qui est telle, qu'il n'y a point de conséquence à tirer de l'ordre ordinaire à l'ordre surnaturel, par rapport au mélange qu'ils reconnoissent non-seulement possible, mais ordinaire dans le premier de ces ordres. Cette distinction, qui est purement de leur invention, a servi de *base* à leur Consultation. Il étoit impossible de choisir un passage plus décisif, pour faire voir combien elle est frivole, que celui que je viens de rapporter de Gerson.]

Le même, *De distinctione verarum visionum à falsis.* » S'il se présente quelqu'un „ qui prétende avoir reçu une révélation, „ comme Zacharie & les autres Prophétes, que ferons-nous, & de quelle maniere nous conduirons-nous ? Si nous „ commençons par nier tout, par nous „ en mocquer, par le condamner, nous „ paroitrons affoiblir l'autorité de la révélation divine, qui est aujourd'hui aussi „ puissante qu'elle a été autrefois, car la „ main de Dieu n'est pas racourcie. De „ plus, nous scandaliserons les simples qui „ croiront qu'on pourra calomnier de même les anciennes prophéties, & les traiter d'imaginations & d'illusions. Nous „ tiendrons donc le milieu, & nous ne „ croirons point à tout esprit, comme l'ordonne S. Jean, mais nous éprouverons si „ les esprits sont de Dieu : nous nous conduirons comme des changeurs spirituels, „ & nous examinerons avec un très-grand „ soin la monnoye étrangére, mais très-précieuse à la divine révélation, de peur „ que les démons qui s'efforcent de corrompre toute espéce de monnoye, quoique bonne & divine, n'en introduisent „ une fausse & corrompue à la place de la „ véritable.

» Et premiérement celui qui doit examiner cette monnoye, doit étre un Théogien spirituel également sçavant & expérimenté. Il ne doit point ressembler à „ ceux qui apprennent toujours & ne parviennent jamais à la connoissance de la „ vérité ; comme font ceux qui n'aiment „ qu'à causer & rire, qui sont pétulans & „ qui aiment la contention.... Toute la „ monnoye de la divine révélation est si „ inconnue à ces sortes de gens, & leur „ paroit si barbare, que lorsqu'on leur en „ apporte, ils s'en mocquent, ils la rejettent, ils la condamnent avec indignation, „ & en faisant de grands éclats de rire.

» Le

» Le premier & le plus décisif de tous „ les signes pour juger de notre monnoye „ spirituelle, tous les avis que nous rece- „ vons intérieurement, tous les instincts „ auxquels nous nous sentons portés avec „ véhémence, toute révélation, tout mi- „ racle, tout amour extâtique, toute con- „ templation, tout ravissement, en un mot, „ toute opération soit extérieure, soit in- „ térieure; (toute, c'est-à-dire, de l'ordre naturel comme de l'ordre surnaturel, car il n'est jamais venu dans l'esprit de Gerson qu'on dût juger de ces deux ordres par des regles différentes,) » toutes ces ac- „ tions, dis-je, si l'humilité les précede, „ si elle les accompagne, si elle en est la „ suite, si il ne se mêle rien qui la fasse pé- „ rir; croyez-moi, elles ont la marque à „ laquelle vous pouvez connoitre qu'elles „ viennent de Dieu, & vous ne vous trom- „ perez point. Mais s'il se trouve quel- „ qu'une de ces choses qui tirent leur ori- „ gine de l'orgueil, ou qui servent à le fai- „ re naitre, vous devez tenir le tout pour „ suspect. Si donc on étoit assuré de ce si- „ gne qui consiste dans l'humilité, il seroit „ inutile d'en chercher d'autre; parce que „ l'orgueil & l'humilité sont un moyen „ suffisant pour discerner les opérations spi- „ rituelles. (4. *Signe*, *p.* 54.)

[D'où vient que Messieurs les Consultans n'ont jamais fait mention d'un signe aussi décisif, & auquel se rapportent presque tous les autres que Gerson a rapportés sur cette matiére? C'est cependant ce signe qui a servi de regle unique pour juger des états extraordinaires. On en a toujours jugé favorablement, lorsque ceux qui les éprouvoient étoient en même tems élevés à une grande sainteté. Il est vrai que cette regle n'est décisive que par rapport à l'état général d'une personne; elle suffit pour s'assurer que le fond de l'état vient de Dieu; mais elle n'est pas suffisante pour prononcer en détail sur chaque opération. Il en est comme de l'état ordinaire de la justice: on en est assuré par cette regle, quoiqu'on ne le soit pas par rapport à chaque action particuliere; car la regle est la même pour les deux états. J'ai remarqué ailleurs qu'il y a un très-grand nombre de Convulsionnaires à qui cette regle est favorable; parce qu'ils sont devenus plus humbles, plus retirés, plus pénitens, plus vertueux depuis leurs convulsions. J'ajouterai encore une réfléxion: c'est que cette regle ne me paroit pleinement décisive que lorsqu'il s'agit de juger d'un état entiére-

» tre sexe, de l'abus qu'il y a que contre les » regles de la bienséance des jeunes hommes » se dépouillent à mi-corps pour se flageller, » & de l'indécence qu'il y a de même que des » hommes plus avancés en âge en fassent au- » tant contre la gravité qui convient à leur » âge.... On a souvent employé la loi de » J. C. pour condamner plusieurs pratiques » des Beguards & des Beguines, qui dans leur » origine avoient une grande apparence de » piété & de religion: ce qui produisoit des » fruits très-salutaires pour les ames, & » fournissoit des exemples édifians de ver- » tu & de pénitence.... Il faut détruire ces » associations dans lesquelles on voit se réunir „ de jeunes hommes & de jeunes filles, des per- » sonnes de tout âge & de toute condition, » vieux & jeunes, grands & petits, en un » mot un assemblage de gens dont l'Ecclé- » siaste a dit que *le nombre des fous est infini* .. » Autrement on les autorise, on les enhar- » dit à mépriser dans la suite les préceptes » mêmes de la Loi. Car le cœur corrompu de » l'homme est naturellement rebelle & vo- „ lontaire, & il préfere sans hésiter ses fan- „ taisies & ses caprices aux saintes volontés „ du Seigneur.

[*Rép.* Je n'ai rien à répondre à de pareilles citations; je les regarde comme des injures que M. B. nous dit gratuitement. Il nous calomnie certainement d'une maniére indigne, s'il prétend faire entendre que nous sommes moins fermes que lui par rapport à l'observation des régles: il perd de vûe les principes de Théologie qu'il a entrepris de prouver; & il paroît n'avoir d'autre but que de rendre odieux ceux qu'il ne peut vaincre, en les comparant avec des hommes detestables qui commettoient les abus les plus crians. Dieu le lui pardonne.]

Probl. Le même, *de exam. doct. t.* 1. *p.* 14. „ Où en serons nous, si le foible sexe vient „ à s'élever au-dessus de son état, & à vou- „ loir donner dans les prodiges, à entasser „ visions sur visions, à canoniser & à don- „ ner pour opérations miraculeuses les écarts „ d'un cerveau dérangé ou par l'Epilepsie, „ ou par quelqu'espéce que ce soit de mé- „ lancolie & de vapeurs, à prendre dans „ tous ses discours le ton d'une personne qui „ parle à la place de Dieu même, comme „ s'il parloit immédiatement par elles, à „ parler aux Prêtres du Seigneur comme un „ pere parleroit à ses enfans, à s'ériger de „ leur faire la leçon?

[*Rép.* Je ne crois pas qu'il y ait un aussi grand mélange dans les Convulsionnaires, que ce passage fait voir qu'il y en avoit du

tems de Gerson dans les personnes qui paroissoient élevées à un état extraordinaire : mais je veux bien le supposer. Je ferai en conséquence une difficulté à M. B. dont je suis assuré qu'il sera embarrassé. La voici : C'est que Gerson n'a pas cru que les fausses visions & les fausses révélations, qui étoient si fort répandues de son tems, pussent servir à décréditer les véritables. Il a cru au contraire qu'il falloit examiner avec grand soin toutes les révélations, que l'on devoit être très-reservé à en juger, & que le péril étoit égal ou de les condamner, ou de les approuver mal à propos. Ces passages que M. B. a eu l'imprudence de citer dans sa Tradition, prouvent décisivement le mélange que ces Messieurs contestent : ils nous apprennent que les abus qui se sont glissés dans les convulsions, & le Fanatisme qui s'y est mêlé, sont de tous les tems ; que le démon a reçu le même pouvoir dans l'ordre surnaturel que dans l'ordre ordinaire ; & que toutes les fois que Dieu manifeste sa puissance dans cet ordre, le démon ne manque jamais de former une œuvre de séduction au milieu de l'œuvre de Dieu, parce qu'il lui est égal en conséquence de ce mélange, ou de faire condamner l'œuvre de Dieu, ou de faire respecter la sienne. Les Augustinistes & Messieurs les Consultans ont donné dans ce piége du démon, quoique d'une maniere différente.]

Probl. Le même, *De Prob. spirit. tom.* 1. *p.* 41. Il n'est pas concevable à quel point plusieurs personnes ont été abusées par la malheureuse curiosité ou de connoître des choses cachées, ou de voir & de faire des miracles.

[*Rép.* Je suis de même avis que Gerson. Quelle conclusion M. B. prétend-t'il tirer de ce passage ? Ne veut-il plus qu'on croye ni révélation ni miracle ?]

Probl. Le même, *ibid.* Gerson s'étant proposé cette objection : » Mais si certe vision » que j'aurai méprisée vient cependant du » S. Esprit, ne serois-je point coupable d'a» voir resisté à l'Esprit-Saint, & d'avoir » comme étouffé son ouvrage dans le ber» ceau ?) Voici ce qu'il répond :) Il n'y a » point à craindre qu'une telle reserve inspi» rée par l'humilité, écarte l'opération du » Saint-Esprit, qui se communique toujours » aux humbles.

Et *de distinctione verarum revelationum à falsis*, *tom.* 1. *p.* 46. » Si la révélation est en » effet divine, la pieuse contradiction d'une » ame vraiment humble, ne fera que mieux » préparer la place, & rendra l'ame plus di» gne d'une si haute prérogative & d'une si » honorable distinction.

ment personnel à la personne qui l'éprouve ; car si ce qui se passe dans une personne paroit plûtôt un prodige par rapport à l'Eglise, qu'un moyen de sanctification, il me paroit que la régle pour en juger c'est de considérer à quoi tend ce prodige. Car s'il tend uniquement à attacher à la vérité quand elle est persécutée, si les ennemis de tout bien le sentent eux-mêmes, & s'ils en sont effrayés ; si d'un autre côté ce même prodige ne tend qu'à porter les hommes à fléchir la colere de Dieu qu'on ne peut douter qui ne soit irrité ; il me semble qu'il est évident qu'on doit reconnoitre que c'est Dieu qui en est l'auteur.]

» Or il faut encore remarquer, conti» nue Gerson, que de même qu'une per» sonne peut tantôt être bonne & avoir la » charité, & ensuite tomber dans le vice, » & puis se relever & retourner de la ma» lice à la justice : de même il peut arri» ver que la même personne reçoive de » vraies révélations, & soit ensuite tentée » & fatiguée par des illusions qui la trom» pent. (5. *Signe*, *p.* 56.)

Le même, *De ornatu spiritualium nuptiarum*, *p.* 63. » C'est pourquoi ces person» nes, (ceux qui ont beaucoup de vertu, mais qui ont peu de science) » ne doivent pas se porter facilement ni à écrire, ni à » dogmatiser ; & l'on ne doit point comp» ter sur ce qu'elles disent sans de grandes » précautions, & sans avoir consulté les per» sonnes sçavantes qui doivent examiner, » discuter, & approfondir toutes choses ; » car on trouve souvent dans ces personnes » plusieurs choses fausses, ou mal expli» quées, qui donnent occasion d'erreur aux » simples, quoiqu'il s'y trouve aussi beau» coup de choses divines & très-élevées. » On peut mettre au nombre de ces écrits » plusieurs discours ou regles, ou doctri» nes particuliéres de quelques anciens Pe» res, qui sont plus admirables qu'imita» bles.

Le même, *de Theologiâ mysticâ speculativâ*, 5. *Consid. t.* 3. *p.* 367. » Puisque personne ne » connoit les choses de l'Esprit Saint que » ceux qui l'ont reçu, ceux-là sont trop » fiers & ne sont nullement propres à la » Théologie mystique, qui ne veulent pas » commencer par croire pour parvenir en» suite à l'intelligence. Ceux-là au contrai» re pourront beaucoup apprendre, qui » prendront confiance à ce que de saintes » personnes assurent dans leurs Ecrits & » dans leurs discours qu'elles ont éprouvé. » Or je vous prie de considérer quelle fier-

„ té, quelle brutalité, & même quelle impieté il y auroit à ne vouloir les croire „ sur quoi que ce soit ; car on ne peut les „ soupçonner en aucune sorte de vouloir „ tromper, lorsqu'on considére leur extrême probité accompagnée d'une si grande „ sainteté, & qu'on ne les voit attachées „ ni au gain, ni aux honneurs, ni corrompues par aucun autre vice? Et comment „ pourroit-on croire qu'elles fussent les „ premieres trompées dans des choses qu'elles sçavent par une expérience aussi certaine que celle dont il s'agit?

» Ajoutez qu'il ne s'agit pas d'une ou „ de deux personnes, mais qu'il y en a des „ milliers qui assurent uniformément que „ la Théologie mystique ne s'apprend que „ par une expérience intime.... Que s'il „ n'y a personne qui ne souffre avec impatience qu'on ne veuille pas le croire sur „ ses propres expériences, combien n'est-ce pas une chose infiniment déraisonnable, inhumaine, & capable de détruire „ toutes les societez des hommes les unes „ avec les autres, de refuser de croire des „ personnes éminentes en vertu & de la „ plus haute probité?

[*Rép.* Je trouve cette regle admirable, & je l'ai souvent répétée aux Convulsionnaires. Mais je ne comprens pas quel usage M. B. prétend en faire. Voudroit-il qu'on commençât par mépriser provisionellement toutes les révélations, sans en venir jamais à un jugement définitif? Je croi que c'est sa pensée ; c'est du moins l'expédient qu'il a proposé dans ses *Avis aux Fidéles*, pour nous concilier avec les Consultans. Mais en vérité c'est un fort méchant avis qu'il a donné ; & ce n'est pas assurément celui que donne Gerson.]

Probl. Le même, *Epist. de ornatu spiritualium nuptiarum, tom. 1. p. 62.* » Ceux qu'il » faut consulter sont plûtôt les Théologiens » qui sont versés dans le second genre de contemplation, qui est l'étude de la Religion » dans les Livres, que de bonnes ames simples qui peuvent être avancées dans la premiere espéce de contemplation, qui est une » piété éminente & affectueuse ; à moins qu'il » n'y eût pour ceux-ci le miracle évident » d'une révélation expresse, & qu'il n'y eût » contre les Théologiens dont j'ai parlé une » notoriété évidente d'une entiére dépravation d'esprit & d'une corruption de mœurs » intolérable ... Il arrive quelquefois à des » hommes simples & vertueux d'être conduits par leur esprit trop borné & par leur » foible raison dans de pernicieuses erreurs... ensorte qu'ils ne sont extrémement humbles, » s'ils ne sçavent pas se renfermer dans la mesure de leurs lumiéres, il n'y en a point qui se » forgent de plus grandes absurditez & qui les soutiennent avec moins d'opiniâtreté. C'est » pourquoi ces personnes ne doivent pas se porter facilement à écrire ni à dogmatiser ; & il » sera sage de ne point prendre parti pour eux sans de très-grandes précautions, & sans » avoir auparavant consulté les Docteurs qui auront examiné, discuté & approfondi toutes choses. Car on trouve dans *ces œuvres singulieres* mille choses fausses ou mal expliquées, qui donnent occasion d'erreur aux simples, quoiqu'il s'y trouve aussi beaucoup » de traits qui paroissent divins & très-sublimes.

[*Rép.* Comme M. B. a falsifié la fin de ce passage d'une étrange maniere, il faut nécessairement la rapporter en latin, afin que tout le monde en juge : la voici. *Propterea non leviter scribere debent vel docere ; sed nec absque cautelâ magnâ adhærendum est eis, non præviâ discussione diligenti & examinatione Doctorum. In talibus quippe plurima reperimus aut falsa aut male explicata, erroris materiam præbentia simplicibus, quamquam in multis divina altissima sint.*

1°. M. B a traduit le mot *Doctorum Docteurs* ; c'est apparemment parce qu'il est Docteur : c'est une faute, il faut traduire *Doctes*, *Sçavans.*

2°. Il a traduit *in talibus*, *dans ces œuvres singuliéres* : c'est une plus grande faute ; le substantif auquel *talibus* a rapport, c'est *idiota*, *des hommes simples* ; ainsi il faut traduire, *dans de telles personnes*, ou plûtôt, dans ce que disent ou écrivent de telles personnes.

3°. M. B. traduit le mot de *sint* par celui de *paroissent.* Il faut traduire, *quoiqu'il s'y trouve beaucoup de choses divines & très-élevées.* Et comme M. B. est malheureux toutes les fois qu'il fait de ces sortes de fautes, & qu'il se rencontre toujours quelque chose dans les Auteurs qu'il falsifie qui aggrave son tort ; c'est que Gerson donne pour exemple Cassien & S. Jean Climaque. Or on ne prétendra pas assurément que Gerson ait crû que ce qu'il y a de grand & de divin dans ces deux Auteurs, ne le soit qu'en apparence.

Il est facile de se faire une Tradition où l'on trouve ce que l'on veut, quand on ne craint pas de faire de pareilles falsifications M. B. trouvera bon, s'il lui plaît, que je lui enléve ce passage, & que je le place parmi ceux ausquels il aura à répondre.]

Tradition des Problêmes.

PRobl. Le célébre Tostat examinant dans son Commentaire sur le chap. 8. de S. Matthieu, les divers effets prodigieux que le démon peut opérer dans les hommes, & les marques par lesquelles on peut reconnoître son opération, en distingue cinq principales. » La premiere, » quand celui qui parle, parle » une Langue qu'il ne sçavoit » pas: par exemple si un homme » du commun & sans Lettres par» loit très-purement & sans hé» siter, la Langue Hébraïque » dont il n'avoit auparavant nul» le connoissance. 2°. Quand un » homme fait dans sa Langue » naturelle des discours sur des » matieres très-relevées & très» sublimes, qui lui étoient par» faitement inconnues. 3°. Lors» que ces personnes rendues à » elles-mêmes & faisant un li» bre usage de leur esprit, ne » peuvent après l'accès qui les a » agitées, ni répéter ce qu'elles » disoient alors, ni répondre aux » questions qu'on leur fait à ce » sujet. 4°. Quand ces mêmes » personnes disent des choses si » sécrétes, que ni elles, ni cel» les qui les entendent n'en ont » aucune connoissance, & que » de plus on ne peut les sçavoir » par aucune voye naturelle. » 5°. Quand il n'est pas au pou» voir de celui qui parle, où de » parler ou de se taire.

Les Rituels donnent communément ces marques, pour juger de la présence & de la possession du démon dans les personnes qu'on présente aux exorcismes de l'Eglise. Et pour ne citer ici que le Rituel de Paris: » Les » marques de la possession, y » est-il dit, sont 1°. De parler » ou d'entendre une Langue in» connue, particuliérement si » ce sont de longs discours qui » ne peuvent avoir été prévûs. » 2°. De découvrir des choses » sécretes & cachées, & ce qui

Essai de Tradition.

TOstat sur le ch. 11. des Nomb. quest. 55. » Quel» qu'un pourra faire cette question: puisque ces » deux hommes (Eldad & Medad) ne voulurent » point par humilité se présenter devant le Taberna» cle, pour voir si l'esprit prophétique ne se repo» seroit point sur eux, ou si on ne les choisiroit point » comme les autres pour juger le peuple: pourquoi » lorsque l'esprit prophétique reposa sur eux, la mê» me humilité ne les engagea-t'elle pas à se taire, » pour empêcher qu'on ne reconnût à cette marque » qu'on devoit les établir pour être juges du peuple? » Il faut répondre que, quand même on supposeroit » qu'ils n'eussent pas voulu parler, l'esprit de Dieu » s'étant saisi d'eux, ils ne l'auroient pas pû; parce » que l'esprit prophétique peut forcer un homme à » parler malgré lui; *quia spiritus propheticus movet hominem invitum ad loquendum.* . . Et non-seulement » Dieu les força de parler, parce qu'il convient en » général à l'esprit prophétique de pouvoir y forcer, » mais il le fit encore, parce qu'il vouloit les élever » à la qualité de Juges; & ils ne l'auroient pas été » s'ils se fussent tûs. Dieu donc les força de parler.

Le même sur le ch. 12. des Nomb. quest. 35. » Il faut » remarquer qu'il est nécessaire pour être Prophéte, » d'avoir l'intelligence de ce qu'on prophétise; selon » ce qui est dit dans Daniel, *on a besoin d'intelligence dans les visions.* Si donc Dieu présente à l'esprit de » quelqu'un des images ou des figures, quoique ces » choses fassent partie de la prophétie, si cependant » il ne sçait pas ce que ces choses signifient, il n'est » pas Prophéte.

Le même sur le 22. ch. des Nomb. quest. 3. » Or que » quelqu'un soit bon ou mauvais, cela ne fait rien à » la prophétie; parce que la malice n'affecte que la » volonté & l'entendement pratique, & la prophé» tie n'a rapport qu'à l'entendement spéculatif, puis» que c'est une simple connoissance.

[Il est impossible de se tromper plus grossiérement, que l'Auteur des *Vains Efforts* s'est trompé sur cet article de la probité des mœurs par rapport à la prophétie. Il a commencé 1°. Par supposer que les Convulsionnaires commettoient communément des crimes pendant leurs convulsions. 2°. Il a encore supposé que c'étoit une chose si notoire, que nous en convenions tous. Ce sont deux calomnies horribles; mais je ne m'y arrête pas pour le présent. Je n'examine ici que ce qui regarde la Théologie. Il a donc prétendu en conséquence de ces deux fausses suppositions, que nous étions tous des Quietistes; & il fait consister notre Quietisme à soutenir que les Convulsionnaires pourroient recevoir des connoissances prophétiques, pendant qu'ils commettroient de mauvaises actions. Je suis faché de me trouver obligé de relever si souvent des ignorances aussi grossiéres; car je ne sçaurois le faire

faire sans blesser ceux qui s'interessent à la réputation de cet Anonyme. Mais le moyen de dissimuler de si étranges bévûes ? Ce que cet Anonyme prend pour l'erreur des Quiétistes, est une vérité qui appartient à la foi. C'est un dogme certain que les connoissances les plus rélevées ne corrigent point le cœur, & qu'elles peuvent par conséquent se trouver réunies avec des dispositions criminelles. C'est de l'amour de Dieu & non de sa connoissance, dont il s'agit par rapport au Quiétisme ; & cette hérésie consiste à prétendre, que cet amour peut subsister sans altération au milieu des plus grands crimes. L'exemple de Balaam doit suffire pour désabuser notre Anonyme ; sa prophétie est assurément une des plus sublimes : or c'est au milieu de cette prophétie & dans le tems qu'il reçoit les plus hautes connoissances, qu'il donne ce conseil détestable qui devoit attirer la malédiction de Dieu sur tout Israël.]

Le même sur le 23. ch. des Nomb. quest. 4. » Il faut » dire que la corruption de la volonté de Balaam étoit » si grande, qu'elle obscurcissoit entierement l'enten» dement pratique, ensorte qu'il ne rougissoit pas de » mentir en présence de Dieu qui lui parloit ; parce » que la présence de Dieu n'éclairoit que son enten» dement spéculatif ; comme cela est nécessaire par » rapport à tout Prophéte : mais Dieu ne faisoit au» cune impression de grace sur sa volonté pour le ren» dre meilleur, quoique Dieu lui revelât continuel» lement des choses très-sublimes & très-merveil» leuses.

Le même *ibid.* quest. 6. » Dans la supposition que » Dieu avoit défendu à Balaam de maudire le peuple, » si cependant il avoit eu le pouvoir de proférer des » paroles de malédiction, il ne se seroit pas embar» rassé de ce que cela lui étoit défendu. Mais il ne » pouvoit pas en prononcer ; & cela venoit de ce que » Dieu remuoit contre sa volonté les organes de sa » voix, & cependant il ne forçoit point sa volonté : » car Balaam demeuroit le maître de vouloir maudire, » quoiqu'il ne le pût pas ; & ainsi ce n'étoit pas l'acte » de sa volonté que Dieu retenoit, c'étoit uniquement » l'acte de l'énonciation. Or cet acte n'est pas libre en » premier, il ne l'est qu'en vertu du commandement » de la volonté ; c'est pourquoi il peut être forcé... » Et il y avoit cette difference entre le mouvement de » la langue de Balaam & celui de la langue de son » anesse, que la langue de Balaam étoit remuée con» tre sa volonté, lui voyant que c'étoit malgré lui » qu'elle étoit remuée.

» On peut donner une autre explication, sçavoir : » que Dieu dans ce moment fit connoitre clairement à » Balaam, que c'étoit un avantage pour lui de dire ce » qu'il vouloit qu'il dît : c'est-à-dire que Dieu éclaira » surnaturellement pour cet effet en particulier l'en» tendement pratique de Balaam, & lui fit voir évi» demment que rien ne lui étoit plus avantageux pour » le tems présent (que de bénir Israël.) Dans ce cas » Balaam auroit voulu bénir ; mais lorsque l'illustra-

„ se fait dans les lieux éloignés, „ & particuliérement ce qui se „ passe dans l'imagination, ajou„ te le Rituel d'Aleth, de faire „ des efforts & des actions qui „ surpassent les forces naturel„ les de la personne possédée, „ en quelqu'état & en quelque „ maladie qu'elle puisse se trou„ ver.

[*Rép.* M. B. avertit que ce n'est pas pour prouver qu'une œuvre a le démon pour principe, qu'il a allégué ces exemples. *Ce que j'ai voulu faire voir*, dit-il, *c'est qu'une œuvre où l'on entend parler des Langues diverses, peut bien être diabolique.* Si c'est à cela seul que M. B. se réduit, il justifie les plaintes que j'ai faites de ce qu'il a cité ces passages dans sa Tradition : car sa citation suppose qu'on lui conteste que le démon puisse être l'auteur de pareils effets. Oh bien, pour me mettre en droit de retrancher de cette Tradition non-seulement ces deux passages, mais encore ceux qui regardent Saint Antoine & S. Hilarion ; je lui déclare que je ne sçais pas si on peut assigner aucun effet particulier, si on en excepte les miracles, & si on le considére separé de toutes ses circonstances, non-seulement dans toute l'étendue de l'œuvre des convulsions, mais même dans les états extraordinaires des Saints ausquels je l'ai comparée ; je ne connois, dis-je, aucun effet surnaturel que le démon ne puisse imiter par la permission de Dieu, en faisant quelque chose d'approchant. Ainsi ce ne peut être que pour enfler son Recueil par des passages inutiles, qu'il en allégue une multitude, qui n'ont aucun rapport à l'objet de la dispute.]

Probl. Le Cardinal Cajetan *in 2. 2. q. 173. ad. 3.* » Le „ S. Esprit est à la vérité l'au„ teur de l'extâse & de l'alié„ ration des sens, (que cet Auteur distingue de l'aliénation de la raison) qui est requise pour „ la prophétie ; mais il ne peut

„ être l'auteur du désordre qui „ arriveroit soit dans la nature „ de l'homme, soit dans ses „ mœurs. » *Non est autor desordinationis naturæ aut moris.*

[*Rép.* M. B. n'a pas rendu le sens du latin : il faut traduire ; *il n'est pas l'auteur du désordre naturel ou moral* : cette traduction est même plus à l'avantage de M. B. *Dans ses mœurs*, marque une vice volontaire & criminel ; ce dont il ne s'agit pas ici.]

Probl. » D'où il s'ensuit, continue Cajetan, que toute extâse qui est accompagnée d'une » palpitation de cœur sensible, » ne vient point du S. Esprit. Il » s'ensuit de même que le Saint » Esprit ne peut être réputé principe d'une opération prophétique, où la personne en extâse seroit exposée à tomber dans » une nudité entiére, s'il n'y » avoit quelqu'un pour y veiller. » Car c'est là un trait qui renferme tout à la fois un désordre » moral & naturel ; parce que » de tels mouvemens seroient » toujours un dérangement, » quand même cela n'iroit pas » jusqu'à ce dernier excès d'indécence en ce qui blesse le plus » grossiérement la pudeur. C'est » pourquoi il faut observer dans » ces sortes de transports, s'il y » arrive quelque chose contre la » bienséance à l'égard des mouvemens intérieurs ou extérieurs, soit en ce qui est de la » nature, soit en ce qui est des » mœurs. Car alors ce n'est point » un ravissement prophétique, » mais un transport d'infirmité » ou de fiction, ou d'illusion de » Satan, ou un effet naturel qui » vient d'une trop grande application.

[*Rép.* Ce passage de Cajetan a fort peu de rapport aux convulsions. Celles qu'on a vûes au tombeau, n'étoient pas certainement un transport prophétique, ni rien qui en approchât. Il y a eu dans la suite plusieurs Convulsionnaires, & même en assez grand nombre, qui n'ont rien éprouvé de différent. A l'é-

» tion auroit été passée, il auroit commencé à s'affliger d'avoir parlé ainsi, & auroit reconnu que » c'étoit Dieu qui l'auroit déterminé à le vouloir. Or » cela ne s'appelle pas contraindre la volonté, mais » la tromper. Ces deux manieres d'expliquer ce qui » regarde Balaam, sont assez probables : mais la premiere paroît la meilleure ; sçavoir que Balaam sentit pendant qu'il parloit, que c'étoit contre sa volonté qu'il parloit. Et pour lors c'est ainsi qu'on doit » entendre ce que dit l'Ecriture, *je ne peus dire autre » chose que ce que Dieu m'ordonnera*, c'est-à-dire que » ce qu'il fera dire à mes lévres ; comme s'il disoit, » je ne peus les remuer autrement qu'il les remue lui-même.

[Or ce qu'il est très-important de remarquer, c'est que Tostat croyoit que Balaam étoit Prophéte du vrai Dieu.

J'ai rapporté ce sentiment de Tostat dans ma VI. Lettre, & je l'ai cité sur l'autorité de Jansenius, parce que je n'étois pas à portée de consulter Tostat lui-même. Voici la réponse que me fait M. B.

» L'endroit d'où est tiré la citation de Tostat n'étant pas indiqué, il n'a pas été possible de le vérifier : mais en récompense on *a lû* dans le même Tostat dans ses questions sur Balaam, & on y a trouvé tout le contraire établi bien nettement & solidement prouvé. Dieu détermina, dit Tostat, l'entendement pratique de Balaam à juger qu'il étoit » bon & à propos de ne pas maudire les Israëlites, & » il inclina sa volonté à le vouloir ainsi. Balaam donc » en cette occasion ne prophétisoit pas le bien d'Israël malgré lui, mais volontairement, Dieu faisant » impression sur lui pour qu'il le voulût. *Deus movit » intellectum practicum Balaam ad judicandum bonum » esse quod non malediceret Israëlitis, & voluntatem ejus » ad hoc volendum... Unde non dicebat hic Balaam bonum invitus, sed voluntarius... Deo movente eum ad » hoc.* On ne peut desirer rien de plus formel & de » plus clair. Ceci en bonne Logique vaudra bien un » passage cité en l'air. Supposé cependant que le passage de M. P. fût veritablement de Tostat, il ne » seroit pas impossible de le ramener au sens du nôtre.

Je suis fâché de le dire : mais l'infidelité que M. B. commet ici, est de même nature que celle où il est tombé par rapport au passage de S. Augustin, dont il a retranché deux lignes du milieu, quoiqu'il eût dit qu'il alloit le donner entier. Il est nécessaire d'avertir M. B. que ces sortes d'infidelitez pourroient le rendre suspect de mauvaise foi. Je souhaite de tout mon cœur qu'il soit innocent, & qu'il puisse rejetter des fautes aussi grossiéres sur le peu d'exactitude & de capacité de ceux, qu'il charge de lui fournir ses passages. Il a un intérêt essentiel à se justifier & à faire voir comment il a pû tomber par hazard dans des méprises, qu'il ne paroît pas possible de regarder autrement que comme des fautes commises de dessein prémedité. La maniere dont M. B. a tourné tout cet endroit, a je

ne sçais quoi de suspect. *On a lû dans Tostat* ; il semble que M. B. n'ose dire que c'est lui qui a lû. *On a lû*, cela est vrai ; mais on a lû aussi ce qu'on supprime, & ce qui marque avec la plus grande évidence que Tostat a crû que Balaam a parlé malgré lui les deux premieres fois qu'il a béni Israël. Ce que M. B. ajoute, dénote encore davantage de l'embarras : *supposé cependant*, dit-il, *que le passage de M. P. fût véritablement de Tostat*, &c. Je laisse au public à juger du tort de M. B. & à Messieurs ses Confreres le soin de l'engager à le réparer. Voici ce dont il s'agit.

Balaam a béni le peuple d'Israël à trois differentes reprises, dont les deux premieres sont rapportées, dans le 23. chapitre des Nombres. Tostat prétend que Balaam fut forcé ces deux premieres fois de prononcer ses bénédictions malgré lui. Et c'est des questions qu'il propose sur ce ch. 23. que j'ai tiré tout ce que j'ai rapporté de sa doctrine. Tostat croit au contraire que ce Prophéte se détermina enfin librement à benir Israël, & il se fonde sur ce que dit l'Ecriture, que *Balaam voyant que le Seigneur vouloit qu'il bénît Israël, il n'alla plus comme auparavant chercher à faire ses augures.*

» On pourra demander, dit Tostat, comment Ba-
» laam connut que Dieu vouloit qu'il benit Israël.

» Quelqu'un pourroit répondre qu'il le connut par » ce qui lui étoit arrivé les deux premieres fois : car » dans chacune il s'étoit efforcé de maudire, & *il* » *n'avoit pû* : & ainsi il aura crû qu'il n'étoit pas en » son pouvoir de maudire. Mais cette réponse n'est » pas solide : il faut dire, comme on l'a dit plus haut, » que Dieu éclairoit (les deux premieres fois) l'en- » tendement spéculatif de Balaam, mais qu'il n'é- » clairoit pas son entendement pratique ou sa volon- » té : c'est pourquoi, quoiqu'il connût ce que Dieu » vouloit, il n'étoit pas porté à le faire. Mais pour » cette troisiéme fois, *nunc autem*, Dieu déter- » mina.

M. B. a supprimé tout ce commencement, & a rapporté ce qui suit absolument, comme si on devoit l'entendre de toute la prophétie de Balaam, & non pas seulement de la derniere fois que Balaam benit le peuple.

» Dieu determina, selon Tostat, dit M. B. l'enten- » dement pratique de Balaam à juger qu'il étoit bon » & à propos de ne pas maudire les Israëlites, & il » inclina sa volonté à le vouloir ainsi. Balaam donc » en cette occasion ne prophétisoit pas le bien d'If- » raël malgré lui, mais volontairement ; Dieu fai- » sant impression sur lui pour qu'il le voulût. « (M. B. s'arrête encore là & supprime encore ce qui suit immédiatement.)

» Car si Dieu, continue Tostat, avoit voulu dès le » commencement remuer l'entendement pratique de » Balaam & sa volonté, comme il le fait à présent, » il ne se seroit jamais efforcé de maudire. *Il n'alla plus* » *comme auparavant chercher à faire ses augures* ; c'est- » à-dire, que Balaam n'alla pas pour lors, *nunc*, com-

gard des autres, il y en a eu qui ont eu ces mêmes convulsions pendant certains intervales ; mais ce n'étoit ordinairement qu'après que ces agitations étoient passées, qu'ils prononçoient leurs discours, & qu'ils le faisoient avec toute la dignité qui conviendroit à des personnes que l'esprit de Dieu feroit parler. Il y en a eu une troisiéme classe, en qui on n'a rien remarqué qui ne fût dans l'exacte bienséance.

A l'égard de ce que dit Cajetan, qu'une palpitation de cœur sensible est une marque que l'extâse ne vient point du S. Esprit, c'est une de ces régles qui souffrent des exceptions. Comme je crois que Cajetan avoit plus d'expérience que moi, je m'en rapporte volontiers à son sentiment pour ce qui arrive communément. Mais je rapporterai dans la suite l'exemple de S. Philippe de Neri, qui fait voir bien clairement que cela n'arrive pas toujours.]

Probl. Le même, *ibid.* » Les » vrais Prophétes ne parlent » point dans le trouble de la rai- » son, ni dans un état de vio- » lence, comme si quelqu'un les » poussoit & qu'un autre parlât » par leur bouche, comme il ar- » rive dans les possedés ; mais » ils prononcent leurs discours » avec délibération, avec un » sens rassis, avec l'intelligence » de ce qu'ils ont vû ou de ce » qu'ils disent. D'où il est clair » que ceux-là ne sont point de » vrais Prophétes, qui parlent » dans ces sortes de transports, » & qui ne sçachant point ensuite » ce qu'ils ont vû, s'en rappor- » tent à ce qu'ils ont dit dans » leurs extâses, soit ceux qui di- » sent tout ce qu'ils voyent, soit » de leur bon gré, soit malgré » eux. (*Velint, nolint*, n'est pas » bien rendu, mais n'importe.) » En effet il seroit très-indécent » que des personnes qui daignent » instruire & éclairer pour l'é- » dification de l'Eglise, fussent » placées dans une situation si » peu stante & une contenance si

» déraisonnable, pour prononcer les oracles de la Sagesse » éternelle. On voit encore par là » que ceux qui durant une extâse » parlent en la personne de J. C. » comme s'ils ne parloient pas » de leur propre mouvement, » mais comme si le Sauveur les » forçoit à parler, ou sont trompés, ou veulent tromper. Et » néanmoins le monde qui est fou » les admire, adore leurs actions, » & le personnage qu'ils jouent, » ne faisant pas réflexion que les » esprits des Prophétes sont soumis aux Prophétes quant à l'énonciation & à la déclaration » de la prophétie.

[*Rép.* 1°. Les extâses des Convulsionnaires ne ressemblent point à des accès de folie. 2°. Ils ne parlent point comme si quelqu'un les poussoit à parler & qu'un autre parlât par leur bouche; ils parlent comme naturellement, & même ordinairement avec beaucoup de dignité. 3°. Ils ne parlent point en la personne de J. C. comme s'ils ne parloient pas de leur propre mouvement, mais comme si le Sauveur les forçoit à parler. Ainsi tous ces caractéres réprouvés par le Cardinal Cajetan ne leur conviennent point. A l'égard du surplus de ce qui se trouve dans ce passage, sçavoir, si l'on peut parler par l'Esprit de Dieu lorsqu'on est en extâse, je l'ai prouvé par des autoritez précises & en très-grand nombre; & on le prouvera de nouveau par celle des Papes, & par les Vies

» me il avoit fait les deux autres fois, car il alloit à » chacune pour faire ses augures; mais cette fois il » n'y alla pas, *hic autem non ivit:* & lorsqu'il y alloit » les autres fois, Dieu venoit à sa rencontre & lui » mettoit dans la bouche les paroles de la prophétie » & le forçoit à parler, *cogens loqui.* (a)

Une question plus difficile à résoudre que toutes celles que Tostat propose sur Balaam, c'est comment un honnête homme comme M. B. ait pû jouer tout ce manége, comment il a pû détacher de toute cette suite un morceau séparé, dans le dessein de faire entendre que Tostat a dit de la prophétie de Balaam toute entiére, ce que Tostat ne dit que de la troisiéme partie, qu'il l'avoit prononcée librement; comment enfin il a pû dire, qu'*il n'avoit pas été possible de vérifier* ce que j'avois rapporté de Tostat sur la foi de Jansenius, que Balaam avoit béni le peuple forcément & malgré lui.]

Le même sur le 13. chap. du Deuter. Quest. 1. *S'il s'éleve au milieu de vous un Prophéte, &c.* » Il peut arriver qu'un Prophéte dise faux, & que Dieu fasse un » miracle à sa priére. Mais il faut ici user de distinction; car, ou le Prophéte dit quelque chose de vrai » en y mêlant du faux, ou tout ce qu'il dit est faux. » Si tout ce qu'il dit est faux, il ne peut pas arriver » que Dieu fasse un miracle pour autoriser cette fausseté. S'il mêle le vrai avec le faux, il faut encore » distinguer; car, ou il dit ainsi le vrai & le faux avant » l'opération du miracle, ou il dit vrai, après quoi il » opére le miracle, & ensuite il dit faux. Dans le premier cas il est impossible que Dieu fasse de miracle » pour confirmer le vrai & le faux mêlés ensemble: » mais dans le second cas, il peut arriver qu'un Prophéte dise la vérité, qu'il la confirme par un miracle, & qu'ensuite il mêle le faux à ce qu'il a dit... » Car le miracle ne sert à confirmer que ce qu'on a dit » avant que de l'opérer; & non ce qu'on peut dire » dans la suite.

[On voit par cette question que se propose Tostat & par la solution qu'il y donne, qu'il regardoit comme une chose indubitable, que ceux qui reçoivent des inspirations divines peuvent y mêler du faux, &

(a) *Sed quæretur quomodo Balaam vidit, quod placebat Deo, ut benediceret Israëli. Respondebit aliquis, quod cognoverat ex duabus vicibus superioribus: nam in quâlibet earum conatus est maledicere, & non potuit, ideo sic existimavit jam futurum, quod nunquam posset maledicere. Sed hoc non stat .... Respondendum est secundùm quod fuit dictum in superioribus, quod Deus per lumen propheticum illustrabat intellectum speculativum Balaam, sed non intellectum practicum, aut voluntatem; ideo quamquam cognosceret quid Deus vellet, tamen non inclinabatur ad faciendum illud. Nunc autem* Deus movit intellectum practicum Balaam, sed judicandum bonum esse quod non malediceret Israëlitis, & voluntate in ejus ad hoc volendum ... Unde non dicebat hic Balaam bonum invitus, sed voluntarius ..., Deo movente eum ad hoc. *Si autem à principio Deus voluisset movere ejus practicum intellectum & voluntatem, sicut nunc movit, nunquam conatus fuisset maledicere.* Nequaquam abiit, ut ante perrexerat, ut augurium quæreret: *id est non abiit Balaam nunc ad inquirendum augurium, sicut ante perrexerat, id est sicut fecerat aliis duabus vicibus. Nam in qualibet earum ibat inquirendum augurium: hic autem non ivit, & cum iret in aliis vicibus, occurrebat ei Deus ponens verbum prophetiæ in ore ejus, & cogens loqui.*

qu'il

qu'il n'y a qu'une seule chose qu'il croit qui soit impossible, c'est que jamais Dieu puisse rien faire pour confirmer l'erreur.]

Le même sur le ch. 10. du 1. Liv. des Rois, Quest. 7. » On peut demander si, lorsque Saül arriva à la colline que lui avoit marquée Samuel, il auroit été forcé de prophétiser, en cas qu'il ne l'eût pas voulu. » Il faut dire que s'il n'avoit pas voulu prophétiser, » il auroit péché, parce qu'il n'auroit pas obéi à la » volonté de Dieu, & outre cela il auroit été obligé » de prophétiser malgré lui. Car de même que Dieu » par la lumiére prophétique éclaire notre entende» ment malgré nous, il peut aussi remuer nos lévres » pour nous obliger de publier les choses que nous con» noissons, comme on le voit par l'exemple de Ba» laam, *qui étoit véritablement Prophéte* quoique mé» chant...., Et de même que ceux qui sont véritable» ment Prophétes, peuvent quelquefois être forcés de » prononcer les choses qui leur sont révélées; ceux » aussi qui ne sont pas proprement Prophétes, mais » qu'on appelle Prophétes, parce qu'ils prononcent » les louanges de Dieu, sont quelquefois contraints » de dire les choses qu'ils ont conçûes.

Le même sur le ch. 19. du 1. L. des Rois, Quest. 39. ,, Il faut dire que l'Esprit prophétique ne prive pas les ,, Prophétes de tout sentiment, si ce n'est qu'il se sai- ,, sisse de quelqu'un pour le punir, & c'est ce qui n'ar- ,, rivera jamais qu'aux Prophétes qui sont méchans. ,, Et c'est dans cet état qu'étoit peut-être Balaam, ,, qui étoit très-méchant: ou bien cela arrive quand ,, la prophétie est de choses très-élevées, *comme dans* ,, *l'extâse*; car il est nécessaire pour lors qu'on soit pri- ,, vé de tout sentiment. Ce n'étoit donc pas la condi- ,, tion des Prophétes de tomber à terre lorsqu'ils pro- ,, phétisoient; cela arriva à Saül pour sa confusion, ,, afin que lorsqu'il cesseroit de prophétiser, il se vit nud.

Le même, *ibid.* Quest. 69. » A l'égard de ce qu'on ,, objecte au sujet de Saül, il faut dire qu'il y avoit ,, quelque chose qui étoit au-delà de la prophétie. ,, Car la seule chose qui appartient à la prophétie, ,, c'est une illustration qui se fait dans l'entendement ,, du Prophéte par l'Esprit de Dieu, & qui fait qu'il ,, connoit quelque chose qu'il ne connoissoit pas aupa- ,, ravant. L'énonciation de ce qu'il a vû n'appartient ,, pas proprement à la prophétie, mais à la liberté na- ,, turelle du Prophéte. De plus, il faut distinguer deux ,, choses par rapport à Saül: 1°. Dieu éclaira son es- ,, prit, & lui fit comprendre ce qu'il ne comprenoit ,, pas auparavant; 2°. Outre cela Dieu voulut encore ,, le forcer à parler, en remuant les organes de sa voix, ,, & l'obliger à dire ce qu'il ne vouloit pas. Or il n'y a ,, là aucun inconvenient; car tout ce que Dieu a for- ,, mé en nous, est soumis à son pouvoir; & puisque ,, c'est lui qui a formé la langue, il peut la remuer ,, comme il lui plait, même malgré l'opposition de ,, l'homme. Et pourquoi Dieu ne le feroit-il pas, puis- ,, que les démons le font, quoiqu'ils ayent moins de ,, pouvoir, comme on le voit dans les possédés dont

autorisées d'un grand nombre de Saints: & j'explique ce que dit Cajetan de la même maniere que l'a fait Thomas à Jesu qui se l'est objecté & qui y a répondu. On trouvera le passage dans ma IV. Lettre.]

Probl. Le même, *ibid. q.* 175. *ad* 3. » Il y a des actions qui sont » contraires aux regles établies » dans l'Eglise, tant celles qui » sont communes à tout Chrétien, » que celles qui sont propres & » particuliéres à quelque Reli» gion ou autre chose semblable. » Et cette opposition aux regles » ou fait une difformité réelle, » ou elle n'en a que l'apparence. » Dans tous ces différens cas, de » prétendus Prophétes ne doi» vent être ni écoutés, ni auto» risés en aucune façon. On le » prouve par l'autorité & par la » raison; par la raison, qui dicte » que dans la conduite de nos ac» tions il faut toujours préférer » le certain à l'incertain en fait » de bonté & de malice: par » l'autorité, telle que celle de » S. Paul qui après avoir dit, *ne* » *méprisez point la prophétie*, a» joute sur le champ ces trois » avis: *Eprouvez tout: Choisissez* » *ce qui est bon: Eloignez-vous* » *de tout ce qui a apparence de* » *mal.*

[*Rép.* Quand M. B. citera de tels passages, il ne trouvera de ma part ni contradiction, ni interprétation; je les adopte dans toute leur étendue. Je suis si éloigné de dispenser les Convulsionnaires d'aucune regle, que je les y croi plus assujettis que les autres par leur état; parce qu'ils sont plus exposés à l'illusion, & que je croi que l'ordre surnaturel nous étant fort caché & étant fort au-dessus de nos lumiéres, c'est par les effets qu'il produit dans l'ordre commun qu'on en doit juger: & c'est de toutes les regles la plus sûre, & même la seule sûre; toutes les autres me paroissent sujettes à mille exceptions

L'Auteur des Problêmes rapporte ensuite des passages de Saint

te Therese, du Bienheureux Jean de la Croix, de Blosius, de M. Nicole, & de M. Duguet. Comme ces passages ne renferment que des avis généraux pour éviter l'illusion, que tous ces Auteurs reconnoissent être très-commune & très-dangereuse dans les voyes surnaturelles, je ne les rapporterai pas; & c'est uniquement pour abréger que je ne le fais pas, car tous ces passages sont décisifs contre les Consultans. Ils font voir, 1°. que l'illusion, le fanatisme, les abus ne sont point particuliers aux Convulsionnaires, & qu'on auroit le même tort de se servir de ce prétexte pour les condamner tous en conséquence, que si on condamnoit toutes les merveilles des siécles passés; parce que les personnes séduites étoient souvent mêlées avec celles qui étoient réellement favorisées de Dieu par des dons extraordinaires, & étoient souvent en plus grand nombre.]

„ ils remuent la langue, & à qui ils font dire tout ce „ qu'il leur plaît. Il faut donc entendre que Dieu voulut contraindre Saül à prophétiser & à dire ce qu'il „ ne vouloit pas, afin d'empêcher qu'il tuât David, „ comme il le projettoit... Il est certain que les Archers, que ce Prince avoit envoyés, ne vouloient „ pas prophétiser, mais bien plûtôt prendre David, „ comme on leur avoit ordonné: mais Dieu les força „ de prophétiser, pour les empêcher d exécuter ce „ qu'ils vouloient faire.

» Il faut encore faire attention que non-seulement „ Saül fut forcé de prophétiser lorsque l'Esprit de „ Dieu se saisit de lui, mais de plus toute sa disposition fut troublée & changée, ensorte qu'il n'étoit „ plus à lui, & qu'il ne sçavoit plus pourquoi il étoit „ venu... On le voit encore parce qu'il fit des choses „ contrires à sa dignité; car non-seulement il prophetisa, mais il se dépouilla de ses habits, & ainsi dépouillé il prophétisa tout le jour & toute la nuit. „ Or c'est ce qu'il n'auroit pas fait s'il n'avoit pas été „ aliéné de l'esprit: *sed hoc non faceret, nisi satis esset alienatus à mente suâ*.... Il faut donc dire que lorsqu'il n'y a dans les Prophétes que ce qui appartient „ à la qualité de Prophéte, il est en leur pouvoir de „ taire ce qui leur est révélé; ensorte que lorsqu'ils „ auront commencé à le dire, ils peuvent discontinuer avant que de l'avoir dit entiérement. Il peut „ cependant leur arriver des choses par lesquelles ils „ soient forcés non-seulement de dire ce qui leur est „ révélé, mais même de faire & de souffrir beaucoup „ d'autres choses.

Blosius, *Conclave animæ fidelis*, Append. §. 5. p. 620. » Les révélations que je viens „ de rapporter, qui ont été faites aux Saintes Gertrude, Mechtilde, Catherine de „ Sienne & Brigitte, sont connues de toute la terre, & ont été approuvées depuis „ long-tems par un grand nombre de personnes également pieuses & sçavantes. Nos „ Peres les citent communément dans leurs Ecrits & dans leurs Livres. Pendant que la „ Bienheureuse Brigitte vivoit encore, ses révélations furent examinées par de grands „ Evêques & par des Théologiens célébres: & après sa mort le Concile de Bâle chargea des Théologiens distingués par leur piété & par leur science de les examiner de „ nouveau avec un très-grand soin; & tous ont reconnu & ont assuré que c'étoit Dieu „ qui en étoit l'auteur.

» Les révélations de Sainte Gertrude ont été de même examinées avec une très-„ grande application devant & après sa mort par des hommes très sçavans & très-„ éclairés. Il y en a un, qui après avoir lû ces révélations avec un sérieux examen, a „ écrit son jugement en ces termes: *Je pense & je croi que c'est conformément à ce que doit „ inspirer la lumiére divine, que personne de ceux qui sont éclairés par l'Esprit de Dieu, ne „ pourra blâmer ni condamner les choses qui sont contenues dans ce Livre; car elles sont très-„ saintes & conformés à la doctrine de l'Eglise.*

» Il paroît par là combien ceux-là sont éloignés de l'Esprit de Dieu, qui rejettent ces révélations qui viennent de lui, & qui s'en mocquent comme de rêveries de femmelettes. Dieu veuille bien le leur pardonner par les mérites & l'intercession de ces Saintes qui sont ses épouses très-cheres, sur lesquelles il a répandu son „ Esprit avec profusion, & qu'il a éclairées d'une maniere toute particuliére par la „ lumiére de la vérité.

[C'est ainsi que Blosius termine la seconde Partie de son Livre intitulé *Conclave animæ*. Cette seconde Partie n'est presque qu'un Recueil de plusieurs révélations ou visions de ces quatre Saintes, Sainte Gertrude, Sainte Brigitte, Sainte Mechtilde, Sainte Catherine de Sienne, que Blosius rappelle à certains chefs, & dont il se sert pour ap-

puyer plusieurs points de dogme, de morale, de conduite. Il y en a un grand nombre destinés à faire connoître combien la miséricorde de Dieu est grande. Je voudrois qu'il en eût cité quelques-unes de propres à faire respecter sa justice. J'avoue mon incrédulité ; j'ai une teinture de l'esprit des Consultans ; je consens que ce soit à ma confusion, mais je trouve que cet Auteur va un peu trop loin. Je suis persuadé que Dieu avoit part dans ces visions ; mais je voudrois qu'on les admit avec plus de discernement & avec un peu moins d'assurance que ne fait Blosius par rapport à tout ce qui y est contenu.]

Le même, *Instit. spirit. c. 8.* » Il ne faut pas ajouter foi facilement aux visions & aux „ songes ; car le diable trompe aisément ceux qui s'appuyent sur ces choses, qui les dé- „ sirent & qui en font trop de cas. Supposons que pendant dix ans tous les songes & „ toutes les visions qu'on aura eues viennent de Dieu, il peut arriver ensuite que l'esprit „ malin se transfigurant en Ange de lumiere, se mêle dans ces visions, *sese illis admis-* „ *cere poterit*, quand ce ne seroit qu'une seule fois, pour tromper ceux qui ne se tien- „ dront pas sur leur garde.... La plûpart des parfaits & de ceux qui sont singuliére- „ ment amis de Dieu, sont souvent ravis en extâse & ont des visions fort sublimes...., „ mais parce qu'ils sont parfaits, ils ne se reposent sur aucun de ces dons. Pour ceux „ qui sont imparfaits & qui ont des songes & des extâses, dans lesquelles ils voyent des „ choses admirables sous différentes formes & différentes images, ils abusent souvent „ de ces dons ou par la vaine gloire, ou parce qu'ils y prennent un plaisir humain. *At imperfecti quorum nonnulli etiam stuporem & somnum, sive excessum spiritûs interdum incurrunt, miraque in formis atque imaginibus vident, facilè donis Dei vel ad inanem gloriam, vel ad sui oblectationem abutuntur.*

[Ces défauts, quoique grands, ne sont donc pas une raison suffisante pour décider que ceux en qui on les remarque, n'ont pas de vraies révélations. Il faut remarquer de plus ce que dit ici Blosius, que les personnes d'une grande vertu ont très-souvent des révélations. C'est une preuve que ces états extraordinaires étoient très-communs de son tems.]

Le même, *Concl. animæ, part. 2. c. 11.* » De même la très-sainte fille Elizabeth de „ Spalbeck avoit coutume de méditer tous les jours avec une très grande dévotion les „ mystéres de la Passion de N. S. J. C. Pour l'en récompenser, il lui imprima les mar- „ ques de ses cinq playes aux pieds, aux mains & au côté ; ensorte qu'il en sortoit sou- „ vent une grande abondance de sang, comme de playes toutes fraîches ; & cela arri- „ voit particuliérement tous les Vendredis. Cette vierge très-pure étoit ravie en ex- „ tâse reguliérement sept fois par jour ; & elle étoit dans cet état sans sentiment, sans „ mouvement, pas même celui de la respiration ; son corps étoit tellement roide, qu'on „ ne pouvoit en remuer une partie que tout le reste du corps ne suivit.

L'Éditeur de Blosius a ajouté des particularitez de la vie de cette Sainte, que je croi à propos de rapporter. » Toutes les fois qu'elle communioit, elle ne manquoit pas de „ tomber en extâse ; elle tomboit aux sept heures où l'on doit réciter l'Office selon la „ regle de l'Eglise : son corps prenoit une attitude très-surprenante & très-propre à „ inspirer une grande dévotion & une grande componction dans ceux qui la voyoient ; „ il sembloit qu'elle représentoit toute la Passion, non seulement par les sentimens dont „ elle étoit pénétrée intérieurement, mais encore par des signes extérieurs de douleur : „ elle exprimoit par ses gestes également pieux & modestes tout ce que J. C. a souffert ; „ elle représentoit la flagellation, la maniere dont Notre-Seigneur avoit été lié. Dieu „ ayant voulu donner au monde cette nouvelle image de la maniere dont on doit être „ touché de compassion pour ce que J. C. a souffert, il a choisi une vierge humble & „ d'une complexion très-délicate, afin qu'on reconnût qu'un tel état étoit au-dessus „ des forces humaines. « (Cet Auteur en cite un très-grand nombre d'autres, qui font mention de l'état de cette sainte fille, qui tous la regardent comme une grande merveille de la toute-puissance de Dieu. Elle est morte en 1266.)

Le même, *Instit. spirit. Append. 4. seu Apolog. pro Thaulero.* » Henricus Harphius, qui „ étoit un homme rempli de l'Esprit de Dieu dans un très-haut degré, rapporte ce fait „ d'une Abbesse nommée Claire, qui n'étoit occupée que de Dieu seul, recevoit sou- „ vent des lumieres divines ; & il dit que lorsqu'elle recevoit ces faveurs, elle étoit tel- „ lement ravie en Dieu qu'elle perdoit l'usage de ses sens. Il arriva un jour de l'Epipha- „ nie, que son ravissement fut si grand, qu'elle demeura trente jours de suite en extâse

„ dans un oubli parfait de toutes les choses de la terre, sans prendre de nourriture, &
„ sans rien sentir par les organes de son corps. Lorsqu'elle fut revenue à elle, elle eut
„ beaucoup de peine à se rabaisser au soin des choses d'ici bas, & à s'occuper des affai-
„ res temporelles dont elle étoit chargée.

Le Bienheureux Jean de la Croix, *Montée du Mont-Carmel, liv.* 12. *ch.* 11. » Il est ex-
„ pedient à l'ame de rejetter (les visions) de quelque part qu'elles viennent: autre-
„ ment elle donneroit lieu à celles qui sont fausses, & au démon un tel accès, que non-
„ seulement elle recevroit les unes au lieu des autres, mais aussi que celles du diable se
„ multiplieroient tellement que celles de Dieu cesseroient, & qu'il n'y auroit plus rien
„ de Dieu.

Ibid. c. 21. Certains Spirituels s'assurant, comme nous avons dit, & ne faisant pas
» grande réfléxion sur la curiosité dont ils usent par fois pour sçavoir quelque chose par
» voye surnaturelle, pensant que puisque Dieu répond quelquefois à leurs demandes,
» que c'est bien fait, & que sa Majesté y prend plaisir. Je veux bien qu'il soit vrai que
» Dieu leur réponde; ce n'est pas toutefois une bonne procédure; tant s'en faut, cela
» lui déplaît.... La raison de cela est, qu'il n'appartient pas aux créatures de sortir
» des termes que Dieu leur a ordonnés pour leur conduite... Vous me direz peut être:
» Si cela est, pourquoi répond-t'il quelquefois? Je dis que c'est parfois le diable qui
» répond; que si c'est Dieu, il s'accommode à la foiblesse de l'ame.... Outre la diffi-
» culté qu'il y a de ne point faillir ès paroles & visions qui sont de Dieu, il y en a
» d'ordinaire entr'elles plusieurs qui sont du diable.

Ibid. c. 29. » Ces paroles successives arrivent toujours quand l'esprit est recueilli &
„ plongé fort attentivement en quelque considération, & que lui-même par son dis-
„ cours tire une chose d'une autre touchant la matiére qu'il rumine dans sa méditation,
„ & en laquelle il va formant des paroles & des raisons fort à propos avec une telle fa-
„ cilité & une telle distinction, & va raisonnant & découvrant là-dessus des choses
„ qui lui étoient auparavant tellement inconnues, qu'il lui semble que ce n'est pas lui
„ qui fait cela, mais qu'une autre personne lui en discoure intérieurement. Et à la vé-
„ rité il y a grand sujet de le penser; parce qu'il raisonne lui-même avec soi & se ré-
„ pond, comme si c'étoient deux personnes ensemble; & il se passe aucunement de la
„ sorte, car encore que le même esprit fasse cela, si est-ce que le S. Esprit lui aide sou-
„ vent à produire & à former ces conceptions, paroles & vraies raisons. Ainsi il
„ les prononce à soi-même, comme si c'étoit une tierce personne; parce que comme
„ l'entendement est lors recueilli & uni à la vérité de ce qu'il pense, & l'Esprit divin
„ est aussi uni avec lui ... Le S. Esprit, vrai & infaillible Docteur, lui ouvrant la
„ porte & lui communiquant sa lumiere, car cette façon est une de celles par lesquel-
„ les le S. Esprit enseigne; & l'entendement ainsi illuminé & instruit de ce Maître, va
„ formant conjointement ces paroles sur les véritez qui lui sont communiquées, de ma-
„ niere que l'on peut dire que la voix est de Jacob, & les mains sont d'Esaü. Et celui
„ en qui cela se passe ne peut croire autrement, sinon que ces paroles & ces propos
„ sont d'une tierce personne, d'autant qu'il ignore que l'entendement puisse si facile-
„ lement former des paroles sur des conceptions & des véritez qui lui sont aussi com-
„ muniquées d'une tierce personne. Et quoiqu'il soit vrai qu'en cette communication
„ & illustration de l'entendement de soi il n'y a point de tromperie, néanmoins il y
„ en peut avoir, & il y en a souvent ès paroles formelles & raisons que l'entendement
„ forme dessus; d'autant que cette lumiere qui lui est donnée, est par fois si subtile & si
„ spirituelle, que l'entendement n'arrive pas à la posséder & connoitre parfaitement...
„ d'autant que si en ces choses, qui se communiquent surnaturellement & passivement,
„ on fait agir l'habileté de l'entendement ou d'autres puissances, leur maniére trop
„ grossiére ne peut arriver jusques là; & ainsi elle les modifiera, & par conséquent elle
„ les fera varier.

Le Bienheureux Jean d'Avila, *Edit. Franç. Paris* 1662. *c* 17. *p.* 79. » Nous pouvons
„ considérer en ce lieu que, lorsqu'il plait à Dieu de répandre en certaines ames des
„ graces extraordinaires, alors il permet que le démon redouble ses efforts & ses
„ artifices pour aveugler ces ames par de fausses lumieres qu'il leur donne lorsquelles
„ deviennent superbes, & leur faisant accroire que ces éclatantes pensées qui leur vien-
„ nent, sont des inspirations du Ciel. Ce que Dieu, dis-je, permet pour éprouver de
„ toute maniere ceux qui le servent avec une crainte humble & prudente. C'est pour-
quoi

» quoi en ce siécle corrompu, auquel il semble, comme dit S. Jean, que Satan se soit » déchainé, il est besoin d'une double prudence à ceux qui servent Dieu, afin de ne » croire pas facilement à toutes ces choses, & d'une humilité profonde, afin que Dieu » ne les laisse pas tomber dans les filets où le démon s'efforce de les enlasser & de les sé» duire, il faut qu'ils se hâtent de recourir à leurs Directeurs. « (Et *ch.* 51. après avoir fait voir qu'on doit être détaché du vain plaisir de recevoir des révélations, & ne rien omettre pour mériter d'obtenir la grace de discerner si ce sont de vraies ou faulles révélations, il ajoute *p.* 235. & 236.) » Car si nous ne discernons pas les inspirations » pures & simples de l'Esprit de Dieu d'avec les prestiges impures de l'esprit de Satan, » nous commettons un détestable blasphême, & sommes semblables aux Phariliens » qui contredisoient si follement la vérité de Dieu, & attribuoient si misérablement à » la malice du démon tout ce que J. C. opéroit par la vertu du S. Esprit.... *De part & » d'autre le danger est égal*, soit qu'on prenne Dieu pour le diable, ou le diable pour » Dieu. Et il n'y a personne qui ne voye clairement qu'il est de la derniere importance » de ne pas confondre ces choses. Mais s'il est besoin là-dessus d'un grand discerne» ment, ce discernement n'est pas moins difficile que nécessaire: car comme il n'ap» partient pas à tous de prophétiser ou d'opérer de semblables miracles, mais qu'il » n'appartient qu'à ceux-là seulement qui ont reçu ces graces par la volonté du Saint» Esprit; de même il n'appartient qu'à l'esprit humain, quelque grand qu'il puisse » être, *de juger avec certitude* de la différence de ces esprits, à moins qu'il ne s'y trouve » quelque chose qui *contredise visiblement* l'Ecriture, ou qui *combatte manifestement* la » sainte Eglise de Dieu: & pour cela il est toujours besoin de la lumiére du S. Esprit, » qui s'appelle dans les Lettres sacrées *le discernement des esprits.*

[Il n'y a personne qui en lisant ce passage, ne reconnoisse que ce que dit ici d'Avila se trouve dans tous les Livres, & qui ne soit étonné qu'il y ait des Théologiens qui ne veulent pas convenir de principes si évidens. C'est cependant ce que font Messieurs les Consultans. L'ordre surnaturel selon eux, est caractérisé par deux endroits: 1°. il n'y a jamais dans cet ordre de mélange de l'opération de Dieu avec celle du démon: 2°. Il doit y avoir des regles sûres & faciles pour discerner ce que Dieu fait dans cet ordre.]

AUTEURS DES XVII. ET XVIII. SIE'CLES.

Essai de Tradition.

[JE ne mettrai point ici d'extrait du Cardinal Bona. J'en ai donné un très étendu dans ma VI. Lettre contre l'Auteur des Vains Efforts, que je prie qu'on veuille bien comparer avec celui qu'a donné M B. Je suis trop riche en autoritez pour faire reparoitre les mêmes plusieurs fois. Mais pour remplir le vuide que laisse ici le Cardinal Bona que j'ai donné ailleurs, je donnerai un assez long extrait d'un Théologien qui a écrit depuis le Cardinal Bona, & qui fait un très grand cas de son Ouvrage qu'il appelle un *Livre tout d'or.*]

Dominicus à SS. Trinitate Exgeneralis Carmelitarum discalceatorum, Bibliotheca Theologica, lib. 6. sect. 6. c. 2. » Ceux qui sont » enyvrés du divin amour, deviennent des » fous pour le monde & pour les mondains, » ou plûtôt ils font des choses qui sont telles » qu'elles font croire qu'ils sont fous; *fiunt mundo & mundanis insani, sive talia prastant, ob quæ insanire videntur.*

Et *lib. 2. sect. 1. c. 3.* » L'yvresse spiri-

AUTORITEZ DES XVII. ET XVIII. SIE'CLES.

Tradition des Problêmes.

PROB[l]. Le Cardinal Bona vient ensuite aux caractéres qui doivent faire regarder une *œuvre merveilleuse* comme tout-à-fait indigne de Dieu, ou tout au moins comme suspecte.

[*Rep.* J'avertis que le Cardinal Bona ne parle jamais d'œuvre merveilleuse séparément, il réunit toujours ce que Dieu fait, soit de l'ordre ordinaire, soit de l'ordre surnaturel, comme un seul objet auquel il donne les mêmes regles.]

Probl. Il met de ce nombre, 1°. l'aliénation d'esprit: » Montan, dit-il, *c.* 17. *p.* 391. » avoit cette opinion erronée, que les Pro» phétes avoient parlé comme des fous & des » furieux, par des transports qui les met» toient hors d'eux-mêmes, & sans sçavoir » ce qu'ils disoient. Mais, comme l'enseigne » le grand S. Basile, rien n'est plus éloigné » de l'effet que doit produire la présence de » l'Esprit Saint dans un Prophéte, que de » lui faire perdre la raison, en s'emparant de » son ame & le remplissant de sa lumiere; &

» qu'un homme, qui est utile aux autres par » ses discours, n'en tire lui-même aucun » fruit. Quelle apparence y a-t'il que l'Es- » prit de sagesse rende un homme semblable » à un insensé, & que l'esprit d'intelligence » empêche l'ame d'être intelligente? Il est » assez vrai-semblable que la puissance ma- » ligne des démons mette la confusion dans » l'ame des hommes, mais c'est une impiété » que de dire que la présence de l'Esprit de » Dieu ait le même effet.

[*Rép.* Voici ce que le Cardinal Bona ajoute aussi-tôt à la suite de ce passage: *Nous reconnoissons que l'ame dans les visions imaginaires est séparée des sens, mais cette séparation ou cette extâse n'est qu'à l'égard des fonctions naturelles des sens, & ne doit pas priver de l'usage de la raison* Le Cardinal Bona fait cette réflexion uniquement pour empêcher qu'on ne fasse de la condamnation des Montanistes l'usage qu'en font les Consultans, & qu'on ne s'en serve pour condamner indifféremment toutes les extâses. Le Cardinal Bona ne fait point d'attention si les Prophêtes des Montanistes parloient ou ne parloient pas en extâse, mais uniquement sur ce qu'ils perdoient la raison, & que leurs extâses paroissoient comme des accès de folie.]

Probl. Le même, *c.* 17. *p.* 412. » Les faux » Prophêtes parlent avec une ame agitée... » mais ceux qui sont poussés par l'esprit de » Dieu, racontent ce qu'ils ont reçu de lui » d'une maniere paisible, humble & modes- » te; parce qu'ils sont instruits par la Sagesse » divine, dans laquelle il y a un esprit d'in- » telligence qui est saint... doux, ce qui lui » fait dire, *c.* 20. *p.* 529. qu'il faut exami- » ner quel est l'abord de la révélation, si » elle cause de l'émotion & du trouble, ou si » elle arrive paisiblement & tranquillement.

[*Rép.* C'est vraiment ici une de ces regles équivoques qui souffrent une multitude d'exceptions; car il y a dans l'Ecriture & dans les Auteurs un grand nombre d'exemples de saints personnages, qui ont été troublés des apparitions des Anges: il y en a aussi un grand nombre du contraire.]

Probl. Le même, *c.* 17. *p.* 401. » La vérité » est la premiére & la principale marque du » vrai Prophête; car on ne doit estimer vé- » ritable que celui qui ne dit rien que de vrai, » & faux celui qui ne dit que des mensonges. Il cite sur cela l'endroit du Deuteronome: il suppose ensuite que le faux Prophête peut dire des choses véritables; & il explique comment cela se peut faire, en disant qu'il y a plusieurs choses qui sont cachées & éloignées de la pensée de quelques hommes, qui

» tuelle ou mystique est celle par laquelle » ceux qui en sont épris font beaucoup de » choses qui sont hors de l'ordre commun, » *quæ insolens quid habent;* soit que cela » provienne d'un excès d'amour, soit de » quelqu'autre disposition. Car de même » que ceux qui sont dans l'yvresse ordinai- » re font & disent beaucoup de choses qui » s'éloignent de la droite raison, de même » aussi ceux que l'Epoux céleste a intro- » duit dans le sellier de l'union parfaite, » qu'il a rempli de la ferveur de l'esprit, » peuvent très-bien être regardés comme » des personnes yvres mystiquement, puis- » qu'ils font beaucoup de choses qui les » font regarder par ceux qui ont des yeux » de chair, comme étant aliénés de l'es- » prit & des sens: *cum multa operentur, ob qua interdum oculis carneis alienati à mente ac sensu videntur, congruè mystici ebrii appellari possunt.*

Et *lib.* 7. *sect.* 7. *c.* 4. Sainte Thérese parle ainsi des extâses divines: » *L'ame,* » dit-elle, *lorsqu'elle est rendue à elle-même* » *après le ravissement, ne peut rien rapporter* » *aux autres de ce qu'elle a vû, ni même s'en* » *souvenir que d'une maniere confuse & géné-* » *rale....* Les suites du ravissement par » rapport au corps, sont la langueur, une » certaine debilité, la tristesse, la mai- » greur, l'éloignement pour toute nourri- » ture corporelle, l'impuissance de faire » usage de ses membres & de ses sens, une » roideur dans tout le corps, & même bien » plus, lorsque l'ame est appliquée à la » contemplation & que l'amour s'enflam- » me, il agite fortement toutes les parties » du corps par sa violence, *suâque sacrâ* » *violentiâ totum corpus concutere....* Dans » les personnes ravies on voit souvent que » le corps s'éleve, qu'il s'abaisse, qu'il reste » immobile, qu'il devient tout d'un coup » pâle, qu'il se couvre de rougeur, & qu'il » éprouve beaucoup d'autres mouvemens » semblables, qui sont cependant très-dif- » férens de ce qu'on voit quelquefois dans » les fanatiques & les possédés. Car ceux- » ci dans leur ravissement font souvent des » gestes & des mouvemens indécens, *móti-* » *bus indecoris sæpe rapiuntur;* ils pronon- » cent des paroles inutiles, confuses; au » lieu que tout ce qui vient du S. Esprit » dans les mystiques ne respire que la gra- » vité, la décence & la modestie.

[La différence comme l'on voit selon ce Théologien, entre les extâses divines & les extâses diaboliques, ne consiste pas en ce qu'on parle dans les unes & qu'on ne

parle pas dans les autres ; mais uniquement en ce que les possédés disent *inutilia*, *confusa & indiscreta*, au lieu que dans les extâses qui viennent de l'Esprit de Dieu, on ne dit rien que de grave, de convenable & de saint.]

Ibid. c. 5. » C'est avec beaucoup de raison que S. Grégoire dit que *quelquefois les saints Prophétes disent par leur propre esprit des choses qu'ils s'imaginent dire par l'Esprit de Dieu.* Et c'est de cette maniére qu'on peut peut-être dire que quelques hommes & même de saintes femmes ont été trompés: ce qui fait qu'on trouve dans leurs Ecrits quelques révélations qui se contredisent, & qu'on peut croire qui ne venoient que de leur propre esprit, & qu'ils croyoient cependant venir de celui de Dieu... Il faut remarquer que le jugement par lequel on discerne les esprits, soit que ce soit par le don d'une grace spéciale qu'on fasse ce discernement, ou par le moyen de la science & de l'art, n'est jamais pleinement assuré, si on n'a pas une révélation expresse. C'est ce qui fait que celui qui discerne les esprits de cette maniere, n'est pas certain que ce soit Dieu qui le pousse à juger ainsi : & il arrive quelquefois que non-seulement le jugement qu'il porte n'est pas certain, mais même qu'il se peut tromper. Comme cependant Dieu ne pousse jamais par un instinct spécial qu'à des choses qui sont réellement vraies & certaines, on peut dire que ce jugement est infaillible du côté du principe qui pousse à le porter, & par conséquent qu'il est *materiellement certain*, quoiqu'il n'y ait point de certitude formelle dans celui qui porte ce jugement, parce qu'il ignore ou qu'il doute si ce jugement procéde en effet de la direction du Saint-Esprit.

[Il faut bien remarquer cette distinction, parce qu'elle renferme le principe dont on doit se servir pour expliquer ce que dit Gerson, que *toute révélation divine doit être vraye dans toutes ses circonstances.*]

Ibid. » Il faut encore remarquer que toute grace gratuite peut se trouver dans les méchans, parce que ces sortes de graces n'ont pas pour fin principale & intrinséque la sanctification de ceux qui les reçoivent, & qu'elles sont accordées pour l'utilité & l'édification des autres.

Ibid. c. 6. » Il est certain tant par l'Ecriture que par l'Histoire de l'Eglise, que l'Esprit de Dieu porte quelquefois à faire ne surpassent point la connoissance des démons, & qui peuvent par conséquent les donner à leurs Prophétes, pour s'acquérir du crédit par la révélation de ces choses, & tromper ceux qui ne sont pas assez sur leurs gardes.

[*Rép.* M. B ne rapporte pas que le Cardinal Bona avoit dit plus haut qu'on ne doit entendre cette regle que d'une révélation expresse ; *parce que l'esprit d'un Prophéte est instruit de Dieu, ou par une révélation expresse, ou par une inspiration cachée.* Or, dit le Cardinal Bona, *il y a une notable différence entre ces deux manieres ... Lorsqu'un Prophéte parle par un instinct qui lui vient, il se peut faire que ce qu'il pense être une suggestion de l'esprit de Dieu, n'est qu'une suggestion de son propre esprit*, & ainsi qu'il se trompe.]

Probl. Le même, *c. 17. p. 413.* ». La fin de la prophétie, (& cela se doit dire de toute œuvre merveilleuse) qui doit être l'utilité publique & l'édification particuliére des Fidéles... Si donc quelqu'un fait des prédictions inutiles, dit des choses frivoles, des folies pleines de mensonges, s'il dit des choses curieuses & vaines, &c. c'est un faux Prophéte. « Il dit plus haut *c. 11 p. 238.* » Des manieres d'agir de bêtes sauvages, des grimaces affreuses, des cris avec des hurlemens épouvantables, une immobilité & une insensibilité de membres, une cessation des fonctions de la vie, une agitation violente, & autres impressions semblables, sont des signes de la présence du démon dans les corps, dont la plûpart cependant n'en donnent que des soupçons legers & des doutes. Les marques extérieures dont on tire les plus fortes conjectures, sont les actions tout-à fait extraordinaires, comme de se jetter dans le feu ou dans l'eau, s'efforcer de s'ôter la vie en s'étranglant & se précipitant, porter des fardeaux dont la pésanteur excéde les forces naturelles, proférer des blasphêmes. D'autres signes encore plus forts & presque certains, sont de parler des Langues étrangeres qu'on n'a jamais apprises, de lire.... de chanter en musique, sans sans avoir jamais rien appris de ces choses; discourir des sujets les plus rélevés, sans en avoir jamais été instruit ; découvrir ce qui est caché, lorsqu'il est tellement inconnu, qu'on ne peut le sçavoir par aucune subtilité de l'esprit, ou par aucune industrie humaine.... dire des choses qui se font aux lieux les plus éloignés, dans le moment même qu'elles arrivent. « Voilà sans sans doute de beaux caractéres, mais

presque certains, selon le Cardinal Bona, de la présence & de l'opération du démon.

[*Rép*. En vérité M. B. n'y pense pas. Il est dit au contraire de la plûpart de ces caractéres dans la Consultation, qu'on n'hésiteroit pas à les regarder comme des marques d'une œuvre surnaturelle & toute divine, si on les consideroit seuls. C'est une méprise de la part de l'Auteur, il n'a pas pris la pensée du Cardinal Bona. Ce qui m'étonne, c'est qu'il n'ait pas conçu quelque défiance qu'il ne prenoit pas son sens, en voyant que ce Cardinal dit dans ce même endroit, ce que l'Auteur a lui-même rapporté, que des manieres d'agir de bêtes sauvages, des grimaces affreuses &c. sont à la vérité des signes de la présence du démon dans les corps, dont la plûpart n'en donnent que des soupçons & des doutes. Quelle apparence, lorsqu'on compare ces derniers caractéres aux premiers, de regarder ceux-ci, qui sont si horribles, seulement comme des signes legers de la présence du démon, & de regarder les premiers, qui sont si beaux, comme des marques presque certaines de son opération? C'est que dans cet endroit le Cardinal Bona ne donne pas ces marques pour discerner si une œuvre vient de Dieu ou du démon. Il parle des possédés, & il donne ces signes pour les discerner des phrénetiques: or il est vrai que lorsqu'on est sûr qu'une personne est l'un & l'autre, & qu'on hésite sur lequel des deux, les premiers signes sont décisifs, & les derniers ne le sont pas; parce qu'il ne s'agit dans ce cas que de s'assurer si l'état est surnaturel, afin de ne pas faire les exorcismes sur des personnes qui seroient simplement malades.

J'avois fait remarquer cette méprise dans ma XIII. Lettre. M. B n'a pas eu le courage de rendre honneur à la vérité; il n'a pas voulu convenir qu'il s'étoit trompé, il a mieux aimé dire que je lui imputois ce qu'il n'avoit pas dit, quoiqu'il l'ait dit dans les termes les plus précis. *On veut*, dit-il, *que je retranche de notre Tradition un passage du Cardinal Bona & un autre de Tostat qu'on suppose que j'ai mal pris. Je n'ai garde de faire le retranchement & d'avouer la faute. Ce que j'ai voulu faire voir, c'est qu'une œuvre où on entend parler des Langues diverses, peut bien être diabolique .... puisqu'il est possible au démon d'opérer ce surprenant phénomene.* (Rép. Succ. p. 103.) A quel dessein ne parle-t-il ici que du don des Langues? Est-ce qu'il continueroit à prétendre que les autres caractéres, qui sont encore plus beaux, *sont cependant des marques presque certaines de l'opération du démon?* Quoi qu'il en soit, il nous ap-

„ des choses surprenantes, singulieres, qui „ sont au-delà de l'ordre ordinaire, & qui „ passent les bornes que nos peres ont posées; comme il fut ordonné à Isaïe d'aller nud par les rues & par les places de „ la ville; c'est par cette raison qu'il ne „ faut pas condamner tout d'abord ces sortes d'instincts, lorsqu'ils ne portent d'ailleurs à rien qui soit essentiellement mauvais, *nullum aliàs involventes malum*: on „ doit au contraire les regarder comme des „ inspirations & des révélations divines, „ lorsque ceux qui sont poussés à faire des „ choses semblables sont d'une éminente „ sainteté.

» Jusqu'à présent nous avons traité des „ regles principales & des signes par lesquels on doit discerner les véritables inspirations de celles qui sont fausses & „ diaboliques: & quoique chacune de ces „ regles prise en particulier ne soit pas suffisante pour faire ce discernement, cependant toutes ensemble étant réunies, „ peuvent procurer une certitude morale, „ telle qu'il soit difficile de s'y tromper, „ si on apporte beaucoup d'attention à cet „ examen.

[Ce Théologien prétend que toutes les regles qu'il a données prises ensemble & réunies, ne peuvent procurer qu'une certitude morale; & M. B. a prétendu que chacune de celles qu'il a rapportées prise séparément étoit immuable & devoit donner une certitude métaphysique.]

Martin Delrio, *Disq. Magic lib.* 4. *q.* 3. *sect.* 1. » Dieu donne quelquefois le don de „ prophétie à des personnes qui ignorent „ qu'elles prophétisent, comme à Caïphe; „ mais pour lors ce n'est que fort improprement qu'on appelle cela prophétie. „ Quelquefois ce don est donné à des personnes malgré elles, comme il a été donné à Saül, selon quelques Interprétes; *Confertur autem aliquando ignaris se prophetare, ut Caipha; sed tunc impropriè vocari Prophetam censuit Augustinus. Interdum quoque confertur hoc donum invitis, ut Saüli juxta quorumdam interpretationem.*

Jacques Quetif, Jacobin de Paris, a donné la Vie de Savonarole composée par J. François Pic de la Mirande; & il a mis à la tête une Préface où il fait l'apologie de Savonarole. Voici ce qu'il y dit: » Ce » n'est point une chose décidée si Savonarole a reçu le don de prophétie, ou s'il » se l'est attribué sans l'avoir, & si on doit » le mettre au nombre des Prophétes. Je ne » dis pas au nombre de ceux dont les Ecrits » sont

» sont mis au rang des Ecritures canoni- » ques, & qui sont reconnus tant dans l'an- » cien que dans le nouveau Testament; car » Savonarole lui-même, ni ceux qui le re- » gardent comme Prophéte, ne sont pas » assez stupides pour le mettre de ce nom- » bré; *Num & inter Prophetas ille haud canonicos quidem illos Ecclesiæ veteri novoque Testamento receptos; nec enim ipse, vel qui Prophetam eum habent, adeo stipites, iis ut eum accenseant.* » Il s'agit seulement de sça- » voir si on peut le comparer à ceux qui » autrefois & dans les derniers tems ont » été recommandables par la sainteté de » leur vie, la gloire des miracles, & la » connoissance des choses futures.... Il » n'est pas difficile de répondre aux rai- » sonnemens & aux subtilitez qu'ont em- » ployés Catharin, Delrio, & d'autres pour » rendre ridicules & pour faire rejetter les » prédictions & les révélations de Savo- » narole. Elles le sont déja par Pic, Beni- » venius, Comminæus, Narius & d'autres. » Et puisque sans une décision de l'Eglise, » ou sans une révélation particuliere, per- » sonne ne peut être certain si Savonarole » lorsqu'il a prédit l'avenir, étoit vérita- » blement inspiré par l'esprit de Dieu, ou » trompé par le démon, il me paroît que » ceux qui le mettent avec une si grande » assurance au rang des faux Prophétes & » des imposteurs, sont très-injustes & très- » téméraires. Car les marques pour discer- » ner les véritables révélations des illu- » sions du démon, que Delrio fait valoir » avec tant d'ostentation contre lui, souf- » frent certainement de grandes difficul- » tez, & doivent recevoir des exceptions: *Quas enim in eum tam magnificè Delrius urget divinæ revelationis aut illusionis diabolicæ notæ, suas habere patique difficultates & exceptiones.*

[Il y a deux autres choses très-remar- quables dans ce passage, & qui sont en mê- me tems très-certaines. La premiere, qu'il faudroit être une souche, *stipites*, pour met- tre au rang des Prophétes, comme Isaïe, Jeremie, ceux qui dans les différens tems de l'Eglise ont eu des révélations & ont fait des prédictions, quoiqu'on puisse aussi leur donner le nom de Prophétes. La se- conde, c'est qu'il y a peu de marques déci- sives & qui soient sans exception, pour distinguer les véritables visions des illu- sions du démon, & qu'on ne doit pas con- clure qu'une personne soit sous l'impression du démon, parce qu'elle aura quelqu'une des marques auxquelles les Théologiens prend que dans son langage ces termes, *marques presque certaines de l'opération du démon*, ne signifient autre chose, sinon qu'il est pos- sible absolument que le démon opére une chose.]

Probl. Le Cardinal Bona dit la même cho- se d'impressions sensibles qui se font quel- quefois sur la chair, comme les stigmates, dont il dit en particulier *c. 7. p. 134.* qu'on est assuré par quelques exemples pouvoir être feints par le démon.

Le même Cardinal remarque encore, *c. 19. p. 466.* que » les démons font quelquefois » par leurs enchantemens qu'un corps est vû » par une personne sans que les autres le » voyent.... comme au contraire ils font » qu'un corps est vû de tous, quoiqu'il ne » soit pas un vrai corps.

[*Rép.* Le Cardinal Bona avoit dit la même chose, *p. 465.* des Anges. » Les Théologiens » avec S. Thomas, dit ce Cardinal, estiment » que les Anges sont tout-à-fait incorporels: » & que lorsqu'ils apparoissent aux hommes, » ou ils prennent des corps, ou ils changent » les organes des sens, ou ils présentent des » images qui font paroître les choses autre- » ment qu'elles ne sont en effet.]

Probl. Le même Cardinal avoit dit plus haut que » le démon peut faire une telle il- » lusion aux sens, qu'il fasse appercevoir un » enfant ou de la chair dans la sainte Eu- » charistie, en présentant aux spectateurs » des images qui le trompent.

[*Rép.* M. B. tronque ici le texte du Cardi- nal Bona d'une étrange maniere. Voici ce texte tout entier: » S'il arrive quelquefois » des apparitions extraordinaires & miracu- » leuses dans cet adorable mystére, dont on » rapporte des exemples dans presque tous » les siécles, comme lorsque l'on voit la fi- » gure d'un enfant, ou de la chair & du » sang, il ne faut rien décider témeraire- » ment. Car si l'apparition arrive seulement » de la part de celui qui voit, le changement » ne se faisant que dans ses yeux auxquels ces » figures miraculeuses paroissent, au même » tems que d'autres personnes ne voyent » rien, & sans qu'il arrive aucun change- » ment au Sacrement, il se peut faire que le » démon se mêle dans ces visions, en présen- » tant aux sens des images qui les trom- » pent.]

Probl. Le même, *c. 14. p. 334.* » Ces ad- » mirateurs ne considérent pas que l'esprit » des Prophétes étant soumis aux Prophé- » tes, ils doivent parler avec un esprit libre » & tranquile, & ne sont jamais poussés par » une impétuosité étrangere, ainsi que des

» fanatiques, mais peuvent se taire quand ils » veulent.

[*Rép.* J'ai déja répété cent fois que, selon tous les Théologiens, cela ne doit s'entendre que de l'énonciation prophétique & à l'égard de la réception de la prophétie. L'impression de l'Esprit Saint n'est pas soumise aux Prophétes; & s'ils parlent dans cet état, c'est un effet qui fait partie de la réception de la prophétie, & qui n'est point proprement l'énonciation prophétique, qui ne se fait que lorsque le Prophéte est rendu à lui-même: & si pour lors il ne reçoit pas une nouvelle lumiere qui lui fasse porter un jugement assuré sur tout ce qu'il a vû, & qui le mette en état d'en assurer les autres en conversant avec eux avec une pleine liberté, il n'est pas Prophéte, quand même l'impression qu'il auroit reçûe seroit véritable. Pharaon, Nabuchodonosor n'étoient pas Prophétes.]

Probl. Le même, *c. 20. p. 493.* » Puisque » l'obligation de la Loi est très-certaine & » très-constante, on doit avoir une certitude » très-évidente qu'on en est dispensé, pour » pouvoir s'en exempter.... Dans la loi de » Grace nous ne voyons point qu'il se soit » fait aucune révélation, par laquelle quel- » que personne ait été dispensée de la loi » commune indépendamment des Prélats de » l'Eglise. «

[*Rép.* Je n'entens pas bien ce que le Cardinal Bona entend lui-même par ces dernieres paroles. Car on voit plusieurs exemples dans l'Histoire, de saintes femmes qui se sont jettées dans des rivieres où elles sont mortes, pour conserver leur chasteté, sans attendre d'être autorisées par les Supérieurs ecclésiastiques.]

Probl. Tous ces signes sont donnés par le Cardinal Bona, comme des signes certains de la présence de l'esprit de malice & de séduction: en voici de douteux & d'équivoques.

[*Rép.* En vérité il faut supposer, pour excuser M. B. qu'il étoit en convulsion lorsqu'il a écrit cet article. Quoi, les stigmates; quoi, voir J. C. dans l'Eucharistie sous la forme d'un enfant; quoi, d'avoir une apparition d'Anges qui ne soit apperçûe que de celui que Dieu veut bien en favoriser; quoi, de découvrir les choses cachées; quoi de si belles & de si grandes choses sont des marques certaines de l'esprit de malice & de séduction! Si M. B. répond à cet Ecrit, (ce que j'ai de la peine à croire) il nous apprendra qu'il a voulu dire seulement que le démon pouvoit contrefaire ces merveilleux effets. Mais ce qui le rend tout-à-fait inexcusable, dise qu'on peut reconnoître son opération: car, selon Gerson, le Cardinal Bona, &, je croi, généralement selon tous les Théologiens, il y en a peu qui ne soient équivoques, & qui ne se trouvent fautives dans quelques cas particuliers.]

M. de S. Cyran étoit dans le même sentiment. L'Auteur des Problêmes a eu l'imprudence d'en donner lui-même la preuve décisive dans un passage de M. Lancelot qu'il a rapporté dans sa Tradition. M. Lancelot parloit un jour à M. de S. Cyran d'un bon pauvre que M. de S. Cyran aimoit & qui avoit des révélations. » Quand » je vins, dit-il, à lui parler de ces ré- » vélations, il leva le siége, & sans pro- » noncer décisivement sur cette matiére, » il se contenta de dire: *Je crois qu'avec les* » *révélations il peut y avoir quelque chose* » *d'humain.*

[Il importe peu que M. de S. Cyran n'ait pas voulu écouter ces révélations; qu'il ne se croyoit pas obligé d'examiner: il n'est question que de sçavoir s'il a cru le mélange possible. Or son sentiment est clair par ce passage.]

M. Nicole, *Lettre 6. tom. 2. Edit. de Liege.* » Il est presque certain, que si tous ceux » qui ont des impressions fausses n'en ont » pas pour cela de véritables, tous ceux » qui en ont de véritables & qui viennent » de Dieu, en ont presque toujours de » fausses qui sont mêlées parmi les vérita- » bles. Ainsi la fausseté reconnue d'une » impression & d'une lumiére particuliere, » ne conclut rien du tout à l'égard des au- » tres. J'ai vû des gens de grande piété & » de grand esprit, très-affectionnés à Sain- » te Thérese, très-persuadés néanmoins » que parmi ses visions & ses révélations » il y en avoit de fausses... Il est bon » d'avoir de ces sortes d'exemples, non » pour mépriser tout ce qui paroît extraor- » dinaire, mais pour demeurer dans les » justes bornes de la vérité & de la raison » .... La retenue que l'on garde, en n'o- » sant pousser les choses jusqu'au dernier » éclaircissement, rend en quelque manie- » re tout incertain; au lieu qu'en appro- » fondissant les choses, si l'on trouve quel- » que mécompte, on trouve aussi des vé- » ritez certaines: en n'approfondissant » rien, tout demeure obscur, incertain & » inutile à l'Eglise. Et je ne sçai s'il est bien » de laisser les choses en cet état. La gran- » de hérésie des derniers tems, c'est l'in- » crédulité. Pourquoi se priver donc des » marques visibles que Dieu donne de sa

» puissance, quand il en donne ? Qui nous » a donné autorité de les anéantir, & d'en » priver l'Eglise ? Et qui nous a dit que » nous voyons si bien toutes les fins que » Dieu peut avoir eues, que nous puissions » dire qu'il faut laisser périr certains mi- » racles ?

La Bible de Sacy sur les Juges, *ch.* 15. *v.* 19. » Plus les moyens dont Dieu s'est » servi dans l'ancienne Loi & dans la nou- » velle pour sauver son peuple & pour éta- » blir son Eglise, paroissent à ces faux Sa- » ges rabaissés & extravagans, plus ils » doivent s'accuser eux-mêmes d'extrava- » gances, & reconnoître la foiblesse de » leur esprit ; puisque les choses les plus » méprisables deviennent toutes-puissan- » tes entre les mains du Tout-puissant ; & » que c'est même pour la confusion de leur » orgueil, qu'il a employé souvent dans » ses plus grands ouvrages ce qui choque » davantage leur foible raisonnement.

Huetius, *Demonst. Evang. prop.* 9. *c.* 171. *n.* 4. *p.* 739. Edit. de Paris 1690. » Il s'en- » suit de là que, quoique l'esprit des vrais » Prophétes soit plus tranquile que celui » des faux Prophétes, il s'échauffe & s'en- » flâme cependant d'une maniere extraor- » dinaire lorsque l'Esprit de Dieu l'agite ; » ce qui fait qu'on ne doit pas exiger la » même construction dans les discours des » Prophétes, la même composition & la » même suite dans les choses que l'on trou- » ve dans les Historiens : *Ex his sequitur Prophetarum mentem, etsi pacatior est quam Pseudoprophetarum, Deo tamen agitante, præter morem exardescere, neque ab his eamdem orationis constructionem, & compositionem, connexionemque rerum atque ab Historiis esse expectandam.*

c'est que l'on a vû par rapport à tous ces effets, que le Cardinal Bona commence d'abord par les attribuer à Dieu comme lui étant propres, & qu'il n'accorde au démon que le pouvoir de les imiter, comme il a celui de contrefaire presque tout ce que Dieu fait.

Je ne rapporterai point les signes que M. B. reconnoît lui-même être douteux & équivoques. Comme il ne s'agit à l'égard de ces signes que de leur application, il faudroit entrer dans un détail de faits par rapport aux convulsions, dont il n'est pas question ici.]

Probl. M. de S. Cyran.

[*Rép.* Ce texte qui regarde M. de S. Cyran est si décisif pour le mélange, qu'il appartient à notre Tradition où on peut le voir.]

Probl. M. Nicole, *Traité* 5. *des conduites extraordinaires*, *n.* 4. s'exprime ainsi au sujet des visions. » Quoiqu'il y ait de vraies ,, visions, il est certain néanmoins que la ,, plûpart de celles que certaines personnes ,, croient avoir, ne sont autre chose que des ,, idées vives formées par leur propre esprit, ,, agissant d'une maniere extraordinaire.... ,, La connoissance que ces personnes ont des ,, principes de la religion, leur fait bien dire ,, en général qu'elles ne veulent suivre que ,, Dieu ; mais en particulier elles prennent ,, pour instinct de Dieu toutes ces idées vi- ,, ves & extraordinaires que forme leur ima- ,, gination. Il y a une infinité d'exemples de ,, ces sortes d'illusions, & j'en ai vû un fort ,, remarquable dans la personne d'une De- ,, moiselle, qui ayant assez d'esprit naturel, ,, que la chaleur de son cerveau avoit ex- ,, traordinairement agité, prenoit toutes ses ,, pensées pour des lumieres infaillibles : & ,, ainsi elle décidoit de tout avec une con- ,, fiance effroyable, quoiqu'elle fût extraor- ,, dinairement bornée, qu'elle se trompât ,, souvent, & qu'elle n'eût rien de rare que ,, la fierté avec laquelle elle le disoit.

On peut lire sa Lettre 79. qui est toute entiere sur les voyes & les sentimens extraordinaires : il y rapporte l'exemple d'une fille d'une imagination vive, qui frappée d'abord très-fortement des désordres qui regnoient dans les divers états du Christianisme, se mit à vouloir imiter & rétablir la vie Apostolique des premiers Fidéles. » Ces desirs qui ,, étoient sincéres & accompagnés de quantité de bonnes œuvres, remarque M. Nicole, lui ,, attirerent l'estime des gens de bien : elle éprouva quantité de paroles intérieures qui pa- ,, roissoient admirables ; & elle s'accoutuma tellement à cette conduite, qu'elle ne se con- ,, duisoit plus que par là : & quand le démon eut établi pleinement dans l'esprit de cette fille ,, la créance de ces paroles intérieures, il la porta à dogmatiser.... à réduire toute la vie ,, chrétienne à une charité intérieure indépendante de la foi ... à prétendre diriger les Prê- ,, tres & toutes sortes de personnes ; à avancer de nouvelles opinions & de nouveaux dog- ,, mes ... Ces excès font frémir, conclut M. Nicole, cependant ils ne sont que l'effet d'une ,, attache insensiblement contractée à ces pensées, & à ces paroles intérieures que cette ,, fille croyoit éprouver.

M. Pelisson, *Chimere de Jurieu.* » Cette chimere qui nous fait des Prophétes moitié véri-

,, tables ; moitié faux ; moitié remplis de l'Esprit-Saint, moitié remplis de l'esprit d'er-
,, reur, n'est pas seulement folle, mais impie, & ne va pas à moins que de sapper tous les
,, fondemens de la Religion & de la Foi. M. Jurieu distinguera tant qu'il lui plaira ; mais
,, nous lui dirons toujours que la lumiere & Bélial n'ont rien de commun ; que celui à qui
,, Dieu découvre l'avenir par des visions & des révélations véritables, non-seulement ne
,, ment point en une seule de ses révélations pour dire vrai dans toutes les autres, mais
,, aussi ne va pas plus loin que l'Esprit qui le pousse, & ne court pas après les illusions. La
,, révélation & l'inspiration ont leurs bornes, mais elles retiennent l'esprit dans ces bornes,
,, sans lui permettre de s'égarer ailleurs.

[*Rép.* Il faut convenir que M. B. est un Auteur bien aisé à réfuter. On trouve toujours dans les Auteurs qu'il produit, la réponse aux endroits qu'il en détache pour appuyer ses prétentions. Ma réponse à ce passage qu'il allégue de M. Pelisson, c'est que ce Controversiste parle dans cet endroit que cite M. B. de *Prophétes envoyés de Dieu pour nous instruire*, qu'il dit expressément qu'il ne parle que de ceux-là.

» Nous en avons vû, dit M. Pelisson *pag.* 240. comme Balaam, à qui en des oc-
,, casions particulieres Dieu a bien voulu découvrir quelque grande vérité, pour tirer sa
,, louange de la propre bouche de ses ennemis.... Nous en avons vû que l'Esprit de Dieu
,, saisissoit pour ainsi dire par occasion durant quelques instans, plûtôt pour se faire sentir
,, à eux, que pour rien annoncer aux hommes, comme les Envoyés de Saül, & Saül lui-
,, même entre les Prophétes. Mais des Prophétes inspirés & envoyés de Dieu pour nous
,, instruire, qui ayent menti à chaque bout de champ, qui pour une vérité qu'ils ont ren-
,, contrée en ont manqué cent, comme parle M. Jurieu, c'est un secret découvert en ces
,, derniers tems.]

Probl. On sçait que ce fut à la lumiere de ce principe, que la lumiere & Bélial n'ont rien de commun, que la Mere Marie de l'Incarnation, dont la vie se trouve approuvée par le grand Evêque de Châlons Felix Vialar, & plusieurs autres de ses Confreres, découvrit la fourberie de la nommée Nicole de Reims, qui connoissoit les péchez les plus secrets & qu'on n'avoit jamais confessés, dit l'Auteur de cette Vie ; qui prédisoit l'avenir, & les choses arrivoient comme elle les avoit prédites ; qui faisoit des discours plus divins qu'humains, & donnoit des sens si sublimes au Cantique des Cantiques, que les plus grands Docteurs les admiroient ; à qui les révélations & les extâses sembloient être ordinaires ; aux priéres de laquelle de grands Seigneurs, tant étrangers que du Royaume, venoient se recommander ; qui disoit en un mot & faisoit tant de choses extraordinaires, que tout le monde, même les plus grands Personnages, tant réguliers que séculiers, la prenoient pour une Sainte ; & que les plus versés dans la vie spirituelle ne pouvoient remarquer en elle la moindre imperfection. La Mere Marie de l'Incarnation la trouva un jour en mensonge sur une Lettre qu'elle avoit ouverte, & qu'elle soutenoit n'avoir point dépliée : & ce seul mensonge lui servit à conclure irrévocablement que cette fille, malgré tous les prodiges & les choses extraordinaires qu'elle opéroit, étoit possédée de l'esprit d'erreur, d'orgueil & de mensonge.

[*Rép.* Je suis ravi du cas que M. B. paroît faire de la Vie de la Mere Marie de l'Incarnation. Je suis en état de justifier par cette Vie le parallele que j'ai fait entre l'état des Convulsionnaires & celui de plusieurs Saints. Cette admirable femme s'est trompée plusieurs fois sur ce qu'elle croyoit recevoir de Dieu ; & elle appréhendoit toujours que le démon ne se *mêlât* dans ses visions & son état surnaturel. A l'égard de la Nicole, c'étoit une fourbe qui contrefaisoit la Sainte. Est il étonnant qu'une fourberie l'ait décelée ?]

Probl. Estius & tous les Commentateurs modernes qui ont expliqué ces paroles de l'Apôtre, *les esprits des Prophétes sont soumis aux Prophétes*, s'accordent avec les anciens, pour reconnoître que la connoissance des choses révélées, & la liberté dans leur énonciation distinguent les vrais Prophétes des faux. » Les vrais Prophétes, dit Estius sur le ch. 14. de
,, la 1. aux Cor. v. 32. sont éclairés les premiers pour instruire & éclairer les autres....
,, Il est dans la puissance du vrai Prophéte, de manifester sur le champ les choses qui lui
,, sont révélées de Dieu, ou de différer à le faire, ou même de garder sur cela le silence...
,, Et c'est en cela que les vrais Prophétes différent des faux, qui ont été inspirés par le dé-
,, mon : car ces derniers ravis hors d'eux-mêmes par une espéce de fureur, ne compre-
,, noient point ce qu'ils disoient, & ne pouvoient s'empêcher de dire ce que leur suggeroit
,, le malin esprit.

Fromond, expliquant les mêmes paroles de S. Paul. » Les vrais Prophétes peuvent se
,, taire & garder le silence dans le temps qu'ils énoncent les véritez qui leur ont été révelées,
,, n'ayant

„ n'ayant point alors l'esprit troublé comme les Devins des Gentils, qui par leurs gestes „ inconsiderés & leurs paroles peu mésurées, montroient qu'ils ne pouvoient retenir, „ & s'empêcher de dire ce que le malin esprit leur suggeroit.

Le P. Quênel sur le même endroit de S. Paul dans ses Reflexions Morales. » Les dons „ du S. Esprit n'ont rien de l'entousiasme, ni de la violence que l'esprit de ténébres ins„piroit dans les ténébres du Paganisme ; ils aident la volonté sans la nécessiter.

Cette idée du vrai Prophéte qui parle toujours avec connoissance & liberté, a toujours été reconnue de quiconque a écrit sur cette matiére, conformément à ce que nous en ont appris les SS. Docteurs de l'Eglise : & on la trouve dans les Auteurs les plus récens, comme dans ceux des siécles les plus reculés.

L'Auteur de la Réligion prouvée par les faits, dont le Livre a paru il y a peu d'années, s'exprime ainsi à ce sujet, *ch.* 1. *liv.* 2. *p.* 123. „ Le vrai Prophéte n'est point invincible„ment entrainé par l'entousiasme qui le saisit ; il n'est point dans des mouvemens & des „ agitations forcées ; il ne perd ni l'usage de ses sens, ni celui de la raison ; il est tranquile „ & il se posséde ; il comprend ce que lui dit la voix intérieure ; & s'il parle, ce n'est point „ qu'il y soit contraint, c'est parce qu'il veut être fidéle à Dieu qui l'inspire.

[*Rép.* Tout ce que j'ai écrit jusqu'à présent, sert de réponse à ces derniéres autorités. Tous ces Auteurs ne parlent que de l'énonciation prophétique, qui doit être parfaitement libre. Et comme j'ai traité ce point suffisamment, je ne répeterai pas ce que j'ai déja dit. J'ajouterai seulement que j'ai cité beaucoup d'Auteurs, qui reconnoissent qu'on peut souvent parler dans des extâses divines, & que l'on trouvera dans ces mêmes Auteurs des passages aussi formels que ceux-ci, pour prouver que l'énonciation prophétique doit être parfaitement libre. Ce qui démontre que, pour connoître le sentiment de la Tradition, il ne faut pas se contenter de quelques passages séparés, il faut tout comparer, & concilier tout ce qui s'y trouve.]

RE'PONSES AU DERNIER E'CRIT DE M. B.

JE suis assuré que le public m'aura prévenu dans le jugement qu'on doit porter du dernier Ecrit que M. B. a produit en réponse à mes dernieres. Toutes les personnes sensées auront été révoltées du mépris avec lequel il traite une Tradition toute entiére composée de plus de soixante Auteurs differens, dont j'ai rapporté les passages, tant dans ma XIII. Lettre, que dans les trois dernieres contre l'Auteur des *Vains Efforts*, & de l'indécence avec laquelle il fait main basse sur toutes les autorités dont il n'a pû se débarrasser par aucune échapatoire. Il suffit de représenter de tels excès pour les refuter.

1°. Réponse de M. B. *p.* 1. » On sera étonné à *la seule inspection* des noms qui compo» sent la chaine de la Tradition de M. P. On se demandera comment il a eu la con» fiance, de mettre en parallele avec tous les Peres de la plus haute antiquité, qui » se trouvent dans la Tradition des Problêmes, des Ecrivains aussi obscurs que la » plûpart de ceux dont il a chargé son Recueil.

J'ai cité S. Cyprien, S. Hilaire, S. Ambroise, S. Augustin, Théodoret, le venerable Bede, S. Bernard ; & les passages que j'ai rapportés de ces Peres, sont si précis, que M. B n'a pû les éluder. Il a abandonné nettement l'autorité de ces Peres. C'est ce que j'ai montré qu'il a fait par rapport à S. Hilaire, S. Ambroise, S. Augustin, Bede, S. Bernard. Et à l'egard des réponses qu'il a données à S. Cyprien & à Théodoret, elles sont si frivoles, qu'elles sont équivalentes au mépris formel qu'il a fait de l'autorité des autres Peres.

J'ai développé avec une grande étendue la doctrine de S. Thomas sur la prophétie. J'ai joint à S. Thomas deux de ses plus célebres Commentateurs, Cajetan & Sylvius. J'ai rapporté aussi en l'approfondissant, & non pas comme fait M. B. la doctrine de Gerson & du Cardinal Bona. Sont-ce là des Auteurs sans nom, qui doivent faire mépriser un Recueil de passages *à la seule inspection* ?

J'ai produit des passages des plus célebres Auteurs, de S. Isidore de Seville, de P. Damien, de Hugues & de Richard de S. Victor, de Guillaume d'Auvergne, de S. Antonin, de François Pic de la Mirande, de Bellarmin, de Delrio, de M. Bossuet, du

Pere Alexandre; de M. Fleuri, de M. Baillet, de M. de S. Cyran, du P. Papebrock; de M. l'Abbé de la Trape, de Nicolas de Lyra, de Lorin, de Cornelius à Lapidé, du Cardinal Tostat, de Denis le Chartreux, de D. Barthelemi des Martyrs, de Medina, du Cardinal du Perron, de la Bible de Sacy.

M. B. me donne acte lui-même dans sa Réponse, que j'ai cité la plûpart de ces Auteurs. Je ne sçais pourquoi dans cette réponse il s'est arrêté à ceux que j'ai rapportés dans ma VI. Lettre, sans faire mention de ceux qui se trouvent dans mes Lettres précedentes, que j'ai cependant rappellés dans cette VI. Lettre. Tous ces Auteurs sont-ils donc des Auteurs sans nom, qui doivent paroître méprisables *à la seule inspection*? Personne ne comprendra assûrément, comment un Auteur qui avoit de telles autorités sous les yeux, & qui en rapporte lui-même une grande partie, a pû m'accuser de n'avoir cité que des Auteurs sans nom, & qui doivent paroître méprisables *à la seule inspection*. Mais une telle entreprise n'est pas au-dessus du pouvoir de M. B. & voici l'expédient auquel il a eu recours pour faire illusion. Il commence par le dire du ton le plus affirmatif, que je n'ai cité que des Auteurs de nulle considération; & après l'avoir dit, il supprime le nom de tous les Auteurs célèbres que j'ai cités, & en produit tout de suite une douzaine, que j'ai ajoutés à ces premiers, dont la plûpart sont à la verité peu connus de ceux qui ont peu d'étude, mais parmi lesquels il y en a d'un très-grand mérite; comme en particulier Hephtene, que M. l'Abbé de la Trape qualifie d'homme d'une grande doctrine & d'une grande religion.

On voit aujourd'hui combien nous sommes forts du côté de la Tradition; puisque je me trouve en état de produire de nouveau des Recueils d'autoritez infiniment plus riches, que celui que j'ai déja donné, & dans lesquels je n'ai pas cependant répeté plus de six ou sept Auteurs de ceux que j'avois déja citez.

2°. M. B. ne s'arrête pas au simple mépris par rapport aux Auteurs, sur lesquels sa logique ne lui a donné aucune prise; il leur fait à tous un procès criminel; il les accuse tous d'avoir innové dans la foi; & de s'être écartez de la doctrine de l'Eglise sur des points, que ces Messieurs les Consultans regardent comme étant de la derniere importance. N'en déplaise à M. B. l'insulte qu'il fait à tous ces Auteurs retombe sur lui & le convainc d'une insigne témerité, s'il n'est pas en état de prouver qu'il n'est pas le premier qu'il les ait accusez d'erreur. Mais comment le prouveroit-il? Y a-t'il même parmi les Théologiens la moindre trace de division sur ces matieres? Il faudra donc dire que tous les Théologiens sont tous des prévaricateurs: les uns, parce qu'ils auront innové dans la foi: & les autres, parce qu'ils seront demeurez tranquiles sur cette innovation, sans qu'il s'en trouve un seul qui s'en soit jamais plaint. La paix qui regne entre eux sur tous les points, sur lesquels Messieurs les Consultans divisent aujourd'hui l'Eglise, est une preuve à laquelle il n'y a point de réplique, que les Théologiens sont tous d'accord sur tous ces points. Ainsi dès que M. B. se trouve forcé de reconnoître qu'il y en a un nombre considérable qui le condamnent, il faut qu'il succombe sous l'autorité de tous; & sa distinction entre ceux qu'il dit être sans nom, & ceux qui sont plus connus, lui est inutile pour le sauver; car ces Théologiens qu'il ne connoît pas sont très-connus de ceux qu'il connoît.

Il me seroit très-aisé de lui faire voir que tous ces Auteurs, qu'il méprise si fort; sont cités par ceux qu'il est obligé de respecter. Et il n'est pas nécessaire que je fasse de grandes recherches pour le prouver; car j'en trouve la preuve dans les passages que j'ai produits, & qu'il a lui-même inserez dans sa réponse. Il a rangé, par exemple, Hepthene & Columban Uraneck parmi les Auteurs qu'il appelle sans nom: il n'y a pas d'apparence qu'il voulût faire la même injure à M. l'Abbé de la Trape; & cependant ce sont ces deux mêmes Auteurs, pour lesquels M. B. n'a que du mépris, que M. de la Trape cite pour ses garants & avec éloge dans le passage que j'ai rapporté. Autre exemple. M. B. abandonne tout net le P. Papebrock, & même avec beaucoup de mépris & de hauteur: d'un autre côté il paroit faire grand cas de M. Fleuri & l'explique; & il ne s'apperçoit pas qu'il commet la plus grande imprudence du monde; car M. Fleuri dit dans cet endroit, qu'il prétend expliquer, qu'il adopte le sentiment du P. Papebrock, & que la régle que passe cet Auteur est celle à laquelle on doit s'en tenir sur l'autorité qu'on doit donner aux visions & aux revélations qui sont rapportées dans les vies des Saints. Autre exemple. M. B. témoigne beaucoup de mépris pour Raymond de Capouë: je ne sçais s'il respecte davantage S. Antonin; mais S. Antonin cite Raymond de Capouë, & d'un autre côté le P. Alexandre cite S. Antonin. Ensorte que rien n'é-

gale le concert qui se trouve entre tous les Théologiens : & c'est assurément parce que M. B. ne les a pas étudiez, & qu'il ne sçait ce que pensent les uns & les autres, qu'il s'efforce de les désunir.

3°. *Réponse de M. B. p. 4.* » L'Auteur de la Tradition des Problêmes avoit entrepris » de prouver qu'il ne peut y avoir aucun mélange de faux dans les discours d'une per- » sonne inspirée de Dieu & *élevée extérieurement au-dessus de l'état naturel dans l'ordre » des prodiges*, pendant tout le tems que dure la motion divine pour parler : c'est ce » qu'on appelle le tems de l'énonciation prophétique, de quoi il doit être précisément » question dans la controverse du Convulsionisme. Il ne m'en faut pas davantage que » ce simple exposé, pour rendre caduques toutes les autorités de M. P.

Si M. B. n'a pas d'autre moyen pour rendre caduques les autorités que j'ai alléguées, il faut qu'il succombe sous ces autoritez, elles sont invincibles. J'ai fait voir dans mon discours préliminaire & dans la suite de cette Tradition, que cet exposé dans lequel il met toute sa ressource, est une vraie vision qui n'est jamais venue dans l'esprit de qui que ce soit avant lui, & qui l'a conduit à avancer une erreur intolérable : sçavoir, que le discours de S. Paul à Milet n'étoit pas inspiré. Comment se peut-il faire que M. B. ait l'assurance de produire de nouveau ce faux principe ? Est-ce donc qu'il persiste encore dans son erreur ? Fait-il donc aussi peu de cas du jugement de Messieurs les Consultans ses Confreres, que de celui des Convulsionnistes ? Car il n'a pû ignorer que dans le tems où parut l'Ecrit où il avançoit cette erreur, le soulevement fut universel. On fit pour lors un fort bon Ecrit pour le réfuter, auquel ses amis applaudirent, comme tout le public ; & les principaux d'entr'eux dirent tout publiquement qu'il étoit obligé de donner une rétractation. A quoi pense M. B. de nous mettre dans la nécessité de rappeller des choses qui ne peuvent lui être que très-désagréables, & que les égards que je voudrois avoir pour lui m'auroient empêché de rappeller, si je n'y étois forcé. Mais le moyen de souffrir qu'il se serve encore aujourd'hui, pour éluder l'autorité de toute la Tradition, du même principe qui ôte aux Ecrits des Apôtres toute leur autorité, & qui met en droit de contester la vérité de tout ce qu'ils ont dit ou écrit ?

Il n'est point vrai que les Apôtres *ayent été élevés extérieurement au-dessus de l'état naturel dans l'ordre des prodiges, pendant tout le tems que duroit la motion divine qui les faisoit parler* pour instruire les peuples. Il n'est point vrai assurément que ce qu'ils disoient, lorsqu'ils exerçoient leur ministere, fût jamais soumis au discernement de ceux qui les écoutoient, & que ce fût par des marques extérieures & surnaturelles qu'on devoit discerner quand ils parloient par une inspiration divine qui obligeoit à les écouter. Il n'est point vrai par conséquent que *ce qu'on appelle le tems de l'énonciation prophétique* exige qu'on soit extérieurement au-dessus de l'état naturel. Il est impossible à M. B. de citer un seul garant de cette imagination qui lui est venue dans l'esprit, & qu'il dit cependant être la seule chose qu'il ait entrepris *de prouver par la Tradition des Problêmes*, la seule dont, selon lui, il *doive être précisément question dans la controverse du Convulsionisme.*

Nous avons ici sous les yeux toute la Tradition. Il faut se donner la peine de la relire, pour se convaincre une bonne fois que M. B. écrit au hazard, & qu'il peut citer tous les Peres dans le tems qu'il ne s'en trouve pas un seul qui l'appuye. Non-seulement tous les Auteurs qu'il a produits, ne parlent point de cet unique objet pour lequel il nous avertit ici qu'il les a allégués ; mais il ne s'en trouve qu'un seul des premiers siécles où il soit question du faux par rapport à la prophétie, & d'où l'on puisse conclure qu'un vrai Prophéte ne dit jamais faux. C'est Asterius Urbanus ; & le passage que M. B. en a rapporté, est pleinement décisif contre sa fausse prétention : car cet Auteur prétend à la vérité convaincre Maximille d'être une fausse Prophétesse, parce que les calamitez qu'elle avoit prédites n'étoient pas arrivées ; mais il ne fait attention ni de près ni de loin, où étoit cette fausse Prophétesse, lorsqu'elle avoit fait cette fausse prédiction ; il lui suffit pour la décréditer que ce qu'elle avoit prétendu prédire ne fût point arrivé. Il en est de même de ce que dit S. Thomas. *Un vrai Prophéte*, selon ce Saint Docteur, *ne dit jamais faux*. Voilà la regle : mais S. Thomas dit quelque part que cette regle doit s'entendre avec restriction, & qu'elle ne s'entend que du tems où un Prophéte seroit *élevé extérieurement au-dessus de l'état naturel.*

Il paroît que M. B n'a pensé qu'aux Convulsionnaires, lorsqu'il a établi que tout mélange du faux étoit impossible dans ceux qui étoient élevés au-dessus de l'état naturel, & que c'est uniquement pour se mettre en droit de réprouver leur état, qu'il a

fabriqué cette regle. Mais cette prétendue regle est fausse & chimérique par deux endroits ; 1°. Parce que les Prophétes ne sont pas ordinairement élevés extérieurement au-dessus de leur état naturel, lorsqu'ils annoncent leurs prophéties, & qu'ils parlent aux hommes de la part de Dieu. 2° Parce qu'on peut être exposé à l'illusion & aux méprises dans le tems même qu'on est élevé au-dessus de son état naturel. Je croi, par exemple, que lorsque les Fidéles étoient inspirés dans les assemblées pour prononcer des discours, leur inspiration étoit marquée par quelques signes extérieurs ; & cependant il pouvoit arriver qu'ils mêlassent du faux dans ce qu'ils disoient : & Saint Paul avertit d'y prendre garde, & de ne recevoir ce que disoient ces Fidéles qu'avec discernement.

On est certainement élevé au-dessus de l'état naturel dans les extâses. Or c'est singuliérement dans les extâses qu'on est plus exposé à l'illusion, & qu'il y a plus de danger de confondre ce qui vient de notre propre esprit, ou même de l'illusion du démon, avec ce qui nous est donné de la part de Dieu. La raison en est évidente : on n'a pas communément le libre usage de la raison dans les extâses : on est à la vérité, selon les Théologiens, plus en état de recevoir les images que Dieu veut nous présenter pour nous instruire ; mais on manque de la lumiere prophétique pour en juger : or c'est dans cette lumiere que consiste la perfection de la prophétie. S'il arrive donc qu'on parle dans cet état, comme cela arrive souvent à ceux qui dorment, il est difficile qu'on ne se trompe quelquefois : il y a même une sorte de méprise qui en est inséparable ; c'est qu'on ne discerne pas pour lors entre les choses mêmes & leurs apparences, & qu'on prend ces apparences pour la réalité. C'est ce qui arriva à S. Pierre dans l'extâse qu'il eut à Joppé ; & quoiqu'il fût pour lors dans un état surnaturel à l'extérieur, M. Delne laisse pas de dire qu'il profera des paroles inconsidérées.

Il n'y a pas assurément plus d'inconvenient à supposer qu'on puisse mêler ses préjugez avec les inspirations de l'ordre surnaturel, qu'il y en a qu'on mêle des motifs d'amour propre dans les actions auxquelles l'amour de Dieu aura la principale part. Ce second mélange est même bien plus incompréhensible que l'autre ; car l'amour de Dieu est d'un prix & d'une valeur infiniment supérieure aux plus sublimes révélations. M. B. s'est laissé tromper par un passage de S Thomas, qu'il entend de ceux qui reçoivent la prophétie, & que le Saint Docteur entend de la prophétie considérée en elle-même & dans sa nature, *prophetiæ non potest subesse falsum.* M. B. s'imagine triompher sur ce passage : mais pour dissiper son illusion, il suffit de lui représenter que S. Thomas dit la même chose de la foi & dans les mêmes termes, 2. 2. q 1. art. 3. *Unde relinquitur quod fidei non potest subesse aliquod falsum.* Il n'a qu'à appliquer à la prophétie ce qu'il sçait bien qu'il faut répondre à ce qui regarde la foi. Il faut que la précipitation avec laquelle M. B. écrit, & ses préventions l'ayent empêché de réfléchir sur des choses qu'il ne peut ignorer. Car il est impossible qu'il ne sçache pas que tous les Théologiens généralement, en suivant les premiers principes du bon sens, distinguent avec soin, lorsqu'ils parlent des vertus & des dons de Dieu, ce qui convient à ces dons considérés en eux-mêmes & dans leur nature, & les défauts dont ils peuvent se trouver mêlés à raison de l'imperfection du sujet dans lequel ils sont reçus. On ne peut rien de plus précis & en même tems de plus décisif, que ce que S. Thomas dit sur cette matiére, & dont il fait l'application à l'ordre surnaturel du genre merveilleux. Il examine dans sa troisiéme Partie, *Quæst.* 55. *art.* 4. s'il convenoit que J. C. apparût à ses disciples dans une forme différente de la sienne. » Je réponds, dit-il, que la Résurrection de J. C. a dû » être manifestée aux hommes de la maniere *dont les choses divines leur sont révélées.* Or » cette maniere est differente, selon que les hommes sont différemment affectés ; car » ceux qui ont l'esprit bien disposé, apperçoivent les choses divines *selon la vérité*, *secundum veritatem divina percipiunt* ; mais ceux qui n'ont pas l'esprit bien disposé, les » *apperçoivent avec une sorte de mélange confus de doute & d'erreur, divina percipiunt cum* » *quadam confusione dubietatis & erroris*.... Et c'est par cette raison que J. C. apparut » dans sa véritable forme après sa Résurrection à quelques-uns qui étoient disposés à » croire, & qu'il apparut au contraire sous une forme étrangere aux disciples d'Emmaüs, parce qu'ils paroissoient se refroidir dans leur foi. Ce qui a fait dire à S. Grégoire, qu'il se présenta tel à leurs yeux qu'il étoit dans leur esprit. « C'est à dire, que l'ordre surnaturel est souvent exactement mesuré sur l'ordre ordinaire, & qu'il peut s'y rencontrer les mêmes défauts.

S. Thomas se propose trois objections contre le principe du mélange, qu'il établit

si

si nettement dans cet article, & qu'il étend indifféremment à l'ordre surnaturel du genre merveilleux, comme l'appellent nos Messieurs, & à l'ordre ordinaire. Ces trois objections sont très-importantes, parce que je les regarde comme un précis de tous les vains raisonnemens que fait l'Auteur des *Vains Efforts* dans ses trois Ecrits *du Systême du Mélange*, *de celui des Discernans*, & dans l'Ecrit *des Vains Efforts*.

1°. Dit S. Thomas: » Il paroît que J.C. n'a pas dû paroître à ses Disciples dans une » forme étrangere. Car on ne peut apparoître selon la vérité que selon ce qu'on est: or » il n'y avoit qu'une seule forme en J. C. si donc J. C. a apparu dans une autre, l'apparition n'a pas été véritable, mais feinte. Et c'est un inconvenient: car, comme dit » S. Augustin, si J. C. trompe, il n'est donc pas la vérité.

2°. Personne ne peut apparoître dans une autre forme que la sienne, à moins que les » yeux de ceux qui les regardent, ne soient embarrassés par quelques prestiges: or, » comme c'est par l'art de la magie que se font les prestiges, il ne convient pas à J. C. de » s'en servir, selon ce qui est dit, 2. Cor. 6. *Quæ conventio Christi ad Belial?*

3°. De même que nous sommes assurés de notre foi par l'Ecriture, les Disciples étoient » assurés dans la foi de la Résurrection par les apparitions de J. C. Or, comme dit Saint » Augustin, si on admet un seul mensonge dans l'Ecriture, toute son autorité est renversée. Donc, si J. C. a apparu à ses Disciples dans une seule apparition autre qu'il » n'étoit, tout ce que les Disciples ont vû en J. C. depuis sa Résurrection, deviendra » douteux: ce qui est un inconvenient.

On peut voir dans S. Thomas les réponses qu'il fait à ces trois difficultez. Je ne les raporterai pas pour éviter la longueur. Je ne m'arrête qu'à ce qu'il dit, que ce ne fut pas J. C. qui empêcha les disciples d'Emmaüs de le reconnoître, & que ce ne fut de sa part qu'une simple permission, *tantum à Christo facta est permissio*; & qu'on peut dire sans inconvenient que ce fut le démon qui mit cet empêchement sur les yeux de ces deux disciples: *non autem incongruenter accipimus, hoc impedimentum in oculis eorum à Satanâ factum fuisse ne agnosceretur Jesus.* Tout ce que S. Thomas dit ici est pris de S. Augustin, *de Consensu Evang. lib. 3. c. 25* (a)

Il s'agit, comme l'on voit, d'une opération surnaturelle du démon sur les yeux des deux disciples, & d'une opération qui se trouve réunie dans le même tems & dans la continuité d'une même action, avec une apparition de J. C. & qui de plus change cette apparition, & fait que ces deux disciples sont trompés & ne reconnoissent pas J. C. pour ce qu'il est. Mais ce qu'il est très-important à remarquer, c'est que S. Thomas a commencé par dire que *la Résurrection de J. C. a dû être manifestée aux hommes de la même maniere que les choses divines leur sont révélées.* Ainsi il suppose que la même chose peut arriver par la permission de Dieu dans les révélations divines. Il n'y a rien qui donne plus de force à ce témoignage de S. Thomas & de S. Augustin en faveur du mêlange, que de voir que ces deux grands Auteurs le supposent sans s'embarrasser de le prouver. Cette possibilité du mêlange dans les œuvres de Dieu, de quelque ordre qu'elles soient, leur a paru si certaine, qu'ils ne se la sont jamais proposée comme une question à examiner: ils s'en servent au contraire pour résoudre les difficultez qui se présentent, comme d'un premier principe évident par lui-même. Il est certain que nos amis les Consultans, en contestant ce principe, ont avancé une véritable hérésie, & que de plus ils sont les premiers qui l'ayent jamais avancée; car je ne croi pas qu'il leur soit possible de citer un seul Auteur, de quelque Secte que ce soit, qui ait jamais exclu la possibilité du mêlange de l'ordre surnaturel plûtôt que tout autre ordre.

4°. J'ai enfin poussé à bout M. B. & tous les Consultans en sa personne, sur ce que ces Messieurs appellent la baze de leur Consultation. Voici jusqu'où j'avois poussé

(a) *Oculis quippè eorum acciderat aliquid, quod ita manere permissum est usque ad fractionem panis, certi mysterii causâ, ut eis in illo alia ostenderetur effigies, & sic eum non nisi in fractione panis agnoscerent. Pro merito quippè mentis eorum adhuc ignorantis quod oportebat Christum mori & resurgere, simile aliquid eorum oculi passi sunt, non veritate fallente, sed ipsis veritatem accipere non valentibus, & aliud quam res est opinantibus .... Neque enim clausis oculis ambulabant, sed inerat quo non sinerentur agnoscere quod videbant; quod scilicet & caligo & aliquis humor efficere solet .... Non autem incongruenter accipimus, hoc impedimentum in oculis eorum à Satanâ fuisse, ne agnosceretur Jesus; sed tamen à Christo facta est permissio usque ad Sacramentum Panis: ut unitate corporis ejus participatâ removeri intelligatur impedimentum inimici, ut Christus possit agnosci.*

M. B. dans ma VI. Lettre, & les termes dans lesquels cette dispute étoit renfermée avant son dernier Ecrit.

Pag. 130. *Extrait de ma VI. Lettre.* » J'ai dit dans ma XIII. Lettre qu'on ne trouvera aucun » Auteur qui ait dit, en opposant l'ordre ordinaire à l'ordre surnaturel, que ces Mes» sieurs appellent du genre merveilleux, que le mélange que tout le monde reconnoit » dans l'un de ces deux ordres, est impossible dans l'autre. M. B. est demeuré court; » il s'est trouvé dans l'impossibilité de répondre au défi que je donnois à tous les Con» sultans de montrer dans aucun Auteur le principe fondamental de la Consultation. » Il a fallu convenir qu'il ne s'y trouvoit qu'implicitement. *Dès que les Peres & les Théo» logiens*, dit M. B. *posent des principes & des regles particuliéres pour les œuvres du genre » merveilleux, il faut bien qu'ils ayent dans l'esprit de faire de ces œuvres une classe à part, » différente de ce qui arrive dans le cours ordinaire.* N'en déplaise à M. B. il trahit sa » cause. Et de quel droit ces Messieurs se vantent-ils d'avoir pour eux l'autorité de la » Tradition, pendant qu'ils ne sont pas en état de justifier ce qu'ils avancent par au» cun Auteur qui l'ait dit ni formellement ni en termes équivalens. *Il faut bien*; dit » M. B. *qu'ils ayent dans l'esprit de faire une classe à part de ces œuvres.* Quelle étonnante » maniere de raisonner! Est-ce donc sur des conjectures qu'on doit établir des princi» pes, en vertu desquels on se met en droit de faire le procès à toute la terre?

» M. B. auroit bien fait de passer cet endroit de ma Lettre, comme il a fait à l'égard » de tous ceux auxquels il n'a eu aucune réponse à donner; car il s'est jetté dans un » nouvel embarras dont il lui sera impossible de se retirer. Il dit ici que *les Peres & les » Théologiens*, qu'il a cités, *posent des principes & des regles particuliéres pour les œuvres qui » sont dans l'ordre surnaturel.* Je lui conteste ce second point, comme j'ai fait l'autre, » & je lui soutiens qu'il lui est impossible de citer aucun Pere, aucun Théologien, au» cun Auteur qui ait dit, ni même indiqué en posant des regles par rapport à l'ordre » surnaturel, que ces régles étoient particuliéres à cet ordre.

Il n'y a pas moyen pour M. B. de reculer. S'il ne peut pas répondre à ce défi, il a perdu son procès pour lui & pour ses ayans cause. Et d'ailleurs rien n'est plus propre à le décrediter, que de le voir ainsi citer toute la Tradition & tous les Peres, pendant qu'il n'est pas en état de produire un seul Auteur qui ait jamais dit ce qu'il nous donne pour des articles de foi. Voyons donc comment il se tirera de ce défilé dans son nouvel Ecrit.

Réponse de M. B. pag. 20. » Comme M. P. n'est pas content de la réponse qu'on lui a » donnée ailleurs, il faut lui en donner une nouvelle qui peut-être le satisfera. M. P. ne » prétend-t'il pas que le mélange du vrai & du faux ne peut pas se trouver dans les Pro» phétes, qu'il appelle Prophetes du premier rang; mais que ce mélange peut se ren» contrer par tout ailleurs; dans toutes sortes d'hommes divinement inspirés? Voilà » donc, de son aveu, deux ordres surnaturels bien distingués, l'un où le mélange est im» possible, l'autre avec lequel il n'est pas compatible. Il n'est donc pas vrai qu'il n'y » ait aucune distinction à faire, & que le mélange soit possible par tout. *Pourquoi ne » pourrons-nous pas* à notre tour distinguer les deux ordres surnaturels, celui des mira» cles & des prodiges, & l'ordre commun de la grace?

Est-ce donc là ce que j'ai demandé à M. B. Répond-t'il au défi que je lui ai fait? Je l'ai sommé de nous produire des autoritez précises, qui établissent bien clairement le nouveau dogme qu'il nous oblige de recevoir à la place de ces autoritez que je lui demande. Il me présente le droit qu'il prétend avoir de faire toutes les distinctions qu'il lui plait, puisque je me donne celui d'en mettre une entre les Prophétes & les Apôtres, & ceux qui ne sont pas revêtus d'une pareille autorité. *Pourquoi*, dit-il, *ne pourrons-nous pas à notre tour distinguer nos deux ordres surnaturels?* Indépendamment du ridicule qu'il y a à tirer une semblable conclusion, je ferai d'une petite ressource de M B. car je ne me fonde point du tout sur les dispositions que Dieu met dans l'esprit & dans le cœur des Prophétes, pour m'assurer qu'ils sont infaillibles. Ces dispositions sont incapables de m'en assurer, parce qu'elles me sont inconnues: je ne m'arrête qu'à l'autorité dont ils sont revêtus, & au privilege que je sçai qu'ils ont de ne pouvoir tromper lorsqu'ils parlent de la part de Dieu. Je les croi susceptibles au milieu des dons les plus sublimes, de toutes les miséres dont le sont les autres hommes; je croi qu'ils peuvent vouloir tromper, mentir, séduire; mais je suis très-sûr qu'ils ne voudront ni tromper, ni mentir, ni séduire; & qui m'en assure, c'est Dieu lui-même qui s'est rendu leur garant, & qui nous ordonne de l'écouter.

Je croirois un Philosophe infaillible, si Dieu m'assuroit qu'il l'étoit ; & je le croirois infaillible, quand bien même je sçaurois que le dessein de Dieu ne seroit point de lui donner d'autres lumieres que celles qu'il pourroit acquérir par sa raison naturelle, parce que je serois pleinement sûr qu'il n'affirmeroit point ce qu'il ne sçauroit pas, & qu'il ne donneroit pour certain que ce qui le seroit effectivement.

Je croi que les Conciles généraux sont infaillibles. Je ne croi pas que les Conciles particuliers le soient : & l'on pourroit peut-être mettre la même différence entre les Prophétes du premier ordre & ceux qui sont d'un ordre inférieur, qu'on doit mettre entre les Assemblées générales de l'Eglise & les Assemblées particulieres. J. C préside aux unes & aux autres : il n'y a cependant que celles qui représentent toute l'Eglise, dont nous soyons assurés qu'elle ne peuvent jamais se tromper dans leurs décisions. Irons-nous, comme M. B. fait par rapport aux Prophétes, chercher la raison de ce privilege dans la disposition de ceux qui composent les Conciles généraux, & prétendrons-nous qu'elles sont différentes de celles qui se trouvent dans ceux qui composent les Conciles particuliers ? Quand il s'agit d'infaillibilité, il faut remonter jusqu'à Dieu, n'envisager que lui ; c'est à sa parole seule qu'il faut s'en tenir comme à l'unique regle : & l'on se trouvera toujours mal, de vouloir s'en rapporter à toute autre marque qui en soit distinguée ; c'est une voye ouverte pour tomber dans toutes sortes d'illusions.

M. B. a senti lui-même combien la réponse qu'il faisoit ici étoit misérable, & il a remarqué l'endroit par où elle l'étoit. *Si M. P.* dit-il, *répond qu'il a trouvé la distinction dans les Auteurs, je lui répondrai que nous trouvons aussi notre distinction dans les Peres & dans les Auteurs.* Pour cette fois M. B. établit bien le point de la question. Mais pourquoi y venir après tant de détours ? Car c'est là précisément ce que je lui demande, de nous produire quelqu'Auteur qui ait dit ce qu'il prétend que tous les Auteurs disent. Veut-on sçavoir la raison de tant de délais ? C'est qu'en effet il lui est impossible d'en citer un seul, & que présentement qu'il s'est laissé acculer, il va en fabriquer du Cardinal Bona, que je ne croi pas qu'il lui soit possible d'indiquer : du moins je ne l'ai point vû, quoique j'aye lû le Cardinal Bona plusieurs fois & avec beaucoup d'attention. *Je dirai donc*, continue M. B. p. 20. *que le Cardinal Bona, qui ne veut pas qu'on reconnoisse comme divine une vision après laquelle on oublie tout, ne laisse pas de reconnoitre comme venant de Dieu dans l'ordre commun de la grace, de bonnes pensées qu'aura eues un Chrétien, quoiqu'il ne s'en soit plus souvenu ensuite & qu'il ait tout oublié.*

Je prie qu'on se souvienne qu'il s'agit de la baze de la Consultation, & qu'on fasse attention à la vivacité avec laquelle j'ai poussé M. B. & au défi que je lui ai fait de pouvoir produire quelqu'autorité, qui pût servir d'appui à cette baze, & qu'on juge si cette fois je n'ai pas poussé à bout notre Logicien.

Voici l'endroit du Cardinal Bona, que M. B. aura apparemment eu en vûe, quoiqu'il ne l'ait pas indiqué *Il faut encore sçavoir*, dit le Cardinal Bona, *si l'on se souvient après le ravissement des choses qu'on a vûes & qu'on a dites, si ces choses demeurent fortement attachées à l'esprit même après beaucoup de tems ; car si on oublie tout, on doit plûtôt estimer ce transport une maladie qu'une extâse.*

Le Cardinal Bona ne marque point du tout dans cet endroit, que l'ordre surnaturel soit distingué de l'ordre ordinaire par cette marque. Ce judicieux Auteur étoit incapable d'avancer une telle absurdité : car assurément, lorsqu'une personne par maladie se trouve réduite dans un état où elle oublie tout, on fait aussi-peu de cas de tout ce qu'elle dit & de tout ce qu'elle fait dans l'ordre ordinaire, qu'on feroit de ses révelations. Le Cardinal Bona parle en doutant par rapport à l'ordre surnaturel ; parce que l'oubli total n'est pas une régle certaine par rapport à cet ordre, & qu'il s'en trouve en effet des exemples. Mais lorsqu'il s'agit de l'ordre ordinaire, la régle est infaillible. Il n'arrive jamais à des personnes, dont le tempéramment n'est pas derangé par la maladie, d'oublier sur le champ & totalement ce qu'ils disent ou ce qu'ils font. L'on voit par conséquent que M. B. forcé de donner une régle de discernement par rapport à l'ordre surnaturel, qui n'ait point d'application à l'ordre ordinaire, n'en a pû produire qu'une, laquelle se trouve entiérement certaine par rapport à l'ordre ordinaire, & qui n'a qu'une application douteuse, selon le Cardinal Bona lui-même, à l'ordre surnaturel.

5°. Réponse de M. B. p. 19. » écoutons les étranges paradoxes, *ou plûtôt les paralogismes* que suggére à M. P. son prétendu respect pour la toute-puissance de Dieu. *On ne* „ *doit pas regarder*, dit M. P. *les caractéres désavantageux, ausquels les Auteurs disent qu'on* „ *doit réconnoître l'opération du Démon, comme tellement propres au Démon, qu'il soit impossi-* „ *ble que Dieu en opére jamais de semblables.*

[Ce que je dis là, & que M. B. rapporte pour m'en faire un crime, est la chose du monde la plus certaine & la plus évidente, par le témoignage même de ces Auteurs dont je parle; puisque ces Auteurs ont soin d'avertir, comme je l'ai fait remarquer, que la plûpart de ces caractéres sont douteux, & qu'ils ne sont pas des signes infaillibles de l'opération du Démon]

» *Mais*, continue M. B. *Dieu pourra donc*, selon M. P. *remuer* la langue d'un homme „ alienė, pour le faire mentir, lui faire débiter des erreurs ? M. P. ne sçauroit nous dire „ qu'il excepte ce cas; car sa proposition est indéfinie, & par conséquent elle est censée „ générale & sans exception, suivant les régles tant de la Logique naturelle que de celle „ des Colléges.

Comme M. B. sçait bien en sa conscience que je ne soutiens point l'erreur, dont il voudroit cependant qu'on me crût suspect, il laisse le choix de me croire coupable d'impieté, ou de paralogismes & d'un défaut de Logique; & il a la charité de préférer cette derniere accusation à la prémiere, *ou plûtôt*, dit-il, *de paralogisme.* Je lui laisserai le soin de défendre la Logique qu'il a apprise, ou plûtôt l'usage qu'il en fait: mais je lui dirai que le merveilleux raisonnement qu'il fait ici, est non seulement contraire aux régles de la Logique naturelle, c'est-à-dire, à celles du bons sens; mais qu'il l'est bien davantage aux premiers principes de l'équité naturelle; & je suis très sûr qu'il n'aura rien à répliquer à la preuve que je lui en vais donner. C'est que ma proposition doit s'entendre suivant la restriction que j'y ai mise quatre lignes devant. Lorsque je dis que *je ne suis point d'accord avec Messieurs les Consultans sur ce qu'ils appellent traits indignes de Dieu, parce que je crois qu'il n'y a que le péché qui soit indigne de Dieu & les actions criminelles, ou les mouvemens qui procedent d'une volonté corrompue.* En quelle conscience M. B. a-t'il pû m'attribuer une impiété que je désavoue dans l'endroit même qu'il produit, pour prouver que je l'ai avancée ?

VI. Lettre page 137.

S'il étoit au pouvoir de M. B. de se laver & Messieurs les Consultans, du reproche que je ne cesse de leur faire d'attaquer la toute-puissance de Dieu, que ne s'arrêtoit-il à combattre cette proposition, où je marque si clairement toute l'étendue qu'on doit donner à ce que Dieu peut faire, dont je n'exclus que le desordre & le déréglement des volontez créées ? Cette proposition est-elle vraie; ne l'est-elle pas ? Messieurs les Consultans en conviennent-ils, ou prétendent-ils la combattre ? Je l'ai avancée une infinité de fois dans mes Lettres, c'est-à-dire, toutes les fois que je les ai attaqués sur la toute-puissance de Dieu. Si ces Messieurs prétendent qu'on doit ajouter une autre régle à celle-là, s'ils prétendent que la toute-puissance de Dieu a d'autres bornes, qu'ils nous donnent donc cette nouvelle régle nécessaire pour discerner ces bornes.

A l'égard de l'ordre surnaturel, je crois qu'il a la même étendue que l'ordre ordinaire, & que Dieu peut dans cet ordre tout ce qu'il peut dans celui de la nature. Comme ce dont on peut dire absolument que Dieu est l'auteur, & tout ce qu'il fait en conséquence des loix qu'il a établies, est juste, saint, & digne de lui, il n'y a point d'inconvenient à supposer que Dieu puisse faire les mêmes choses surnaturellement & par miracle. Dieu ne peut être l'auteur du péché ni des actions criminelles, & des mouvemens de cupidité surnaturellement & par miracle; il ne l'est point non plus, & ne le peut être dans l'ordre ordinaire; & il y auroit de l'impieté à le dire. Mais quoique ce qu'il y a de physique & de réel dans les actions mauvaises, paroisse comme inséparable du désordre qui s'y trouve, Dieu est l'auteur immédiatement par lui-même de tous ces dégrés d'Etre: il est le pere des enfans qui naissent des adultéres, comme il l'est des enfans légitimes: Dieu peut de même réhausser surnaturellement la force de toutes les causes secondes; il peut rétablir ces forces quand elles sont perdues, sans qu'il soit plus responsable de l'abus que les hommes font de ses miracles, qu'il l'est de celui qu'ils font de ses loix. J'en veux donner un exemple qui ira au-devant de tout ce que M. B. s'imagine qu'il pourra objecter contre ce que je dis ici: & cet exemple que j'aurois dû citer tout des prémiers dans cette dispute, deviendra une preuve de la possibilité du mélange, à laquelle je ne prévois pas ce que nos Messieurs auront à répliquer.

Dans la persécution des Vandales, Huneric fit couper la langue à plusieurs Catholiques, mais quoiqu'on la leur eût coupée jusques à la racine, ils ne laisserent pas de parler aussibien qu'auparavant. Ce miracle se réiteroit toutes les fois qu'ils parloient, puisque Dieu leur conserva l'usage de la parole, sans leur rendre l'organe de la voix. Toutes les paroles que prononçoient ces Confesseurs, étoient autant de miracles. Je demande si l'état surnaturel & miraculeux où étoient tous ces Confesseurs à cet égard, les mettoit dans l'impossibilité de commettre aucune faute par la parole; & s'il y a dans la Théologie des

des principes qui nous obligent à reconnoître que le miracle auroit cessé, s'ils avoient voulu parler mal à propos.

6°. M. B. m'accuse dans sa réponse, de n'avoir pas traduit fidélement les passages que j'ai produits, & d'avoir cité des Auteurs qui disent le contraire de ce que je prétens. Heureusement il a fait mention de tous les passages que j'ai rapportés : & comme il ne fait usage de cette défaite que par rapport à cinq Auteurs seulement, il confirme ma fidélité par rapport à tous les autres. Ces cinq Auteurs sont S. Isidore de Seville, Guillaume de Paris, Delrio, S. Augustin, & le Cardinal Tostat.

1°. Je suis quitte avec M. B. sur ce qui regarde Tostat. Mais quand Tostat auroit dit le contraire du sentiment que je lui attribue, M. B. auroit encore tort de me répondre que ce qu'il dit sur Tostat *en bonne Logique vaut bien un passage cité en l'air*; car j'ai dit que je n'avois pas pû consulter Tostat, & que je le citois sur l'autorité de Jansenius; or Jansenius étoit un garant suffisant de ce que pensoit Tostat. A l'égard de ce que dit M. B. que *Jansenius rejette le sentiment prétendu de Tostat, & qu'ainsi l'autorité de Tostat est contrebalancée.* C'est une méprise de sa part. Il y a ici deux questions, une question de droit & une question de fait. La question de droit consiste à sçavoir si Dieu peut remuer la langue d'un homme pour lui faire prononcer malgré lui des discours prophétiques. La question de fait consiste à sçavoir, si c'est ainsi que Balaam a prononcé ses bénédictions sur le Peuple d'Israël. Jansenius ne marque point qu'il soit d'un sentiment différent de Tostat sur la premiere question : il croit seulement que Balaam prononça ses prophéties plus noblement que ne le croit Tostat. Il en est ainsi de la plûpart des Auteurs que j'ai cités par rapport à Balaam : ils croyent presque tous que Balaam dressa des autels aux faux Dieux, que c'étoit le Démon que ce faux Prophéte alloit consulter à chaque fois, & que Dieu empêchoit le Démon de répondre, & envoyoit un Ange pour mettre dans la bouche de Balaam ce qu'il vouloit qu'il dit. Je ne suis point de ce sentiment : je crois que Balaam étoit un Prophéte du vrai Dieu, & que c'étoit Dieu qu'il prétendoit consulter. Je ne crois pas l'autorité de ces Auteurs d'un moindre poids, pour prouver que Dieu est le maître de faire quand il lui plaît ce qu'ils prétendent qu'il a fait par rapport à Balaam.

2°. La faute qui se trouve dans la Traduction d'un passage de S. Augustin, ne doit point être mise sur mon compte. Je n'ai pensé dans cet endroit qu'à donner un extrait du Cardinal Bona, que j'ai copié dans la Traduction qu'on en a faite. Le passage de S. Augustin se trouve inséré dans cet extrait, & le Traducteur a en effet mal rendu le sens de ce passage : ainsi je n'en répons point. M. B. convient lui-même que *c'est une méprise excusable* de ma part ; & il a raison. Au reste le passage de S. Augustin, tel qu'on doit le traduire selon son vrai sens, m'est infiniment plus avantageux, que ne l'est la fausse traduction que j'en ai rapportée. Il est pleinement décisif contre une prétention de l'Auteur des *Vains Efforts*, que cet anonyme pose cependant comme le fondement de tout ce qu'il a à dire contre les convulsions. *Selon les partisans du Systême du mélange*, dit cet Auteur dans son premier écrit, *il y a un discernement à faire qui est de la derniere importance, pour ne pas attribuer à l'opération de Dieu ce qui vient du Démon, ni à l'opération du Démon, ce qui vient de Dieu. Ils ont en cela une très-grande raison : mais ils n'ont pû jusqu'à présent donner aucune régle* SÛRE *pour faire ce discernement ; & c'est là* LE VICE CAPITAL DE CE SYSTE'ME. La réponse qu'on doit faire à cet Auteur, c'est qu'il prétend donc être plus sçavant que Saint Augustin, puisqu'il nous reproche un embarras qui nous est commun avec ce grand homme. » Que si nous ne pouvons rendre raison, dit ce Pere, des choses que chacun éprouve continuellement en soi-même, qui est-ce qui seroit assez téméraire pour prononcer » sur des choses qui n'arrivent que rarement, & que nous n'avons peut-être jamais éprouvées ? Pour moi, j'avoue que je ne sçaurois expliquer comment des choses si semblables aux corps, se peuvent faire en nous sans l'entremise des corps. Mais je ne laisse » pas de sçavoir que le corps n'y a point de part, & je ne demanderois que de sçavoir » aussi certainement comment on peut distinguer ce qui ne se voit que par l'esprit, d'avec » ce qui ne se voit qu'à l'aide des organes corporels ; & comment on peut distinguer les » visions de ceux que les impressions de l'erreur & de la superstition abusent, puisque la » plûpart ressemblent à celles des Justes & des Saints. Il me seroit aisé de vous en rapporter des exemples, & le tems me manqueroit plûtôt que la matiére. » *Quove modo distinguantur visa eorum quos error vel impietas plerumque deludit, quando visis piorum atque sanctorum similia pleraque narrantur, quorum exempla si commemorare voluissem, tempus mihi potius quam copia defuisset.*

3°. A l'égard du procès que me fait M. B. au sujet des passages de S. Isidore de Seville,

de Guillaume de Paris, & de Delrio, je m'en tirerai aussi aisément, que de celui que j'ai eu avec lui au sujet d'un passage de S. Augustin tiré du Livre *de Divinatione Dæmonum*. M. B. se trompe très-certainement & très-grossiérement sur le sens qu'on doit donner aux textes de ces trois Auteurs. Voilà tout ce que j'ai à lui répondre. Je n'entrerai point ici dans une discussion de ces passages, qui n'auroit rien d'intéressant pour le public; parce qu'il n'y a pas deux maniéres de le traduire, & que je ne sçaurois m'imaginer que ceux qui voudront prendre la peine de les lire dans ma VI. Lettre, hésitent un instant à condamner M. B. car il me semble que son tort est plus clair que le jour.

Je dois cependant un éclaircissement à M. B. sur le terme *naturaliter*, que je n'ai pas rendu dans la Traduction d'un passage de Guillaume d'Auvergne, mais que j'ai laissé dans le texte Latin de cet Auteur que j'ai joint à cette Traduction. M. B. qualifie cette faute d'infidélité; pour moi je lui soutiens que cette faute est toute des plus légeres. La raison en est, que ce terme ne change rien du tout au sens que j'ai donné & qu'on doit donner au texte de Guillaume d'Auvergne; parce que ce n'est pas une chose qu'on puisse révoquer en doute, que Guillaume d'Auvergne ne parle dans cet endroit de connoissances surnaturelles. Et il faut donner au terme *naturaliter*, que cet Auteur applique aux visions des phrénetiques, le même sens que S. Thomas donne à un passage de S. Grégoire, où l'on trouve une expression équivalente par rapport aux prédictions que ce Pere croyoit qu'il étoit assez ordinaire que fissent des mourans. S. Thomas 2. 2. q. 172. art. 1. *ad primum.* On trouvera ce passage de S. Thomas dans la suite de l'essai que je donne de la Tradition.

M. B. me fait un second procès par rapport à ce même passage de Guillaume d'Auvergne, sur ce que j'ai traduit *de rebus divinalibus, des choses qui appartiennent à la prophétie:* & il me demande pourquoi je n'ai pas traduit simplement *des choses qui regardent la divinité.* Ma réponse c'est que cette derniere expression ne rend pas le sens du terme *divinalibus*, qui signifie plus que le terme *divinis:* ce terme, qui n'est pas de la bonne latinité, se dit, selon M. du Cange, *quando ineffabilem Dei aut spirituales creaturas ex aliquâ profundissimâ qualitate differimus.*

7°. M. B. a partagé en deux classes toutes les autoritez que j'ai produites. Il a abandonné les unes avec mépris sans s'en embarrasser; & il a essayé d'ajuster aux autres la distinction qu'il a imaginée *de son surnaturel à l'extérieur.* Ainsi je ne lui dois point d'autre réponse que celle que j'ai faite plus haut. Il est évident qu'il n'a pensé qu'à éluder & à se tirer d'affaire, & non à répondre solidement; parce qu'il a compris que cela lui étoit impossible. On ne doit pas être surpris qu'il ait eu le courage d'hazarder aux yeux du public une aussi misérable réplique que celle qu'il m'a faite; car il a eu la bonne foi d'avertir qu'il ne se croyoit pas obligé d'en faire une meilleure, & qu'il prétendoit se maintenir dans le droit de répondre par des *peut-être* & *des probabilitez* à tout ce qu'on pourroit lui objecter, quand il ne pourroit s'en débarrasser par de meilleurs moyens. Il continue à prétendre que la Logique l'autorise à en user ainsi: il prétend s'en tenir rigoureusement à ce qu'il a dit dans la *Réponse Succinte. Si*, dit-il, *m'étant placé sur des points fixes, armé & muni de bons moyens, on vient attaquer mon sentiment par des faits obscurs, qui n'ont tout au plus que des probabilitez & des peut-être, je suis en droit de recourir moi-même à des* PEUT-ESTRE: *voilà en bonne Logique comme on procéde.* Ces points fixes sur lesquels M. B. s'est placé, comme il a soin de le répéter dans son dernier Ecrit, p. 22. c'est la Tradition des Problêmes. Ce petit Recueil est comme la Place d'armes & la Citadelle de la Consultation. M. B. a eu l'assurance de le comparer à une phalange Macedonienne; & son idée est qu'on est tellement en sureté dans ce petit poste, qu'on n'a plus besoin que de la Logique pour s'y défendre. *Les conjectures* les plus frivoles, les *peut-être* suffisent pour repousser toutes les attaques. Je ne pouvois, comme l'on voit, me dispenser de réfuter cette prétendue Tradition: & c'est un service essentiel que j'ai rendu à M. B. de le déloger d'un poste où il seroit demeuré inaccessible à la raison. Il m'aura cette obligation, de l'avoir mis dans la nécessité de respecter les preuves solides, & de ne donner que de bonnes réponses aux difficultez qu'on lui fera désormais. Il en convient lui-même dans son dernier Ecrit. *Si M. P. réussit*, dit-il, *la réfutation des Problêmes devenue évidente, servira à déterminer le sens des faits obscurs, & à les faire valoir ensuite en objection*: c'est-à dire, qu'on devra commencer à faire cas de nos preuves, & à n'en point faire de ses réponses.

Rép. Succ. p. 107.

p. 22.

Fin de la Premiere Partie.

SECONDE PARTIE.

JUGEMENS PORTÉS DANS L'ÉGLISE Sur l'état des personnes qui ont parlé en extâse.

ESSAI DE TRADITION.

SI on réunit aux Autoritez que j'ai citées dans ce Recueil celles que j'ai ou indiquées, ou rapportées dans ma VI. Lettre contre l'Auteur des *Vains Efforts*, on aura par rapport aux principaux points, que Messieurs les Consultans ont mis en contestation, une suite de Tradition aussi complette qu'on la peut désirer. Ce que j'ai recueilli de passages n'est cependant qu'un simple essai, non-seulement de ce qu'on peut trouver dans la Tradition sur ces matiéres, mais même des Autoritez que j'ai actuellement entre les mains. Si je m'abstiens d'en produire davantage, c'est uniquement par la crainte de fatiguer le public par des Recueils immenses, qui ne renfermeroient que des répétitions des mêmes principes; la plûpart des Théologiens ne faisant souvent autre chose que se copier les uns les autres.

Je terminerai tout ce que j'ai à dire pour le présent par l'exécution d'une menace que j'ai faite à Messieurs les Consultans dans ma XIV. Lettre, & dont ils se sont fort peu embarrassés. C'est au sujet du parallele que j'ai donné de l'état des Convulsionaires avec celui de plusieurs Saints canonisés, & d'un grand nombre d'autres saintes personnes, dont l'état surnaturel est respecté dans l'Eglise. Je prie qu'on fasse attention si ce que je disois à ces Messieurs n'auroit pas dû arrêter des Théologiens circonspects, dont le caractére doit être de respecter le jugement de ceux qui nous ont précedés. Voici donc comme je m'y suis pris pour leur faire sentir l'importance de ce parallele.

» Ces Messieurs, ai-je dit, ont cru qu'il n'y avoit que les Saints d'un côté & les Con-» vulsionnaires de l'autre qui fussent intéressés dans ce parallele. Ce seroit assurément » assez pour le faire respecter, que les Saints canonisés y fussent intéressés; mais les » Saints ne sont pas les seuls qui le soient. J'ai prétendu prouver en le donnant, qu'il y » avoit une Tradition constante & uniforme des cinq derniers siécles, qui autorise à » regarder l'état des Convulsionnaires comme pouvant venir de Dieu. La raison en est » évidente: c'est qu'on ne doit point séparer des traits de conformité qu'on remarque » dans les Saints avec les Convulsionnaires, le jugement qu'en ont porté les Evêques » & les Théologiens qui les ont examinés; & que ce jugement doit nous servir de re-» gle, quand il se trouve uniforme pendant une longue suite de siécles & fondé sur les » mêmes principes. Je veux en donner un exemple, mais bien propre à faire sentir » quelle sera la force de cette preuve, si on nous oblige de la mettre dans tout son » jour.

J'ai eu tort de restraindre cette Tradition aux cinq derniers siécles: j'ai reconnu depuis que ces faits singuliers sont beaucoup plus anciens, & qu'il s'en trouve des exemples dès les premiers siécles de l'Eglise. Etoit-ce donc là une proposition qu'on devoit laisser sans réponse? Et ces Messieurs en pouvoient-ils donner d'autre, que de convenir qu'ils seroient les premiers à se rendre, si je pouvois remplir cet engagement, & de m'en donner le défi s'ils se croioient assez instruits pour juger que cela me seroit impossible?

I. LA SOEUR MARGUERITE DU S. SACREMENT.

Je commence par ce qui regarde cette sainte fille, parce que c'est l'exemple que j'ai proposé à ces Messieurs, comme un essai de l'autorité qu'ont ces Vies qu'ils affectent de mépriser. Et voici comme j'ai représenté à ces Messieurs le poids & la force de ce premier exemple.

» J'ai donné, leur ai-je dit, dans ma VI. Lettre un extrait de la Vie de la Sœur
» Marguerite du S. Sacrement, Religieuse Carmelite de Beaune. J'ai choisi dans ce
» qui est rapporté d'elle ce qui pouvoit avoir rapport à ce qu'on a remarqué dans les
» Convulsionnaires. Or je prie qu'on fasse attention à deux choses, dont la réunion me
» paroît décisive. La premiere, c'est que la Sœur Marguerite étoit une vraie Con-
» vulsionnaire selon le langage du tems. Et sans s'arrêter aux autres traits de ressem-
» blance qui le prouvent, il est certain que l'aliénation où elle étoit pendant ses ex-
» tâses, ou si l'on veut ses convulsions, étoit précisément de la même espéce que celle
» qu'on a remarquée dans un grand nombre de Convulsionnaires. La seconde chose que
» je désire qu'on pése, c'est que la Vie que le Pere Amelote a donnée de cette sainte
» fille, a été approuvée par les trois Directeurs des Carmelites, par dix Religieux de
» tous les Ordres, tous Docteurs comme Messieurs les Consultans, & par cinq Evêques.
» M. d'Attichy, Evêque Diocésain, avoit fait par lui-même un examen juridique de
» tous les faits qui sont rapportés dans cette Vie. Je ne croi pas que ces Messieurs dis-
» conviennent que le jugement de ces dix-huit Théologiens, ou Evêques, ou Doc-
» teurs, ne soit d'un aussi grand poids, que celui des Docteurs qui ont signé la Consul-
» tation. Quelle sera donc leur réponse? Mépriseront-ils ce jugement, & prétendront-
» ils que tous ces Théologiens ont donné dans l'hérésie des Montanistes? Ils ne feront
» pas cela; ils demeureront dans l'embarras, & ils ne feront aucune réponse.

J'ai été Prophéte: ces Messieurs n'ont en effet rien répondu à un défi aussi pressant. Je l'avois néanmoins tourné exprès de maniere à les piquer d'honneur, pour faire remarquer, comme je fais, que s'ils ne répondoient pas, c'est qu'il leur étoit en effet impossible de rien répliquer.

La Sœur Marguerite du S. Sacrement tomboit aussi souvent en extâse que les Convulsionnaires; elle y parloit très-fréquemment. La Mere Marie de la Trinité, fille d'une grande vertu & d'un grand discernement, l'a interrogée plusieurs fois lorsqu'elle étoit ainsi ravie. *Je lui faisois mes interrogations*, dit-elle, *& elle me répondoit, mais en telle sorte que pour l'ordinaire elle n'étoit pas à elle-même, lorsqu'elle parloit du saint Enfant Jesus; quoique toutefois*, dit le Pere Amelote, *elle ne donnât pas ses réponses pour des révélations, mais pour des pensées qu'elle avoit eues dans la lumiere de l'oraison.* Il lui arrivoit aussi quelquefois de ne conserver aucun souvenir de ce qu'elle disoit dans ses extâses.

Sa Vie, p. 428.

Ce que le P. Amelote rapporte ici de l'opinion que la Sœur Marguerite avoit elle-même de ce qu'elle disoit dans ses extâses, est une clef pour expliquer comment l'erreur peut se glisser dans ces états extâtiques: c'est parce que les impressions qui se font sur les personnes ainsi ravies, quoique de l'ordre surnaturel, ont quelquefois beaucoup de rapport avec les opérations de la grace, qu'on ne discerne pas toujours des impressions qui viennent du propre esprit.

Outre les dix-huit Evêques ou Docteurs qui ont approuvé la Vie de la Sœur Marguerite, il y a encore à la fin de cette Vie plusieurs témoignages de personnes distinguées qui l'avoient connue & examinée, & qui s'accordent à donner une grande idée de sa sainteté & de la solidité de son esprit. Je trouve dans une de ces attestations, qui est de M. Manessier, une preuve pour la possibilité du mélange. *Qui peut assurer*, dit-il, *qu'il ne se soit trouvé quelquefois en elle, aussi-bien que dans les plus grands Saints, quelque mélange de l'opération de l'esprit malin?* Le P. Amelote approuve cette maxime prise en général; mais il ne voudroit pas qu'on en fit l'application à la Sœur Marguerite du S. Sacrement. Il se trompe assurément, car il y a beaucoup de choses que cette sainte fille disoit dans ses extâses, qui sont visiblement une suite des vûes dont son esprit étoit préoccupé. J'en dis autant de toutes les Vies que j'ai lûes, sans excepter même Sainte Thérese. Il est impossible de s'empêcher de reconnoître quelque mélange dans tous ces états extraordinaires. C'est une prétention insoutenable & inouie que celle de Messieurs les Consultans, de vouloir nous obliger de choisir entre ces deux alternatives, ou de mépriser toutes les révélations faites aux Saints comme des tromperies du démon, ou des illusions d'une imagination dérangée; ou, si l'on veut y reconnoître un surnaturel divin, de les regarder toutes comme aussi pures de tout mélange que n'est l'Ecriture Sainte.

p. 307.

II. Sainte Liobe.

Je ne rapporterai qu'un trait de la vie de cette Sainte, mais qui est tout de plus

extraordinaires. » On avoit coutume la nuit & l'après-dîné, lorsqu'elle dormoit de
» lire l'Ecriture sainte auprès de son lit. C'étoient les plus jeunes Religieuses qui s'ac-
» quittoient de cette fonction tour à tour, pour ne pas se fatiguer : & ce qu'il y avoit
» de surprenant, c'est qu'elles ne pouvoient passer un seul mot en lisant, ni même une
» sillabe, sans que la Sainte les reprît, quoiqu'elle fût endormie. Car, comme ces jeu-
» nes filles l'avouoient après, il leur arrivoit souvent lorsqu'elles la voyoient dans le
» fort de son sommeil de faire des fautes exprès pour la surprendre, mais elles ne man-
» quoient pas d'être reprises aussi-tôt. On ne doit pas cependant être étonné de ce
» qu'on ne pouvoit la tromper lorsqu'elle dormoit ; parce que celui qui possédoit son
» cœur ne s'endort point en gardant Israël, & qu'elle pouvoit dire avec l'Epouse des
» Cantiques : Je dors, mais mon cœur veille. »

M. Baillet n'a point fait mention de cette merveille dans la Vie qu'il a donnée de cette Sainte. Il convient cependant que Rodolphe Moine de Fulde qui a écrit cette Vie, est un Auteur grave & habile, & qu'il l'a composée sur un memoire de quatre des disciples de cette Sainte, & sur ceux d'un Moine de Fulde nommé Magon, qui avoit appris de Sainte Liobe elle-même beaucoup de ses actions. Il en sera de même de tous les faits extraordinaires que je rapporterai dans la suite. M. Baillet les a tous passés en écrivant les Vies des Saints. Je suis persuadé que c'est ce qui a trompé Messieurs les Consultans : comme ils n'ont apparemment connoissance de toutes ces Vies que par M. Baillet, ils se seront imaginés que ce qu'un aussi grand Critique & aussi judicieux n'avoit pas daigné rapporter, ne méritoit pas en effet qu'on y fît attention.

C'est assurément une très-fausse méthode de séparer ainsi des Vies des Saints, comme fait M. Baillet, tout ce qui tient du prodige ; car il étend cette réserve jusqu'aux miracles, qu'il ne rapporte presque jamais en détail. Il faut écrire les Vies des Saints comme J. C. a voulu que le fût l'Evangile, & comme le sont les Actes des Apôtres ; il faut joindre aux exemples de vertu qu'ils nous ont donnés, les merveilles que Dieu a operées en leur faveur. Tous les dons surnaturels se sont conservés dans l'Eglise depuis son origine. C'est un des caractéres de la véritable Eglise qu'il est infiniment important de faire remarquer ; car ces dons se perpétuent d'âge en âge, pour empêcher que les sens ne prévalent contre la foi, & qu'on ne vienne enfin à perdre de vûe que la Religion est placée dans un ordre surnaturel, & qu'au milieu des événemens humains elle a un fondement divin qui la rend inébranlable. Il y a des circonstances où la Religion nous oblige d'espérer des miracles & de les demander. Les peuples perdroient insensiblement la foi, s'ils ne voyoient jamais rien de surnaturel, ou s'ils n'en entendoient jamais parler. Les exemples de vertu sont nécessaires ; mais il l'est également d'avoir des preuves sensibles que Dieu protége ceux qui le servent fidélement, & qui comptent plus sur lui que sur les ressources humaines. Ce qui ranime notre foi nous est encore plus utile que ce qui nous instruit, & les miracles sont encore plus propres à convertir que les exemples. Quand on est bien convaincu de la réalité des biens & des maux futurs, on est facilement dégouté des biens présens ; & affermi contre des maux qui finissent avec la vie. Or on ne peut douter que tout ce qui est de l'ordre surnaturel ne soit très-propre à produire cette conviction. En faisant disparoître tout ce qui tient du prodige, on prépare insensiblement les esprits à ne rien croire de ce qui est au-delà de l'ordre ordinaire. Et je crains en effet que ce ne soit cette imprudente dissimulation de M. Baillet qui ait donné lieu à la Consultation & à cette opposition insensée que je vois qu'on a pour tout ce qui se passe d'extraordinaire parmi nous, dont il y a cependant des exemples dans toute la Tradition.

J'admets volontiers la critique de M. Baillet par rapport à toutes les piéces d'où on doit tirer la certitude des faits. Mais je prétens qu'on doit cesser de le suivre lorsqu'il entreprend de mettre à l'écart, dans des monumens qu'il trouve fort bons tout ce qui tient du prodige ; & qu'il n'a point d'autre raison à rendre, comme il le fait très-souvent, sinon que les faits paroîtroient incroyables ; car c'est par cette raison qu'ils sont incroyables qu'il faut les rapporter, & faire voir cependant qu'ils sont certains, & qu'on ne pourroit les révoquer en doute sans anéantir la croyance qu'on doit au témoignage des hommes. Il faut se souvenir qu'une de nos plus grandes maladies est de ne vouloir rien croire de ce qui nous passe, & que notre Religion est fondée sur des mystéres incompréhensibles à notre raison. On doit par conséquent être ravi de tout ce

qu'on rencontre de propre à l'assujettir, & en profiter pour nous soumettre au joug de la Foi.

III. Sainte Maure.

La Vie de cette Sainte se trouve dans un Sermon de S. Prudence Evêque de Troyes, dont je donnerai ici un extrait.

» Vous me pressez, mes très-chers enfans, à tems & à contre tems, qu'au lieu du » Sermon que je vous fais toutes les Fêtes solemnelles, je vous entretienne de la vie » sainte & de la mort précieuse de notre Sœur Maure. Son Frere Eutrope votre Prévôt » m'en prie souvent de votre part; & le très-pieux Abbé Leon votre voisin, qui l'a » instruite & régénérée par l'eau & l'Esprit-Saint, ne cesse de me demander la même » chose au nom de ses saints Moines. Je me réjouis en notre Seigneur de ce que votre » piété est si féconde, que vous n'êtes pas contens d'avoir vû de vos propres yeux les » merveilles que Dieu a opérées en elle, mais que vous voulez aussi que vos oreilles » ayent la satisfaction de les entendre souvent publier.

» J'estime plus que l'or & les pierres précieuses une aube de lin qu'elle m'a donnée, » qu'elle a faite & blanchie de ses propres mains, & dont elle me pria d'user lorsque » j'offrirois à Dieu le saint Sacrifice de la Messe. J'étois comme un figuier mort tout » prêt à être jetté au feu; j'étois comme de la paille seche qu'on alloit mettre dans le » four pour être bien-tôt consumée, lorsqu'elle me donna ce vêtement; mon ame étoit » comme une terre sans eau, qui ne portoit aucun fruit. Mais parlons clairement, & » pourquoi differerois je davantage à découvrir ma misere? Je consacrois rarement le » Sacrement du Corps de Notre Seigneur avec une piété digne d'un si grand mystére; » je mangeois l'Agneau sans les laitues améres; je mangeois le pain des Anges sans le » pain des larmes. Ce vêtement a eu le même pouvoir sur moi, que le bâton de Moyse » eut autrefois sur le rocher; car, quoique je fusse plus dur que la pierre, il a fait pour- » tant sortir de mes yeux des torrens de larmes. Combien de fois plusieurs même d'en- » tre nous en ont-ils ressenti la vertu & l'efficace, lorsqu'ils disoient la Messe en étant » revêtus! J'ai à la vérité de la peine à raconter ce miracle, de crainte de donner occa- » sion à des pensées de vanité, auxquelles l'infirmité humaine n'est que trop exposée.

» Essuyez vos larmes, pieuse Sedulie, vous qui avez entendu avec nous cette voix » qui descendit du Ciel dans le tems qu'elle mourut: *Venez, ma bien aimée, j'établirai » mon trône dans vous, parce que le Roi a conçû de l'amour pour votre beauté.* Le Dieu des » Dieux a parlé & a appellé Maure, comme nous l'avons tous oüi fort intelligible- » ment, lorsqu'elle invoquoit son saint nom. J'étois debout à l'un des côtés de son lit, » l'Abbé Leon qui étoit à l'autre récitoit doucement, selon sa maniere & avec un es- » prit fort recueilli les Pseaumes de David; Maurice, le Diacre Eutrope, & une trou- » pe confuse de Fidéles étoient autour de nous; nous étions tous dans un grand silence, » lorsque tout d'un coup on entendit cette voix. Nous regardâmes avec beaucoup de » soin s'il n'y avoit point quelqu'un au-dedans & au-dehors de la maison, qui fût au- » teur d'une si agréable harmonie; mais nous connumes avec certitude par l'odeur & » la douceur dont elle étoit accompagnée, que le Seigneur qui étoit monté au Ciel au » milieu des acclamations, en étoit alors descendu avec des cantiques de réjouissance, » qu'il ne dédaignoit pas de prévenir celle qui venoit au-devant de lui, & de chanter » des cantiques de joie à sa rencontre.

» Etant encore dans un âge tendre, elle demeuroit tous les jours dans l'Eglise des » Apôtres depuis l'Office du matin jusqu'à l'heure de Sexte. Vous sçavez que Notre » Seigneur y est peint en trois manieres, comme un enfant attaché aux mammelles de » sa mere, comme un jeune homme cloué à la croix, & comme un grand Roi assis sur » son trône. Maure étant encore fort jeune, avoit coutume de se prosterner tous les » jours premiérement devant Jesus enfant, puis devant Jesus attaché à la croix, & en- » fin devant Jesus assis sur son trône. La voyant sur le point de quitter cette maison de » terre, je lui demandai pourquoi elle se prosternoit tous les jours dans un silence si » profond devant l'image de notre Sauveur; elle me répondit après l'avoir extraordi- » nairement pressée: *Heureuse l'Eglise des Apôtres, où j'ai souvent oüi les doux cris de Jesus » entre les bras de sa mere, les soupirs de Jesus à la croix, & les paroles terribles qui sortoient » de la bouche de Jesus assis sur son thrône majestueux, d'où il me présentoit si amoureusement*

» *son sceptre d'or.* Et comme j'en voulois sçavoir davantage, elle me ferma la bouche, » & me dit ce peu de paroles en me serrant la main : *Il ne faut pas attribuer ces sons à la » vertu d'un bois mort, mais à la puissance de Dieu, qui se sert des choses inanimées pour re- » tracer dans notre esprit les objets les plus saints & les plus cachés de notre foi.*

» Elle recherchoit la protection des Apôtres dans l'Eglise des Clercs, & elle imploroit celle de S. Gervais & de S. Protais dans le Monastére où ils sont honorés : & quoique ce Monastére soit bâti dans le village de Montenai, qui est éloigné d'environ deux lieues de cette Ville, elle y alloit néanmoins en pélérinage tous les Mercredis & les Vendredis, marchant les pieds nuds, & même sans linge, & jeûnant au pain & à l'eau.

» Je n'ai point encore oublié, mon Frere Maurice, ce que vous m'avez fait connoître par les yeux de la foi. Vous me fites signe un jour, lorsque l'Office du matin fut achevé, que je regardasse Maure embrassant de toutes ses forces & baisant avec une dévotion extraordinaire l'Autel, où répose le corps de la B. vierge Marie. Vous me montrâtes aussi, après que les Freres eurent chanté Sexte, les ruisseaux de pleurs qu'elle avoit versées aux pieds de l'Autel, & dont vous lavâtes vos yeux, qui furent aussi-tôt guéris d'une taye dont ils étoient couverts. Ce précieux don des larmes, que vous avez maintenant, est l'effet de cette eau salutaire, qui pénétra jusqu'au fond de votre cœur.

» Nous sçavons tous, ô Diacre Maurice, que vous avez très-peu de voix : d'où vient donc que vous vous fites si bien entendre le jour du Vendredi Saint à la seule Maure, qui étoit si fort éloignée ? Je prêchois, misérable pécheur que je suis & Evêque tel quel, ce jour-là selon les obligations de mon ministére dans l'Eglise de Saint Aventin. Maure étoit assise parmi les autres auditeurs ; & comme le tems m'engageoit de parler de la Passion de Nôtre-Seigneur, elle se leva tout d'un coup, & fit sur elle le signe de la croix. Je la priai de me dire ce qui lui étoit arrivé, & pourquoi elle se tenoit debout pendant que toute l'assemblée étoit assise. Comme elle avoit beaucoup de pudeur, & qu'elle étoit d'ailleurs fort sincére, elle me répondit : faut il être assis, mon Pere, lorsqu'on lit le Saint Evangile ? Le Diacre Maurice commence à réciter la Passion de Nôtre-Seigneur dans l'Eglise des Apôtres ; s'il plait à l'Assemblée, on peut faire quelque petite pause pour l'entendre.

» Je demandai à ceux qui étoient présens, s'ils entendoient quelque chose ; ils me répondirent après avoir écouté attentivement, qu'ils n'entendoient rien. Je connus qu'il y avoit du *miracle* dans une chose si extraordinaire ; & la quantité de larmes que cette réflexion fit sortir de mes yeux, m'empêcha d'achever le sermon que j'avois commencé. Nous allâmes tous dans ce moment à l'Eglise des Apôtres, pour sçavoir la vérité de cette merveille, dont quelques-uns ne vouloient rien croire : nous nous arrêtâmes un peu de tems à la porte, & ce fut avec une grande difficulté que nous entendimes la voix de Maurice ; & après l'Evangile de la Passion de Nôtre-Seigneur, nous lui offrimes d'une commune voix la gloire & l'honneur qui lui sont dûs ; nous louâmes son saint Nom, & nous publiâmes dans son Temple sa gloire qu'il fait paroître dans ses Saints.

» Maure étoit prosternée à mes pieds ; & lorsque tout le monde étoit dans la joie, elle frappoit sa poitrine, & crioit qu'elle étoit criminelle d'avoir interrompu la parole de Dieu.

» Le jour auquel elle devoit être unie à son époux étant arrivé, ce fut celui auquel l'Eglise solemnise la fête de S. Matthieu ; nous lui vîmes lever la tête de dessus son lit avec beaucoup de difficulté, puis elle la pancha vers quatre côtés differens, comme pour saluer quelqu'un. L'Abbé Léon lui ayant demandé pourquoi elle faisoit cela ; elle lui répondit, S. Pierre & S. Paul, S. Grégoire & S. Protais, que j'ai honorés selon mon pouvoir pendant ma vie, sont aux quatre coins de mon lit, dont ils chassent des bêtes cruelles. Elle mourut en paix, lorsque ayant commencé l'Oraison Dominicale, elle eut achevé ces paroles, *que votre regne arrive.*

» Mauriciane qui est sœur de Sedulie (Mere de Maure) & ses deux filles Damone & Thecie, ôterent aussi-tôt le cilice dont son corps étoit couvert. Elles le partagerent en quatre parties, dont chacune en prit une, & me donnerent la quatriéme que je garde comme un grand thrésor. Après avoir lavé son corps selon la coûtume, l'eau dont elles s'étoient servie, fut changée en lait, comme je l'ai vû de mes propres

» yeux ; ce qui est une preuve de sa pureté virginale. Leonce fils de Damone charmé » de la douceur de cette nouvelle liqueur, en but avec avidité & fut guéri d'une gran» de fiévre. Le Moine Veran recouvra le sens de l'odorat qu'il avoit perdu il y avoit » long-tems, & il sentit dans le Monastére de Leon l'odeur admirable qui embaumoit » tous ceux qui étoient auprès du corps de cette sainte vierge.

Mr Baillet paroît condamner ce que fit Sainte Maure de s'être levée au milieu de la prédication, & de l'avoir ainsi interrompue. *La Sainte*, dit-il, *confuse de l'éclat que faisoit cette affaire, alla se jetter aux pieds du Prélat pour lui demander pardon de la* DOUBLE FAUTE *qu'elle avoit faite d'avoir troublé la parole de Dieu dans l'Eglise de S. Aventin & le Service divin dans la Cathédrale.* Ce n'est pas là assurément le jugement que S. Prudence portoit de cette action de Sainte Maure. Il attribue à l'humilité & à l'extrême modestie de cette sainte fille la douleur dont elle étoit pénétrée : car pour lui, il croyoit que la prédication & le Service divin avoient été très-avantageusement interrompus par l'empressement de tout son peuple à *offrir à Dieu d'une commune voix la gloire & l'honneur qui lui étoient dûs.* M. Baillet convient cependant qu'il y avoit du miracle dans cet événement, & il remarque que *S. Prudence n'oublia point de le faire valoir contre les incrédules & les infidéles.*

Je ferai valoir ce même miracle avec tout autant de raison contre Messieurs les Consultans. Car si je passe à M. Baillet que Sainte Maure a eu un aussi grand tort, que celui d'avoir interrompu la parole de Dieu & le service divin par son imprudence, ce miracle devient décisif par rapport à la possibilité du mêlange dans l'ordre surnaturel. C'est une preuve que l'opération de Dieu *du genre merveilleux* peut se trouver réunie d'une maniere intime avec des actions contraires à l'ordre dont il ne seroit pas l'auteur. Et si Sainte Maure n'a eu aucun tort, comme je n'en doute pas, cet événement prouve que des choses qui paroissent inutiles, frivoles & contraires à l'ordre, & qu'on devroit mépriser comme telles dans des personnes qui n'auroient rien de recommandable d'ailleurs, doivent être respectées dans des personnes d'une sainteté reconnue, & qu'on a raison de croire sur des fondemens solides que Dieu favorise quelquefois de graces surnaturelles.

Il y a un autre fait dans le récit de S. Prudence, dont Messieurs les Consultans ne seront pas apparemment moins embarrassés. Je ne crois pas qu'ils se persuadent aisément que Sainte Maure à la vûe de trois tableaux differens, qui représentoient J. C. enfant sur le sein de sa mere, à la croix, & dans sa gloire, l'entendit réellement pleurer comme un enfant, se plaindre comme un homme qui souffre, & menacer comme un Juge irrité. Rien en effet n'est plus surprenant, à présent que J. C. est dans sa gloire, que de le voir se rabaisser en faveur de ses amis jusqu'à les rendre témoins par une opération surnaturelle & sensible, des différens états par lesquels il a passé dans les jours de sa vie mortelle. Mais aussi rien n'est plus consolant, quand on a assez de simplicité pour croire de pareils faits & pour en être touché, comme l'étoit S. Prudence.

Ce que je dirai sans crainte de trop m'hazarder, c'est que si nous avions parmi nous une Sainte Maure, nos Messieurs la confondroient parmi nos Convulsionnaires sans l'examiner, & la traiteroient avec le même mépris. Cette histoire au reste & ce que j'ai rapporté de Sainte Liobe qui vivoit au milieu du VIII. siécle, serviront à corriger la date que j'ai donnée mal à propos à ces états singuliers ; parce qu'elles font voir que les prodiges de nos jours ont été connus dans tous les tems, & qu'on en a des exemples dans chaque siécle.

IV. *Lettre de Robert de Tumbelaine Prieur de S. Vigor de Bayeux, écrite l'année 1096. aux Religieux du Mont Saint-Michel.*

» Nous avons un Frere parmi nous à qui il est arrivé une chose très-extraordinaire, » dont il est nécessaire que vous soyez informés. Un jour pendant la Messe, comme il » étoit au Chœur avec les autres, il se sentit mal à la tête, & il s'en alla se mettre au » lit pour se reposer. Il tomba aussi-tôt en épilepsie. Un Frere vint sur le champ tout » effrayé me dire qu'Hugues se mouroit. J'accourus tout tremblant pour le voir ; » tous les Freres y vinrent aussi, portant avec eux la croix & l'eau bénite. Nous le » trouvâmes étendu, sans connoissance, qui faisoit de grandes ruades avec ses pieds ; » il avoit les yeux fermés, & les serroit encore fortement avec ses mains. Nous com-

» mençâmes

» mençâmes les fept Pfeaumes de la Pénitence ; & auffi-tôt après lui avoir fait baifer » la croix, je donnai ordre qu'on le portât à l'Eglife. On eut bien de la peine à le tranf- » porter, car il fe demenoit d'une maniere étrange ; tout fon corps étoit agité par » d'horribles contorfions. On l'étendit devant l'autel de S. Nicolas, & tous les Freres » fe profternerent & continuerent de pfalmodier avec beaucoup de ferveur. Pour moi, » j'étois fi affligé & je répandis une fi grande abondance de larmes, que je ne pouvois » ni parler ni prier, je me tins feulement collé à terre, m'abandonnant aux larmes & » aux foupirs.

» Comme on continuoit toujours de réciter des Pfeaumes, il revint à lui faifant de » grandes lamentations. Je m'approchai & je lui demandai tout baigné de larmes, » comment il fe trouvoit : il me dit d'une voix très-baffe qu'il fe fentoit tout brifé. Je » le fis mettre dans un lit, & je priai les Freres d'aller au Chapitre à l'ordinaire, parce » que je ne pouvois abandonner ce Frere dans l'état où il étoit. Je me tins donc auprès » de lui à l'entretenir : il me dit, j'ai entendu une voix qui m'a dit d'un ton terrible : » *Pourquoi êtes vous forti de votre Monaftére ?* Et j'en ai entendu une autre très-douce qui » a répondu auffi-tôt à celle qui me faifoit ces reproches & qui vouloit m'effrayer : » *Eft-ce que cela vous regarde ?* Je lui demandai s'il avoit vû quelqu'un ; il me dit qu'il » n'avoit entendu que des voix, mais qu'il n'avoit vû perfonne.

» Le Chapitre étant fini, je le fis porter à l'Infirmerie, & je demeurai auprès de lui ; » car je ne crus pas qu'un accident auffi trifte & auffi extraordinaire pût me permettre » de le quitter. Il tomba fept fois dans le même accident jufqu'au lendemain matin : il » tomboit dans la fuite prefque tous les jours une fois ou deux. Je fis venir deux très- » habiles Médecins, qui étoient pour lors dans la Ville : ils lui firent tout ce qu'ils pu- » rent, mais inutilement ; Dieu qui l'avoit frappé, voulut que tous les efforts des hom- » mes fuffent inutiles, & qu'il n'y eût que lui feul qui le guérit.

» Comme j'étois très-affidu à le vifiter, un jour que j'entrai dans la maifon où il » étoit, & où je l'avois fait mettre féparément, comme il convenoit à fon état, je le » trouvai affis qui rioit & qui folâtroit avec les domeftiques que je lui avois donnés » pour le fervir ; car il étoit fi léger, comme vous fçavez, que lorfqu'il étoit avec moi » dans le Cloître avant cet accident, on ne pouvoit ni par careffes, ni par menaces, ni » même par les châtimens, l'obliger de rentrer en lui-même & de fe reconnoître : fon » caractére étoit indomptable, il s'abandonnoit fans mefure à toutes fortes de bouffon- » neries & à toutes les légeretez de la jeuneffe. Mais à quoi bon parler de ce que les » hommes pouvoient faire pour le réduire, puifque pour lors, dans le tems mê- » me qu'il étoit fous la main de Dieu & qu'il fe voyoit expofé aux plus horribles » tourmens qui pouvoient le prendre à toute heure, fon infléxibilité étoit telle qu'il » ne témoignoit pas le moindre amendement, au contraire il fembloit qu'il devenoit » encore plus déréglé ; car comme fon mal n'étoit pas continuel & qu'il avoit de bons » intervales, s'il avoit feulement une heure, ou une demie heure où il recouvrit fes for- » ces, il fe levoit & folâtroit à fon ordinaire.

» J'entrai donc, comme j'ai dit, dans l'endroit où il étoit ; mais quoique toutes ces » badineries me dépluffent fort, je ne lui en témoignai rien, par la crainte que j'avois » que fi je lui parlois durement, je ne fuffe caufe qu'il retombât dans fon mal ; au con- » traire je badinai avec lui, & je le félicitai de ce qu'il paroiffoit plus tranquile. Com- » me j'étois donc affis auprès de lui, il me dit : *Cette nuit il m'a femblé que j'étois pré- » fenté au jugement de Dieu : ma confcience me faifoit de terribles reproches : je vis qu'on me » repréfentoit la multitude de fautes que j'ai commifes ; j'étois faifi d'horreur de tout le mal » que j'ai fait, & ma confufion étoit fi grande, que je ne puis même à préfent me l'imaginer.* » L'entendant parler ainfi, & ne voyant en lui nulle trace non-feulement de crainte, » mais même de gravité, la douleur que j'en reffentis fit que je demeurai dans le filen- » ce, & baiffant les yeux je penfois combien il falloit qu'il fût dur, puifqu'il ne lui » reftoit aucune impreffion de la terreur que lui avoit caufée la vûe des Jugemens de » Dieu.

» Enfin vingt-fept jours s'étant écoulés dans les alternatives de ce même mal, le » vingt-huitiéme au fortir d'un de ces accès il me dit : *Mon Pere, mon Pere, quelle mau- » vaife nuit dois-je paffer aujourd'hui !* Je le priai de me dire ce qu'il craignoit, & com- » ment il étoit inftruit de ce mal qui lui devoit arriver. Il me dit : » *J'ai entendu une » voix qui m'a épouventé, & qui m'a dit : Priez votre Prieur & vos Freres de prier pour vous ;*

» *car si Dieu par sa bonté ne vient à votre secours, cette nuit sera terrible pour vous. Je vous*
» *vous prie donc, mes Peres, de m'assister & de prier pour moi; car je suis saisi de crainte lorsque je pense à ce qui m'a été dit.*

» Je donnai aussi-tôt ordre qu'on fit venir quatre Freres que je nommai; & lorsqu'on » eut apporté le Corps de Notre-Seigneur avec la croix & les chandeliers, je l'exhor- » tai à se confesser & communier. Après la communion il fut plus tranquille. Je passai » la nuit auprès de lui avec un certain nombre de Freres; le reste de la Communauté » étoit allé se reposer. Lorsque son accès le prit, j'envoyai réveiller les Freres, & nous » nous mîmes à réciter des Pseaumes, demandant à Dieu unanimement de vouloir bien » avoir pitié de notre Frere qui étoit comme l'un d'entre nous. Après être revenu à lui » & retombé plusieurs fois dans le même mal, il me dit: *Dites aux Freres qu'ils s'en* » *aillent prendre du repos, parce que par la grace de Dieu je suis délivré de mon mal pour le* » *présent, & je n'en souffrirai point jusqu'au troisiéme jour.* Je lui demandai comment il » il le sçavoit; il me dit que c'étoit parce qu'il avoit entendu une voix qui le lui » avoit dit.

» Depuis cet accès il demeura tout tremblant, sa légéreté naturelle fut fort dimi- » nuée; il attendoit avec une profonde tristesse ce que Dieu vouloit faire de lui. Je » l'exhortois fort à rentrer en lui-même, à faire réfléxion sur toute sa conduite, à con- » fesser tous ses péchez, mais particuliérement ceux que sa conscience lui avoit repro- » chés plus vivement au Jugement de Dieu, qu'il avoit vû en vision. Il consentit à tout » ce que je lui proposai. Le troisiéme jour je le menai avec moi à l'Eglise pour y enten- » dre tout l'Office & la Messe, que je voulus qu'on dît pour demander pardon à Dieu » pour ses péchez. Il étoit assis hors du chœur persévérant dans la priere & dans les lar- » mes: il vint ensuite au Chapitre, comme il en étoit convenu avec moi; il se prosterna » tout de son long devant nous tous; il parut si touché, & ses larmes étoient si abon- » dantes, que j'en fus moi-même attendri jusqu'au fond du cœur, ensorte que j'eus bien » de la peine à lui répondre à ce qu'il disoit. J'étois rempli de joie de voir un jeune » homme, que j'avois vû auparavant si léger, si orgueilleux, si indocile, être pour lors » étendu par terre, si humble, si modeste, & disposé à subir telle pénitence qu'on vou- » droit lui imposer. Je lui ordonnai de se lever: il étoit si touché qu'il avoit peine à » parler: il nous pria donc de lui prescrire ce que nous trouverions à propos pour l'ex- » piation de ses fautes, qu'il reconnoissoit être innombrables, & dont il se sentoit ac- » cablé au delà de ce qu'il pouvoit dire. Je lui répondis comme je pûs, car ma douleur » & mes larmes m'empêcherent de lui dire ce que je voulois... J'ordonnai aux Freres, » qui m'étoient parfaitement soumis, de jeûner ce jour-là & de se priver de leur por- » tion: On préparera, leur dis-je, le dîner à l'ordinaire, mais on le donnera aux pau- » vres, qui viendront le manger au Réfectoire une heure avant la Communauté, afin » de secourir dans une telle extrémité notre frere par tout ce que nous pourrons, par les » jeûnes, les priéres & l'aumône. Nous nous levâmes ensuite, & nous allâmes à l'Eglise » en chantant les sept Pseaumes que nous achevâmes prosternés par terre. Je dis ensuite » à un des Freres de dire la Messe pour lui, à laquelle il assista & communia. Je fis don- » ner un denier à chacun des pauvres après leur dîner: je voulus aussi que notre Frere » mangeât avec un pauvre, afin que non-seulement J. C. fût nourri pour lui dans la » personne des pauvres, mais que J. C. même mangeât avec lui sous la forme d'un » pauvre.

» Le moment que nous craignions approchant, j'allai le voir: je le trouvai assis tout » tremblant, & peu après il me dit: *Ah, mon Pere! que j'ai mal à la tête: ah! les genoux,* » *les jambes, les bras commencent à me faire mal; la douleur augmente & s'étend par tout mon* » *corps.* Il perdit aussi-tôt connoissance; il ne frappoit plus des pieds comme la premiere » fois, il avoit seulement les yeux fermés, & demeuroit immobile comme s'il eût » dormi; il revint à lui, & retomba plusieurs fois. Je fis venir les Freres pour réciter » les Pseaumes auprès de lui. Nous le vîmes qui étendoit la main & qui fit sur lui le » signe de la croix par trois fois. Il revint enfin à lui & se lamentoit en disant: *Oh que* » *je suis accablé!* Je renvoyai aussi-tôt les Freres, & je demeurai seul avec lui, & je » le priai de me rendre compte de l'état où il s'étoit trouvé. Il me dit: *Il m'a semblé* » *voir entrer par cette porte un homme noir horrible à voir plus que je ne puis dire; il avoit* » *les yeux enflammés, il jettoit le feu par la bouche, & il le soufloit sur moi; il tenoit avec ses* » *mains deux chiens affreux aussi horribles que lui; il les animoit & les forçoit de se jetter sur*

» *moi. Je chassai le premier chien avec le poing ; j'en ai fait de même au second : j'ai été ensuite* » *attaquer cet homme, & je l'ai de même chassé après les chiens, en lui donnant un coup de* » *poing. Je me suis ainsi par la miséricorde de Dieu délivré de ces trois ennemis par trois coups* » *que j'ai donnés.* Je compris que ces trois coups avoient été marqués par les trois signes » de croix qu'il avoit fait pendant que nous recitions des Pseaumes.

» Après cela je retins trois Freres pour passer la nuit avec moi, & je fis aller cou- » cher la Communauté plûtôt que de coutume, afin que les Freres fussent moins fati- » gués, si j'étois obligé de les faire venir de nouveau. Au commencement de la nuit il » tomba encore de nouveau dans le ravissement, & il fit sur lui comme la premiere fois » le signe de la croix, & il me dit après que ç'avoit été parce qu'il avoit vû trois hom- » mes qui entroient dans la maison, qui tenoient trois lances de feu, dont ils l'avoient » voulu percer, & qu'il s'étoit défendu avec la croix que nous lui tenions dans la main. » Il nous dit qu'il espéroit qu'il seroit consolé, & qu'il se tireroit heureusement de ce » combat. Il tomba de nouveau en extâse, (car je dois donner désormais le nom d'ex- » tâse à ces accidens, & non celui de maladie) il joignoit les mains & les élevoit au » Ciel, comme s'il eût prié; il ouvrit ensuite les yeux, & il dit : *Gloire soit à vous, mon* » *Dieu* ; ce qu'il répéta plusieurs fois. Je lui demandai d'où procédoient des paroles si » consolantes; mais lui me regardant sérieusement me dit : *Qu'on me fasse venir ici tous* » *les Moines du Mont Saint-Michel qui sont dans ce Monastére, car je suis chargé de leur dire* » *quelque chose.* Cela me déplut, car j'appréhendois qu'il n'y eût de l'illusion : j'appré- » hendois de plus de fatiguer les Freres qui devoient se lever pour aller à Matines. Je » m'opposai donc à ce qu'on les fit venir; mais il me résista en disant qu'il falloit ab- » solument qu'ils vinssent. Je ne voulus pas résister davantage, dans la crainte que ce ne » fût un ordre de Dieu. Je fis donc venir ceux qu'il demandoit ; & comme je lui eus dit » de dire ce qu'il avoit à leur dire, il dit : *De la part de Dieu, de S. Michel, & de S. Vigor* » *notre Patron, je vous dis à tous de ne plus retourner au Mont Saint-Michel dans le dessein* » *d'y rester pendant la vie de l'Abbé de ce Monastére ; que si vous y allez & que vous y demeu-* » *riez, vous périrez misérablement.* Comme ces Freres se furent inclinés à ces paroles, » pleurant de joie, il ajouta : *Je vous donnerai un signe en preuve de la vérité de ce que je* » *vous dis, mais je ne le sçais pas encore, j'attens qu'on me le dise.* Après quoi je dis à ces » Freres, qui étoient au nombre de cinq : *Vous voyez, mes Freres, ce que Dieu vous ordon-* » *ne, retirez-vous, & allez vous reposer ;* car quoique j'eusse entendu le reste, je n'avois » pas entendu ce qu'il avoit dit de ces signes qu'il devoit donner. Mais il m'a dit depuis » qu'il l'avoit dit, & tous ceux qui étoient présens me l'ont confirmé. Comme ces Freres » se retiroient, il tomba de nouveau en extâse. Je les retins pour continuer à dire des » Pseaumes & attendre quelle seroit la fin de tout ceci. Nous dimes le Symbole *Quicun-* » *que vult* tout entier & le *Gloria Patri* ; après quoi il revint à lui, & s'assit sur son lit en » disant : *Dieu soit béni, Dieu soit béni* ; il joignit ensuite ses mains, adora Dieu, & nous » regardant avec un visage gai : *Je m'en vais vous donner un signe si vous voulez.* Nous » répondimes tous que cela nous feroit plaisir ; il parla ainsi ; *Si jamais pendant toute ma* » *vie & la vôtre vous me voyez avoir quelque signe, ou quelque reste d'infirmité de cette ma-* » *ladie qui fait que je suis ici, dites qu'il n'y a rien de vrai dans tout ce que je vous ai dit.* » *Voilà que je suis entiérement guéri ; je puis me lever, marcher, & faire tout ce que doit faire* » *un homme qui se porte bien.* Nous étions transportés de joie, car nous appercevions sur » son visage je ne sçai quel signe céleste qui marquoit qu'il étoit guéri.

» Ce jeune homme est aujourd'hui avec nous dans le Cloître, qui bénit Dieu qui l'a » vraiment châtié, comme un pere fait son fils, & qui l'a ensuite guéri. Il est parfai- » tement sain de corps : mais la foi a procuré à son ame une santé infiniment plus pré- » cieuse ; il a été repris & corrigé ; ses mœurs sont entiérement changées, & il témoi- » gne par sa vie qu'il a vraiment senti la main toute-puissante de Dieu.

L'état des Convulsionnaires est peint au naturel dans cette histoire. Ce jeune homme étoit un vrai Convulsionnaire ; ce qu'il éprouvoit étoit entiérement semblable à nos convulsions, & même à celles qui ont été les plus violentes & qui choquent le plus nos Messieurs. Il étoit averti des tems où ses accès devoient le prendre, comme le sont les Convulsionnaires, & il le fut de celui où il devoit en être quitte pour toujours. Ses accès de convulsions étoient accompagnés d'extâses, où il recevoit des inspirations surnaturelles. Son état ne le changea pas d'abord : dès qu'il avoit des intervalles où ses accès lui donnoient du relâche, quand ce n'auroit été que d'une demie heure, il s'aban-

donnoit à sa légéreté naturelle. Enfin toute cette conduite de Dieu sur lui tourna à son avantage, & se termina à sa sanctification ; comme cela est arrivé en effet à un grand nombre de Convulsionnaires.

V. L'ABBE' RUPERT.

De glorificatione Trinitatis & procesf. Spir. Lib. 2. *c.* 17. sur ces paroles : *Vous entendez sa voix, mais vous ne sçavez d'où il vient & où il va.* » Il n'y a rien de plus vrai que ce » qui est dit là, *vous entendez sa voix* : car celui qui reçoit une telle grace ne peut se » taire quand il le voudroit pour quelque raison, comme pour éviter quelque dan- » ger ; *Non enim tacere potest qui gratiam accepit ejusmodi, etiamsi interdum propter cau-* » *sam vel discrimen aliquod tacere velit.* Par exemple, *Je suis devenu*, dit Jeremie, *un* » *sujet de raillerie pendant tout le jour : la parole de Dieu est devenue un sujet d'opprobre* » *pour moi ; j'ai dit : Je ne parlerai plus en son nom.* Après qu'il a dit cela, & qu'il a » pris la résolution de se taire, il ajoute aussi-tôt : *Et votre parole est devenue comme* » *un feu ardent qui s'est renfermé dans mes os ; je suis tombé en défaillance, n'en pou-* » *vant pas supporter l'impétuosité.* Il lui est impossible de se taire, & il n'ose garder le » silence.'

[Il est très-naturel de penser que l'Esprit-Saint fit une impression même corporelle sur Jeremie, comme celle d'un feu, pour l'obliger à parler ; & que cette impression fut si forte qu'elle le fit tomber en défaillance. Il paroît que c'est ainsi que Rupert a entendu les paroles de Jeremie. On le voit par une histoire qu'il rapporte aussi-tôt, pour donner une idée de ces sortes d'impressions de l'Esprit de Dieu.]

» Il y avoit, dit Rupert, une jeune fille nommée Waldrade, sur qui l'Esprit-Saint ,, répandit son souffle, pendant qu'on faisoit les apprêts de ses nôces. La chaleur ,, de cette impression fut si grande, que tous ceux qui étoient dans la maison s'éveille- ,, rent & se mirent à crier croyant que la maison brûloit. Cette fille étoit couchée au- ,, près de sa mere, lorsqu'elle vit un grand feu qui entroit par la fenêtre qui étoit au ,, haut de la maison, & qui descendoit sur elle. Personne ne le vit qu'elle. Ce feu entra ,, dans sa bouche, & pénétra jusqu'au fond de ses entrailles La mere fut la premiere qui ,, s'éveilla par la grande chaleur qu'elle ressentit, & elle s'écria fortement : *Levez-vous,* ,, *levez vous, nous brûlons, nous brûlons.* Tout le monde étoit dans le trouble, parce que ,, chacun sentoit la chaleur, quoiqu'on ne vît point de feu. Enfin cette femme s'ap- ,, perçût que le feu venoit de sa fille, & que c'étoit d'elle qu'il se répandoit.

» Sa fille qui étoit embrasée du divin amour & dont le cœur étoit blessé, répandoit ,, des ruisseaux de larmes ; ensorte que depuis ce moment ses larmes ne cesserent de cou- ,, ler pendant long-tems : on n'entendit point sortir d'autre parole de sa bouche depuis ,, ce tems-là, que celles qui exprimoient son vœu & sa résolution de ne plus servir que ,, Dieu seul. Elle est demeurée jusqu'à sa vieillesse dans cette résolution de conserver à ,, Dieu sa virginité. Elle mena une vie solitaire dans un lieu où elle s'étoit renfermée. ,, Enfin elle a fini sa course depuis environ quatre ans.

[L'Abbé Rupert n'a pas cru dégrader les Prophétes, en se servant de ce qui étoit arrivé à une jeune fille, pour expliquer les impressions que l'Esprit-Saint faisoit même sur les sens extérieurs des Prophétes.]

VI. PIERRE DAMIEN.

Lib. qui appellatur Gratissimus, *p.* 39. & 40. » Balaam étoit enyvré de l'amour de ,, l'argent, & cependant le S. Esprit s'est servi de lui pour annoncer de profonds mys- ,, téres : & afin que nous admirions davantage la profusion avec laquelle Dieu distri- ,, bue ses dons, c'est que pendant que Balaam s'efforçoit de maudire le peuple, il étoit ,, contraint malgré lui de le bénir. La puissance divine avoit mis un mord dans sa bou- ,, che, & il ne pouvoit diriger ailleurs sa langue que vers l'endroit où le S. Esprit, qui ,, la conduisoit, la faisoit tourner. Sa langue combattoit contre sa volonté, & il ne pou- ,, voit répandre par le canal de sa bouche les eaux améres dont son esprit étoit rempli : ,, & comme il ne put prononcer contre le peuple les malédictions que Balac vouloit ,, qu'il prononçât, il chercha un moyen de le séduire.

» Il est encore évident que lorsque Saül envoya des archers pour prendre David, » l'Esprit

„ l'Esprit de Dieu se saisit d'eux, & ils commencerent à prophétiser ; & même Saül „ en envoya une seconde & une troisiéme bande, que l'Esprit de Dieu saisit de la même „ maniere. Il vint lui même tout furieux à Ramatha ; mais avant que d'arriver, il fut „ saisi de l'Esprit de Dieu, & il prophétisa nud devant Samuel avec les autres Prophé- „ tes pendant tout un jour. Qu'y a-t'il donc d'étonnant que des hommes pervers (il „ parle des Simoniaques) reçoivent les dons de Dieu dont ils sont indignes, pour met- „ tre le comble à leur condamnation ; puisque Saül que Dieu avoit rejetté, que le dé- „ mon avoit coutume d'agiter, recevoit des impressions de l'Esprit de Dieu, non-seu- „ lement pour une heure, mais il prophétise pendant long-tems avec ses Officiers. *Nous „ ne lisons pas que l'Esprit souffle où il est digne qu'il souffle, mais il est dit au contraire qu'il „ souffle où il veut.*

„ Enfin, est-ce que Caïphe étoit digne que le S. Esprit se servît de lui pour annoncer „ le mystére de la mort de J. C. qui nous devoit procurer la vie ? Il reçut l'esprit pro- „ phétique pour un moment, mais ce ne fut pas pour recevoir l'intelligence de ce qu'il „ prophétisoit : c'étoit pour nous, & non pour lui, qu'il apperçut cette lumiere & „ qu'il ouvrit les thrésors cachés de la Sagesse qu'il ignoroit lui-même. Car puisque „ J. C. dit, *vous ne sçavez d'où vient l'Esprit ni où il va*, on ne peut pas sçavoir pourquoi „ cet Esprit se répand quelquefois sur des réprouvés, pour découvrir par leur moyen „ ses jugemens & ses volontez. L'Apôtre dit : *L'homme spirituel juge de tout, & n'est jugé „ par personne* Qui osera donc juger le S. Esprit, si par un conseil secret que lui-même „ connoît, il n'a pas horreur de descendre même sur les méchans.... Car si les rayons „ du Soleil ne sont point obscurcis en descendant dans les fosses les plus ténébreuses, „ & s'ils ne sont point souillés par les immondices des cloaques, doit on être surpris „ que l'Esprit souverain & sans bornes éclaire par sa splendeur les cœurs corrompus & „ ténébreux, & qu'il demeure néanmoins dans toute sa pureté ?

[Ce passage tout seul vaut un Traité, & suffit pour renverser de fond en comble tout l'édifice de la Consultation.]

VII. Sainte Hildegarde.

Sainte Hildegarde a été élevée à un état surnaturel dès sa plus tendre enfance. *Je n'avois pas encore trois ans*, dit-elle, *que je vis une si grande lumiére, que j'en demeurai toute tremblante de frayeur, mais je ne pûs, parce que j'étois trop petite, me faire entendre sur ce que je voyois.* Ces effets extraordinaires de l'Esprit de Dieu sur elle continuerent toute sa vie. D'un autre côté Dieu l'éprouva par de continuelles douleurs, pour servir de contrepoids aux graces surnaturelles dont il la favorisoit. „ A l'âge de quarante-deux ans „ il lui fut ordonné d'écrire ce qui lui étoit montré en vision, & de publier ce que Dieu „ lui manifestoit. Elle n'osa le faire par une timidité naturelle & par la crainte de s'ex- „ poser aux railleries & aux différens discours des hommes. Mais Dieu l'en punit, & il „ lui envoya une maladie qui l'empêchoit de sortir de son lit. Elle connut que cette „ maladie étoit une punition de sa désobéissance. Elle en découvrit la cause à un Reli- „ gieux qui la conduisoit. Ce Religieux en parla à son Abbé, qui fut très-surpris d'une „ chose si extraordinaire, & *quoiqu'il sçût qu'il n'y a rien qui soit impossible à Dieu*, il ne „ laissa pas de consulter sur ce qu'il avoit à faire. Il alla ensuite trouver Sainte Hilde- „ garde, & il lui ordonna d'écrire ce que Dieu lui découvroit. Lorsqu'elle se fut mise „ en devoir d'écrire, elle fut guérie aussi-tôt & rétablie dans son état ordinaire. L'Ab- „ bé étonné d'un si grand miracle & aussi singulier, fit part de tout ce qui se passoit à „ l'Archevêque & au Chapitre de Mayence, & leur montra ce que Sainte Hildegarde „ avoit déja écrit.

„ Depuis ce tems Sainte Hildegarde commença à devenir très-célébre. S. Bernard „ souhaitant de la connoitre autrement que par sa réputation, lui rendit une visite „ l'an 1146. dans le tems qu'il prêchoit la Croisade le long du Rhin. Il la pria de lui faire „ voir les Livres de ses Révélations : il les lut avec attention, y reconnut l'Esprit de „ Dieu, & en rendit un témoignage avantageux. On lui dit qu'il se trouvoit néanmoins „ bien des Sçavans & des gens de piété qui décrioient ces révélations, comme n'étant „ que des fruits d'un cerveau malade, & qui ne cessoient d'inquiéter la Sainte : mais il „ prit hautement sa défense, disant qu'on ne devoit pas s'étonner que ceux dont l'ame „ étoit plongée dans le sommeil du péché, prissent des révélations qui viennent de „ Dieu pour des rêveries & des songes.

» Deux ans aprés, le Pape Eugene III. qui se trouvoit à Treves, fut sollicité de
» prononcer sur les révélations de Sainte Hildegarde, qui faisoient le sujet des entre-
» tiens des dévots & des libertins, & qui partageoient les esprits. Il convoqua un Con-
» cile sur ce sujet, & outre les dix-huit Cardinaux dont il étoit accompagné, il y fit
» venir un grand nombre d'Evêques & d'Abbés. L'Archevêque de Mayence & S. Ber-
» nard ne firent point difficulté de s'y rendre les avocats de la Sainte. Ils rapporterent
» devant toute l'Assemblée les merveilles que Dieu opéroit en elle. Le Pape en parut
» fort surpris ; & voulant examiner plus particuliérement la vérité de tout ce qu'on lui
» en disoit, il envoya l'Evêque de Verdun avec le Primicier Adelbert & d'autres person-
» nes éclairées à Sainte Hildegarde, pour connoitre toutes choses dans leur source. L'E-
» vêque l'interrogea long-tems, & elle répondit à toutes ses questions avec beaucoup
» d'humilité & de simplicité. Etant retourné au Concile, il fit son rapport comme un hom-
» me fort touché de ce qu'il avoit entendu de la Sainte, & persuadé qu'elle ne pouvoit
» être gouvernée que par l'Esprit de Dieu. Le Pape fit lire le Livre de ses Révélations
» en plein Concile, & lui-même voulut en lire beaucoup d'endroits dans le particu-
» lier : il n'y eut personne qui n'en fit paroître beaucoup d'estime. Eugene approuva
» donc les Livres de Révélations de Sainte Hildegarde, & il lui écrivit pour lui en
» marquer sa satisfaction, & pour lui donner par l'autorité Apostolique la liberté de
» dire & d'écrire sans crainte tout ce qu'elle croiroit que le S. Esprit lui auroit suggeré.

» Cet événement donna tant d'éclat à la réputation de Sainte Hildegarde, que
» l'Hermitage de S. Disibod ne pouvoit plus contenir toutes les filles qui voulurent de-
» meurer sous sa conduite. Elle reçut ordre de la part de Dieu de transferer son Mo-
» nastére à quelques lieues de là dans un lieu qu'on lui donna, & qui s'appelloit le
» Mont Saint-Robert. Comme tout le monde s'opposoit à ce changement, parce qu'on
» étoit affligé qu'elle s'éloignât, elle tomba de nouveau dans une très-longue mala-
» die, dont elle ne se releva que lorsque l'Abbé & tous ceux qui vouloient la retenir
» eurent reconnu qu'elle suivoit la volonté de Dieu, & que non-seulement ils ne mi-
» rent plus d'obstacle à ce qu'elle désiroit, mais même que chacun s'empressa de tou-
» tes ses forces à le faire réussir. Pendant tous rétardemens, elle se trouva privée to-
» talement de l'usage de ses pieds : elle étoit dans son lit immobile comme un rocher,
» sans qu'il fût possible de la remuer. L'Abbé qui avoit peine à croire ce qu'on lui en
» rapportoit, vint la voir : il fit tous ses efforts pour la soulever ; il la prit par la tête
» pour la mettre sur son séant ; il essaya de la mettre sur le côté ; mais comme il ne
» pouvoit la remuer en aucune sorte, de quelque maniere qu'il s'y prît, étonné d'une
» merveille aussi singuliére, il reconnut que ce phénomene n'étoit pas la suite d'une
» maladie ordinaire, mais que c'étoit un effet d'une punition divine ; qu'il ne devoit
» pas par conséquent s'opposer davantage à l'ordre de Dieu, de peur que lui-même il
» n'éprouvât quelque chose de plus fâcheux.

Lorsque tout fut reglé pour son depart & celui de ses Sœurs, l'Abbé l'alla voir, &
» l'ayant trouvée étendue dans son lit, accablée de son mal, il lui commanda au nom
» de Dieu de se lever & d'aller dans le lieu où il lui étoit ordonné d'aller. A peine lui
» eut-il fait ce commandement, qu'elle se leva aussi-tôt, comme si réellement elle
» n'avoit point été affoiblie pendant toute la durée de son mal ; ensorte que tout le
» monde étoit dans l'admiration & le plus grand étonnement, & avec raison ; car son
» état, lorsqu'elle étoit dans son lit sans pouvoir se remuer, n'étoit pas un miracle
» moins étonnant que sa guérison. Car depuis qu'elle eut reçu l'ordre de transférer sa
» Communauté au Mont S. Robert, elle étoit soulagée toutes les fois que l'affaire
» avançoit, & quand il arrivoit quelqu'obstacle, quoiqu'elle fût absente & qu'elle
» n'en sçût rien, elle étoit plus mal. Quelquefois elle se levoit tout d'un coup & par-
» couroit toutes les chambres & tous les recoins du Monastére, mais sans pouvoir par-
» ler ; & d'autres fois elle ne pouvoit marcher & étoit obligée de rester dans son lit,
» & pour lors elle avoit l'usage de la langue. Cette maladie ou plûtôt cet accident
» extraordinaire lui arrivoit dans toutes les occasions où elle hésitoit à faire ce que
» Dieu lui ordonnoit, & c'étoit la preuve qu'elle avoit qu'elle n'étoit pas trompée,
» & qu'elle devoit obéir. Elle parloit le latin sans l'avoir appris, & elle chantoit des
» cantiques en musique selon toutes les régles, sans cependant en avoir aucune con-
» noissance.

[Je plains Messieurs les Consultans : car il leur est impossible de croire de pareils

faits, ou s'ils les croyent, de les attribuer à Dieu. Ils sont trop conformes à ce qu'on a remarqué dans un très-grand nombre de Convulsionnaires. Il se trouve de plus un dérangement & un desordre dans la constitution naturelle de cette Sainte, en conséquence de ses visions : or c'est ce que ces Messieurs prétendent qui ne peut jamais se rencontrer dans celles qui viennent de Dieu. D'un autre côté ils seront embarrassés de dire ce qu'ils pensent ; ils n'oseront marquer ouvertement leur mépris pour des merveilles, qui ont été l'objet de l'admiration de tout un Concile, où le Pape présidoit, & dont S. Bernard étoit l'ame. Après l'autorité d'un Concile genéral, il n'y en a point de plus grande que celle qui s'est déclarée en faveur de Sainte Hildegarde. Il est vrai que la prétention de ces Messieurs est que, si l'Eglise toute entiére s'assembloit dans un Concile, *elle se conduiroit très-certainement comme ont fait les XXX. Docteurs.* L'Auteur des *Vains Efforts* l'a dit dans son écrit du *Systême du mélange*, &c. Mais je ne crois pas qu'il ose le repéter.]

VIII. Sainte Elizabeth de Sconauge.

Cette sainte fille parut dans le même tems que Sainte Hildegarde, & son état surnaturel étoit parfaitement semblable à celui de Sainte Hildegarde, comme il l'est certainement à celui de la plûpart des Convulsionnaires. » Elle tomboit souvent en » extâse, particuliérement les Dimanches & les jours de Fêtes. Aussi-tôt qu'elle » commençoit à revenir à elle-même, elle racontoit en latin ce qu'elle avoit vû, quoi- » qu'elle n'eût pas la moindre connoissance de cette Langue : souvent elle citoit des » endroits de l'Ecriture, qui avoient rapport à ce qu'elle avoit vû en vision, & ces » endroits se présentoient à elle sans qu'elle les cherchât, sans même qu'elle y eût » pensé auparavant. *Il m'arrive quelquefois*, disoit-elle à son frere, *que lorsque je prens » la résolution de ne point publier ce que Dieu me fait voir, je me trouve tout d'un coup tour- » mentée par des douleurs d'entrailles si violentes, qu'il semble que je vas mourir, & je suis » soulagée dans le moment que je commence à le découvrir. Je ne suis pas cependant rassurée » par là sur ce que je dois faire.*

» Elle écrivit à Sainte Hildegarde pour lui exposer ses perplexités, & lui demander » ses conseils. Lorsque j'étois en extâse, lui dit-elle, un jour de Dimanche, comme » cela m'est ordinaire, un Ange se présenta devant moi, qui me dit : *pourquoi cachez- » vous l'or dans la boue, c'est-à-dire la parole que Dieu a mise dans votre bouche, non pour » être cachée, mais afin que vous la publiïez pour sa gloire & pour le salut de son peuple ?* Et » après avoir dit ces paroles, il prit un fouet avec une grande colére & m'en déchar- » gea cinq coups, ensorte que j'en demeurai malade pendant trois jours. Il mit ensui- » te son doigt sur ma bouche & me dit : *vous serez muette jusqu'à trois heures, ou vous » declarerez ce qui s'est passé en vous de la part de Dieu.* Je demeurai en effet muette jus- » qu'à ce tems-là.

[Quand on prétendroit révoquer en doute cette vision, ou qu'on croiroit devoir la regarder comme une illusion du Démon, ou un pur effet d'imagination, on ne pourroit douter des suites extérieures qu'elle a eues, qui furent visibles à tout le monde, & dont cette sainte fille est assurément un témoin très-recevable. On ne peut douter de même qu'elle ne fût comme forcée par des violentes douleurs à publier ce qu'elle apprenoit dans ses extâses, & qu'elle ne fût soulagée lorsqu'elle cedoit à l'impression qui la portoit à le publier. C'est ce qu'on voit arriver communément aux Convulsionnaires ; & les faits sont en si grand nombre, si souvent réitérés, les marques de la douleur qu'éprouvent les Convulsionnaires sont si sensibles, quelquefois même si effrayantes, qu'il est impossible de douter que ce phénomene ne soit très-réel & très-surprenant. Il faut avant que d'en raisonner, commencer par le regarder comme constant, car il l'est très-certainement. Il est vrai que je crois fort difficile de décider dans tous les cas particuliers quel en est le principe, & si on doit l'attribuer à Dieu, ou au Démon, ou même à l'imagination dans quelques rencontres. Il faut profiter de la retenue de Sainte Elizabeth de Sconauge, qui n'étoit point rassurée par ces effets extraordinaires sur ce qu'elle devoit faire, & qui soumettoit tout ce qu'elle éprouvoit d'extraordinaire à la conduite de ses Directeurs.

Il ne faut pas oublier un trait qui se trouve dans Sainte Elizabeth de Sconauge, & qui a souverainement déplû à nos amis dans les Convulsionnaires : c'est que cette sainte

fille fait de terribles reproches dans les Livres de ses visions, aux Prélats de son tems, qui vivoient la plûpart dans la mollesse & dans les délices. Personne n'étoit blessé dans ces tems-là de ces reproches : on regardoit au contraire cette sainte liberté comme un préjugé favorable aux visions de la Sainte. Nous sommes devenus aujourd'hui plus délicats ; car rien n'a plus éloigné des Convulsionnaires, que la liberté avec laquelle ils ont parlé des Appellans, quoiqu'ils l'ayent fait assurément en marquant d'ailleurs beaucoup d'égards pour eux, comme on le peut voir par le discours que j'ai donné à la fin de ma XII. Lettre. On auroit dû au contraire les tenir pour suspects, s'ils avoient tenu des discours flatteurs pour les Appellans, & qu'ils leur eussent donné des louanges. C'est une régle que donne Medine *in tertiam partem S. Thomæ*, q. 25. *Videndum est protinus an loquatur verba adulatoria & assentatoria* : & il dit que c'est par cette régle qu'un Evêque de son Ordre, qui avoit un grand discernement, reconnut qu'une femme qui paroissoit très-réglée, & qui avoit des visions admirables, étoit horriblement trompée par le Démon. Il en donnoit cette preuve qu'il croyoit convaincante ; c'est que toutes les fois qu'il lui parloit, ce qui arrivoit très-souvent par la nécessité où il étoit d'examiner l'esprit qui la faisoit parler, elle ne le reprenoit jamais des défauts & des négligences qu'il commettoit en grand nombre dans le gouvernement de son Diocèse ; elle lui disoit toujours au contraire des choses obligeantes & flatteuses, comme qu'il étoit un bon Evêque & fidéle, & qu'il contribueroit par sa vertu à la reforme de l'Eglise, & autres choses semblables. On voit par-là que ce bon Evêque n'auroit pas été aussi mécontent des Convulsionnaires que le sont Messieurs les Consultans.

IX. L'Abbe' Guibert.

Lib. de pign. sanct. » Il faut sçavoir que les dons qui tiennent lieu de signes, *signorum* » *dona*, sont communiqués en différentes maniéres. Il y en a qui ne sont que comme » des canaux, par lesquels ces prodiges passent, & qui servent aux autres sans en re- » tirer aucun fruit pour eux-mêmes : c'est ce qu'on peut voir par la parole de l'ânesse » & la vûe qu'elle eut de l'Ange, par la prophétie de Balaam, & par celle de Caï- » phe : les paroles ausquelles ils servirent comme d'organes pour les faire entendre au » dehors, leur étoient entiérement étrangéres. C'est ainsi que l'on voit souvent que » les mourans indistinctement prédisent beaucoup de choses & en racontent plusieurs » de l'autre monde. Nous faisons aussi assez souvent cas de ce que disent des enfans sans » raison ; car il leur arrive quelquefois par une conduite de la Providence, de dire sans » refléxion des choses qui les regardent, ou qui doivent arriver aux autres. J'en vais » donner un exemple. Il y a très-peu de tems, c'étoit à Pâque dernier, le jour même de » la fête, comme on faisoit l'Office à Soissons, qui est dans notre voisinage, une femme » amena son enfant à l'Eglise pour recevoir la Communion : à la consécration cet en- » fant qui étoit auprès de sa mere derriere le Prêtre, vit entre les mains du Prêtre » un très-bel enfant qu'il élevoit en l'air : il s'écria aussi-tôt à sa mere, de maniére » qu'on l'entendit de toute l'Eglise ; *Madame, ne voyez-vous pas le bel enfant que le* « *Prêtre tient sur l'Autel ?* Sa mere ne voyoit rien. Peu de tems après lorsque le Prêtre » après l'élevation mit la sainte Hostie sur l'Autel, & qu'il la couvrit avec le corpo- » ral : *le voilà*, dit-il, *qui l'enveloppe d'un linge blanc.* Cet enfant qui a vû cette mer- » veille est élevé pour le monde. Ce qui fait voir que cette vision ne marque en lui au- » cun mérite, & ne peut servir à le relever ; elle n'est utile que pour fortifier la foi de » ceux qui étoient présens. Car comment pourroit-on dire que ce seroit pour l'avanta- » ge de cet enfant, qui ne se souvient presque point ou même point du tout de ce qu'il » a vû, parce qu'il avoit trop peu de connoissance pour lors.

[Il paroit que Messieurs les Consultans n'ont aucune idée de tous ces dégrés inférieurs, que l'Abbé Guibert distingue ici dans l'ordre prophétique. Il seroit cependant aisé de les justifier par des exemples & par l'autorité de tous les siécles. Ces Messieurs n'ont qu'un seul patron, sur lequel ils se mesurent pour régler ce qui regarde l'ordre surnaturel dans toute son étendue ; c'est l'état des Apôtres & des Prophetes.

» S. Antonin Chron. part. 3. Un jour que S. François & le Frere Massée voya- » geoient par la Toscane, le Frere Massée marchant un peu devant, ils arriverent » à un carrefour où ils rencontrerent trois chemins qui pouvoient les conduire ou à

» Sienne,

» Sienne ; ou à Florence ; ou à Assise. Le Frere Massée dit à S. François : *mon Pere ; » par lequel de ces trois chemins irons-nous ? Par celui que Dieu voudra*, lui répondit Saint » François. *Mais comment Dieu nous fera-t'il connoître le chemin que nous devons prendre*, » lui dit le Frere Massée ? S. François lui répondit : *ce sera par vous que Dieu nous don- » nera le signe de sa volonté ; c'est pourquoi je vous ordonne en vertu d'obéissance de tourner » dans ce carrefour, jusqu'à ce que je vous arrête. Le Frere Massée obéit & tourna pendant » très-longtems, jusqu'à ce que le Saint lui cria, arrêtez-vous tout d'un coup sans branler.* » Comme il se fut arrêté, le Saint lui dit, *de quel côté êtes-vous tourné ? du côté de Sien- » ne*, lui dit Frere Massée ; le Saint continua : *c'est là le chemin par lequel Dieu veut » que nous allions.* Le Frere Massée fut extrémement surpris, parce qu'il avoit fait » tous ces tours comme en se jouant & comme auroit fait un enfant : il n'ouvrit pas » cependant la bouche, pour demander aucune raison à S. François. Lorsqu'ils appro- » cherent vers Sienne, plusieurs personnes de la Ville sortirent au-devant d'eux par » respect, & les accompagnerent jusqu'à l'Evêché. Dans ce même tems il s'éleva une » si grande sédition dans la Ville, qu'on se battoit à coups d'épées. S. François prê- » cha & calma les esprits par son discours ; ce qui fut cause que l'Evêque les reçut avec » beaucoup d'honneur ; mais le Saint qui fuyoit les honneurs, partit de grand matin » sans saluer l'Evêque. Frere Massée en fut très-choqué ; & comme il marchoit de- » vant S. François, il disoit en lui-même en murmurant, *qu'est-ce que vient de faire ce » bon homme ? Hier il me fit tourner comme un enfant devant tout le monde, & aujourd'hui » il s'en va sans prendre congé de l'Evêque qui l'a reçu avec tant d'honneur & une si gran- » de bonté :* mais il se reprit aussi-tôt, & Dieu le touchant, il eut beaucoup de confusion » d'avoir ainsi murmuré contre le Saint : *Frere Massée*, se dit-il à lui-même, *il faut que » tu sois terriblement superbe, tu mérite l'enfer de t'élever ainsi par ton orgueil contre Dieu- » même ;* car il est évident que c'est par sa volonté que ce S. homme s'est conduit dans » tout ce qu'il a fait dans ce voyage ; puisque s'il n'étoit pas venu à Sienne, il y au- » roit eu beaucoup de personnes de cette Ville qui se seroient tuées les unes les autres, » & qui auroient été damnées, lesquelles ont évité ce péril par notre arrivée.

[Il me semble que c'est donner l'émetique à nos amis, que de vouloir les ramener à la raison par de pareils faits. J'apprehende que la dose ne soit trop forte, & que je ne fasse que les embarrasser sans les convertir. Mais n'importe, ils se tairont, & c'est tout ce que je demande pour le présent ; car je les crois trop modestes ou trop prudens, pour condamner ouvertement la conduite de S. François, & pour nous faire un crime d'en porter le même jugement que S. Bonaventure & S. Antonin.]

LA B. MARIE D'OIGNIES.

Sa vie a été écrite par le Cardinal de Vitri, qui avoit été son Confesseur, & qui avoit été témoin de la plûpart des choses qu'il en rapporte.

» La conversion de la B. Marie d'Oignies commença par une impression très-vive, » que fit sur elle la croix & la passion de Notre-Seigneur. Un jour elle se trouva si péné- » trée de douleur à la vûe de ce que J. C. a souffert pour nous, qu'elle en répandit une » si grande quantité de larmes qu'elles coulerent jusqu'à terre, & faisoient remarquer » le chemin qu'elle avoit fait en entrant dans l'Eglise. Depuis ce jour-là pendant » très-longtems, elle ne pouvoit regarder l'image de la croix, ni entendre parler ou » parler elle-même de la passion de Notre-Seigneur, qu'elle ne tombât aussi-tôt dans » des foiblesses qui étoient suivies d'extâses.

[Le P. Massoulié rapporte un exemple semblable, mais bien plus extraordinaire, d'une sainte fille, dont il dit qu'on ignore le nom, qui étoit Religieuse de l'Ordre de S. Dominique dans le Monastére de Colmar en Alsace. Toutes les fois qu'elle jettoit les yeux sur l'image d'un Crucifix, elle se sentoit percée d'une si grande douleur & d'un mouvement d'amour si vif, qu'elle étoit obligée de détourner les yeux. Un jour son Supérieur pour l'éprouver lui ordonna de regarder fixement un Crucifix qu'il tenoit entre ses mains, & de le considerer attentivement. Elle se sentit aussi-tôt pénétrée d'une si vive douleur & enflammée d'un si grand amour, que dans le moment elle tomba morte aux pieds de ce Supérieur. Elle fut enterrée dans l'endroit même où elle étoit tombée, & l'on mit cette inscription sur sa tombe : *c'est la douleur & l'amour qui l'ont fait mourir.*]

» Un jour que la B. Marie d'Oignies pleuroit plus amérement qu'à l'ordinaire, il y » eut un Prêtre qui l'exhorta doucement de prier en silence & de retenir ses larmes. » Comme elle sçavoit que cela lui étoit impossible, elle sortit secrétement de l'Eglise » & se retira dans un lieu où il ne passoit personne. Elle demanda à Dieu avec larmes, » qu'il voulût bien faire connoître à ce Prêtre qu'il n'étoit pas au pouvoir de l'homme » d'arrêter le cours de ses larmes, lorsque c'est le souffle de l'Esprit Saint qui les fait » couler. Ce même jour pendant que ce Prêtre disoit la Messe, il se trouva tout d'un » coup inondé d'un tel deluge de larmes, qu'il s'en fallut peu qu'il n'en fût suffoqué; » & plus il s'efforçoit de les retenir, & plus il en répandoit; ensorte que le Livre & » les nappes d'Autel en furent tout baignés. Enfin, après bien des sanglots, il eut bien » de la peine à se tirer de ce naufrage, en s'interrompant plusieurs fois, & en prononçant plusieurs choses avec peu d'ordre & beaucoup de confusion. C'est celui là même qui en a été témoin, qui en rend témoignage. Je lui demandai une fois si sa tête ne » s'épuisoit pas à force de pleurer, comme il arrive ordinairement, & si elle n'y sen» toit pas quelque douleur: *ces larmes*, me répondit-elle, *sont ma nourriture, c'est mon » pain le jour & la nuit, elles n'épuisent point ma tête, mais elles fortifient mon esprit.*

» Elle étoit quelquefois huit ou même onze jours sans prendre aucune nourriture, » comme depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte: &, ce qui doit paroître très-sur» prenant, c'est que cela ne lui faisoit aucun mal à la tête & qu'elle ne relâchoit rien » de son travail: elle étoit aussi forte & aussi agissante le dernier jour de son jeûne que » le premier; & quand elle auroit voulu manger pendant ce tems-là, elle ne l'auroit » pas pû. Quelquefois pendant trente-cinq jours de suite elle se reposoit dans son Sei» gneur dans un bienheureux silence, sans manger quoi que ce soit, sans pouvoir dire » autre chose que ces paroles, *je desire recevoir le Corps de* N. S. J. C. & lorsqu'elle l'a» voit reçu, elle rentroit dans le silence avec son Seigneur. Après avoir été aliénée » & en extâse pendant cinq semaines, elle revenoit à elle, ouvroit la bouche, & » commençoit à parler au grand étonnement de tous ceux qui étoient présens.

[M. Fleuri rapporte un fait tout semblable de l'Abbé Dalmace, qui étoit très-celébre dans le V. siécle: il passa une fois quarante jours en extâse, sans boire ni manger.]

» Il lui arriva de ne pouvoir pendant long-tems manger de la viande, ni boire de » vin, ni même d'en supporter l'odeur; excepté, lorsqu'après la Communion elle pre» noit l'ablution, car pour lors elle le prenoit sans aucune repugnance.

» Il lui étoit quelquefois permis de dormir dans sa cellule; mais quelquefois à l'ap» proche des grandes solemnités, elle ne pouvoit prendre son repos que dans l'Eglise » en présence de J. C. & pour lors elle étoit forcée de demeurer dans l'Eglise les jours » & les nuits. Elle étoit obligée d'obéir à son Ange gardien, comme elle auroit fait à » son Abbé. Quelquefois, lorsqu'elle étoit épuisée par les jeûnes, il l'avertissoit de » prendre du repos; & lorsqu'elle en avoit pris un peu, il l'éveilloit & la rappelloit » à l'Eglise. Une fois elle demeura dans l'Eglise depuis la fête de S. Martin jusqu'au » Carême; & son ame étoit tellement collée au pavé de l'Eglise que, soit qu'elle s'as» sit, soit qu'elle se couchât, elle ne pouvoit pas souffrir la moindre chose entre elle & » la terre nue: & lorsqu'elle prenoit son sommeil devant l'Autel, elle n'avoit que la » terre ou le marchepied de l'Autel pour oreiller; & cependant; quoique l'hyver fût si » rude cette année-là que le vin se geloit dans le calice, comme je m'en souviens bien, » elle ne sentoit point de froid, & sa tête ne souffroit pas le moindre mal.

» Elle tomba une fois dans une grande maladie. Dieu qui l'aimoit comme un pere » aime sa fille, l'affligea d'une si terrible maniere, que tous ses membres étoient cruel» lement tourmentés; ses bras étoient fortement agités & se tournoient en cercle par » la violence de la douleur, & elle étoit obligée de se donner de grands coups avec » ses mains sur la poitrine: & lorsque son mal lui donnoit du relâche, & qu'elle reve» noit à elle-même elle rendoit à Dieu des actions de graces avec de grands trans» ports de joie. Après que Dieu l'eut éprouvée de cette maniere, il lui communiqua » une si grande force, pour pouvoir soutenir les veilles, les jeûnes, les travaux, que » trois hommes forts auroient eu de la peine à supporter la troisiéme partie du travail » qu'elle faisoit toute seule.

» Cependant il arrivoit quelquefois que, lorsque quelqu'une des personnes qu'elle ai» moit étoit malade, ou étoit violemment attaquée par des tentations, elle devenoit

» elle-même malade avec ceux qui l'étoient, & elle étoit brûlée d'une très-vive dou-
» leur pour ceux qui éprouvoient quelque scandale, & très-souvent elle ressentoit se
» même mal dont je viens de parler, spécialement dans quelqu'un de ses membres : &
» pour lors on faisoit venir un Prêtre, & par un miracle d'un ordre tout nouveau,
» lorsque le Prêtre faisoit le signe de la croix avec son doigt sur la partie malade, com-
» me si ce mal eût redouté le signe de la croix, il se transportoit dans un autre endroit,
» sur lequel le Prêtre faisoit de nouveau le signe de la croix, & répétoit ce signe toutes
» les fois que le mal changeoit de place, jusqu'à ce qu'enfin il l'obligeât de se retirer
» tout-à-fait.

» Comme elle étoit très-humble, elle cherchoit à se cacher autant qu'il lui étoit pos-
» sible : & lorsqu'elle s'appercevoit qu'elle alloit être saisie par une plénitude de gra-
» ce, qui l'en auroit empêchée, elle se retiroit quelquefois dans les campagnes voisines
» où elle se cachoit derriere les buissons. Cependant lorsque ses amis l'en pressoient
» beaucoup, ou que Dieu l'adressoit en particulier à quelques personnes, ou même par
» un mouvement de compassion pour les personnes qu'elle voyoit découragées, pour
» lors elle rapportoit avec beaucoup d'humilité & de pudeur quelque peu de cette
» multitude de bonnes choses que Dieu lui faisoit sentir. Souvent Dieu par sa bonté
» surmontoit l'obstination qu'elle avoit à se taire, & l'obligeoit malgré elle de décou-
» vrir ce qu'elle auroit voulu cacher ; & lorsqu'elle revenoit à elle, & qu'elle se ré-
» veilloit de cette espéce d'yvresse dont elle avoit été saisie, *ou elle ne se ressouvenoit de
» rien de ce qu'elle avoit dit*, & pour lors elle demeuroit dans le silence ; ou, si par ha-
» zard elle se ressouvenoit de quelque chose, son extrême pudeur la rendant honteuse,
» elle disoit qu'elle étoit une folle, une babillarde, une causeuse ; & toute étonnée
» de ce qu'il lui étoit arrivé, elle en demandoit pardon à Dieu.

» Etant allée un jour à Villembroc pour y voir quelques-uns de ses amis, à son re-
» tour elle passa par Nivelle, & se ressouvenant des crimes qui se commettoient dans
» cette petite ville, elle en conçut une si grande indignation & une telle horreur,
» qu'elle jetta de grands cris : lorsqu'elle fut hors de la ville, elle demanda un couteau
» à sa servante, dont elle vouloit se servir pour se couper la peau des pieds, parce qu'elle
» avoit passé dans un lieu où les hommes étoient assez aveugles & assez misérables pour
» irriter leur Créateur par leurs débordemens & par leurs crimes. Et ce qu'il y avoit
» de très surprenant, c'est que non seulement elle étoit affligée dans l'esprit, mais elle
» sentoit une douleur réelle aux pieds, & elle eut beaucoup de peine à la faire passer,
» en frappant bien des fois la terre avec ses pieds.

» Lorsqu'on apportoit des Reliques dans notre Eglise, elle étoit avertie en esprit de
» leur arrivée, & elle avoit un don admirable pour discerner si c'étoient de véritables
» Reliques.

» Se voyant proche de l'année que Dieu lui avoit promis qui seroit la derniere de sa
» vie, elle ne pouvoit plus se contenir de joie, elle paroissoit hors d'haleine, elle sou-
» piroit, elle poussoit des cris par la grandeur de son désir & par l'impatience du re-
» tardement. Lorsqu'elle étoit ainsi ravie hors d'elle-même, il sembloit que tout son
» corps alloit éclater en piéces par la véhémence de ce desir, qui la mettoit comme à
» la torture ; & quand elle étoit revenue à elle, elle ne pouvoit se tenir long-tems sur
» ses pieds. Pendant qu'elle étoit ainsi ravie, la ferveur de son esprit faisoit que son
» visage paroissoit tout de feu ; & ce qu'il y avoit de plus étonnant, c'est qu'elle pou-
» voit pour lors regarder fixement le Soleil. Cette yvresse où elle étoit, l'empêchoit
» de pouvoir se taire, elle disoit à haute voix : *J'ai entendu que le Seigneur a dit que j'irai
» dans le Saint des Saints* : & quand elle étoit revenue à elle-même, elle étoit surprise
» de voir qu'elle tomboit plus souvent en extâse que de coutume.

» Lorsque le tems de sa mort approcha, Dieu changea totalement sa disposition : il
» essuya ses larmes & il remplit son cœur de jubilation & de joie. Elle ne cessa pen-
» dant trois jours & trois nuits de louer Dieu & de lui rendre graces. Elle chantoit tout
» le jour sans discontinuation d'une voix claire & élevée. Elle composoit en chantant
» les Cantiques qu'elle prononçoit ; elle y disoit des choses admirables sur la grandeur
» de Dieu, sur la sainte Trinité, sur tous les Mystéres, sur la Vierge, les Anges, tous
» les Saints. Elle expliquoit une infinité d'endroits des Pseaumes, de l'Evangile, de
» l'ancien & du nouveau Testament : elle disoit aussi beaucoup de choses sur les per-
» sonnes qu'elle aimoit, elle les recommandoit à Dieu chacune en particulier. Elle

» s'exprimoit en latin, & tout son discours étoit rempli de cadence. Elle ne prenoit » aucune peine pour chercher ce qu'elle avoit à dire, elle n'hésitoit point & ne s'in» terrompoit point pour arranger ce qui lui venoit dans l'esprit. Dieu lui communi» quoit ce qu'il vouloit qu'elle dit, de la même maniere que si quelqu'un eût dicté à un » Scribe. Elle disoit qu'il lui sembloit qu'un Seraphin avoit les ailes étendues sur sa poi» trine, & lui inspiroit ce Poëme qu'elle chantoit. Sa voix étoit sonore & harmo» nieuse. Elle passa tout ce tems dans l'Eglise, & son ame étoit ravie hors d'elle-même. » Le premier jour, quand la nuit fut venue, elle se trouva si enrouée, qu'elle avoit » peine à prononcer une seule parole. Le Prieur des Chanoines Réguliers d'Oignies n'en » étoit pas fâché; parce que comme le lendemain étoit un Dimanche, il craignoit que » les Séculiers qui venoient ce jour-là en grand nombre à leur Eglise, ne fussent scan» dalisés de l'entendre chanter d'une voix si forte & si haute, & qu'ils ne la regardas» sent comme une folle; mais le lendemain elle chanta encore plus haut que le jour » précedent, ce qui obligea de tenir les portes de l'Eglise fermées, & ne laisser entrer » personne.

» A la fin de ces trois jours, lorsqu'elle fut revenue à elle, elle demanda qu'on fit » assembler tous les Freres, à qui elle dit: *Le tems des lamentations a précedé, pendant le» quel j'ai pleuré mes péchez. Celui de chanter est venu ensuite, pendant lequel j'ai été dans » la joie & la jubilation à la vûe des biens éternels. C'est à présent celui de la mort: je ne pren» drai plus desormais aucune nourriture; je ne lirai plus dans ce Livre*, & en même tems » elle donna aux Freres le Livre qu'elle tenoit, dans lequel il y avoit des prieres à la » Vierge & des Cantiques en son honneur, qu'elle avoit coutume de chanter. Elle s'a» bandonna ensuite à l'ordre de Dieu sur elle, & elle attendit en silence & avec beau» coup de confiance le moment de sa bienheureuse mort.

[Je terminerai cet extrait par une réfléxion que le Cardinal de Vitri a mise à la tête de la Vie de la Bienheureuse Marie d'Oignies, & qui est toute aussi propre à être placée ici. » J'entreprens, dit-il, un ouvrage où il me semble que je fais ce que fit l'Apô» tre. Je ramasse des sarmens pour m'échauffer moi & les autres, quoique je ne doute » pas que je ne sois mordu par quelque serpent. Mais comme l'Apôtre ne souffrit au» cun mal de la morsure de la vipere, je ne crains pas non plus qu'il m'arrive rien de » fâcheux des morsures de ceux qui parleront contre moi. Et puisque l'homme animal » ne comprend rien aux choses de Dieu, je ne dois pas par la crainte des médisances » & du blâme de quelques-uns, abandonner un ouvrage qui peut être utile à un grand » nombre de personnes. Il y a des hommes charnels qui n'ont jamais l'Esprit de Dieu, » qui se mocquent & qui méprisent tout ce qu'ils ne comprennent pas. C'est contr'eux » que l'Apôtre a parlé, lorsqu'il a dit: *N'éteignez point l'Esprit, ne méprisez point les pro» phéties*; car ceux-là, autant qu'il est en eux, éteignent l'Esprit & méprisent les pro» phéties, qui regardent les hommes spirituels comme des fous & des ignorans, & qui » rejettent les révélations & les prophéties des Saints comme des folies, des songes & » des rêveries. Le bras de Dieu n'est pas racourci, & depuis le commencement de l'E» glise il n'y a eu aucun tems ni aucun siécle dans lesquels le S. Esprit n'ait fait des » choses admirables dans les Saints, ou publiquement ou en secret.

Je pourrois faire une Tradition suivie de ces sortes de plaintes que les plus grands hommes de l'Eglise & les plus saints ont faites contre cette malheureuse disposition qui regne aujourd'hui, & qui consiste dans un mépris & une opposition insensée pour tout ce qui est hors de l'ordre commun. Ce mauvais esprit a paru dans tous les tems; mais il est vrai qu'il semble qu'il soit parvenu aujourd'hui à son comble.]

[Dans ce même tems où parut la Bienheureuse Marie d'Oignies, il y avoit à Liége & dans les environs une multitude de filles & de femmes qui vivoient très saintement, & qui éprouvoient les mêmes choses extraordinaires que Marie d'Oignies. Il me semble que pour en donner une idée juste, on doit dire que c'étoient des vrais Convulsionnaires par rapport à ce qui se passoit de surnaturel en elles; & je ne sçai si sur ce que le Cardinal de Vitri en mande à Foulques Evêque de Toulouse, on ne seroit pas en droit de conjecturer qu'il y avoit un plus grand nombre de ces saintes personnes élevées à un état surnaturel, qu'il n'y a aujourd'hui de Convulsionnaires.

S. Antonin, Chron. part. 3. tit. 19. c. 11. rapporte un extrait de la Lettre du Cardinal de Vitri à Foulques Evêque de Toulouse, dont je mettrai ici une partie.]

» On reconnut dans le desastre de la ville de Liége combien véritablement ces sain-

» tes

» tes personnes étoient attachées à Dieu ; car celles qui ne purent se réfugier dans l'E-
» glise, se précipiterent dans la riviere, aimant mieux mourir que de perdre leur
» chasteté ou leur virginité ; il y en eut même qui se jetterent dans les lieux secrets,
» sans se soucier d'être étouffées par la puanteur. Mais leur Epoux pourvut de telle
» sorte à la sûreté de ses épouses, que dans une si grande multitude il ne s'en trouva pas
» une seule qui périt, ou qui souffrit aucune violence.

[Toutes ces saintes femmes violerent une loi bien plus importante assurément que celle qui défendoit les épreuves. Je ne croi pas cependant qu'on puisse douter qu'une résolution aussi extraordinaire n'ait été l'effet d'une inspiration du S. Esprit, puisque Dieu la bénit & l'autorisa par un aussi grand miracle que celui de les conserver toutes, sans qu'il en périt une seule. J'appréhende cependant que Messieurs les Consultans n'en veulent pas porter le même jugement que le Cardinal de Vitri, S. Antonin, & Pierre Maturus Jésuite, qui a pris soin de l'édition de la Chronique de S. Antonin faite à Lyon en 1586. & qui a fait une note sur cet endroit. Et la raison de mon doute, c'est que la plûpart de ces Saintes étoient, comme je l'ai dit, de vraies Convulsionnaires, selon le langage du tems ; on remarquoit en elles une multitude de choses que ces Messieurs ont non-seulement méprisées dans les convulsions, mais qu'ils ont réprouvées, comme ne pouvant venir que d'un mauvais principe, selon toutes les regles de leur nouvelle Théologie.]

» On en a vû quelques-unes, continue le Cardinal de Vitri rapporté par S. Antonin,
» si pénétrées d'amour de Dieu, que l'impétuosité de leurs desirs les rendoit si languis-
» santes, que pendant plusieurs années elles ne pouvoient sortir que rarement de leur
» lit, sans avoir d'autre cause de leur infirmité que leur amour. Il y en avoit qui avoient
» reçu le don des larmes en une si grande abondance, que lorsqu'elles pensoient à Dieu,
» elles en répandoient comme des fleuves ; ensorte que les marques en demeuroient sur
» leurs joues, sans cependant que leur tête en fût épuisée. Il y en avoit d'autres qui
» étoient ravies hors d'elles-mêmes par une sainte yvresse que leur causoit l'abondance
» de l'Esprit de Dieu, & qui passoient presque tout le jour dans cet heureux silence : elles
» demeuroient sans voix & sans aucun sentiment par rapport aux choses extérieures :
» la paix du Seigneur qui les remplissoit, ensevelissoit tellement tous leurs sens, qu'il
» n'y avoit point de bruit capable de les réveiller, & qu'elles ne sentoient point les
» blessures qu'on leur faisoit, ni les coups qu'on leur donnoit. J'en ai vû une que son
» époux renferma avec tant de jalousie pendant près de trente ans, qu'il lui auroit été
» impossible de sortir de sa retraite, quand mille hommes l'auroient prise par les mains
» pour l'en arracher : elle le tenta plusieurs fois ; mais, quoiqu'on la tirât il étoit impos-
» sible de la faire sortir, on l'auroit plûtôt mise en piéces. J'en ai vû une autre qui tom-
» boit en extâse très-fréquemment, quelquefois elle y tomboit vingt fois en un jour :
» je croi qu'elle y tomba plus de sept fois en ma présence ; dans quelque situation qu'elle
» se trouvât, lorsque ses extâses la prenoient, elle y demeuroit immobile jusqu'à ce
» qu'elle revînt à elle : & cependant quelque penchée qu'elle fût elle ne tomboit ja-
» mais, parce qu'elle étoit soutenue par l'Esprit qui la gouvernoit : ses mains demeuroient
» quelquefois suspendues en l'air, selon la disposition où elle s'étoit trouvée ; & lors-
» qu'elle étoit revenue à elle-même, elle étoit inondée d'une si grande joie, qu'elle
» étoit obligée de la manifester par un battement des pieds & des mains, & en dan-
» sant comme David devant l'Arche.

» J'en ai vû une autre en qui Dieu agissoit d'une maniere si merveilleuse, qu'ayant
» paru morte pendant long-tems, son ame rentra dans son corps lorsqu'on étoit sur le
» point de la mettre en terre. Elle demanda à Dieu de lui faire souffrir les peines du
» Purgatoire pendant cette vie. Dieu le lui accorda, & l'affligea d'une si terrible ma-
» niere pendant long-tems, qu'elle se jettoit quelquefois dans le feu, & d'autres fois
» pendant l'hyver elle demeuroit un tems considérable au milieu de l'eau glacée ; elle
» étoit d'autres fois obligée d'entrer dans des sépulcres & de s'y retirer. Enfin lorsque
» le tems de cette rude pénitence fut fini, elle passa le reste de sa vie dans une profon-
» de paix ; & elle étoit tellement favorisée de Dieu, qu'elle voyoit souvent en esprit
» pendant ses extâses les ames des défunts aller en Purgatoire, ou passer par le Purga-
» toire pour aller au Ciel, sans y éprouver aucune douleur.

[On rencontre dans les histoires les plus avérées une multitude de faits tout semblables à ceux que rapporte ici le Cardinal de Vitri, & dont il étoit témoin. Et à moins

d'établir cette maxime insensée, que le témoignage des hommes n'est pas recevable par rapport à toutes les choses qui sont hors de l'ordre commun & au-dessus des forces de la nature, on ne sçauroit s'empêcher d'y ajouter foi. Quand Messieurs les Consultans auront fait le premier pas, & qu'ils auront commencé par croire les faits passés, ils seront plus traitables sur ce qui regarde les convulsions.

XI. Saint Thomas.

[On rapporte de ce Saint Docteur qu'il avoit ce privilege de pouvoir s'aliéner de ses sens toutes les fois qu'il le vouloit, ensorte que lorsqu'on devoit lui faire quelque opération douloureuse, il chargeoit son compagnon de l'avertir du tems où on devoit venir, & on le trouvoit dans une telle abstraction qu'il ne sentoit absolument rien de tout ce qu'on lui faisoit. Le P. Massoulié a raison assurément de dire qu'il avoit fait voir au monde une merveille dont on n'avoit point eu d'exemple jusqu'à son tems. *Quis unquam*, dit ce Théologien, *vera Theologia comparanda Sancto Thoma magis idoneus fuit, qui invisum forsitan ad sua usque tempora miraculum Orbi ostendit, cum quoties vellet, etiam & interdum cum nollet, in excessus & extases raperetur, & quod suavissimo statui conjunctum est, heroïcos impetus, divinaque gratia impulsus persentiret*: S. Thomas non-seulement recevoit des lumieres surnaturelles pendant ses extâses, mais Dieu lui découvroit aussi assez souvent qu'il parloit dans cet état & qu'il dictoit à ses Scribes.

L'Auteur de la Vie de S. Thomas, qui a paru depuis la Consultation, n'a pas été effrayé du reproche de Montanisme que nos Messieurs font à tous ceux qui admettent des extâses divines dans lesquelles on parleroit par l'Esprit de Dieu; car il en rapporte une de ce genre, p. 305. que je mettrai ici.]

» Paul d'Aquilée, dit il, Inquisiteur de la Foi & Religieux d'une éminente vertu, » étant en oraison dans le Convent de S. Dominique à Naples, fut ravi en extâse, pen- » dant laquelle il eut une vision, qu'il crut pouvoir déclarer pour la gloire de Dieu, » ou plûtôt quelques paroles qui lui échapperent en cet état, *où l'Esprit du Seigneur le* » *faisoit parler*, découvrirent ce que l'humilité l'auroit peut-être obligé de tenir » dans le secret. Dans la ferveur de l'oraison il lui sembla voir que S. Paul entroit dans » la Classe où le Saint Docteur avoit coutume de faire ses leçons; que celui-ci » ayant demandé à l'Apôtre s'il avoit bien conçu le sens de ses Epîtres, S. Paul lui » répondoit: Vous l'avez compris; & vous l'avez rendu fidélement, autant qu'un » homme peut le faire en cette vie; mais suivez-moi, vous en aurez une connoissance » bien plus claire dans le Ciel. Paul d'Aquilée, toujours dans son ravissement, s'écria » alors par trois fois devant toute la Communauté: *Hélas! hélas! on nous enleve notre* » *Docteur*. On ne tarda pas d'apprendre à Naples que S. Thomas venoit de mourir à » Fosse-neuve.

[Cette vision servira de preuve à ceux qui la respecteront, que l'on peut parler par l'Esprit de Dieu en extâse & dans l'aliénation des sens: & l'autorité des Théologiens qui la rapportent, aussi bien que celle de ceux qui ont approuvé la Vie où elle se trouve, apprendra à Messieurs les Consultans avec quelle témérité on a décidé dans la Consultation, que c'étoit une erreur de prétendre qu'il pouvoit arriver qu'on parlât par l'Esprit de Dieu dans de véritables extâses. Je ne sçai si le Dominicain qui a écrit cette Vie de S. Thomas, a eu quelqu'un en vûe dans ce qu'il dit p. 266. mais on ne peut rien dire de plus convenable & de plus juste par rapport à la disposition présente des esprits.]

» Le siécle, dit-il, est rempli d'hommes charnels, qui ne goûtent que ce qui touche » les sens, ou de faux spirituels, de demi-Sçavans pleins d'orgueil, & presque idolâ- » tres de leurs sentimens particuliers. Les premiers, selon l'expression de l'Apôtre, ne » sont point capables des choses de l'Esprit de Dieu; elles leur paroissent une folie; ils » ne peuvent les comprendre, parce que c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit » juger. Les derniers font profession de décider de tout selon leur caprice, & de con- » damner sans examen tout ce qui n'étant pas dans les voies ordinaires, se trouve au- » dessus des regles qu'ils se sont faites, pour juger en maîtres des opérations de la » grace. Ils pensent s'être acquis la réputation de Sages par ce seul titre, qu'ils ne » croyent rien de ce qui tient du merveilleux.... Dès qu'on parle des merveilles dont les Disciples de J. C. ont été favorisés dans les siécles postérieurs, on devient suspect à

» ces gens difficiles & chagrins. Sans distinguer les sujets, ni faire attention à la qualité » des Auteurs, ils traitent tout de prévention populaire, ou de petitesse d'esprit ; mais » ils montrent en cela combien ils sont eux-mêmes prévenus... On peut manquer par » un excès de crédulité, on peut se rendre coupable par une affectation d'incrédulité ; » & on a besoin d'intelligence dans les visions, aussi-bien pour ne point rejetter les » véritables, que pour ne point recevoir les fausses... Mais si la prudence chrétienne » nous oblige d'être en garde contre un excès de crédulité qui fait qu'on reçoit tout » sans rien examiner, la véritable piété ne doit-elle pas nous éloigner également d'un » autre excès, qui n'est sans doute ni moins blâmable, ni moins contraire à la Reli- » gion ? Je parle de cet esprit d'incrédulité qui fait rejetter comme faux tout ce qui pa- » roît extraordinaire... Nous ne lisons qu'avec respect les effusions de graces, les di- » vines communications, dont le Seigneur a favorisé ces personnages si illustres par » leurs vertus, les Pauls, les Antoines, les Benoîts, les Bernards, les Dominiques, » les François d'Assise, les Philippes de Neri, les François de Sales, les Catherines de » Sienne, les Théreses, & tant d'autres Vierges non moins pénitentes que seraphiques.

» Quand on voit dans l'Histoire Ecclésiastique que ces grandes Saintes & ces chastes » épouses de J. C. ont entendu des voix qui leur révéloient ce que l'esprit de l'homme » ne pouvoit connoître par les voies ordinaires, qui ont eu des extases, des ravisse- » mens, ou des visions... Celui qui ne craindroit pas de traitèr tout cela d'illusion, de » pure imagination, de foiblesse ou de petitesse d'esprit, feroit certainement moins » de tort au mérite réel de ces grands personnages, qu'il n'en feroit à lui-même. Saint » Paul a prononcé d'avance le jugement que nous devions faire d'un tel homme ; *car- » nalis homo non percipit quæ sunt Spiritûs Dei.*

XII. Sainte Catherine de Sienne.

[Je croi que Messieurs les Consultans me dispensent de donner un extrait fort étendu des choses extraordinaires qui sont rapportées dans la Vie de Sainte Catherine de Sienne. Ces Messieurs ne disconviennent pas que l'état surnaturel de cette sainte fille n'ait de grands rapports avec celui des Convulsionnaires. Ils ne sont point du tout choqués qu'on en fasse la comparaison : cette ressemblance les embarrasse fort peu, parce qu'ils ne se croient point obligés de respecter l'état de cette Sainte plus qu'ils feroient celui d'une Convulsionnaire. Ces Messieurs nous rendent bien forts contr'eux par cette imprudence ; car il me sera assurément très-facile de montrer que la cause des Convulsionnaires est victorieuse, dès qu'on ne doit point la séparer de celle de Catherine de Sienne. C'est une chose que je trouve toute faite dans un discours de Louis de Grenade qu'on a mis à la tête des Dialogues de la Sainte, & dont je me contenterai de donner ici un extrait.]

» Ce qu'on rapporte, dit cet Auteur, des vertus, des miracles, & des actions de la » bienheureuse vierge Catherine est si surprenant, qu'il pourra paroître incroyable à » ceux qui n'ont pas une assez grande idée de l'incompréhensible bonté de Dieu pour » ceux qui l'aiment. C'est pourquoi avant que d'en parler, j'ai crû qu'il étoit nécessai- » re de montrer combien les raisons qu'on a d'y ajouter une croyance entiére, sont » fortes & convaincantes.

» Et premiérement tout ce que différens Auteurs rapportent de cette Sainte, est pris » en grande partie de l'Histoire que Raymond de Capoue a faite de sa Vie : & comme » ce Pere étoit le Confesseur de la Sainte, il n'a rapporté que ce qu'il lui avoit entendu » dire à elle-même, ou ce qu'il avoit vû de ses yeux, ou ce qu'il avoit appris de té- » moins très-sûrs. C'étoit un homme si célebre par sa science, la pureté de ses mœurs » & sa rare prudence, qu'il fut élû Général de tout l'Ordre des Freres Prêcheurs. Cet » homme si recommandable par tant d'endroits, a confirmé par serment tout ce qu'il a » écrit de cette bienheureuse fille.

» D. Etienne de Sienne Chartreux, qui a été Prieur dans son Ordre, a aussi écrit » quelque chose des vertus de cette Sainte ; il lui avoit été très-attaché, il étoit un » de ses Sécrétaires, il l'avoit accompagnée dans tous ses voyages. Il a affirmé de mê- » me par serment, comme Raymond de Capoue, tout ce qu'il a rapporté de cette » Sainte, & dont il avoit été témoin oculaire.

» Mais quoique les témoignages de ces deux grands hommes confirmés par serment,

» soient plus que suffisans pour nous assurer des faits, l'autorité de Pie II. qui a canonisé cette bienheureuse vierge, est encore d'un plus grand poids. Ce Pape a confirmé dans sa Bulle presque toutes les choses qui sont rapportées dans sa Vie composée par Raymond de Capoue. A l'âge de sept ans, dit le Pape, la vierge Catherine consacra sa virginité à J. C. qui s'étoit apparu à elle dans une grande majesté. Elle contempla les secrets de la Cour céleste, que nulle langue mortelle ne peut raconter. Elle a surmonté par le bouclier de la patience & le casque de la foi les tentations du démon, & les combats continuels que lui livrerent les malins esprits. Personne ne l'approchoit qu'il n'en devînt & meilleur & plus habile. Sa science n'étoit pas acquise, mais infuse; elle parut maîtresse avant que d'avoir été disciple: elle répondit avec tant de sagesse à des Professeurs en Théologie & à des Evêques de grands Siéges qui lui proposerent des questions très-difficiles sur la divinité, & les satisfit de maniere qu'elle les renvoya doux comme des agneaux, quoiqu'ils fussent venus vers elle comme des lions féroces pour la surprendre. Elle avoit renoncé pour toujours à l'usage du vin & de la chair: elle en vint jusqu'à ne plus user de légumes, & à ne se nourrir d'autre pain que celui que les vrais Chrétiens reçoivent dans le Sacrement de l'Autel. On l'a vûe prolonger son jeûne depuis le jour des Cendres jusqu'à la Pentecôte, sans prendre autre chose que l'Eucharistie. Elle ne s'est nourrie pendant huit ans que de la sainte Communion & d'une très-petite quantité de suc d'herbes, qu'elle rejettoit même très-peu de tems après l'avoir pris. Elle prenoit rarement au-delà de deux heures de sommeil. Elle luttoit très-fréquemment contre les démons qui la tourmentoient en différentes manieres. Elle fit connoître à Grégoire XI. qu'elle avoit découvert par une lumiére surnaturelle le vœu qu'il avoit fait de retourner à Rome, & qui n'étoit connu que de Dieu & de lui; car elle avoit le don de prophétie. Elle a prédit beaucoup de choses avant qu'elles arrivassent, & revelé des choses très-cachées. Elle avoit de fréquens ravissemens: elle demeuroit quelquefois suspendue en l'air, se nourrissant de la contemplation des choses divines. Elle étoit tellement aliénée de ses sens, qu'elle étoit absolument privée de tout sentiment, quoiqu'on la frappât ou qu'on lui enfonçât des aiguilles: c'est ce qui lui arrivoit souvent, lorsqu'elle recevoit la divine Eucharistie.

[Il faut que nos Messieurs n'ayent aucune connoissance de ces Bulles de Canonisation: car il est évident que le Pape en autorisant, comme il fait dans celle-ci, les extâses, la doctrine, l'état surnaturel de Sainte Cathérine de Sienne, il décide toutes nos questions. La raison en est évidente; c'est que le caractére dominant de cette Sainte étoit de parler lorsqu'elle étoit aliénée de ses sens, comme font les Convulsionnaires. On a imprimé un grand nombre de ces discours qu'elle prononçoit en extâse, & on n'a pas manqué de marquer à la tête cette circonstance, comme étant ce qui les rendoit plus admirables. Marc Civile, qui paroît rempli d'admiration pour ses dialogues, & qui voudroit en donner à tout le monde la même idée qu'il en avoit, reléve en particulier cette circonstance. *Il ne faut pas s'étonner*, dit-il, *que la doctrine de ces dialogues soit si admirable; puisqu'il arrivoit très-souvent & selon qu'elle le vouloit, qu'elle étoit ravie en Dieu, & c'étoit pendant ses extâses qu'elle concevoit ces pensées, & qu'elle les dictoit.* J'ai cité dans ma VI. Lettre un passage de S. Antonin & de Raimond de Capoue qui font la même refléxion. Tous les Auteurs généralement l'ont faite, ensorte qu'il faut nécessairement dire que les convulsions ont boulversé les esprits: car on ne sçauroit expliquer autrement comment Messieurs les Consultans ont pû s'imaginer, qu'il étoit indigne de Dieu d'être l'auteur de ce même prodige qui a fait l'objet de l'admiration des plus grands hommes. On ne peut rien de plus outré que la maniere dont ces Messieurs s'expriment pour témoigner leur mepris; *ce seroit*, dit M. B. *mettre Dieu en contradiction avec lui-même*, que de supposer qu'il pût jamais faire parler qui que ce soit dans le tems qu'il seroit aliéné de ses sens: *Dieu voulant d'un côté qu'on l'écoute, suppose l'inspiration; & d'un autre côté nous défendant de le faire, suppose les régles immuables établies par sa sagesse.* En vérité peut-on s'empêcher de dire que voilà ce qui s'appelle parler à tort & à travers?

Rép. succ. p. 78.

Comme Sainte Cathérine de Sienne a eu beaucoup de part de son tems dans les affaires de l'Eglise, & que les Papes se conduisoient souvent par ses avis; il y a eu aussi des personnes qui lui ont été très-opposées, soit pendant sa vie, soit après sa mort. Or je demande à ces Messieurs pourquoi, parmi cette multitude de contradicteurs, il ne s'en est

est trouvé aucun qui ait pensé au Montanisme, ni qui ait paru choqué de ce qu'elle parloit en extâse, & qui ait insisté sur ce caractére, pour faire voir qu'elle n'étoit pas inspirée par l'esprit de Dieu. On nomme Henri de Hesse & Sybillanus, deux hommes de mérite d'ailleurs, comme lui étant peu favorables. Or voici sur quoi ils s'appuyoient, & en quoi consistoient leurs difficultés.]

» On demande, dit Sybillanus, si on doit regarder comme indubitables & comme » inspirées par le S. Esprit les revélations de Brigitte & de Cathérine de Sienne, & » d'autres femmes vertueuses *qui ont parlé en extâse*. Je répons simplement qu'on ne doit » point les regarder comme indubitables, ni comme venant du S. Esprit. 1°. Parce qu'» elles peuvent n'avoir d'autre principe que l'industrie humaine fortifiée par les lumié» res de la foi : 2°. Parce que rien n'empêche qu'on ne croye qu'elles ont pû quelque» fois être trompées, sans qu'il y eût de leur faute, parce qu'elles se sont ingérées de » faire des choses qui ne leur convenoient pas : car il n'est pas permis aux femmes, » selon l'Apôtre, d'enseigner & de prêcher. 3°. Parce qu'elles ont pû être trompées » par une imagination épuisée. 4°. Parce que si on considére avec attention leurs écrits, » on y trouve, soit dans ce qu'elles disent, soit dans la maniere de le dire, des choses » sans goût, d'autres qui paroissent peu raisonnables, d'autres enfin qui sont contrai» res à la vérité. 5°. Parce que leurs prophéties & leurs instructions paroissent super» flues, puisqu'on trouve dans l'Ecriture & dans les Saints Docteurs, tout ce qui se » trouve dans leurs écrits de nécessaire au salut. 6°. Parce qu'il est certain que quel» qu'un peut être très-saint, & que cependant toute sa doctrine ne vienne que de l'es» prit humain. 7°. Parce qu'on n'est pas assuré que Dieu leur ait donné mission pour » enseigner & pour prêcher ; car si Dieu avoit voulu se servir de leur ministére, il est » vraisemblable qu'il se seroit servi de femmes plus saintes, comme de Sainte Eliza» beth & d'autres semblables, dont il est cependant certain qu'elles n'ont rien fait » de semblable, & qui se sont appliquées uniquement à se perfectionner dans la ver» tu, sans s'ingérer de choses qui ne convenoient pas à leur état.

[Voilà à quoi se réduisent toutes les raisons de cet Auteur. Il ne fait pas, comme l'on voit, la moindre mention de l'aliénation, quoiqu'il ait commencé par supposer que ces deux Saintes avoient fait leurs prophéties & donné leurs instructions pendant qu'elles étoient aliénées de leurs sens. Mais ce qu'il ajoute achéve de couvrir de confusion les Consultans : car après avoir fait valoir ces raisons que je viens de rapporter, qui sont en partie celles que nos amis employent pour decréditer les Convulsionnaires, il fait hommage à la toute-puissance de Dieu, & reconnoit que Dieu a pû, s'il l'a voulu, se servir du ministére de ces deux Saintes, & qu'il n'est pas même difficile de découvrir la raison d'une conduite si extraordinaire. Or c'est en cela que consiste mon principal grief contre nos amis, de ce qu'ils ne veulent pas que Dieu puisse être l'auteur de ce qui n'est pas de leur goût, & qu'ils veulent prescrire à sa puissance les mêmes bornes dans lesquelles leur science est renfermée.]

» Il a pû cependant arriver, continue Sybillanus, que Dieu pour suppléer à la né» gligence des Ordinaires & pour leur causer une plus grande confusion, ait suscité & » suscite quelquefois des femmes, qu'il établit au milieu de son peuple comme des doc» teurs & des prophétesses ; ainsi qu'il paroit qu'il a fait dans l'ancien peuple, où l'on » voit des Prophétes des deux sexes. « *Speculum peregrinarum quæstionum*, Decadâ 1. c. 8. quæst. 6.

[Il est évident que ce qui blessoit cet Auteur par rapport à Sainte Catherine de Sienne, ce n'étoit point du tout son état extraordinaire : il n'y auroit point trouvé à redire, si elle se fût renfermée dans les bornes prescrites aux personnes de son sexe ; mais c'est qu'en effet elle faisoit beaucoup de choses, qui auroient semblé exiger qu'elle eût eu une mission extraordinaire, & qu'elle en eût donné des preuves. On peut dire cependant que c'étoit les Papes qui l'autorisoient, par la déférence qu'ils avoient pour ses conseils. Sybillanus étoit d'ailleurs si peu opposé à reconnoître les voyes extraordinaires, qu'il en donne lui-même un exemple qui le remplissoit d'admiration, & que je mettrai ici, pour faire voir que nos Messieurs ont contre eux le concert de tous les Théologiens.]

» C'est ainsi, dit cet Auteur, *ibid. Decadâ 1. Quæst. 3. p. 302.* que de notre tems il y » avoit à Rome une vierge de notre Ordre, qui étoit d'une humilité & d'une piété » singulière, & qui tomboit en extâse, toutes les fois qu'on lui parloit de devotion

» avec ferveur. On la mettoit dans son lit, lorsque ses ravissemens lui prenoient, & » peu-à-peu ses mains s'étendoient, & ses pieds prenoient la situation de ceux d'un » Crucifix. Elle devenoit pour lors tellement roide & immobile, qu'on ne pouvoit par » aucun effort ni lui faire baisser les bras, ni lui séparer les pieds. Elle ne découvroit » qu'à peu de personnes & avec beaucoup de difficulté, les secrets & les merveilles » qu'elle appercevoit quelquefois dans ses ravissemens.

XIII. Sainte Margueritte de Cortone.

[L'Auteur des *Vains Efforts* a tellement pris en aversion toute sorte d'aliénation, même celle des sens, que non-seulement il ne veut pas qu'il soit possible que Dieu fasse jamais parler personne dans un pareil état; mais de plus il prétend qu'il seroit indigne de Dieu de faire des impressions surnaturelles, même sur le corps de ceux qui seroient ainsi aliénés de leurs sens. Cette chimére lui est commune avec les autres Consultans. Mais ce qu'il a ajouté du sien, c'est une opposition particuliére à tout effet surnaturel qui seroit représentatif, quand ce seroit des plus belles choses du monde, comme de la mort & de la résurrection de J. C. Il prétend que ce seroit renoncer aux priviléges de la nouvelle alliance, que de reconnoître depuis son établissement la possibilité de toute représentation & de toute figure dans l'ordre du genre merveilleux. Je m'en vais rapporter un trait de la vie de la Bien-heureuse Marguerite de Cortone, qui renversera de fond en comble toutes ces visions: car nos Messieurs y trouveront aliénation, discours prononcés dans l'aliénation, état figuratif & représentatif tout semblable à celui des convulsions; & j'accablerai ensuite ces Messieurs par la Bulle de la Canonisation de cette Sainte, où le Pape rappelle ce même fait, comme une faveur insigne que Dieu avoit faite à cette Sainte, qui devoit porter tout le monde à reconnoître combien elle étoit privilégiée. Voici le fait.]

» Un jour de Vendredi étant dans l'Eglise des Freres Mineurs, lorsque toutes les » Messes furent dites, environ sur les neuf heures, elle se trouva tout d'un coup toute » absorbée en Dieu, & elle apperçut en vision toute la suite de la Passion de Notre-Sei» gneur, comme si elle eût été présente à ce spectacle. Quand elle fut arrivée à l'en» droit où Pilate dit, *prenez-le vous-même & le crucifiez*, elle jetta un grand cri & » tomba dans une telle défaillance par l'excès de sa douleur, que tous ceux qui étoient » présens ne douterent pas pendant quelques instans qu'elle ne fût morte. Elle disoit » tout haut ce qu'elle voyoit à mesure que la suite des événemens de la Passion se » présentoit à son esprit.

» Toute la ville de Cortone accourut à ce spectacle. Elle paroissoit comme si elle » étoit réellement attachée à la croix; & l'on voit en elle des marques d'une si ex» cessive douleur, que nous croyions tous, dit l'Auteur de sa vie qui étoit présent, » qu'elle alloit passer. Car la douleur étoit si grande qu'elle lui faisoit grincer les dents: » elle se rouloit & se replioit comme un ver: son visage étoit de couleur de cendre: » elle n'avoit plus de poulx: elle perdit la parole & devint froide comme de la glace: » & elle perdit tellement l'usage de tous ses sens jusqu'à trois heures, qu'elle ne s'ap» perçut point du concours du peuple qui pleuroit autour d'elle, & qu'elle ne recon» nut point ni à la voix ni au visage, les Dames qui la tenoient entre leurs mains pour » la soutenir. A l'heure que J. C. est mort, elle baissa la tête sur sa poitrine, & nous » crûmes qu'elle étoit morte. Elle demeura dans cet état jusqu'au soir.

» Elle parut ensuite ressusciter: son visage étoit inondé de joie; & ayant tourné les » yeux vers le Ciel, elle rendit de grandes actions de graces à l'Auteur de tous les » biens, pour celles dont il l'avoit comblée. Et comme nous étions dans le dernier » étonnement, de ce que ses forces avoient été si-tôt rétablies, elle nous dit qu'elle se » sentoit plus forte qu'elle n'avoit été le matin. Je la renvoyai dans sa cellule: mais » comme si elle eût été une nouvelle Magdeleine, après avoir assisté en vision à la » mort de J. C. elle paroissoit comme enivrée de douleur: elle demandoit à haute » voix toute baignée de larmes à tous ceux qu'elle rencontroit s'ils n'avoient rien à » lui apprendre de son Seigneur; & son air étoit si pieux, qu'on ne pouvoit la regar» der sans pleurer. Elle demeura dans cette anxiété, sans prendre aucune nourriture & » sans dormir jusqu'au matin du Dimanche suivant.

» Elle vint pour lors à l'Eglise, & dans le tems que je prêchois, elle fit ses efforts

» par respect pour se contenir : ce qui dura très-peu, car elle fut obligée de céder : la
» violence de sa douleur fit qu'elle tomba en extâse, où elle fut aliénée de ses sens. El-
» le me demanda avec de grands cris, si je sçavois que son Seigneur avoit été crucifié,
» si je pouvois lui dire le lieu où on l'avoit mis. Tout le monde se mit à pleurer, en
» voyant l'abondance des larmes qu'elle répandoit. Je lui répondis pour la consoler &
» pour empêcher qu'elle n'interrompit la prédication, que Notre-Seigneur étoit si
» bon, qu'il ne pouvoit pas long-tems priver de sa présence une personne qui désiroit
» si fort de le voir. Lorsqu'elle eût entendu ce que je lui dis, qu'elle reverroit bien-
» tôt son Seigneur, elle se tût & s'assit, & elle parut à tous les assistans comme une
» personne à demi-morte.

» Après que l'Office fut fini, elle retourna dans sa cellule en faisant toujours les mê-
» mes lamentations & tenant les mêmes discours, sans vouloir ni boire ni manger, ni
» dormir. Elle demeura dans cette peine jusqu'au lundi matin, que Notre-Seigneur
» la révêtit d'une robe d'immortalité. Sa présence la tranquillisa, & dissipa toutes
» les peines qu'elle avoit endurées dans l'esprit & dans le corps.

[Un fait aussi public, attesté par un témoin oculaire, ne peut pas être contesté, & il faudroit que les préventions eussent éteint tout goût & tout sentiment, pour le trouver indigne de Dieu, & pour dire qu'il n'y a que le Demon qui puisse en être l'Auteur, si on le croit surnaturel, & qu'on ne puisse le regarder comme un effet du déréglement de l'imagination. Or quand on est assuré qu'une pareille chose est arrivée à une personne, dont la sainteté est reconnue par l'Eglise, ce ne pourroit être que par une opposition déraisonnable à tout ce qui est hors de l'ordre commun, qu'on ne voudroit pas reconnoitre que c'est Dieu qui en est véritablement l'Auteur. Je suis persuadé que c'est le jugement que porteront toutes les personnes qui sont sans intérêts. Pour Messieurs les Consultans, c'est par l'autorité qu'il faut les réduire à la raison : si nous ne pouvons les persuader, il faut du moins les forcer à garder le silence ; car je ne crois pas qu'en vertu des permissions qu'on leur donne d'imprimer *incognitò* tout ce qui leur plait, on souffre qu'ils traitent les Papes comme ils font M. P. voici donc l'endroit de la Bulle de Benoit XIII. où cet état par lequel Sainte Marguerite a passé, est rapporté en preuve de sa sainteté.]

» Elle a été rendue participante, est-il dit dans cette Bulle, comme elle l'avoit dé-
» siré ardemment, des douleurs de J. C. & de la Vierge sa mere, étant aliénée de ses
» sens, & paroissant quelquefois comme si elle étoit véritablement morte.

XIV. Saint François Xavier.

Extrait de la Bulle de Paul V. qui le canonise.

» Il étoit quelquefois, dit Paul V. tellement ravi en extâse, que son corps étoit éle-
» vé de terre par une force divine, pendant qu'il avoit les yeux élevés & arrêtés vers
» le Ciel : son visage paroissoit pour lors tellement enflammé, qu'il représentoit par-
» faitement l'amour dont brûlent les Anges : & comme il ne pouvoit contenir en lui-
» même l'ardeur de sa charité, il s'écrioit souvent, *c'est assez, Seigneur, c'est assez.*
» Pendant qu'il disoit la Messe, il arrivoit très-souvent qu'il étoit dans une telle alié-
» nation de ses sens, que ceux qui lui répondoient ne pouvoient le rappeller à lui
» qu'après un très-long tems, quoiqu'ils le tirassent fortement par ses habits.

[L'obstination de Messieurs les Consultans nous oblige de prouver par autorité des choses qui sont plus claires que le jour. En bonne foi est-il nécessaire de recourir à l'autorité des Papes, pour montrer que des paroles si remplies d'amour & de reconnoissance, que prononçoit S. François Xavier pendant ses extâses, ne les dégradoient point, & ne les rendoient pas indignes que Dieu en fût l'auteur ? Je ne sçaurois m'imaginer que ces Messieurs soient sérieusement dans ce sentiment, qu'on doive attribuer ces extâses au Démon à raison de cette seule circonstance. Il faut cependant qu'ils dévorent cette absurdité, ou qu'ils renoncent à tous leurs principes ; car de la maniére dont ils prétendent qu'on doit expliquer le passage de S. Paul que *l'esprit des Prophêtes est soumis aux Prophêtes*, il ne leur est pas libre de faire aucune exception ; & on doit en conséquence de l'interprétation qu'ils donnent à ce passage, réprouver les plus courtes prieres qu'on adresseroit à Dieu dans les extâses, comme les plus longues. Ce seroit d'ailleurs une nouvelle absurdité, que de prétendre mesurer les discours que

Dieu peut permettre qu'on lui adresse dans les extâses, sur le plus ou le moins d'étendue qu'auroient ces discours, & de fixer une borne en-deça de laquelle on pourroit attribuer à Dieu ces discours ; mais à cette condition, que si on venoit à la passer, on ne pourroit plus les attribuer qu'au Demon.]

XV. SAINTE MAGDELEINE DE PAZZI.

[J'ai donné dans ma VI. Lettre à M. Fouillou un extrait fort étendu de ce qui se trouve dans la Vie de cette Sainte, qui a rapport aux convulsions. J'en ai fait le parallele avec ce qu'on a remarqué de plus singulier dans l'état des Convulsionnaires. Il m'a paru que tout le monde étoit convenu que les ressemblances étoient frappantes. Je croyois que nos amis respecteroient l'état des Saintes canonisées : car Sainte Magdeleine de Pazzi n'est pas la seule dont j'aie comparé l'état avec celui des Convulsionnaires. Je ne pensois pas assurément que ces Messieurs osassent jamais prétendre qu'il y avoit des principes constans dans la Religion qui obligeoient à regarder tous les Saints, qui ont des traits de ressemblance avec les Convulsionnaires, comme des personnes séduites par une imagination déréglée, ou par l'illusion du démon. Je n'aurois cru personne capable d'un aussi grand excès, avant que d'en être témoin. Je n'ai pas cependant regardé mon parallele comme absolument décisif en faveur des Convulsionnaires. Je croyois seulement que ces Messieurs se réduiroient à prétendre, comme cela est certain, que les mêmes choses que l'on doit attribuer à Dieu dans les Saints, pouvoient venir d'un autre principe dans les Convulsionnaires ; que les états surnaturels par lesquels ces Saints ont passé, considérés dans ce qu'ils ont d'extérieur, indépendamment de toutes les circonstances, n'étoient pas nécessairement divins ; que l'on remarquoit assez souvent les mêmes choses dans des personnes séduites ; & que toute ressemblance avec l'état des Saints n'étoit pas toujours décisive en bien, comme celle qu'on peut avoir avec des fanatiques & des illuminés ne l'est pas toujours en mal ; que les traits de vraisemblance que je faisois remarquer entre l'état des Saints & celui des Convulsionnaires, prouvoient bien que Dieu pouvoit être l'auteur de ces mêmes effets : mais qu'il y avoit dans les Convulsionnaires des caractéres certains qui faisoient voir qu'il ne l'étoit pas dans le cas présent, & qu'on devoit les attribuer à un autre principe.

Je n'aurois eu aucune question de Droit à discuter avec ces Messieurs, s'ils s'étoient renfermés dans ces bornes ; car je conviens de ce principe avec eux. Mais ces Messieurs ont rejetté cette voie, par la crainte qu'elle ne les engageât dans une discussion de faits, qu'ils ont toujours voulu éviter dès le commencement qu'on s'est divisé. Ils ont cru qu'il seroit plus court & plus facile de prouver que Dieu ne pouvoit être l'auteur de l'état des Convulsionnaires, que de faire voir qu'il ne l'étoit pas. Il n'y avoit d'ailleurs aucun autre moyen d'envelopper généralement tous les Convulsionnaires dans une même condamnation, que celui de s'arrêter à des caractéres communs à tous. Malheureusement ces mêmes caractéres réunissent l'etat des Convulsionnaires avec celui de très-grands Saints. Ces Messieurs l'ont vû, & ils n'ont trouvé d'autre issue que de traiter les Saints comme ils font les Convulsionnaires.

L'Auteur des *Vains Efforts* s'est attaché en particulier à décrier Sainte Magdeleine de Pazzi. Il en a rapporté, comme il fait par rapport aux Convulsionnaires, quelques traits qu'il a cru qui la rendroient méprisable : & il a conclu de ces défauts, ou réels ou prétendus, que l'état surnaturel de cette Bienheureuse *étoit fort bizarre*, c'est son
p. 171. expression, & *dès lors*, dit-il, *il n'est d'aucune autorité.* Il ne s'est pas apperçu qu'il mettoit par là le dernier trait à mon parallele. Ce parallele ne seroit pas parfait si tout étoit pur & sans mélange d'un côté, & qu'il n'y eût du mélange que du côté des Convulsionnaires. J'ai fait moi-même remarquer des défauts dans l'état surnaturel des Saints, mais dans un esprit bien différent. Je ne croi pas en effet qu'il y ait aucun de ces Saints, sans en excepter Sainte Therese, en qui il ne se trouve quelques marques de la foiblesse humaine, ou même de l'illusion du démon ; parce que Dieu a voulu qu'il n'y eût que les Auteurs Canoniques dont les Ecrits fussent exempts de tous défauts.

Je reconnois que j'ai eu tort, & que je n'ai pas assez ménagé les Saints, en les produisant indiscretement au milieu de cette sédition, qui s'est élevée tout d'un coup contre tout l'ordre surnaturel. Je devois attendre pour les produire sur la scene, que je fusse en état, comme je le suis aujourd'hui, de les faire paroître si bien escortés, qu'on fût

fût obligé de les redouter, si on ne vouloit pas les respecter. J'aurois rendu en même tems un service essentiel à nos amis ; car je les aurois empêchés de prendre imprudemment des engagemens qu'il leur sera possible de rompre, & qui vont les jetter dans des embarras qui ne leur laisseront aucune issue pour s'en tirer. Ils vont se trouver dans la situation la plus pénible pour d'honnêtes gens qu'on puisse imaginer ; car ils n'auront pas apparemment le courage de se confesser vaincus : & ils n'auront pas non plus l'assurance de se défendre contre des autoritez qui sont telles, qu'il n'y a point de réponses à y donner, ni bonnes ni mauvaises, car elles sont sans réplique.

Le Pape Clement X. s'est fort étendu dans la Bulle de canonisation de Sainte Magdeleine de Pazzi sur toutes les graces surnaturelles dont Dieu l'a favorisée. Je ne donnerai qu'un extrait fort court de cette Bulle, afin que cet Ecrit ne devienne pas trop long. Je me trouve bien vangé par cette Bulle du mépris que Messieurs les Consultans ont fait de mon parallele ; car le Pape releve ces mêmes faits dont j'ai fait mention, & il ne trouve point d'expressions pour témoigner combien il les trouve dignes de la grandeur de Dieu, & honorables à ses Saints.]

Extrait de la Bulle de Canonisation de Sainte Magdeleine de Pazzi.

Clement X. commença par déclarer que son prédecesseur Clement IX. avoit déja permis qu'on honorât Sainte Magdeleine de Pazzi par un culte public. *L'odeur de ses ver-* » tus, continue le Pape, fut telle qu'elle engagea l'Epoux céleste à lui donner (en » vision) un anneau, pour marque qu'il la prenoit pour son épouse. Elle étoit devo- » rée par un si grand feu de l'amour divin au milieu des neiges de la virginité, que les » preuves qu'elle a données de cette bienheureuse incendie pendant ses extâses, dans » lesquelles elle conversoit *très fréquemment avec Dieu*, doivent être regardées comme » des prodiges, dont on n'a presque point d'exemples.

[Le Pape, comme l'on voit, non-seulement attribue à Dieu les discours que Sainte Magdeleine prononçoit dans ses extâses, mais même il ne trouva point de prodige plus grand & plus admirable que ces faveurs que Dieu lui faisoit.]

» Elle ne s'écartoit jamais dans la moindre chose des ordres de ses Supérieurs, quoi- » qu'ils lui commandassent fort souvent des choses très-pénibles ; & même elle n'exé- » cutoit jamais ce que Dieu lui ordonnoit dans ses extâses, qu'elle n'en eût obtenu au- » paravant la permission de ses Supérieurs.

» Elle connoissoit l'état des ames, & ce qu'il y avoit de plus caché dans le cœur » d'un chacun ; & elle apportoit des remédes si propres à chaque maladie spirituelle, » que les Confesseurs lui adressoient & soumettoient à sa direction, non-seulement les » personnes qui commençoient à se donner à Dieu, mais même la plûpart de celles » qui étoient tourmentées par des tentations.

» L'ardeur de la charité avec laquelle elle servoit les malades, étoit si grande, qu'il arriva une fois qu'elle nettoya avec sa langue la pourriture & les vers d'une playe » horrible ; & comme elle léchoit les cavitez de cette playe qui étoit toute pourrie, » elle s'écria : *O que Jesus a beaucoup plus souffert que nous !* Une autre fois elle lécha de » même avec sa langue les croutes d'une horrible galle, que la Sœur Barbe de Bassis » avoit sur son corps, & qui n'étoient pas fort différentes de la lépre.

» Pendant cinq ans elle ne vécut que de pain & d'eau. Les deux dernieres années » elle prit un peu de vin par l'ordre des Médecins. Les Dimanches elle usoit de la » nourriture qui est permise les jours de jeûne. Ceux qui la conduisoient voulurent » éprouver si c'étoit par l'ordre de Dieu qu'elle se mortifioit par un si grand jeûne, & » ils lui ordonnerent de prendre une meilleure nourriture ; mais elle trouva une si » grande difficulté à l'avaller, qu'elle pensa en être suffoquée ; ensorte qu'elle soutenoit » sa vie comme par miracle au milieu d'un jeûne si surprenant. Elle marchoit nuds pieds » pendant que tout étoit couvert de glaces, jusqu'à ce qu'enfin elle fut privée de l'usage » des pieds ; ensorte qu'elle ne pouvoit plus faire un pas qu'on ne l'aidât à marcher.

(Ces pénitences étoient forcées comme celles des Convulsionnaires.]

» C'étoit en vain qu'elle s'efforçoit à cacher les graces célestes que Dieu lui accor- » doit : le feu de l'amour divin dont elle étoit embrasée, se faisoit jour malgré les » obstales, en sorte qu'elle étoit obligée de s'écrier : *O amour, non assez connu, & qu'on* » *ne paye point de retour, à qui on fait mille injures, qu'il y a peu de cœurs qui vous con-*

» *noissent! Je vous présente mon cœur afin que vous y reposiez :* & en disant cela, elle cou» roit avec une agilité extraordinaire par toute la maison. Elle déchiroit ses habits ; » elle jettoit de côté & d'autre ce qu'elle rencontroit sous sa main : & lorsqu'elle étoit » revenue à elle de cette bienheureuse absence d'esprit, *à felicissimo mentis exilio regressa*, » elle avoit coutume de dire que si on ne blasphémoit point Dieu dans l'enfer, elle ne » l'appréhenderoit point pour pouvoir brûler davantage.

» Elle honoroit la sainte Trinité avec une dévotion toute extraordinaire ; elle l'ado» roit par des louanges presque continuelles. En l'année 1585. la sainte Trinité lui fit » une faveur très-singuliere ; car depuis la veille de la Pentecôte elle fut aliénée de ses » sens pendant huit jours & huit nuits de suite : tous les jours le matin elle recevoit le » souffle du S. Esprit sous différentes formes Elle tomboit en extâse toutes les fois » qu'elle récitoit le Symbole de la foi : & il lui arriva aussi de tomber plusieurs fois en » extâse en parlant au Cardinal de Medicis, à qui elle prédit qu'il seroit Pape, mais » que le tems de son Pontificat seroit très-court : ce qui arriva en effet, car il fut en» suite élu Pape sous le nom de Leon XI.

[On peut voir ce fait dans l'Extrait que j'ai donné de sa Vie. Toute sa conversation avec le Cardinal de Medicis se passa pendant qu'elle étoit dans l'aliénation qui lui étoit ordinaire, & qui étoit toute semblable à celle des Convulsionnaires.]

» La même année 1592. le Jeudi & le Vendredi Saint elle eut de semblables extâses: » J. C. la rendit participante des douleurs très-cruelles qu'il souffrit ces jours-là, & il » lui fit présent de tous les instrumens de sa Passion.

[L'état de cette Sainte pendant qu'elle représentoit ainsi les Mystères des souffrances de J. C, étoit parfaitement semblable à celui des Convulsionnaires, comme on peut le voir dans le parallele que j'en ai fait dans ma VI. Lettre.]

» Quelquefois pendant trois nuits de suite elle contemploit les secrets de la Divini» té, & ensuite elle expliquoit le mystére de la Trinité avec une éloquence qui sur» passoit la portée de l'esprit humain. Elle étoit enflammée d'un si grand amour envers » les Personnes divines, que lorsqu'elle disoit le verset qui contient les louanges de la » sainte Trinité pendant la récitation des Heures Canoniques, il sembloit qu'elle étoit » prête de mourir par l'excès de son amour.

» Souvent lorsqu'elle étoit occupée au travail des mains, comme à coudre, à pein» dre des images des Saints, ou à faire d'autres ouvrages semblables, elle tomboit su» bitement en extâse, & ayant les yeux fixés vers le Ciel, & même les fenêtres étant » fermées, & ses yeux couverts d'un bandeau, tout son corps demeurant immobile & » en extâse, elle continuoit l'ouvrage qu'elle avoit commencé, quel qu'il fût, & le » finissoit aussi parfaitement que si elle n'avoit été appliquée qu'à l'achever.

» La Sœur Foy qui étoit malade d'un retirement de nerfs, qui lui causoit d'extrê» mes douleurs, & qui étoit obligée de demeurer dans son lit sans se remuer, ayant » pris un image de la Vierge que Magdeleine lui présenta, elle fut guérie sur le champ.

» Elle rendit la santé à la Sœur M. Benigne de Orlandini qui étoit malade d'une » galle qui la pourrissoit, & elle fit cette guérison en léchant avec la langue le pus » qui sortoit de ses playes.

» Cherubine de Rabatha étoit abandonnée des Médecins. Son mal étoit un horrible » ulcére à la tête : elle avoit outre cela une fiévre très forte ; & elle étoit tourmentée » par de très-cruelles douleurs. Magdeleine la guérit de son ulcére & de la fiévre, en » faisant sur elle par trois fois le signe de la croix.

[Ces trois miracles que le Pape a inserés dans sa Bulle, ont été faits par Sainte Magdeleine de Pazzi, pendant qu'elle étoit aliénée de ses sens. Je m'en vais en rapporter l'histoire tout au long, telle qu'elle se trouve dans sa Vie imprimée chez Cramoisy en 1670. Cette Vie doit avoir par elle-même beaucoup d'autorité, en considération du grand nombre de personnes de mérite qui l'ont approuvée. On y voit en particulier l'approbation de M. Petitpied oncle du célébre Docteur de ce nom. Je prie Messieurs les Consultans en considération de l'illustre nevéu, de faire grace à l'oncle, & de ne le pas traiter d'hérétique Montaniste, pour avoir approuvé dans une Sainte, comme venant de Dieu, les mêmes choses que ces Messieurs ont prétendu que la Religion obligeoit de réprouver, parce qu'ils ont cru qu'on ne les avoit jamais vûs que dans les Convulsionnaires. Voici donc ces trois miracles de Sainte Magdeleine de Pazzi tout au long, comme ils sont rapportés dans sa Vie.]

Miracle sur la Sœur Foy. » Le premier Juillet 1587. Sainte Magdeleine de Pazzi étant » allée dans une extâse à l'Oratoire des Novices, & y ayant fait oraison à genoux p. 43. » pendant quelque tems devant une image de la Sainte Vierge ; elle se retira tout d'un » coup, prit l'image entre ses bras, & elle alla dans cet état rendre visite à une Sœur » Converse nommée Sœur Foi, qui étoit depuis plusieurs mois accablée de douleurs & » affligée d'un grand nombre d'infirmitez, & entr'autres réduite par un rétrecissement » de nerfs & par une enflure qui avoit gagné toutes les parties du corps, en un état si » pitoyable, que ne pouvant presque plus ni manger ni dormir, on n'en attendoit que » la mort. Notre Sainte étant arrivée dans la chambre, fit d'abord le signe de la croix » sur cette pauvre malade avec l'image qu'elle avoit apportée, & l'ayant ensuite posée » à côté du lit, elle se prosterna à ses pieds & lui présenta ses priéres tout bas ; puis éle-» vant la voix, elle prononça ces propres mots : *O Dieu tout-puissant & tout charitable,* » *que votre volonté soit faite.* Ces mots furent un rémede si efficace qu'ils terminerent en » un instant toutes ses douleurs.

Miracle opéré sur la Sœur Benigne de Orlandini. » L'année 1591. cette Sœur étoit dan-» gereusement malade d'une espéce de lépre, comme le tenoient les Médecins. Ce mal » sale & vilain occupoit particuliérement la tête, & sembloit vouloir se répandre sur » toutes les parties du corps. On ne peut assez représenter les douleurs qu'elle en souf-» froit. Cette bonne Sœur se voyant dans un si pereilleux état, se recommanda plu-» sieurs fois aux priéres de notre Sainte, & lui demanda souvent avec instance d'obte-» nir du Ciel sa guérison. Un matin après que notre charitable fille eut communié *étant* » *ravie en extâse*, elle courut au lit de la malade; & d'abord qu'elle y fut, elle leva » les linges qui couvroient sa tête, & la lécha toute entiére, & particuliérement les » oreilles, s'arrêtant aux lieux les plus infects, & semblant en vouloir tirer avec sa » langue tout le venin. Cette grande action de la plus ardente charité plût si fort à J. C. » qu'il rendit en peu de jours la santé à cette pauvre affligée, qui toute pleine de re-» connoissance pour sa bienfaictrice, en a donné sa déposition & l'a confirmée en » Justice.

Miracle sur la Sœur Cherubine de Rabatha. » Le 31 Décembre 1591. notre Sainte s'é-» tant laissé emporter dans sa ferveur de l'oraison à de profondes méditations, elle » ne s'apperçut pas qu'il falloit communier, & elle ne se présenta pas ; mais le Seigneur » sçut bien tirer le fruit de ce malheur. Car la R. M. Cherubine de Rabatha, qui étoit » dangereusement malade d'une playe que tous les Médecins & Chirurgiens estimoient » incurable, n'ayant pas encore reçu ce jour-là le saint Sacrement, on permit à Mag-» deleine, quand elle eut repris ses sens, de le recevoir avec elle. A peine notre Sainte » eut elle reçu le corps de J. C. qu'elle fut *ravie en extâse :* dans cet état elle s'approcha » du lit de la malade, en disant : *Unissons*, ma chere Sœur, *nos priéres pour demander à* » *Dieu votre guérison :* notre Sainte fit ensuite trois signes de croix sur la playe de la » malade ; puis étant demeurée quelque tems en oraison, elle se rétira sans dire mot. » La douleur excessive que cette pauvre mourante souffroit, par un miracle surprenant » cessa tout d'un coup : sa fiévre même diminua considérablement; ensorte que les Mé-» decins & Chirurgiens étant venus la visiter à l'ordinaire, furent si surpris d'un si su-» bit changement, qu'ils confesserent d'un commun accord, que le rétablissement de sa » santé ne provenoit que d'une cause beaucoup au-dessus de la nature, qu'il falloit ab-» solument que ce fût un coup du Ciel.

[Sainte Magdeleine de Pazzi n'est pas la seule qui ait ainsi opéré des miracles dans le tems qu'elle étoit aliénée de ses sens, & qui même soit tombée en extâse, ce semble, tout exprès pour les opérer. Raymond de Capoue en rapporte un opéré sur lui-même par Sainte Cathérine de Sienne, qui tomba de même en extâse tout exprès, ce semble, pour l'opérer. Ce bon Pere gagna la peste en servant les pestiférés.] » Ce fut sur le mi-» nuit, dit-il, que je me sentis frappé du mal : j'avois une grosse enflure qui montroit le » venin : je me sentis saisi en même tems d'un grand mal de tête & d'une grosse fiévre. » Le matin étant venu, je pris la résolution d'aller trouver la vierge : je me trainai » avec beaucoup de peine à sa maison. Je ne la trouvai pas : je lui envoyai dire que je » l'attendois, & me jettai sur un lit en l'attendant, n'en pouvant plus. Elle ne tarda » pas ; & me trouvant ainsi saisi du mal, elle se mit à genoux, mit sa main sur mon » front, & se mettant en oraison fut aussi-tôt ravie en extâse & y demeura environ une » demie heure. En même tems je sentis un mouvement dans toutes les parties de mon

» corps, qui me disposoit à ma guérison. Sur ceci, elle revint à elle-même comme dé-
» liée de son extâse ; & sçachant qu'elle m'avoit obtenu la guérison, elle me fit ap-
» porter à manger. Je me sentis aussi-tôt aussi parfaitement guéri, que si je n'eusse eu
» aucun mal.

[Ces autorités sont si précises, & en même tems d'un si grand poids, que je suis dispensé de faire aucun commentaire pour les faire valoir. Nos amis doivent se trouver aussi humiliés, que si j'avois eu le crédit de faire venir des Bulles de Rome pour les mettre à la raison. Je prie qu'on ne prenne point en mauvaise part, si je m'applique à mettre leur tort dans tout son jour. C'est leur intérêt qu'on les désabuse promptement, car sûrement ils s'égarent d'une étrange maniere. Comme ces Messieurs sont de fort honnêtes gens, je crois que ce n'est ici qu'un éblouissement, & j'espére même qu'il ne sera que passager. Mais il ne faut point perdre de tems à apporter à un si grand mal des remédes assez forts pour l'arrêter dans ses commencemens, & pour en empêcher le progrès. Ces Messieurs parlent sans cesse de la Tradition, & ils ont raison, car c'est notre régle : qu'ils nous montrent donc avant eux quelqu'un qui ait dit ce qu'ils disent, & qui se soit expliqué par rapport à l'état surnaturel des Saints, avec le même mépris qu'ils affectent de faire paroitre.]

XVI. Sainte Roze.

[Le Pape Clement X. qui a canonisé cette Sainte, a inseré presque toute sa vie dans la Bulle de sa canonisation. Cette Bulle a vingt pages *in folio*. Elle mériteroit que je la donnasse ici toute entiére, tant les faits qui y sont rapportés sont extraordinaires. On peut aisément la consulter, car elle se trouve dans toutes les éditions du Bullaire. Je n'en donnerai ici qu'un extrait, pour éviter la longueur.]

» Le premier nom de Sainte Rose, dit le Pape, fut celui d'Elizabeth, qui lui fut
» donné par sa grand-mere. Ce nom lui fut changé ensuite en celui de Rose, premie-
» rement par sa mere en conséquence du prodige d'une rose qui parut sur son visage
» aussi tôt après sa naissance. L'Archevêque de Lima lui donna ensuite ce même nom
» à la Confirmation, y étant porté, comme l'on croit, par un mouvement divin.

» On l'a souvent vûe dans son enfance étendue par terre, les yeux élevés vers le
» Ciel, qu'elle regardoit avec un air de joie, comme si elle sentoit déja qu'elle étoit
» étrangére sur la terre, & qu'elle demandât par un silence si éloquent, d'être admi-
» se au nombre des Citoyens de la Jérusalem celeste.

» Dès qu'elle commença à avoir l'usage de la raison, elle prit cette merveilleuse hé-
» roïne Sainte Catherine de Sienne pour son modéle, & pour la régle de sa conduite.
» Elle l'appelloit toujours dans la suite sa maitresse.

» Etant encore fort petite, elle jeûnoit si exactement, qu'elle s'interdit l'usage de
» toutes sortes de fruits. Elle distribuoit aussi-tôt ceux qu'on lui donnoit. Elle prolon-
» geoit son jeûne des semaines entiéres : & comme sa maniére de jeuner dans son en-
» fance avoit été extraordinaire, lorsqu'elle se fut consacrée à Dieu par la religion,
» elle s'imposa un jeûne qui étoit visiblement au-dessus des forces de la nature.....
» Quand on l'obligeoit de manger de la viande, & qu'elle le faisoit par obeïssance,
» elle tomboit dans des accidens qui la faisoient beaucoup souffrir, & elle ne revenoit
» point à son premier état, qu'on ne lui eût permis de reprendre son abstinence or-
» dinaire. Enfin elle étoit tellement accoutumée au jeûne, qu'il n'y avoit point d'au-
» tre remede, qui pût la soulager dans ses continuelles infirmités, que du pain & de
» l'eau. C'est ainsi que la grace divine soulage & guérit.

[On a cent exemples dans les convulsions d'un prodige aussi extraordinaire.]

» Elle mit une fois par obeïssance des gants parfumés à ses mains : elle en reçut une
» véritable brûlure ; & lorsqu'elle les quitta, elle en vit sortir une flamme qui eclaira
» toute la chambre. Sa mere l'enveloppa une fois de peaux pour rétablir sa santé ; ces
» peaux lui causerent de grandes douleurs, qu'elle souffrit patiemment sans rien dire,
» parce qu'elle aimoit mieux perdre la vie que de manquer à l'obeïssance.

[C'est ainsi qu'il arrive souvent aux Convulsionnaires, que ce qu'on fait pour les soulager leur fait beaucoup de mal.]

» Quoiqu'elle fût foible, languissante, presque toujours malade, & qu'elle fût sou-
» vent occupée à l'oraison & à d'autres exercices, elle tailoit son ouvrage plus vite
» & plus parfaitement que les autres Ouvrieres.

» On

» On l'a trouvée quelquefois qui récitoit ses prieres pendant qu'elle dormoit. Elle » demeuroit à genoux sans changer de place, depuis le Jeudi au matin jusqu'au Sa» medi, & même quelquefois jusqu'au Dimanche ; en sorte qu'elle ne pouvoit se lever de » terre lorsqu'on le lui commandoit, comme elle le découvrit avec sincérité.

» Elle a été examinée plusieurs fois par des personnes pieuses, sçavantes, & qui ex» celloient dans le discernement des esprits, pour sçavoir si le sien venoit de Dieu. » Tous ont conclu unanimement, après en avoir conféré séparément & en commun, » que la voie dans laquelle marchoit cette vierge étoit sûre.

» Les délices que cette Sainte goûtoit dans la compagnie de son Epoux, étoient très» fréquentes & presque journaliéres. Elle jouoit quelquefois avec lui, & quand elle » gagnoit, elle remportoit pour le prix de sa victoire, d'être guérie des douleurs qu'el» le ressentoit au gosier ; & lorsqu'elle perdoit, elle recevoit de nouveau ses douleurs » jointes à la patience. Lorsqu'elle rapportoit par obéïssance à sa mere ce qui lui étoit » arrivé, son visage paroissoit rayonnant comme celui d'un Ange.

[L'Auteur des *Vains Efforts* a inseré dans ses notes un fait d'un Convulsionnaire, qui s'imagina en vision qu'il jouoit avec Dieu comme un fils joue avec son pere. Il a prétendu, selon sa façon ordinaire de s'exprimer, que cette vision étoit le comble de l'extravagance. Il ne se feroit pas imaginé apparemment que je serois en état de justifier ce fait par un autre tout semblable rapporté dans une Bulle, comme un effet non seulement très-digne de la sagesse & de la bonté de Dieu, mais même comme en étant une preuve éclatante.]

» Elle a eu très-souvent des combats à soutenir contre les démons, qui la tourmen» toient en plusieurs manieres différentes. Il y en eut un qui sous la figure d'un gros do» gue s'efforçoit de l'épouvanter par ses horribles abboyemens : il la prenoit avec sa » gueule & la trainoit par terre, s'efforçant de la mettre en piéces, jusqu'à ce qu'enfin » elle s'écria à son Epoux en lui disant : *Ne livrez pas aux bêtes les ames qui vous louent.* » Une autre fois le démon lui donna un soufflet; une fois il jetta une grosse pierre contre » elle, laquelle la renversa par terre, mais sans la blesser ni l'effrayer; il déchiroit ses » livres de dévotion. Un jour il prit la taille d'un géant, & se saisit de cette femme » invincible, il la tordit de telle sorte qu'il sembloit que tous ses os dussent en être bri» sés & ses nerfs relâchés.

[Il est évident que ceux qui étoient présens & qui ne voyoient pas le démon, de» voient la regarder comme ayant des convulsions.]

» Lorsque ses vertus & les dons célestes dont elle étoit remplie commencerent à » éclater, ses parens & tous ceux de sa maison la traitoient fort durement, par une » vaine crainte qu'on ne la livrât au Tribunal de l'Inquisition comme suspecte d'im» posture, & que sa famille n'en fût déshonorée. Pour comble de malheur, elle fut en» core tourmentée par quelques-uns de ses Confesseurs, qui *par leur peu d'expérience, ou* » *par ignorance, ou parce qu'ils ne vouloient pas prendre la peine d'examiner son état*, de» meuroient incrédules, & s'efforçoient de lui persuader que sa voie n'étoit pas bonne » ni sûre, mais qu'elle étoit malade de vertiges, ou qu'elle étoit dans quelqu'autre » mauvaise disposition, & que ce qu'elle croyoit être des révélations divines, n'étoit » que des illusions. Il y eut une femme qui voulut lui persuader de prier Sainte Cathe» rine de Sienne, qu'elle regardoit comme sa Maîtresse, de la délivrer de toutes ces » peines ; mais elle le refusa constamment.

[Le Pape peint ici au naturel l'état où se trouvent aujourd'hui les Convulsionnaires, & la conduite de Messieurs les Consultans.]

» Elle fut obligée de garder le lit pendant trois ans à cause du retirement de nerfs » qui lui causoit d'extrêmes douleurs, sans qu'elle s'en plaignit. Elle avoit souvent des » squinancies, des accès d'asthme, de goute sciatique, des pleuresies, des maux d'esto» mach, & des douleurs d'entrailles continuelles. Elle étoit aussi souvent attaquée par » des *convulsions* qui la prenoient sans regle. Les Médecins étoient dans le dernier éton» nement qu'il se trouvât assez de force dans un si petit corps & tout desséché, pour » supporter des maux qui auroient été capables de faire mourir les plus robustes. Mais » Roze comprenoit parfaitement que *ces maux ne provenoient pas tant d'aucune indisposi*» *tion que de la bonté de son Epoux*, qui les lui procuroit comme des jeux solemnels où » elle devoit remporter le prix. Elle mettoit tous ces maux au nombre des plus insignes » faveurs qu'elle avoit reçues de Dieu. Car dans une extâse très-sublime & très-singu-

» liere elle avoit vû Notre-Seigneur qui divisoit avec une lance, qui étoit faite de sa » Croix, les graces & les dons selon la mesure des peines, & elle entendit qu'il disoit » qu'on ne parviendroit point au comble de la gloire que par le poids des afflictions, » & que l'unique véritable échelle du Paradis étoit la croix, & qu'il n'y en avoit point » d'autre qu'elle pour monter au Ciel.

[Quand le Pape n'auroit pas nommé les *convulsions*, il est évident que la plûpart de ces maladies que cette sainte fille éprouvoit, & auxquelles les Médecins ne connoissoient rien, étoient du même genre que les maux qu'éprouvent les Convulsionnaires. Le Pape décide donc la question, que les convulsions, telles que nous les voyons, peuvent appartenir à un surnaturel divin.]

» Elle se chargea une fois de la fiévre de son Confesseur, afin qu'il pût prêcher dans » une grande solemnité. Il se porta très-bien, & Rose avec cette fiévre d'emprunt qui » ne laissoit pas de la tourmenter beaucoup, assista au sermon, parce que son zéle pour » la gloire de Dieu surmontoit en elle l'ardeur de la fiévre.]

[Il n'y a rien de plus certain & de mieux prouvé, que les Convulsionnaires se chargent ainsi assez souvent de différentes maladies; & qu'il arrive même quelquefois que ceux dont ils prennent ainsi les maux, n'en ressentent point l'impression dans le tems que les Convulsionnaires en éprouvent le sentiment.]

» L'an 1617. le 14 Avril étant animée plus qu'à l'ordinaire par le feu de l'amour di» vin, elle apostropha à haute voix dans une grande ferveur Notre Seigneur qui étoit » représenté dans une image qui étoit devant elle, & aussi-tôt le visage de l'image se » couvrit de gouttes de sueur. On appella pour être temoins de ce prodige, les person» nes les plus expérimentées, lesquelles après l'avoir examiné attentivement pronon» cerent que ce qui étoit arrivé à l'image étoit surnaturel. Ce prodige dura pendant » quatre heures. Tous ceux qui étoient présens étoient dans l'admiration & saisis d'une » sainte horreur. Les marques de cette sueur demeurerent sur le visage de l'image pen» dant plusieurs années.

» On appliqua de cette sueur sur le bras de Roze par ordre de son Confesseur. Elle » le rendit fléxible, quoiqu'il fût auparavant dans un si mauvais état, que les Chirur» giens croyoient qu'elle en demeureroit estropiée. Il y en eut un en particulier dont » l'étonnement fut plus marqué, parce que la veille il avoit décidé qu'il n'y avoit plus » rien à faire, & que le bras étoit entiérement perdu.

» Trois jours avant sa mort, elle demanda qu'on voulût bien lui apporter l'Eucha» ristie & l'Extrême-Onction. Lorsqu'on l'eut apportée, son visage se couvrit d'une » agréable rougeur comme une belle aurore; & ne pouvant contenir sa joie, elle tom» ba en extâse: elle ne laissa pas néanmoins de répondre distinctement & exactement » à toutes les demandes que lui fit selon l'usage le Prêtre qui lui présenta la sainte » Communion.

XVII. Saint Philippe de Neri.

» Un jour un peu avant la fête de la Pentecôte, dans le tems qu'il demandoit au » S. Esprit la participation de ses dons, il fut tout d'un coup surpris d'un si grand feu » d'amour, que n'en pouvant supporter le poids, il se laissa tomber par terre, il se dé» boutonna au-devant de la poitrine, pour tempérer en partie l'ardeur qu'il y ressen» toit. Mais après avoir demeuré quelque tems dans cette situation & s'être un peu » rafraichi, il ne se fut pas plûtôt relevé sur ses pieds qu'il se sentit rempli d'une joie » qu'il n'avoit encore goûtée jusqu'alors: & sur le champ son corps commença à être » agité par un mouvement extraordinaire. Ayant ensuite porté la main sur sa poitri» ne, il y trouva du côté du cœur une tumeur de la grosseur du poing, sans que ni pour » lors ni dans la suite il en ait jamais ressenti la moindre douleur.

» Après sa mort on découvrit la cause de cette tumeur, & ce qu'elle étoit en elle» même; car quand on ouvrit son corps, on trouva dans cet endroit deux des côtes su» périeures entiérement rompues, qui s'étoient tellement séparées qu'elles ne retour» nerent jamais dans leur place durant l'espace de cinquante ans que Philippe survê» quit. Ce fut pour lors que commença le battement de son cœur, qui lui dura ensuite » le reste de ses jours. Il avoit coutume de le ressentir lorsqu'il faisoit quelque action » spirituelle, comme par exemple dans la priére, en disant la Messe, en donnant l'ab-

» solution, en communiant ; ce qui causoit en lui un si grand tremblement, qu'il sembloit que le cœur lui allât sortir de sa poitrine, jusques-là qu'il faisoit quelquefois trembler la chaise où il étoit, quelquefois son lit, & même sa chambre. Quelquefois on auroit pris le battement de son cœur pour celui d'un marteau.

» De plus, Philippe sentoit dans cet endroit une chaleur si grande, qu'elle se répandoit par tout son corps ; & dans les plus grands froids de l'hyver, quoiqu'il fût fort âgé & fort affoibli, néanmoins il étoit obligé d'ouvrir les fenêtres au milieu de la nuit, & de chercher différens moyens de tempérer les ardeurs excessives qui le dévoroient.

» Comme les Médecins qui le traitoient lui donnoient souvent des remédes tout contraires pour garantir des différentes suites de ce battement de cœur, il disoit en riant : *Je prie Dieu que ces gens-là puissent comprendre la cause de mon infirmité* ; ne voulant pas faire connoître si clairement que son infirmité n'étoit point naturelle, mais qu'elle étoit causée par la violence de l'amour divin. Dans les ferveurs de cette palpitation il avoit coutume de dire souvent ces paroles de feu ; *l'amour divin a blessé mon cœur de ses traits.*

» Mais ce qui augmenta la surprise de cet événement, c'est que le mouvement de sa palpitation ne lui étoit pas nécessaire, comme il a coutume de l'être dans les autres, mais volontaire. C'est ce qu'il découvrit lui-même au Cardinal Frederic Boromée son ami intime, à qui il dit qu'il étoit en son pouvoir d'arrêter ce mouvement par la seule intention qu'il auroit eu de l'arrêter.

» Les Médecins qui le gouvernerent dans ses infirmitez, tenoient communément cette palpitation pour miraculeuse & surnaturelle, comme Alphonse de Catagno, Dominique Saraseni, & d'autres ; outre qu'en confirmation de ceci André Cesalpin, Antoine Porto, Raoul Silvestri, Bernardin Castellani, & Ange de Bagnarée en ont fait des Traitez particuliers, demeurant tous d'accord que Dieu avoit opéré en lui cette rupture de côtes, de crainte que le cœur ne fût offensé par la violence d'un si grand battement. & afin que les parties voisines se pussent mieux dilater.

» Philippe ayant donc reçu de Dieu une grace si signalée, continua à visiter les Eglises avec plus de ferveur. Il avoit pour lors très-souvent des grands sentimens de Dieu, jusques-là qu'il n'en pouvoit plus porter les excès ; & un jour entr'autres ne pouvant plus se tenir sur ses pieds, il se jetta par terre, & se sentant comme mourir, il dit à Dieu : *Seigneur, je n'en puis plus.*

[M. B. a cité dans sa Tradition un passage de Cajetan, où il est dit qu'une marque qu'une extâse ne vient pas de Dieu, c'est lorsqu'elle est accompagnée d'une palpitation de cœur qui se fait remarquer. Je veux que cela arrive souvent, puisque Cajetan le dit, & qu'il pouvoit en avoir l'expérience. Mais il est certain par l'autorité de deux Papes que je vais produire, dont le poids prévaut assurément à l'autorité de Cajetan, que toutes ces marques sont équivoques & souffrent des exceptions.]

Grégoire XV. & Urbain VIII. Bulle de Canonisation de S. Philippe de Neri, n°. 24. » Entre les dons divins qu'il avoit reçus, il y en a un qui est singuliérement admirable. C'est cette palpitation de cœur & cette fracture de ses côtes, qui, selon le témoignage public des Médecins, étoit au-dessus de l'ordre de la nature, & qui marquoit que sa chair étoit dilatée comme son cœur, & tressailloit de joie dans le Seigneur : *Inter alia divinitùs accepta dona, planè mirabilis cordis palpitatio fuit ac fractura costarum, quæ publico Medicorum testimonio præter naturæ ordinem obtigit, quasi mentis dilatato sinu, etiam caro dilataretur & exultaret in Deum vivum.*

N°. 36. » Lorsqu'il célébroit les saints Mystéres, il le faisoit avec une telle ferveur, qu'il ébranloit les degrez de l'autel par le tremblement que lui causoit la joie dont il étoit rempli : *Inter celebrandum fervidus ligneum altaris gradum quodam exultationis tremore concutiebat.*

Il y a peu de Vie qui soit remplie de plus de choses extraordinaires que celle de S. Philippe de Neri. Il étoit orné de tous les dons surnaturels : il avoit celui de prophétie, du discernement des esprits, de la connoissance du secret des cœurs, celui des miracles : il avoit reçu le don des larmes dans une telle abondance, que lorsqu'il parloit de Dieu, il ne pouvoit continuer tant soit peu son discours. Ce fut ce qui l'obligea peu d'années avant que de mourir de cesser de parler en public. Ses extâses & ses ravissemens lui furent très-ordinaires durant tout le cours de sa vie. J'en rapporterai ici un

exemple à cause de cette circonstance particuliére, qu'il parla dans le tems qu'il étoit aliéné de ses sens.]

» Un an avant sa mort, il fut attaqué d'une grande douleur de reins, qui l'avoit ré» duit à la derniere extrêmité. Mais la Sainte Vierge le consola pour lors par une cé» lébre vision, dont Ange de Bagnarée & Raoul Silvestri Médecins, & plusieurs au» tres furent témoins. Car dans le tems qu'ils se croyoient voir sur le point de perdre » leur cher pere, le Saint commença à s'écrier à haute voix : *ah ! tres-Sainte Vierge,* » *Vierge comblée de bénédictions.* On accourut au bruit, & on le vit qui avoit les mains » étendues & tout le corps élevé en l'air .... *je ne le mérite pas*, ajoutoit-il, *& qui* » *suis-je, ô ma chere Dame, pour m'avoir voulu faire l'honneur de me venir visiter?* Les Mé» decins lui ayant demandé ce qu'il avoit, il leur répondit; *Quoi ! n'avez-vous pas* » *vû la très-Sainte Vierge, qui est venue me guérir de mes douleurs ?* A peine eut-il ache» vé ces paroles, *qu'il revint à soi.*

[Ce qu'il y avoit de plus singulier dans sa personne, c'est que les traits extérieurs de folie & d'extravagance sont aussi communs dans sa Vie, que les merveilles que Dieu opéroit par son moyen; il s'en servoit comme d'un voile pour couvrir les faveurs qu'il recevoit de Dieu.] » C'étoit sa maxime, lorsqu'il opéroit des miracles, de les faire » toujours comme par une maniere de plaisanterie: & pour descendre plus au particu» lier, ce saint homme avoit coutume de sauter devant des personnes de grand mérite, » en présence même des Prélats & des Cardinaux. Un jour il inventa une maniere » toute nouvelle de se mortifier; car pour devenir davantage l'objet du mépris & de la » risée du peuple, il s'avisa d'un plaisant stratagême. Il se fit faire la barbe d'un côté » seulement, & sortit ainsi en public avec la barbe à demi faite; ce qu'il accompagna » d'une autre circonstance qui sembloit tirer à la folie, car il sautoit en cet état, comme » s'il eût remporté la victoire dans quelqu'occasion glorieuse.

XVIII. *La vénérable Mere* URSULE DE BENINCASE, *Fondatrice des Théatins.*

[François Maggio Clerc Regulier a donné un Abrégé de sa Vie, qu'il a recueilli de ce qu'en ont dit différens Auteurs, qui en ont fait mention dans des Ecrits imprimés. Il en nomme vingt-cinq, dont il rapporte les témoignages: ce qui montre combien cette sainte fille a été célébre.]

» Son état surnaturel a commencé à sa naissance. Elle étoit aussi pesante que si son » corps eût été de fonte. Cette pésanteur continua toute sa vie; & elle étoit si grande, » que souvent vingt hommes ont essayé de la remuer sans pouvoir en venir à bout. » Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que lorsqu'elle prononçoit le nom de Jesus, » toute cette pésanteur se dissipoit, & on la transportoit d'un lieu à un autre avec une » très-grande facilité. Lorsqu'on lui demandoit d'où venoit qu'elle étoit si pesante, » elle avoit coutume de répondre que c'étoit parce qu'elle portoit ce qu'il y a de plus » pesant dans le monde, sçavoir les péchez des hommes. Il y avoit des gens à qui ce » prodige extraordinaire de la grace ne plaisoit pas, & qui l'attribuoient à quelque » sort; mais il y en eut d'autres qui écrivirent pour le défendre, & qui jugerent qu'il » étoit très-digne de la toute-puissance de Dieu.

» Elle pleuroit continuellement les péchez des hommes, & elle le faisoit avec une » sensibilité fort au-dessus de son âge. Lorsque sa mere la reprenoit & la frappoit mê» me, en lui disant: *Pleure plûtôt tes propres pechez que ceux des autres*, elle ne répondoit » rien, & souffroit ces réprimandes en silence pour l'amour de Dieu: mais ni ses sœurs » ni personne ne pouvoient l'empêcher de pleurer, ni lui procurer aucune consolation, » jusqu'à ce que la Sainte Vierge ou l'Enfant Jesus vinssent la consoler, en lui promet» tant qu'il y auroit un jour une réforme dans le monde; car aussi-tôt qu'elle avoit en» tendu cette promesse, elle passoit sans intervalle des pleurs & de la tristesse la plus » profonde, à une joie & un contentement excessifs.

» A l'âge de dix ans elle commença à avoir des extâses, qui devinrent tous les jours » plus fréquentes & plus longues. Un jour elle fut élevée de terre pendant une de ces » extâses, & comme c'étoit dans un lieu public, il s'y assembla un grand nombre de » personnes. Depuis ce jour-là elle devint fort célébre. On venoit continuellement de » Naples à sa maison pour la voir. On faisoit sur elle toutes sortes d'expériences, pour » s'assurer

„ s'assurer si les extâses étoient véritables. On faisoit tous ses efforts pour la changer
„ de place, mais sans en pouvoir venir à bout. Il y en avoit qui lui enfonçoient des
„ épingles, mais rien ne la rappelloit à elle ; & lorsqu'elle revenoit à son état ordinaire,
„ quoiqu'elle ressentît de grandes douleurs des expériences qu'on avoit faites sur elle,
„ elle étoit infiniment plus touchée du concours que son état attiroit autour d'elle.

„ Elle entendoit le Latin sans l'avoir appris.

„ Sa vie particuliere étoit aussi admirable que son état extraordinaire. Elle avoit un
„ attrait singulier pour la retraite & pour la pénitence. Un jour sa mere l'ayant menée
„ pour se délasser sur une montagne proche de Náples, qu'on appelle la montagne de
„ S. Martin, quand elle y fut, elle se sépara de la compagnie pour prier. Lorsqu'on la
„ vint chercher pour s'en retourner, elle prit entre ses mains trois pierres, & elle les
„ jetta à trois distances différentes, en disant ces paroles que l'on dit à la dédicace des
„ Eglises : *Ce lieu dans lequel le Prêtre prie est saint.* Cette action se trouva être prophéti-
„ que ; car dans la suite on bâtit trois Monastéres à ces trois endroits qu'elle avoit
„ marqués.

„ Elle conçut ensuite un très-grand desir de se retirer sur cette montagne ; & lors-
„ qu'elle étoit ravie en extâse, elle répétoit continuellement, *à la montagne, à la mon-*
„ *tagne.* Cela fut rapporté à l'Archevêque de Naples, qui la considéroit déja beau-
„ coup : il chargea ses Théologiens de l'examiner. Tous convinrent unanimement qu'il
„ falloit lui permettre de suivre son instinct. En conséquence l'Archevêque de Naples
„ l'approuva & lui permit de bâtir une Chapelle auprès de sa cellule, d'y faire dire la
„ Messe, & de communier tous les jours. Toute sa famille qui la regardoit presque com-
„ me la Supérieure, à cause du grand respect qu'on avoit pour sa vertu, se retira avec
„ elle sur cette montagne.

„ Lorsqu'elle fut dans cette retraite, sa vertu prit de nouveaux accroissemens, ses
„ extâses devinrent plus fréquentes ; mais sur-tout cette impression de douleur que fai-
„ soient sur elle les péchez des hommes, augmenta à un tel point, que tombant souvent
„ en extâse par la violence de ses sentimens, elle vouloit sortir de sa maison, & aller
„ prêcher J. C. dans toutes les rues & dans toutes les places de Naples ; & elle l'au-
„ roit fait, si on ne l'avoit pas empêchée.

„ Il lui arrivoit souvent qu'étant toute seule dans sa cellule, elle prenoit un Crucifix
„ entre ses mains lorsqu'elle étoit en extâse, & elle parloit avec le même feu que si
„ elle l'eût fait d'un lieu élevé devant une grande assemblée : elle déclamoit contre les
„ vices, & n'en épargnoit aucun : il auroit semblé qu'elle avoit le monde entier devant
„ elle ; elle appelloit les Villes, les Provinces, les peuples les uns après les autres : &
„ ceux qui l'entendirent, assurent que les plus habiles Prédicateurs n'auroient pas
„ mieux parlé.

„ Une fois entr'autres étant seule après Complies dans sa cellule, elle parla dans
„ une de ses extâses ; elle déclamoit avec une force extraordinaire ; elle s'emportoit
„ contre les crimes des hommes ; elle représentoit avec force leur folie de ne pas aimer
„ Dieu de tout leur cœur ; elle invitoit les pécheurs à la pénitence, les infidéles à la
„ foi, & tous les hommes généralement à se convertir & à embrasser une sérieuse ré-
„ forme de leurs mœurs. Elle ne cessoit de répéter en haussant la voix, que tous les hom-
„ mes eussent à se réformer, afin qu'on vît paroître bien-tôt le renouvellement qui doit
„ arriver. Ses proches qui étoient au-dehors de la chambre, ayant regardé par une
„ fente, virent qu'elle étoit élevée de terre embrassant un Crucifix, & tenant sa bou-
„ che collée à la playe de son côté. Elle demeura en cette posture en silence l'espace
„ d'une heure : elle éleva ensuite la voix, mais plus doucement qu'elle n'avoit fait au
„ commencement, & se mit à crier, *miséricorde, Seigneur, miséricorde, ô amour ! mon*
„ *Dieu, miséricorde, miséricorde, qui pourra se contenir & s'empêcher de crier !* Ses parens
„ appréhendant qu'elle ne se fît mal par des cris si continuels, ouvrirent la porte, & sa
„ sœur Christine lui ordonna de se taire. Alors Ursule prenant un ton de majesté, lui
„ parla ainsi : *Tu crois peut-être que c'est Ursule qui prononce ces paroles. Non, non, elle ne*
„ *peut se taire ; sçache qu'elle est comme un autre Jean-Baptiste dans le désert, & qu'elle jet-*
„ *tera de si grands cris, qu'elle sera entendue du monde entier.* Et lorsqu'elle fut revenue à
„ elle, elle étoit pénétrée de douleur par un sentiment de modestie & de pudeur d'avoir
„ parlé ainsi. Elle tâchoit de se couvrir en donnant le nom de folie & de légéreté à ces
„ mouvemens impétueux de sa charité.

[Je ne rapporterai pas de quelle maniere elle fut la cause qu'on bâtit une Eglise à la Sainte Vierge : je marquerai seulement ce qui se passa lorsqu'elle mit la premiere pierre.]
» Elle étoit en extâse lorsqu'elle la posa, & par l'ordre de Dieu elle bénit ce Temple en
» cette maniere : *La sainte Trinité bénit cette Eglise par mes mains* ; elle fit ensuite le signe
» de la Croix avec une image d'*Agnus Dei* de cire, qui étoit bénite, & elle dit d'une
» voix élevée, *au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit* ; en protestant que ce n'étoit pas
» Ursule qui avoit parlé, mais Dieu qui l'avoit fait par sa bouche. Quand son extâse
» fut passée ; elle demeura très-confuse, & crut par humilité que c'étoit mal-à-propos
» qu'elle avoit fait toutes ces choses devant une si grande assemblée.

» Il se trouva là présentes plusieurs personnes pieuses & sçavantes, qui, pendant que
» tout le monde applaudissoit à tout ce qui s'étoit fait & la regardoit comme inspirée par
» l'Esprit de Dieu, furent très-choquées, & crurent même que c'étoit une chose très-
» répréhensible qu'une jeune fille eût eu la hardiesse, comme ils se l'imaginoient, de
» faire publiquement la bénédiction d'une Eglise en présence d'un si grand nombre de
» personnes respectables : chose qui paroît ne pouvoir convenir qu'à des Prêtres. Ceci
» attira de grandes persécutions à Ursule de Benincase & à l'Abbé Navarre, qui avoit
» fait la dépense de cette Eglise par les conseils que lui avoit donnés cette sainte fille
» étant en extâse. Mais ces personnes auroient dû considérer que tout s'étoit fait
» pendant qu'Ursule étoit en extâse, & qu'elle n'étoit pas maîtresse d'elle-même.

» La vénérable Ursule a rendu elle-même une raison de ce qu'elle avoit fait, qui met
» la chose hors de doute. Ce Temple, dit-elle, a été béni par la Sainte Trinité ; car c'est
» en son nom que je l'ai béni sur la terre, afin qu'on en fût plus certain : Dieu l'a fait
» avec moi, qui n'étois que comme un miroir dans lequel on voit les gestes, le mou-
» vement des mains, & généralement tout ce que fait celui qui est devant ce miroir ;
» & lorsque c'étoit elle qui bénissoit, l'acte de sa bénédiction réfléchissoit sur moi, &
» c'étoit son mouvement qui paroissoit & non le mien.

» Elle reçut ordre de la part de J. C. étant en extâse, d'aller parler au Pape Gré-
» goire XIII. Elle résista long-tems à cet ordre avec beaucoup de larmes : *Moi, Sei-*
» *gneur*, disoit-elle, *petite, pauvre, misérable, que j'aille à Rome !* & elle s'efforçoit d'obte-
» nir de Dieu par ses larmes & par sa douleur, de vouloir bien envoyer quelqu'autre.
» Enfin comme elle se sentoit toujours pressée de ce mouvement, & que J. C. pendant
» ses extâses ne cessoit de la solliciter, même en la ménaçant de lui ôter tous ses dons,
» si elle refusoit d'obéir ; elle communiqua à son Confesseur tout ce qui se passoit en
» elle à ce sujet. Elle alla ensuite trouver l'Archevêque de Naples, qui, tout épou-
» vanté de la grandeur de cette entreprise, fit d'abord tout ce qu'il put pour la détour-
» ner de ce dessein. Il lui promit d'écrire des lettres qui feroient le même effet que si
» elle alloit elle-même : mais elle fit si bien connoître à cet Archevêque que c'étoit
» l'ordre de Dieu qu'elle partît, qu'il lui dit : Puisque c'est Dieu qui l'ordonne, je n'ose-
» rois pas m'y opposer ; il lui donna ensuite sa bénédiction & la laissa aller.

» Aussi-tôt qu'elle fut arrivée à Rome, elle fut introduite devant le Pape un Ven-
» dredi jour de l'Invention de la Croix. Voici de quelle maniere elle lui exposa le sujet
» de son ambassade : *Très-saint Pere, je suis moins que rien ; je ne suis pas digne de paroître*
» *ici, ni de regarder Votre Sainteté. J'ai prié Dieu pendant long-tems qu'il voulût bien me dé-*
» *charger d'une commission qui est fort au-dessus de moi ; parce que je suis une pécheresse, que je*
» *suis petite, méprisable, & que je ne sçai point converser avec les personnes d'une grande dis-*
» *tinction, & encore moins avec celui qui tient la place de J. C. sur la terre & qui est le Chef*
» *de toute la Chrétienté. Cependant l'ordre de Dieu & l'impression de sa divine Majesté a été*
» *telle sur moi, qu'elle m'a contraint d'obéir. Ainsi quelle que je sois, c'est par moi petite, mépri-*
» *sable, & indigne que ces ordres sont donnés à Votre Sainteté de la part de Dieu.*

» *La Majesté de Dieu que les péchez des hommes ont irritée, est enfin déterminée à se ven-*
» *ger, & a résolu de châtier par de grands fleaux toutes les parties du monde Chrétien. Mais*
» *parce que Dieu se souvient toujours de sa miséricorde, & que son caractére est de choisir ce*
» *qu'il y a de plus petit & de plus foible pour exécuter ses desseins, il m'a choisie, moi qui suis*
» *la derniére des créatures, & qu'on doit regarder comme la balayeuse du monde, pour me char-*
» *ger de cette ambassade & pour venir trouver Votre Sainteté, qui est le Chef de l'Eglise, afin*
» *de l'avertir d'envoyer de toutes parts des hommes qui ayent l'esprit des Apôtres, & d'écrire à*
» *tous les Evêques & à tous ceux qui sont chargés du soin des ames, d'obliger ceux qui leur sont*
» *soumis, de s'efforcer d'appaiser la colére de Dieu par leurs prieres ; qu'ils enseignent par tout*

» *qu'il faut faire pénitence, & qu'un chacun doit travailler sérieusement à la réformation des* » *mœurs, & que tous doivent crier vers Dieu de tout leur cœur, qu'il daigne pardonner tous les* » *péchez qu'on a commis contre lui, & qu'on continue jusqu'au jour qu'on verra commencer la* » *réforme des mœurs par toute la terre. Car si l'on ne fait pas ce je dis, le monde entier se trou-* » *vera exposé aux plus grands fleaux de la colére de Dieu.*

» Après qu'elle eut ainsi parlé au Pape, elle tomba en extâse devant lui à trois dif- » férentes reprises, & elle lui répéta les mêmes choses, mais avec une majesté & une » vivacité qui remplirent le Pape d'admiration. Sur la fin elle se mit à crier à haute » voix, *miséricorde, miséricorde.* Le Pape étonné & surpris au delà de ce qu'on peut » dire, lui ordonna de revenir à elle en lui disant. *Ma fille, que Dieu vous fasse miséri-* » *corde, & priez-le qu'il détourne de nous les châtimens dont il nous menace & que nous mé-* » *ritons. Mais dites-moi, quel signe me donnez-vous, auquel je puisse reconnoitre que vous* » *n'êtes point trompée, & que ceci soit son ouvrage. Très-saint Pere,* répondit-elle, *le* » *signe que Dieu m'a donné, c'est le don de l'extâse que jamais personne ne pourra me faire* » *perdre.* Et après cette réponse elle tomba de nouveau en extâse. Le Pape fut si tou- » ché de ce spectacle, qu'il ne put retenir ses larmes: il lui donna ensuite sa béné- » diction.

» Cependant le Pape après avoir fait attention à cette affaire & en avoir considé- » ré l'importance, il crut qu'il ne falloit point perdre de tems. Il revint le jour même » à Rome, & il tint un Consistoire secret, pour voir quelles mesures il y avoit à » prendre. Il fut conclu qu'on devoit l'examiner. Il donna cette commission aux Car- » dinaux Carafe & de Sainte Séverine. Ces deux Cardinaux assemblerent chez eux ce » qu'il y avoit de plus habiles Théologiens à Rome, & l'on fit venir Ursule de Be- » nincase en leur présence. On lui fit plusieurs questions. On lui demanda d'abord, » comment elle avoit été assez hardie que de venir à Rome, & qui lui avoit donné le » conseil & la permission de sortir de Naples. Ursule répondit qu'en premier lieu c'é- » toit Dieu qui le lui avoit ordonné, & qu'ensuite elle étoit partie pour Rome avec » la bénédiction de son Archevêque, & que son Confesseur ne s'y étoit pas opposé.

[Saint Philippe de Neri faisoit le principal personnage dans ces assemblées, & il faut convenir qu'il traita cette sainte fille avec une extrême dureté, ou plûtôt avec une excessive cruauté.]

» Il commença par l'apostropher en ces termes: *superbe, téméraire, orgueilleuse que* » *vous êtes, par quelle hardiesse, par quelle arrogance êtes-vous venue à ce degré de folie &* » *d'insolence? Vous êtes une menteuse; tout ce que vous dites ne sont que des fourberies de vo-* » *tre invention. Vous êtes-vous donc imaginée que vous étiez la seule dans le monde, dont* » *Dieu pût se servir pour ses desseins? C'est votre orgueil & l'illusion du Démon qui vous a* » *séduite: vous avez voulu qu'on vous crût une Sainte, & vous avez inventé ce stratagême* » *que vous étiez envoyée de Dieu, pour être en droit de parler au Souverain Pontife avec l'in-* » *solence que vous l'avez fait: vous méritez qu'on vous fasse souffrir toutes sortes de sup-* » *plices.*

[C'est de cette maniere qu'elle fut traitée tout le tems que dura l'examen que l'on fit de son état; car ses Juges se conduisirent à son égard comme dans une affaire criminelle.]

» Elle se jetta aux pieds de S. Philippe de Neri avec une extréme modestie, & lui » dit: *il est vrai, mon Pere, que je suis telle que V. R. m'a représentée, je mérite toutes sortes* » *de supplices: me voilà devant vous, je vous conjure pour l'amour de Dieu, de vouloir bien* » *apporter à mes maux les remédes que vous trouverez convenables; car je ne désire que cela* » *seul; & si vous croyez que c'est l'esprit malin qui m'a conduite ici, assistez-moi. Cependant* » *je rends graces à Dieu de ce que je me trouve ici; parce que j'espére que si je suis sous l'im-* » *pression du Démon, j'en serai délivrée par votre charité & par vos soins.*

» Cependant les sentimens étoient partagés. Les uns pensoient que c'étoit le Démon » qui remuoit sa langue & qui la faisoit parler. Les autres croyoient que c'étoit Dieu » qui étoit l'auteur de son état, & quelques-uns l'attribuoient à maladie & à une hu- » meur mélancolique.

» Après cette premiere assemblée, le Pape forma une Congrégation pour terminer » cette affaire. Il nomma pour y présider les Cardinaux Sanctorus & Carafe: les Théo- » logiens furent S. Philippe de Neri, François M. Taurisi, Cæsar Baronius, (ces deux » furent depuis Cardinaux) Aquaviva Général des Jesuites, & plusieurs autres, qui

» tous devoient s'assembler deux fois la semaine en présence des deux Cardinaux Sanc-
» torus & Carafe.

» Le lendemain que cette Congrégation fut formée, le Cardinal Sanctorus fit venir » Ursule de Benincase dans sa chapelle, & la communia de sa main. Elle tomba aussi- » tôt en extâse. Le Cardinal fit sortir tout le monde, & la laissa seule. Quelques heu- » res après il revint pour faire sur elle les exorcismes : il la conjura de répondre & de » dire quel étoit l'Esprit qui dominoit dans son corps. Ursule étant toujours en extâse » répondit : *c'est Jesus qui regne ici* : on lui fit les mêmes conjurations plusieurs fois ; mais » elle répondit toujours que c'étoit Jesus son doux Epoux qu'elle aimoit uniquement, » qui habitoit au milieu d'elle. Le Cardinal, afin d'éprouver son Esprit, lui fit dire se- » crétement qu'il lui conseilloit pour son intérêt & celui de sa famille, de sortir de Ro- » me & de s'en retourner à Naples, parce que les Peres avoient reconnu très-claire- » ment la fourberie de cette fausse ambassade. Mais elle répondit sans hésiter qu'elle » ne pouvoit point absolument quitter Rome jusqu'à ce qu'on eût reconnu en consé- » quence d'un long examen par quel Esprit elle étoit animée ; & que si les Peres de la » Congrégation reconnoissoient que c'étoit l'esprit malin, elle les prioit d'employer » tout ce qui est en leur pouvoir pour l'en délivrer.

» Après cette premiere épreuve, on ordonna à toute sa famille de s'en retourner à » Naples ; on permit seulement à une de ses sœurs & à son fils de rester à Rome, mais » on ne lui permit pas de demeurer avec Ursule. On mit Ursule entre les mains de » femmes dont on étoit assuré, à qui on donna des ordres très-rigoureux par rapport à » elle, & en particulier de ne la point perdre de vûe, ni le jour ni la nuit. S. Philippe » de Neri la visitoit tous les jours, accompagné tantôt d'une personne, tantôt d'une » autre. Il faisoit tous ses efforts pour lui ôter son extâse par le moyen des exorcismes ; » il portoit souvent avec lui un Crucifix ; il le présentoit à Ursule, la considérant atten- » tivement, pour voir si le démon ne se manifesteroit point par quelque geste : mais le » contraire arrivoit toujours ; car aussi-tôt qu'Ursule appercevoit son Seigneur, elle se » jettoit humblement à ses pieds, & elle paroissoit remplie d'un si grand contente- » ment, que l'excès de sa joie la changeoit comme en une autre personne.

» Comme on ne découvroit rien par cette voie, on eut recours à un autre moyen. » On crut devoir l'intimider ; & pour y réussir tous les Consulteurs la condamnerent à » la mort, comme si c'eût été effectivement leur dessein de la faire mourir. On la mit » aussi-tôt en prison, & le bruit se répandit dans Naples & à Rome qu'elle étoit con- » damnée. Alors presque tout le monde commença à l'abandonner & à la regarder » comme une Sorciere & comme une Magicienne.

» S. Philippe ayant remarqué que c'étoit particuliérement pendant la priére & lors- » qu'elle fréquentoit les Sacremens qu'elle tomboit dans ses extâses, il se servit de son » autorité pour lui interdire l'usage des Sacremens & presque toute pratique de reli- » gion. Il lui défendit de dire son chapelet, l'Office de la Vierge, d'assister à la Messe, » de lire des livres de dévotion, de faire la méditation, de prononcer même le nom » de J. C. & de faire le signe de la Croix. (Il faut convenir que cette conduite étoit » bien extraordinaire.) Il ordonna qu'on la chargeât comme une servante de tout le » travail de la maison où il l'avoit mise. Lorsque Philippe signifia ces ordres à Ursule, » elle lui promit qu'elle lui obéiroit volontiers, parce qu'elle ne se proposoit rien autre » chose que de suivre sa volonté. Elle fit cette réponse avec des sentimens qui mar- » quoient un si grand mépris d'elle-même, qu'elle tira les larmes des yeux de tous ceux » qui étoient présens. Elle fit tout ce qui étoit en son pouvoir pour obéir ; mais au » milieu de ses travaux elle tomboit très-souvent en extâse. On étoit étonné & en » même tems attendri de la voir souvent au milieu de la chambre ravie en extâse, te- » nant un balai à la main, & l'air de son visage étoit si pieux, qu'elle ressembloit plû- » tôt à un Ange qu'à une femme.

» S. Philippe craignoit cependant toujours qu'il n'y eût de l'opération du démon. Il » s'avisa d'un expédient (que je doute qui trouvât aujourd'hui des approbateurs.) Il » voulut qu'on lui ôta généralement tous ses habits, & qu'on la mit dans un bain d'eau » bénite, préparé encore par différentes priéres qui sont établies pour conjurer le dé- » mon. Il la fit raser, pour voir si la puissance du démon ne seroit point attachée à ses » cheveux. Il voulut encore qu'on lui ouvrît plusieurs veines, afin qu'elle perdît une » grande partie de son sang, comme s'il eût espéré par ce moyen d'ôter la force au

» démon ;

„ démon : & lorsqu'elle fut dans cet état si humiliant, où elle étoit privée presque de „ tout son sang, on la mit dans le bain. Cette innocente fille ne dit pas un mot pour se „ plaindre d'un traitement si inhumain ; au contraire elle remercioit ses Juges, quoi- „ qu'elle fût sans consolation, & que tout le monde la chargeât d'injures, de menaces „ & de reproches.

» Lorsque les Consulteurs virent qu'on ne pouvoit faire changer d'état à Ursule par „ le moyen des exorcismes de l'Eglise, (si cependant on doit donner ce nom à des pra- „ tiques si contraires à son esprit) ils la mirent entre les mains des Médecins, & ils „ leur ordonnerent d'imaginer un reméde qui fût d'une telle force qu'il lui fit passer son „ extâse. Les Médecins en ordonnerent un qui devoit être composé de choses d'une „ odeur très-forte & très-puante. L'Apoticaire qui le composa avertit qu'il ne croyoit „ pas qu'un corps aussi délicat que celui d'Ursule, en pût soutenir la violence, & qu'on „ ne lui en devoit donner que quelques gouttes. Tous les Médecins disoient la même „ chose ; cependant lorsqu'on le présenta à Ursule, elle l'avalla tout d'un trait, sans „ témoigner la moindre répugnance.

» Pendant que duroit ce terrible examen, on faisoit des prieres dans toutes les Egli- » ses de Rome, pour demander à Dieu de faire connoitre d'où étoit l'esprit qui agis- » soit dans Ursule, si c'étoit le bon ou le mauvais.

» Enfin Philippe la vint trouver un jour & lui dit : *Allons, Ursule, il a été résolu par » tous les Peres qu'on vous jetteroit dans les cachots de l'Inquisition ; vous n'avez qu'à vous » préparer & à vous disposer, car c'en est fait de vous.* Après que Philippe eut parlé ainsi, » & qu'il eut ajouté beaucoup d'autres menaces & de paroles très-dures, Ursule se jetta » à ses pieds, & lui répondit modestement & humblement. Les femmes chez qui on » l'avoit mise, & qui l'avoient traitée jusqu'alors avec beaucoup de sévérité, pour se » conformer aux ordres qu'on leur avoit donnés, voyant sa simplicité, son obéissance » & sa douceur extraordinaires, résolurent d'un commun accord de la respecter dans » la suite, & de la traiter avec toutes sortes d'égards. Ils l'allerent trouver & lui di- » rent : *Nous vous demandons pardon, Ursule, si nous vous avons traitée si durement jusqu'à » présent ; nous l'avons fait malgré nous, & uniquement pour obéir à un si grand nombre de » personnes éminentes qui nous l'avoient ordonné.*

» Comme Ursule dépérissoit tous les jours, sans qu'on fit attention à ses maux, elle » se trouva tout d'un coup à la mort. Elle étoit froide, sans pouls, & sans aucun mou- » vement. Les femmes qui l'avoient en garde, allerent sur le champ tout effrayées » avertir S. Philippe qu'Ursule étoit prête à passer. Il y accourut au plus vîte ; il fit ve- » nir des Médecins, qui tous prononcerent qu'elle n'en pouvoit pas revenir, & que son » pouls étoit si mauvais qu'il ôtoit toute espérance de la réchapper. S. Philippe étoit » consterné & pénétré de douleur en la voyant prête à rendre les derniers soûpirs : sa » sœur qui se trouva présente, dit que c'en étoit fait de sa sœur ; mais que si on vouloit » bien lui donner l'Eucharistie, elle espéroit que ce seroit un reméde qui pourroit la » rétablir. Les Médecins ne croyoient pas qu'on eût le tems de lui administer les Sa- » cremens. On ne laissa pas de les aller chercher. Chose admirable ! Elle commença à » revenir à elle aussi-tôt qu'elle entendit la sonnette du S. Sacrement qu'on apportoit ; » & à mesure qu'il approchoit elle prenoit de nouvelles forces ; & dans le moment » qu'elle eut reçu la sainte Eucharistie, elle se trouva entiérement rétablie, & elle » tomba aussi-tôt en extâse.

» Le bruit de ce miracle se répandit aussi-tôt dans Rome. S. Philippe de Neri fut » ravi de cet événement, qui commençoit à l'éclairer sur l'état de cette sainte fille, » & il consentit qu'on la rétablit dans la participation des Sacremens. On lui présenta » une fois pour l'éprouver une hostie qui n'étoit point consacrée ; elle le reconnut, & » dit aussi-tôt : *Ce n'est pas là mon Dieu, veut-on que j'adore du pain ?* Le Cardinal de » Sainte Séverine & S. Philippe furent plus frappés de ce signe que des autres, & le » regarderent comme la plus forte preuve pour juger favorablement de son état. « [Je croi en effet que cette preuve étoit fort bonne, mais ce moyen dont on se servit n'étoit pas légitime.]

» Après toutes ces épreuves, qui continuerent encore depuis qu'elle eut été rétablie » par un aussi grand miracle que celui que nous avons vû, il fut décidé que c'étoit » Dieu qui étoit l'auteur de ses extâses. S. Philippe de Neri vint apporter cette déci- » sion à Ursule, & lui parla en ces termes : *Ursule, on a enfin reconnu que ce n'est point le*

» *démon qui vous conduit ; c'est pour votre bien que nous vous avons éprouvée d'une si terrible* » *maniere : continuez dans la suite comme vous avez fait : tenez-vous dans l'humilité & dans* » *un grand mépris de vous-même : regardez-vous comme la plus misérable des créatures ; &* » *remettez-vous continuellement votre propre néant devant les yeux.*

» Aussi-tôt que ce Jugement de la Congrégation en faveur d'Ursule eut été rendu pu- » blic, on ne parloit plus que d'elle dans Rome. Les premiéres Dames de la Ville se » donnerent de grands mouvemens pour la retenir ; elles vouloient qu'on lui bâtit un » Monastére, dont elle seroit la Supérieure, & où elles viendroient se mettre sous sa » conduite. Mais pour Ursule, elle demeura ferme à dire qu'elle vouloit retourner à » Naples. Il fut impossible à S. Philippe de la faire changer d'avis. Comme il vit qu'elle » ne se rendoit point à toutes ses instances, & que ses parens le pressoient continuelle- » ment de la laisser partir, il leur dit un jour avec fermeté : Voilà deux mois que le » Ciel est couvert de nuages & qu'il ne cesse de pleuvoir ; *allez dire à Ursule que si c'est* » *la volonté de Dieu qu'elle quitte Rome & qu'elle retourne à Naples, je lui demande pour signe* » *de cette volonté de Dieu, que le Soleil paroisse demain dans toute la Ville.*

» Lorsqu'on apporta à Ursule cette condition que S. Philippe mettoit à son retour, » elle se mit à genoux pour demander à Dieu qu'il lui accordât ce qu'on exigeoit d'elle. » A peine eut-elle fini sa priere qu'il s'éleva un grand vent qui dissipa peu à peu toutes les » nuées, & le lendemain il fit le plus beau jour du monde. S. Philippe de Neri & le Card. » Sanctorus étoient transportés de joie. Ils rendirent compte au Pape de tout ce qui » s'étoit passé. Sa Sainteté fit dire à Ursule qu'elle pouvoit s'en aller le jour même si » elle le vouloit, mais qu'il la vouloit voir auparavant, & que S. Philippe donneroit » ordre de sa part à tout ce qui étoit nécessaire pour son voyage. Le Cardinal Jules An- » toine lui donna son carosse pour la conduire au Palais du Souverain Pontife. Aussi-tôt » qu'Ursule fut en présence du Pape, elle tomba en extâse comme la premiere fois. Le » Pape lui ordonna de revenir à elle ; & comme elle fut revenue aussi-tôt, il lui donna » beaucoup de marques de bienveillance ; & après lui avoir demandé de prier Dieu » pour lui, pour la ville de Rome, & pour toute l'Eglise, il lui donna sa bénédiction » & la renvoya.

[Non-seulement, comme l'on voit, l'ordre du Pape interrompoit ses extâses, & elle revenoit à elle quand le Pape le lui ordonnoit ; mais ce qui étoit beaucoup plus surprenant, c'est que lorsqu'elle étoit le plus aliénée de ses sens pendant ses extâses, & qu'elle n'entendoit personne, elle entendoit cependant S. Philippe de Neri lorsqu'il lui parloit. C'est elle-même qui rapporte ces faits. *Un jour*, dit-elle, *que je communiai de sa main à S. Jerôme, comme je tombai en extâse à mon ordinaire, après que la Messe fut finie il me vint trouver & m'ordonna de marcher avec lui dans l'Eglise, & quoique je continuasse toujours de demeurer dans mon extâse, il fit cependant que je marchai avec lui.*]

» Après qu'elle fut retournée à Naples, elle vécut encore trente-sept ans. Elle fonda » la Congrégation des Théatines. Ses extâses & son état surnaturel, qui étoit tout rem- » pli de choses extraordinaires, continuerent jusqu'à sa mort. Elle devint si célébre, » que les grands Seigneurs d'Italie faisoient le voyage de Naples exprès pour la voir. » On rapporte dans sa Vie un grand nombre d'occasions où elle découvrit à ceux qui » la venoient voir, le secret de leurs cœurs, & leur prédit ce qui leur devoit arriver. » Grégoire XV. entr'autres l'alla voir étant Cardinal, elle lui prédit qu'il seroit élevé » sur le Saint Siége : & quand cette prédiction fut accomplie & qu'il fut Pape, il fit » travailler au procès de sa Canonisation, & il approuva solemnellement sa Regle » & ses Constitutions. Je ne sçai pourquoi l'affaire de sa Canonisation n'a pas été » terminée.

» Lorsque sa sœur Bernardine mourut, elle demanda à Dieu de transporter sur elle » les peines que sa sœur méritoit de souffrir en Purgatoire. Dans le moment que cette » sœur expira, elle fut comme brûlée par les feux du Purgatoire, & elle souffroit des » douleurs dans les entrailles si violentes, que l'excès de la douleur lui causa des con- » vulsions universelles dans tous les membres, qui étoient telles, qu'il sembloit que ses » membres voulussent se séparer les uns des autres. Elle éprouvoit particuliérement dans » la tête des mouvemens si horribles, que si on eût voulu la lui ôter de dessus les épau- » les. C'étoit une chose qui surprenoit tout le monde, de ce qu'elle n'expiroit pas au » milieu de ces cruels assauts. Elle a souffert ce tourment l'espace de dix ans tous les » jours durant une heure, pendant laquelle elle souffroit comme si on l'eût mise dans

» une fournaise ardente. Elle n'a jamais demandé à Dieu de la délivrer de cette peine : » elle le remercioit au contraire de ce qu'il avoit daigné exaucer une pécheresse » comme elle.

» Lors qu'elle fut de retour de Rome, & qu'elle vit que le rémede n'avoit eu aucun » effet : il lui sembla qu'elle voyoit Dieu qui tenoit une épée suspendue sur la tête » des pécheurs. Elle en fut pénétrée de douleur : elle lui demandoit avec instance de » décharger sur elle les peines que méritoient les coupables. C'étoit là l'objet de ses » prieres le jour & la nuit. Il semble qu'elle obtint ce qu'elle désiroit si fort ; car dix » ans avant sa mort elle se sentit comme inondée d'un déluge de maux ; ensorte qu'il » n'y avoit aucune partie dans son corps qui ne ressentit sa peine particuliére : mais » elle souffroit davantage dans les endroits où le Sauveur a enduré de plus cruelles » douleurs. Il sembloit que J. C. se l'eût unie comme son épouse par l'impression de ses » sacrés stigmates. Elle ressentoit sans aucune discontinuation de très-grandes douleurs » aux pieds & aux mains à l'endroit des clous, & à la tête comme si on lui eût en- » foncé la couronne d'épines. Il y avoit plusieurs personnes qui croyoient que c'étoit » le Démon qui la tourmentoit ainsi. Elle souffrit cette humiliation avec beaucoup de » joie, ne cessant de demander à Dieu d'augmenter ses douleurs, & de faire entrer » plus avant dans sa tête les pointes des épines.

[Cæsar Ævolus a écrit de son vivant un Traité Apologétique pour défendre la vérité de son extâse contre les hérétiques. On voit combien les tems sont changés ; car je suis obligé de défendre aujourd'hui contre des Docteurs Catholiques, ce qu'il n'y avoit il y a cent ans que les hérétiques qui combattissent. J'ai fait chercher ce traité de Cæsar Ævolus sans pouvoir le trouver. Il est évident qu'il a fait ce que je fais ici. Je me tiendrois fort obligé à ceux qui voudroient & qui pourroient m'en procurer un exemplaire.

XIX. *La Venerable* ANNE DUBOIS, *Reformatrice de l'Ordre de Sainte Brigitte.*

» La même année que mourut à Naples Ursule de Benincase, la venerable Anne » Dubois réformatrice de l'Ordre de Sainte Brigitte mourut à l'Isle en Flandre en odeur » de sainteté. Elle a composé trois petits écrits qu'elle a intitulés *de la grace & de la* » *misericorde*, & qu'elle a dédiés au Pape en général, sans en désigner un en particu- » lier. Elle proteste qu'elle n'a rien mis du sien dans ces trois écrits, parce qu'elle a » été forcée de les écrire malgré elle, & même qu'elle n'avoit pas l'intelligence de » la plus grande partie de ce qu'elle écrivoit ; & qu'elle étoit comme un messager qui » porte des lettres cachetées à celui à qui Dieu les destine, & qui ignore les secrets qui » y sont renfermés. Ces écrits furent examinés pendant long-tems & avec beaucoup » d'attention par plusieurs Théologiens, qui n'y trouverent rien que de conforme à la » saine doctrine, & qui crurent qu'ils méritoient qu'on les envoyât au Souverain Pon- » tife. L'Evêque de Tournai députa à Rome Pierre des Fraisnes, qui étoit un Prêtre » vertueux, pour les porter & pour solliciter en son nom le jugement & la discussion » de cette affaire, qu'il jugeoit très-importante & très-salutaire. Mais ce bon Prêtre » mourut à Rome avant que cette affaire fût terminée, lors cependant que ces mêmes » écrits étoient déja approuvés en partie par les Théologiens qui avoient été chargés » de les examiner. Les choses en sont demeurées là.

[J'ai trouvé ce fait, qui est assurément très-important, dans des remarques, qu'un Carme déchaussé de Douai a jointes à la Vie de la vénérable Ursule de Benincase, dont il a procuré une troisiéme édition.]

XX. *La Venerable Sœur* MARIE *de l'Incarnation, Fondatrice des Carmelites en France.*

[Je donnerai un assez long extrait de la vie de cette sainte femme ; parce que d'un côté il s'y trouve une infinité de traits conformes à ce qu'on a vû dans les convulsions, & que de l'autre elle est extrémement célébre ; car c'est une des personnes du dernier siécle, qui a été le plus universellement respectée. Le Clergé de France en corps a écrit par deux fois aux Papes Innocent X. & Alexandre VII. pour demander sa Cano-

nisation. Sa vie a été approuvée par M. Vialard Evêque de Châlons & par deux autres Evêques.]

pag. 174. » Depuis l'âge de vingt-deux ans qu'elle fut extraordinairement attirée de Dieu, el- » le sentoit un si fort & si puissant trait d'amour divin, qu'il lui sembloit que son cœur » se fendit en deux par la violence & par l'ardeur excessive de cet amour. Quelquefois » la douleur étoit si aiguë, qu'elle lui faisoit jetter de grands cris.

pag. 175. » Ces douleurs & la patience de cette sainte ame, ont bien du rapport à ce que Sainte » Thérese a déclaré d'elle-même ch. 21. de sa Vie. *Je voyois*, dit-elle, *entre les mains » d'un Seraphin un dard qui étoit d'or, au bout duquel il y avoit un peu de feu. Il me sembloit » que ce Seraphin me lançoit quelquefois ce dard dans le cœur : la douleur que je ressentois » alors, étoit si vive & si aiguë, qu'elle me contraignoit de me plaindre, & de pousser des gé- » missemens & des sanglots. Mais d'ailleurs j'avois tant de joye de ces douleurs, qu'il n'étoit » pas possible que je désirasse d'en être délivrée.*

ibid. » S. M. de l'Incarnation souffroit encore beaucoup des extâses fréquentes, qui » durant des heures & quelquefois des jours entiers, la minoient & la consumoient » comme à petit feu.

pag. 189. » La maniere dont elle mit sa derniere fille au monde est fort remarquable. Car alors » elle fut si transportée en Dieu, que les Medecins & les femmes qui étoient autour » d'elle, pensoient qu'elle & son fruit périroient : elle ne s'aidoit point, elle avoit les » mains jointes, & les yeux élevés vers le ciel : elle étoit privée de toute connoissan- » ce, & souffroit de si violens mouvemens, que l'on croyoit que c'étoient des con- » vulsions avant-courieres de la mort. L'enfant néanmoins vint heureusement au mon- » de, & la pieuse mere après avoir encore demeuré quelque tems en cette extâse, » revint à elle ; & comme on lui dit que Dieu lui avoit donné une fille, elle répondit : » *je le sçais bien, je desire qu'elle ait nom Génevieve.* Chacun s'étonna comment elle avoit » pû connoître la qualité de son enfant, vû qu'elle avoit été long-tems sans aucune » connoissance.

[Cette sainte femme étoit visiblement pour lors dans un état surnaturel. Il paroît aussi que les convulsions qu'elle éprouvoit, n'étoient point naturelles & ne provenoient point de maladie : mais quel qu'en ait été le principe, on voit qu'elles se trouvent réunies avec un état extatique, dans lequel elle recevoit de Dieu des lumieres surnaturelles.]

pag. 210. » Comme elle demeuroit pendant la disgrace de son mari chez la mere de M. le Car- » dinal de Berulle, elle fut un jour à l'issue du diné tellement extâsiée, que M. le » Cardinal de Berulle la vit élevée de terre & suspendue en l'air.

ibid. » La troisiéme disposition qui la rendoit insensible à la réfection, étoit l'impression » que J. C. crucifié lui faisoit de ses douleurs par les sentimens très-vifs qu'il lui en » donnoit, à la tête, aux pieds, aux mains, & au côté, & qu'il lui a continué près » de vingt-cinq ans. Les jours qu'elle ressentoit ces douleurs elle mangeoit fort peu, & » sembloit y avoir plus de peine qu'à l'ordinaire.

pag. 196. » Elle a entendu plusieurs fois dans le monde & dans la réligion une musique cé- » leste.

pag. 215. » Elle a senti une infinité de fois, tant après ses ravissemens, que dans ses maladies, » & même ordinairement en santé, des odeurs célestes & divines, que Notre Seigneur » pour sa gloire & à l'honneur de sa fidelle servante, continue jusqu'à présent à son » tombeau. Quelquefois il n'y avoit qu'elle qui les sentit : il arrivoit aussi assez souvent » que ceux qui étoient auprès d'elle s'en appercevoient.

pag. 306. » Dieu lui a souvent donné la connoissance des plus sécretes pensées, & lui a revelé » l'état le plus caché des consciences : mais elle dit au Pere Coton que, quand Dieu » lui donnoit de telles lumiéres, après qu'elle les avoit déclarées aux personnes qu'el- » les regardoient, *elle en perdoit entiérement le souvenir.*

» Lorsqu'elle procuroit l'établissement des Carmélites, les Démons la tourmentoient » le jour & la nuit par des apparitions effroyables. M. le Cardinal de Berulle a décla- » ré que Dieu pour l'éprouver, permit que les Démons lui fissent souffrir beaucoup » de peines très-sensibles.

pag. 355. » Les effets extraordinaires de l'amour divin l'affoiblirent tellement, qu'elle fut obli- » gée par le commandement des personnes qui avoient autorité sur elle, de se mettre » entre les mains des Medecins : mais au lieu d'en recevoir quelque soulagement, elle » fut encore plus affoiblie.

» Elle

» Elle ne parloit jamais comme sçavante des choses de Dieu ; mais elle en parloit » avec une humilité si craintive, qu'il sembloit qu'elle tremblât lorsqu'elle commen- » çoit le discours, & elle demeuroit en cêt état jusqu'à ce qu'elle fût *hors de soi* & » toute transportée en Dieu : alors elle en parloit avec tant de ferveur, & si hautement, » & d'une voix si différente de son ordinaire, qu'on voyoit bien *qu'elle n'étoit plus à* » *elle.*

» Etant la veille de Noël malade, elle entendit de sa maison, qui étoit fort dis- » tante de l'Eglise de S. Gervais sa Paroisse, les Pseaumes, les Leçons, la Messe, » & vit même ceux qui faisoient l'Office, comme elle le déclara depuis à son » Confesseur. (S. Prudence a rapporté un trait de la vie de Sainte Maure à peu-près semblable.)

» Allant une fois en procession, elle sentit un trait de l'amour divin si fort & si » puissant, qu'il lui sembla que son cœur se fût fendu en deux, & elle jetta un si grand » cri, que chacun en fut étonné & ne sçavoit que dire.

» Elle craignoit qu'il ne se mêlât dans ces dons extraordinaires, quelque chose de » la misére de la nature corrompue par le péché, & que le Démon ne s'efforçât de » troubler par quelque illusion.

» Après qu'elle eut fait profession, dans l'extrémité d'une maladie dont on croyoit » qu'elle dût mourir, elle passa tout le jour à chanter les miséricordes de Dieu, & el- » le étoit dans une si grande ferveur, que pour la comprendre il faudroit l'avoir vûe : » si je pouvois declarer combien de fois à toute heure elle disoit ce verset, *je chanterai* » *à jamais les miséricordes de Dieu* ; je ne pense pas qu'on pût croire qu'un corps réduit à » une telle extrémité eût pû subsister trois heures en cet état. En moins de demie heu- » re elle dit ce verset plus de deux cent fois ; & quelquefois elle s'écrioit par de si grands » transports, que la Prieure craignant que cet excès ne consumât le peu de force qui » lui restoit, lui dit enfin qu'elle s'arrêtât. Elle obéit : mais dans un fort petit espace » de tems qu'elle se fit effort, elle devint si en feu, qu'il sembloit qu'elle dût mourir : » ce qui obligea la Prieure de lui dire qu'elle ne se contraignît plus.

» Une autre fois dans sa derniere maladie une nuit après une longue extâse, elle ne » faisoit que dire, *ô miséricorde, miséricorde infinie de Dieu :* puis elle ajoutoit de fois » à autres, *misericordia Domini, quia non sumus consumpti.* Elle demeura dans cet état » depuis minuit jusqu'à six heures du matin : & alors le Confesseur étant venu pour la » communier, & lui ayant demandé si elle vouloit se confesser, elle dit que oui, & » en même tems commença *in nomine Patris & Filii*, mais sans achever *& Spiritûs San-* » *cti* ; elle fut saisie d'une si grande ferveur de l'esprit de Dieu, qu'elle s'écria comme » auparavant, *miséricorde, miséricorde infinie de Dieu*, & continua ainsi un quart d'heu- » re, recommençant néanmoins diverses fois, *in nomine Patris* dans le désir de se con- » fesser ; mais aussi-tôt elle étoit emportée par le divin amour, & disoit, *ô miséricor-* » *de, miséricorde infinie de Dieu sur sa pauvre créature.* Le Confesseur la voyant en cet » état la communia sans la confesser.

» La coutume des Carmelites est de représenter Jesus enfant dans la créche depuis » Noël jusqu'à la Purification. Elle employoit chaque jour un tems notable à le con- » templer & à l'honorer en cet état ; & elle étoit si occupée des mystéres qui le regar- » dent, qu'elle étoit souvent immobile & hors de soi. Quelquefois on lui donnoit en- » tre les bras l'image du petit Jesus, & elle le caressoit avec tant de tendresse, avec » tant de larmes, & avec tant de soupirs si doux & si pleins d'amour, qu'il sembloit » qu'elle fût toute transformée dans cette grande & divine petitesse. D'autres fois avec » un visage joyeux, comme si elle vouloit récréer le petit Jesus, elle brûloit devant lui » des pastilles & d'autres bonnes senteurs.

„ Elle reçut particulierement cette grace de l'enfance spirituelle dans un ravissement „ qu'elle eut en 1606. qui lui dura près de trois jours. Tous ceux qui la voyoient pen- „ dant ce tems-là, ne pouvoient assez admirer la tranquillité d'esprit & de corps où „ elle étoit. Elle revint à elle avec la douceur & l'innocence d'un enfant de six ou „ sept ans, & demeura quelques heures toute étonnée comme une personne qui seroit „ revenue d'un autre monde.

„ Je n'ai point vû d'enfans, dit sa plus fidelle compagne, au visage & aux petits „ gestes desquels parût une si grande innocence ; & ce qui nous étonnoit, étoit de „ voir en elle cette simplicité & innocence d'enfant, jointe à une prudence & à une

„ sagesse divine. Plusieurs Religieuses ont assuré qu'elle consoloit les malades avec la „ grace & la gayeté d'un enfant ; qu'étant la Mere & la Maitresse des Religieuses, elle „ se tenoit la plus petite de l'Ordre ; qu'elle conversoit avec les Novices & les jeunes „ Professes dans une simplicité enfantine : qu'elle étoit si détachée de son propre sens, „ & si soumise au jugement des autres, qu'elle ne pouvoit avoir aucune opposition à „ ce qu'on lui disoit, & qu'un enfant lui eût fait suspendre son jugement, même en „ des choses qu'elle eût crû bien faire.

[Il faut bien remarquer que cet état d'enfance où cette sainte femme fut réduite les dernieres années de sa vie, n'étoit qu'une image & une représentation, & ne venoit point d'aucun affoiblissement de son esprit. Elle étoit forcée par une impression surnaturelle, comme le sont les Convulsionnaires, de prendre les manieres, les façons, le langage des enfans, & même le ton de la voix. Mais du reste elle conserva toujours la même prudence & la même sagesse qu'elle avoit eue dans tous les tems.]

» Notre Seigneur lui imprima un sentiment très-vif de ses tourmens ; & la douleur » dont il la combla par un privilége de son amour, fut si grande que, lorsqu'elle » étoit obligée de parler, elle ne pouvoit s'exprimer que par des mots entrecoupés » de gémissemens & de sanglots.

[On a déja remarqué qu'elle avoit les stigmates.]

» Il y avoit des tems, ausquels elle ne pouvoit se tenir sur ses pieds sans une extrême » douleur, & encore qu'elle ne marchât point, elle ne laissoit pas d'y sentir des dou- » leurs très-aiguës. Ces douleurs redoubloient les vendredis & pendant le Carême. » Pour le regard des mains, elle les avoit en certains tems si affoiblies & atteintes d'u- » ne si vive douleur, qu'elle n'eût pas pû porter la moindre chose, ni même les mou- » voir tant soit peu. Sœur Marguerite de S. Joseph ajoute que ses pieds paroissoient » quelquefois noirs, comme si elle s'y fût blessée. Au reste elle avoit de coutume pour » cacher ces effets extraordinaires & surnaturels, de mettre une emplâtre de diapal- » ma, tantôt sur un endroit, tantôt sur un autre de ses pieds, afin que l'on crût que » c'étoit quelque légére douleur naturelle qu'elle y souffroit ; & pour s'excuser de » parler alors aux Religieuses qui venoient la voir, lorsque elle étoit en cet état où » elle étoit abîmée dans un profond silence & élevée à une haute contemplation, elle » disoit qu'elle avoit ses grandes inquiétudes.

» Elle souffroit souvent des peines intérieures & des *agitations extérieures si violentes,* » *qu'il sembloit que tout son corps se dût mettre en pieces.* (c'est-à-dire que dans certains tems son état étoit absolument semblable à celui des Convulsionnaires.) Elle appelloit » cet état ses inquiétudes. Mais plût à Dieu, ajoute sa Souprieure, que toutes mes in- » quiétudes fussent changées en celles-là ! c'étoit quelque chose de grand & qui n'étoit » pas de la terre, mais du ciel. Et certes il n'en faut pas d'autre preuve, qu'au milieu » de ces souffrances, lors même qu'elle en avoit perdu la parole & l'usage des sens, el- » le conservoit son esprit appliqué, comme elle le déclara quand on le lui demanda : » & on a quelquefois remarqué que ces *peines intérieures & extérieures*, lui sont arrivées » en regardant avec beaucoup d'amour un Crucifix.

[Je crois que, si on excepte les Consultans, il n'y a personne qui ne soit de l'avis de l'Auteur de cette Vie & des Evêques qui l'ont approuvée, & qui ne regarde la vénérable Sœur de l'Incarnation comme singuliérement favorisée de Dieu, même dans ces tems où elle avoit de véritables convulsions. Nos Messieurs seront les seuls apparemment, qui s'obstineront à soutenir cet étrange paradoxe ; qu'il auroit été indigne de Dieu & contraire aux attributs divins, & par conséquent absolument impossible, que Dieu eût pû faire sur cette sainte femme aucune impression surnaturelle, pendant qu'elle étoit ainsi agitée de convulsions.]

Extrait de la Lettre du Clergé de France à Innocent X. pour demander sa canonisation.

[Les Evêques insistent particuliérement sur les stigmates & sur les faveurs surnaturelles qu'elle avoit reçues de Dieu.]

» Tous ses soins, disent les Evêques, étoient de se conformer à J. C. souffrant, dont » elle ressentoit tous les vendredis les douleurs dans les endroits des playes, *stigma-* » *tum cruciatus.* Depuis on a sçu par des témoignages assurés, qu'elle a mené pen-

» dant trente ans une vie si élevée, que souvent dans ses extâses on eût crû qu'elle » étoit morte, pendant que l'ame toute ravie en Dieu, qui l'avoit choisie, & auquel » elle étoit singuliérement agréable, recevoit l'impression des choses divines .... Peu » après son heureuse fin, le ciel a donné plusieurs signes de sa sainteté, que le saint » Siége sur les informations, qu'il en avoit ordonnées, a tellement approuvées, qu'il » a commandé que l'on transportât solemnellement son corps de la terre où il étoit, » dans un lieu particulier.

XXI. *La Mere* MAGDELEINE DE S. JOSEPH, *Carmelite.*

[Cette Mere est regardée dans son Ordre comme une seconde Sainte Therese ; & c'est assûrément avec raison, car elle avoit un très-grand esprit naturel, une vertu très-solide, & beaucoup de capacité pour la conduite. Elle a rendu des services essentiels à tout l'Ordre des Carmélites, dont elle a été la premiere Prieure en France. Elle a été universellement estimée par les plus grands hommes de son tems, & en particulier par M. le Cardinal de Berule, qui faisoit un très-grand cas de ses conseils & de ses lumiéres. C'est elle que M. d'Aleth alla consulter pour connoître si Dieu l'appelloit à l'Episcopat. Elle le reconnut sans l'avoir jamais vû, & elle le détermina à accepter sa nomination. Sa Vie a été approuvée par onze Evêques, & en particulier par l'Archevêque de Paris, & outre cela par six Docteurs de Sorbonne. Or l'on sçait que l'approbation des Evêques renferme toujours un grand nombre de personnes, sçavoir celle des Théologiens qui forment leur conseil. Ainsi cette seule Vie pourroit suffire en partie à l'engagement que je prendrai volontiers avec Messieurs les Consultans, de leur fournir deux mille Théologiens qui sont d'un sentiment contraire au leur. Je rapporterai peu de choses de la Vie de cette sainte fille, de peur de grossir trop cet Ecrit : mais ce que je rapporterai, sera pleinement décisif pour prouver qu'on peut parler par l'Esprit de Dieu dans le tems qu'on est aliéné de ses sens, & même sans qu'on se souvienne de ce qu'on a dit après qu'on est rendu à soi-même. Je joindrai aux extraits que je vais donner de la Vie de cette sainte fille, deux Lettres où elle établit très-nettement non-seulement la possibilité, mais même la réalité du mélange dans les voies surnaturelles, comme étant très-ordinaire, très-dangereuse, & très-difficile à discerner. Ces Lettres serviront encore à donner une grande idée de la solidité de son esprit.]

» Elle fit un assez long séjour à Lyon, pendant lequel elle reçut tant de graces, qu'elle » avoit peine à les cacher. S'entretenant un jour avec une Religieuse, elle fut surprise » d'un ravissement, qui lui ôtant l'usage de ses sens, ne lui laissa que le pouvoir de par- » ler des choses dont son ame étoit occupée. Elle en dit d'admirables sur la puissance de » Dieu pendant l'espace de deux heures, à la fin desquelles elle revint à soi avec une » grande lassitude de corps : mais ayant reconnu par le discours de la Religieuse qu'elle » lui avoit déclaré ses pensées pendant son extâse, elle en fut si surprise & si confuse, » qu'elle la quitta sans lui rien dire davantage. *p. 131.*

» Le Ciel ne se contenta pas d'apprendre à la Mere Magdeleine le terme de sa mort, » il en informa plusieurs ames choisies, à qui sa vie étoit infiniment chere. Une Reli- » gieuse de son Ordre, mais d'un Monastére fort éloigné du sien, en apprit le tems plus » de quatre années avant qu'elle arrivât. Car étant ravie le jour de S. Augustin de l'an- » née 1632. après la Communion, & sa Prieure l'ayant menée dans sa cellule pour te- » nir cette grace plus secrete, *elle parla* dans son ravissement des traverses que l'Ordre » avoit souffertes ; puis se tournant vers Notre-Seigneur qui lui apparoissoit, elle lui dit » d'une maniere fort humble & fort dévote : *Mon Seigneur, que donnerez-vous à notre » Mere Magdeleine pour les services qu'elle vous a rendus dans notre saint Ordre?* On n'enten- » dit point quelle réponse lui fit Notre Seigneur ; mais son discours fit bien connoître » ce qu'elle en avoit appris, car se tournant vers sa Prieure au même moment, elle lui » dit que J. C. ne laisseroit plus sur la terre la Mere Magdeleine que quatre ans & quel- » ques mois. Ce qui se trouva véritable.

» Un an devant que ce funeste accident arrivât, une sainte ame du même Ordre, mais » d'un Monastére fort éloigné de Paris, étant dans un Hermitage de la Vierge le jour » de Sainte Catherine de Sienne de l'année 1636. eut un ravissement, dans lequel elle » parla long-tems à la Sainte Vierge & aux Anges qui l'accompagnoient, & leur dit » les larmes aux yeux : *Reine des Anges, vous & cette troupe céleste, voulez-vous donc avoir*

» *notre Mere Magdeleine ? Que cette année la derniere de sa vie soit sanctifiée de nouveau par*
» *vous.* Comme elle fut hors de son ravissement elle apperçut la Mere Prieure, qui étoit
» entrée inopinément dans le même Hermitage, & lui dit avec beaucoup de douleur:
» *Ma Mere, les Anges veulent avoir notre Mere Magdeleine, & je les supplie de nous la*
» *laisser encore un peu.*

Lettre de la Mere Magdeleine à une Prieure de son Ordre.

» Les deux ames dont vous me parlez, qui ont de si fréquens ravissemens, & que vous
» croyez qui vous ont été adressées par la Providence divine, sont l'une & l'autre dans
» un état qui demande beaucoup de grace & de lumiere de Dieu pour les conduire: &
» à faute de cela, on pourroit aisément y faire des manquemens, qui leur apporte-
» roient un grand préjudice, & même aux autres. Vous avez raison de dire qu'elles
» marchent toutes deux par des voies fort extraordinaires; car en effet il est vrai: mais
» elles sont néanmoins très différentes entr'elles, & il faut aussi y faire choses bien
» différentes; puisque, selon que vous me mandez, l'une est fort verteuse, fort humble,
» docile, & dégagée de ce qui se passe en elle, & ne s'en estime pas davantage; & que
» l'autre au contraire est si peu établie dans la solide vertu, dans la mortification, &
» dans l'abnégation d'elle-même, qu'à peine y a t'elle fait le premier pas, & qu'elle
» est même très-facile à s'élever de toutes ces choses. Quant à cette seconde, (car je
» commencerai par celle-là) je ne voudrois pas répondre que bien-tôt l'esprit malin
» ne se joignît tout ensemble & à son état intérieur pour la tromper par de nouveaux
» effets extrordinaires de sa façon, & à son immortification pour l'accroître & la con-
» duire enfin à la perdition. La maniére dont vous m'en parlez, me fait même fort
» douter que tout ce qu'elle a ne soit qu'illusion. C'est pourquoi je croi que vous devez
» la porter doucement à faire tout ce qui sera en son pouvoir, pour se séparer de toutes
» ces choses, & même à demander à Dieu qu'il les lui ôte à cause du grand danger où
» elles la mettent.

» Je fais un jugement bien différent de la premiere de ces deux personnes. Car étant,
» comme vous me mandez, humble, docile, morte à elle-même, & qui ne se hausse,
» ni ne s'estime pas davantage pour tous ces effets, nous n'avons pas sujet de croire
» qu'elle soit trompée. Il ne faut pas pourtant laisser de craindre, non-seulement que
» l'esprit malin n'entre dans sa voie, & ne *mêle* ses effets avec les effets de Dieu, ce qui
» arrive souvent aux ames qui marchent par des voies extraordinaires, & les oblige à
» craindre & à se défier jusqu'à la mort; mais même quand nous serions certains que
» Notre-Seigneur la garantiroit des ruses de l'esprit malin, nous ne devrions pas nous
» tenir en assurance. Les révélations & les autres grands effets qui se passoient dans
» l'Apôtre S. Paul, étoient assurément de Dieu sans aucun mélange de l'esprit malin;
» & ce n'est pas ce qu'il appréhende, au moins cela ne paroît pas dans ce qu'il nous
» apprend de son état; mais il craint que la grandeur de ses révélations ne l'éleve; &
» Dieu approuvant cette humble crainte de son Apôtre, permet que diverses tentations
» lui arrivent, pour servir de contrepoids aux dons si rares & si excellens qu'il lui fait.
» Combien à plus forte raison les ames communes, qui sont si éloignées du fond de
» grace & de vertu qui étoit dans ce saint Apôtre, ont-elles sujet de craindre d'abuser
» des faveurs divines, & qu'ainsi ce qui leur étoit donné pour les faire arriver à un plus
» haut degré de sanctification, leur serve par leur faute à les faire tomber dans le pré-
» cipice?

Seconde Lettre de la même à une Prieure de son Ordre.

» Je rends graces à J. C. des bénédictions qu'il répand sur votre Communauté, & en
» particulier sur votre Souprieure. J'estime la grace de cette ame, & sçai qu'elle a été
» prévenue de Dieu dès son enfance. Mais cela ne nous doit pas rendre moins appliqués
» à sa conduite. Les voies pleines de choses extraordinaires obligent ceux qui sont
» chargés des ames à une très-grande vigilance, pour les préserver *du mélange* du mal
» qui s'y peut aisément faire avec le bien que Dieu y met. Ils doivent particuliérement
» apporter beaucoup de soin pour empêcher que celles en qui ces effets se passent, ne
» s'en occupent l'esprit & ne s'y arrêtent en aucune sorte. Car le dessein de Dieu en
» donnant des ravissemens, des visions, & autres choses semblables, est que les ames
» en

» en prennent simplement ce qui peut les faire avancer à plus grands pas dans le chemin » de la vertu, & qu'elles laissent écouler tout le reste. Il y a deux sortes de lumiéres de » Dieu, lumiére de jouissance, & lumiére d'instruction. La lumiére de jouissance est » reservée pour le Ciel: mais toute celle de la terre est lumiére d'instruction, c'est-à-» dire, qu'elle nous est donnée pour notre propre conduite ou pour celle des autres, & » nous n'en devons faire nul autre usage; car ce seroit un grand mal d'user des dons de » Dieu contre son ordre. Il faut donc bien se garder de nous arrêter à jouir dans la voye » de ce qui nous est donné pour nous faire avancer plus promptement vers la patrie en » laquelle la possession de tous les biens nous est reservée. Il les faut incessamment de-» sirer, mais non pas jamais attendre qu'ils nous soient donnés en ce lieu de bannisse-» ment; car toutes les plus grandes lumiéres de la terre ne nous peuvent rien faire » connoitre des choses éternelles véritablement comme elles sont en elles-mêmes, tant » la disproportion du tems à l'éternité est grande. La connoissance que nous en avons » ici, quoique par une lumiére fort extraordinaire, est néanmoins toujours une chose » passagere, & par conséquent qui ne subsistera point dans l'éternité, mais qui passera » avec nous: ce qui nous oblige à nous arrêter fort peu à toutes nos lumiéres présentes, » puisqu'elles se détruiront avec nous, & qu'elles ne nous peuvent accompagner au » Ciel, où il nous sera donné une autre lumiére proportionnée, non à celles que nous » aurons eues en la terre, mais aux bonnes œuvres qu'elles nous auront fait produire. » Je vous prie, ma Mere, de faire bien péser ces véritez à votre bonne Soûprieure, » afin que dans les dons surnaturels qu'elle reçoit de Dieu, elle n'estime & ne recher-» che que ce qui la fait plus fidélement renoncer à elle-même, porter sa croix, & sui-» vre le Fils de Dieu. Vous sçavez ce qui est dit de notre Mere Sainte Therese, qu'elle » n'avoit pas été récompensée au Ciel pour ses ravissemens, mais bien pour ses travaux. » Enfin, ma Mere, nous ne voyons point que le Fils de Dieu ait promis de donner le » Ciel à ceux qui ont des pensées sublimes, des lumiéres extraordinaires, des visions, » des extâses, mais nous sçavons qu'il l'a promis aux pauvres d'esprit, aux miséricor-» dieux, aux débonnaires, & à ceux qui souffrent persécution pour son amour; de » sorte qu'il n'y a rien de plus assuré que le chemin des vertus. Bienheureuses sont les » ames qui y marchent fidélement sans se détourner, car leurs œuvres les suivent, & » elles se reposeront & jouiront à jamais de la vision de Dieu, qui sera leur couronne » & leur récompense.

XXII. *La Mere* DE PONSONAS, *Institutrice de la Congrégation des Bernardines réformées en Dauphiné & en Provence.*

» Notre-Seigneur, dit l'Auteur de sa Vie, qui l'animoit du zéle des Apôtres, la » remplissoit aussi de l'Esprit qui parloit par les Prophétes; car très-souvent elle péné-» troit l'intérieur des personnes, & leur disant ce qu'elle sçavoit de leurs propres pen-» sées, qui à peine venoient d'être conçûes dans leur esprit, elle les surprenoit si étran-» gement, qu'elles n'avoient pas la force de lui désavouer l'état de mort dans lequel » elles vivoient. Elle ramena par ce moyen plusieurs personnes à la pratique des con-» seils évangeliques; & entr'autres un Prêtre, qui sous l'apparence d'une piété dissi-» mulée commettoit les derniers excès; & deux femmes assez qualifiées, dont les cri-» mes étoient si horribles, que la modestie chrétienne nous défend même d'en pronon-» cer le nom. Mais ce qu'il y avoit en cela de plus merveilleux, c'est que comme elle » ne révéloit ces mystéres d'iniquité que par une lumiére extraordinaire & par une » impulsion de l'Esprit de Dieu, lorsque cette lumiére étoit dissipée & que ce mouve-» ment étoit passé, il ne lui restoit aucune idée des choses qu'elle avoit dites; ensorte » que quand on les lui redisoit, & qu'on lui montroit même les Lettres où elle les avoit » écrites, elle en étoit extrêmement étonnée, & à peine en pouvoit-elle croire ses » oreilles & ses yeux.

[Je rapporte ce fait avec plaisir, parce que je fais grand cas de la maniere dont la Vie de cette sainte fille est écrite, & que j'ai conçu en la lisant une grande idée de sa vertu. Elle est dédiée à M. le Cardinal le Camus: & comme la Mere de Ponsonas étoit connue particuliérement de M. le Cardinal Grimaldi qui l'estimoit beaucoup, je conjecture que l'Auteur de cette Vie étoit un des Théologiens qui étoient auprès de ce grand Evêque. Ce qui est certain, c'est que cet Auteur paroît fort instruit & très-

judicieux. Sur-tout j'ai vû avec plaisir qu'il prenoit le Cardinal Bona pour guide dans l'examen des voies extraordinaires; & il est assurément mieux entré dans son esprit que l'Auteur des Problêmes. On voit par le jugement que cet Ecrivain porte du fait que je viens de rapporter, combien sa maniere de penser est différente de celle de Messieurs les Consultans; car il regarde comme un prodige digne d'admiration, ce que nos Messieurs trouvent indigne de Dieu & impossible en soi. Dans la vérité c'est, comme je le dis souvent, qu'il y a peu de regles par rapport à l'ordre surnaturel, qui ne souffrent de grandes exceptions, & qui ne varient selon les circonstances. C'est en soi un caractére qui paroît désavantageux, qu'on ne se souvienne point de ce qu'on a dit, après qu'on est pleinement rendu à soi-même. Cependant je suis de l'avis de cet Auteur, & je trouve assurément fort beau qu'une fille, dont il plaît à Dieu de se servir pour découvrir à des pécheurs leurs infamies, ne s'en souvienne plus après qu'elle a servi de canal à cette découverte. Je vais rapporter un trait d'une possédée tout semblable à celui de la Mere de Ponsonas, à l'exception que la possédée se souvenoit parfaitement de ce qu'elle avoit dit. Ce fait se trouve dans Guillaume d'Auvergne, *de Universo 2. parte, c. 152.*]

» J'ai vû, dit ce sçavant homme, une possédée qui, moi présent, reprochoit à d'au» tres femmes leurs infamies Je l'interrogai lorsqu'elle fut rendue à elle-même & que » son accès fut passé: elle me dit qu'elle avoit vû avec une entiére évidence dans le » tems de son mal, ce qu'elle avoit rapporté du secret des cœurs des hommes & des » femmes, & qu'elle l'avoit retenu & s'en souvenoit parfaitement.

[On voit par l'opposition de ces deux exemples, qu'il n'y a point de regles certaines par rapport à la multitude d'effets extérieurs, pour discerner ceux qui viennent de Dieu & ceux qui viennent du démon. Car si l'on sépare ces effets des volontez particuliéres mauvaises, ou de la cupidité qui en est souvent le principe, & qu'on ne fasse attention qu'à leur être physique, Dieu peut être auteur de ceux qui paroissent choquans, qui rabaissent l'homme, qui le dégradent; & le démon peut l'être quelquefois de ceux qui paroissent avoir de la beauté. C'est par une combinaison de circonstances qu'on doit souvent juger du principe auquel on doit les attribuer.

Je ne doute point qu'un si grand nombre d'exemples de personnes qui ont parlé en extâse pendant qu'elles étoient aliénées de leurs sens, ne convainque tout le monde que ce doit être un caractére commun à tous ceux qui ont de fréquentes extâses d'y parler quelquefois. J'en ai rendu autre part une raison, qui fait voir que cela doit arriver très-souvent; c'est qu'en effet, comme le remarquent tous les Théologiens après S. Augustin & S. Thomas, l'aliénation n'est pas totale dans toutes les extâses. *J'en ai vû*, dit Saint Augustin, *qui parloient avec ceux qui étoient véritablement devant eux, & qui parloient en même tems avec des personnes absentes comme si elles étoient réellement présentes; & APRÈS QU'ILS SONT REVENUS A EUX, il y en a qui rapportent ce qu'ils ont vû, & d'autres qui ne s'en souviennent point.* On ne peut rien de plus précis que cet endroit de S. Augustin, pour prouver qu'il est assez ordinaire de parler dans des extâses.

Lib. 12. de Gen. ad Litter. c. 13.

En effet, à moins que de supposer que Dieu fasse toujours un miracle pour empêcher ceux qui sont dans un pareil état d'y parler, il est naturel qu'ils s'expliquent sur ce qu'ils voyent & sur ce qu'ils entendent. J'en ai rapporté, comme l'on voit, des exemples depuis le commencement de l'Eglise jusqu'à présent. Les enfans dont parle S. Cyprien, parloient en extâse; & ce Pere fait remarquer cette circonstance, parce qu'elle étoit une preuve sensible qu'ils parloient en effet par une impression surnaturelle. S. Pacome a parlé pendant qu'il étoit en extâse, & on a encore le discours qu'il prononça, & que ses disciples recueillirent dans le tems qu'il parloit. S. Augustin, comme on vient de voir, parle de ces caractéres comme d'une chose commune & ordinaire, & dont il avoit été témoin plusieurs fois.

Outre les exemples que j'ai rapportés qui forment une Tradition suivie, j'ai fait remarquer ce que les plus grands hommes ont pensé dans chaque siécle. On doit regarder toutes ces autoritez que j'ai alléguées, comme autant de jugemens qu'on a prononcés dans l'Eglise sur ces matiéres. Et ce que je trouve de plus décisif dans toutes ces autoritez, c'est qu'elles font voir manifestement que cette question, si l'on peut parler en extâse pendant qu'on est aliéné de ses sens, est un point sur lequel il ne s'est jamais élevé aucun doute, & qu'on a toujours regardé comme indubitable. Tous les Auteurs généralement, & les Papes même dans leurs Bulles se contentent de rapporter les faits où

il s'agit de discours prononés en extâse, ils les représentent comme des effets signalés de la toute-puissance de Dieu & comme de très-grandes faveurs ; mais ils n'insistent point sur cette circonstance particuliere, ou s'ils en parlent & qu'ils la fassent remarquer, c'est toujours pour la relever & pour faire sentir le prix des choses qui ont été ainsi prononcées dans l'aliénation. Je ne croi pas qu'il soit possible à Messieurs les Consultans de citer un seul Auteur à qui ce caractére ait jamais paru suspect : je ne sçai pas même s'il s'est jamais agi du Montanisme dans l'examen de tous ces états extraordinaires, quoiqu'ils ayent été très-fréquens dans tous les siécles, & qu'il y ait eu des tems dans lesquels le nombre des personnes élevées à un état sensiblement surnaturel, a été incomparablement plus grand, qu'il n'y a aujourd'hui de Convulsionnaires.

Toutes les méprises de nos Messieurs sur ces matiéres viennent de ce qu'ils se sont imaginé, sans l'avoir suffisamment examiné, que les extâses des Montanistes avoient été réprouvées par cette unique raison qu'ils y parloient pendant qu'ils étoient aliénés de leurs sens. Rien n'est plus faux. Les extâses des Montanistes au contraire ont servi à leur donner du crédit dans les commencemens, par la ressemblance qu'elles leur donnoient avec ceux en qui les dons surnaturels étoient encore conservés. D'ailleurs il n'est point vrai que les Montanistes parlassent toujours dans le tems de leurs extâses : ce n'étoit souvent qu'après qu'ils étoient rendus à eux-mêmes qu'ils racontoient ce qu'ils avoient vû. L'Auteur des *Vains efforts* en rapporte un exemple tiré de Tertullien, & il trouve lui-même que les caractéres qui accompagnoient les extâses de cette fille Montaniste, dont il est parlé dans cet exemple, sont si *avantageux, qu'on ne peut s'empêcher de le reconnoitre.* Il semble convenir par là qu'on auroit dû juger favorablement de son état, si on se fût arrêté à ces beaux dehors : *il est vrai*, dit-il, *qu'elle débitoit en même tems ses extravagances :* & il n'a pas tort de prétendre que cette raison seule suffisoit pour décréditer tout le reste ; & pour déterminer à l'attribuer à un mauvais principe.

Vains Efforts, *p.* 8.

Il est cependant certain qu'outre les erreurs que les Montanistes débitoient, il y avoit dans la plûpart de leurs extâses des caractéres funestes, que les Peres ont remarqués, & qui les distinguoient extrémement de celles qui sont une suite de l'impression de l'Esprit de Dieu. Mais d'un autre côté, s'il n'y avoit pas eu quelque ressemblance entre les fausses extâses de ces hérétiques & les véritables, personne n'y auroit été trompé. Si tout le monde avoit été dans les préjugés où sont Messieurs les Consultans, on auroit été choqué tout d'abord d'une si étrange nouveauté ; on ne devroit pas distinguer par rapport à cette hérésie divers tems, comme fait Baronius, dans l'un desquels il dit qu'on ne méritoit aucun blâme de s'être déclaré pour eux. (*a*) Dans la vérité on

(a) *Baronius Annal. T. 2. ad ann.* 173. *Duo igitur tempora, immo & tria Montani ac sociorum consideranda putamus. Primum, cum iidem in Ecclesiâ prophetare ceperunt & in admiratiene sunt habiti, sed nondum detecti heretici ; quippè qui ovinis pellibus lupos induentes, vitam optimis compositam moribus, abstinentiâ præsertim excultam, extrinsecus præ se ferrent : insuper & miraculorum sibi virtutem arrogantes, necdum quicquam catholicis dogmatibus contrarium loquentes, jam toti orbi facti conspicui & in admiratione habiti, ab omnibus propemodum præconiis tolli & laudibus prædicari ceperunt. Secundum verò tempus fuit, cum res in controversiam deduci cœpit. Quæ duo tempora Eusebius simul oratione conjungens ait : » Cum » Montanus & Alcibiades & Theodotus in Phrygiâ jam prophetandi opinionem apud complu» res adepti fuissent ; (per multa enim divinâ gratiâ largiente, miracula & opera stupenda ad » illud usque tempus per varias ecclesias edita, fidem multis faciebant, illos etiam donum pro» phetiæ fuisse consecutos.) Cumque de his hominibus controversia orta esset ; fratres rursus in » Galliâ habitabant, privatum judicium, idque prudens & rectum cum primis, de iisdem » epistolis quàm diximus, subjunxerunt. « Hæc de illis cum scribat Eusebius, planè significare videtur eos aliquando rectè ambulasse, & divinâ gratiâ illustratos signa & miracula edidisse, sed eâ de re adversas his fuisse postmodum nonnullorum sententias sanctorum virorum. Tertium verò tempus fuit, cum iidem jam palam facti quales essent, ab Ecclesiâ Catholicâ penitus ejecti sunt. Quod quidem non fuit parvi negotii opus : tantum enim ad plurimos æstimationem & gloriam comparaverant, ut nec jam detecti exciderent ab opiniene multorum.... sic igitur tribus his temporibus consideratis nulli sanè crimini dari potuit, si ab initio vel medio tempore, cum primum illorum prophetiæ juncta miraculis veris assertis vel apparentibus ederentur, vel cum postea de iis dubitatione exortâ, diversæ essent diversorum sententiæ. Sed tantummodo crimen erat cum patefactâ atque à Catholicâ Ecclesiâ improbatâ ipsorum hæresi, id sciens quis pru-*

doit raisonner des extâses des Montanistes par rapport à celles que l'Eglise reçoit, comme on doit raisonner des faux Prophétes du Paganisme par rapport aux Prophétes du vrai Dieu. De part & d'autre le démon s'efforçoit de contrefaire dans ceux qu'il faisoit parler, les impressions extraordinaires qu'on remarquoit dans ceux qui étoient saisis par l'Esprit de Dieu. *Les faux Prophétes*, dit M. Fleuri, Mœurs des Israëlites, *soit par l'opération du démon, soit par artifice, entroient en fureur & parloient d'un stile extraordinaire, pour imiter les effets sensibles que l'Esprit de Dieu faisoit dans les Prophétes véritables.*]

XXIII. LE VENERABLE PERE BERNARD.

Procès verbal fait par M. d'Ozet, Archidiacre de Champagne & Official du Chapitre de Reims.

» Sur ce qui nous a été exposé cejourd'hui 25 Septembre 1643. par vénérable & » scientifique personne M. André Gervais, Prêtre, Chanoine de l'Eglise de Reims, » que Samedi dernier 19 desdits mois & an, s'étant transporté à l'Hôpital de ladite » Eglise pour visiter les malades, & notamment la Simonne Valet, fille malade d'une » maladie inconnue; où étant ledit Gervais dans la croyance qu'il avoit que ladite » fille étoit affligée du malin esprit, se seroit approché de ladite fille, tenant d'une » main une Croix & de l'autre un Diurnal, que ledit Sieur Gervais dit lui avoir été » donné par le nommé Frere Jean, disciple de feu le Pere Bernard, décedé depuis quel- » que tems à Paris en estime & en réputation de sainteté. Lequel Diurnal ledit Ger- » vais avoit enveloppé dans un papier, en telle sorte qu'il étoit impossible de recon- » noître que ce fût un Diurnal ou quelqu'autre chose; & s'étant ledit Gervais approché » de ladite Simonne, sans lui en donner aucune connoissance, auroit posé ledit Diurnal » sur le giron de ladite fille, laquelle incontinent auroit été agitée & tourmentée, & » auroit jetté violemment ledit Diurnal par terre; & aussi-tôt ledit Gervais l'auroit re- » cueilli & mis une seconde fois sur le giron de ladite Simonne, laquelle l'auroit enco- » re rejetté promptement. Ce que voyant ledit Gervais, tenant ladite Croix & fai- » sant semblant de la vouloir faire baiser à ladite Simonne, prit de l'autre main ledit » Diurnal enveloppé comme dessus, & le posa dans l'une des mains de ladite Simon- » ne; laquelle incontinent commença à être travaillée, & sembloit vouloir heurter sa » tête contre le bois du lit proche lequel elle étoit assise, & commença à dire intelligi- » blement, *Bernard tu me brûles*, par deux diverses fois: ce qui fut entendu dudit Ger- » vais seulement; lequel demeurant étonné de ce que ladite Simonne nommoit le nom » dudit Pere Bernard, lui fit commandement de dire hautement ce qu'elle venoit de » prononcer, au cas que cela dût servir pour la gloire de Dieu & la manifestation de » son serviteur: & aussi-tôt ladite Simonne dit hautement & en telle sorte que plu- » sieurs personnes présentes l'entendirent, *Bernard tu me brûles.* Ce que ledit Gervais, » la main par lui mise au peĉte, nous a certifié, juré, & affirmé être véritable. Nous » requérant ledit Gervais, pour la gloire de Dieu & la manifestation des graces parti- » culiéres que Dieu à voulu faire à la recommandation dudit Pere Bernard, il nous » plût en dresser un procès-verbal.... Fait audit Hôpital le jour & an que dessus. » *Signé*, D'OZET.

[Voici sur cet événement la réfléxion que fait l'Auteur de la Vie de M. Bernard.]

» Il me semble entendre quelqu'un me demander ce que signifient ces paroles: *Ber- » nard tu me brûles.* Mais il n'est pas ici question de la signification de ces paroles: il » s'agit de sçavoir si cette fille qui les prononçoit, le faisoit par hazard, ou par la con- » noissance qu'on lui avoit donnée qu'il y avoit dans le paquet qu'on lui présentoit » quelque chose qui avoit appartenu au Pere Bernard, ou par une lumiére surnaturelle. » Je ne croi pas qu'on puisse s'imaginer que cela eût pû se faire par hazard, ni de con- » cert avec le Prêtre qui lui présentoit le Diurnal; puisqu'il étoit reconnu pour un saint » homme, & qu'on ne voit pas ce qu'il eût prétendu par cette imposture. Il s'ensuit » donc que cette connoissance venoit du démon, dont cette fille étoit possédée; & » c'est la vérité que l'on cherchoit.

densque fecisset. Fuisse namque semper à temporibus Apostolorum in Ecclesiâ, ac perseverâsse in posterum spiritum prophetiæ absque controversiâ apud omnes est.

[Les

[Les Reliques de M. de Paris ont fait sur un très-grand nombre de Convulsionnaires la même impression, que ce Diurnal de M. Bernard fit sur cette fille qu'on croyoit possédée. Il est arrivé une fois entr'autres qu'elles ont causé une véritable brûlure sur le bras d'une Convulsionnaire; il s'y éleva aussi-tôt une cloche, & dix-huit personnes qui étoient présentes & qui en ont été témoins, en ont donné sur le champ leur Certificat par écrit. On auroit tort de conclure que les Convulsionnaires sont sous la puissance du démon, de ce que les Reliques font sur eux les mêmes impressions qu'elles font sur les possédés. Les mêmes effets extérieurs, comme je l'ai fait déja remarquer dans plusieurs endroits, peuvent venir de principes différens: c'est par la réunion des circonstances qu'on doit décider du principe auquel on doit les attribuer. Mais je mets à part ce qui regarde les Convulsionnaires, je ne m'arrête qu'à ce qui intéresse l'honneur de M. de Paris. Les Reliques de M. de Paris ont-elles en effet brûlé les Convulsionnaires? Et si ces Reliques ont produit un effet aussi surprenant, n'en peut-on rien conclure en faveur du culte de M. de Paris? Voilà à quoi je m'en tiens pour le présent; voilà la question que je propose à nos Messieurs.]

XXIV. M. DUGUET.

Quarante-cinquiéme Lettre du septiéme volume: » La mort de Madame Toinon est
» trop édifiante pour ne la pas remarquer ... L'onziéme jour de sa maladie, après avoir
» été quelque tems dans une sorte d'assoupissement, dans lequel elle paroissoit inquiétée
» & angoissée, & disoit quelques paroles où l'on faisoit peu d'attention, croyant
» qu'elle rêvoit: tout d'un coup elle se mit en son séant avec une agitation terrible, &
» d'un visage effrayé elle s'écria à une Demoiselle qui s'étoit renfermée avec elle pour
» la servir: *Mademoiselle, je viens de voir mon jugement; l'ennemi de tous les hommes, ce*
» *dragon infernal, mon ennemi a présenté mes pièces devant le Thrône de Dieu; il m'a presque*
» *confondue, oui, il m'a presque confondue; j'ai pensé être perdue pour une éternité; j'ai vû*
» *la grandeur, la sainteté, la pureté, & la justice de Dieu: si l'on pouvoit comprendre ce que*
» *c'est que sa pureté, sa sainteté & sa justice! J'en suis presque accablée: ah! sa justice m'ac-*
» *cable: mais il a eu pitié de moi.* Et s'agitant encore davantage & d'une voix effrayée:
» Ah! Mademoiselle, s'écria-t'elle, voilà mon ennemi, ce dragon infernal, qui fait
» ses efforts pour m'engloutir; jettez-moi de l'eau bénite, il tourne à l'entour de moi;
» & s'adressant à lui, elle dit avec force: *Je te dirai, comme un saint Evêque; il est mon*
» *Dieu, il est ton Dieu; il est mon Roi, il est ton Roi, mais il est mort pour moi, & il n'est pas*
» *mort pour toi .... Mademoiselle, demandez miséricorde pour moi, priez, lisez-moi l'Ecriture*
» *sainte: il redouble ses efforts ce dragon infernal, donnez-moi de l'eau bénite, faites m'en*
» *boire.*

» Puis s'adressant à Dieu, comme si elle eût voulu plaider sa cause, elle disoit: *Ah,*
» *mon Dieu! je vous prens à témoin que j'ai marché dans la voye de vos commandemens, que*
» *je n'ai jamais rien préféré à vous* .... Elle disoit tout cela d'une telle force, qu'on l'en-
» tendoit de deux chambres au-dessus de la sienne .... Elle regarda & dit: *Je vois la*
» *Mere Agnès, qui me dit de prier sans cesse, & de ne pas perdre un moment de ceux qui me*
» *restent* .... Elle dit au moins trente fois le *Pater*, l'*Ave*, & le *Credo*, s'arrêtant pour
» faire des actes de foi, & elle dit tant de Pseaumes & d'endroits des Prophétes, qu'il
» est visible qu'il y a eu quelque chose de surnaturel.

» Ce combat si violent dura huit heures, pendant lesquelles elle oublia tous ses maux
» & ne se plaignit pas un moment, n'ayant cessé de demander le secours de Dieu &
» d'invoquer sa miséricorde dans cette horrible angoisse, qu'on peut appeller l'agonie
» de l'ame. Tout d'un coup elle se calma, & il parut une grande douceur sur son vi-
» sage; puis en s'écriant elle dit: *Benedic anima mea Domino, & omnia quæ intra me sunt*
» *nomini sancto ejus. Ah, quelle joye! je vais m'abîmer dans mon Créateur.* Depuis cela elle
» demeura presque toute assoupie, à moins qu'on ne lui parlât de Dieu. On eut pourtant
» quelque espérance: on lui dit qu'elle étoit mieux, & qu'elle eût bon courage; mais
» elle répondit: *Demain à midi je ne serai plus de ce monde.* Il fut vrai, car elle mourut à
» cette même heure.

[Je suppose que nos Messieurs croiront cette histoire sur l'autorité de M. Duguet, & qu'ils se conformeront à son sentiment sur le jugement qu'on en doit porter: c'est-à-

dire, qu'ils conviendront avec M. Duguet, que l'état extraordinaire de cette bonne personne, étoit véritablement surnaturel. Il ne m'en faut pas davantage pour renverser toute leur Théologie: car je ne sçaurois m'imaginer qu'ils osent prétendre que pendant huit heures que dura cette impression, tout ce que disoit cette vertueuse fille, devoit être exempt de tout mêlange, supposé qu'il y ait eu du surnaturel dans son état. Leurs principes néanmoins les conduisent nécessairement à le dire: mais il est vrai que, lorsque les maximes qu'on établit sont fausses à un certain excès, comme le sont celles de ces Messieurs, il se trouve des cas où l'on n'a pas le courage d'en faire l'application, & où il faut nécessairement les abandonner.

Malheureusement pour ces Messieurs, les cas semblables à celui dont parle M. Duguet, ne sont pas fort rares. On en a des exemples dans tous les tems, & les faits sont si multipliés & si bien attestés, qu'il n'est pas possible de s'y refuser. Il n'est pas moins certain, lorsqu'on considére avec attention ce qui nous est rapporté de ces visions des mourans, qu'il y en a peu où il ne se trouve du mêlange, & qui ne soient ou modifiées, ou altérées suivant les préjugés de ceux qui les reçoivent. S. Grégoire rapporte beaucoup de faits de cette nature dans ses Dialogues; & il faut qu'il ait été témoin d'un très-grand nombre, car il regarde comme une chose presque naturelle à l'ame, lorsqu'elle commence à se dégager des liens du corps, d'avoir des pressentimens de l'avenir, & d'appercevoir quelque chose de ce qui appartient au siécle futur: *ipsa aliquando animarum vis suâ subtilitate aliquid prævidet.*

S. Thomas le croit de même, & il en rend la raison: *C'est*, dit-il, *que dans l'abstraction des sens l'ame est plus à portée de recevoir les influences des esprits.* On a pû voir par un passage de Guillaume d'Auvergne que j'ai rapporté dans ma VI. Lettre, que ce sçavant Evêque a recours au même principe, pour expliquer comment il arrive souvent que des phrénetiques ont des visions admirables, qui sont entrecoupées de folies & d'extravagances. Car il prétend que c'est une chose qu'on voit arriver assez ordinairement; & cela vient, selon son explication, de ce qu'en conséquence de leur mal, ils sont pour des momens fort courts dégagés de leurs sens. On a encore pû voir le principe de toute cette doctrine dans un passage de Philon que j'ai rapporté.

Je confirmerai cette même doctrine par un nouveau passage que j'ajouterai à ceux que j'ai déja allégués. Il est tiré de S. Grégoire de Nysse dans son Livre de la Création de l'homme. (a) Or je prie qu'on veuille bien faire attention à tout ce que ce

(a) *Quapropter in somnis memoriâ quidem confusâ, præscientiâ verò quibusdam velaminibus obrutâ, præter votum ac studium quasdam (animus) speculatur imagines, & aliquid eorum nonnumquam quæ sunt futura prænuntiat. Nam per subtilitatem natura plus habet quàm corporis crassitudo, ad contemplanda ea quæ videntur accedere; sed non potest recto ordine futura reservare; quia nec perspicua & manifesta doctrina proponitur eorum, quæ in somnis digesta cernuntur. Sed quicquid illud est ambigua futuri fit prænunciatio, quod ænigma vocant qui videntur ista discernere: quod scilicet aliud ostentet in verbis, aliud in intellectibus afferat. Sic Pincerna Pharaonis botrum premit in paterâ, sic panes in canistro ferre Pistor imaginatur: uterque enim juxta studium quod exercuit, se in somnis esse pervidet. Solitarum namque artium simulacra in præscientiâ mentis impressa per omne vaticinium prædici quæ ventura fuerant, præstiterunt. Quod autem Daniel & Joseph, eorumque consimiles divinâ virtute, nullis turbatis sensibus, ad futurorum informantur scientiam, nihil hæc ad præsentem pertinet quæstionem, quia non hæc quisque sapiens somniorum generibus imputare debet. Alioquin & illas visiones, quæ divinitùs vigilantibus accidunt, non supernâ visitatione, sed naturæ consequentiâ sponte suâ id operante putabit posse contingere. Sicut ergo cunctis hominibus juxta suum sese moderantibus animum quidam sunt, qui divinâ illustrari confabulatione merentur; ita communiter secundùm naturam nobis ac similiter somniorum phantasiis accidentibus, nonnulli per soporem divinæ cujusdam participes revelationis existunt, cæterisque omnibus, & si aliquâ re per somnium præscientia gignitur, juxta prædictum gignitur modum.*

Et Libro de Animâ, cap. II. *Inconfusibilem verò animam manere ex hoc liquet, quod in somno à corpore quodammodo sequestratur, & velut mortuum id jacere demittit, quod solùm vita ne omnino suffocetur facit respirare. Contingit præterea per seipsam in somnis agere eam futuro divinando, & intelligibilibus sese applicando.*

Pere dit dans cet endroit. 1°. Il est assez ordinaire d'avoir des pressentimens de l'avenir dans les songes, & de prédire des choses futures. 2°. Cette vertu qu'a l'ame de connoitre l'avenir, vient de la subtilité de sa nature. 3°. Ces sortes de connoissances qu'on a par les songes, sont ordinairement obscures, ambigues, équivoques; ce sont des espéces d'énigmes, qui ont besoin qu'on ait reçu un don particulier pour les expliquer. 4°. Ce sont des songes mêmes qui sont rapportés dans l'Ecriture, & qu'on eu des personnes qui n'ont pas été élevées à la qualité de Prophétes, dont Saint Grégoire prétend parler. 5°. Et c'est à quoi je m'arrête principalement, parce que c'est ce que nous ne cessons de dire à nos amis depuis le commencement des disputes, c'est qu'on doit metere une distance immense entre tout ce surnaturel d'un ordre inférieur & les révélations qui ont été faites aux Prophétes. Et je prie qu'on remarque avec quelle énergie Saint Grégoire de Nysse s'exprime pour empêcher qu'on ne confonde des choses aussi différentes: *A l'égard*, dit-il, *de la connoissance de l'avenir, telle que l'ont eue Joseph & Daniel, ce n'est point du tout ce dont il est question ici, parce qu'il n'y a point d'homme sage qui voulût rapporter cette connoissance des Prophétes à celle qu'on reçoit par les songes ordinaires dont nous parlons.*

On doit entendre ce que dit ici S. Grégoire de Nisse, suivant l'explication de Saint Thomas que j'ai rapportée plus haut. L'ame n'a pas en elle-même indépendemment de la révélation, tout ce qui est nécessaire pour connoitre l'avenir: mais comme elle est en état par sa spiritualité d'avoir commerce avec les pures intelligences, & qu'elle n'en est empêchée que par la dépendance où elle est de ses sens, il est naturel qu'elle reçoive plus aisément les impressions des purs Esprits, lorsqu'elle s'en trouve dégagée & qu'elle en est aliénée ou par le sommeil, ou par la maladie, ou de quelque maniére que ce soit.

Mais sans entrer plus avant dans cette discussion, il est évident que rien ne peut être plus opposé aux principes des Consultans, que cette doctrine des Anciens. Car dès qu'on suppose, comme font tous ces Auteurs, que les inspirations même de l'ordre surnaturel dépendent dans plusieurs rencontres des dispositions des esprits & du dégagement où ils sont de leurs sens; comme ce dégagement peut être plus ou moins parfait, il s'ensuit que le mélange est inévitable dans ces sortes d'inspirations communes: & c'est par cette raison que S. Grégoire de Nisse les distingue avec tant d'attention de celles que reçoivent les Prophétes.

C'est par une suite de ces principes, que tous les Théologiens établissent, qu'il n'y a que les visions purement intellectuelles, qui ne sont susceptibles d'aucun mélange, & qu'à l'égard de toutes les autres le démon peut y *coopérer*. C'est l'expression dont se sert le Cardinal Bona dans un passage que j'ai rapporté de lui dans ma VI. Lettre, & que je prie qu'on veuille bien consulter. Et pour faire voir combien cette doctrine est constante, je mettrai encore ici deux nouvelles Autoritez, l'une de Louis Dupont, & l'autre d'Albert le Grand.

» La sixiéme régle, dit Louis Dupont, *Dux Spirit. T. 1. Tract. 1. c. 23. T. 2. c. 8.* » regarde les inspirations qui nous portent en général à de bonnes choses. Car, » comme dit S. Bonaventure, Dieu nous inspire quelquefois en particulier ce qu'il veut » que nous fassions, & quelquefois il ne le fait que d'une maniére générale. Et il ar- » rive souvent que le désir de la perfection vient de Dieu, & que l'application que nous » en faisons vient du démon ou de notre propre esprit, comme il arriva à Jephté .... » C'est de cette maniére que plusieurs saintes personnes sont quelquefois trompées .... » Et à l'égard de la même personne, ce qui dans un tems aura été l'effet d'une inspira- » tion divine, peut être dans un autre une illusion de son propre esprit. Car il peut ar- » river que l'esprit de cette personne étant accoutumé à recevoir des inspirations divi- » nes, forme de lui même des discours qui leur ressemblent, & qu'il les suive comme » s'ils venoient de Dieu ...... Il s'ensuit que cette troisiéme maniére de contempla- » tion, (qui est purement intellectuelle) est plus sûre que les deux autres, parce qu'il » n'y a que Dieu qui puisse agir sur l'entendement ..... Et quoique les démons puissent » imiter tout ce qu'il y a d'extérieur dans la suspension des sens, dans les extâses, le » ravissement, & les visions imaginaires, ils ne peuvent imiter ce qu'il y a d'intérieur, » parce que cela n'appartient qu'à Dieu. C'est pourquoi *pour juger des ravissemens, il*

» *faut faire plus d'attention aux choses qui y sont révélées, qu'à toutes les circonstances exté-*
» *rieures qui les accompagnent.*

Albert le Grand dit la même chose, *in c. 1. Abdia ad hac verba*, Visio Abdiæ : *Certitudo veritatis per hoc importatur quod dicitur Abdia : quia cum sint tres modi revelationis, scilicet sensibilis, imaginaria, & intellectualis.* INSENSIBILI ET IMAGINARIA MULTÆ SUNT ILLUSIONES. *Hac autem prophetia solâ intellectuali visione revelata est, propter quod certissima est, & nulli ludificationi exposita.*]

FIN.

ERRATA.

PAge 1. ligne 18. de ces principes, lisez, *de ses principes.* P. 2. l. 15. S. Grégoire entend, lis. *étend.* Ibid. l. 20. sur cette matiére, lis. *sur une.* Ibid. l. 24. Qu'on n'étende pas, lis. *qu'on n'étende.* Pag. 6. l. 27. dont il se sert, lis. *dont on se sert.* P. 8. col. 2. l. 8. discipline, lis. *dispute.* P. 9. col. 1. l. 31. se saisit de lui, [il faut mettre *un point.*] P. 12. col. 1. l. 32. si la Tradition, lis. *la traduction.* Ibid. col. 2. l. 46. qu'elle n'a pas mérité, lis. *qu'elle n'a pas menti.* P. 18. l. 6. qu'il a, lis. *qu'il y a.* Ibid. l. 35. pour toujours, lis. *toujours.* P. 36. col. 1. l. 10. pas même, lis. *pas moins.* P. 41. col. 1. l. 46. à tous passages, lis. *à tous les passages.* Pag. 45. col. 2. l. 53. par beaucoup d'endroits, lis. *dans beaucoup d'endroits.* P. 46. col. 2. l. 52. conversation, lis. *conservation.* P. 47. col. 1. l. 23. J'ai rapporté plus haut, lis. *j'ai rapporté ailleurs.* Ibid. col. 1. l. 55. par la bouche, lis. *lui dit par la bouche.* P. 48. col. 2. l. 25. que celui que je viens de citer, lis. *que je citerai plus bas.* Ibid. col. 2. l. 30. Orat. 47. lis. *Orat. 3.* P. 57. col. 1. l. 36. naturelle, lis. *surnaturelle.* P. 65. col. 2. l. 14. il faut seulement, lis. *il fait seulement.* P. 68. col. 1. l. 28. attribuent les convulsions, lis. *attribuent à Dieu.* Ibid. col. 2. l. 48. édifiantes, lis. *défiantes.* P. 69. col. 1. l. 27. il y avoit dans la maison de ce Narse, lis. *il y avoit dans la maison de Valerien un garde de Narses.* Pag. 76. l. 15. pussent donner, lis. *peuvent donner.* P. 78. l. 1. Consentinensem, lis. *Cosensa.* Ibid. l. 30. à souffrir, lis. *& souffrit.* P. 85. col. 2. l. 20. ajoutez : Et encore il y a un très-grand nombre à qui on ne pourroit faire ces reproches sans injustice. Pag. 101. l. 19. Il n'appartient qu'à l'esprit, lis. *il n'appartient pas.* Pag. 106. col. 1. l. 6. de la prophétie, ôtez le *point* & mettez *une virgule.* P. 111. l. 54. S. Thomas dit, lis. *S. Thomas dit-il.* P. 113. l. 47. tout autre ordre, lis. *de tout autre ordre.* P. 114. l. 58. & qui m'en assûre, lis. *& ce qui m'en assure.* P. 116. l. 36. comme ce dont, lis. *comme tout ce dont.* P. 118. l. 6. de le traduire, lis. *les traduire.* P. 123. l. 50. S. Grégoire, lis. *S. Gervais.* P. 145. l. 3. possible, lis. *impossible.* P. 151. l. 11. pour garentir, lis. *pour le garantir.* P. 155. l. 4. fait pas je dis, lis. *fait pas ce que je dis.*